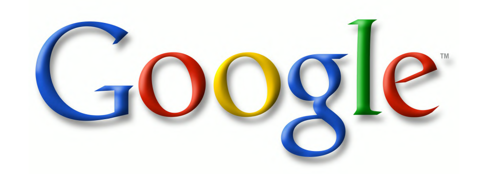



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

Annales catholiques.

TOME SOIXANTE-UNIÈME.



Chaque volume 7 francs et 8 francs franc de port.

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE Mgr L'ARCHEVÊQUE,

Quai des Augustins, n° 35.

1829.

TABLE

DU SOIXANTE-UNIÈME VOLUME.

Pages.

Fin de la Table du soixante-unième volume.

MERCREDI 12 AOUT 1829. (N° 1566.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Lettre encyclique de notre saint Père le Pape Pie VIII à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques (1).

A nos vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques et évêques.

PIE VIII, Pape. Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Prêts à prendre possession ce jour même, dans la basilique de Latran, selon l'usage de nos prédécesseurs, du pontificat qui nous a été confié, malgré notre foiblesse, nous vous ouvrons notre cœur avec joie, vénérables Frères, vous qui nous avez été donnés, pour nous aider dans de si grands soins, par celui qui dispense les emplois à son gré et préside aux révolutions des temps. Non-seulement nous éprouvons un véritable plaisir à vous exprimer les sentimens dont nous sommes animés à votre égard, mais il est souverainement utile pour la religion de conférer ensemble, dans des entretiens spirituels, des moyens que nous croirons devoir lui procurer de jour en jour de plus grands avantages. Car c'est un devoir de notre charge qui nous a été imposé par le divin fondateur de l'Eglise, dans la personne de saint Pierre, de paître, de gouverner et de conduire non-seulement les agneaux, figure du peuple chrétien, mais encore les brebis, c'est-à-dire, les évêques eux-mêmes.

Nous nous réjouissons donc, et nous bénissons le prince des pasteurs d'avoir préposé à la garde de son troupeau des pasteurs qui n'ont qu'un soin et qu'une pensée, savoir, de conduire dans les voies de la justice la portion qui leur est

(1) In-8°, latin et français, suivie de la Bulle du jubilé, prix, 75 cent. et 90 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

confiée, d'éloigner d'elle tous les dangers, et de ne perdre aucun de ceux que le Père céleste leur a donnés. Car nous connoissons parfaitement, vénérables Frères, votre foi inébranlable, votre zèle soutenu pour la religion, l'admirable sainteté de votre vie et votre singulière prudence. Aussi que n'avons-nous pas à attendre d'heureux et de consolant pour nous, pour l'Église, pour le saint Siège, de cette réunion d'ouvriers irréprochables! Combien cette douce espérance vient relever notre courage au milieu des craintes que nous inspire un si redoutable fardeau, et combien elle nous soulage, accablés que nous sommes sous le poids de tant d'amères sollicitudes! Ainsi, pour ne point paroître vouloir exciter le zèle avec lequel vous marchez de vous-même dans la carrière, nous nous dispensons volontiers de vous rappeler longuement ce que vous devez avoir toujours devant les yeux, afin de bien remplir votre ministère, et ce qui est prescrit par les saints canons. Nous n'avons pas besoin de vous faire souvenir que personne ne doit s'éloigner de son poste et cesser de veiller sur son troupeau, et qu'un soin tout particulier et une extrême prudence doivent présider au choix des ministres des choses saintes. Nous aimons mieux adresser nos vœux au Dieu sauveur, pour qu'il vous accorde sa protection puissante, et pour qu'il conduise à une heureuse issue vos travaux et vos efforts.

Cependant, quelque consolation que nous apporte votre courage, vénérables Frères, nous ne pouvons nous défendre d'un vif sentiment de tristesse en voyant, au sein de la paix, les enfans du siècle nous susciter de si cruelles amertumes. Nous vous parlons de maux qui vous sont connus, qui frappent tous les regards, qui font couler nos larmes communes, et qui demandent par conséquent nos communs efforts pour les corriger, les extirper et les combattre. Nous vous parlons de ces innombrables erreurs, de ces doctrines mensongères et perverses qui attaquent la foi catholique, non plus en secret et dans l'ombre, mais hautement et avec violence. Vous savez comment des hommes coupables ont déclaré la guerre à la religion au moyen d'une fausse philosophie, dont ils se disent les docteurs, au moyen de tromperies qu'ils ont puisées dans les idées du monde. Ce saint Siège, cette chaire de Pierre où J. C. a posé le fondement de son Eglise, est principalement en butte à leurs traits.

De là les liens de l'unité qui se relâchent de jour en jour, l'autorité de l'Eglise foulée aux pieds, et les ministres du sanctuaire livrés à la haine ou au mépris; de là les préceptes les plus vénérables insultés, les choses saintes indignement raillées, et le culte du Seigneur étant devenu en abomination au pécheur, tout ce qui tient à la religion est traité de fables ridicules et de vaines superstitions. Nous le disons en pleurant, oui *des lions se sont jetés sur Israël en rugissant;* oui, ils *se sont réunis contre Dieu et contre son Christ;* oui, les impies se sont écrié : *Détruisez-la, détruisez-la jusqu'au fondement.*

C'est là que tendent les manœuvres ténébreuses des sophistes de ce siècle, qui regardent du même œil les diverses professions de foi, qui prétendent que le port du salut est ouvert dans toutes les religions, et qui impriment une tache de légèreté et de folie à ceux qui abandonnent la religion dans laquelle ils avoient été instruits d'abord, pour en embrasser une autre, fût-ce même la religion catholique. N'est-ce pas un prodige horrible d'impiété d'accorder les mêmes louanges à la vérité et à l'erreur, au vice et à la vertu, à ce qui est honorable comme à ce qui est honteux? Ce système fatal de l'indifférence en matière de religion est repoussé par la raison elle-même, qui nous avertit que de deux religions qui ne s'accordent point, si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse, et qu'il ne peut y avoir aucune société entre la lumière et les ténèbres. Il faut, vénérables Frères, prémunir les peuples contre ces maîtres trompeurs; il faut leur apprendre que la foi catholique est la seule véritable, selon cette parole de l'apôtre, *un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême;* que par conséquent celui-là est un profane, comme le disoit saint Jérôme, qui mange l'Agneau pascal hors de cette maison, et que celui-là périra dans le déluge, qui ne sera pas entré dans l'arche de Noé. En effet, après le nom de Jésus, *il n'en est point d'autre accordé aux hommes par lequel nous devions être sauvés : celui qui aura cru sera sauvé; celui qui n'aura pas cru sera condamné.*

Un autre objet de votre vigilance, ce sont ces sociétés qui publient des traductions nouvelles des livres saints dans toutes les langues vulgaires, traductions faites contre les règles les plus salutaires de l'Eglise, et où les textes sont

détournés artificieusement à de mauvais sens d'après un *esprit particulier.* Ces traductions sont distribuées de toutes parts à grands frais, et on les offre gratuitement aux plus ignorans, en y mêlant souvent de petits écrits pour leur faire boire un poison mortel, là où ils croyoient puiser les eaux salutaires de la sagesse. Dejà depuis long-temps le siège apostolique avoit averti le peuple chrétien de ce nouveau danger de la foi, avoit réprimé les auteurs d'un si grand mal. Ainsi furent rappelées de rechef aux fidèles les règles dressées par ordre du concile de Trente, et renouvelées par la congrégation de l'Index; règles suivant lesquelles les traductions des livres saints en langue vulgaire ne doivent point être permises, à moins qu'elles ne soient approuvées du Siège apostolique, et accompagnées de notes tirées des saints Pères de l'Eglise. En effet, le concile de Trente, dans le même but et *pour arrêter les esprits inquiets et entreprenans,* avoit rendu ce décret, *que, dans les matières de la foi ou des mœurs qui touchent à la doctrine chrétienne, personne se confiant en son propre jugement ne détourne l'Ecriture sainte à son sens particulier, ou ne l'interprète contre le sens que l'Eglise a toujours suivi, ou contre le sentiment unanime des Pères.* Aussi, quoiqu'il soit évident, par ces règles canoniques, que de telles manœuvres contre la foi catholique ont été signalées depuis long-temps, cependant nos derniers prédécesseurs, d'heureuse mémoire, dans leur sollicitude pour le salut du peuple chrétien, prirent soin de réprimer ces coupables efforts qu'ils voyoient se renouveler de toutes parts, et donnèrent à ce sujet des lettres apostoliques très-expresses. Usez des mêmes armes, vénérables Frères, pour combattre dans l'intérêt du Seigneur, et dans un si grand danger de la saine doctrine, de peur que ce poison mortel, venant à se répandre dans votre troupeau, ne cause surtout la mort des simples.

Après avoir ainsi veillé à l'intégrité des saintes lettres, il est encore de votre devoir, vénérables Frères, de tourner vos soins vers ces sociétés secrètes d'hommes factieux, ennemis déclarés de Dieu et des princes, qui s'appliquent tout entiers à désoler l'Eglise, à perdre les Etats, à troubler tout l'univers, et qui, en brisant le frein de la foi véritable, ouvrent le chemin à tous les crimes. En s'efforçant de cacher sous la religion d'un serment ténébreux, et l'iniquité de leurs

assemblées, et les desseins qu'ils y forment, ils ont par cela seul donné de justes soupçons de ces attentats qui, par le malheur des temps, sont sortis comme du puits de l'abîme et ont éclaté au grand dommage de la religion et des empires. Aussi les souverains pontifes nos prédécesseurs, Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, auxquels nous avons succédé malgré notre indignité, frappèrent successivement d'anathème ces sociétés secrètes, quel que fût leur nom, par des lettres apostoliques, dont nous confirmons les dispositions de toute la plénitude de notre puissance, voulant qu'elles soient entièrement observées. Nous travaillerons de tout notre pouvoir à ce que l'Eglise et la chose publique ne souffrent pas des complots de ces sectes, et nous appellerons pour ce grand ouvrage votre concours quotidien, afin que, revêtus de l'armure du zèle, et unis par les liens de l'esprit, nous soutenions vaillamment notre cause commune, ou plutôt la cause de Dieu, pour détruire ces remparts derrière lesquels se retranchent l'impiété et la corruption des hommes pervers.

Entre toutes ces sociétés secrètes, nous avons surtout résolu de vous en signaler une récemment formée, et dont le but est de corrompre la jeunesse élevée dans les gymnases et les lycées. Comme on sait que les préceptes des maîtres sont tout-puissans pour former le cœur et l'esprit de leurs élèves, on apporte toute sorte de soins et de ruses à donner à la jeunesse des maîtres dépravés, qui la conduisent dans les sentiers de Baal, par des doctrines qui ne sont pas selon Dieu. De là vient que nous voyons en gémissant ces jeunes gens parvenus à une telle licence, qu'ayant secoué toute crainte de la religion, banni la règle des mœurs, méprisé les saines doctrines, foulé aux pieds les droits de l'une et l'autre puissance, ils ne rougissent plus d'aucun désordre, d'aucune erreur, d'aucun attentat; en sorte qu'on peut bien dire d'eux avec saint Léon-le-Grand : *Leur loi c'est le mensonge, leur dieu c'est le démon, et leur culte est ce qu'il y a de plus honteux.* Eloignez, vénérables Frères, tous ces maux de vos diocèses, et tâchez, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, par l'autorité et par la douceur, que des hommes distingués, non-seulement dans les sciences et les lettres, mais encore par la pureté de la vie et par la piété, soient chargés de l'éducation de la jeunesse.

Veillez à cela surtout avec une sollicitude plus active dans les séminaires dont tout le soin vous est spécialement attribué par les Pères du concile de Trente. De là doivent sortir ceux qui, parfaitement instruits de la discipline chrétienne et ecclésiastique et des principes de la saine doctrine, montreront tant de religion dans l'accomplissement de leurs divines fonctions, tant de science dans l'instruction des peuples, tant de gravité dans leurs mœurs, que leur ministère se recommandera aux yeux même des étrangers, et qu'ils pourront reprendre par la force de la parole divine ceux qui s'écartent des sentiers de la justice. Nous attendons de votre zèle pour le bien de l'Eglise, que vous apporterez tous vos soins à choisir ceux auxquels sera confié le salut des ames. Car c'est du bon choix des curés que dépend surtout le salut du peuple, et rien ne contribue davantage à la perte des ames, que de les laisser conduire par ceux qui cherchent leurs intérêts et non ceux de Jésus-Christ, ou par ceux qui, mal formés à la véritable science, se laissent emporter à tout vent, et ne conduisent point le troupeau dans des pâturages salutaires qu'ils ne connoissent pas ou qu'ils méprisent.

Comme chaque jour voit croître d'une manière effrayante ces livres si contagieux, à la faveur desquels la doctrine des impies se glisse comme une gangrène dans tout le corps de l'Eglise, veillez sur votre troupeau, et mettez tout en œuvre pour éloigner de lui cette peste des mauvais livres, de toutes la plus funeste. Rappelez souvent aux brebis de J. C. qui vous sont confiées, ces avis de Pie VII, notre très-saint prédécesseur et bienfaiteur, qu'elles ne regardent comme salutaires que les pâturages où les conduira la voix et l'autorité de Pierre, qu'elles ne se nourrissent que là, qu'elles estiment nuisible et contagieux tout ce que cette voix leur signale comme tel, qu'elles s'en éloignent avec horreur, et qu'elles ne se laissent séduire par aucune apparence, ni tromper par aucun charme.

Il est encore, eu égard aux circonstances où nous nous trouvons, un objet que nous avons résolu de recommander à toute l'ardeur de votre zèle pour le salut des ames; c'est que, pleins de sollicitude pour la sainteté du mariage, vous inculquiez à votre troupeau le même respect pour ce lien sacré, de manière qu'il ne se passe rien qui rabaisse la di-

gnité de ce grand sacrement, rien qui déshonore la pureté du lit nuptial, rien enfin qui puisse donner le moindre doute sur l'indissolubilité de l'union conjugale. Le seul moyen d'y parvenir est que le peuple chrétien soit instruit exactement que le mariage n'est pas seulement soumis aux lois humaines, mais aussi à la loi divine; qu'il faut le ranger non parmi les objets terrestres, mais parmi les choses saintes, et qu'en conséquence c'est tout-à-fait à l'Eglise à le régler. En effet, l'union conjugale, qui auparavant n'avoit d'autre fin que la perpétuité de la famille, est aujourd'hui élevée par notre Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement, et enrichie des dons célestes (la grâce perfectionnant la nature); elle ne se réjouit pas tant de voir naître des descendans, que de les élever pour Dieu et pour sa divine religion, et d'augmenter ainsi le nombre des adorateurs du souverain Maître. Car il est certain que cette union conjugale, dont Dieu est l'auteur, représente la sublime et perpétuelle union de notre Seigneur Jésus-Christ avec l'Eglise, et que cette étroite société qui se forme alors entre l'homme et son épouse est un sacrement, c'est-à-dire, un signe sacré de l'amour immortel de Jésus-Christ pour son Epouse. Il est donc nécessaire d'instruire les peuples à cet égard, et de leur expliquer ce qui a été établi et ce qui a été condamné par les règles de l'Eglise, et par les décrets des conciles; afin qu'ils ne négligent rien pour assurer la vertu du sacrement, et qu'ils n'osent pas faire ce que l'Eglise réprouve. Nous attendons ce soin de votre piété, de votre science et de votre activité, et nous appelons instamment à cet égard toute votre religion.

Vous savez maintenant, vénérables Frères, ce qui excite présentement le plus vivement notre douleur, nous qui, placés sur la chaire du prince des apôtres, devons être dévorés du zèle de la maison de Dieu toute entière. Il est d'autres sujets nombreux et non moins graves, que le temps ne nous permet pas de vous exposer, et que d'ailleurs vous connoissez parfaitement. Pourrions-nous donc retenir notre voix dans un si grand danger de la religion? Pourrions-nous, arrêtés par des considérations humaines, ou plongés dans l'assoupissement, garder le silence, quand on met en pièces la tunique du Sauveur, qu'avoient respectée les soldats mêmes qui l'attachèrent à la croix? A Dieu ne plaise,

nos très-chers Frères, que les soins et la tendresse du pasteur manquent au troupeau désolé et menacé de se perdre. Nous ne doutons pas que vous ne fassiez plus encore que nous ne vous demandons, et que vous ne mettiez tout en œuvre, instructions, conseils, travaux, tous vos soins, en un mot, pour entretenir, accroître et défendre la religion de nos pères.

Mais c'est surtout dans des conjonctures aussi affligeantes, qu'il faut prier en esprit et avec plus de ferveur; c'est maintenant qu'il faut supplier instamment et souvent le Seigneur qu'il guérisse les plaies d'Israël, que sa sainte religion fleurisse partout, que la véritable félicité des peuples ne souffre aucune atteinte, enfin que le Père des miséricordes, jetant un regard favorable sur les jours de notre ministère, daigne garder et diriger lui-même le pasteur de ses brebis. Puissent les puissans princes, eux dont l'ame est si grande et si élevée, favoriser notre zèle et nos efforts, et que celui qui leur a donné un cœur docile à l'accomplissement de ses commandemens les comble d'un nouveau surcroît de ses grâces les plus précieuses, afin qu'ils fassent courageusement ce qui peut tourner à la prospérité et au salut de l'Eglise affligée de tant de calamités!

Demandons-le instamment à la très-sainte Marie, Mère de Dieu, que nous savons avoir seule triomphé de toutes les hérésies, et que nous saluons avec reconnoissance en ce jour sous le titre de *secours des chrétiens,* en mémoire du retour de notre très-saint prédécesseur Pie VII dans cette ville de Rome, après tant d'épreuves de tout genre. Demandons au prince des apôtres Pierre, et à son glorieux compagnon Paul, qu'ils ne permettent pas qu'aucun orage vienne nous ébranler, appuyés comme nous le sommes sur la pierre de la foi catholique; demandons-le par la grâce du prince des pasteurs, Jésus-Christ notre Seigneur, que nous prions de verser sur vos Fraternités, et sur les troupeaux qui vous sont confiés, les dons les plus abondans de la grâce, de la paix et de la joie; et comme gage de notre amour, nous vous donnons de tout notre cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierrre, le 24 mai 1829, la première année de notre pontificat.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 27 juillet, S. S. a tenu, au palais Quirinal, un consistoire secret, où elle a proposé aux églises suivantes :

A l'archevêché d'Aix, M. Charles-Alexandre de Richery, transféré de Fréjus; à l'évêché d'Autun, M. Bénigne-Urbain-Jean-Marie du Trousset d'Héricourt, grand-vicaire de Besançon; à l'évêché de Valva et Sulmone, unis, M. Joseph-Marie de Letto, grand-vicaire et chanoine de Sulmone; à l'évêché de Cortone, M. Ugolin Carlini, examinateur synodal à Florence et à Frisole; à l'évêché de Monte-Pulciano, M. Hippolyte Nicolai, recteur du séminaire de cette ville; à l'évêché de Fréjus, M. Louis-Charles-Jean-Baptiste Michel, curé à Toulon; à l'évêché de Nevers, M. Charles de Dohuet d'Auzers, chan. et gr.-vic. d'Amiens; à l'évêché de Malaga, M. Jean-Gomez Duran, transféré de Santander; à l'évêché de Cracovie, M. Charles Skorkowski, doyen de la cathédrale; à l'évêché d'Hildesheim, M. Godard-Joseph Hostaus, doyen de la cathédrale, et à l'évêché d'Hierocésarée *in part.*, le Père Joseph Segui, du diocèse de Girone, de l'ordre des Augustins chaussés, définiteur et procureur-général de son ordre dans les Philippines, nommé évêque auxiliaire de l'archevêque de Manille.

Dans le même consistoire, S. S., après une courte allocution, déclara cardinaux de l'ordre des prêtres, M. César Nembrini-Pironi Gonzaga, né à Ancône le 27 novembre 1768, évêque de cette ville, et M. Remi Crescini, Bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, né à Plaisance le 5 mai 1757, évêque de Parme.

Le saint Père accorda le *pallium* pour Aix, Tuam et Autun. Le soir, M. le cardinal Nembrini reçut la barrette des mains de S. S., et le jour même, un garde-noble partit pour porter la calotte rouge à M. le cardinal Crescini, à Parme.

Paris. Depuis long-temps les sages étoient effrayés de la direction que nous suivions. On voyoit s'ouvrir un abîme que des mains imprudentes ou perfides creusoient de plus en plus, et sur lequel les arbitres de nos destinées sem-

bloient fermer les yeux. D'autres hommes viennent d'être appelés à la tête des affaires ; leurs talens et leurs principes offrent de justes sujets d'espérance. Puissent-ils unir la prudence à la fermeté pour diriger habilement le vaisseau de l'Etat dans des conjonctures aussi critiques! Ce doit être le sujet des prières de tous les fidèles qui aiment la religion, et qui savent que c'est la Providence qui préside aux destinées des empires. Jamais les vrais chrétiens n'ont eu un plus pressant sujet de se réunir, pour implorer sur ceux qui nous gouvernent toutes les bénédictions du ciel.

— C'est M. l'évêque d'Hermopolis qui est destiné à présenter au Roi les sujets pour les places ecclésiastiques. On croit que l'ordonnance paroîtra l'un de ces jours dans le *Moniteur*. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce qu'il y a d'heureux dans une telle mesure ; il importoit que la présentation des sujets pour l'épiscopat ne fût pas laissé à un laïc, quelque estimable et quelque bien intentionné qu'il pût être. Ce soin, confié à un prélat de la sagesse et de la réputation de M. d'Hermopolis, est pour l'église de France un gage d'espérance et de sécurité.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Tous les journaux du comité directeur s'accordent à regarder le nouveau ministère comme l'ouvrage du duc de Wellington. Si cela est, il faut convenir qu'il entend mieux qu'eux les intérêts de la monarchie. Il est seulement fâcheux qu'il n'ait pas songé à nous dix-neuf mois plus tôt.

— Un journal qui amuse fort les servantes de Paris, parce qu'il saisit très-bien le genre d'esprit de *Paillasse*, a pris le deuil du dernier ministère · il a paru, dimanche, avec de larges bandes noires. Nous l'attendons au 21 janvier prochain.

— On diroit qu'il y a une providence pour les journaux révolutionnaires. Au moment où le *Constitutionnel* broyoit du noir au sujet du malheureux évènement qui nous donne un ministère royaliste, il lui est arrivé une bonne fortune par compensation. Une cuisinière de son quartier est allée se faire chasser de l'église des Petits-Pères, parce qu'on lui a vu sur la tête un demi-boisseau de papillottes, et qu'on a cru qu'elle vouloit y coucher. Les correspondans du *Constitutionnel*, qui sont toujours dans les églises, n'ont pas manqué de lui porter cette bonne nouvelle, et d'ajouter que la pauvre servante avoit eu le bras meurtri par un brutal de bédeau. Cette petite affaire lui a procuré une agréable diversion au milieu de la calamité publique du parti libéral.

— Huit ordonnances royales, en date du 8 de ce mois, changent le ministère. Par les deux premières, contresignées de M. Bourdeau, M. le prince de Polignac est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Portalis, qui devient premier président de la cour de cassation. Les autres ordonnances sont contresignées de M. de Polignac. M. Courvoisier, ancien député, procureur-général près la cour royale de Lyon, est nommé garde des sceaux et ministre de la justice. M. le lieutenant-général comte de Bourmont, pair de France, est nommé ministre de la guerre (avec la réserve établie de présentation des avancemens à M. le Dauphin); M. le vice-amiral comte de Rigny, ministre de la marine et des colonies; M. le comte de la Bourdonnaie, député, ministre de l'intérieur; M. le comte de Chabrol de Crouzol, pair de France, ministre des finances; M. de Montbel, maire et député de Toulouse, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. La présentation des sujets les plus dignes d'être promus aux archevêchés et évêchés et aux titres ecclésiastiques sera désormais faite au Roi par un évêque désigné à cet effet, et elle aura lieu dans la forme suivie antérieurement à l'ordonnance du 26 août 1824.

— Attendu l'absence de MM. Courvoisier, de Rigny et de Montbel, le portefeuille de la justice est confié par *interim* à M. le comte de Chabrol; celui de la marine à M. de Polignac, celui des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique à M. le comte de la Bourdonnaie.

— Les démissions de MM. Feutrier et de Vatismenil ont été acceptées avec celles de leurs collègues. Le ministère du commerce et des manufactures est supprimé; les attributions qui avoient été conférées à M. de Saint-Cricq sont réunies au ministère de l'intérieur. Le conseil supérieur et le bureau du commerce et des colonies sont rétablis tels qu'ils existoient sous l'avant-dernier ministère. Le président du bureau du commerce sera de même placé sous l'autorité du ministre des finances.

— Trois des ministres sortans, MM. Portalis, Hyde de Neuville et de Caux, sont nommés ministres d'Etat et membres du conseil privé de S. M. Ce dernier est en outre nommé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. La grand'croix de la Légion-d'Honneur est donnée à M. de Martignac.

— M. Bourdeau est nommé premier président de la cour royale de Limoges, en remplacement de M. Gaujal, qui succède à M. de Cardonnel, comme conseiller à la cour de cassation.

— On assure que MM. de Vatismenil et de Saint-Cricq se retirent avec une pension de 12,000 fr. chacun.

— M. Bertin-Devaux, député, a envoyé sa démission de conseiller d'Etat. On assure que ses collègues, MM. Hély-d'Oissel, Al. de Laborde, Villemain et Froidefond de Bellile, ont pris le même parti.

— M. le vicomte Siméon, directeur de la division des beaux-arts, a donné sa démission.

— Mme la Dauphine est entrée au Hâvre le 5, à huit heures du soir, escortée par une garde d'honneur à cheval qui étoit allée l'attendre à Honfleur. S. A. R. est descendue à la mairie, où elle a reçu les autorités et les dames. Elle a admis à sa table les différens fonctionnaires, et M. Robin, curé. Le soir, les militaires de la garnison ont exécuté en sa présence un feu

de cartouches, et toute la ville a été illuminée. Le 6, à six heures du matin, la princesse est partie pour Honfleur, au bruit d'une salve de 21 coups de canon, sur le bateau à vapeur *le Triton*.

— Mme la Dauphine s'est rendue le 6 de Honfleur à Lisieux. De retour dans cette première ville, S. A. R. a vu lancer à l'eau un bâtiment marchand de 400 tonneaux. La princesse s'est embarquée dans l'après-midi pour revenir au Hâvre. Le 7, Mme la Dauphine est allée de grand matin entendre la messe dans l'église de Notre-Dame. Elle a visité ensuite l'hôtel des douanes et la citadelle, où elle a passé en revue le 12e régiment de ligne. De là, elle s'est rendue à bord du superbe paquebot américain le *Hâvre* et du trois mâts français la *Minerve*. Ces bâtimens étoient élégamment décorés. Les autres navires de port avoient hissé leurs pavillons. En quittant ce port, l'auguste voyageuse est allée à Ingouville, où elle a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme. Le soir, elle a fait une promenade sur mer, et a assisté à une fête offerte par la ville du Hâvre.

— Le 6 de ce mois, MADAME, duchesse de Berri, et MADEMOISELLE se sont rendues aux bains Caroline, pour prendre leur premier bain *à la lame*. Les bâtimens qui sont dans le port de Dieppe ont salué LL. AA. RR. Elles font de fréquentes promenades sur le bord de la mer. Le 7, M. le duc d'Orléans est venu d'Eu, avec sa famille, faire une visite aux princesses.

— Mme la Dauphine a quitté le Hâvre le 8, à 6 heures du matin, après avoir témoigné toute sa satisfaction aux autorités maritimes et autres de la ville. Elle est arrivée à 4 heures du soir à Dieppe. MADAME et MADEMOISELLE étoient allées au-devant de S. A. R. Les trois princesses ont fait, dans la soirée, une promenade au bord de la mer, suivies d'une population qui faisoit éclater sa joie et ses acclamations.

— Une députation du conseil municipal de la ville de Caen, ayant à sa tête le maire, M. le comte d'Osseville, a été présentée au Roi samedi dernier.

— Par ordonnance royale du 15 juillet, ceux des pairs de France dont le droit d'hérédité repose sur des pensions destinées à suppléer le majorat prescrit par les ordonnances qui les ont élevés à la pairie sont confirmés, nonobstant l'extinction desdites pensions, dans la possession de la pairie héréditaire et du titre y attaché.

— Une ordonnance royale a aussi réglé dernièrement l'organisation du corps royal des équipages de la ligne, et de répartir ce corps en divisions.

— M. le baron Lalive d'Epinay, qui étoit adjoint et survivancier de l'introducteur des ambassadeurs, a été nommé titulaire par suite de la mort de M. le baron de Lalive, et par décision de S. M.

— Le sieur Barthélemy, auteur du *Fils de l'Homme*, a appelé du jugement qui l'a condamné à 3 mois de prison et 1000 d'amende.

— Le bureau provisoire du collège électoral de l'Isère a été maintenu le 8 de ce mois.

— L'avocat Pierre Grand est cité devant le conseil de discipline, à raison du discours qu'il a prononcé sur la tombe du conventionnel Laignelot.

— Les Russes ont franchi le Balkan les 5, 6 et 7 juillet, malgré la plus vive résistance de la part des Turcs, à qui cet échec a coûté 10 canons, 14 drapeaux et 400 prisonniers. Le grand-visir est resté à Schumla, où l'observe un corps d'armée russe pendant le passage du Balkan.

Réclamation de M. l'abbé Affre.

En publiant notre *Essai historique sur la suprématie temporelle du Pape et de l'Eglise*, nous devions nous attendre à ne pas convaincre le petit nombre de ceux qui s'obstinent à présenter comme universelle une opinion qui n'est enseignée dans aucun pays, ni dans aucune école catholique; mais la violence de l'attaque a surpassé notre attente et le ton habituel du journal qui se l'est permise. Nous attendions, pour y répondre, la publication de deux nouveaux écrits, dont l'un est promis depuis trois ans, et l'autre a été plus récemment annoncé. Mais quand paroîtront-ils? quand finiroit cette controverse? telles sont les questions que nous nous sommes adressées.

Nous nous décidons à donner une courte explication sur quelques faits personnels : ce sera notre première et dernière réponse. Nous parlerons sans amertume à ceux qui nous ont adressé des paroles pleines de fiel; nous n'opposerons point le mépris à un langage hautain : nous dirons cela est, ou cela n'est pas, et nous le prouverons par des faits évidens, ou qui du moins ne demandent aucune preuve nouvelle.

Vous avez, dit-on, discuté comme un aveugle et un ignorant. N'auroit-l pas été plus poli de ne pas le dire, et plus utile de le prouver?

En parcourant trois ou quatre ouvrages de notre adversaire, qu'avez-vous trouvé, lecteurs de bonne foi? Un acte du pape saint Grégoire-le-Grand? Il n'est pas un savant qui ne condamne l'interprétation que l'on vous propose. Un canon du concile de Trente? Il dit toute autre chose que ce qu'on lui fait dire. Une censure de la faculté de théologie de Paris? Elle ne condamne pas ce qu'on lui fait condamner. Une approbation donnée par Clément V à la bulle *Unam sanctam?* C'est une révocation qu'a prononcée ce pontife.

Viennent ensuite de fausses notions sur le droit d'interpréter la loi de Dieu, sur les peines canoniques; quelques passages de Bossuet, de Fénelon et de Gerson, tronqués, mal traduits, mal appliqués. Est-il un ignorant celui qui a renversé cet échafaudage? Cela est possible; car il faut bien peu de science pour le détruire.

Nul écrivain n'est plus fertile en contradictions que celui que nous combattons; nul n'a reproduit plus souvent, et avec plus d'assurance, le *oui* et le *non* sur les hommes et sur les doctrines.

Tour à tour adversaire déclaré et partisan outré de la suprématie temporelle; apologiste et détracteur du clergé de France; exaltant les lumières du sacerdoce, et traitant avec mépris ses méthodes d'enseignement; applaudissant aux Jésuites, et les déclarant inhabiles; n'étant ni royaliste, ni libéral; ni de l'ancien, ni du nouveau régime; évoquant de l'oubli les institutions du moyen âge, et prenant la défense de celles qui y sont les plus opposées; en un mot, n'étant d'accord ni avec lui-même, ni avec les autres, au point d'être catholique comme on ne l'est nulle part; ayant un

sens commun que personne ne comprend : tel est l'homme dont nous avons signalé l'incohérence des idées.

Etions-nous frappés d'aveuglement? Cela se peut à la rigueur; car de tels écarts ne sont pas seulement visibles, ils sont palpables; et s'il s'y est trompé, un aveugle même est sans excuses.

Nous aurions pu nous arrêter là, et il nous semble qu'on n'avoit pas droit d'en demander davantage. Nous avons été plus loin, en essayant de tracer l'histoire d'une opinion surannée, mais que son influence sur cinq ou six siècles du moyen âge rend digne des méditations du théologien, du philosophe et de l'homme d'Etat.

Savez-vous par quels argumens on a essayé de nous répondre? Nous hésiterions à les reproduire, s'il n'étoit nécessaire de montrer aux moins clairvoyans à quel point l'esprit de justice peut être affoibli par l'esprit de parti.

Aucun libraire n'a voulu se charger d'imprimer notre ouvrage. — Cela est faux : ce n'est pas un refus, c'est un désir que plusieurs ont manifesté.

Autre argument de nos adversaires : L'*Essai historique* est une traduction ou un abrégé de la *Défense de la déclaration*. Vous vous trompez : ce n'est pas moi, ce sont quinze ou vingt mille exemplaires de l'ouvrage de Bossuet qui vous donnent un démenti. Il n'y a, ajoute le journaliste, qu'un chapitre qui vous appartienne, celui où vous avez prétendu, d'après un passage des *Lettres persannes*, que le seul peuple juif avoit un gouvernement théocratique. Notre réponse sera courte et facile : nous défions de citer ce chapitre, nous défions de citer ce passage. Il est vrai que nous avons dit que les peuples de l'antiquité, le seul peuple hébreu excepté, n'avoient pas de gouvernement théocratique, ce qui est incontestable, si l'on prend ce mot à la rigueur, et non en confondant, comme vous le faites dans vos citations chinoises et indiennes, une influence plus ou moins grande du sacerdoce avec le gouvernement exercé par le sacerdoce lui-même. Mais ce n'est point là l'objet d'un chapitre, ni d'une partie d'un chapitre; ce n'est qu'une assertion incidente, étrangère à l'objet principal de la discussion. Quant au passage de Montesquieu, il n'y a pas un mot qui ait rapport, même indirectement, à la théocratie. En supposant d'ailleurs une erreur de notre part, y auroit-il beaucoup de loyauté à abandonner cinq cents pages d'un ouvrage rempli de faits et de raisonnemens, pour s'attacher à une ou deux phrases isolées, dont la suppression n'affoibliroit aucune de nos preuves?

Voici enfin la seule allégation où l'on paroisse avoir quelque envie de nous répondre. Vous avez, dit-on, fondé vos raisonnemens sur l'obéissance des premiers chrétiens aux empereurs païens et hérétiques, et sur la résistance que les souverains pontifes trouvèrent dans les hommes du moyen âge. Il est vrai que nous avons trouvé dans ces faits des raisonnemens invincibles; et vous ne nous opposez vous-même que de vains et inutiles subterfuges : mais il est faux que nous n'ayons pas fortifié ce genre d'argumentation par des professions de doctrine en opposition évidente avec votre système. Nous les avons trouvées à toutes les époques des annales de l'Eglise, et dans la bouche de ses défenseurs les plus éclairés et les plus orthodoxes.

Vous parlez des lumières des scholastiques : mais avoient-ils donc raison, quand ils se divisoient et se combattoient sur la question qui nous oc-

cupe (1)? Admettez-vous, comme eux, tant de faits controuvés, la donation de Constantin, les fausses décrétales, etc.?

Parlons d'un dernier fait sans rapport avec l'objet principal de la controverse. Vous n'avez pas élevé la voix contre les ordonnances, vous avez flatté un ministre.... Non, nous n'avons point flatté, nous n'avons pas même excusé ni une mesure sur laquelle nous n'avons d'autre opinion que celle du souverain Pontife; ni le ministre qui en est l'auteur, et dont nous pourrions défendre les intentions, parce que plusieurs de ses actes nous en ont révélé la droiture. Qu'avons-nous donc fait? Nous avons demandé s'il étoit permis d'outrager un évêque, un conseiller de la couronne, avec les paroles les plus violentes que puisse fournir le langage humain. S'il y a quelque danger dans notre modération, n'y en a-t-il pas dans l'amour de faire du bruit, de fronder le pouvoir, et dans l'exemple donné à tous les caractères ardens de confondre une sage fermeté dans les principes et dans la conduite avec une censure amère et injuste des personnes?

Nous avons dit que nous n'avions, sur l'ordonnance du 16 juin, d'autre opinion que celle du souverain Pontife : pouvez-vous en dire autant, vous qui ne tolérez pas ce qu'il tolère, qui ne cessez de parler alors même qu'il juge plus sage de se taire?

Nous avons écrit, dites-vous, l'œil fixé sur le ministère des affaires ecclésiastiques. Vous avez voulu sonder notre cœur : vous auriez mieux fait d'examiner notre vie, et de vous assurer si déjà nous n'avions pas été invité à entrer dans ce ministère que vous supposez être l'objet de tous nos vœux. Nous n'ignorons pas d'ailleurs assez les passions des partis pour ne pas savoir qu'un ambitieux ne doit en blesser aucun, pas même le vôtre.

Qu'il nous soit permis de vous demander si, après avoir oublié la dignité que doit garder un écrivain, en insultant les évêques, les écrivains les plus religieux et les plus royalistes, et en essayant d'avilir un prêtre, vous pensez avoir mieux démontré que Boniface VIII a pu déposer un roi de France, et Innocent IV un empereur d'Allemagne?

Que vous sert-il d'inventer des faits et de vous livrer à de tristes personnalités? Ce que vous avez à démontrer, c'est qu'une opinion inconnue pendant onze siècles, soutenue pendant quelques autres comme problématique, abandonnée depuis deux cents ans, condamnée aujourd'hui par trois grandes églises et par l'enseignement universel, au point que le souverain Pontife destitue le seul professeur qui s'en soit déclaré le partisan (2), fait biffer les thèses où elle est énoncée (3); qu'une opinion enfin qui avoit

(1) Le journaliste cite Abeilard, et en fait l'éloge. Nous n'en avons point parlé; mais ce qu'il y a de curieux, c'est qu'un confrère de notre censeur, dans l'article qui suit immédiatement celui auquel nous répondons, fait aussi la censure d'Abeilard.

(2) Tout le monde connoît l'histoire du Père Ventura, partisan jusqu'à l'enthousiasme du système, mais à qui cet enthousiasme a mal réussi, puisque, nommé professeur de droit ecclésiastique à la Sapience, il a été obligé de donner *spontanément* sa démission, après une seule année d'enseignement.

(3) L'*Ami de la religion* a cité à ce sujet une lettre d'un théologien romain, qui n'a pas été démentie.

pour adversaire déclaré l'écrivain qui seul a essayé, il y a trois ans, de la ressusciter, est cependant une opinion catholique.

Vous ne cessez, depuis cette époque, de le répéter; mais pouvez-vous espérer de le prouver? Nous n'examinerons pas dans quel dessein vous avez entrepris cette tâche. Peut-être avez-vous espéré de rendre l'autorité du saint Siège plus grande et plus vénérée, les monarques plus respectés, les peuples plus heureux, les catholiques et les membres du clergé plus forts par leur union, les chrétiens séparés de nous plus disposés à embrasser des frères qui leur tendent les bras. C'étoient là de grandes espérances. Une triste conviction nous force de dire que vous n'avez réussi qu'à tromper quelques esprits ardens, qui, dans leurs illusions, croient voir l'Eglise catholique toute entière dans les bureaux du *Mémorial*, et qui s'imaginent, sur votre parole, que, hors de ce cercle étroit, il n'y a point de science, point de talens, point de vertus.

Voyez donc tout le chemin que vous avez parcouru : vous vous rencontrez maintenant avec ceux qui ont poussé les principes de la démocratie à leurs dernières limites. Si vous n'avez pas adopté toutes leurs doctrines, vous leur avez emprunté toute leur tactique. Vous avez fait une alliance fâcheuse entre le système de Bellarmin et celui de Jurieu et de Rousseau. En retenant le nom et les débris de l'ancien ultramontanisme, vous parlez sur quelques points comme les protestans et les philosophes. Sont-ils plus violens dans leurs attaques contre la royauté et l'épiscopat? Y en a-t-il un qui soit allé plus loin que celui qui a osé comparer une assemblée d'évêques à celle des prêtres juifs qui conspirèrent contre l'Homme-Dieu, et des pontifes vénérables au sanhédrin déicide?

C'est en faisant des paroles sacrées un coupable usage que vous avez osé dire : *Tandis qu'aujourd'hui, comme il y a dix-huit siècles, les Scribes, les docteurs de la loi et les princes des prêtres* (les évêques étoient réunis dans ce même moment pour rédiger la déclaration de 1826) *délibèrent pour trouver quelque témoignage nouveau contre de nouvelles paroles de vérité.* (*Mémorial* de mars 1826, tome V, page 146).

Nous sommes, autant que personne, opposé à la constitution civile du clergé; mais jamais on ne nous verra, pour manifester notre désapprobation, faire descendre un évêque de sa chaire épiscopale, et en le traînant par ses cheveux blancs, lui rappeler des actes qu'il déplore. (Voyez dans la seconde Lettre de M. de La M. à M. l'archevêque de Paris, le passage qui concerne M. l'évêque de Cambrai).

Vous parlez de servilité; mais faut-il, pour n'être pas servile, devenir frondeur et insolent? Y a-t-il rien de plus commun que ce facile courage? Nous le disons avec douleur, si ceux qui se livrent à ces étranges emportemens n'ont pas abandonné les dogmes de la religion, ils en ont déjà méconnu l'esprit; ils ont foulé aux pieds le plus saint de ses préceptes. Ils échapperont sans doute à la vindicte des lois, mais ils recevront tôt ou tard de leur conscience un juste et sévère châtiment.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Sur la mission d'Agen.

Il y a quelques années, une personne pieuse légua, en mourant, une somme destinée à faire les frais d'une mission qui auroit lieu tous les sept ans dans la paroisse Saint-Hilaire d'Agen. Cette mission a été donnée cette année par MM. Guyon et Petit; elle a duré du 8 juin au 5 juillet. Il y avoit chaque jour trois sermons à Saint-Hilaire et un à Notre-Dame. Ces sermons étoient fort suivis, à Notre-Dame surtout, où la grandeur du vaisseau permettoit une réunion plus nombreuse de fidèles. Il n'y a point eu de plantation de croix, la chose étoit convenue avant l'ouverture des exercices, la mission étant trop courte; mais à la fin il y a eu une procession nombreuse et une cérémonie au cimetière. C'est principalement sur cette cérémonie que la *Gazette des cultes* a trouvé à gloser; elle a donné, dans ses 23e et 25e numéros, deux longs articles sur cette mission. Ces deux articles sont, d'un bout à l'autre, une critique de la mission, des missionnaires, de leurs discours et de toute leur conduite. Rien n'a pu obtenir grâce aux yeux de M. A. F., et il relève et interprète les moindres circonstances avec une malignité qui ne se dément jamais. C'est ce dont on se convaincra en suivant son récit.

Il prétend que les marchands de chapelets qui étoient à Agen étoient attachés aux missionnaires et voyageoient avec eux; la vérité est que ces marchands de chapelets vont partout où ils savent qu'il doit y avoir des missions. Il en est venu à Agen de Toulouse, d'Albi, du Mans même; ils gagnent leur vie en vendant des objets de piété; leur en fera-t-on un crime? Il est vrai que, comme d'autres colporteurs, ils ne vendoient point les chansons de Béranger; est-ce pour cela qu'ils auroient déplu à la *Gazette des cultes?* Elle se plaint qu'ils vendent les portraits des missionnaires. Il y a long-temps que ceux-ci s'en plaignent et qu'ils ont voulu l'empêcher; mais, s'ils usoient de rigueur, on ne man-

queroit pas de dire qu'ils n'ont point de charité pour de pauvres gens qui n'ont pas d'autre moyen d'existence. Les missionnaires donneroient volontiers leur procuration à MM. de la *Gazette* pour les délivrer de cette vente de portraits qui les importune. Le correspondant trouve mauvais que les missionnaires donnassent un sermon à Notre-Dame, et, dans l'excès de son zèle, il auroit voulu que tous les discours fussent pour St-Hilaire, où la mission étoit fondée. Le véritable zèle n'est pas si exclusif. Il étoit tout simple que les missionnaires profitassent de l'occasion pour prêcher ailleurs qu'à Saint-Hilaire; cette église est petite, celle de Notre-Dame est grande, un plus grand nombre de fidèles pouvoient y suivre les exercices : voilà pourquoi on y avoit établi un sermon le soir, et non parce que l'église est plus ornée, et qu'elle a de riches boiseries et de beaux autels.

Les conjectures de M. A. F. sur ce sujet sont encore plus ridicules que malignes. Il oublie que cette distribution de sermons entre les deux paroisses étoit convenue d'avance, et que M. l'abbé Guyon avoit été appelé par une délibération de la fabrique. Toute la ville savoit, à son arrivée, qu'il donneroit trois sermons à Saint-Hilaire et un à Notre-Dame. Comment le correspondant étoit-il seul à l'ignorer? Il remarque que la fabrique de Notre-Dame a fait une recette de plus de 1200 fr. S'il étoit ici l'interprète des regrets de la fabrique de St-Hilaire, ce seroit de la part de celle-ci une étonnante ingratitude. Elle a retiré un avantage des exercices de la mission; les missionnaires n'ont rien voulu recevoir d'elle, ils ont renoncé à la somme que leur avoit destinée la fondatrice, ils en ont fait don à la fabrique; ils ont encore renoncé en faveur des pauvres de la paroisse à ce qu'ils devoient recevoir pour les frais du voyage. Ce sont là des circonstances que M. A F. a cru indignes de son attention.

Il suppose que les instructions faites à St-Hilaire étoient *peu ou point préparées*, et que le missionnaire réservoit ses soins et ses efforts pour Notre-Dame; c'est une misérable chicane. Il est constant qu'au discours de onze heures, à St-Hilaire, l'église étoit pleine et toutes les chaises prises; se seroit-on donné le mot pour s'y rendre en foule, si les sermons avoient été si négligés? Les ennemis des missions devroient mieux s'entendre; tantôt ils prétendent qu'elles

ruinent les fabriques, tantôt ils font disputer les fabriques à qui aura les missionnaires. Ces contradictions montrent quelle confiance méritent leurs doléances. Il est faux qu'il ait été question à Agen *de porter le marteau sur une croix cimentée,* et que le curé s'y soit opposé; il n'y a pas le moindre fondement à cette fiction, puisqu'il n'a jamais été question à Agen d'une plantation de croix.

Pour la cérémonie des morts, le correspondant se divertit à tout inventer, et son imagination a brodé ici mille accessoires. Il ne devoit point y avoir de procession au cimetière St-Hilaire pour la clôture, parce que ce n'étoit point l'usage; mais les missionnaires concertèrent avec M. l'évêque une procession au cimetière Ste-Foi, pour donner aux fidèles la consolation d'y prier pour leurs parens défunts. A la vérité, M. le curé de Saint-Hilaire craignit d'abord que cette procession ne nuisît à celle qu'il étoit dans l'usage en sa paroisse de faire à la croix. Mais tout se concilia aisément; les missionnaires, qui ignoroient ce dernier usage, y souscrivirent volontiers. La procession à la croix se fit, et le curé et les paroissiens de St-Hilaire furent également satisfaits, comme on le vit par les remerciemens qu'ils firent aux missionnaires. Pour la grande cérémonie des morts, elle eut toute la pompe dont parle le correspondant; mais il est faux que ~~les hommes y fussent~~ en petit nombre, comme il le dit : *Apparebant rari;* ils étoient, au contraire, plus nombreux qu'on ne les avoit jamais vus dans aucune procession, et ceux qui n'étoient pas du cortège s'étoient rendus séparément au cimetière. La cérémonie fut aussi édifiante par le recueillement que par le nombre des fidèles. Dire que cette foule, qui prioit à genoux, profanoit les tombeaux, c'est une insigne fausseté. On ne peut entrer dans un cimetière sans fouler la cendre des morts, et quand on parcourt ces lieux avec respect, en priant pour ceux dont la cendre y repose, ou en méditant sur l'éternité, on ne peut appeler cela une profanation. Il faut réserver ce mot pour des factieux qui se précipitent tumultueusement dans un cimetière à la suite du convoi d'un acteur ou d'un chef de parti, qui brisent tout sur leur passage, et qui, loin de donner aucun signe de religion, insultent aux monumens de la piété.

Assurément le correspondant, quel qu'il soit, n'est pas

l'organe des habitans d'Agen, qui ont témoigné tant d'estime et de confiance pour les missionnaires, et qui leur ont fait promettre de revenir dans leurs murs. Il nous resteroit peut-être à répondre au second article du correspondant. « A quoi bon les missions en France, dit-il? Le triomphe de la croix n'y est-il pas assuré? Y fait-on une lieue sans trouver un clocher, un autel, un prêtre? A qui manquent les instructions et les prédications? Dès notre enfance les prêtres nous entourent, ils nous suivent adolescens, et ne nous quittent qu'au tombeau. En France, la religion catholique est partout. » Hélas! ce tableau est beau; mais est-il bien fidèle? Est-il vrai que le triomphe de la croix soit bien assuré, que personne ne manque d'instructions et de prédications, qu'il y ait partout des prêtres, et que partout ils nous entourent? Combien encore de campagnes sans pasteurs! combien de chrétiens qui manquent d'instruction! combien qui la fuient, et qui ont besoin qu'on coure après eux et qu'on les remue par de vives exhortations! Le correspondant de la *Gazette* ne connoît pas bien notre situation, ou plutôt je soupçonne qu'il ne la connoît que trop, et que c'est là un artifice de sa rhétorique pour faire croire qu'on n'a pas besoin de missions.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour de la fête de l'Assomption, après la messe pontificale célébrée à Notre-Dame, M. l'archevêque donnera, en vertu d'un indult spécial, la bénédiction papale. Le soir, il y aura la procession du vœu de Louis XIII, elle se fera avec une pompe particulière. Les évêques qui se trouvent à Paris, les curés de la capitale, les séminaires y assisteront. S. M. s'y rendra suivant l'usage avec M. le Dauphin. Au retour de la procession, il y aura un *Te Deum* à Notre-Dame pour la clôture du jubilé; Mgr le nonce entonnera le *Te Deum*, qui sera chanté aussi le lendemain dans les autres églises et chapelles.

— Le dimanche 16 août, on célébrera, dans l'église St-Roch, la fête de ce saint patron de la paroisse. M. l'arche-

vêque d'Aix officiera matin et soir. A une heure, sermon par M. l'abbé du Guerry. La relique du saint restera exposée à la vénération des fidèles pendant l'octave. Il y a indulgence plénière pour les fidèles qui communieront un des jours de l'octave.

— On ne s'accoutume point aux contes ridicules que quelques journaux débitent presque tous les matins sur le clergé, sur les évêques, sur les papes même, et sur tout ce qui se passe à Rome. Un journal a prétendu nous rendre compte, ces jour-ci, *des délibérations les plus secrètes du conseil pontifical;* il a entendu tout ce qui s'y est dit, et il nous rapporte tout cela avec une intrépidité qui confond. Le cardinal secrétaire d'Etat parle avec beaucoup de chaleur, un autre cardinal lui répond vivement. Celui-ci s'oppose à la publication de l'encyclique, et montre les inconvéniens de lutter contre *l'opinion publique* et de *violer les lois du royaume.* Vous croiriez entendre un discours prononcé à la tribune de la chambre, ou lire un article d'un de nos journaux. La *Gazette* que nous avons en vue s'amuse à créer à Rome quelque chose de semblable à ce qui se passe chez nous, à y former un parti d'opposition, à lui prêter un langage qui ait quelque rapport avec ce que nous entendons tous les jours autour de nous. Elle sait, à point nommé, le nombre des cardinaux de l'opposition; il y en a 34, c'est-à-dire, un peu plus qu'il n'y a de cardinaux à Rome, en déduisant ceux qui ont des sièges et des emplois hors de cette capitale, ou qui résident en pays étranger. Et ce qui ajoute au ridicule de toutes ces nouvelles, c'est la fanfaronnade du journaliste, qui prétend les tenir d'un cardinal même. *Nous sommes bien informé,* dit-il dans son 27e numéro, *parce que quelques cardinaux, qui désirent qu'on connoisse la vérité, se servent de nous pour la répandre.* Des cardinaux qui correspondent avec la *Gazette des cultes,* qui *se servent d'elle pour répandre la vérité,* c'est-à-dire, pour tourner en moquerie tout ce qui tient à la religion et tout ce qui se fait à Rome! des cardinaux qui font du gallicanisme et du libéralisme! Il y a autant de vraisemblance que de sel dans une telle fiction. La même *Gazette* suppose que, dans le dernier consistoire, on a dû *agiter deux questions importantes,* l'une sur les changemens à introduire dans le gouvernement ecclésiastique des catholiques anglais, l'autre pour régler

quelques points relatifs aux évêchés des Pays-Bas. Il faut être absolument étranger aux formes suivies à Rome pour imaginer qu'on *agite* ces sortes de *questions* dans les consistoires. Il n'y a point là de délibération; le Pape y parle seul, et y annonce ce qu'il a résolu d'avance, le choix des cardinaux ou la promotion des évêques. Il n'y a aucune discussion, et, s'il y en avoit, elle seroit fort secrète, et la *Gazette des cultes* n'en sauroit rien. Ce journal devroit, avant de faire ses contes, étudier un peu mieux le terrain; il ne créeroit pas de son autorité une légation à Imola, où il n'y en a jamais eu; il ne feroit pas discourir un cardinal comme un député de la gauche, et il respecteroit un peu mieux les bienséances en parlant du saint Père ou du gouvernement pontifical, ou de M. le cardinal secrétaire d'Etat. Quelles pauvretés ce journal et d'autres encore n'ont-ils pas débitées sur M. le cardinal Albani, qui, par son rang, son âge, et par son noble caractère, auroit dû être à l'abri de leurs traits! On en a fait une espèce de créature du prince de Metternich, tandis que sa naissance, sa fortune, sa position sociale, toute sa conduite, annonçoient son indépendance de toute politique étrangère. Issu d'une famille illustre, grand seigneur avant d'être cardinal, M. le cardinal Albani jouissoit dans le sacré collège d'une considération personnelle, même avant le choix que S. S. a fait récemment de lui pour un poste éminent. Sa rare capacité pour les affaires, sa prudence, son esprit conciliant, avoient paru dans de hauts emplois. Aujourd'hui son expérience est une nouvelle garantie en faveur de la sagesse de son administration. Le *Constitutionnel*, à qui il a plu de signaler S. Em. comme un partisan de l'*absolutisme*, a fait grand bruit d'un édit de l'inquisiteur du saint office à Forli. Il a vu là une mesure nouvelle, intempestive, contraire aux lumières du siècle. Cet édit est une formalité qu'il est d'usage de renouveler de temps en temps, et qui n'aura pas les effets désastreux dont le journaliste est épouvanté. Il ne portera point le trouble dans la société ni la discorde dans les familles, et ne fera point de victimes. Le rédacteur de l'article, dans la bienveillance dont il est animé pour le gouvernement pontifical, avoit même eu recours à un peu de mauvaise foi pour le noircir davantage. Il avoit voulu faire croire qu'un article de l'édit du cardinal secrétaire d'Etat contre les carbonari

faisoit partie de la proclamation de l'inquisiteur pour Forli et Faenza. Ces deux actes n'ont rien de commun. L'édit du cardinal porte que les étrangers même, après un mois de résidence dans l'Etat pontifical, seront soumis aux dispositions prises contre les sociétés secrètes ; il n'y a là rien que de conforme à la prudence, et il importoit de prendre des précautions contre les étrangers qui viendroient dans l'Etat romain avec des intentions fâcheuses. On sait assez d'ailleurs avec quelle bienveillance les étrangers sont accueillis ordinairement à Rome et dans l'Etat de l'Eglise, combien on est loin de les inquiéter, et combien, au contraire, ils obtiennent de protection et d'égards. C'est ce qui est connu de tous les voyageurs, et ce qui suffiroit pour dissiper les terreurs que cherchent à répandre des hommes ardens à jeter la défiance ou la haine contre un gouvernement aussi sage et aussi paternel que franchement religieux.

— M. l'évêque de Versailles a publié un Mandement pour annoncer le jubilé à son diocèse. Le jubilé commencera le lendemain de l'Assomption, et durera jusqu'au samedi 29. Le Mandement est précédé du bref de S. S. Le prélat exhorte les fidèles à profiter de cette grande faveur du saint Père, dont il leur fait sentir éloquemment le prix :

« C'est pour la première fois qu'il fait entendre sa voix à son immense troupeau, le nouveau pontife que la bonté divine vient de placer sur la chaire de saint Pierre, et déjà vous reconnoissez, N. T. C. F., dans ses premiers accens les touchans soucis de sa profonde humilité, mais surtout les tendres effusions de son affection paternelle. Quel édifiant spectacle de voir le Père commun des fidèles, environné de tant d'éclat, appelé par le sénat le plus auguste, ou plutôt par l'Esprit saint lui-même à cette haute dignité, gémir, à la face de l'Univers, du fardeau qui l'accable, s'effrayer de sa foiblesse, et ne prendre confiance qu'au souvenir du bras invincible qui doit défendre l'Eglise contre tous les assauts, et la soutenir jusqu'à la consommation des siècles sur ses immortels fondemens. Mais aussi, quel attendrissement de l'entendre appeler ses enfans à son aide, faire valoir près d'eux les droits de sa tendresse, réclamer leurs prières, et fonder sur la ferveur de leur intercession sa plus douce espérance !

» Toutefois, N. T. C. F., celui qui vous expose ses besoins vient soulager les vôtres, et s'il invoque votre secours, il vous en offre par avance le prix ; car ce n'est pas quand il s'agit de vos intérêts, et quand il faut vous prouver son amour, que son humilité se livre aux anxiétés et aux défiances. Alors il se souvient de sa puissance ; il sait quels sont ses droits, et quel crédit lui donne sur le cœur de J. C. le titre de son vicaire, dont il est honoré. Tous les trésors, en effet, de cet adorable maître viennent d'être ouverts devant lui, et le premier usage qu'il fait de ce glorieux privilège,

c'est d'y puiser avec liberté, pour répandre sur vous les dons spirituels sans ménagement et sans mesure.....

» Vous justifierez son espoir, N. T. C. F., et répondrez à ses désirs. Vous consacrerez ces jours de miséricorde, mais qui vont s'enfuir si rapidement, à méditer sur les vérités éternelles, à gémir de vos foiblesses, à déplorer vos égaremens, à former pour une vie meilleure de généreuses résolutions, ou plutôt vous prendrez l'engagement qui, dans ces jours de séduction et de scandale, renferme tous les autres, celui de pratiquer enfin l'Evangile ouvertement et de bonne foi. Laissez à d'autres cette indigne pusillanimité qui tremble devant les regards de l'impie, cette lâcheté que son sourire fait pâlir, ce respect humain qui se tait devant ses blasphêmes; mais vous dont J. C. est l'ami, le législateur et le Dieu, montrez-vous courageusement ses disciples, ou plutôt portez avec une noble fierté un titre qui peut bien s'allier quelquefois avec des foiblesses, mais qui du moins suppose toujours dans celui qui s'en glorifie l'estime et le désir des plus sublimes vertus. »

— Dans le diocèse d'Evreux, le jubilé a commencé le dimanche 9; M. l'évêque l'avoit annoncé par un Mandement du 1er août. Le bref de Pie VIII y est aussi cité en entier. Le prélat présente cette grâce signalée du saint Siège comme un remède aux maux de l'Eglise et comme un puissant encouragement aux fidèles de la consoler de tout ce qui l'afflige, de la perte de tant d'ames, du changement funeste opéré dans les mœurs, de l'oubli des plus saintes règles, etc. :

« Nous seroit-il difficile, N. T. C. F., de découvrir la cause de tant de malheurs? Elle n'est que trop visible aux yeux des chrétiens, dans ce torrent d'opinions folles, séditieuses, immorales, impies, qui, comme une lave brûlante sortie d'un gouffre enflammé, dévore, consume tout ce qui se trouve sur son passage : *Ignis est usque ad perditionem devorans et omnia eradicans genimina.* Elle existe dans cette haine implacable du nom chrétien, qui permet de douter si celle des anciens persécuteurs, quoique plus effrayante et plus cruelle dans ses effets, étoit plus profonde et plus perfide dans son principe. Elle existe enfin dans cet esprit d'orgueil et d'indépendance qui ne peut souffrir ce qui porte le caractère d'autorité, ce qui rappelle l'homme à la soumission et à l'obéissance. Nous ne pouvons nous dissimuler, N. T. C. F., ni ce tolérantisme absurde qui, ne mettant aucune différence entre la vérité et le mensonge, fait de toutes les sectes, c'est-à-dire, de toutes les opinions contradictoires, un moyen de salut, une voie pour arriver à Dieu; comme si Dieu pouvoit voir du même œil, protéger également le mensonge et la vérité; ni ce travestissement de nos livres saints, inventé pour séduire plus sûrement les esprits simples ou inattentifs; ni enfin cet affreux prosélytisme qui travaille la jeunesse de toutes les manières, pour l'enrôler sous les drapeaux de l'impiété, et ravir ainsi à la religion toutes les espérances, en gâtant, dès sa racine, la génération présente. »

— Parmi les dons et legs autorisés dans le cours de l'année dernière, le plus important sans doute est celui fait en faveur du département d'Eure-et-Loir, par un mari et sa femme qui ne veulent point être nommés, mais que l'on sait être M. et Mme d'A. L'ordonnance du Roi du 1er octobre 1828 porte que les bâtimens et dépendances dits de *Josaphat*, avec le mobilier qui y existe, seront échangés contre les bâtimens de l'ancienne abbaye de Bonneval, qui seront affectés à l'établissement d'un hôpital départemental pour les incurables et les insensés. Les mêmes personnes font don des bâtimens de *Josaphat*, pour y fonder un hôpital destiné aux vieillards, aux infirmes et aux enfans trouvés; on y recevra 100 hommes, 100 femmes et 100 enfans. De plus, des capitaux et immeubles d'une valeur de 1,800,000 francs seront affectés par les mêmes à l'établissement. Ce généreux emploi d'une grande fortune mérite d'être cité. Le tout, avec la valeur des bâtimens de *Josaphat*, forme un capital de deux millions.

— L'imposture prend tous les masques pour arriver à ses fins. Les 8 et 10 juillet, on a plaidé et jugé, au tribunal correctionnel de Montpellier, la cause de deux femmes qui avoient abusé étrangement de la simplicité d'une pauvre fille. Ces femmes se nomment Dupy et Prunac; la première est âgée de 53 ans et aveugle, la seconde n'a que 40 ans et est percluse; elle étoit mariée au nègre Ibrahim. Ces femmes imaginèrent d'exploiter à leur profit l'excessive crédulité de la fille Fovielle, âgée de 32 ans, originaire de Montpeiroux, et résidant à Montpellier comme femme de chambre. Elles jouèrent le rôle d'inspirées, et prétendirent qu'il leur avoit été inspiré que J. C. étoit en prison, et que la charité seule pouvoit l'en arracher par ses aumônes. La fille Fovielle, bien endoctrinée, se décida à aller quêter de ville en ville. Elle ramassa des aumônes à Albi, à Cette, à Béziers, à Toulouse, à Marseille, à Valence, à Lyon, et même à Paris, et les remettoit fidèlement à la femme Ibrahim, qui s'en servoit pour vivre dans l'abondance avec sa compagne, son mari et ses enfans. Elle fit ce métier pendant neuf ans, et, de plus, institua les deux femmes ses héritières, et souscrivit en leur faveur une obligation de 6000 fr. Pendant long-temps la fille Fovielle avoit gardé le secret sur ses voyages et sur leur but; mais un jour, étant dans une chambre contiguë à celle des deux femmes, elle entendit

une conversation qui l'éclaira sur leur manège. Elle raconta leurs révélations et ses voyages; l'autorité, avertie, fit une enquête et recueillit des preuves de l'imposture. Les deux femmes ont nié devant le tribunal la plupart des faits, mais elles ont été confondues par les aveux, la candeur et la simplicité de la fille Fovielle. M. Cavallier, substitut, a soutenu la prévention, et s'est élevé avec force contre l'acharnement des deux femmes à abuser si long-temps de l'ignorance et de la crédulité de la fille Foviette. Le tribunal les a condamnées toutes deux, comme coupables d'escroquerie, la femme Ibrahim à deux ans de prison, et la fille Dupy à un an, et chacune à 50 fr. d'amende et aux frais. Elles avoient d'elles-mêmes renoncé à tirer parti des actes souscrits en leur faveur. Cette affaire avoit excité vivement la curiosité publique à Montpellier, et la foule s'étoit portée aux audiences du tribunal. Il est évident, quoi qu'en ait dit un journal, que la religion est étrangère à cette cause; il n'y a même pas là proprement de superstition, mais une grossière imposture d'un côté, et une sotte crédulité de l'autre.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le déchaînement des journaux contre le nouveau ministère passe tout ce qu'on pouvoit attendre; ce n'est plus de l'opposition, c'est une colère furieuse: on fait des appels à la multitude, on menace ouvertement le Roi; un journal le traduit à sa barre, et l'interpelle insolemment sur ce qu'il a fait. La Charte dit que c'est au Roi à choisir ses ministres; mais les amis de la Charte lui contestent jusqu'à cette dernière prérogative: il ne devra choisir apparemment que les ministres qui plairont à MM. tels ou tels. La France, nous dit-on tous les jours: eh! Messieurs, la France est-elle dans votre écritoire? N'est-ce pas une chose ridicule que le premier grimaud se prétende l'organe de la France, et lui prête ses passions et ses fureurs? Dieu merci, la France repousse de tels interprètes; elle ne réside point dans les bureaux de trois ou quatre journaux, et elle désavoue leurs emportemens. La vérité ne sauroit se trouver dans des attaques si violentes.

— Si l'on ne savoit pas assez qu'un ministère royaliste étoit devenu indispensable pour remettre la monarchie en mouvement, les journaux révolutionnaires suffiroient, à coup sûr, pour nous l'apprendre. Autrefois la règle des jacobins étoit de juger de la bonté d'une mesure *acerbe* par le degré de désespoir des gens de bien. En raisonnant d'après la même règle, la composition du nouveau ministère seroit certainement ce qu'il y auroit de meilleur pour la religion et la royauté; car les ennemis de l'une et de

l'autre sont dans un état d'exaspération sans exemple, et l'on ne peut rien imaginer au-dessus du degré de fureur qui les suffoque. Par conséquent, voilà un très-bon signe. Cependant nous nous bornons pour le moment à accepter l'augure qui nous est offert dans les noms propres que les ordonnances du 8 de mois nous ont fait connoître. Jusqu'à ce que leur plan de conduite se révèle par des actes, ou par des déclarations de principes, nous nous bornerons à dire que la colère de leurs ennemis est de bon augure, et qu'il ne manque à ce brutal soulèvement de l'opinion révolutionnaire que d'être bientôt justifié par l'énergie du nouveau ministère.

— Vous vous rappelez, peut-être, cette femme Buard, de Nogent-le-Rotrou, qui a passé l'hiver dernier en prison, pour avoir, comme diroit Boileau, *largement souffleté* un agent du comité directeur, qui se trouvoit chargé dans ce pays-là de la surveillance des missionnaires. Il paroît que, pendant son emprisonnement, la pitié de quelques ames pieuses est venue à son secours, et qu'on a tâché d'adoucir son sort par quelques charités. Or, ceci méritoit une sérieuse attention de la part des contrôleurs de l'ordre légal : ils ont trouvé là-dedans une preuve de la résurrection des Jésuites et de la congrégation; car les dames de Chartres qui ont fait l'aumône à la femme Buard ne peuvent être, selon eux, que des congréganistes et des jésuitesses, et ils les signalent comme telles à la colère du parti. Quant aux congréganistes qui prennent soin de la fortune du *poëte national*, et qui ont fait pour lui de la prison de la Force une espèce de palais enchanté, c'est une autre affaire : il n'attaque, lui, que la religion et la royauté, tandis que la femme Buard donne des soufflets aux commissionnaires du comité directeur; ce qui n'est pas du tout la même chose dans le code pénal des libéraux.

— Mercredi dernier, le Roi a présidé, pour la première fois, le conseil des nouveaux ministres. Il étoit composé des quatre ministres présens, MM. le prince de Polignac et les comtes de Chabrol, de la Bourdonnaie, de Bourmont. M. le Dauphin assistoit au conseil.

— Le même jour, dans la matinée, M. Bourdeau est venu remettre entre les mains de S. M. les sceaux du royaume. M. le comte de Chabrol, chargé du departement de la justice par *interim*, a été chargé de ce dépôt par le Roi.

— Par ordonnances royales du 13, M. Mangin, ancien procureur-général à Poitiers, conseiller à la cour de cassation, est nommé préfet de police. Il est remplacé en cette cour par M. Moreau, président du tribunal de première instance de la Seine; et cette dernière place est donnée à M. Debelleyme.

— Nous parlerons plus tard d'une circulaire que vient d'adresser aux préfets M. le ministre de l'intérieur.

— M. le baron Trouvé, ancien préfet de l'Aude, devient secrétaire intime de M. le comte de la Bourdonnaie, ministre de l'intérieur.

— M. Patry, chef de la division du cabinet et de la police du royaume, au ministère de l'intérieur, a donné sa démission. Il est remplacé, pour cette seconde fonction, par M. Rives, qui étoit chef du personnel au ministère de la justice sous M. de Peyronnet.

— M. de Barateau, secrétaire de M. de Martignac, a été nommé inspecteur des hospices, en remplacement de M. de Rigny, l'un des frères du vice-amiral, fait depuis peu maître des requêtes.

— M. Lepelletier d'Aulnay a donné aussi sa démission de conseiller d'Etat, en apprenant la nomination du ministère royaliste.

— Par ordonnance royale du 8 de ce mois, M. Corréard-Lalesse, procureur du Roi à Nogent-sur-Seine, a été nommé conseiller à la cour royale de Bourges, et remplacé par M. de Prevezac, substitut à Auxerre. M. Périgord, substitut à Rochechouart, a été nommé procureur du Roi à Ruffec (Charente). MM. Fournier, Meynard de Franc et Boreau-Lajenadie ont été faits, le premier conseiller à la cour royale de Limoges, et les deux autres substituts à Auxerre et Rochechouart. M. Fournier étoit le secrétaire de M. Bourdeau; M. Meynard avoit le même emploi auprès de M. Portalis.

— M. le vicomte de Vezin est nommé conseiller de préfecture du département de Tarn-et-Garonne.

— Une longue ordonnance du 5 de ce mois, provoquée par M. de Caux, réorganise le corps royal de l'artillerie. Les officiers qui ne peuvent être compris dans la nouvelle organisation conserveront leur traitement, et auront droit à la moitié des places vacantes de leur grade dans les corps dont ils faisoient partie. Les réductions s'opèreront au fur et à mesure des extinctions.

— Par lettre du 5 de ce mois, le Roi a daigné commuer les peines de dix-neuf condamnés qui avoient été recommandés récemment à sa clémence par les jurés de divers départemens. Un de ces malheureux avoit été condamné à mort, deux aux travaux forcés à perpétuité, quatre aux travaux forcés à temps, deux à la réclusion avec la marque, et dix à la réclusion avec exposition. Les peines substituées sont la réclusion perpétuelle, la réclusion pendant cinq ans, sans exposition ni flétrissure, et l'emprisonnement simple, depuis cinq ans jusqu'à un an.

— Mme la Dauphine a daigné accorder une somme de 300 fr. à la commune de Massiac (Cantal), pour l'aider à reconstruire le clocher de son église, qui avoit été renversé par un ouragan.

— Le dimanche 9, Mme la Dauphine, MADAME, duchesse de Berri, et MADEMOISELLE, ont entendu la grand'messe dans la paroisse Saint-Jacques, à Dieppe. Le préfet, le sous-préfet, le maire et le curé ont reçu les princesses à leur arrivée. A midi, LL. AA. RR. ont passé la revue des troupes de ligne et de la garde nationale, ensuite elles sont allées visiter le fort. Dans l'après-midi, elles se sont embarquées sur le sloop de guerre *le Rodeur*, et ont fait une assez longue promenade en mer. Le soir, un banquet et une fête leur ont été offerts par la ville. Le 10, les princesses se sont rendues au château d'Arques; Mme la Dauphine étoit à cheval. LL. AA. RR. sont revenues le soir à Dieppe.

— Mme la Dauphine, après avoir passé une partie de la journée du 11 chez M. le duc d'Orléans à Eu, a été de retour à Saint-Cloud le jeudi 13, à 4 heures de l'après-midi.

— Au second tour de scrutin, M. Planelli de la Valette, ancien député et candidat royaliste, a été élu à la majorité de 123 voix sur 210. Ses concurrens étoient MM. Passard, Murinais et de Miremont.

— M. le lieutenant-général Gilly, qui, en 1815, avoit pris une part active aux évènemens du Midi, vient de mourir dans le département du Gard.

— M. Rallier, ancien capitaine du génie, ancien membre de plusieurs assemblées législatives, ex-doyen de la chambre des députés de 1827 à 1828, vient de mourir à Fougères.

— Dans la dernière séance de la cour d'assises, sous la présidence de M. de Quincerot, une cause, relative à un vol commis chez un orfèvre, a été, sur les conclusions de M. l'avocat-général Bayeux, renvoyée à une autre session, attendu qu'un mémoire écrit avoit été distribué à l'avance aux jurés; ce que la législation du jury défend, pour que rien n'influence préalablement son opinion, soit contre les accusés, soit en leur faveur.

— Dans son audience du 4 août, le tribunal correctionnel de Lyon a déclaré le gérant du *Précurseur* coupable, soit en cette qualité, soit comme auteur de l'article sur la peine de mort appliquée au crime de fausse monnoie, d'avoir provoqué les jurés à la désobéissance aux lois, et l'a condamné en conséquence à vingt jours d'emprisonnement, 600 fr. d'amende et aux dépens. Quelques jours après, le gérant du même journal, à raison de l'article qu'il avoit publié pour la défense du premier, a été condamné à 15 jours de prison et 200 fr. d'amende, comme coupable du délit d'outrage envers les magistrats dans leurs fonctions.

— Le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné MM. Duperrier de Larsan, délégué des propriétaires de vignobles de la Gironde, auteur d'un article inséré dans le *Mémorial bordelais*, et Lavigne, gérant de ce journal, à un mois de prison et 500 fr. d'amende chacun, pour avoir provoqué à la désobéissance aux lois, en engageant à ne plus payer l'impôt.

— Les 38 Grecs qui ont été acquittés à Toulon du crime de piraterie, ont été conduits à bord de la frégate *la Constance*, qui les transportera en Grèce à la disposition du gouvernement.

— Un vol sacrilège a été commis dans l'église de Templeuve (Hainault) pendant la nuit du 25 au 26 juillet. Les voleurs s'y sont introduits, ont enfoncé le tabernacle, et enlevé une partie de l'ostensoir avec la grande hostie; ils ont abandonné le ciboire, qui étoit d'étain. Les hosties ont été retrouvées sur l'autel ou sur les marches. Ils ont encore emporté quelques pièces d'argent et un *ex-voto* qui ornoient le christ du maître-autel; en tout, une valeur d'environ 15 florins : toute l'argenterie étoit d'ordinaire enfermée au presbytère. M. le vicaire-général de Tournai vient d'ordonner une amende honorable des plus solennelles, en réparation d'un si horrible attentat. La justice est à la recherche des auteurs de ce crime, qui ne se renouvelle que trop souvent dans les Pays-Bas.

— Un incendie assez violent a éclaté, dans la nuit du 4 au 5 août, au village de Marcoussis (Seine-et-Oise). Grâce à l'activité des autorités locales et aux efforts des habitans, il n'y a eu que trois maisons entièrement détruites. On loue surtout le zèle de M. le curé de Marcoussis et de son vicaire, qui n'ont cessé un seul instant de porter de l'eau et d'encourager les habitans.

— Le bourg de Veaugues, près Sancerre, a été dévasté par un incendie dans la nuit du 3 au 4 de ce mois. Dix-huit familles ont vu leurs maisons dévorées par les flammes, et c'est avec peine qu'on a préservé l'église et le presbytère de ce désastre.

— On compte actuellement en France 11,464 forçats libérés. Le rapport des accusés avec la population a été, l'année dernière, de 1 sur 4593. Soixante-six individus ont été traduits à Paris pour délits de la presse; 29 ont été acquittés, 13 condamnés à l'amende, 22 à l'amende et à la prison.

— Les membres de la société helvétique pour les sciences naturelles ont

fait, le mois dernier, une excursion scientifique au mont Saint-Bernard. Quoique au nombre de 86, ils ont été tous reçus et traités par les religieux de l'hospice.

— Le gouvernement anglais a envoyé un vaisseau de guerre devant la Vera-Crux, pour protéger pendant les troubles, si fréquens, ou pendant l'attaque par les Espagnols, les personnes et les biens des sujets anglais qui se trouvent dans ce pays.

— L'élection de Clare en Irlande a commencé et s'est terminée dans une seule journée. M. O'Connel a été élu sans opposition, car il n'avoit aucun concurrent. Il a adressé aussitôt un discours aux électeurs, pour leur faire connoître ce qu'il se proposoit de solliciter au parlement. Il a promis de demander d'abord le rapport ou du moins la révision de la dernière loi portée contre les Jésuites et les ordres monastiques. Du reste, il s'est engagé à être le champion infatigable de la vraie religion, qui seule, a-t-il dit, peut être la base d'une liberté légitime, quoi qu'en disent les libéraux français, espagnols et portugais.

— Cent quatre-vingt-quatre libéraux portugais, venant de Plimouth, sont arrivés à Rio-Janeiro le 20 mai, sur le navire danois *le Cécrops*. Ils se plaignoient beaucoup d'avoir suivi les suggestions des chefs qui les ont entraînés en Angleterre, et de s'être fiés aux belles promesses que ceux-ci leur avoient faites.

— Le mariage de l'empereur du Brésil avec la fille du feu prince Eugène a été célébré à Munich le 2 août. En l'absence de l'archevêque, c'est le nonce du Pape qui a béni l'union. La princesse de Leuchtenberg, qui sera accompagnée jusqu'à Rio par son frère, est partie le 4 pour Manheim, d'où elle doit se rendre à Londres par Bruges. M. de Barbacena passera par Paris.

— Quelques jours après avoir été reçu avec la pompe la plus extraordinaire par le kaimakay, M. Gordon, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, a eu son audience solennelle du grand-seigneur au camp impérial de Bugueldéré. On a observé en sa faveur un cérémonial inusité. La distinction toute particulière dont jouit ce diplomate, et la supériorité qu'il a dans ces circonstances sur l'ambassadeur de France, sont dignes de remarque.

Sur une lettre de M. Marchal.

M. Marchal, député de la Meurthe, a fait insérer dans deux journaux une réponse à la réclamation des ecclésiastiques de Nanci, que nous avons donnée dernièrement, et qui nous avoit été adressée directement de cette ville. M. Marchal s'étonne que ces ecclésiastiques aient cru devoir intervenir dans cette affaire; leur conduite, au contraire, est fort naturelle : leur évêque est attaqué, ils le défendent. Il n'y a dans ce procédé rien que d'honorable pour eux et pour lui. Chacun a ses goûts : il y en a qui aiment à dénoncer et à poursuivre un évêque, qui l'attaquent, soit sourdement dans les bureaux du ministère, soit publiquement à la tribune et dans les journaux. Et le clergé de cet évêque ne pourroit prendre son parti ! et il devoit

souffrir en silence qu'on accusât son chef des torts les plus graves! et il ne pourroit publier ce qui justifie le prélat! et M. Marchal appelle cela *de la passion* et un défaut de lumières! et il reproche aux ecclésiastiques de Nanci de manquer de charité!

Dans sa lettre adressée à trois journaux, il parle des *bruits affligeans* répandus sur la conduite de M. l'évêque; mais il ne dit point qui a pris à tâche de répandre et d'accréditer ces bruits, dont la source est bien connue. Il a *regret*, dit-il, *d'être contraint à publier ces détails*. Quelle violence il lui a fallu se faire, et combien il s'est rendu malheureux depuis dix-huit mois par un excès de zèle! car il nous apprend que c'est lui qui déféra M. l'évêque de Nanci à l'autorité dès le commencement de 1828, et qui sollicita des mesures contre lui. *Avec moins de passion et plus de lumières*, il ne lui seroit pas même venu dans l'idée de soupçonner d'un procédé bas et honteux un prélat du caractère le plus honorable.

A qui persuadera-t-on qu'un évêque issu d'une famille illustre, qui a reçu une éducation convenable à son rang, qui a passé sa vie dans l'exercice du ministère et dans la pratique des bonnes œuvres, qui use noblement de sa fortune, et qui, simple pour lui-même, n'a pas de plus grand plaisir que de soulager les pauvres et de consoler les malheureux; à qui persuadera-t-on qu'un tel homme ait voulu détourner à son profit les dons de la charité? Qui pourra jamais s'imaginer que M. de Janson ait voulu frustrer son séminaire? Qui se seroit attendu que ce fût M. Marchal qui se fît le protecteur de cet établissement? Il faut avouer que, si l'une de ces suppositions est absurde, l'autre est assez plaisante, et bien des gens s'étonneront de voir l'honorable député de la Meurthe se faire le champion d'un séminaire, veiller à l'emploi des dons faits à cette maison, et faire rendre compte à l'évêque de sa gestion. Il y a là quelque chose de neuf et de piquant qui feroit sourire même les libéraux.

Aussi il paroît que, malgré les *bruits affligeans* répandus par des bouches bienveillantes, on n'a pas généralement cru, ni aux malversations de M. l'évêque, ni au zèle généreux de son accusateur. Celui-ci se plaint du ministre qui laissa languir cette affaire, qui n'accueillit pas la dénonciation, qui probablement n'ajouta point foi à des reproches si graves, et qui ne put se persuader qu'un collègue et un ami fût capable de tels procédés. M. Marchal appelle cela de la *foiblesse*, et il laisse entrevoir que le ministre en sera responsable; ce sera peut-être le sujet d'une proposition à faire à la chambre l'année prochaine, à moins que d'ici là l'honorable député ne s'aperçoive qu'il s'est trop avancé.

Il a oublié, dans sa lettre aux journaux, des faits qui auroient soulagé son *affliction* et diminué ses *regrets*. Ainsi, il dit que c'étoit aux anciens chefs du séminaire à justifier M. l'évêque, et précisément nous avons cité des lettres de M. Michel, ancien supérieur, et de M. Ferry, ancien directeur et supérieur actuel, qui réfutent le roman de M. Marchal. Celui-ci prétend que *rien ne garantissoit et* que *rien ne garantit encore la rente du séminaire*; il auroit pu voir le contraire dans toutes les pièces déposées au ministère. S'il ne croit pas à la parole d'un évêque, il peut croire du moins à un acte signé de lui et mentionné dans la réclamation.

Enfin comment M. Marchal, qui connoît si bien les moindres détails de cette affaire, n'a-t-il pas fait attention à la requête de M. Chapellier pour demander le transfert de la rente? Cette requête est déjà ancienne, puis-

qu'elle porte la date du 1er mai 1829. Elle sollicitoit une ordonnance du Roi pour autoriser le transfert de la rente et faire l'emploi des arrérages. Il nous semble que cette requête devoit calmer les alarmes de M. Marchal, et qu'il auroit pu en faire mention dans sa lettre. Cette circonstance l'eût consolé des *bruits affligeans* qu'il a eu le chagrin de répéter, et ce doit être pour lui un sujet de *regret* d'avoir perdu l'occasion de réparer le tort qu'il auroit fait à la réputation d'autrui, si ses accusations avoient eu quelque vraisemblance.

Histoire des assemblées délibérantes, où l'on démontre, par le raisonnement et par les faits, la marche naturelle des collèges électoraux et des chambres; par M. Madrolle (1).

Cet ouvrage est précédé d'une dédicace aux 100,000 électeurs de France, et d'une introduction où l'on trouve un essai sur la manière d'écrire l'histoire et un tableau de la licence du jour. L'auteur, entrant ensuite dans son sujet, rappelle quelques faits relatifs aux Etats tenus anciennement en France, et cite l'opinion de quelques princes, ministres ou autres personnages sur ces assemblées. Le fond de l'ouvrage est moins une *histoire* qu'une *théorie des assemblées délibérantes*, et il paroît que ce devroit être là le titre de ce volume, qui n'est que le prélude d'une histoire véritable des assemblées délibérantes.

L'auteur traite dans sa *Théorie* des assemblées en général, des causes aggravantes de leurs vices, des lois électorales, des électeurs, des candidats, de nos chambres modernes, du siège des assemblées, du droit de pétition, de la publicité des séances, de la durée des sessions, du droit d'octroyer l'impôt, etc., etc. On voit que l'auteur embrasse les plus graves questions. Il cite beaucoup, il montre l'état de l'opinion, soit d'après les journaux, soit d'après les discours prononcés à la tribune. Comme tous les esprits sages, il est effrayé de notre situation. Il n'est point de ceux à qui en imposent le bourdonnement des passions, les clameurs des partis et les mensonges de leurs organes.

Nous n'avons pu examiner le livre en son entier; peut-être est-il quelques opinions que nous n'adopterions pas pleinement : mais l'auteur a fait ses preuves, soit sous le rapport des principes, soit sous celui du talent. Peu d'hommes sont plus au courant de la politique du moment, et peu d'hommes sont plus en état de la bien apprécier et d'en prévoir les résultats.

---

(1) In-8°, prix, 7 fr. 50 cent. et 9 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou, et au bureau de ce journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Code ecclésiastique français, d'après les lois ecclésiastiques d'Héricourt, par M. Henrion (1).

L'ouvrage commence par une introduction en trois chapitres, dont le premier est intitulé *Prolégomènes*, le second traite de l'Eglise, et le troisième trace un abrégé de l'histoire du droit ecclésiastique. Le second chapitre embrasse quatre sections, la première sur la religion, la révélation, l'Ecriture et la tradition; la seconde, sur l'Eglise, son économie et son autorité; la troisième, sur le pouvoir de l'Eglise et sur son exercice; la quatrième enfin, sur les rapports de l'Eglise avec l'Etat, sur la liberté de conscience et sur la tolérance. On pourroit demander si toutes ces notions étoient bien nécessaires à la tête d'un code ecclésiastique, et à vrai dire, il nous semble que l'auteur prend quelquefois les choses d'un peu haut, et que, travaillant principalement pour le clergé, il pouvoit s'abstenir de poser des principes qui doivent être familiers à ses lecteurs. Peut-être a-t-il cru que ces principes serviroient à mieux faire comprendre les développemens où il devoit entrer, ou a-t-il été bien aise de faire connoître tout de suite l'esprit qui l'anime, et de prévenir quelques objections qu'on pouvoit lui faire. La quatrième section, des rapports de l'Eglise avec l'Etat, est celle qui offre le plus de points de contact avec les matières traitées dans le *Code*.

L'auteur a partagé son ouvrage en quatre livres, qui traitent de la juridiction ecclésiastique, des offices et dignités, des choses saintes, des traitemens et biens ecclésiastiques. Ces livres embrassent un grand nombre de matières. Ainsi, dans le premier, il est question du pape, des cardinaux, des métropolitains, des évêques, des grands-vicaires, des archidiacres, des curés, des exemptions, des conciles, des concordats, des libertés gallicanes, des peines et censures,

(1) 2 vol. in-8°, prix, 9 fr. et 12 fr. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou, et au bureau de ce journal.

des appels comme d'abus, de l'enseignement, etc. La division est à peu près la même que dans la première édition, mais l'auteur s'énonce avec beaucoup plus d'exactitude. On ne trouvera plus de ces décisions et de ces assertions que nous avions relevées l'année dernière, n° 1463. M. Henrion se jugeant lui-même avec sévérité, et profitant des observations des critiques, a réformé ou modifié un grand nombre de propositions. Il a revu, entre autres, avec soin les articles sur le pape, sur l'autorité des princes, sur les libertés gallicanes, et a ajouté des notes explicatives et tirées la plupart du temps des auteurs les plus accrédités. Il cite souvent Bossuet, Fleury, Thomassin, M. l'évêque d'Hermopolis, M. Emery, etc. S'il s'attache aux maximes adoptées en France, c'est sans y joindre les exagérations de plusieurs de nos jurisconsultes et sans flétrir des opinions respectables. Il ne dissimule point l'abus qu'on a fait des libertés, et s'élève contre les prétentions des parlemens. Il cite ce mot si juste de Fleury, qu'on pourroit faire un traité des servitudes de l'Eglise, comme on en a fait un de ses libertés, et qu'on ne manqueroit pas de preuves.

Nous avions reproché à l'auteur d'avoir dit que, lorsque le conseil d'Etat a prononcé qu'il y avoit abus dans l'acte qui prononce une excommunication, cette excommunication ou toute autre censure tombe d'elle-même; non-seulement il a supprimé cette décision, dont peut-être il n'avoit pas senti toute la portée, mais il l'a remplacée par une décision toute contraire, et qu'il motive; car, dit-il, il n'y a que le supérieur ecclésiastique qui puisse accorder une absolution valable, et toute prétention contraire du conseil d'Etat seroit une entreprise flagrante sur la juridiction qui n'appartient qu'à l'Eglise. Il a montré la même bonne foi sur ce qu'il avoit dit de la déportation, qui emportoit avec soi la vacance de plein droit, et il reconnoît qu'on ne peut être privé d'un office spirituel par un jugement d'un tribunal séculier; il cite même en note la dissertation de M. Emery sur la mort civile, dissertation tout-à-fait digne de la sagesse de cet excellent esprit.

Enfin, en comparant les deux éditions, il nous a paru que M. Henrion s'étoit fait son procès à lui-même sans pitié, et qu'il avoit eu à cœur de redresser tout ce qu'il y avoit de

défectueux dans son premier travail. On peut même dire qu'il a refondu l'ouvrage. Les titres nouveaux qu'il y a joints, l'introduction, des notes si nombreuses qu'elles forment presque la moitié des deux volumes, des corrections considérables à un grand nombre d'articles, tout cela donne à cette seconde édition un immense avantage sur la précédente. Néanmoins, l'auteur appelle encore de nouvelles observations et de nouvelles critiques; animé du désir de compléter son livre, il promet, si on lui indique quelque omission ou quelque erreur, de les réparer dans une dissertation supplémentaire que l'on joindroit à la présente édition. Cette modestie et cette bonne volonté qu'il montre dans sa préface paroissent encore mieux dans tout son livre par les recherches qu'il a faites et par le soin qu'il a pris de revoir l'ensemble de son *Code*, de peser ses assertions et ses jugemens, et de s'appuyer des meilleures autorités.

L'ouvrage est terminé par une table des matières ample et raisonnée; elle contient, dit l'auteur, plusieurs documens qui ne se trouvent pas dans le *Code* même, et elle supplée aux inexactitudes qui ont pu s'y glisser. Seulement il auroit été à désirer qu'elle embrassât aussi les matières renfermées dans l'introduction, et surtout ce qui concerne l'histoire du droit ecclésiastique.

A ce sujet, nous parlerons d'un ouvrage du même genre; qui a pour titre : *Institutions aux lois ecclésiastiques de France; ou Analyse des actes et titres qui composent les Mémoires du clergé,* par M. l'abbé de Verdelin. Cet ouvrage fut publié d'abord en 1783, en 3 vol. in-12; c'est un extrait des *Mémoires du clergé* publiés par les avocats Le Merre. Il fut présenté en manuscrit à l'assemblée du clergé de 1782, qui le fit examiner, et le trouva bon et utile. Nous avons dit deux mots de cette 1re édition dans notre journal, t. XIII, n° 335. M. l'abbé de Verdelin s'occupoit alors d'une nouvelle édition, qui a paru à Toulouse en 1821, chez Manavit. Cette édition est en 2 vol. in-8°, et paroît d'ailleurs conforme à la première. L'auteur avoit annoncé des corrections et augmentations. Nous croyons qu'elles se sont réduites à peu de chose; cependant il y avoit beaucoup de détails qui n'ont rapport qu'à l'ancien état du clergé de France, et qui sont aujourd'hui sans application possible. N'auroit-on pu les

abréger beaucoup, et, en laissant ce qui est historique, faire connoître les changemens introduits par notre nouvelle législation? Il est vrai qu'alors il auroit fallu refondre l'ouvrage, et l'auteur a reculé devant un tel travail, qui auroit pourtant rendu sa nouvelle édition plus intéressante et plus utile. Il avoit annoncé pour tout changement qu'il donneroit le concordat de 1817, et puis il dit dans une note, à la fin du second volume, que, ce concordat n'ayant pas été rendu public, il n'a pu remplir sa promesse. Or, tout le monde sait que le concordat fut publié à la fin de 1817, et on ne conçoit pas que l'auteur n'ait pu l'insérer dans un ouvrage publié en 1821, ou qui du moins porte cette date.

Malgré ces observations, les *Institutions* de M. l'abbé de Verdelin sont un livre bon à consulter. Elles sont partagées en cinq livres. Le premier traite de la foi, des censures du clergé, des conciles, de l'impression des livres sur la religion, des collèges et des écoles. Dans le second, il est question des archevêques et évêques, des chapitres, des séminaires, des cures, des fabriques, des vœux de religion, des ordres réguliers, etc. Le troisième parle des sacremens; le quatrième, de la juridiction, des officialités, des immunités, des censures; et enfin le cinquième, des assemblées du clergé, de leur tenue, des bénéfices, des gradués, des collateurs et patrons, etc. Cette cinquième partie surtout est tout-à-fait étrangère à l'état actuel des choses, et ne pourroit être regardée que comme un tableau des anciennes prérogatives d'un corps qui avoit rendu tant de services à la monarchie.

M. l'abbé de Verdelin est un ancien grand-vicaire de Cahors, qui vit aujourd'hui dans la retraite. Il nous excusera si nous nous bornons à ce court aperçu sur son livre, qui méritoit peut-être un examen plus détaillé. L'auteur paroît aussi modeste que laborieux; il n'aspiroit point au rang d'écrivain, et il prévient, dans son *Avant-propos*, qu'il n'y a presque rien de lui dans l'ouvrage, et qu'il n'a fait qu'analyser les *Mémoires* de Le Merre. Dans la seconde édition, on a inséré à la fin l'*Instruction pour les confesseurs*, par saint François de Sales, écrit fort bon sans doute, mais qui n'a guère de rapport avec le sujet du livre; nous ne voyons pas trop le motif de cette addition.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 30 juillet, le saint Père a tenu, au palais Quirinal, un consistoire public, pour donner le chapeau à M. le cardinal Nembrini, promu quelques jours avant; tout s'est passé avec le cérémonial accoutumé. Un des avocats consistoriaux parla devant S. S. pour la troisième et dernière fois sur la cause du vénérable serviteur de Dieu, Bonaventure de Barcelone, Franciscain, fondateur du couvent de St-Bonaventure. Pie VI avoit déjà, à la fin de 1775, déclaré que ce religieux avoit pratiqué les vertus dans un degré héroïque.

— Le samedi 18 juillet, il y eut une réunion de la congrégation des Rits, où l'on proposa diverses causes. La première avoit rapport à saint Bernard, abbé de Clairvaux; plusieurs cardinaux ont demandé qu'il fût honoré sous le titre de docteur, et que sa fête fût célébrée avec l'office et le rit propre aux docteurs de l'Eglise; c'est M. le cardinal della Somaglia qui a fait le rapport. M. le cardinal Galeffi a rapporté deux autres causes, l'une sur la réputation de sainteté du vénérable serviteur de Dieu, Bénigne de Cunéo, prêtre et profès de l'ordre des Mineurs-Réformés Franciscains; l'autre sur la réputation de sainteté de la vénérable servante de Dieu, Claire-Isabelle Gherzi, abbesse des Clarisses du monastère de la Trinité à Gubbio. Ces causes ont eu un heureux résultat. On porta de même un jugement favorable sur la validité des procédures faites dans la cause de la vénérable servante de Dieu, Marie-Clotilde de France, reine de Sardaigne; cette cause avoit pour rapporteur M. le cardinal della Somaglia, pour avocat D. Hyacinthe Amici, et pour défenseur M. l'abbé Picchioni.

Paris. Une quarantaine de prières est proposée aux fidèles pour demander la conservation et l'augmentation des grâces du jubilé. Elle commencera le 21 août et finira le 29 septembre. Chaque jour une invocation au St-Esprit par l'hymne *Veni Creator,* une invocation à la sainte Vierge en récitant le *Sub tuum* et l'*Exaudiat* pour le Roi. On fera

une communion pendant la quarantaine. Le tout a été approuvé par M. l'archevêque le 15 août dernier. Cette quarantaine va être imprimée à un grand nombre d'exemplaires.

— Le jour de la fête de l'Assomption, le Roi a entendu le matin une première messe à Saint-Cloud, et est venu ensuite aux Tuileries à onze heures. Il y a eu grand'messe dans la chapelle du château. A 2 heures et demie, S. M. s'est rendue à Notre-Dame pour assister à la procession, et faire en même temps, dans cette église, sa station du jubilé. Le cortège étoit de six voitures. M. le Dauphin et Mme la Dauphine étoient dans la voiture du Roi. A la porte de l'Eglise, M. l'archevêque, assisté du chapitre et du clergé de la métropole, a présenté au Roi l'eau bénite et l'encens, et lui a adressé le discours suivant :

« Sire, ce sera consoler et réjouir la piété du Roi très-chrétien, que de lui parler des vœux redoublés et des ferventes supplications dont ce temple auguste n'a cessé de retentir pendant les deux semaines d'un jubilé dont les fruits ont surpassé toute espérance : les noms du Pape et du Roi, celui de Charles X et celui de Pie VIII étoient sur toutes les lèvres, comme ils sont dans tous les cœurs; l'un et l'autre ont été prononcés avec le même respect et le même amour, parce que l'un et l'autre nous rappellent l'obéissance et la fidélité que Jésus-Christ, pontife et monarque universel, nous commande envers ceux qu'il a rendus, chacun dans son ordre, les dépositaires et les représentans de son pouvoir suprême. Pour l'un et pour l'autre, nous avons demandé, par l'intercession de la très-sainte Vierge, mère de Dieu, tous les dons parfaits et le parfait bonheur. Daigne la divine sagesse les unir toujours si étroitement l'un et l'autre, que vos heureux sujets, Sire, puissent goûter cette double paix que le Seigneur seul peut donner, celle de la vie présente et celle de la vie future!

» Parmi tant de vœux et d'hommages, nous vous prions, Sire, de distinguer et d'agréer ceux du clergé, du chapitre et de l'archevêque de Paris. »

Le Roi a répondu :

« M. l'archevêque, je reçois avec un extrême plaisir l'expression de vos sentimens. Les grâces que nous venons de recevoir, nous les devons à la protection de l'auguste Mère de Dieu, et c'est par elle que nous en obtiendrons de plus grandes encore. Prier pour notre saint Père le Pape, c'est prier pour toute l'Eglise catholique; prier pour le Roi de France, c'est prier pour mon peuple comme c'est prier pour moi. Espérons que Dieu exaucera les vœux de tous les fidèles français. »

S. M. a été conduite à son prie-dieu au bas du sanctuaire.

Les stalles du chœur étoient occupées par des députations des cours et des corps. On a chanté les vêpres, après lesquelles la procession s'est mise en marche. Le temps, qui étoit assez incertain, s'est cependant soutenu mieux qu'on n'osoit l'espérer. La procession a suivi la rue Notre-Dame et la rue de la Barillerie, et est revenue par les quais. Elle étoit fort nombreuse, M. l'archevêque y ayant appelé ses séminaires. La statue de la sainte Vierge étoit portée par de jeunes séminaristes. M. le nonce, M. l'archevêque d'Aix, M. l'ancien évêque de Tulle, M. l'évêque de Tempé, M. l'évêque nommé d'Autun, précédoient M. l'archevêque officiant. M. l'évêque d'Hermopolis accompagnoit le Roi. La procession étant rentrée, il y a eu un salut suivi d'un *Te Deum*, pour la clôture du jubilé. Le Roi a été reconduit avec les mêmes honneurs. M. l'archevêque, en l'accompagnant, lui a fait remarquer les élèves du séminaire. S. M. a paru satisfaite de leur nombre et de leur tenue, et a ajouté qu'elle espéroit bien qu'ils donneroient à l'Eglise de bons prêtres.

— Le 6 août, après avoir donné la confirmation dans deux paroisses, M. l'archevêque de Paris a visité l'hospice des Ménages, rue de Sèvres. Le prélat est arrivé à 3 heures et demie, et a été complimenté par M. le curé; c'est le titre qu'on a donné de tout temps à l'aumônier de la maison. Avant le salut, M. l'archevêque prononça un discours sur sur ce texte de l'Evangile du jour : *Seigneur, nous sommes bien ici*. Le prélat parla sur le bonheur du ciel et sur l'obligation de bien travailler pour y arriver. Cette pieuse exhortation fut entendue avec un touchant empressement par tous les bons vieillards qui habitent cette maison. Après le salut, le prélat, accompagné de l'agent, de l'économe et de Mme la supérieure des religieuses, voulut visiter plusieurs salles. Il y adressa des paroles de consolation aux infirmes, et donna sa bénédiction à ceux qui se pressoient autour de lui. Les vieillards lui témoignèrent leur joie et leur respect, et cette visite a laissé dans la maison de touchans souvenirs.

— M. le chevalier de Fontbelle et M. Bayle, adjoints du maire d'Aix, ayant refusé d'exécuter l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône contre les Capucins, M. le maire le leur a fait signifier le 7 de ce mois par deux commissaires de police. Le gardien, le Père Casimir, a répondu que la

Charte ayant dû révoquer toutes les lois révolutionnaires, lui et ses religieux devoient jouir de leurs droits. Le lendemain, on a dressé procès-verbal contre un Frère Capucin qui s'est montré à la halle avec son costume, et le procès-verbal a été envoyé au procureur du Roi. On se demande si on traduira un pauvre Frère à la police correctionnelle, pour avoir osé paroître à la halle. Il est vrai que le délit est grave, et que la sûreté de l'Etat risque d'être compromise par cette espèce d'attentat. Cependant on rencontre tous les jours des Rabbins, des Arméniens et des Turcs avec leur costume et leur longue barbe. L'ordre légal n'en est point effrayé; au contraire, il protège ces étrangers. Pourquoi donc se souleveroit-il contre un pauvre Frère qui, assurément, ne causoit aucun désordre? Nous en sommes réduits à demander qu'on ne refuse pas à quelques religieux ce qu'on accorde aux enfans de Mahomet.

— Le clergé du canton de Fribourg a tenu, le 6 mai dernier, le synode annuel qui a lieu ordinairement après Pâque. M. l'évêque y a donné les avis et fait les réglemens qu'il a jugés nécessaires dans les circonstances. Le prélat recommande aux doyens et archiprêtres de faire la visite des églises, et de s'assurer si tout ce qui sert au culte eucharistique est dans l'état convenable. Il défend de bénir des mariages sans célébrer la messe, et recommande plusieurs autres choses pour l'administration de ce sacrement, pour l'enterrement des protestans, pour les prières de quarante heures. On annonça alors la retraite pastorale qui doit s'ouvrir le 24 août. Outre ce synode, il se tient annuellement dans le diocèse des conférences dans les doyennés; il y a quatre conférences par an. L'ordre de ces conférences est publié à l'avance, dans chacune il se prononce un discours écrit : dans la première de cette année, sur le culte eucharistique et sur les moyens de le répandre; dans la seconde, sur le zèle que doivent avoir les prêtres pour lire et méditer les saintes écritures; dans la troisième, sur le remède à apporter aux maux de l'Eglise, et dans la quatrième, sur l'observation des rits et cérémonies saintes. Les questions à traiter dans les conférences roulent sur des points de dogme ou de morale, sur l'Ecriture sainte et sur des préjugés et abus superstitieux à déraciner. Outre les quatre conférences que prescrivent les statuts du diocèse, on tient,

dans divers doyennés, des conférences extraordinaires et de bonne volonté, auxquelles assistent des ecclésiastiques du voisinage. Elles sont plus ou moins nombreuses, suivant les localités, et on y traite des matières qui ont rapport à l'état ecclésiastique et aux fonctions pastorales. Parmi ces réunions est celle qui se tient à la maison de campagne des anciens évêques de Lausanne. On y a pris, entr'autres, deux résolutions; l'une que chaque curé doit rendre compte de temps en temps à l'assemblée des instructions qu'il aura faites les dimanches et fêtes à ses paroissiens, et écouter, à cet égard, les observations de ses confrères; l'autre que chacun doit de même rendre compte de ses études particulières.

— Le roi des Pays-Bas a pris, le 7 avril, un arrêté sur les obsèques et l'inhumation des militaires catholiques. Il y est dit que le clergé ne doit point sortir de l'eglise pour aller chercher le corps, qui sera seulement escorté par un détachement de militaires, que la cérémonie religieuse se fera seulement dans l'intérieur de l'église, que les troupes ne pourront y entrer, qu'après le service, le clergé ne pourra de même se montrer hors des portes de l'église, etc. Les journaux catholiques des Pays-Bas s'élèvent contre ces dispositions. De quel droit, dit le *Courrier de la Meuse,* défend-on aux prêtres de se montrer hors des portes des églises, tandis que la loi fondamentale avoit déclaré que *l'exercice d'aucun culte ne peut être empêché?* Ce même article de la loi fondamentale ne suffit-il pas pour infirmer cette autre disposition de l'arrêté, que le corps sera porté sans aucune cérémonie religieuse? Pourquoi priver les militaires de la consolation de penser que leur corps sera accompagné par des prêtres catholiques qui réciteront des prières pour le repos de leur ame? Comment le gouvernement va-t-il statuer sur des cérémonies purement ecclésiastiques? Il y a dans l'arrêté des choses qui sont de sa compétence, mais il y en a d'autres qui sortent de ses attributions, et en général les dispositions minutieuses de l'arrêté sont plus dignes du génie tracassier de Buonaparte que de la protection franche et loyale qui avoit été promise aux catholiques des Pays-Bas.

— Une dame, plus illustre encore par sa piété que par son rang, est morte dernièrement à Rome dans un âge peu

avancé ; c'est la princesse Thérèse Orsini Doria. Elle étoit née le 23 mars 1788 à Gravina, fief de sa famille, et étoit fille de Dominique Orsini, prince de Solofra. Elle perdit son père de bonne heure, et fut élevée par les soins de son oncle, le duc de Gravina, seigneur distingué par son esprit de religion. A vingt ans, on lui fit épouser le prince Doria Pamphili Landi. Ses palais, à Rome et à Albano, étoient toujours ouverts aux malheureux. Simple, bonne, modeste, aimable, il ne sortoit jamais de sa bouche aucun mot offensant, ni qui ressentît l'orgueil. Sa charité surtout étoit admirable ; elle l'exerça d'abord à l'hôpital St-Jacques, pour les incurables, puis à l'hospice de la Trinité, pour les pélerins. Là, elle rendoit toute sorte de services aux pauvres, avec une humilité et une douceur admirables, et elle savoit mêler adroitement de sages conseils à ses soins pour les malades. Elle excitoit les dames par son exemple, et l'on peut juger de l'effet que produisoient, sur les infirmes et les malheureux, la charité, le dévoûment et les prudentes exhortations d'une si illustre personne. Elle institua une congrégation d'Hospitalières, à l'instar des filles de la Charité, de saint Vincent de Paul. Cette congrégation a prospéré, et a été consolidée par de sages réglemens. La princesse Doria visitoit aussi l'hospice de Saint-Jean-de-Latran, et, de concert avec trois autres dames d'une grande naissance et d'une haute piété, elle ouvrit un autre hospice sous le nom de Congrégation de Lorète pour les filles repenties. Ses aumônes étoient continuelles, et elle s'intéressoit à tous les genres de bonnes œuvres. Son activité étoit telle, qu'elle oublioit pour les pauvres les repas, le sommeil, et toutes les douceurs d'une vie opulente. Aussi sa santé s'altéra dès 1820 ; elle se rétablit à Naples, où elle alla respirer l'air natal ; mais elle retomba sur la fin de l'année dernière, languit pendant quelque temps, et mourut le 3 juillet dernier, dans les sentimens de la plus tendre piété et de la plus touchante résignation. M. le cardinal Zurla lui donna la bénédiction papale à l'article de la mort. Pie VII et Léon XII lui avoient témoigné, en plus d'une rencontre, leur bienveillance et leur estime. Elle laisse un époux, des fils, une fille, inconsolables d'une telle perte ; mais les pauvres perdent encore plus, et leurs larmes sont le plus bel éloge de la généreuse princesse.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Entendez-vous le tocsin qui sonne tous les matins? Vous seriez-vous fait une idée de ce torrent d'injures grossières adressées chaque jour aux nouveaux ministres? On va jusqu'à en faire des Tibère et des Néron; on suppose qu'ils vont faire ruisseler le sang en France. Un journal nous peint les échafauds en permanence, les victimes tombant par milliers, les poings coupés, les tombereaux roulant incessamment dans les campagnes épouvantées...... On accumule ainsi les plus horribles images pour échauffer les esprits; et ce qu'il y a d'étrange, c'est que ceux qui veulent nous faire craindre la terreur et les supplices sous le nouveau ministère, sont les mêmes qui font à tout propos l'éloge de la révolution, et qui nous vantent la vertu des jacobins, la douceur du comité de salut public et la sensibilité des régicides.

— MM. de Rigny et de Montbel sont arrivés à Paris vendredi dernier. Le premier a refusé le ministère de la marine.

— Le duc de Chartres est de retour de son voyage en Angleterre et en Ecosse.

— Dimanche dernier, le Roi a reçu le serment de M. de Montbel comme ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique; de M. Portalis comme premier président de la cour de cassation; et de M. Mangin comme préfet de police. Ensuite S. M. a remis les insignes de la grand'croix de la Légion-d'Honneur à M. de Martignac, ceux de grand-officier du même ordre à M. Bourdeau, et ceux de la grand'croix de Saint-Louis à M. de Caux.

— Par une des ordonnances du 8 août, une pension de 12,000 fr. est accordée à MM. de Martignac, Hyde de Neuville, de Caux, de Saint-Cricq et de Vatimesnil.

— Une ordonnance royale du 2 août accorde une pension de 10,000 fr. à M. de Brault, archevêque d'Alby et pair de France, sur le fonds permanent affecté au service des pensions accordées aux ecclésiastiques nommés pairs.

— Une ordonnance royale du 29 juillet porte qu'il sera accordé un fonds commun de réserve destiné à assurer aux collèges royaux des indemnités pour la partie des dommages qui seroit légalement à leur charge par suite d'incendie.

— Le lundi 17, M. Portalis a été installé comme premier président de la cour de cassation. M. Favard de Langlade a prononcé un discours. M. Portalis a fait l'éloge de ses deux prédécesseurs.

— Le même jour, M. Mangin a été installé comme préfet de police. Il avoit réuni autour de lui tous les employés de la préfecture, et leur a adressé un discours sur la marche qu'il se propose de tenir. Il a annoncé que tous conserveroient leurs emplois, qu'il ne vouloit point d'arbitraire, et qu'il comptoit sur leur zèle à seconder ses efforts.

— La distribution des prix au grand concours s'est faite avec la pompe

accoutumée ; elle a été présidée par M. Cuvier, qui a prononcé le discours. Il n'y a point eu de discours latin. M. l'abbé Thibault, inspecteur-général, a lu la liste des prix. Le prix d'honneur en philosophie a été obtenu par le jeune Chailan, élève du collège Bourbon ; et le prix d'honneur en rhétorique, par le jeune Lemaire, du collège Sainte-Barbe. Le collège de Henri IV a eu 15 prix et 43 *accessit ;* Bourbon, 13 prix et 51 *accessit ;* Charlemagne, 13 prix et 42 *accessit ;* Louis-le-Grand, 7 prix et 38 *accessit ;* Stanislas, 7 prix et 27 *accessit ;* Sainte-Barbe, 6 prix et 22 *accessit ;* Saint-Louis, 5 prix et 33 *accessit ;* et Versailles, 3 prix et 4 *accessit.*

— M. Etienne Béquet s'est déclaré l'auteur de l'article incriminé du *Journal des débats.* Il sera donc mis en cause avec M. Bertin aîné, gérant responsable de cette feuille. M. Menjaud de Dammartin ayant fini son service auprès de la sixième chambre, les fonctions du ministère public seront remplies par M. Levavasseur.

— L'*ancien Album,* à l'occasion de ses articles sur les derniers évènemens, a reçu aussi une assignation, qui appelle devant le juge d'instruction MM. Alfred de Rheville et Lagarde, gérant et rédacteur de cette feuille.

— Le sieur Bohain, propriétaire-rédacteur du *Figaro,* est cité pour vendredi prochain devant le tribunal correctionnel, sous la prévention des mêmes délits que le *Journal des débats,* délits qui résultent de la publication du numéro du 9, qui étoit entouré d'une bande noire, et contenoit des passages révolutionnaires.

— Le Roi a accordé une pension annuelle et viagère de 3000 fr. à la veuve de M. le baron de Guilhermy, conseiller d'Etat et l'un de présidens de la cour des comptes.

— Le *Messager des chambres,* journal du soir, qui étoit l'organe du défunt ministère, a changé de propriétaires et de rédacteurs, à l'exception de celui qui s'occupoit uniquement de la littérature et des théâtres. Le *Messager* appartient maintenant au parti libéral. C'est M. Ch. Mévil qui remplace M. Labiche comme gérant responsable.

— Le conseil d'arrondissement de Compiègne, dans sa première séance, a reçu, par M. le sous-préfet, la nouvelle de la formation du ministère royaliste. Il a voulu que le procès-verbal de sa séance énonçât la manifestation de la joie que tous ses membres ont éprouvée, à cette nouvelle, ainsi que de leur respectueux dévoûment pour S. M.

— A l'occasion de son mariage, la nouvelle impératrice du Brésil a employé une grande partie de ses fonds particuliers à faire de nombreuses aumônes : 6000 florins ont été distribués aux pauvres des diverses paroisses de Munich, 3000 à ceux des domaines de la maison ducale de Leuchtenberg, et de semblables sommes à ceux de différentes villes.

— M. Bulgary, chargé d'affaires de la Russie en Grèce, a assigné, dit-on, un demi-million de roubles au président Capo d'Istria, pour faire face aux dépenses de l'administration. Cette somme viendra fort à propos pour payer la solde arriérée de l'armée, qui commençoit à s'insurger.

— C'est le 24 juillet que l'armée russe a terminé le passage du Balkan. Le général Diebitsch a porté ses avant-postes au cap Emin, à peu de distance de Bourgas. Le général Roth a son quartier-général à Aidos. Le bruit s'est répandu à Vienne que Giurgewo s'étoit rendu aux Russes par capitulation.

Circulaire du ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

Paris, le 12 août 1829.

M. le préfet, appelé par le choix du Roi à diriger le département de l'intérieur, je sens tout le prix d'une si auguste confiance, sans me dissimuler ce qu'elle m'impose de devoirs.

Pour ne pas m'en laisser effrayer, j'ai besoin de compter sur le zèle et le dévoûment de tous les fonctionnaires publics. J'ai plus spécialement besoin encore du concours de ceux que les bontés du Roi ont placés à la tête des administrations départementales.

Mais ce concours perdroit de son efficacité, si, uniforme dans sa marche et réglé par une sage fermeté, il n'étoit également éloigné de la foiblesse qui perd les Etats, et de l'imprudence qui les compromet.

C'est entre ces deux écueils que vous aurez à marcher, M. le préfet. Placé entre les libertés publiques, que la ferme volonté du Roi est de maintenir, et les écarts de la licence, qu'il importeroit de réprimer, votre devoir est de faire exécuter les lois sans acception d'opinions et de personnes; non toutefois en instrument aveugle et passif, mais en administrateur éclairé, juge et appréciateur des circonstances, et toujours dirigé par l'intérêt public et un courageux dévoûment.

En assurant à tous justice et protection, l'administration ne doit faveur et récompense qu'aux services rendus au prince et à l'Etat; sa confiance ne peut être accordée qu'à ceux qui savent la mériter.

Ce seroit donc avec une véritable peine, M. le préfet, que je vous verrois placer ou offrir au choix du Roi des sujets qui ne réuniroient pas à l'aptitude nécessaire pour bien remplir leurs emplois un attachement vrai à notre auguste dynastie et aux institutions qu'elle nous a données, parce que ce n'est qu'en employant des hommes dévoués que vous ferez renaître la confiance des gens de bien, les rallierez au gouvernement, et leur donnerez la force de résister à des influences qui ne sont puissantes que par le découragement des amis de l'ordre et de la légitimité.

Toutefois, l'intention du gouvernement n'est point de troubler les situations établies, ni de faire une réaction. Tout ce qui voudra se rattacher franchement à lui et le seconder dans la stricte observation de la Charte constitutionnelle doit compter sur son appui. Quiconque tendroit à s'écarter de cette ligne invariable de conduite aura, nous l'espérons du moins, le courage de se faire justice. Dans le cas contraire, je compte trop sur votre dévoûment pour n'être pas convaincu que vous vous empresseriez de m'en informer.

Recevez, M. le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le jeudi 23 juillet, il y a eu une distribution des prix au petit séminaire de Coutances; elle a été faite par M. l'évêque, et a été précédée d'exercices sur les objets des études des jeunes gens. Ils ont repondu sur différentes questions relatives aux mathématiques et sur les préceptes de la rhétorique, ont expliqué des morceaux des auteurs, et ont donné des analyses littéraires. Douze élèves ont soutenu des thèses de philosophie; le programme, qui a été imprimé, est une espèce d'abrégé du cours de philosophie. On y traite de la logique, de la psychologie et de la morale. Dans la première partie, on combat le scepticisme et on présente les règles sur la certitude. On y reconnoît deux moyens de percevoir la vérité, la voie de conception et la voie d'autorité. La voie de conception embrasse à la fois le sens intime, la mémoire, l'évidence, le raisonnement, la relation des sens, qui tous offrent des motifs certains de nos jugemens.

On explique en quels cas la voie d'autorité conduit à la certitude; car on ne nie point cette voie; mais en même temps on rejette la doctrine qui n'admet qu'elle, et qui refuse toute force aux autres motifs de certitude. Cette doctrine est fausse, et tend à ébranler toute certitude; car comment s'assurer de l'existence de l'autorité autrement que par le raisonnement ou par les autres motifs de nos jugemens? Cette doctrine se concilie difficilement avec l'Ecriture sainte et avec la pratique des saints qui se sont attachés à prouver la religion par le raisonnement. Enfin elle n'est pas d'accord avec elle-même; car on ne la trouve point, dans les siècles passés, fondée sur l'autorité, qui seroit cependant la seule marque de vérité, et on ne l'appuie que sur des raisonnemens qui, dans ce système, sont nuls. Il ne faut point qu'un grand nom et une brillante réputation en imposent ici à ceux qui cherchent la vérité de bonne foi.

Les thèses parcourent ainsi les points principaux de la philosophie. Le programme est signé de M. l'évêque de Coutances, qui a vu et approuvé les thèses, et qui y a présidé. Le professeur de philosophie est M. Lebrec, prêtre. Le supérieur du petit séminaire est M. Liber, chanoine honoraire de Coutances. Le programme annonce aussi un discours français sur la certitude par un des élèves, M. Le Forestier.

Réclamation de MM. A. Le Clere et cie contre un Prospectus.

Nous terminions l'édition des *Œuvres complètes de Fénelon*, lorsque nous eûmes connoissance, il y a quelques mois, d'un *Prospectus* répandu par des libraires de province, et où on annonçoit la réimpression de notre édition dont on faisoit l'éloge. Nous nous récriâmes contre ce procédé, nous demandâmes s'il étoit bien loyal de venir ainsi mettre la faulx dans la moisson d'autrui, et de s'emparer d'un travail qui avoit exigé tant de recherches, de soins et de dépenses. Nous fîmes remarquer en outre que la nouvelle édition ne pouvoit comprendre l'*Histoire de Fénelon* par M. de Bausset, laquelle étoit notre propriété. Nous mîmes d'ailleurs, dans notre

réclamation, ce ton de modération qui sied à la raison et au bon droit, et nous pouvons à cet égard invoquer avec confiance le témoignage de tous ceux qui ont lu notre *Prospectus*. Les auteurs de la nouvelle entreprise n'y étoient même pas nommés, et nous n'avions mêlé à nos justes plaintes rien qui sentît l'aigreur ou la personnalité.

On ne nous a pas tenu compte de cette retenue : les mêmes libraires viennent de publier une espèce de *Prospectus* ou de *factum* sous le titre d'*Avis important*. Cet *Avis* est daté de Besançon le 25 juillet dernier. Nous laisserons de côté tout ce qu'il renferme d'injurieux et d'amer, et nous ne répondrons que par des faits à des violences dont nous gémissons.

Les nouveaux éditeurs s'étonnent que nous parlions de l'édition des *Œuvres complètes de Fénelon* comme nous appartenant : nous pouvons bien apparemment regarder comme notre propriété une édition dont nous avons acquis tout ce qui restoit d'exemplaires. Nous n'avons pas acheté *de la troisième ou de la quatrième main*, comme on le dit, ni de la veuve Le Bel, après le dérangement de sa fortune, comme on le suppose : nous avons acheté de M. Ferra, parent de Le Bel, et qui avoit acquis de ce dernier huit mois avant sa mort. Le Bel nous avoit proposé plusieurs fois de nous céder cette entreprise, qui lui paroissoit trop lourde. Nos relations intimes avec les éditeurs nous avoient depuis long-temps mis en état d'apprécier l'importance de cette opération, pour laquelle nous avions pris dès l'origine un grand nombre de souscriptions ; et ce qui a achevé de nous décider à acquérir le reste de l'édition, c'est que nous étions éditeurs et propriétaires de la *Correspondance de Fénelon*, qui est le complément nécessaire de l'édition de ses œuvres, et de laquelle nous pouvons dire en toute assurance qu'elle est le fruit de nos peines et de nos dépenses.

Nous sommes donc aux lieu et place de Le Bel, et nous avons même acquitté des choses promises par lui. Nous pouvons encore représenter aujourd'hui plus de 400 exemplaires des Œuvres complètes, et non pas 150 au plus, comme on le dit fort légèrement. Quant à ce qu'on laisse entendre que M[me] Le Bel a été notre *victime*, c'est une méchanceté qui n'a pas le moindre fondement. Nous sommes, Dieu merci, tout-à-fait étrangers aux malheurs de cette dame ; nous n'avons point traité avec elle, ni même directement avec son mari, et nous avons été assez heureux pour rendre quelques services à une de leurs filles, qui, sans doute, seroit fort étonnée de la noirceur d'une si odieuse insinuation.

Dans notre *Prospectus* du mois de mai, nous nous plaignions encore que MM. Gauthier et c[ie] annonçassent une édition de l'*Histoire de Fénelon* dont nous sommes propriétaires. Dans leur *Avis important*, ils réclament la propriété exclusive de cette même *Histoire*, et ils s'appuient à cet égard sur un acte passé, le 11 juillet dernier, entre M. le chevalier de Bausset, légataire universel du cardinal, et eux. Mais une lettre de M. le chevalier de Bausset, en date du 31 juillet, nous explique comment les choses se sont passées. Après avoir parlé des démarches des libraires auprès de lui, M. le chevalier de Bausset ajoute :

« Je leur ai objecté les différens traités passés entre M. le cardinal et le sieur Le Bel ; j'en ai donné connoissance à MM. Gauthier, lesquels m'ont observé que, depuis le 27 juin 1821, la totalité des différentes éditions devoit être écoulée. N'ayant par moi-même aucun moyen de m'en assurer, et ne voulant avoir à courir le risque d'aucune contestation, j'ai cru devoir exiger

que, dans l'autorisation donnée par moi à MM. Gauthier, une copie exacte de ces différens traités fût mentionnée, et qu'il fût bien stipulé que, ces messieurs en ayant parfaite connoissance, c'étoit à leurs risques et périls qu'ils entreprendroient une nouvelle publication. »

On voit par cette lettre que les libraires, pour répondre aux objections que leur faisoit M. le chevalier de Bausset, lui ont affirmé que la totalité des éditions de l'*Histoire de Fénelon* devoit être épuisée. Ils n'en étoient pas bien certains sans doute, puisque depuis ils nous ont écrit pour s'en informer. Ce n'est toutefois que sur cette assurance si légèrement donnée, que M. le chevalier de Bausset a consenti à traiter, et il a voulu qu'on stipulât, dans l'acte du 11 juillet, que les libraires feroient leur entreprise *à leurs risques et périls*. La précaution étoit sage; nous avons en effet un titre qui infirme celui du 11 juillet.

Par un acte passé entre M. le cardinal de Bausset et Le Bel, acte daté du 27 juillet 1821, et qui est entre nos mains, il est dit que M. le cardinal renonce formellement à faire une 5e édition de son *Histoire de Fénelon, avant que, des 3e et 4e, l'une soit entièrement épuisée, et l'autre réduite à cent exemplaires*. M. le cardinal ajoute même de sa main, dans l'acte, qu'ils s'engagent ainsi réciproquement *pour eux, pour leurs héritiers ou ayant-cause*. Tant que nous pourrons donc représenter cent exemplaires de la 4e édition de l'*Histoire de Fénelon,* on ne pourra en publier une nouvelle. Or il en existe encore plus de mille dans nos magasins (1).

Les libraires qui nous attaquent voient donc que nous avons un titre plus solide que le leur, et que ce seroit véritablement *à leurs risques et périls* qu'ils entreprendroient une nouvelle édition. Ils disent qu'ils ont pour eux une consultation d'avocats. Y a-t-il une consultation d'avocats, quels qu'ils soient, qui puisse annuller un acte signé par M. le cardinal de Bausset, un acte par lequel ce prélat s'engageoit pour lui et pour ses héritiers? Les libraires y penseront peut-être à deux fois avant de publier l'édition qu'ils annoncent, et qui, disent-ils, est sous presse.

Nous ne répondrons point à des insinuations offensantes qu'on a hasardées contre nous, et nous ne recourrons point à des récriminations qui répugneroient à notre amour pour la paix. Ce n'est pas nous qui avons provoqué cette discussion, et nous osons croire que tous ceux qui compareroient nos *Prospectus* avec ceux de nos adversaires, jugeroient, à la seule différence du ton, de quel côté se trouvent le bon droit, la modération et l'équité, et de quel côté la cupidité, l'envie de nuire et la calomnie.

---

(1) Ce qui prouve la loyauté avec laquelle nous avons procédé, c'est qu'avant de conclure le marché, nous avons demandé et acquis la preuve que les éditions de l'*Histoire de Fénelon*, soit du vivant de Le Bel, soit après sa mort, n'avoient été imprimées qu'au nombre fixé par les traités entre M. le cardinal et lui.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Sur les conférences ecclésiastiques de Digne.

Les conférences ecclésiastiques continuent à être suivies avec zèle dans le diocèse de Digne. Chaque année, M. l'évêque publie une circulaire pour rendre compte des procès-verbaux de l'année, et indique les sujets de conférences pour l'année suivante. Nous avons parlé, n° 1318, des deux circulaires publiées par le prélat à la fin de 1825 et de 1826. D'autres circulaires ont paru également à la fin de 1827 et de 1828; nous dirons quelque chose de l'une et de l'autre.

La circulaire du 28 décembre 1827 commence par des réflexions sur la nécessité d'étudier plus que jamais le dogme, pour repousser des objections qui se reproduisent sous toutes les formes. Le prélat remarque que les études qui se font dans les séminaires ne peuvent être considérées que comme une introduction à des études plus profondes, qui doivent durer autant que la vie. Il se montre satisfait des procès-verbaux de 1827; à l'égard d'un grand nombre de cantons, dit-il, on s'est à peine aperçu que les prêtres fussent occupés du jubilé.

La circulaire passe en revue les diverses réponses données dans les conférences; elle approuve en général celles sur l'Ecriture sainte. On s'est divisé, à ce qu'il paroît, dans les conférences, sur la manière dont les apôtres purent se faire entendre à la Pentecôte, et sur la théorie du langage. Quelques-uns ont jugé ces questions trop philosophiques; M. l'évêque les regarde comme liées avec le dogme; il explique comment la théorie du langage peut être utile dans la controverse avec les incrédules. Il voit avec plaisir que la plupart des cantons ont senti l'importance des questions sur le dogme, et ne présente que quelques réflexions sur ce point, comme sur les questions relatives à la morale et à la discipline.

Le prélat adresse ensuite des avis généraux sur différens sujets. Il applaudit au zèle dont les ecclésiastiques ont donné

des preuves dans le cours du jubilé. Il les exhorte à accroître le bien qu'ils ont déjà fait ; ils y parviendront par le bon exemple, par la prédication, par l'instruction assidue de la jeunesse, par la décence du culte divin, par l'exactitude et l'uniformité des principes, par les retraites et les congrégations :

« Le monde qui, dans un autre ordre de choses, nous montre des associations partout où il y a quelque entreprise difficile à exécuter, fait voir par là combien il est nécessaire de s'unir, de s'associer contre ses communes attaques, afin de ne pas se laisser ébranler dans la pratique de la vertu. A de nouveaux maux de nouveaux remèdes. Or, il est un mal, a dit un orateur célèbre, qui, après avoir désolé les générations présentes, peut amener la ruine entière des générations à venir ; un mal qui, s'étant répandu de la capitale dans les provinces comme une contagion, a fini par infecter les campagnes non moins que les cités, les conditions obscures non moins que les plus élevées ; c'est la circulation toujours croissante des mauvais livres. Quand il seroit possible d'en arrêter les progrès, les mauvais livres qui sont déjà répandus seroient plus que suffisans pour pervertir toute la race humaine. Comment détruire un si grand mal ? Cela ne se peut ; on peut du moins l'affoiblir, en diminuer le danger, en faisant circuler les bons livres avec le même zèle.... »

A cette occasion, le prélat recommande la société catholique des bons livres formée à Paris ; il fait l'éloge de cette œuvre, et engage ses prêtres à s'y associer. Il finit par des avis sur l'ordre et la tenue des conférences, sur le zèle à y assister, sur le soin de résoudre les questions proposées, etc.

M. l'évêque expose ensuite les sujets de conférences pour 1828. Il y a pour chaque mois quatre questions, l'une sur l'Ecriture sainte, deux sur la théologie, une sur la discipline. Ces questions sont généralement moins difficiles que celles de l'année précédente, qui, comme nous l'avons remarqué, avoient paru quelquefois de nature à embarrasser même des prêtres instruits et laborieux. Aussi on voit que, dans quelques cantons, des ecclésiastiques avoient cru pouvoir se dispenser de répondre par écrit à ces questions ardues, et M. l'évêque, dans sa circulaire, fait à ce sujet quelques observations.

A la fin, on trouve la liste des prêtres du diocèse qui assistèrent à la retraite pastorale donnée à Digne le 12 septembre 1827 par MM. Philippon et Bondil. Cette liste se compose d'environ 130 ecclésiastiques ; on sait que ce diocèse est un de ceux où la population est moins considérable,

et où, par conséquent, on a besoin d'un moindre nombre de prêtres pour desservir les paroisses.

Une autre circulaire du 28 décembre 1828 présente le résultat des conférences pour cette année. M. l'évêque est satisfait en général des solutions, et fait cependant ses remarques sur quelques-unes. Trois questions sur l'Ecriture sainte n'avoient pas été saisies dans leur ensemble; la circulaire supplée à ce qui avoit été omis, et indique le but des questions et les considérations qui pouvoient s'y rattacher :

« Les questions dogmatiques rouloient sur le mariage, qui, considéré comme objet de la révélation divine, et comme ayant été réglé par Dieu même, est un dogme dont la connoissance est difficile à acquérir, à cause de la multiplicité de ses rapports. Saint Augustin avoit senti cette difficulté, et le temps, au lieu de la faire disparoître, n'a servi qu'à l'augmenter par des doctrines funestes qui l'ont obscurcie. Autrefois, les formalités civiles et les formalités religieuses, à l'égard du mariage, étoient confondues, et la même personne, le même ministre de la religion les appliquoit. Pour se conformer à cet état de choses, le théologien fut jurisconsulte, et en écrivant sur le mariage, il lui arriva, dans certains temps et en certains lieux, de considérer moins les rapports religieux que les rapports civils, soit parce que ces derniers étoient sensibles et qu'ils intéressoient la vie présente, soit parce qu'il ne se tint pas assez en garde contre des influences étrangères.

» De là résulta une doctrine inexacte plus séculière que religieuse, dont s'est prévalu le pouvoir civil lorsqu'il a rompu avec le pouvoir religieux, et d'après laquelle le mariage n'est plus un sacrement, puisque le sacrement n'est plus qu'une bénédiction qui survient au mariage déjà fait. Loin de nous une pareille erreur! Dépositaires de la science divine, nous trouvons la vérité chez nous dans la tradition et dans l'enseignement de l'Eglise. Elle devance nos recherches, elle nous prévient, et se présente à nous la première. Il ne faut que la dégager des entraves et des liens dont on a voulu l'embarrasser, et la considérer ensuite attentivement pour la reconnoître. C'est à quoi tendoient les questions proposées sur le dogme du mariage, et les solutions que vous y avez données, nos chers coopérateurs, nous ont été d'autant plus agréables, qu'elles sont marquées au coin de la plus exacte orthodoxie. C'est pour cela que nous nous plaisons à en publier un résumé, où nous ne ferons qu'analyser vos propres idées. »

Ce résumé, quoiqu'assez court, est encore un peu long pour notre cadre. La circulaire examine ensuite les questions sur la morale. Les dernières avoient pour objet la sanctification des pasteurs et de leurs troupeaux, et M. l'évêque se montre très-content des solutions et de l'esprit qui les a dictées. Il y joint quelques développemens sur la nécessité d'allier l'étude à la piété, sur le costume ecclésiastique, sur la résidence, sur les soins à donner aux enfans,

sur les associations et confréries, sur la tenue des conférences, etc. Le prélat a nommé une commission pour examiner les procès-verbaux et lui en faire son rapport. Cette commission est composée de MM. Turpin et de Bollogne, grands-vicaires; Proal, supérieur du séminaire; Bondil et Allemand, professeurs d'Ecriture sainte et de dogme.

A la suite de la circulaire sont les sujets de conférences pour 1829. On continue à présenter des questions sur le mariage, on cherche les moyens de vaincre l'indifférence des hommes sur la religion; on fait ensuite quelques demandes sur l'exercice du ministère pastoral, sur les missions, sur les retraites, etc. A la fin, on indique les ouvrages à consulter pour aider à la solution des questions; ces ouvrages sont, pour l'Ecriture sainte, Bossuet, la *Bible de Vence*, Muzzarelli, l'*Herméneutique* de Janssens, l'abbé Guénée, etc.; pour les questions dogmatiques, le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* (*), une lettre de M. de Maistre, Bergier, etc.

Ce que nous avons dit des conférences de Digne et des circulaires suffit pour faire voir avec quel zèle les bonnes doctrines et les études solides sont encouragées dans ce diocèse. La sagesse du prélat, les lumières de ceux qu'il appelle à la direction des conférences, l'empressement des ecclésiastiques à s'éclairer mutuellement par des discussions et des recherches, tout doit faire bien augurer du résultat de ces réunions pour le plus grand avantage du clergé et des fidèles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La brièveté du dernier jubilé, dont vient de jouir la capitale, n'a pas empêché qu'il n'y ait produit d'heureux fruits. On a remarqué une grande affluence dans les églises.

(*) Un journal a dit que M. l'évêque de Digne recommandoit tous les ouvrages du même auteur; c'est une erreur, le prélat n'indique que le premier volume de l'*Essai*.

A Notre-Dame et à Sainte-Geneviève, quoique la visite de ces églises ne fût pas strictement d'obligation, on a vu toute la matinée beaucoup de fidèles venir prier, suivant les intentions du saint Père. Les confesseurs ont été fort occupés pendant ce temps; on assure même qu'il y a eu des conversions remarquables, et que des personnes, qui étoient restées depuis long-temps éloignées des pratiques de la religion, se sont approchées du tribunal de la pénitence. Les instructions qui se faisoient dans la paroisse étoient fort suivies. Enfin le dernier jour, qui étoit le jour de la fête de l'Assomption, le nombre des communions a été considérable dans la plupart des églises, et dans quelques-unes, il a été tel, que le clergé et les ames pieuses en étoient également étonnés et ravis. C'est ainsi que Dieu ménage à son Eglise des consolations, au milieu de tant de scandales et de sujets de douleur.

— Le mardi 25, on célébrera, à l'hôpital Saint-Louis, la fête patronale de l'église. A trois heures, sermon par M. l'abbé Cabanès; M. l'archevêque donnera le salut.

— Quelques personnes ont été étonnées qu'il n'y ait eu que quatre évêques français préconisés dans le dernier consistoire, et que les évêchés du Mans et de Dijon n'aient pas été remplis en même temps. Mais M. l'abbé Raillon n'a été nommé à Dijon que le 7 juin, et on sait que ses informations, retardées par quelques circonstances, n'étoient pas encore arrivées à Rome à la fin de juillet. Quant à M. l'abbé Carron, dont la nomination au Mans est du 16 avril, et de même date que la nomination des évêques pour Autun, Nevers et Fréjus, le retard de ses bulles tient à une autre cause. Il paroît que M. de la Myre, évêque du Mans, avoit omis d'écrire à Rome pour instruire le Pape de sa démission. D'après les règles et les usages de la chancellerie romaine, il auroit fallu que le saint Père acceptât la démission de l'évêque avant que le Roi ne procédât à la nomination du successeur. Ainsi, le retard des bulles du Mans ne tient à rien de personnel à l'évêque nommé, et on espère qu'il pourra être préconisé dans le prochain consistoire.

— Le 9 août, M. de Chamon, évêque de Saint-Claude, a reçu l'abjuration d'un protestant établi dans cette ville depuis plusieurs années. M. l'évêque a célébré la messe, a

administré au néophyte le baptême sous condition, et l'a admis à la sainte table. M. l'abbé Ferrouil de Montgaillard, grand-vicaire du diocèse, a prononcé un discours en cette occasion, et a signalé la tendance de quelques livres et journaux vers le protestantisme. Une autre abjuration a eu lieu le lendemain de ce jour à Toulouse; Jean Gorret, protestant, docteur dans la maison d'arrêt, avoit témoigné le désir de rentrer dans le sein de l'Eglise. Le zèle et la charité de M. l'abbé Ratier, aumônier des prisons, et des membres du bureau de la Miséricorde, ont secondé les bonnes dispositions de cet homme. Il a reçu le baptême sous condition, et la communion; M. Carquet, doyen des membres de la Miséricorde, lui a servi de parrain. La cérémonie s'est faite avec beaucoup de recueillement.

— La ville de Braisne, diocèse de Soissons, étoit une de celles où l'impiété avoit, dans les jours mauvais, présenté le plus de tristes exemples de scandale. Plusieurs prêtres mariés sembloient s'être donné le mot pour s'y réunir. La plupart sont morts aujourd'hui, quelques-uns sans donner de marques de repentir, d'autres après s'être réconciliés avec Dieu et avoir satisfait à l'Eglise. Il n'en restoit plus qu'un; la mort de sa femme parut une occasion favorable de le ramener à la religion. M. Beaucamp, curé de Braisne, le vit, et l'exhorta à réparer le passé. Il obtint de lui une rétractation qui fut lue publiquement en chaire. Dans cet acte, M. Jolly (c'est son nom), demandoit pardon à Dieu et à l'Eglise d'avoir prêté le serment, de s'être fait intrus dans une paroisse qui avoit son pasteur légitime, et d'avoir contracté un mariage réprouvé par l'Eglise. Il s'est adressé au saint Siège pour obtenir l'absolution des censures, et au mois de juin dernier, M. le curé de Braisne a reçu un indult qui relève M. Jolly de ces censures. On le voit actuellement avec édification travailler à expier ses fautes passées et à réparer les scandales qu'il avoit donnés aux fidèles. Cette conduite lui fait d'autant plus d'honneur, qu'il n'a pas attendu la maladie pour rentrer en lui-même.

— En 1656, l'abbé de Chastillon, curé d'Ardon de Michaille, diocèse de Belley, fit dans cette église une fondation, par laquelle il légua quelques pièces de terre à Nicolas Buffard, son domestique, et aux enfans et héritiers de cet

homme, à condition qu'ils sonneroient l'*Angelus* chaque jour dans cette église. Ils remplirent les intentions du testateur jusqu'en 1793; alors pendant la terreur, le culte catholique fut proscrit, et même le proconsul Albitte, dans sa mission en ce pays, fit abattre le clocher d'Ardon et enlever les cloches. Dès-lors les héritiers Buffard ne purent plus remplir les conditions du legs. Après le concordat, il fut question de rebâtir l'église d'Ardon; mais ce village fut réuni à Châtillon de Michaille, bourg voisin, et qui étoit chef-lieu de canton. En 1818, la fabrique de Châtillon assigna les héritiers Buffard pour acquitter le legs à Châtillon ou à renoncer au legs. Les héritiers prétendirent qu'ils n'étoient tenus de l'acquitter qu'à Ardon. L'affaire fut portée au tribunal civil de Nantua, qui porta son jugement le 28 juillet 1825. Le tribunal, considérant la petite distance d'Ardon à Châtillon, qui n'est qu'à un quart de lieue, condamna les héritiers à sonner l'*Angelus* à Châtillon ou à renoncer au legs. Les héritiers ont appelé. Au mois d'avril de cette année, M. l'évêque de Belley, étant allé en visite à Châtillon, prit une délibération dans l'intérêt de la fabrique; les motifs énoncés dans cette délibération montrent le droit de celle-ci. L'affaire ayant été portée devant la cour royale de Lyon, M. Favre a plaidé pour les héritiers, et a fait des plaisanteries sur les prétentions de la fabrique. M. Balleidier a répliqué pour celle-ci. Le ministère public avoit conclu en faveur des héritiers, mais la cour royale, présidée par M. Rieussec, a, par son arrêt du 27 juillet dernier, confirmé le jugement du tribunal de Nantua.

— M. Jean-Baptiste-Joseph Matthieu, prêtre, chanoine honoraire de Langres, vient d'être enlevé à ce diocèse dans un âge qui n'étoit pas fort avancé. Il étoit né le 9 février 1764, à Montigny-le-Roi, près Langres, et fut élevé par les soins d'un oncle, M. Raclot, curé de Thivet, mort victime des lois atroces de la révolution. M. Raclot n'ayant pas prêté le serment, étoit sorti de France en 1792, mais il y rentra pour être utile aux fidèles. Arrêté par des gardes nationales, il fut conduit à Mirecourt, et traduit devant le tribunal criminel du département, qui le condamna à mort le 8 février 1794. L'abbé Matthieu se montra digne de suivre les traces de son vénérable oncle. Ordonné prêtre en 1788, il fut envoyé comme vicaire à Béru, dans les envi-

rons de Tonnerre, et y resta jusqu'après le 10 août 1792. Comme il n'avoit pas fait le serment, il fut obligé de quitter alors la paroisse, et se cacha dans les environs de Chaumont. Pendant dix ans, il se rendit utile en visitant les fidèles, en assistant les malades, et en remplissant les fonctions du ministère autant que le permettoit la rigueur des temps. Les recherches sévères que l'on faisoit l'obligèrent à se cacher quelque temps dans des caves; il n'eut même une fois d'autre asile qu'une citerne sans eau. La fraîcheur et l'humidité eurent une influence funeste sur sa santé, et il contracta un asthme habituel dont il supporta l'incommodité avec beaucoup de patience. Cette maladie l'empêcha d'accepter quelque place à l'époque du concordat; ce fut une perte pour le diocèse, où sa piété et son zèle auroient pu rendre de précieux services. Des demoiselles pieuses et âgées lui offrirent un asile, où il a passé ses 27 dernières années. Là, au milieu de ses infirmités, il savoit encore se rendre utile, il instruisoit des enfans pour la première communion, et dirigeoit les fidèles qui s'adressoient à lui. Dans ses momens de loisir, il recueillit des matériaux sur l'histoire ecclésiastique et civile de Langres, de Chaumont, de Châtillon-sur-Seine, de l'abbaye de Clairvaux, etc. Il a laissé des manuscrits qui sont entre les mains de mesdemoiselles de Bresson, de Chaumont. Le 9 juillet, M. Matthieu avoit dit la messe dans une campagne à Autreville, lorsqu'à deux heures il eut une attaque d'apoplexie foudroyante. Il mourut le surlendemain, après avoir reçu tous les secours de la religion. Tous ceux qui l'ont connu honorent sa mémoire par les plus justes regrets.

— Le 10 aout, la cour d'assises d'Angers a jugé l'affaire du nommé François Rousseau, déclaré coupable de vol sacrilège, et condamné le 3 décembre 1828, par la cour d'assises de la Sarthe, aux travaux forcés à perpétuité. On se rappelle que le ministère public avoit requis la peine de mort, conformément à la loi sur le sacrilège, Rousseau ayant déjà subi une peine pour un autre délit. Le 8 janvier dernier, la cour de cassation décida que la récidive étoit applicable, et renvoya Rousseau devant la cour d'assises de Maine-et-Loire. M. Gaullier, premier avocat-général, a conclu à la peine de mort. La cour considérant que, d'après la différence de jurisprudence entre les cours sur le point en

question, il doit en être référé au Roi pour obtenir une loi interprétative; que quelque fondée que paroisse la jurisprudence de la cour de cassation, l'autorité des arrêts contraires ébranle la certitude; que, dans le doute, on doit suivre le parti le plus favorable à l'accusé; vu l'article 9 de la loi du 20 avril 1825, a condamné François Rousseau aux travaux forcés à perpétuité. Nous avons raconté, n° 1463, les détails du vol sacrilège commis par cet individu; et n° 1506, nous avons parlé des arrêts rendus dans son affaire.

— Un journal des Pays-Bas annonce une mesure qui vient d'être prise pour les anciens électorats ecclésiastiques qui avoient appartenu momentanément à la France, et qui font aujourd'hui partie des Etats du roi de Prusse. On sait que le concordat de 1801 avoit supprimé un grand nombre de fêtes. Sur les réclamations qui se sont élevées, un bref de Léon XII à M. l'archevêque de Cologne, en date du 2 décembre 1828, autorise l'observation de 17 fêtes en tout, savoir, les lundis de Pâque et de la Pentecôte, Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu; cinq fêtes de la sainte Vierge, la Conception, la Nativité, la Purification, l'Annonciation et l'Assomption; la fête de saint Pierre, la Toussaint, le jour des morts, la fête patronale de chaque église, le mercredi de la troisième semaine après Pâque. L'exécution du bref a été autorisée par un ordre du cabinet prussien en date du 24 mars dernier. Il est assez remarquable que ce soit un prince protestant qui donne cet exemple, et qui consente à rendre aux catholiques ce qui leur avoit été enlevé sur les instances pressantes de Buonaparte. Parmi les fêtes supprimées, il y en a dont le rétablissement est désiré par tous les bons fidèles. De ce nombre sont principalement l'Epiphanie, l'Annonciation, la Fête-Dieu; il seroit bien à désirer que l'on sollicitât le rétablissement de ces grandes solennités. D'après les nouvelles dispositions prises pour les provinces catholiques de la Prusse, dans les contrées où la population catholique se trouve mêlée avec les protestans, il est permis aux ouvriers des fabriques et manufactures de travailler dans les jours de fêtes rétablies qui ne tombent pas le dimanche.

— L'empereur d'Autriche vient d'autoriser, dans ses Etats, la formation d'une association qui a pour but de

contribuer à soutenir les missions catholiques en Amérique. Cette résolution est due à la présence et aux instances de M. Frédéric Résé, missionnaire et grand-vicaire de Cincinnati, et ancien élève de la Propagande, qui se trouve maintenant à Vienne. Ce missionnaire est venu en Europe dans l'intérêt de la mission, et, après avoir parcouru la France et l'Italie, il s'est rendu en Autriche. Dans un discours prononcé à Vienne, il a peint d'une manière touchante la situation des missions d'Amérique, la rareté des ouvriers, le manque de fonds pour bâtir des églises et des écoles, les besoins de tant d'ames privées des secours de la religion. Aussitôt beaucoup de personnes distinguées par leur rang se réunirent, et une association fut formée. L'archiduc et cardinal Rodolphe en est le protecteur, et a délégué le soin de la présider au prince de Firmian, archevêque de Vienne. Le 13 mai dernier, la direction centrale de l'association s'assembla pour la première fois sous la présidence et dans le palais de l'archevêque. D'illustres personnages s'y trouvèrent. Les statuts de l'association ont été transmis avec une lettre de l'archiduc aux évêques des Etats autrichiens. On les engage à favoriser l'association et à la recommander au zèle et à la charité des fidèles. L'association portera le nom de *Léopoldine*, en mémoire de la princesse, fille de l'empereur, et morte récemment au Brésil. On se réjouit de voir le zèle pour les missions s'étendre au centre de l'Europe; et on ne doute point que les églises d'Amérique n'en ressentent les heureux effets.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. On prétend que les journaux révolutionnaires cherchent à pousser le gouvernement hors des voies de la modération, uniquement pour voir ce que cela deviendroit. La chose paroît téméraire et folle, et cependant pourroit bien être vraie. Jamais, en effet, s'est-il vu rien de pareil à l'ébullition d'anarchie dont nous sommes témoins? « *Vous en avez menti*, Bourmont; *vous en avez menti*, la Bourdonnaie; *vous en avez menti*, Polignac..... Vous êtes des hommes de proscription, des hommes de sang, des déserteurs, des ennemis de l'Etat, des traîtres vendus à l'étranger. » Voilà ce qui s'imprime à la journée. Puis, d'un autre côté, on compose des lettres infâmes qu'on attribue effrontément aux ministres du Roi : les

plus abominables inventions de faussaires sont données comme le fait des ministres; on les barbouille de sang, et tous les encriers de l'anarchie sont employés à les noircir. On peut donc raisonnablement présumer que les écrivains révolutionnaires cherchent au gouvernement quelque noise dont ils se promettent je ne sais quoi. Ils ont tort. Le directoire étoit une petite puissance bien viagère, bien peu robuste et bien perdue de réputation, lorsqu'il s'avisa un beau matin de faire taire le feu de quatre-vingts journaux qui l'incommodoient. Dans l'espace de quelques heures, tout fut fini; un silence profond succéda au plus violent fracas. Ceux qui ne voulurent pas s'embarquer pour Sinamari se blottirent dans des caves et des greniers.....; et il n'en fut que cela.

— Tout est joie et consolation pour les fidèles ennemis de la religion catholique. Il vient de leur mourir, dans la petite ville de Condom, un vieux prêtre schismatique qui a persévéré jusqu'à la fin dans sa révolte contre l'Eglise romaine; et ils en sont dans l'enchantement. Il n'a voulu se réconcilier ni avec Dieu, ni avec les gens de bien; et ils en sont dans l'enchantement. Il a fait mettre à la porte les charitables prêtres qui sont venus lui offrir les secours de la religion; et ils en sont dans l'enchantement. Enfin, il ne manquoit plus à leur bonheur que de voir refuser la sépulture ecclésiastique à ce vieux chef assermenté; et elle lui a été refusée : jugez du plaisir! ils ne s'en possèdent pas de joie. Il faut être révolutionnaire ponr savoir apprécier les délices d'une impénitence finale.

— M. le Dauphin, ayant été instruit par M. Blaze, maire de Chenevières-sur-Marne, que l'église de cette commune menaçoit ruine, a bien voulu lui faire remettre une somme de 400 fr. pour aider aux frais de réparations.

— M. le Dauphin a bien voulu faire don de 400 fr. à l'église de Burbach, arrondissement de Saverne, dans le Bas-Rhin. M. le curé désire que ce bienfait du prince soit connu, ainsi que sa vive reconnoissance.

— M. le préfet de la Charente ayant sollicité la bienfaisance de M. le Dauphin en faveur de 125 communes de son département qui ont été ravagées par un orage affreux, dans les journées des 25 et 26 juillet, S. A. R. s'est empressée de lui accorder un premier secours de 2000 fr., pour être immédiatement distribués aux victimes de ce désastre.

— MADAME, duchesse de Berri, et MADEMOISELLE sont toujours à Dieppe. Dimanche dernier, elles ont entendu la grand'messe à la paroisse St-Remi, et ont assisté ensuite aux fouilles qui se font au camp de César.

— M. Courvoisier, garde-des-sceaux, n'est arrivé à Paris que mercredi soir.

— M. le vice-amiral de Rigny ayant refusé le portefeuille de la marine a reçu l'ordre de retourner à Toulon, pour y reprendre le poste qu'il occupoit avant d'être appelé au ministère.

— M. Daudy, sous-intendant militaire de première classe, attaché à la seconde division d'infanterie de la garde royale, est nommé secrétaire-général du ministère de la guerre, en remplacement de M. le colonel d'Hincourt, qui est fait maréchal-de-camp.

— M. Titon fils, conseiller à la cour royale de Paris, a été nommé rece-

veur-général des finances à La Rochelle. Sa démission de ses fonctions judiciaires, et celle de M. Rivet, appelé à une direction au ministère de l'intérieur, laissent deux places vacantes à la cour royale.

— M. Rousseau, conseiller à la cour de cassation et ancien député de la Sarthe, vient de mourir. Une autre vacance a lieu dans le sein de cette cour par la non acceptation de M. de Gaujal.

— La *Gazette de France* fait remarquer que la nouvelle organisation des départemens ministériels apporte près d'un million d'économies dans les dépenses publiques.

— Un journal qui, à ce que nous avons appris, nous honoroit de ses attaques ou même de ses injures dans presque tous ses numéros, vient de s'attaquer à plus haut que nous. Dans son numéro du 14 août, il dit : *On ne peut se le dissimuler; la source du mal vient d'une Charte impie et athée, et de plusieurs milliers de lois conçues et rédigées par des hommes sans foi et sans religion ou par des révolutionnaires. La justice, la raison, et Dieu même, commandent d'anéantir tous ces codes infâmes, prodige d'impiété que l'enfer a vomi sur la France.* Le procureur du Roi a fait citer l'auteur et l'imprimeur de cette feuille devant le tribunal correctionnel de la Seine, comme ayant attaqué les droits garantis par l'article 5 de la Charte. Nous ne voulons rien dire en ce moment sur cette feuille, qui prend le titre d'*Apostolique*. Quelques journaux ont prétendu qu'elle étoit l'organe de la congrégation et du clergé : il est bon que l'on sache que le rédacteur n'appartient ni à la congrégation, ni au clergé, qu'il n'est ni prêtre, ni même dans les ordres, qu'il est désavoué par tous les gens sages et vraiment religieux, et qu'il n'a pas d'abonnés. Cette dernière circonstance auroit dû, peut-être, tranquilliser le ministère public sur les suites d'un délit qui n'avoit rien de fort dangereux de la part d'un journal ignoré et digne de l'être. Il y avoit même encore un autre motif d'indulgence ; on dit qu'un des rédacteurs a été fou, et on soupçonne qu'il lui en est resté quelque chose.

— Les sieurs Bertin aîné, gérant responsable du *Journal des débats*, et Béquet, auteur de l'article inséré dans cette feuille le 10 de ce mois, ont comparu, mercredi, devant le tribunal correctionnel. Ils ont demandé la remise de la cause, attendu l'absence de M. Dupin aîné, qu'ils ont choisi pour leur avocat. Le tribunal, sur les conclusions de M. l'avocat du Roi Levavasseur, a renvoyé l'affaire à huitaine pour toute remise.

— Dans son audience de mardi dernier, la cour royale, sous la présidence de M. Amy, a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel qui a condamné le sieur Châtelain, gérant du *Courrier français*, à trois mois de prison et 500 fr. d'amende, pour outrage envers la religion de l'Etat, dans un article contre la perpétuité de la foi chrétienne ; et les deux jugemens qui ont condamné, l'un le sieur Fontan, rédacteur de *l'Album-Magallon*, à cinq ans de prison et 10,000 fr. d'amende, pour l'article intitulé *le Mouton enragé*; et l'autre qui condamne le même à quinze jours d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende pour celui intitulé *Galotti et Portalis*. Ces deux arrêts ont été rendus par défaut, la cour n'ayant pas voulu accorder de nouvelle remise au sieur Châtelain, qui prétextoit l'absence de M. Mérilhou, son avocat, et le sieur Fontan ayant pris la fuite en pays étranger.

— La cour royale a confirmé le jugement du tribunal correctionnel qui

a condamné le sieur Léon Pillet, rédacteur-gérant du *nouveau Journal de Paris*, à insérer la réponse de M. Maisonnave à des articles sur la discussion qui s'est élevée entre ce médecin et M. Dupuytren.

— Le tribunal correctionnel de Paris vient de condamner à trois mois de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens le sieur Fouet, qui avoit injurié et frappé M. le curé de Bourg-la-Reine, à la tête d'une émeute qui s'étoit élevée contre cet ecclésiastique lors de l'enterrement de M. Gallois, maire de cette commune, qui s'étoit donné la mort.

— Le tribunal correctionnel de Paris vient de condamner, conformément au décret du 15 novembre 1811, une institutrice, Mademoiselle Rivière, à 100 fr. d'amende, pour avoir transféré son école sans autorisation.

— Le tribunal de Bernay, département de l'Eure, a rendu, le 23 juin dernier, un jugement assez singulier : il a décidé qu'un imprimeur pouvoit être contraint d'imprimer un journal. Un M. Pelvey-Desnos voulut publier un nouveau journal à Bernay; il s'adressa successivement à trois imprimeurs, qui le refusèrent : alors il assigna l'un d'eux devant le tribunal, pour le forcer à imprimer son journal. L'affaire s'est plaidée sérieusement, et un avocat d'Evreux est venu prouver qu'on pouvoit contraindre un imprimeur à prêter ses presses pour tel journal. Il a invoqué la liberté de la presse pour soutenir cette thèse : ainsi, parce que la presse est libre, moi, imprimeur, je serai forcé d'imprimer tout ce qui passera par la tête d'un auteur; je serai forcé d'imprimer des choses contre mes opinions ou même contre mes principes; royaliste, je serai forcé d'imprimer une feuille libérale; religieux, je serai forcé d'imprimer des plaisanteries contre les prêtres. M. Lys, avocat de l'imprimeur Montureux, a soutenu que ce seroit une tyrannie que de prétendre lui imposer une telle contrainte. Le procureur du Roi a été d'un avis contraire; et le tribunal a adopté ce principe, que les imprimeurs sont tenus de prêter leur ministère à ceux qui le réclament : en conséquence, il a condamné Montureux à imprimer le journal de Pelvey. Nous ne savons si on a appelé de ce jugement, qui nous étonne singulièrement, et qui, s'il favorise la presse libérale, nous paroît peu conciliable avec les droits de la liberté individuelle.

— Le nommé Delarue, colporteur, né au Hâvre, a comparu le 14 août devant la cour d'assises de Rouen, comme prévenu de plusieurs vols dans les églises à Rouen. Les jurés l'ont reconnu coupable de deux vols de livres mentionnés dans l'acte d'accusation; en conséquence, il a été condamné à quatre ans de prison.

— L'institution dirigée par M. Petit, rue Basse-du-Rempart, et qui envoie 35 élèves au collège de Bourbon, a obtenu 9 prix, dont 4 premiers, entr'autres le premier prix de discours français, et 27 *accessit*, dont le premier au prix d'honneur en rhétorique. Elle a donc eu en tout 36 nominations, non compris 3 *accessit* au concours général.

— M. le contre-amiral baron Millius, ancien gouverneur des îles Bourbon et de Cayenne, vient de mourir aux eaux de Bourbonne.

— On a vu circuler dernièrement dans Paris une voiture contenant soixante personnes; elle étoit traînée par six chevaux. On assure que cette voiture, dont on faisoit l'essai, est destinée à faire le service de Paris à Lyon.

— Le monument consacré par la ville de Montpellier à la mémoire de Louis XVI est terminé. La belle statue du roi martyr a été posée sur son piédestal le 8 de ce mois. Elle doit être inaugurée sous peu.

— L'empereur d'Autriche a conféré la croix de commandeur de l'ordre de Léopold à M. le conseiller d'Etat vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, préfet du Nord, pour lui témoigner sa satisfaction des services qu'il a rendus lorsqu'il étoit préfet de la Meurthe, pour la recherche des dépouilles mortelles des anciens ducs de Lorraine, et pour la restauration des monumens de cette illustre dynastie.

— Un incendie violent a éclaté, le 13, à midi, dans un quartier de la ville de Lyon. Plusieurs maisons ont été brûlées, et c'est avec beaucoup de peine qu'on a délivré du danger des personnes qui se trouvoient dans ces maisons. On ignore le nombre de celles qui ont été blessées. Parmi les personnes qui ont déployé le plus de zèle dans cet incendie, qui a duré jusqu'au lendemain, on cite un jeune prêtre, dont on regrette de ne point savoir le nom.

— Le 1[er] et le 2 de ce mois, en vertu de ses nouvelles instructions, M. de la Bretonnière, commandant du blocus d'Alger, mouilla sur cette rade avec le vaisseau *la Provence* et le brick *l'Alerte*, et eut plusieurs pourparlers avec le dey; mais ces conférences n'ayant produit aucun résultat, le commandant donna l'ordre aux deux bâtimens d'appareiller. Le brick *l'Alerte* leva l'ancre le premier, et passa sans encombre sous le canon des forts où le portoit le vent; *la Provence*, qui appareilla un peu après, quoique avec pavillon parlementaire, reçut tout le feu des batteries. M. de la Bretonnière fit continuer la route, et, malgré l'impatience des canonniers de venger cette insulte faite au pavillon français, il ne voulut pas s'engager dans une lutte inégale. Personne n'a été tué; mais le vaisseau a éprouvé de fortes avaries. On vient d'apprendre que le dey a envoyé des excuses sur ce fâcheux évènement, qu'il a annoncé comme la suite de quelque méprise.

— Les Russes ont poussé leurs opérations dans le mois de juillet avec une rapidité remarquable. Burgas et toutes les places qui entourent le golfe de cette ville sont tombées en leur pouvoir. Mesembri, après avoir été bombardée pendant trois jours par l'amiral Greigh, a été prise, et enfin Aïdos, à la suite d'un combat livré par une partie de la garnison de Schumla, détachée trop tard par le grand-visir.

— En Asie, les Russes ont fait la conquête d'Erzeroum et de la forteresse d'Hassan-Kali, dans la capitale de la Natolie; le séraskier, commandant l'armée ottomane, a été fait prisonnier avec les autres pachas, 150 canons sont tombés au pouvoir des Russes.

— On prétend que le pacha d'Egypte prépare une grande expédition maritime. On ne sait si elle est destinée à envoyer des troupes au sultan, ou plutôt à faire une descente dans l'île de Candie. Dans tous les cas, la flotte russe, commandée par l'amiral Haïden, se rassemble à Poros pour se porter sans délai au-devant de cette expédition.

— On annonce que le roi et la reine de Naples, ainsi que la princesse Christine, future reine d'Espagne, se rendront à Madrid par terre, et viendront *incognito* jusqu'à Barcelonne. Les médecins ont représenté que le voyage de mer seroit nuisible au roi de Naples, qui est sujet à la goutte; et à la reine, nourrissant elle-même en ce moment son jeune fils.

—Pendant le voyage que le roi de Naples va faire en Espagne, le prince de Salerne exercera les fonctions de lieutenant-général du royaume.

—Par une nouvelle proclamation en date du 5 de ce mois, le lord lieutenant d'Irlande a annoncé qu'il alloit être sévi contre les perturbateurs les plus coupables des assemblées tumultueuses qui ont eu lieu le mois dernier.

—Deux bâtimens, qui se rendoient de Manille au Ferrol, relâchèrent dernièrement à l'île Sainte-Hélène. Les passagers voulurent voir la maison où avoit résidé Buonaparte. Des trois pièces qui formoient son habitation, la principale étoit occupée par le cheval du gouverneur, et les deux autres remplies de paille et d'avoine.

— M. le vicomte de Vinancourt, commandant l'escadre française en station dans la Plata, a consenti à rendre les bâtimens buenos-ayriens qu'elle avoit capturés; mais à la condition que les insultes faites au pavillon français seroient réparées, que des indemnités seroient réglées en conséquence, et qu'aucun résident français ne seroit plus obligé par le gouvernement de Buenos-Ayres à porter les armes. Ce gouvernement vient d'envoyer une expédition de 600 hommes contre Santa-Fé.

— Un bâtiment qui vient d'arriver de la Havanne en Espagne a apporté des dépêches du général Vivez, gouverneur de Cuba, annonçant que l'expédition contre le gouvernement mexicain, qui étoit partie de cette île sous le commandement du général Miranda, a débarqué au port de Sisal, dans la province de Yucatan, et qu'elle s'est rendue maîtresse de cette province sans opposition. Le général Miranda a tenu ses troupes concentrées à Yucatan, en attendant le résultat que produira au Mexique l'arrivée de cette armée espagnole, qui est forte de 6000 hommes.

Le 8 août dernier, deux libraires, Langlois et Lebaillif, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Paris, comme ayant vendu des exemplaires de *la Guerre des dieux*, de *la Pucelle* et de *Faublas*, ouvrages déjà condamnés par jugemens et arrêts. M. Meujaud de Dammartin, avocat du Roi, s'est borné à lire l'ordonnance de la chambre du conseil, en ajoutant que l'article 27 de la loi du 26 mai 1819 déclarant le *maximum* de la peine applicable à tous ceux qui, après la condamnation d'un écrit, le réimprimeroient ou vendroient, il ne pouvoit y avoir de discussion, puisque les jugemens de condamnation et l'aveu des parties se trouvoient ici réunis. Mais on trouve aujourd'hui moyen d'embrouiller ce qu'il y a de plus clair, et de contester ce qui est plus notoire.

M. Charles Lucas, avocat et philantrope, est arrivé au secours des libraires. Il a prétendu que les condamnations portées contre *Faublas* étoient comme non avenues, que l'auteur avoit peint des mœurs et ne les avoit pas faites, que ce n'étoit pas sa faute si elles étoient licencieuses, que ce qu'il y avoit de coupable ici, c'étoit l'époque. A ces sophismes, M. Lucas en a ajouté d'autres aussi concluans, qu'il n'y avoit point à craindre de laisser publier un ouvrage immoral, que *la société actuelle renfermoit en elle-même tous les principes conservateurs de l'ordre, de la morale et de la*

religion, que nous étions *à un âge de maturité et d'émancipation, où l'on savoit se préserver de l'influence des mauvais livres*; ce qui revient à dire qu'on peut laisser circuler tous les poisons, et que personne n'en sera victime.

Cette confiance orgueilleuse a de quoi étonner au milieu de tant d'exemples de dépravation. On vante la jeunesse, et on voit tous les jours des jeunes gens se perdre par la séduction des mauvais livres. M. Charles Lucas peut-il l'ignorer? Un philantrope si zélé pour les intérêts de la morale publique peut-il prendre sous sa protection des livres qui l'outragent? Est-il bien sûr que personne ne sera dupe de ces peintures séduisantes? M. l'avocat du Roi a répliqué au plaidoyer de l'avocat, et le tribunal a condamné Langlois et Lebaillif à une année de prison et 500 fr. d'amende. Il s'est fondé sur ce que l'article 27 de la loi du 26 mai 1819 étoit général et absolu, et sur ce que *Faublas* avoit été condamné par jugement du 16 décembre 1825, inséré au *Moniteur* du 9 février 1826, et *la Guerre des dieux* par jugement du 31 mai 1826; un arrêt du 21 décembre 1822 a ordonné la destruction des exemplaires saisis du troisième ouvrage. Lebaillif et Langlois ont interjeté appel.

Nous fûmes chargé, il y a quelques années, de prévenir qu'un individu non accrédité quêtoit en Lorraine et dans les pays voisins, au nom du couvent des Trappistes de Laval. Cet individu est celui qui vient d'être condamné au tribunal de Vesoul. Un autre imposteur joue à peu près le même rôle en ce moment dans le département du Nord. On nous envoie son nom, son signalement, et on nous prie de tenir nos abonnés en garde contre ses artifices.

Le nommé Geley, né à Anvers, novice à la Trappe, en est sorti, dit-il, pour aller arranger ses affaires. Il a enlevé les papiers de deux religieux, dont l'un est le père Palémon. Ce dernier étoit réellement autorisé à faire des quêtes. Geley s'empara de ses pièces, parcourut la Belgique, et se trouve aujourd'hui en France. Son jargon wallon inspira quelques soupçons, et on ne concevoit pas que l'abbé de la Trappe envoyât pour quêter en France un homme qui parloit aussi mal le français. On écrivit au Père Joseph, supérieur de l'ancien monastère de la Trappe, qui a fait connoître l'aventurier. Ce Geley porte une capote brune, le reste de son habillement est noir. Il a une perruque, sous laquelle il a soin de faire remarquer ses cheveux rasés. Il a déjà parcouru plusieurs villes du diocèse de Cambrai.

Comme vos abonnés, nous écrit-on, seroient plus exposés par leur charité même à être trompés par cet individu, il est à propos de le leur signaler, pour qu'ils se tiennent en garde contre ses sollicitations, et qu'ils préviennent à ce sujet leurs confrères et leurs amis. Ne seroient-ils pas même en droit de déférer aux autorités un homme qui trompe la charité des fidèles par d'indignes impostures?



Correspondance de Fénelon, publiée pour la première fois sur les manuscrits originaux et la plupart inédits (1).

Les 2 derniers volumes de cette *Correspondance* viennent de paroître. Nous annonçons avec plaisir la fin d'une entreprise aussi importante et aussi sagement conduite. Nous allons, suivant notre usage, donner une idée de tout ce que l'on trouve dans ces 2 volumes. C'est, à notre avis, la meilleure manière de les faire connoître, et de montrer quel peut en être l'intérêt. D'autres, en annonçant un ouvrage, n'en parlent que très-peu, cherchent à faire briller leur esprit, et se perdent dans des réflexions générales qui n'apprennent rien du mérite du livre. Nous connoissons des journaux où l'on suit cette méthode, laquelle est assez commode, parce qu'elle dispense de lire les ouvrages. Pour nous, qui les lisons, nous croyons rendre service à nos abonnés, non pas en faisant de belles phrases sur tel sujet lié ou non avec le sujet du livre, mais en leur disant ce qu'il y a dans ce livre, et en leur donnant notre avis sur la manière dont il a été conçu et exécuté.

Le tome X de la *Correspondance* renferme la suite des lettres relatives à l'affaire du quiétisme. Ces lettres vont depuis le mois de novembre 1698 jusqu'au mois de juin 1699. Il y a environ 150 lettres, non-seulement de Fénelon et de l'abbé de Chanterac, son correspondant à Rome, mais de différens cardinaux et prélats, des amis de Fénelon et d'autres qui prirent part à cette controverse. On y suit les divers incidens de cette affaire, les instances de Louis XIV, les démarches de l'abbé de Chanterac et de l'abbé Bossuet, les conversations du premier avec les cardinaux et consulteurs, les bruits qui circuloient, et tous les détails d'une si longue

(1) 11 gros vol. in-8°, prix, 44 fr. A Paris, chez Adrien Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

et si vive discussion. On y voit combien, tant en France qu'en pays étranger, tout le monde fut frappé de la prompte soumission de Fénelon. Il en reçut des félicitations de ceux même qui lui avoient été le plus contraires; et M. Desmarais, évêque de Chartres, dont il croyoit avoir eu sujet de se plaindre, lui écrivit à cette occasion dans les termes les plus flatteurs. Il est remarquable, en effet, que Fénelon n'hésita pas un seul instant. Avant même d'avoir vu le bref de condamnation, il annonçoit, le 27 mars, à l'abbé de Chanterac, sa parfaite soumission, et lui indiquoit le sens dans lequel son Mandement seroit conçu. Il n'y a rien de si sage et de si chrétien que ce qu'il écrivoit deux jours après au duc de Beauvilliers :

« Je tâche de porter ma croix avec humilité et patience. Dieu me fait la grâce d'être en paix au milieu de l'amertume et de la douleur. Parmi tant de peines, j'ai une consolation peu propre à être connue du monde, mais bien solide pour ceux qui cherchent Dieu de bonne foi; c'est que ma conduite est toute décidée, et que je n'ai plus à délibérer. Il ne me reste qu'à me soumettre et à me taire, c'est ce que j'ai toujours désiré. Je n'ai plus qu'à choisir les termes de ma soumission. Les plus courts, les plus simples, les plus absolus, les plus éloignés de toute restriction sont ceux que j'aime davantage. Ma conscience est déchargée dans celle de mon supérieur. En tout ceci, loin de regarder mes parties, je ne regarde aucun homme; je ne vois que Dieu, et je suis content de ce qu'il fait. »

Il n'avoit pas tenu à quelques gens de parti que Fénelon ne suivît une autre ligne de conduite. Des jansénistes, qui n'avoient pas donné l'exemple de la soumission, conseillèrent à l'archevêque de ne pas se rendre si aisément. Un d'eux, Gerberon, lui écrivit à ce sujet plusieurs lettres qu'on trouvera tomes IX, X et XI de la *Correspondance;* elles sont dignes du caractère de ce fougueux Bénédictin.

Le tome XI renferme encore une vingtaine de lettres sur l'affaire du quiétisme. Il y en a une, entr'autres, du cardinal Albani, depuis Clément XI, qui félicite Fénelon sur sa soumission. Il y en a une du marquis de Fénelon au neveu de Bossuet, et une fort étendue de l'abbé de Beaumont sur les détails de l'affaire du quiétisme. On y a joint les 3 lettres publiées en 1733 par l'abbé de La Bletterie contre la relation du quiétisme de l'abbé Phélippeaux; les exemplaires de ces lettres étoient fort rares, et elles appartenoient d'ailleurs fort naturellement à cette édition par les faits et les ré-

flexions qu'elles contiennent sur l'affaire du quiétisme. C'est une réfutation de l'écrit partial et violent de Phélippeaux, écrit cependant sur lequel, comme le remarque l'éditeur, se sont fort appuyés quelques écrivains modernes. C'est d'après cette relation si justement suspecte que M. Tabaraud a composé sa *Première Lettre à M. de Bausset*, 1809, in-8°, et M. Guillon la partie qui concerne le quiétisme dans sa continuation de l'*Histoire de l'Eglise*. Aussi l'un et l'autre n'ont pas dû inspirer beaucoup de confiance.

L'éditeur a complété ce volume par plusieurs pièces qu'il a regardées comme des appendices de sa collection, et qui, en effet, s'y rattachent d'une manière plus ou moins directe. Ces pièces sont le testament de Fénelon, dont M. de Bausset n'avoit donné qu'un extrait dans son *Histoire*; un *Recueil des principales Vertus de Fénelon*, par l'abbé Galet, publié à Nanci en 1725 sans nom d'auteur; une lettre du même abbé Galet à Beausobre, sur une accusation portée par celui-ci contre l'archevêque; des extraits de 3 discours à la louange de Fénelon, l'élégie latine du Père Porée sur la mort du prélat, des réflexions de M. de Boulogne sur la tolérance philosophique attribuée à Fénelon, et la *Dissertation* sur l'ostensoir d'or offert par lui à son église métropolitaine. Cette *Dissertation* avoit déjà été publiée à part, et nous en avons rendu compte n° 1407.

On avoit annoncé, dans le 1er volume de la *Correspondanse*, un recueil de notices sur les principaux personnages dont il est parlé dans les lettres. Ce recueil étoit destiné à remplacer les notes qu'il auroit fallu joindre aux différentes lettres pour faire connoître les personnages contemporains. Il a paru plus convenable de réunir ces notes à la fin, en passant sous silence les personnages obscurs ou peu importans, et aussi les personnages trop connus. L'éditeur ne s'est point proposé de donner une notice complète sur chaque personnage, mais seulement d'indiquer les principaux traits qui le caractérisent, et les rapports qu'il a pu avoir avec Fénelon. Il ne s'est écarté de cette brièveté que pour quelques contemporains omis dans la plupart des dictionnaires historiques, tels que l'abbé Couet, grand-vicaire de Paris; le Père Timothée, Capucin, évêque de Béryte; l'abbé Philopald, l'abbé Stiévenard, l'abbé Quinot, etc. Peut-être lira-t-on avec intérêt le résultat des recherches faites sur

l'abbé Couet, et nous aurions été tenté d'insérer ici cette notice, si nous n'avions craint qu'elle ne parût un peu longue pour notre journal. Parmi les autres notices, nous remarquons celle sur le Père Dubuc, sur Mme Guyon, sur M. Tronson, sur les Pères Le Tellier et Le Valois, etc. Plusieurs de ces notices ont dû demander beaucoup de recherches, et elles paroissent rédigées avec beaucoup d'exactitude. On doit savoir gré à l'éditeur d'avoir entrepris un tel travail, qui fixe les idées du lecteur sur des personnages et sur des faits dont il est souvent question dans la *Correspondance*.

Le tome XI est terminé par une table des matières pour les 11 volumes de la *Correspondance de Fénelon*. On donnera plus tard une table des matières pour les 22 volumes des *OEuvres complètes,* et l'éditeur se propose d'y joindre une *Dissertation* en forme de supplément à ses avertissemens sur les différentes classes des OEuvres de Fénelon. Il y considérera Fénelon comme métaphysicien, comme théologien et comme littérateur. Son exactitude, son goût, sa sagesse, le talent de discussion qu'il a montré dans ses analyses des controverses du jansénisme et du quiétisme, tout nous fait désirer vivement de connoître cette *Dissertation*, qui traitera des questions délicates, et dissipera peut-être des idées fausses accréditées par l'ignorance et la légèreté. La *Dissertation* et la table formeront un volume dont on devra faire la demande avant le 15 septembre prochain, époque à laquelle commencera l'impression. L'éditeur se propose de ne tirer le volume qu'au nombre d'exemplaires qui lui seront demandés.

Depuis la publication des *Lettres diverses* de Fénelon, on a communiqué à l'éditeur d'autres lettres inédites; elles sont adressées au maréchal et à la maréchale de Noailles et au P. Quirini (1). Les premières, au nombre de trente-six, sont dues à la complaisance de M. le duc de Mouchy, et les autres, au nombre de cinq, à celle de M. l'abbé Labouderie. L'éditeur les a fait imprimer; on pourra les joindre aux tomes II ou III de la *Correspondance*. A la suite des lettres se trouvent des *fac simile* de l'écriture de Clément XI, des car-

(1) In-8°, prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

dinaux de Bouillon et de Noailles, de l'évêque de Chartres, du duc de Bourgogne, des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, de Mme de Maintenon, de Mme Guyon, du marquis de Fénelon, des abbés de Beaumont, de Langeron et de Chanterac. On indique les volumes où le relieur pourroit les placer.

L'éditeur a fait paroître en même temps des lettres inédites de Bossuet à Mme de la Maisonfort (1). Ces lettres furent communiquées à Fénelon par cette dame après la mort de l'évêque de Meaux. Elles servent à compléter l'édition des OEuvres des deux prélats. Elles seront, dit l'éditeur, un monument précieux de l'accord qui régnoit entre eux sur les règles fondamentales de la vie intérieure. L'éditeur indique dans une préface l'occasion et le sujet de cette correspondance. Il y a aussi un avertissement de Mme de la Maisonfort elle-même; elle le rédigea en envoyant les lettres à Fénelon. De plus, cette dame avoit fait des notes sur quelques passages. Le tout est curieux. La plus grande partie de cette correspondance étoit inédite; seulement on trouve un extrait des deux premières lettres dans le tome XXVIII de la dernière édition de Bossuet. Il y a en tout 24 lettres de Bossuet. L'éditeur y a joint des notes.

Toutes ces publications seront accueillies par les amis de la religion et du goût, et par ceux qui prennent intérêt aux détails historiques et à la bonne littérature.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 28 juillet, les prélats et consulteurs de la congrégation des Rits se réunirent chez le préfet, M. le cardinal della Somaglia, pour une cause relative au diocèse de Lima; il s'agissoit d'examiner trois guérisons miraculeuses attribuées à l'intercession du vénérable serviteur de Dieu, le Frère Jean Massias, profès laïc chez les Dominicains.

---

(1) Un vol. in-8°, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, même librairie.

L'héroïsme de ses vertus avoit été reconnu et déclaré par Clément XIII le 2 février 1762. Ce sont les Dominicains qui poursuivent cette cause.

— Léon XII ayant approuvé, le 17 septembre 1828, le culte de la bienheureuse Jeanne de Aza, mère de saint Dominique, sa fête a été célébrée le dimanche 2 août, dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve.

— La seconde grande colonne destinée à soutenir l'arc de Placidie dans l'église St-Paul a été élevée sur sa base dans la matinée du 6 août.

PARIS. Les journaux ont annoncé que M. l'abbé Bresson avoit été nommé secrétaire-général pour les affaires ecclésiastiques; c'est une erreur, on ne connoît point M. l'abbé Bresson, et il n'y a encore aucune nomination faite.

— M. l'évêque de Bayonne a publié, le 6 août, un Mandement pour le jubilé. Le Mandement est précédé du bref du saint Père *in Supremi*. Le prélat exhorte ensuite les fidèles à profiter de cette abondance de grâces :

« Avec quel empressement ne devons-nous pas répondre à l'appel qui nous est fait par le Père commun des fidèles? Avec quelle affection filiale ne devons-nous pas solliciter en sa faveur les bénédictions du ciel et la continuelle protection du Tout-Puissant? Si l'union et la charité parfaite, que J. C. a voulu établir entre tous ses disciples, nous imposent le devoir de prier sans cesse les uns pour les autres, combien l'amour, la reconnoissance, tous les sentimens qui doivent nous lier aux pasteurs de nos ames, nous font-ils une obligation plus sacrée d'élever nos mains vers le ciel, et de prier de concert pour le chef de tous les pontifes, pour celui à qui le Fils de Dieu a dit dans la personne de Pierre, non pas seulement *Paissez mes agneaux*, c'est-à-dire les simples fidèles, mais encore *Paissez mes brebis*, c'est-à-dire, les pasteurs eux-mêmes; en un mot, pour celui qui tient sur la terre la place de J. C., et qui régit en son nom, avec la plénitude de la puissance apostolique, l'Eglise entière répandue dans tout l'univers?

» Et quel besoin le chef de l'Eglise catholique n'a-t-il pas en effet du secours d'en haut! Sa sollicitude doit s'étendre sur toutes les nations de la terre. Si elles sont fidèles, il leur faut des ministres de la parole qui les conservent dans la foi, et qui les dirigent dans la voie des commandemens. Si elles ont été entraînées dans l'hérésie, si l'erreur, *comme un sanglier féroce*, pour me servir de l'expression de l'Ecriture, a ravagé le champ du père de famille, les restes d'Israël, inébranlablement attachés à la saine doctrine, ont besoin d'être consolés, et d'être fortifiés contre les ennemis de la vérité. Quant aux peuples *qui sont encore assis dans les ténèbres* de l'infidélité *et dans l'ombre de la mort*, il faut leur préparer et leur envoyer des hommes apostoliques, qui leur portent la lumière admirable de l'Evangile. Mais tandis que, du centre de la chrétienté, les soins et le zèle du successeur du prince des apôtres s'étendent jusqu'aux extrémités du monde, possède-t-il

une paix parfaite au mil[illegible] des nations catholiques? N'a-t-il pas souvent à user de la puissance qu'il a reçue d'en haut *pour renverser toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu?* Des adversaires cachés ne travaillent-ils pas sans relâche à miner le siège inébranlable de Pierre? Des ennemis déclarés ne livrent-ils pas chaque jour des attaques violentes à ce trône immuable de la vérité? »

Le jubilé s'est ouvert à Bayonne le dimanche 16, et finira le dimanche matin 30. Dans le reste du diocèse, il s'ouvrira le dimanche qui suivra la réception du Mandement, et il durera également deux semaines.

— Le diocèse de Nevers vient de perdre M. l'abbé Sautot, chanoine et archidiacre de Nevers. C'étoit un de ces pieux et sages ecclésiastiques que la Providence semble avoir sauvés des périls de la révolution, pour perpétuer dans le jeune clergé les anciennes traditions. Il avoit montré dès sa jeunesse une inclination décidée pour l'état sacerdotal, et fit des progrès rapides dans ses classes. Sa pénétration, son jugement, sa mémoire ne furent pas moins remarqués dans sa carrière théologique, où il se concilia l'estime et l'attachement de ses maîtres et de ses condisciples. En 1784, M. de Séguiran, évêque de Nevers, l'appela dans son grand séminaire pour y professer l'Ecriture sainte. Sa piété tendre, son caractère aimable, son zèle pour l'instruction des jeunes gens lui attachèrent leurs cœurs. Le refus qu'il fit du serment le força de sortir de France. Un seigneur de Savoie lui proposa de se charger de l'éducation de ses enfans. L'abbé Sautot accepta cet emploi, et trouva le moyen d'être utile à ses confrères proscrits et errans. Il les recueilloit, et leur procuroit un asile et des secours. La Savoie ayant été envahie peu après par les troupes françaises, il se retira en Piémont avec ses élèves, et habita quelque temps dans la maison d'un ministre du roi de Sardaigne. La persécution s'étant ralentie, l'abbé Sautot sentit se réveiller dans son cœur un désir ardent de travailler au salut de ses frères. Il rentra en France, et travailla pendant trois ans, tantôt dénoncé, tantôt poursuivi et pris même, et échappant toujours, comme par miracle. Lorsque le concordat eut rendu le libre exercice de la religion, l'abbé Sautot parut redoubler de zèle; il s'adonna aux missions, jusqu'à ce que M. l'évêque d'Autun l'appela dans son diocèse pour travailler dans le Nivernois. M. l'abbé Groult, grand-vicaire d'Autun, re-

sident à Nevers, avoit conçu le projet d'établir un petit séminaire. Il en confia le soin à M. Sautot, et n'eût qu'à se féliciter d'un tel choix. L'habileté du supérieur seconda les vues de M. le grand-vicaire. Le petit séminaire obtint la confiance publique, et reçut beaucoup de jeunes gens appartenant aux meilleures familles du pays. Cette école s'est distinguée par une bonne discipline et des études soignées. De là sont sortis des prêtres qui travaillent aujourd'hui avec zèle dans le diocèse, et des élèves qui ont conservé dans le monde les sages principes que leur avoit inculqués M. Sautot. Lorsque Buonaparte chassa MM. de Saint-Sulpice des séminaires qu'ils dirigeoient, M. Sautot fut mis à la tête du grand séminaire d'Autun. En 1814, il rendit avec joie à une congrégation qu'il estimoit le dépôt dont il n'avoit été chargé que provisoirement. Retourné à Nevers, il continua de diriger le petit séminaire jusqu'au rétablissement du siége épiscopal. M. Millaux ayant pris possession de l'évêché en 1823, nomma M. Sautot chanoine de la cathédrale. Celui-ci quitta alors la direction du petit séminaire, qu'il laissa dans l'état le plus florissant. Bientôt les infirmités l'assiégèrent, et la dernière année de sa vie ne fut qu'une longue suite de souffrances qu'il souffrit avec une parfaite résignation. Deux attaques d'apoplexie hâtèrent sa fin, qui fut marquée par de vifs sentimens de piété. M. l'abbé Groult, grand-vicaire capitulaire, officia à ses obsèques, assisté de ses anciens élèves. Ceux qui se trouvent à Nevers ont écrit aux autres dispersés dans le diocèse, et aux laïcs qui occupent aujourd'hui différentes places, pour leur proposer d'élever un monument à leur vertueux maître.

— Des journaux ont annoncé que les Pères Trappistes avoient quitté la Sainte-Baume, où ils sont établis depuis quelques années; c'est une erreur, ces religieux y sont encore, et ont la confiance d'y rester jusqu'à la mort. La communauté a même pris de nouveaux accroissemens, quoiqu'elle ait eu à subir quelques contradictions. Il est question aujourd'hui d'augmenter les bâtimens et de construire une église. Le supérieur, le Père Jean-Marie, ne veut point avoir recours aux quêtes, et il espère que la charité des fidèles qui visitent cette solitude le mettra en état de faire face à cette dépense. Ce qui a pu donner lieu au bruit répandu par les journaux, c'est que le supérieur a renvoyé

quelques enfans qui étoient élevés gratuitement par un Frère du tiers-ordre, dans un local contigu à la Sainte-Baume; il s'y est déterminé pour ne pas s'exposer à quelques désagrémens de la part de l'Université, et aussi pour ne pas surcharger la maison d'une dépense au-dessus de ses moyens.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dans un moment où toutes les opinions sont égarées, il ne peut être indifférent de savoir de quel côté se trouve la bonne voie, de quel côté les bons principes, de quel côté les règles de sagesse et le vrai patriotisme. Or, lisez là-dessus un certain article du *Journal des débats*, et vous ne serez plus embarrassés. Il est un point commun auquel toutes les idées doivent se rallier et se reconnoître : c'est la prise de la Bastille. Au souvenir de ce grand évènement révolutionnaire, quelle espèce de palpitations éprouvez-vous? Sont-ce des palpitations de joie ou de colère? Avez-vous le cœur dilaté ou serré? Voilà toute la question. Si votre ame se passionne au récit de cette belle scène d'horreur; si vous ne trouvez rien de plus touchant, de plus admirable et de plus électrique que ce fameux 14 juillet, vous êtes dans les bons principes et dans le bon chemin. Mais en revanche, prenez garde : « Quiconque a vu d'un œil de colère cette première aurore de la révolution, quiconque a maudit les heures si belles et si rapides de son matin...... La France peut l'estimer, mais elle ne peut pas l'aimer (*). » Voilà, comme vous voyez, la règle bien établie; il ne s'agit plus que de vous l'appliquer, la main sur la conscience, et de vous écrier avec le *Journal des débats* : « S'il y a, parmi nos grands seigneurs, quelque famille de la sorte, que de sujets de douleurs! » Eh! mon Dieu, oui certainement il y en a des familles de la sorte, et, entr'autres, celle de Mgr le comte d'Artois, que *les heures si belles et si rapides* du 14 juillet ne firent point palpiter de joie, apparemment, puisque dès le lendemain, elle se hâta de chercher son salut le plus loin qu'elle put des vainqueurs de la Bastille. Nous sommes fâchés que ces princes soient mis par MM. des *Débats* au nombre de ceux que *la France ne peut aimer*, car la révolution ne nous en a point laissé d'autres.

—Voyez un peu ce que c'est que la disgrâce! Pendant que M. de Vatimesnil étoit ministre, la *Gazette de l'instruction publique* lui donnoit fort exactement de l'encensoir deux fois la semaine. Elle étoit en adoration devant lui comme autrefois les Israélites devant le veau d'or; rien ne lui paroissoit comparable à ce jeune régénérateur, qui, disoit-elle, promettoit à la France tant d'améliorations et de merveilles. M. de Vatimesnil est descendu du trône universitaire, et tout à coup sa fidèle *Gazette* s'est retirée

---

(*) Numéro du samedi 15 août.

de lui : elle fait plus ; elle le renie formellement comme une mauvaise connoissance ; en un mot, elle se défend de l'avoir jamais vu qu'une seule petite fois, et encore c'étoit pour essuyer de sa part un de ces refus qui ne laissent dans l'ame des gens aucun souvenir agréable. Ainsi, voilà encore un journal qui s'annonce aux nouveaux ministres comme étant maître de son cœur : c'est à eux à voir. En attendant, il continue de desservir de son mieux l'enseignement mutuel, pour lequel il fait des vœux bien sincères, et à qui nous souhaitons comme lui toutes sortes de prospérités.

— La fièvre des démissions continue ; chaque courrier nous en apporte quelqu'une. On espère bien que le ministère ne résistera pas à cette secousse. Il est impossible que *la France*, comme on dit, ne soit pas effrayée de cette petite conjuration. Qu'allons-nous devenir, si huit ou dix conseillers d'Etat se retirent? Est-ce qu'on peut se passer d'eux? est-ce que la chose publique peut se soutenir, si ces MM. nous abandonnent? Ce qui rassure pourtant, c'est que les ministres qui s'en vont ont daigné accepter la pension que le Roi leur a offerte ; c'est que M. Debelleyme a bien voulu être président du tribunal de la Seine ; c'est que MM. de Cambon et Agier ne renoncent pas aux places lucratives qu'ils ont dans la magistrature ; et qu'on n'entend pas dire que MM. Guizot, Cousin, Andrieux et autres quittent leurs chaires. Tout n'est pas perdu, si de tels hommes nous restent, et il est bien consolant pour nous que le dépit ne les pousse pas à sacrifier les places à bons traitemens.

— M. le Dauphin est parti pour Cherbourg samedi dernier, à dix heures du matin. Mme la Dauphine a accompagné son auguste époux jusqu'à St-Germain. Le prince est accompagné de M. le duc de Guiche et de M. le baron d'Acher.

— Mme la Dauphine s'est rendue, le 17 de ce mois, au vœu de MM. les président et membres du comité général de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, pour faire la distribution des prix à leurs élèves des deux sexes, à Versailles. S. A. R. a fait cette distribution avec sa bienveillance accoutumée, et a adressé aux élèves couronnés les paroles les plus obligeantes.

— Dimanche dernier, M. de Courvoisier a prêté serment entre les mains de S. M., qui lui a remis les sceaux de l'Etat. Dans l'après-midi, il a pris possession de l'hôtel de la chancellerie.

— Par ordonnance royale du même jour, M. le baron d'Haussez, député et préfet de la Gironde, a été nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. le vice-amiral de Rigny, non acceptant. Cette ordonnance est contresignée de M. Courvoisier.

— MM. de Cambon, Agier et de Salvandy ont aussi donné leur démission de conseillers d'Etat.

— Dans un rapport adressé au Roi, M. le ministre de l'intérieur expose à S. M. que la salle actuelle de la chambre des députés menace ruine, et que les travaux de restauration ne sauroient être terminés avant six mois, et peut-être même avant un an. Sur la proposition de Son Exc. une commission a été nommée dans le but de rechercher et d'approprier un autre local pour la prochaine session. Cette commission est composée de MM. Laisné de Villevêque, l'un des questeurs de la chambre ; le vicomte Héricart de Thury, directeur des travaux de Paris ; de Gisors, Prévost et Rohaut, architectes.

— Les collèges électoraux d'Albi, de Dijon, de Pont-Audemer et le collège départemental de la Mayenne sont convoqués pour le 28 septembre, à l'effet d'élire chacun un député, en remplacement de MM. de Cardonnel, décédé, Chauvelin, Voyer-d'Argenson et de Berset, démissionnaires.

— M. de Martignac a subitement changé son itinéraire. Au lieu de se rendre en Suisse, il est parti pour le midi de la France, en passant par Nantes et La Rochelle.

— M. Anatole Jauffret, fils de M. Jauffret, maître des requêtes, et neveu de feu M. l'évêque de Metz, a obteuu au concours général le premier prix de dissertation française, et un *accessit* pour la dissertation latine. Cet élève s'étoit fait porter malade à la composition pour les prix. En 1827, il avoit remporté en rhétorique le premier prix de discours latin.

— La distribution des prix du petit séminaire de Lesquille, à Toulouse, a eu lieu le lundi 17. Elle a été présidée par M. l'abbé Lanneluc, grand-vicaire, qui a prononcé un discours rempli des plus sages conseils. Un dialogue en vers français sur l'émulation a été fort applaudi.

— M. Isambert a plaidé pour lui-même devant la cour royale vendredi dernier, pour obtenir son inscription sur la liste électorale du département d'Eure-et-Loire, où il est né. Un arrêté du préfet en conseil de préfecture lui avoit refusé cette inscription, attendu qu'il ne justifioit pas de la possession annale. Il a soutenu que les biens qu'il possède constituant un titre successif, ne devoient point être soumis à cette disposition. Le prononcé de l'arrêt a été remis à huitaine.

— Le conseil de discipline de l'ordre des avocats, devant lequel le sieur Pierre Grand avoit été cité, à l'occasion du discours qu'il a prononcé sur la tombe du conventionnel Laignelot, a prononcé contre ce jeune stagiaire une suspension d'une année.

— Une presse clandestine, une édition sans nom d'imprimeur, des chansons du sieur Béranger et une semblable édition du pamphlet en vers intitulé *le Fils de l'Homme* avoient été saisis, il y a quelque temps, rue de Chabrol. Des poursuites ont été dirigées contre les nommés Léger, Carpentier et Lefebvre, signalés comme les propriétaires de cette imprimerie clandestine. Lefebvre seul a pu être arrêté; il a comparu samedi dernier devant le tribunal correctionnel, et a avoué être propriétaire des ouvrages saisis; mais il a prétendu que l'imprimerie appartenoit exclusivement à ses co-accusés. Le tribunal, ayant acquis la preuve du contraire, mais prenant en considération quelques circonstances, ne l'a condamné qu'à huit jours de prison et 500 fr. d'amende. Léger et Carpentier ont été condamnés par défaut à six mois de prison et 10,000 fr. d'amende.

— Le procès du *Figaro*, accusé d'offenses envers la personne du Roi et d'attaques contre la dignité royale, a été appelé vendredi au tribunal de police correctionnelle. Le sieur Bohain, gérant responsable, n'ayant pu se présenter à l'audience pour cause de maladie, la cause a été remise à huitaine.

— L'*ancien Album* ne peut plus trouver d'imprimeur. MM. Guiraudet et Herhan, fatigués d'être cités au tribunal correctionnel, ont enfin retiré leur ministère à ce pamphlet périodique, et aucun de leurs confrères n'a voulu de leur survivance. Les rédacteurs de l'*Album-Magallon* se sont donc vus obligés d'envoyer à leurs abonnés une circulaire d'adieux; mais pour consoler ceux-ci, ils ont annoncé que si la voie d'un journal leur manquoit

définitivement pour publier leurs doctrines, ils prendront des mesures pour y suppléer.

— Le *Précurseur de Lyon* est de nouveau traduit devant le tribunal correctionnel, pour avoir répété un article dans lequel le *Messager des chambres* reprochoit à M. de Courvoisier ses pratiques de dévotion; car, dans le système de ces MM., un homme pieux est nécessairement un esprit foible.

— Dans un procès qui avoit lieu ces jours derniers à la cour d'assises de Troyes, pour vol avec effraction commis chez le notaire d'Arcis-sur-Aube par quatre juifs, on n'a pas été peu surpris de voir M. le vicomte de Pontécoulant se présenter pour défendre le principal accusé. En commençant son plaidoyer, ce personnage a expliqué le motif d'une telle démarche. Les enfans du malheureux pour lequel il prenoit la parole lui avoient sauvé la vie dans les affaires de 1815, et comme ils avoient refusé ensuite toute sorte de présens et de récompenses, M. de Pontécoulant venoit ainsi s'acquitter de sa reconnoissance envers cette famille.

— Un de nos poètes modernes, M. Victor Hugo, qui n'a pu obtenir la permission de faire jouer une tragédie politique, a fait publier qu'il avoit refusé une pension de 6000 fr., que lui offroit M. de la Bourdonnaie en dédommagement. Le fait est que M. Hugo a déjà 4000 fr. de pension, savoir, 2000 fr. sur les fonds de l'intérieur et 2000 fr. sur la cassette du Roi: ce ne seroit donc que 2000 fr. qu'il auroit refusés. Voilà ce qu'il appelle une tentative de séduction! Il fait grand bruit de son désintéressement, et espère sans doute que les libéraux le dédommageront de son sacrifice.

— L'ex-conventionnel Léonard Havin, ancien conseiller à la cour de Caen, banni après les cent jours, et rentré ensuite sur la proposition de M. Decazes, vient de mourir à Caen d'une apoplexie foudroyante. Il avoit été nommé à la Convention par le département de la Manche, et avoit voté la mort du Roi sans appel et sans sursis.

— Le sieur Fontan, rédacteur de l'*Album-Magallon*, dont la condamnation vient d'être confirmée par la cour royale de Paris, est dans ce moment à Bruxelles.

— Une ordonnance royale du 2 août, contresignée de M. de Martignac, autorise l'érection d'un monument public au général Joubert, dans la ville de Pont-de-Vaux, lieu de sa naissance.

— Dans la nuit du 21 au 22 juillet, un violent incendie a réduit en cendres le hameau du Petit-Hallon, près Grandvilliers (Oise).

— Un incendie vient de consumer plusieurs maisons de la commune de Tessancourt, près Meulan (Seine-et-Oise). Cet évènement a plongé dans le dénuement le plus complet cinq familles de manouvriers qui n'ont plus d'asile.

— L'Escaut, la Spey et d'autres rivières de la Belgique se sont élevées à une hauteur considérable, et ont inondé les environs. Plusieurs villages de la province d'Anvers sont sous les eaux; on cite particulièrement Puers et Kalfort. Des moissons ont été perdues.

— On s'occupe à Madrid d'établir une sorte de dépôt de mendicité, afin de purger la ville des pauvres qui obstruent toutes les rues, surtout les environs des églises, étalant des plaies hideuses.

— A son passage à Naxie, M. de Saint-Léger, aide-de-camp du général Maison, avoit chargé M. Chargraut, supérieur de la mission des Lazaristes, de choisir, parmi les familles catholiques de cette île, cinq jeunes gens pour être envoyés en France, et y recevoir leur éducation aux frais du Roi. Ce supérieur est parti le 17 juillet, avec ces compagnons de voyage, de Naxie pour Egine, où se trouvent soixante autres jeunes gens que l'on amène en France.

— Le prince Khosrew-Mirza, fils d'Abbas-Mirza, et petit-fils du schah de Perse, est arrivé le 26 juillet à Moscou, d'où il doit se rendre à Saint-Pétersbourg. Sa mission a probablement pour but de faire des excuses de ce souverain à l'empereur de Russie, au sujet de l'assassinat qui a été commis il y a quelques mois sur la personne de l'ambassadeur de Russie et de sa suite.

Un fait curieux, arrivé le 6 août dernier à l'audience de la cour d'assises à Paris, nous montre tout ce qu'on peut attendre de ce beau système d'*omnipotence* du jury qu'on cherche à mettre à la mode. Un nommé Paul Bloche, garçon limonadier, âgé de vingt-cinq ans, étoit accusé de fausse monnoie; on découvrit chez lui des outils propres à faire de la fausse monnoie, et il fut convaincu d'en avoir distribué. Le jury le déclare coupable, à la majorité de sept contre cinq. Sa déclaration n'étoit pas signée; le président en fait l'observation au chef du jury, qui s'avance pour signer; mais le président l'avertit qu'il doit remplir cette formalité dans la chambre des délibérations. Les jurés rentrent donc dans leur chambre, ils y restent quelque temps, et le chef revient avec une déclaration signée portant que l'accusé n'est pas coupable. Ainsi, à une demi-heure de distance, voilà deux décisions toutes contraires rendues par les mêmes jurés, sans nouvelles discussions et sans nouveaux débats : un accusé qu'on avoit déclaré coupable n'est plus coupable l'instant d'après; une déclaration faite par des jurés *en leur ame et conscience* est remplacée par une déclaration tout opposée et faite aussi *en leur ame et conscience*. Et des journaux trouvent cela tout simple! et ils applaudissent à ces jugemens dérisoires! N'est-ce pas se jouer de la justice et de la conscience que de se contredire ainsi d'un moment à l'autre? D'après la première déclaration, Bloche auroit encouru la peine de mort; d'après la seconde, il a été acquitté et mis en liberté. Ce brave homme pourra donc recommencer son joli métier, et ses pareils seront encouragés dans la fabrication de la fausse monnoie. C'est vraiment une belle chose que l'*omnipotence*; et si cela continue, ce système promet. Presqu'en même temps deux autres individus, accusés d'avoir fait de la fausse monnoie, ont été également acquittés par le jury. Tillière et Cuvillier, détenus à la maison centrale de Melun, donnèrent de fausses pièces d'argent en paiement de différens objets; on découvrit dans leur logement des outils propres à la fabrication. Traduits, le 7 août, devant la cour d'assises de Melun, ils ont été protégés par l'*omnipotence* du jury, qui les a déclarés non coupables sur tous les points, malgré les charges qui pesoient sur eux. Enfin, la même chose vient encore d'arriver à la cour d'assises à Nanci. Un nommé Puyot y étoit traduit le 6 août, pour fabrication

et émission de fausse monnoie, avec un nommé Vidard. Ils avouoient le délit, quarante-cinq témoins le confirmoient par leurs dépositions, que les accusés n'ont pas contredites. Cette cause ne paroissoit susceptible d'aucune discussion ; mais le jury, usant de son *omnipotence*, a répondu négativement à toutes les questions, et les accusés ont été acquittés.

Notice sur l'abbé Raucourt, dernier abbé de Clairvaux.

On nous a envoyé, de Bar-sur-Aube, une notice sur l'abbé Raucourt, dernier abbé de Clairvaux, mort en 1824. Nous extrairons de cette notice ce qu'elle a de plus intéressant. Le rang qu'occupoit dans l'Eglise l'abbé Raucourt comme chef d'ordre, motive suffisamment la place que nous lui donnons dans ce journal.

Louis-Marie Raucourt naquit à Reims le 10 juin 1743. Son père étoit un ancien manufacturier, puis contrôleur des guerres. Le jeune Raucourt fit ses études à l'université de Reims. Il avoit un oncle prieur d'une maison dépendante de Clairvaux. Etant allé passer quelque temps auprès de lui pendant les vacances, il conçut le dessein d'entrer aussi dans l'état religieux, et se rendit à Clairvaux, où il se distingua par sa bonne conduite. Pendant la durée de son noviciat, il fut envoyé à l'abbaye des Trois-Fontaines, puis à Paris au collège des Bernardins, où il acheva ses études. De retour à Clairvaux, il fut chargé d'enseigner la théologie, devint procureur de l'abbaye en 1768 et prieur en 1773. L'abbé Leblois, alors abbé de Clairvaux, lui témoignoit une entière confiance, et le demanda pour coadjuteur.

Louis-Marie Raucourt justifioit ce choix par sa régularité et sa capacité. Il revint à Paris pour faire sa licence, et fut reçu docteur en 1775. En 1780, il fut nommé coadjuteur, sur les instances de l'abbé Leblois, qui étoit devenu infirme; et à sa mort, arrivée en 1783, il lui succéda comme abbé de Clairvaux. Son administration répondit à l'idée qu'on avoit conçue de lui. Il employoit de la manière la plus noble et la plus utile le superflu des revenus de l'abbaye. Peu de temps avant la révolution, il acheta la belle bibliothèque du président Bouhier, de Dijon : elle lui coûta 500,000 fr., et ne put même être mise en place, la révolution ayant arrêté les travaux que l'on faisoit pour cela. Cette bibliothèque forme aujourd'hui celle de la ville de Troyes.

Un autre grand dessein occupa l'abbé Raucourt ; il voulut élever à Clairvaux un monument à l'illustre saint Bernard, le plus grand homme sans contredit de son temps ; il fit venir pour cela des marbres de Carrare. Le monument devoit consister en un groupe, et déjà la statue de la charité étoit arrivée à Clairvaux. Les autres marbres étoient restés à Lyon, où on s'en empara au commencement de la révolution. Ainsi, le noble et pieux projet de l'abbé Raucourt avorta encore.

Le duc de Penthièvre, qui passoit tous les ans quelque temps à sa terre de Châteauvillain, à trois lieues de Clairvaux, visitoit souvent cette abbaye, et témoignoit toute sorte d'intérêt et de bienveillance à l'abbé Raucourt. Il lui fit présent d'un grand tableau où il étoit représenté avec les attributs de sa charge de grand-amiral de France. L'abbé Raucourt, sensible à ce bienfait, eut beaucoup de peine, pendant la révolution, à sauver le tableau, qui a été donné par son neveu à M. le vicomte de Saint-Maure, et qui orne son château de Dinteville.

Nous ne dissimulerons pas qu'on nous a appris de l'abbé Raucourt une chose qui nous a étonné et affligé : on dit que, quelques années avant la révolution, déférant trop aux idées d'innovation qui commençoient à se répandre jusque dans les ordres religieux, il introduisit dans son abbaye des changemens, tant pour le costume des religieux que pour la discipline de la maison. Ces changemens étoient à peu près du même genre que ceux qu'on avoit tenté d'établir à Saint-Germain-des-Prés en 1765; ils tendoient à rapprocher les religieux de l'état des prêtres séculiers. C'étoient des concessions à l'esprit du siècle, et il est à regretter que l'abbé Raucourt en ait donné l'exemple.

La révolution alloit lui imposer d'autres sacrifices, Son abbaye, envahie par de fréquentes incursions des autorités, fut dépouillée de son mobilier et de son trésor, et n'offrit bientôt plus que les tristes souvenirs de son ancienne splendeur. Les religieux se dispersèrent. L'abbé vouloit rester à son poste; mais le district le fit sommer par un huissier de sortir dans le jour. Il fallut céder à la violence : l'abbé Raucourt se retira avec un assez mince mobilier que lui avoient conservé quelques domestiques fidèles. Il avoit recueilli les débris des reliques, dépouillées de l'or et des ornemens qui les accompagnoient. Ce fut avec ce reste de tant de richesses qu'il se fixa au petit village de Juvancourt, à une lieue de Clairvaux. Il y vécut dans une profonde retraite et dans une extrême simplicité, oublié du monde, mais respecté des habitans, qui lui étoient tous dévoués, et qui lui en donnèrent des preuves dans les temps les plus orageux.

Pendant les treize ou quatorze ans que l'abbé résida à Juvancourt, il exerça souvent en secret son ministère, soit dans cette paroisse, soit dans les environs, lorsqu'il y étoit appelé. Lorsque les jours mauvais furent passés, il se vit recherché des personnes les plus distinguées du pays, et faisoit d'assez fréquens séjours chez d'anciens amis ou dans les châteaux des environs. Enfin, les bons procédés de sa famille, et une pension du gouvernement qui reçut quelque augmentation, le mirent au-dessus du besoin, et l'engagèrent à se fixer à Bar-sur-Aube vers 1804. Pendant son séjour en cette ville, il distribua la plus grande partie des reliques qu'il avoit sauvées de son abbaye : les églises de Bar-sur-Aube, de Brienne, et d'autres encore, en possèdent plusieurs, ainsi que la ville de Troyes, pour laquelle il donna à M. Caffarelli, alors préfet de l'Aube, une partie du chef de saint Bernard.

Sa dernière maladie, qui fut longue, vint à la suite d'un porreau chancreux qui lui étoit survenu au pied, et qu'il avoit négligé trop long-temps. Il mourut le 6 avril 1824, regretté de tous les habitans, qui étoient à la fois édifiés de sa résignation et de son courage, et charmés de la douceur de son commerce et de l'aménité de ses manières.

M. Méquignon-Junior a fait paroître la sixième livraison de son édition de Billuart, qui comprend les tomes XI et XII, lesquels sont les V et VI[e] de la morale. Ces volumes avoient été laissés en arrière, pour donner le temps au théologien éditeur de joindre des notes aux traités *de la justice et des contrats*. Le tome XI contient les traités *de la prudence, du droit et de la justice,* et le tome XII, la suite du traité *de la justice* et le traité *sur l'état religieux*. M. l'abbé Icard n'ayant pu livrer à temps son travail sur le traité *du droit et de la justice,* on s'est décidé, pour ne point retarder cette livraison, à renvoyer ce travail avec celui qu'il prépare pour le volume des contrats.

Nous avons déjà parlé de cette édition n[os] 1418, 1478 et 1536. Nous n'avons point fait mention d'une controverse qui s'est élevée sur une dissertation ajoutée par M. Icard à la fin du tome XIX. Cette dissertation a été attaquée dans un recueil périodique, comme contenant des principes qui blessent les droits et l'autorité de l'Eglise sur le mariage. Il a paru, dans le *Mémorial* de mai, deux lettres de M. l'abbé Bouvier et de M. l'abbé Icard sur ce sujet, et M. F. a répondu à ces lettres dans le cahier suivant du même recueil. Il est encore revenu sur cette question dans le dernier cahier, et s'appuie d'un ouvrage latin, *de Impedimentis matrimonii,* publié dans les Pays-Bas il y a quelques années. Pour montrer son impartialité, et mettre ses souscripteurs à portée de peser les raisons de part et d'autre, M. Méquignon se propose de publier de cet écrit la partie qui concerne les droits de la puissance civile sur le mariage, ainsi que les rescrits des papes sur la même matière.

Le même libraire nous prie d'annoncer qu'il a dans ses magasins plusieurs exemplaires des derniers volumes d'une collection importante, *Gallia christiana,* nouvelle édition commencée par Denis de Sainte-Marthe, et continuée par les Bénédictins. Dans plusieurs bibliothèques, cet ouvrage est incomplet, le dernier volume ayant été publié peu avant la révolution. M. Méquignon a en nombre les tomes XII et XIII. Le premier contient les métropoles de Sens et de Tarentaise, savoir, d'une part les diocèses de Sens, de Troyes, d'Auxerre, de Nevers et de Bethléem, et d'autre part, ceux de Tarentaise, d'Aoste et de Sion. Le second renferme les métropoles de Toulouse et de Trèves, savoir, les diocèses de Toulouse, de Pamiers, de Lombez, de Mirepoix, de Montauban, de St-Papoul, de Rieux et de Lavaur, et ceux de Trèves, de Metz, de Toul, de Verdun, de Nanci et de St-Dié.

Ces deux volumes donnent non-seulement la suite des évêques, mais encore l'état des abbayes. Ce sont des monumens importans pour l'histoire des diocèses et des provinces, et ils auroient surtout de l'intérêt pour les pays que nous venons de nommer. C'est donc faire une chose agréable au clergé que de lui indiquer les moyens de compléter un ouvrage qui le touche spécialement, et qu'il est bien à regretter de ne pas voir terminé.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Sur un discours remarquable de M. de Lally-Tolendal et sur les attaques dont il vient d'être l'objet.

Ce discours est d'autant plus remarquable, que les antécédens de M. le marquis de Lally ne permettent pas de le ranger parmi les ennemis du régime constitutionnel. Les opinions qu'il a émises plus d'une fois à la chambre, les écrits qu'il a publiés, la ligne de conduite qu'il a suivie avant et depuis la restauration, tout montre en lui, au contraire, l'horreur de l'arbitraire et du despotisme, en même temps qu'un penchant marqué pour les idées libérales dans la bonne acception du mot. M. le marquis de Lally a parlé en plus d'une rencontre en faveur de la liberté de la presse, et ne sera pas suspect lorsqu'il en déplorera les excès. On ne l'a jamais accusé de favoriser les prétentions ambitieuses que bien des gens prêtent au clergé; rien chez lui n'annonce l'organe du *parti-prêtre* ou l'interprète de la congrégation, et on ne peut le récuser lorqu'il gémit des attaques réitérées contre le clergé. C'est là ce qui donne une nouvelle autorité à son dernier discours, et ce qui ajoute un nouveau poids à ses trop justes plaintes. Ce discours, qui fut prononcé à la chambre des pairs le 17 juin dernier, est un de ceux qui montrent le mieux les dangers de notre situation présente. L'orateur avoit exprimé ses craintes sur les envahissemens du parti populaire et sur l'affoiblissement du pouvoir monarchique. Il s'étoit plaint des insultes prodiguées à la religion et au clergé, de ces allusions impies dont l'intention n'est pas douteuse, de ces articles de journaux sur *les religions qui s'éteignent*, où il est impossible de ne pas voir un outrage à la religion chrétienne; de cette souscription affichée et imprimée, pour soustraire à une amende prononcée par la justice un poète téméraire, qui avoit blasphémé la religion de son pays; de sorte que cette amende alloit devenir un triomphe pour lui. Toutefois l'orateur trouvoit le poète moins coupable que les souscripteurs, qui, de sang-froid, s'entendent pour insulter à la religion, aux lois, à la justice et à l'autorité.

De l'attaque générale contre la religion, disoit M. de Lally, on a passé aux railleries, aux insultes, aux diffamations contre les prêtres. Tantôt on s'en prend aux premiers pasteurs, on leur reproche leurs richesses, on calcule et on exagère leurs revenus, mais on ne parle jamais de leurs bienfaits. On s'étonne que le prélat qui occupe le siège de la capitale aille se délasser à la campagne de la fatigue des fonctions qu'il remplit avec tant de zèle et d'assiduité. Tantôt on verse le ridicule sur ces pauvres desservans dont naguère on plaidoit pathétiquement la cause, pour s'en faire une arme contre les premiers pasteurs. On semble leur envier leur modique traitement. Que si, sur tant de milliers d'ecclésiastiques disséminés en France, il s'en rencontre qui aient souillé la sainteté de leur caractère par des vices honteux ou par des crimes, la renommée n'a pas assez de ses cent voix pour publier ce scandale. On impute à tout le clergé les torts d'un de ses membres, à la religion même les fautes de quelques-uns de ses ministres; mais en revanche, qu'un prêtre renonce à ses fonctions, diffame son corps, blasphème contre la foi, on l'accueille avec intérêt, on le cite avec complaisance; on le propose presque comme un modèle, on veut nous faire admirer sa bonne foi, sa conscience et même sa vertu.

C'est ainsi que le noble et judicieux pair signale la guerre de l'impiété. A son discours imprimé, il a joint ici une note dirigée spécialement contre la *Gazette des cultes*. Il s'étonne comme nous de cette audace qui invoque la liberté des cultes pour les insulter et les calomnier. Cette *Gazette*, en effet, tantôt passe en revue, pour s'en moquer, les saints que l'on honore dans nos églises, tantôt (qui le croiroit?) accuse les Etats-Unis d'intolérance, parce que l'on y tient la main à la sanctification du dimanche, tantôt nous présente saint Vincent de Paul comme un socinien. M. de Lally s'élève avec indignation contre une telle calomnie encore plus sotte que méchante, contre laquelle nous avions réclamé il y a déjà quelques mois. Il a rejeté, dit-il, *avec horreur et dégoût* cette *Gazette*, irréconciliable ennemi de la religion et de ses pratiques. Ces gens-là, ajoute-t-il, ne veulent donc pas qu'il reste un seul sentiment religieux pour consoler l'humanité, un seul frein pour contenir les passions aveugles de la multitude.

Mais M. de Lally n'a pas seulement le tort d'avoir démasqué la conjuration de l'impiété; ce vieux serviteur de la monarchie s'alarme des atteintes portées à l'autorité royale, qu'on dépouille successivement de toutes ses prérogatives. Enfin, il termine ce douloureux tableau en indiquant un dernier fléau; le passage est trop frappant de vérité pour que nous en retranchions la moindre partie :

« Cette liberté de la presse dont j'ai été le défenseur ardent, parce que je me reposois sur la force et l'exécution des lois qui devoient en réprimer les abus; cette liberté des journaux que, rapporteur de deux de vos commissions, j'ai fait triompher deux fois à cette tribune; cette liberté à laquelle je tiens encore, parce que j'espère encore le réveil des lois (mais je mentirois si je disois que ma foi n'est pas plus qu'ébranlée); cette liberté qui devroit être si précieuse et si secourable, qu'est-elle aujourd'hui, sinon une arme empoisonnée à laquelle n'ose se mesurer le glaive de la justice, et qui journellement déchire l'Etat, les familles, les individus, les étrangers comme les nationaux, les souverains comme les sujets? Une bande s'est formée de quinze à vingt journaux, dont la moitié *ne vaut pas l'honneur d'être nommée,* mais n'en est peut-être que plus dangereuse, parce qu'on dédaigne de la combattre, et qu'elle s'adresse aux esprits les plus grossiers, aux ames les plus susceptibles de corruption. A l'aide des sentinelles qu'elle a postées, des échos qu'elle s'est ménagés de ville en ville, de campagne en campagne, cette bande de journaux appesantit sur la France entière de tous les despotismes le plus avilissant dont une nation puisse subir le joug. Il ne s'agit plus seulement d'une *opinion,* d'un *examen,* d'une *censure,* si sévère qu'elle soit, d'une *opposition,* si vive qu'elle se manifeste, pourvu qu'elle reste loyale dans ses intentions et décente dans son langage : ce sont là des droits qui appartiennent à tout citoyen français; la Charte les lui garantit, et un journal rédigé dans ce sens, écrit avec cette mesure, peut se rendre aussi estimable, même aussi utile pour le moins, que le plus parfait journal destiné à soutenir les actes du gouvernement.

» Mais ce qui signale ceux que dénoncent ici par ma voix tous les gens de bien, c'est une déloyauté d'intentions qui perce à chaque page; c'est une indécence et une audace de langage qui tour-à-tour dégoûtent et révoltent; c'est une tyrannie de fait, une obscure et insolente autocratie, dont se sont investis eux-mêmes ceux qui l'exercent, et à laquelle ils prétendent que tout se soumette passivement. Moteurs et instrumens tour-à-tour, ils signifient leurs ordres à leur souverain et à leur pays. Ils désignent impérativement au Roi les ministres qu'il doit choisir; aux électeurs, les députés qu'ils doivent nommer; aux députés, les usurpations qu'ils doivent entreprendre; aux ministres, les concessions qu'ils doivent faire cette année et celles qu'ils doivent promettre pour l'année suivante; aux tribunaux, les jugemens qu'ils doivent rendre; aux ambassadeurs, les traités qu'ils doivent conclure; à l'armée, ce qu'elle doit avoir d'officiers; à la religion, ce qu'elle doit avoir de ministres. Tout pouvoir qui ne leur obéit pas, ils le traitent en esclave révolté; tout fonctionnaire public qui n'est pas l'élu de leur choix, devient l'objet de leur haine et de leurs satires. Ils ne diffament pas seulement celui qui est ministre, ils diffament à tout hasard celui qui le

sera *peut-être*, et qui ne leur convient pas. Enfin, jusqu'à la chambre qu'ils portoient hier en triomphe, parce qu'elle leur avoit paru entrer dans leurs vues, ils la gourmandent, l'insultent, la menacent le lendemain, si une heureuse majorité est parvenue à lui faire sentir qu'il étoit temps cependant de faire au moins une halte, et qu'il falloit y penser avant de courir se jeter avec eux dans le précipice. »

Voilà sans doute ce qui a soulevé contre le noble pair les flots de la colère des journaux. Est-il étonnant que les auteurs du mal s'irritent contre la voix qui le signale? Est-il étonnant que des coupables entendent avec dépit le jugement qui les condamne? Les clameurs des journaux sont donc suspectes de partialité. Un d'eux a été vivement blessé du discours de M. le marquis de Lally. Jadis il parloit avec admiration du talent du noble pair, de ses opinions généreuses, de son dévoûment à la monarchie, de ses services; mais tout cela est oublié dès que M. de Lally blâme les excès de la presse. Ses justes prévoyances, on les appelle des déclamations; on sourit de pitié à ses plaintes, on le traite comme un vieillard ridicule. Tel est le ton d'un article qui a paru dans le *Journal des débats* du dimanche 28 août. On y dissèque le discours ci-dessus pour y trouver un sujet de risée. On répond aux alarmes du noble pair par des sophismes ou par des épigrammes. Si M. de Lally *aimoit franchement la liberté de la presse*, dit-on, *il tâcheroit de la maintenir, par la sagesse de ses avis et l'expérience de son long âge, dans les bornes de la modération.* Et c'est précisément parce que le noble pair a échoué dans ses efforts à cet égard, qu'il a été forcé de modifier ses anciennes opinions; c'est parce qu'il voit que la licence de la presse a rompu toutes les digues, qu'il en déplore les excès. Quel moyen de contenir *dans les bornes de la modération* des gens qui n'écoutent rien, qui attaquent toutes les réputations, qui prodiguent à tout instant le persifflage, l'injure et la calomnie contre quiconque leur déplaît, qui semblent livrés aux accès d'une implacable colère, et qui accumulent dans leurs diatribes tout ce que la langue peut leur fournir d'expressions amères et d'épithètes violentes? C'est bien à ces gens-là à parler de *modération*. Pour savoir ce qu'on peut en espérer, voyez les derniers articles des journaux contre le ministère actuel, et jugez s'il est possible à la haine et à l'emportement d'aller plus loin.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. M. le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, est parti le 13 août pour retourner en France. Le départ de S. Em. a été retardé par les dispositions qu'elle avoit à faire avant de quitter une ville où elle a résidé plus de 20 ans.

— Le 11 août est mort M. Joseph Perugini, de l'ordre des Hermites de Saint-Augustin, évêque de Porphire, sacriste de S. S. et directeur spirituel du pieux institut de charité. Il étoit né à Gradoli le 5 décembre 1759, avoit été pendant plusieurs années curé de l'église Saint-Augustin, à Rome, et fut nommé sous-sacriste pontifical. Pie VII le choisit pour son sacriste et le créa évêque en 1823. Versé dans les matières ecclésiastiques, humble, aimable, ce prélat laisse une mémoire précieuse aux gens de bien.

— Le 2 juillet, il y a eu dans la salle ordinaire, à la Sapience, une réunion de l'académie de la religion catholique. M. le prélat Belli a lu un essai de réfutation des erreurs de Dupuis sur l'origine de tous les cultes. Il y a montré que la religion primitive et universelle ne fut point le culte rendu à la nature visible et aux astres, mais au seul vrai Dieu. Il a fait remarquer que le système de Dupuis contredit toute l'histoire non moins que la raison et le bon sens. L'auteur pense qu'en dépit de l'idolâtrie qui se répandit sans doute particulièrement depuis le déluge, on conserva chez toutes les nations l'idée d'un être suprême, incorporel, éternel et créateur. Il a prouvé que, quand les théogonies et les fables des anciens prirent naissance, on ne connoissoit point les observations astronomiques sur lesquelles Dupuis a bâti son système; et que les calculs de quelques peuples sur leur antiquité n'étoient que des rêveries et des romans. De là le prélat, passant à la religion de Moïse, l'a présentée comme le développement de la religion primitive, avec quelques accessoires accommodés aux mœurs et aux besoins du peuple juif. Dans cet essai de réfutation, M. Belli a aussi examiné quelques erreurs fondamentales

de Volney, qui étoient liées avec son sujet; celle qui n'admet que l'amour de soi pour fondement de la société, et celle qui présente l'homme comme jeté au hasard sur la terre par une puissance inconnue. La dissertation du prélat a réuni tous les suffrages d'une nombreuse assemblée, où l'on voyoit MM. les cardinaux della Somaglia, Pacca, Pedicini, Zurla, Cappellari, Nasalli et Rivarola.

PARIS. Par une ordonnance du 26 août, la présentation aux archevêchés, évêchés et autres titres ecclésiastiques sera faite par M. l'évêque d'Hermopolis. Cette ordonnance, qui est contresignée de M. le garde-des-sceaux, confirme ce que nous avions annoncé, et complète la nouvelle administration.

— MM. les évêques nommés à Autun et à Nevers entrent aujourd'hui en retraite pour se préparer à leur sacre, qui aura lieu le dimanche 6 septembre. M. l'évêque élu d'Autun sera sacré dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur par M. l'évêque d'Hermopolis, assisté de M. l'ancien évêque de Strasbourg et de M. l'évêque de Versailles. M. l'évêque élu de Nevers sera sacré dans la chapelle du grand séminaire par M. l'archevêque de Paris, assisté de M. l'ancien évêque de Tulle et de M. l'évêque de Tempe.

— Le mercredi 2 septembre prochain, 37e anniversaire du massacre des évêques et des prêtres dans la maison des Carmes, il sera prononcé, à deux heures, un discours par M. l'abbé Deplace, dans l'église des Carmélites de la rue de Vaugirard. Le sermon sera suivi de la quête pour les enfans délaissés, de l'établissement de Mme de Carcado. La quête sera faite par Mme la duchesse de Blacas et Mme la comtesse de Vaudreuil. Les personnes qui ne pourroient se trouver à la réunion sont priées d'adresser leur offrande à M. Chapelier, notaire.

— Nous avions dit que le délai des bulles de M. l'abbé Carron pour le siège du Mans tenoit à ce que M. de La Myre avoit omis d'adresser sa démission au Pape. Nous n'avions pas eu en cela la témérité de prétendre inculper un si respectable prélat, et nous ne l'avions pas soupçonné d'avoir ignoré les règles canoniques; encore moins aurions-nous pu croire qu'il eût manqué sciemment à ce qu'il devoit au saint Siège. Nous connoissions trop les

sentimens d'un si digne et si pieux évêque pour avoir de telles idées; mais nous supposions que l'état où est sa santé depuis quelques années pouvoit expliquer l'omission d'une formalité importante, et il ne nous paroissoit pas très-étonnant que de pénibles et constantes infirmités lui eussent fait différer quelque temps d'écrire directement à Rome. Le prélat pouvoit penser qu'en envoyant sa démission au Roi, elle seroit soumise par cette voie à l'acceptation du saint Père; mais nous apprenons que, dès le 12 février dernier, il avoit écrit à S. S. pour l'instruire de sa démission. Il a dû croire que sa lettre a été envoyée immédiatement à Rome. Il est probable que la mort du Pape, qui arriva dans le même temps (10 février), aura fait différer le départ de la lettre, qui alors n'étoit pas si pressée, puisqu'il ne pouvoit plus y avoir de consistoire. Peut-être ensuite la lettre aura-t-elle été oubliée dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, d'où elle devoit partir pour être jointe aux autres pièces. On a lieu de croire que cette lettre est arrivée aujourd'hui à sa destination, et que rien ne s'opposera à la préconisation de M. l'abbé Carron dans le prochain consistoire. En attendant, M. de la Myre est toujours évêque du Mans, et est seul investi de la juridiction, qu'il ne cessera d'exercer que lorsque sa démission aura été acceptée, et son successeur préconisé et installé.

— Le jubilé ouvrira dans le diocèse de Bourges le dimanche 20 septembre, et durera cette semaine et la suivante. M. l'archevêque l'a annoncé par un Mandement qui est précédé des lettres apostoliques du saint Père. Le prélat presse ses diocésains de profiter avec empressement des grâces de l'Eglise :

« Plus le souverain pontife est saintement prodigue de tous les dons qu'il a reçus du ciel pour le salut et le bonheur de son troupeau, et plus ces dons s'accumulent entre ses mains. Elles sont toujours ouvertes pour enrichir, pour féconder, pour sanctifier l'Eglise de Dieu. Une des plus grandes grâces dont Jésus-Christ lui ait confié la dispensation vous est offerte en ce moment : la grâce du jubilé universel proclamé du haut de la chaire apostolique et accordé à tous les fidèles. Que tous les pécheurs accourent à la voix du chef de l'Eglise, qu'ils s'humilient devant le Seigneur, qu'ils implorent sa miséricorde, et ils recevront le pardon de leurs fautes, et la grâce du jubilé, en leur appliquant dans toute leur plénitude les mérites infinis de la victime sainte immolée pour l'expiation de nos péchés, acquittera toutes leurs dettes auprès de la justice divine. La multitude et l'énormité de leurs

crimes ne doivent pas les effrayer; une miséricorde infinie répondra toujours aux désirs et aux besoins des plus grands pécheurs. *Seigneur, vous me pardonnerez mon péché,* s'écrioit le roi prophète, *et le motif sur lequel se fonde ma confiance, c'est sa grièveté même.* Si c'étoit un homme mortel envers lequel je me fusse rendu coupable, je désespérerois de pouvoir me réconcilier avec lui; le souvenir de mes torts blesseroit trop profondément son cœur : mais vous, ô mon Dieu, quelque coupable que je sois à votre égard, vous m'engagez à revenir à vous, en m'ouvrant votre sein paternel, et c'est lorsque vous êtes le plus irrité contre le pécheur, que vous vous plaisez à faire éclater en lui votre miséricorde. »

— Dans le diocèse de Strasbourg, le jubilé s'est ouvert le dimanche 23 août; M. l'évêque a publié à ce sujet un Mandement où le prélat s'exprime en ces termes :

« La voix du souverain pontife vient de se faire entendre à vous pour la première fois, nos très-chers Frères. Elevé à peine sur la chaire de saint Pierre, il a mesuré d'un coup-d'œil ses nouvelles obligations, ses devoirs. Du faîte de la hiérarchie où les vœux, les suffrages du conclave l'ont porté, il a découvert avec effroi l'immensité des travaux, des difficultés inséparables dans tous les temps d'une surveillance et d'une responsabilité universelles, mais aujourd'hui plus redoutables que jamais. Où trouver, en effet, des remèdes aux maux qui inondent la société humaine, des digues au débordement de la licence, aux progrès de l'incrédulité qui, dégoûtée d'une raison sévère, s'attache à des théories inintelligibles, se repaît de systèmes chimériques, et donne aux sophistes du siècle la préférence sur les génies qui ont éclairé le monde et en même temps défendu, pratiqué la religion? Où les chercher enfin, où les trouver ces appuis, ces secours devenus si nécessaires au retour et à l'affermissement des vrais principes; au repos des esprits, au bonheur du monde? Sera-ce dans les gouvernemens? Mais eux-mêmes n'ont que trop à faire pour se défendre contre l'insatiable manie d'innovations qui agite l'ancien et le nouveau monde. Sera-ce dans les défenseurs du christianisme? dans les apologistes de la foi? Mais le cours des études où les plus célèbres se formèrent a cessé pour nous depuis quarante ans, et par cette longue et funeste interruption, les sources de la science ecclésiastique se sont considérablement taries. »

— La retraite pastorale de Meaux s'est ouverte le 17 du mois d'août dans le grand séminaire. M. l'abbé Hilaire-Aubert, missionnaire de France, et dont le clergé du diocèse de Meaux avoit déjà reconnu le zèle et la science dans la retraite qu'il lui donna, il y a trois ans, a fait tous les discours, les conférences et méditations. M. l'évêque, selon sa coutume, animoit par sa présence la ferveur de ses prêtres. Jamais on ne vit un recueillement plus religieux, un silence plus profond, une piété plus sensible. Le discours qu'a fait M. Hilaire à la cathédrale, le vendredi soir, avant

la rénovation des promesses cléricales, présentoit le sacerdoce comme un ministère de vie et de vérité. Il n'y a personne qui n'ait été touché des idées grandes et sublimes par lesquels l'orateur relevoit la dignité d'un ministère si outrageusement traité de nos jours. Le lendemain, les prêtres ont communié de la main de Mgr; huit diacres ont reçu le même jour la consécration sacerdotale.

— Un vol fut commis l'année dernière dans l'église d'Ortiporio, arrondissement de Bastia, en Corse. L'ostensoir fut trouvé le lendemain réduit en un seul fragment; le bas avoit été enlevé. Les soupçons se portèrent sur Antoniotti et Poletti, d'Ortiporio. Le premier fut jugé le 15 décembre 1828, et Poletti a comparu le 1er juillet dernier devant la cour de justice criminelle. Les débats ont établi sa culpabilité. Il a avoué le vol à un des témoins, et il a vendu un des fragmens à un orfèvre de Bastia. Le vol avoit été commis la nuit, il s'agissoit d'un vase sacré, il y avoit réunion de deux personnes. La loi du sacrilège portoit pour ce cas la peine des travaux forcés à perpétuité; néanmoins la cour a, on ne sait pourquoi, écarté la circonstance aggravante de la consécration de l'objet volé, et appliquant à Poletti les dispositions de l'article 10, second alinéa, de la loi du sacrilège, elle l'a condamné à 5 ans de réclusion. C'est la même peine que celle à laquelle Antoniotti avoit été condamné précédemment.

— Les affaires ecclésiastiques des Pays-Bas ne se terminent point, et les trois évêques institués dans le consistoire du 18 mai ne sont pas encore entrés en fonctions et ne sont pas même sacrés. Le retard qu'ils éprouvent tient, à ce qu'il paroît, au second des arrêtés du 20 juin sur l'admission des jeunes gens dans les séminaires. Le ministère exige, dit-on, pour exécuter le premier de ces arrêtés, qui rend le collège philosophique purement facultatif, que le clergé subisse les effets du second. Or, c'est à quoi les nouveaux évêques ne veulent pas se soumettre. Voyez, n° 1556, ce que nous avons dit de ces deux arrêtés. Le *Catholique* de Gand remarque, à ce sujet, que, lorsque les difficultés sont applanies, le ministère des Pays-Bas en crée de nouvelles; ce qui n'est pas un bon moyen de hâter la conclusion des affaires. Le clergé et les fidèles s'affligent et s'inquiètent

également de cette marche et de ces éternels délais. M. l'archevêque de Malines vient d'adresser une circulaire (*) à tous les curés de son diocèse, pour les prévenir que les séminaires ne seront pas encore ouverts au commencement d'octobre, comme on devoit s'y attendre. Le prélat invite les curés à prendre chez eux quelques jeunes gens pour leur enseigner la théologie, afin de prévenir la disette de prêtres dont le diocèse est menacé. En parlant dans la même circulaire des arrêtés du 20 juin, M. le prince de Méan ajoute qu'ils ont aggravé les maux qui pèsent sur l'église catholique des Pays-Bas. Point d'évêques, point de séminaires; voilà la triste situation de cette église autrefois si florissante; voilà le résultat de cette belle protection qu'on lui avoit promise. S'y prendroit-on autrement pour détruire la religion, et y a-t-il lieu de s'étonner de voir les esprits si échauffés en Belgique contre un ministère qui suit une politique si perfide et si funeste?

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il faut que les cœurs révolutionnaires se soient bien amollis depuis une quinzaine d'années. Jusqu'alors les proscriptions et les exils leur avoient paru chose naturelle, et le sort des Bourbons, entre autres, leur avoit peu coûté de sensibilité. Mais, Dieu merci, les voilà bien changés sur ce point. Après le bannissement des régicides, on ne connoît rien qui leur fasse plus de peine que celui de la famille de Buonaparte. Aussi voyez tous les menus détails que les bons journaux ne cessent de vous donner sur ce qui la concerne. En les lisant un peu attentivement, vous saurez au juste à quelle heure elle se lève, dîne et se couche, soit à Rome, soit en Allemagne ou en Amérique. Il n'y a pas jusqu'aux filles d'Eugène Beauharnais qui ne soient recommandées à vos bons souvenirs et à la sensibilité publique. Quant elles voyagent avec les écus de la nation française, on vous donne leur itinéraire par journées d'étape; on vous dit le nom des postillons et le nombre des chevaux de poste qui ont l'honneur de les

---

(*) La *Gazette des cultes*, citant cette circulaire, l'attribue à M. *l'archevêque de Gand*; tout le monde sait qu'il n'y a jamais eu d'archevêque à Gand, et qu'il n'y a d'autre archevêque dans les Pays-Bas que celui de Malines. Des gens qui écrivent sur les matières ecclésiastiques ne devroient pas ignorer cela.

promener. Enfin on vous procure le plaisir de les suivre pas à pas, de relais en relais et d'auberges en auberges, tant nous sommes reconnoissans du bonheur et de la liberté dont nous avons joui avec ces doux maîtres!

— On a souvent entendu parler de ces filous qui escamotent des montres et des mouchoirs de poche, sur la place publique, pendant que d'autres voleurs subissent l'exposition et le carcan. Eh bien! dans un autre genre, quelque chose de tout pareil se passoit, mercredi dernier, pendant que le *Journal des débats* subissoit jugement devant la police correctionnelle : d'autres journaux, tels que le petit *Figaro*, composoient pour le lendemain des essais de licence très-supérieurs à ceux dont étoit cas, et qu'on peut regarder comme de vrais tours de force. Il est vrai qu'ils vous avertissent que leurs sûretés sont prises, et qu'en dépit de tous les efforts que la justice pourra faire pour les atteindre, ils continueront leurs facéties avec l'adresse et l'audace qu'on leur connoît.

— Mercredi dernier, après le dîner, le Roi, Mme la Dauphine et M. le duc de Bordeaux sont allés ensemble, sans suite et sans escorte, se promener à pied dans les rues de Saint-Cloud, et sont entrés dans la maison des Frères des écoles chrétiennes.

— M. le Dauphin, parti de Saint-Cloud le 22 août, au matin, est arrivé le même jour, à 4 heures de l'après-midi, à Evreux. S. A. R. est descendue à l'hôtel de la préfecture, où elle a été reçue par M. le vicomte Delaître, préfet. Après le dîner, le prince a reçu les différentes autorités; toute la ville a été illuminée dans la soirée. Le 23, M. le Dauphin a entendu la messe à la cathédrale, où il a été reçu par M. l'évêque. Il est ensuite parti pour Caen. A midi, S. A. R. est entrée à Lizieux, escortée par une garde d'honneur. Le prince s'est arrêté quelque temps à la sous-préfecture, où les autorités locales l'attendoient; puis il a continué sa route, après avoir témoigné toute sa satisfaction, et laissé, comme partout, des marques de sa bienfaisance pour les malheureux. M. le Dauphin est entré le 24 à Cherbourg, au milieu des plus vives acclamations. Il est descendu à la préfecture maritime.

— M. le Dauphin, en allant à la chasse le 17 de ce mois, a remis à M. l'abbé Dormeville, curé de Bannelles, 200 fr. pour les pauvres de sa paroisse.

— M. le vicomte de Curzay, préfet d'Ille-et-Vilaine, est nommé préfet de la Gironde, en remplacement de M. le baron d'Haussez. Il a pour successeur M. Jordan, préfet du Haut-Rhin, qui est remplacé par M. le baron Locard, maître des requêtes et ancien préfet.

— M. de Chantelauze, député, procureur-général à Riom, est nommé premier président de la cour royale de Grenoble, en remplacement de M. de Chenevaz, décédé.

— M. Guernon de Ranville, procureur-général à Grenoble, va remplir les mêmes fonctions à Lyon, en remplacement de M. Courvoisier, appelé au ministère.

— La direction des sciences, lettres, beaux-arts, librairie, journaux et théâtres, qu'avoit M. Siméon fils au ministère de l'intérieur, est réunie à la division du cabinet du ministre. M. Rives, conseiller à la cour royale, est nommé directeur du personnel au ministère de l'intérieur, et aura, sous l'autorité du ministre, la signature de la correspondance qui ne concernera que l'instruction des affaires du cabinet.

— M. de Boisbertrand, député et conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture et des établissemens d'utilité publique, sera chargé, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, de l'administration du commerce intérieur et des manufactures. L'administration des hospices et des bureaux de bienfaisance sera réunie à la direction de l'administration générale des départemens et des communes.

— M. le vicomte Siméon, conseiller d'Etat en service extraordinaire, passe au service ordinaire. M. Rives est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, avec autorisation de participer aux délibérations du conseil. M. le baron Trouvé, ancien préfet, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— M. Bourjot, conseiller d'Etat, chargé de la division des affaires politiques, est nommé ministre plénipotentiaire à Francfort, capitale de la confédération germanique, en remplacement de M. Reinhart, admis à la retraite. Le ministère des affaires étrangères sera partagé désormais en deux grandes divisions, confiées à MM. Bois-le-Comte et Deffaudis.

— Mercredi dernier, un peu avant le conseil des ministres, M. le baron d'Haussez a prêté serment entre les mains du Roi.

— Les journaux libéraux avoient avancé que M. le baron d'Haussez, avant d'être ministre de la marine, avoit écrit à M. Roy qu'il se félicitoit de ne pas faire partie d'un ministère dont l'impopularité lui paroissoit si forte qu'il doutoit de sa durée. Ces journaux avoient même prétendu que l'ex-ministre des finances avoit montré cette lettre à différentes personnes lorsque M. d'Haussez a été nommé ministre. Tout cela est de la plus insigne fausseté; M. Roy vient lui-même de faire publier une lettre pour démentir ces assertions.

— Suivant un journal, M. le baron d'Haussez se trouvoit *chez M. le duc Decazes*, à La Grave, près Libourne, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa nomination au ministère.

— Le 25, la séance solennelle de l'Académie a eu lieu sous la présidence de M. le baron Cuvier, directeur. Le prix de poésie, dont le sujet étoit *l'invention de l'imprimerie*, a été décerné à M. Ernest Legouvé, qui a su exempter son poème des déclamations qu'un tel sujet avoit fournies à plusieurs de ses concurrens. L'Académie a ajourné, faute de trouver des mémoires assez satisfaisans, le prix proposé sur un traité de la *charité considérée dans son principe et son influence*, et celui fondé par M. de Monthion sur un ouvrage de morale. Le prix destiné par ce testateur pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs a été décerné à M. Edouard Alletz, pour ses *Esquisses de la souffrance morale*. A la fin de la séance, M. Andrieux, secrétaire perpétuel, a annoncé, pour 1830, que le prix d'éloquence seroit *l'Eloge de Lamoignon de Malesherbes*; et que le prix Monthion, qui sera élevé à 10,000 fr., devra avoir pour sujet *de l'influence des lois sur les mœurs, et de l'influence des mœurs sur les lois*.

— L'affaire du *Journal des débats* a été jugée, mercredi dernier, par le tribunal correctionnel. L'affluence des curieux étoit si nombreuse qu'il a fallu redoubler le nombre des gendarmes pour rétablir l'ordre. On remarquoit parmi les auditeurs MM. le duc de Chartres, Bertin-Dévaux, Ch. Dupin, Guizot, Cousin et Villemain. A peine l'audience étoit commencée qu'il a fallu la suspendre pour obtenir un peu de calme dans l'auditoire. M. l'avocat du Roi Levavasseur a prononcé alors un requisitoire re-

marquable : il a fait ressortir successivement, de l'article du 10 de ce mois sur la formation du ministère, l'offense à la personne du Roi, à la diguité royale et aux prérogatives constitutionnelles. M. Dupin aîné, dans sa défense, a invoqué les anciens précédens du *Journal des débats*, les principes de M. de Châteaubriand, et jusqu'à l'autorité de Bossuet, fort étonné sans doute d'être cité en pareille occasion. Il a beaucoup parlé de la *Gazette de France*, et on auroit pu croire son plaidoyer dirigé principalement contre elle. Il a prétendu que l'amour pour le Roi ne se commandoit pas, et que cette affection avoit bien pu cesser en voyant apparoître un ministère comme celui que nous avons maintenant; il a rappelé surtout l'absolution de la *Gazette de France* dans le procès qui lui avoit été intenté l'année dernière. M. Levavasseur a répliqué que cette feuille n'avoit attaqué que le ministère, mais que le *Journal des débats* s'en prenoit à l'acte même du Roi usant de son droit de changer ses ministres. Il a répondu aussi aux excursions de M. Dupin sur plusieurs des nouveaux conseillers de la couronne. Après quelques nouvelles paroles de cet avocat et une heure et demie de délibération, le tribunal a rendu un jugement par lequel le sieur Bertin l'aîné a été condamné à six mois de prison et 500 fr. d'amende. Le sieur Béquet, rédacteur, a été renvoyé de la plainte, attendu que l'article avoit été changé par M. Bertin.

— La cour royale, sous la présidence de M. Amy, a, dans une audience de mardi dernier, débouté l'avocat Isambert de son pourvoi contre l'arrêté du préfet d'Eure-et-Loir qui lui refusoit son inscription sur la liste électorale de ce département.

— Par jugement du tribunal correctionnel de Marseille du 19 de ce mois, le sieur Fabrissy, éditeur du *Messager* de cette ville, a été condamné à trois mois de prison et 600 fr. d'amende; et le sieur Guiran, étudiant en droit, auteur de l'article incriminé, à six mois de prison et à une semblable amende, pour outrage à la religion de l'Etat, en soutenant les doctrines du *Courrier* contre la perpétuité de la foi chrétienne. Ils ont interjeté appel de ce jugement.

— La cour royale de Lyon a confirmé, le 21 de ce mois, le jugement qui a condamné le sieur Morin, gérant du *Précurseur*, à vingt jours de prison et 600 fr. d'amende, pour provocation à la désobéissance aux lois. L'avocat de ce journal demandoit la remise de la cause; mais la cour a ordonné qu'il seroit passé outre. Alors le sieur Morin s'est retiré pour que l'arrêt fût rendu par défaut.

— Le nouveau consul-général à Alexandrie, M. Mimaut, a été présenté le 23 juin au pacha d'Egypte, qui l'a accueilli avec beaucoup d'intérêt.

— Une ordonnance royale prescrit la publication de la convention conclue entre le Roi de France et l'empereur du Brésil, relative aux indemnités à donner à des sujets français pour la valeur des cargaisons et navires français saisis et capturés par l'escadre brésilienne de la rivière de la Plata, et définitivement condamnée par les tribunaux du Brésil. Une autre ordonnance du Roi prescrit la publication de l'article additionnel au traité du 8 janvier 1826, conclu avec l'empereur du Brésil, à l'effet de fixer d'une manière précise la disposition relative aux captures ou condamnations de bâtimens.

Nous arrivons un peu tard pour parler d'un discours prononcé dans la chambre des pairs, à la fin de la session, par M. le marquis de Villefranche. Cependant, malgré le changement des circonstances, ce discours a un genre de mérite qu'il seroit injuste de ne pas faire remarquer. M. de Villefranche s'élevoit avec force contre la marche suivie par le dernier ministère. Il exprimoit sa douleur et des ordonnances du 16 juin de l'année dernière, et des dangers de la monarchie, et des atteintes *journalières* portées à la religion, et des concessions que l'on faisoit chaque jour à la révolution. Le noble et religieux pair montroit que rien n'étoit plus illégal que le système suivi depuis dix-huit mois; qu'on avoit attaqué par des ordonnances des droits garantis par la Charte; que l'on avoit tourmenté les consciences en établissant des incapacités; que l'on avoit supprimé arbitrairement d'excellentes écoles, qui ne coûtoient rien à l'Etat... L'orateur déploroit cette fausse politique, et en présageoit les funestes résultats. Ce discours, sage et mesuré, étoit en même temps une réclamation pressante en faveur des vrais intérêts de la religion et de la monarchie. Le ministre de l'intérieur de ce temps-là essaya de répondre dans une de ces improvisations, plus brillantes que solides, par lesquelles il avoit coutume de charmer les oreilles; ce qui donna occasion à M. de Villefranche de revenir sur ce sujet dans la séance du 3 juillet, et de préciser les faits sur lesquels son opinion n'étoit que trop fondée. Ces deux discours honorent le zèle comme la prévoyance d'un véritable ami de son pays. M. de Villefranche a exprimé les alarmes de tous les gens de bien, alarmes qui ont retenti jusqu'au trône, et qui ont sans doute provoqué les ordonnances du 8 août.

Un homme d'un nom cher à la Vendée, le général comte de Sapinaud, vient de mourir à l'âge de 69 ans. Charles-Henri de Sapinaud, lieutenant-général, pair de France, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, servit d'abord dans le régiment de Foix. Au commencement de 1793, il se joignit à son oncle, le chevalier de Sapinaud de Boishuguet, connu sous le nom de La Verrie. Ils prirent les Herbiers, après un combat meurtrier, le 12 mars 1793, et Mortagne le 24. Le 19, le chevalier de La Verrie gagna, sur le général Marcé, la bataille de Saint-Vincent. Il fut tué quatre mois après, à la tête de son avant-garde, près le pont Charron. Il avoit nommé son neveu commandant de Mortagne. Celui-ci fit la campagne d'outre-Loire comme général divisionnaire, et, à son retour dans la Vendée, s'attacha successivement à Charrette et à Stofflet. Il ne prit point part à l'insurrection de 1799, et commanda en 1815 le second corps de l'armée vendéenne, où il agit de concert avec MM. d'Autichamp et de Suzannet.

M. de Sapinaud, pour prix de ses services, fut fait lieutenant-général, puis pair de France. Il étoit membre de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Charles III. Il avoit été quelque temps membre de la chambre des députés. La maladie à laquelle il a succombé a fait éclater ses sentimens chrétiens. Il est mort, le 10 août, à son château du Sourdy, envi-

ronné de toutes les consolations de la religion. Cinq de ses frères et deux de ses cousins-germains, officiers avant la révolution, et portant le même nom, servirent la même cause pendant la révolution. Ses frères ne laissent point d'héritiers. M. de Sapinaud du Sourdy comptoit, dit-on, supplier le Roi de faire passer sa pairie à un jeune homme de son nom, M. de Sapinaud de Boishuguet, neveu aussi de M. de Sapinaud de La Verrie, et fils de l'auteur de la traduction des Psaumes en vers. Les services de toute cette famille lui donneroient droit à cette faveur royale.

AU RÉDACTEUR (*).

Monsieur, permettez-moi de publier, par la voie de votre journal, quelques observations sur des avis que donne le Rituel de Toulon pour l'administration des sacremens. Le premier se trouve dans l'édition de Besançon de 1827; tome Ier, page 212. Voici ce qu'on y lit:

« Lorsque le prêtre portera le saint sacrement à la campagne, après avoir communié le malade, et avant de purifier ses doigts, il regardera s'il reste quelques fragmens de l'hostie dans la custode; et s'il en aperçoit quelques-uns, il lavera la custode avec du vin ou de l'eau, qu'il mêlera, après s'être purifié les doigts, dans l'eau ou le vin dont il se sera servi pour cette purification, et il fera avaler le tout au malade. Si le malade y a de la répugnance, ou ne peut avaler ce vin ou cette eau, le prêtre jettera le tout dans le feu, ensuite il essuiera la custode avec le purificatoire. »

Est-il permis de jeter ainsi le saint sacrement au feu? M. de Pidoll, évêque du Mans, consulté sur cette décision, répondit qu'il défendoit de la suivre. En pareil cas, on ne doit point mettre de liquide dans la custode, ni les parcelles dans la boisson du malade, mais tâcher de les lui faire prendre en les plaçant sur sa langue. Si cela éprouve le moindre obstacle, il faut les laisser dans la custode, la porter dans le tabernacle, et consommer ensuite les parcelles à la messe. Quoiqu'on doive emporter cette custode avec respect, on peut le faire cependant sans appareil; il n'est pas nécessaire de mettre une étole, on n'en prend pas non plus pour porter une bourse de corporal dans lequel on sait qu'il y a des parcelles de saintes hosties.

Il y a dans le même Rituel et sur la même matière un autre avis qui m'a paru mériter quelque attention. Il est dit tome VI, page 88, que le prêtre, après la communion du malade, trempera ses doigts dans quelque liquide qu'il fera prendre au malade. Cela seroit sujet à bien des inconvéniens; il peut arriver que le malade répande une partie de cette ablution sur lui-même ou sur son linge. Dans quel embarras se trouveroit un prêtre qui

(*) Le respectable ecclésiastique qui nous adresse cette lettre voudra bien excuser le retard de l'insertion.

croiroit devoir laver cet endroit du corps ou du lit, lorsqu'il ne peut le faire sans incommoder le malade ou sans blesser la décence? Le Rituel du Mans a donc sagement réglé, et c'est l'avis de Beuvlet, dans son *Manuel pour l'administration des sacremens,* d'avoir deux vases, l'un pour tremper les doigts du prêtre, et l'autre pour l'ablution du malade, en prescrivant de jeter au feu et l'ablution du prêtre et le reste de la boisson du malade.

On a cru que ces observations pouvoient être utiles, le Rituel de Toulon étant fort répandu et accrédité dans le clergé.

J'ai l'honneur d'être.... L.

L. M.....

Analyses des Sermons du Père Guyon, précédées de l'Histoire de la mission du Mans pendant le jubilé de 1826; par M. l'abbé Guyard (1).

Une grande mission fut donnée à la ville du Mans à la fin de 1826; sept missionnaires prêchèrent pendant près de deux mois, et produisirent de grands fruits. M. l'abbé Guyard, chanoine du Mans, a voulu conserver le souvenir de leurs travaux et de leurs succès. La relation qu'il a publiée de cette mission est étendue et bien fournie de faits édifians et d'extraits de discours; elle intéressera les ames pieuses et surtout les habitans du Mans, auxquels elle rappellera les grâces que Dieu leur a faites.

L'ouvrage comprend les analyses de vingt-trois discours, qui sont ou des instructions préliminaires pour la mission et le jubilé, ou des sermons sur les principales vérités de la religion, ou des discussions sur des points de controverse. M. l'abbé Guyard, qui avoit recueilli presque en entier les discours des missionnaires, se flatte qu'on retrouvera ici non-seulement ses pensées, mais ses expressions : seulement il n'a pas pu faire parler toujours directement M. Guyon, et il a été obligé d'intercaler quelques passages pour la liaison des pensées et des raisonnemens du missionnaire. Il prévient encore qu'en réduisant en un seul volume des discours qui rempliroient plusieurs volumes, s'ils étoient imprimés en entier, il a dû supprimer bien des détails pleins d'intérêt, et que c'étoit un inconvénient inévitable dans son plan.

Du reste, M. l'abbé Guyard nous a paru reproduire fidèlement non-seulement le plan, la division et les principales pensées des discours, mais encore les morceaux les plus saillans, les traits, les mouvemens et les récits les plus propres à faire impression. Il seroit trop heureux, dit-il, de perpétuer par là les fruits qu'avoient produits ces discours, et d'avoir quelque part dans le bien qu'ils ont opéré.

---

(1) In-12, prix, 2 fr. et 2 fr. 75 cent. franc de port. Au Mans, chez Fleuriot et Belon, et à Paris, au bureau de ce journal.



Le Gérant, Adrien Le Clere.

Sur l'affaire de M. Leblanc, ancien curé de Cosne.

On parla beaucoup, en 1815, de M. Leblanc, curé de Cosne, et du discours qu'il avoit prononçé le jour de Pâque de cette année en l'honneur de Buonaparte. Ce discours étoit en effet extrêmement curieux. C'étoit au moment du retour de Buonaparte: M. Leblanc, transporté de joie, s'empressa de faire part à ses paroissiens des sentimens qui l'animoient. Il monta en chaire le jour même de Pâque, et, après avoir parlé du mystère du jour, il s'étendit sur le bonheur signalé qui nous faisoit tous gémir. Quoique nous ayons cité autrefois (n° 118, tome V) quelques extraits de ce discours, nous les reproduisons ici brièvement pour l'édification publique. Puisque M. Leblanc a réveillé une affaire si long-temps assoupie, il désire apparemment que l'on s'occupe de lui, et ce sera le servir selon son goût que de mettre les lecteurs en état de juger des beautés, de la sagesse et de l'à-propos de ce morceau d'éloquence :

« Il est pour nous tous, mes Frères, un nouveau sujet de joie; je veux parler de notre résurrection politique, de cette restauration bien plus réelle, bien plus digne de notre admiration et de notre reconnoissance que celle qui étoit vantée si hautement dans ces derniers temps. Donnez donc un libre cours à votre joie. Le héros, le sage législateur, le bienfaiteur de la France, le grand Napoléon, que l'envie, l'ingratitude et la trahison avoient exilé loin de nous, est de retour pour consommer notre bonheur; il a entendu nos gémissemens! *Son cœur s'est répandu en terre lorsqu'il a appris notre ruine* (*).

» Le Seigneur s'est souvenu de ses anciennes miséricordes et des merveilles qu'il avoit opérées en notre faveur par la force et la sagesse de Napoléon. Il a renouvelé avec lui son alliance pour la garder éternellement, et l'a rendu à nos vœux. *Il a effacé l'opprobre qui nous couvroit aux yeux des nations, il a purifié notre terre des souillures qui la déshonoroient....* C'est

(*) Il est dit en note dans le discours imprimé, que cette dernière phrase, qui est en lettres majuscules, est extraite de l'Ecriture sainte; nous ne savons de quel livre : mais on admirera sans doute et l'élégance de la traduction et la justesse de l'application.

en ce jour que Napoléon *brise les portes de son exil, emporte avec lui ses dépouilles, entraînant à sa suite une multitude innombrable de captifs qu'il délivre*.... Vive à jamais, vive Napoléon, notre empereur! Vive le père de la nation, le restaurateur de la liberté! Réjouissons-nous, car Napoléon est entré en possession de son empire..... *Non, nous ne voulons pas d'autre souverain que Napoléon*... »

Nous faisons grâce à nos lecteurs d'autres applications aussi heureuses de l'Ecriture, d'un morceau en l'honneur du prince impérial, d'un autre morceau contre les Bourbons, contre leur gouvernement, contre leur Charte. *Nous gémissions sous la plus dure oppression,* dit M. Leblanc, *et des proclamations dignes des jours malheureux de* 1793 *nous envioient la consolation de parler de Napoléon et de ses bienfaits.* Et tout cela a été dit en chaire, dans une église et dans un jour de fête solennelle! et cela n'a pas suffi encore! Et ce discours a été imprimé, et on en a fait, dit-on, jusqu'à trois éditions! L'auteur de toutes ces belles choses se trouva un peu désappointé au second retour du Roi. Il y eut un soulèvement général contre lui. M. l'évêque d'Autun, de qui Cosne dépendoit alors, et l'administrateur général des cultes, M. Jourdan, prirent de concert des mesures, et M. Leblanc prévint l'orage en donnant sa démission le 14 août. M. l'évêque d'Autun (c'étoit alors M. Imberties) l'interdit. M. Leblanc ne réclama point alors, ses plaintes eussent produit peu d'effet dans un temps où l'impression qu'avoit faite son discours étoit toute récente, et où on étoit révolté de cet abus de l'Ecriture, de ces mensonges patens et de ces insultes grossières dont on avoit souillé la chaire de vérité.

Mais voilà qu'au bout de quatorze ans M. Leblanc essaie de recouvrer sa cure; il voit tant de libéraux en honneur, tant de révolutionnaires prônés comme de petits saints, tant de buonapartistes revenus sur l'eau, qu'il a conçu aussi l'espoir de se relever de sa disgrace. Il s'est pourvu par voie d'appel comme d'abus devant le conseil d'Etat, et a demandé, par l'organe de M. Isambert, que sa démission fût déclarée nulle, et que son interdit fût levé. Il a prétendu que sa démission lui avoit été arrachée par violence, et que l'interdit avoit été irrégulièrement prononcé. Cependant lui-même avoit reconnu, dans un écrit imprimé, qu'il avoit dû se démettre après le retour du Roi, *par res-*

pect pour lui-même et par amour pour la paix publique. Le conseil d'Etat a statué sur son affaire après un rapport de M. Jauffret, maître des requêtes, et l'avis du conseil a été confirmé par une ordonnance du 31 juillet dernier, qui rejette sa requête, attendu qu'il résulte des pièces et de l'instruction, qu'après s'être démis, le sieur Leblanc a déclaré dans un écrit qu'il avoit cru devoir ce sacrifice à la chose publique et à lui-même, et qu'ainsi on ne peut regarder sa démission comme n'ayant pas été volontaire. Quant à l'interdit, aux termes de l'article 15 de la loi du 8 avril 1802, le recours doit être porté devant le métropolitain. Nous ne connoissons d'autre ressource à M. Leblanc que de s'adresser aux journaux, qui le peindront comme une victime de la terreur de 1815, et qui proposeront quelque souscription en sa faveur.

Depuis la publication de l'ordonnance, il a paru dans la *Gazette des tribunaux* du 26 août une lettre de M. Odilon-Barrot en faveur de M. Leblanc. L'avocat prétend qu'au retour de Buonaparte, le curé de Cosne reçut de son évêque et du sous-préfet l'ordre de célébrer ce retour par des prières publiques. M. Imberties, évêque d'Autun, est mort depuis plus de dix ans, et il est très-aisé de l'inculper aujourd'hui. Mais quand il auroit ordonné au curé de Cosne de faire des prières publiques pour Napoléon, il ne lui auroit pas ordonné de prononcer le discours dont nous avons donné des extraits, il ne lui auroit pas ordonné de parodier l'Ecriture et d'insulter aux Bourbons. M. Odilon-Barrot dit que *l'humble curé, ne mettant aucune hypocrisie dans son obéissance, pensa que ses prédications devoient être en harmonie avec ses prières.* Des prédications insolentes ne sont point *en harmonie* avec les prières de l'Eglise, et un curé *humble* n'outrage pas des princes, et surtout des princes dans la disgrace et dans l'exil. Si M. Leblanc ne mit pas d'*hypocrisie dans son obéissance,* il y mit une flatterie bien basse, bien menteuse et bien lâche. *Sa conduite, que justifioient les circonstances,* dit l'avocat, *devint criminelle quand les circonstances eurent changé.* Nous croyons, nous, qu'aucune *circonstance ne justifie la conduite* du curé de Cosne, et que son discours auroit été ridicule et blâmable, même quand le Roi ne seroit pas revenu. Permis à M. Odilon-Barrot d'*estimer* et d'*honorer* l'auteur de ce discours; nous croyons pourtant qu'il devroit se

dispenser de parler de l'estime et de l'affection des habitans de Cosne pour leur ancien curé. C'est de cette ville que partirent les plaintes les plus vives contre le discours du jour de Pâque, qui, comme on l'a vu, étoit de nature à indigner tous les auditeurs, même les moins dévots, et qui surtout a dû blesser profondément les royalistes et les vrais chrétiens.

En résumé, et pour parler sérieusement, nous croyons que M. Leblanc a été bien mal conseillé de songer à revenir sur sa démission. Quel bien pourroit-il faire à Cosne, s'il étoit possible qu'il y retournât? De quelle considération y jouiroit-il après ce qui s'est passé? Dans son intérêt comme dans celui de sa paroisse, il est heureux qu'il ne soit pas resté dans un poste qui n'étoit pas tenable pour lui, où son ministère auroit été stérile, où il eût même été exposé à des avanies que l'autorité n'eût pu empêcher. Un homme qui a quelque cœur ne devroit point regretter une telle position, et ses amis, s'ils étoient sages, auroient dû le lui faire comprendre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jour de St-Louis, M. l'abbé Gaudreau, curé de Vanvres, près Paris, a prononcé, à St-Germain-l'Auxerrois, le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française. Il avoit pris pour texte ces paroles des Paralypomènes : *Quia dilexit Dominus populum suum, idcircò te regnare fecit super eum.* Après avoir rappelé brièvement les reproches adressés à saint Louis par des écrivains aussi peu jaloux de respecter la vérité de l'histoire que la sainteté d'un prince qui fut un don de Dieu envers la France, l'orateur s'est proposé de répondre par des faits seuls à ces allégations calomnieuses. Dans le premier point, il a considéré saint Louis comme père de son peuple, et dans le second point, comme législateur et guerrier. Quelles vertus rendirent saint Louis digne de ce beau nom de père du peuple? Sa piété qui se concilioit parfaitement avec les devoirs d'un roi, sa charité qui sut

prendre toutes les formes pour consoler tous les genres de misère, son zèle éclairé, sa justice, son courage..... M. Gaudreau a été conduit, par son sujet, à parler des discussions entre les deux puissances. Là, il se trouvoit placé entre deux écueils, et à la difficulté de traiter ces questions délicates se joignoit la diversité des dispositions des auditeurs, dont les uns blâmeroient ce qui seroit approuvé des autres. C'est précisément ce qui est arrivé, et les journaux ont porté de ce discours des jugemens tout-à-fait contradictoires. De part et d'autre, peut-être, on a outré le reproche et la louange. M. l'abbé Gaudreau n'a pas cru devoir dissimuler les prétentions politiques de quelques pontifes, mais il a proclamé aussi les services que les papes ont rendus à leur siècle et aux princes. Nous citerons un fragment de son discours :

« Ce seroit ici le lieu de déplorer ces questions litigieuses soulevées encore dans notre siècle, ces suppositions chimériques qui tendent à troubler la paix de notre Eglise. Nier la puissance spirituelle du siège apostolique n'est point notre dessein, à Dieu ne plaise! Juge des consciences, qu'il parle au nom de l'Eglise universelle, qui ratifie ses décisions; qu'il fixe la foi, les règles de mœurs; qu'il termine toutes les controverses religieuses, qu'il spécifie même les cas où le chrétien devra généreusement répondre *qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* : nous souscrivons, enfans dociles, à ses décrets. Mais jamais erreur d'un prince ne lui ôtera sa puissance; car, selon la doctrine de saint Augustin, il y a une sainteté inhérente au caractère royal, qui ne peut être effacée par aucun crime. C'est elle que David, dit l'immortel aigle de Meaux, injustement poursuivi et sacré lui-même pour le trône, a respectée dans un prince réprouvé de Dieu; que Jéroboam et les dix tribus ont profanée en se révoltant contre la dureté de Roboam; que tous les prophètes ont vénérée par leur soumission à tant de rois impies; que la primitive Eglise a professée par sa conduite envers des empereurs cruels, et plus tard envers des souverains hérétiques qui ne laissèrent pas une mémoire moins sanguinaire.

» Mais pourquoi ces souvenirs? Est-ce donc sous un Roi si fidèle que nous avons besoin de rappeler ces croyances, gravées dans le cœur du clergé français? Oui, mes Frères, il importe de les proclamer, mais pour calmer un esprit d'agitation qui certes n'est pas le nôtre. Ceux qui nous accusent de les abandonner ces doctrines d'amour et de fidélité envers les puissances, devroient examiner s'ils ne sont pas les premiers à les mettre en oubli dans l'ordre politique; étudier surtout la conduite de saint Louis, refusant d'être le vassal du sacerdoce, mais rejetant bien loin la pensée d'en être le rival; posant les limites des deux puissances, mais ne les brisant pas. En revendiquant les libertés de notre illustre église gallicane, qu'il nous soit permis de revendiquer aussi l'esprit qui les a dictées, la foi qui les empêchoit d'être un scandale, l'attachement inviolable à l'unité, qui en étoit la sauve-garde. Que Zorobabel soit revêtu de gloire, qu'il soit

assis et domine sur son trône, *sedebit et dominabitur super solio suo*; que le pontife soit sur le sien, *et sacerdos erit super solio suo* : mais périssent plutôt nos franchises que le conseil de paix qui doit régner entr'eux! *et concilium pacis erit inter illos duos*. (Zach. 6. 13.) »

Dans le second point, l'orateur parcourt les divers actes de la législation de saint Louis, et en fait admirer la sagesse. Il parle convenablement des croisades; on n'a plus le droit de les blâmer, aujourd'hui que toute l'Europe semble s'agiter en faveur des Grecs. L'orateur a fait des vœux, non pas, comme on l'a dit, pour le succès de cette guerre, mais pour le retour d'un peuple chrétien à l'unité. Il n'est donc point vrai qu'il ait sacrifié aux idées du temps, comme on l'en a accusé, et à l'exception de quelques expressions qui n'avoient peut-être pas toute l'exactitude requise, son discours étoit dans la mesure convenable. Nous ne le louerons cependant pas, comme quelques journaux, de sa modération et de sa tolérance; ces qualités ne sont point particulières à M. l'abbé Gaudreau. Des gens qui ne vont jamais au sermon peuvent s'étonner d'entendre un prédicateur professer des principes modérés et montrer des sentimens pacifiques; c'est là, Dieu merci, l'esprit général du clergé. Au surplus, on a pu juger dimanche de l'esprit et de l'effet du panégyrique de saint Louis; M. l'abbé Gaudreau l'a répété ce jour-là dans l'église de St-Louis de la Chaussée d'Antin, pour la fête patronale de cette église.

— M. Jarrit Delille, curé de Guéret et grand-vicaire de Limoges, vient d'être enlevé à une ville où il avoit conquis l'estime des hommes de toutes les opinions. M. Etienne Jarrit Delille étoit d'une famille honorable du Limousin. Il étoit né à St-Léonard le 10 février 1764, et fit ses études aux collèges de Magnac et d'Angers. Son inclination le portoit à l'état ecclésiastique. A peine avoit-il reçu les ordres sacrés, qu'il fut nommé chanoine de Guéret à l'âge de vingt-deux ans. Il ne jouit pas long-temps de ce bénéfice, et il éprouva les rigueurs de la révolution. Arrêté, jeté sur les vaisseaux, condamné à la déportation, il ne rentra dans sa patrie qu'après que la tempête fut apaisée. Il a occupé plus de 20 ans la cure de Guéret, place importante, cette ville étant le chef-lieu du département. Ses paroissiens n'oublieront jamais qu'il leur a donné l'exemple de toutes les vertus. Pieux, zélé, appliqué à ses fonctions, il étoit

avec cela doué du caractère le plus aimable, et se faisoit respecter des esprits les plus prévenus. Ses instructions, quoique sages et solides, touchoient encore moins que sa douceur, ses manières prévenantes et sa charité. Dispensateur généreux d'une fortune que la Providence sembloit ne lui avoir accordée que pour le bien des pauvres, il ajoutoit aux bienfaits cette grâce qui en relève le prix. M. l'évêque de Limoges, qui avoit reconnu son mérite, l'avoit nommé grand-vicaire et chanoine honoraire de la cathédrale. Nous croyons même savoir qu'il avoit été question de lui pour l'épiscopat, et ce choix eût eu l'approbation générale. Atteint d'une longue et douloureuse maladie, rien n'a pu ébranler sa constance ni troubler sa sérénité. Il est mort le 4 août, à onze heures du soir, après avoir reçu tous les secours de l'Eglise. Le concours qui eut lieu à ses obsèques, et les vifs regrets manifestés par toutes les classes, attestent l'unanimité des sentimens qu'il avoit inspirés. Les libéraux, comme le clergé et les meilleurs fidèles, lui ont donné des regrets. *L'Abeille de la Creuse,* qui paroît à Guéret, et *l'Album,* qui s'imprime à Aubusson, ont fait également son éloge; mais les larmes des pauvres le font encore mieux.

— On a vu que, dans le dernier consistoire, le Pape avoit préconisé évêque un religieux espagnol, le Père Joseph Segui, qui sera évêque suffragant ou auxiliaire de l'archevêque de Manille. Ce Père Segui est le même dont nous avons parlé nº 1509; il s'intéresse beaucoup à notre journal, et il nous l'a témoigné de la manière la plus bienveillante dans une lettre qu'il a bien voulu nous écrire. Ce prélat a été vingt ans missionnaire en Chine, et il étoit lié avec M. Guérard, évêque de Castorie, que nous avons eu l'honneur de connoître; il nous a même envoyé une lettre de ce pieux évêque, laquelle atteste l'intimité qui existoit entre eux. M. Guérard ouvre son cœur à son ami, et lui témoigne une vive affection. Le Père Segui méritoit ces sentimens par ses heureuses qualités. Ses lettres sont pleines de piété et de candeur. C'est lui qui voulut bien nous transmettre les renseignemens que nous avons donnés sur l'état de la religion dans les Philippines. Nous nous réjouissons de le voir élevé à la prélature. Nous ne doutons point que la religion n'ait à se féliciter du choix d'un si sage et si pieux missionnaire.

— Un fait qui vient de se passer à Cassel, dans la Hesse électorale, sert à confirmer ce qu'on savoit déjà de la tendance du protestantisme vers des doctrines subversives de la religion chrétienne. La jeune comtesse de Reichenbach-Lessonitz a été confirmée par le docteur Ernst, membre du consistoire et premier prédicateur à Cassel. Ce docteur a fait imprimer le cérémonial suivi dans cette circonstance et le discours qu'il y a prononcé. Ce discours est une preuve frappante des progrès du déisme parmi les protestans. Ce ne sont plus seulement les professeurs d'universités qui nient le fondement du christianisme et la divinité du Sauveur; les membres mêmes du consistoire blasphèment publiquement. *Par son esprit et par ses qualités du cœur*, dit M. Ernst, *J. C. surpassoit de beaucoup les plus grands des mortels, comme les Moïse, les Socrate, les Mahomet, et les autres qui ont obtenu le plus d'influence sur l'esprit des hommes*. Voilà J. C. au-dessus de Mahomet; quelle bonté d'ame de la part de ce docteur! quelle joie pour le docteur Paulus, d'Heidelberg, et pour les autres professeurs de sa trempe, quand ils liront ceci! Le journal ecclésiastique de Berlin (*Kirchenkeitun*) s'élève avec indignation contre la témérité du prédicateur de Cassel; mais on diroit que, ce qui le touche le plus, c'est la crainte que les catholiques ne tirent avantage de ce fait pour se plaindre que l'église protestante abandonne ce qu'il y a de plus sacré dans le christianisme. Ce journal auroit raison, si de tels scandales n'avoient lieu qu'à Cassel; mais de tous côtés on voit des protestans, des ministres, des professeurs adopter et publier les mêmes doctrines que le docteur Ernst n'a pas craint de proclamer tout haut dans la capitale d'un Etat chrétien et en présence de son prince.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. C'est une terrible chose que d'avoir pris des engagemens avec un parti : ce sont des liens qu'on ne peut plus rompre. De premières concessions sont un titre pour en arracher de nouvelles. L'orgueil, le dépit, la flatterie, les suggestions d'une fausse amitié vous entraînent chaque jour à de nouveaux sacrifices. Vous ne voyez plus que par les yeux de la coterie qui vous obsède, vous lui immolez votre nom, votre réputation, votre ta-

lent. Vous êtes dans ses mains un instrument qu'elle fait mouvoir à son gré. Ne seroit-ce point le cas d'un noble personnage qu'on auroit cru fait pour donner l'impulsion aux autres et qui la reçoit? Que de ressorts on a fait jouer pour obtenir de lui d'entrer dans la conjuration des démissionnaires! Circonvenu de tous côtés, il n'a pu échapper à de funestes suggestions. Il a mieux aimé se mettre aux service de MM. B..... que de rester au service du Roi; il a plus craint de se brouiller avec un journaliste que de mécontenter son souverain. Il aura le triste honneur d'être exalté par un parti, mais il achetera cher cet avantage. C'étoit déjà un homme tombé; cette nouvelle chute nous ôte tout espoir de le voir se relever. Le jugement et l'esprit de conduite sont encore plus rares que le don de faire de belles phrases.

— Les libéraux ont plus d'une manière d'exprimer le sentiment de douleur dont ils sont pénétrés depuis trois semaines. Tandis que dans l'Isère et le Puy-de-Dôme ils noient leur chagrin avec le citoyen des deux mondes, dans les banquets et les toasts patriotiques, à Marseille ils se laissent mourir de faim et de soif : ils ont refusé de souscrire pour un dîner en faveur de M. Thomas, et ils en ont donné pour raison que le temps n'est pas à la joie. Ainsi, d'un département à l'autre l'opinion varie étonnamment sur ces choses-là, et les amis de M. Thomas diffèrent du blanc au noir de ceux de M. de la Fayette. Au demeurant, ce sont les libéraux de Marseille qui nous paroissent le mieux entendre la vraie douleur : refuser de boire et de manger par excès de chagrin, c'est bouder tout-à-fait dans le genre antique, et choisir un genre de mort qui paroissoit superbe aux anciens Romains. Au moins si les amis de M. Thomas ne sont pas heureux, ils savent porter le deuil de la patrie, et se conformer aux idées reçues en matière de désespoir.

— On ne saura bientôt plus de quelle manière s'y prendre avec les libéraux pour les contenter. Ils nous disent que personne parmi eux ne veut accepter d'emplois sous le nouveau ministère; en foi de quoi ils donnent des sérénades à M. de Rigny, pour le remercier de penser comme eux là-dessus. D'un autre côté, ils ne veulent pas non plus que les places soient données à des royalistes ni à des hommes religieux; c'est ainsi qu'ils protestent contre la nomination de M. le baron Trouvé, contre celle de M. le député de Boisbertrand, contre celle de M. le conseiller Rives, etc. Ils crient que ce sont des congréganistes, et que c'est une horreur. En vérité, voilà qui devient bien embarrassant! Vous ne voulez pas accepter d'emplois, et vous ne voulez pas que d'autres les acceptent à votre refus. C'est être furieusement difficile.

— M. le Dauphin a fait remettre à M. le sous-préfet de Lizieux 200 fr. pour le soulagement des prisonniers. Mme la Dauphine a envoyé au même magistrat 500 fr. pour les pauvres de son arrondissement.

— M. le Dauphin, qui étoit arrivé le 24 à Cherbourg, s'est rendu le 25, accompagné des différentes autorités et des corps de la guerre et de la marine, à une messe militaire à l'église paroissiale, où M. l'évêque de Coutances a officié. Le prince s'est rendu ensuite au nouveau port Charles X, qui devoit être inauguré en sa présence. Il est descendu au fond du bassin, a visité l'écluse, a scellé dans le roc la plaque en platine destinée à perpétuer le souvenir de cette journée, et n'est remonté que le dernier. M. l'é-

vêque, à la tête du clergé, a donné la bénédiction au port, et peu après l'eau a été lâchée dans le bassin, et s'y est élevée à une hauteur de dix mètres. De là M. le Dauphin a visité le fort d'Artois, les vaisseaux en construction, les ateliers de la marine, l'ancien arsenal, et a passé en revue les troupes de terre et de mer. Le soir, les bâtimens ont été illuminés avec beaucoup de goût, et une fête a eu lieu.

— Le 26, M. le Dauphin, après avoir entendu la messe dans ses appartemens, s'est rendu, dès sept heures du matin, sur le port militaire, où se trouvoient réunies les embarcations pour la promenade en mer. Il est allé visiter le fort Royal, le fort Dauphin, la frégate *l'Aurore*, et le bloc sur lequel Louis XVI se reposa pendant quelques instans en 1786.

— M. le Dauphin est arrivé à Saint-Cloud le dimanche 30, à midi. Il a assisté aussitôt au conseil des ministres, présidé par le Roi.

— Mme la Dauphine a présidé la distribution des prix au petit séminaire de Versailles, au clos Toutain. M. l'évêque, M. le préfet, M. le général Coutard y ont assisté. Un exercice littéraire a eu lieu. La princesse a paru prendre un vif intérêt aux succès des jeunes gens, et a témoigné sa satisfaction à M. l'abbé Chauvet, leur supérieur.

— La veille de la saint Louis, Mademoiselle a reçu à Dieppe les félicitations des autorités civiles et militaires. Le 25, la ville a offert une fête brillante à LL. AA. RR., à l'occasion de la fête de la jeune princesse.

— M. le vicomte de Châteaubriand, qui est arrivé à Paris vendredi dernier, a donné sa démission d'ambassadeur près la cour de Rome. Il a demandé en même temps une audience au Roi, pour lui expliquer les motifs de sa retraite.

— M. le procureur du Roi s'est rendu appelant *à minimâ* du jugement qui vient de condamner le sieur Bertin aîné, gérant du *Journal des débats*, à six mois de prison et 500 fr. d'amende. Le ministère public se fonde sur le motif que le tribunal a négligé de faire application de l'article 14 de la dernière loi de la presse, qui prescrit de porter au double au moins le *minimum* des amendes encourues pour délit de publication par la voie des journaux.

— Le sieur Bohain, rédacteur-gérant du *Figaro*, a comparu, vendredi dernier, devant le tribunal correctionnel, à raison de son numéro du 9, entouré d'une bande noire, tiré à plusieurs éditions et répandu à profusion. Il étoit prévenu d'outrages envers la personne du Roi et d'attaques à son autorité constitutionnelle. M. Levavasseur a soutenu l'accusation avec son talent ordinaire. M. Dupin jeune a défendu le sieur Bohain. Le tribunal, ayant reconnu les délits constans, a condamné ce journaliste à 6 mois de prison et 1000 fr. d'amende.

— Le tribunal correctionnel a condamné à six jours de prison et 16 fr. d'amende le nommé Chalamel, marchand d'Estampes, chez lequel on avoit saisi des gravures obscènes.

— Le *Constitutionnel*, le *Journal du commerce*, la *Quotidienne* et la *Tribune des départemens* sont cités devant le tribunal correctionnel pour offense envers M. Aguado, banquier de la cour d'Espagne.

— MM. de Lancy, chef de la division des beaux-arts au ministère de

l'intérieur; Grille, chef-adjoint de la même division; Coupart, chef du bureau des théâtres; Patry, chef du personnel de l'administration; Dubut, chef du personnel et matériel du ministère; et Turgot, chef du bureau des hospices, viennent d'être mis à la retraite.

— M. Denois, chef du bureau particulier au ministère des affaires étrangères, est nommé consul-général à Milan, en remplacement de M. Froment de Champ-Lagarde, admis à la retraite pour délabrement de santé.

— M. Rives, en acceptant la place de chef de division au ministère de l'intérieur, s'est démis de son emploi inamovible de conseiller à la cour royale de Paris.

— Par suite des délibérations du conseil provisoire chargé de la fondation d'une maison de refuge et de travail, une maison a été choisie et disposée convenablement pour cette destination. Elle sera ouverte le 4 novembre prochain, jour de la saint Charles. M. Debelleyme, administrateur des deniers de la souscription, a fait déposer en son nom personnel, à la caisse des consignations, tous les fonds qui avoient été recueillis. On publiera, au mois d'octobre, un rapport qui fera connoître l'emploi de ces fonds, et les espérances que peut réaliser cette institution.

— La partie de la salle de la chambre des députés qui doit être reconstruite est maintenant en démolition; les travaux de fondations sont achevés; 24 colonnes en marbre blanc d'Italie, qui doivent décorer l'intérieur de la nouvelle salle, sont déposées sur le quai des Invalides.

— Les dépouilles mortelles de M. le duc de Rivière ont été transportées le 18 août dans sa terre du Berri. Le corps, qui étoit exposé à St-Germain-l'Auxerrois, est arrivé à Bourges le 19. Les enfans et quelques amis de M. de Rivière l'accompagnoient. Le 20, il y a eu un service dans la cathédrale de Bourges, et M. le curé a prononcé l'éloge du pieux duc. Il y eut un autre service le 22 dans l'église de la terre, et une nouvelle oraison funèbre y fut prononcée.

— C'est le 19 août qu'a eu lieu à Montpellier l'inauguration de la statue du roi-martyr. Cette cérémonie s'est faite avec la plus grande pompe. M. l'évêque et son clergé, le premier président de la cour royale, le préfet et toutes les autorités civiles et militaires, y ont assisté. M. le maire de Montpellier a prononcé un discours qui a électrisé tous les cœurs, et qui a été accueilli par des cris prolongés et unanimes de *vive le Roi!*

— Le 26 août, on a inauguré avec beaucoup de pompe à Lille le monument départemental érigé par souscription à la mémoire de M. le duc de Berri. M. l'évêque de Cambrai a officié solennellement. Les troupes de la garnison et la garde nationale étoient sous les armes. Le préfet et le maire ont prononcé chacun un discours.

— Le sieur Garilhe, ancien membre de la Convention, vient de mourir à l'Argentière (Ardèche), à l'âge de soixante-dix ans. Il avoit voté l'appel au peuple. On annonce que ses derniers jours ont édifié les habitans de cette ville.

— Le conventionnel Charles Duval, qui fut aussi membre du conseil des Cinq-cents, vient de mourir à l'âge de 80 ans, à Huy, dans les Pays-Bas, où il s'étoit retiré depuis 1816.

— La cour royale de Bordeaux a, le 22 de ce mois, sous la présidence de M. Ravez, confirmé le jugement qui avoit condamné à un mois de prison et 600 fr. d'amende le sieur Duviella, propriétaire du *Propagateur*, pour avoir parlé de politique sans avoir rempli la formalité du cautionnement. Il s'agissoit d'un article relatif aux propriétaires de vignes.

— Un journal qui s'imprime à Caen avoit annoncé, le 12 et le 14 de ce mois, que cette ville, jugeant le nouveau ministère qu'il a plu à S. M. d'appeler à la tête de l'administration, avant de connoître ses actes, auroit été livrée à des agitations et des secousses violentes : les feuilles libérales de Paris, qui n'ont cessé depuis quelques jours de publier de prétendues opinions de province sur ce ministère, se sont empressées de copier ces articles du journal de Caen. Le conseil municipal de cette ville s'étant assemblé le 20 sous la présidence du maire, M. Louis d'Osseville, a démenti aussitôt des assertions aussi fausses, et protesté, au nom de la ville, de sa respectueuse confiance dans les intentions et la sagesse royale, ainsi que de son entière adhésion aux efforts d'une administration qui justifiera sans doute par ses actes son attachement au prince.

— Les autorités de Joigny se sont empressées aussi de démentir les prétendus signes de deuil qu'on auroit fait paroître dans cette ville, lorsqu'on y apprit la chute du ministère de concessions et la nomination d'un ministère royaliste.

— M. de Pina, membre de la chambre des députés, vient, comme maire de Grenoble, de prendre un arrêté pour interdire la fabrication, la vente et l'exposition des dessins ou estampes qui ont rapport à Buonaparte. Il seroit à désirer que les autres autorités locales en agissent ainsi au moment où il y a une irruption de ces gravures de toute espèce et plus ou moins séditieuses, qui ne tendent qu'à inspirer de mauvais sentimens ou qu'à fomenter les bruits qu'on entretient dans les provinces de la réapparition de *Napoléon II.*

— La mer a jeté le 24, sur le banc de la Somme, une baleine de la famille des balénoptères à museau pointu. A son état de putréfaction, on a jugé qu'elle étoit morte depuis long-temps du coup d'un harpon qu'on a trouvé dans ses intestins en la dépeçant. Le squelette de ce cétacée sera probablement transporté au Jardin du Roi.

— M. Deval, ci-devant consul de France à Alger, et qui reçut du dey l'insulte à laquelle on attribue la guerre actuelle avec cette régence, est mort lundi dernier à Villiers-le-Bel. Il a été frappé d'apoplexie foudroyante au moment où il montoit en voiture pour revenir à Paris. Il étoit âgé de 72 ans.

— La frégate *l'Egyptienne,* construite à Marseille pour le pacha d'Egypte, a mis à la voile le 23 août pour Alexandrie.

— Une ordonnance royale prescrit l'application de notre Code pénal dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe.

— La future impératrice du Bresil est arrivée le 27 à Plimouth. L'infante dona Maria est allée aussitôt joindre cette princesse bavaroise. Elles doivent s'embarquer pour Rio-Janeiro au premier vent favorable.

— L'île Saint-Thomas, dans le golfe de Guinée, a proclamé roi don Miguel. Cet exemple a été suivi par l'île du Prince.

L'affaire de *l'Apostolique* a succédé le vendredi 28 à celle du *Figaro*. M. Levavasseur, avocat du Roi, prononce un réquisitoire plein de sagesse. Le religieux magistrat gémit de voir la religion compromise par les exagérations imprudentes de gens qui prétendent la servir, et qui, n'écoutant qu'un zèle aveugle, et résistant à tous les conseils, se mêlent d'écrire sur des matières qu'ils n'entendent pas. Le nommé Mercier, qui étoit cité comme gérant du journal, et qui est un homme *de paille*, aussi incapable de parler que d'écrire, n'a pas proféré un seul mot pour sa défense.

Le sieur Jozon a plaidé pour lui; c'est celui-là, dit-on, qui est le rédacteur de l'article déféré par le ministère public; mais il a eu la prudence de ne pas se nommer comme tel, et de laisser à Mercier les honneurs de la *persécution*. Jozon, qui n'est pas plus ecclésiastique que Mercier; qui est même marié, mais séparé de sa femme, a prononcé un plaidoyer écrit, où il a prétendu prouver que nos lois étoient athées. Il a invoqué le témoignage de M. Odilon-Barrot, de M. de Châteaubriand, et des cours de justice elles-mêmes qui ont consacré ce principe, que la loi étoit athée. Il alloit lire un autre mémoire, lorsque le président lui a dit que ce soin étoit inutile, puisque ce mémoire avoit été imprimé et distribué aux juges. Jozon a fini en protestant de son attachement à la religion et à la monarchie.

L'imprimeur Béthune étoit aussi en cause; mais on a su qu'il n'avoit pas eu connoissance de l'article, et qu'il avoit renoncé à imprimer le journal. Le tribunal l'a renvoyé des fins de la plainte, et a condamné Mercier à un mois de prison, 300 fr. d'amende et aux dépens. Jozon et lui n'ont témoigné aucune émotion. Ces pauvres gens se sont imaginé que cette condamnation leur sera méritoire. Toutefois Jozon me paroît plus avisé que Mercier; celui-ci, qui n'a rien écrit, ira tout seul en prison, Jozon pendant ce temps se promenera tout à son aise ou continuera à faire son journal, et nous apprenons que, dans ses derniers numéros, il s'attache encore à nous poursuivre; on assure même qu'il nous prête quelque impiété. Le pauvre homme! le ciel lui fasse paix! Mais n'auroit-il pas quelque ami qui pût lui faire comprendre qu'il n'est pas permis de calomnier son prochain, et que c'est une obligation étroite de réparer la calomnie?

Nous croyons rendre un véritable service aux pères de famille en leur indiquant comme digne de leur confiance un établissement qui subsiste depuis près de 30 ans, et qui est dirigé par des ecclésiastiques estimables et zélés; nous voulons parler de l'institution établie à Annonay, département de l'Ardèche, et qui a à sa tête M. l'abbé Tourvieille. Cette maison fut créée en 1800 par feu M. d'Aviau, archevêque de Vienne, dans l'intérêt de l'Eglise et des familles. Elle étoit d'abord dans le voisinage d'Annonay, mais deux ans après, cette ville sentant l'avantage d'un tel établissement, en procura la translation dans ses murs, et s'est toujours montrée depuis jalouse de le conserver. On vient de réparer et d'augmenter les bâtimens, qui ne laissent rien à désirer pour la grandeur et la salubrité. Il s'y trouve trois pensions distinctes, et placées dans des locaux séparés; elles ne se réunissent que pour les leçons des maîtres et pour les exercices de religion.

Deux ont été destinées aux aspirans à l'état ecclésiastique et aux jeunes gens de familles peu aisées. M. l'abbé Duret est à la tête de la pension de Sainte-Barbe, et M. l'abbé Pagès dirige celle de Ste-Claire. C'est dans ces pensionnats qu'ont été d'abord élevés la plupart des prêtres du diocèse de Viviers et beaucoup d'autres des diocèses voisins.

Le grand pensionnat jouit aussi d'une réputation méritée; il étoit l'établissement le plus renommé dans le midi avant l'ouverture des petits séminaires d'Aix et de Forcalquier. Les ecclésiastiques qui le dirigent connoissent le prix du dépôt qui leur est confié, et joignent à la solidité des principes une longue expérience dans l'éducation de la jeunesse. Les parens peuvent se reposer avec sécurité sur le zèle, le dévoûment et la piété de maîtres qui ne se contentent pas de cultiver l'esprit de leurs élèves et de leur inspirer le goût de l'étude, mais qui veillent exactement sur leurs principes, et qui ne négligent rien pour leur inculquer les sentimens de religion et de vertu propres à assurer leur bonheur.

Un ecclésiastique fort instruit nous adresse quelques observations sur un article qui se trouve à la fin de notre n° 1538, relativement aux *Instructions de Toul*. Nous y disions que ces *Instructions*, qui parurent en 1772, 5 v. in-12, étoient de M. Drouhart, supérieur du séminaire de Besançon. « Cet énoncé, nous marque notre estimable correspondant (*), n'est point exact. Les *Instructions* sont l'ouvrage de quelques directeurs du séminaire de Besançon, et M. Drouhart n'a fait que les copier. Il étoit supérieur des séminaristes et non des directeurs, qui étoient conduits par les trois anciens. Dans l'origine, les *Instructions* n'étoient que l'explication verbale du Rituel, qu'un des directeurs faisoit deux fois par semaine aux diacres et sous-diacres. On suivoit l'ordre des chapitres, et on engageoit les élèves à écrire le résumé de ces conférences. L'abbé Bergier, alors diacre, et depuis si connu par ses écrits, se forma, pour ses notes particulières, un plan qui fut adopté, non-seulement par ses camarades, mais par les directeurs eux-mêmes.

» M. Drouas de Boussey, évêque de Toul, ayant entendu parler de ce travail par quelques-uns de ses jeunes ecclésiastiques élevés à Besançon, en désira une copie; on s'adressa à M. Drouhart, dont le manuscrit étoit assez imparfait, et auquel on ne laissa pas le temps de le corriger. L'ouvrage fut imprimé à Toul assez précipitamment et sans l'aveu de ses auteurs; peu après on le réimprima à Angers, sans presque aucun changement. Les directeurs de Besançon, affligés de voir leur travail altéré, s'adressèrent à l'abbé Pochard, supérieur des séminaristes à la place de M. Drouhart, qui avoit été révoqué en 1769. M. Pochard revit le travail; c'est ce qui a produit la *Méthode de direction des ames*, 2 vol. in-8°; ouvrage réimprimé plusieurs fois, traduit en diverses langues et adopté dans quelques diocèses. Les deux premières éditions en 5 vol., de Toul et d'Angers, contenoient des *Essais de prônes* en 3 vol. Comme ce ne sont que des essais, M. Pochard ne crut pas devoir s'en servir; ils sont de M. Jean-Urbain Grisot, directeur du même séminaire, auteur d'une *Vie de J. C.* en 4 vol. et de quelques lettres de controverse, et mort en 1772. » Nous avons parlé des *Essais de prônes* et de l'abbé Grisot n° 546, tome XXI.

(*) Cette lettre est du même ecclésiastique que celle insérée n° 323.

Sur un épisode des Mémoires de M. de Bourrienne.

Dans le 5ᵉ volume de ses *Mémoires*, M. de Bourrienne répand beaucoup de lumière sur un fait historique que d'autres ont pris à tâche d'obscurcir; c'est la mort du duc d'Enghien. Comme cette tragique catastrophe est trop connue et malheureusement trop irréparable, ne nous arrêtons point aux détails que le secrétaire particulier de Buonaparte nous fournit à ce sujet; mais tâchons d'en profiter pour éclaircir un autre point historique qui n'est pas de moindre importance.

Ce point est de savoir si les Bourbons ont des ennemis en France; s'ils en ont peu ou beaucoup; quels ils sont, et enfin ce qu'ils veulent.

Un pauvre député royaliste s'avisa dernièrement de dire que les Bourbons avoient beaucoup d'ennemis; mais tout à coup la faction des endormeurs lui imposa silence, et le réduisit presque à demander pardon de la liberté grande qu'il avoit prise. Seulement on lui permit, pour soutenir son dire, de se rabattre sur je ne sais quel journaliste qu'on voulut bien lui abandonner pour l'honneur de sa thèse : *L'âne vint à son tour.*

Eh! bien, puisque les Bourbons n'ont point d'ennemis, c'est que ces derniers sont morts depuis le duc d'Enghien; car à cette époque, leur soif de sang royal n'étoit point éteinte; car à cette époque, ils exigeoient de Buonaparte qu'il leur en fît boire encore, et qu'il en bût lui-même pour les rassurer par sa complicité; car à cette époque, ils en faisoient pour lui une condition de vie, et pour eux une condition de sûreté. Tu ne régneras sur nous et sur nos enfans, lui disoient-ils, que quand tu auras trempé dans le régicide, et brûlé comme nous ton vaisseau; notre traité d'alliance avec toi ne peut être signé qu'avec le sang royal; tes lauriers ne cesseront de nous faire peur que quand ils en seront teints; tu ne porteras le manteau impérial que quand il en sera taché : notre confiance est à ce prix. Lisez cette partie des *Mémoires* de M. de Bourrienne; cela fait frémir.

Que les Bourbons aient eu alors des ennemis mortels et implacables, des ennemis acharnés à la ruine de leur dynastie, et passionnés de haine contre la légitimité, le fait est incontestable. Cette faction toujours active, toujours vivante pour le régicide, toujours occupée de perfectionner l'œuvre de la révolution, ne laissa pas que d'en imposer à Buonaparte, puisqu'elle sut lui faire acheter son alliance par un de ces crimes dont les plus grandes renommées ne relèvent pas.

A présent que nous savons qui étoient, et ce que vouloient les ennemis des Bourbons, tâchons d'apprendre par les *Mémoires* de M. de Bourrienne quel pouvoit être leur nombre. Leur nombre? Comme aujourd'hui, pas grand fort heureusement; mais en revanche, bruyant et hardi, payant d'effronterie, s'appelant la nation et se donnant pour telle, criant qu'il n'y avoit de salut qu'avec lui, et que le monde étoit perdu, si la révolution n'étoit pas sauvée.

Je ne sais quel est le poète qui a dit : *La haine veille et l'amitié s'endort*; mais cela est bien vrai. *La haine* qui épioit la vie des Bourbons étoit active, présente partout, et remplissoit la scène à elle seule la veille de la mort du duc d'Enghien, et *l'amitié* ne se réveilla que le lendemain. Mais aussi quel réveil! La consternation étoit universelle, comme le remarque avec raison M. de Bourrienne. Quand le vrai cri de l'opinion publique s'éleva, Buona-

parte lui-même en fut glacé. Il s'étonna d'avoir pu commettre un tel crime pour faire plaisir à si peu de monde. Ces ennemis des Bourbons, dont il avoit payé l'alliance si cher, où étoient-ils alors? Réfugiés dans leurs conciliabules, ou, pour mieux dire, dans leurs abattoirs; ils avoient comme disparu de la population, et le vide qu'ils y faisoient se découvroit à peine; car encore une fois la consternation fut universelle dans la province comme dans la capitale.

Quoi! la France n'est pas plus altérée que cela du sang de ses anciens maîtres! dut alors s'écrier l'usurpateur. Quoi! c'étoit pour donner satisfaction à une si petite poignée de scélérats, que je me suis fait monstre, et associé au régicide! Quoi, les Bourbons ont tant d'amis, et la faction révolutionnaire en a si peu!

Eh! oui vraiment, il en étoit ainsi, lorsque cette faction fit assassiner le duc d'Enghien; il en étoit ainsi, au mois de mars 1815, lorsque Paris fermoit ses boutiques pour faire place à quelques centaines de fédérés qui marchoient contre la légitimité, sous le commandement d'un pauvre journaliste. Il en est encore ainsi maintenant; il en sera toujours de même. Ce qui trompe les yeux, ce qui donne à la révolution un air de vie que réellement elle n'a pas, c'est que, comme nous le disions tout-à-l'heure :

La haine veille et l'amitié s'endort.

L'une travaille, se donne du mouvement, fait du bruit et des journaux, se montre en scène et occupe toute la sphère d'activité; tandis que la pauvre amitié, endormie à plat dans son manteau, attend que les secousses et les évènemens viennent la remuer, et ne se réveille ordinairement que le lendemain des catastrophes. B.

Petit Office d'une ame pieuse, avec avant-propos pour chaque heure, et prières à la suite (1).

Ce petit Office se compose de prières pour la messe et des différentes heures de l'office canonial. Le tout paroît avoir été rédigé par un ecclésiastique, et être destiné aux personnes qui ne savent pas le latin. Toutes les prières sont en français. Chaque heure a son objet exposé dans un avant-propos. Matines a pour objet la foi, l'amour de Dieu et de sa loi; Laudes, les louanges du Seigneur; Prime, la prière; Tierce, l'espérance et la confiance; Sexte, la reconnoissance; None, la naissance et la mort; Vêpres, le repentir, et Complies, le désir du ciel. Les traductions des psaumes sont appliquées à ces différens objets, et chaque heure est terminée par une élévation de l'ame. Ces prières sont empruntées à l'*Imitation* ou à d'autres écrits de piété. A la fin du volume, on passe en revue toutes les heures, pour expliquer l'esprit de l'Eglise, et apprendre à en tirer des fruits. Le tout paroît partir d'une imagination riche en sentimens de piété.

(1) In-18, prix, 1 fr. 75 cent. et 2 fr. 25 cent. franc de port. A Dijon, chez Popelain, et à Paris, au bureau de ce journal.



Sur le rapport de l'instruction du peuple avec le nombre des crimes et des délits.

Il a paru dernièrement sur ce sujet, dans un journal estimable, *l'Universel,* des articles pleins de documens curieux et de réflexions judicieuses; nous nous bornerons à en extraire ce qu'il y a de plus important, en y joignant quelquefois nos propres réflexions.

Beaucoup de gens croyoient, et peut-être nous étions-nous laissé persuader nous-même, que l'instruction répandue parmi le peuple y faisoit immanquablement diminuer les crimes et les délits. Cette idée est plus consolante pour l'humanité, elle est d'ailleurs présentée comme un fait incontestable dans les journaux, dans les livres et dans les discours des académies. Nier ce fait, c'auroit été se donner à soi-même un brevet d'obscurant, et on n'auroit pas manqué de traiter de barbare l'observateur exact et consciencieux qui auroit osé jeter quelque doute sur les heureux résultats du progrès des lumières, quant à la morale des peuples et au nombre des délits. Qu'est-il arrivé? C'est que des documens authentiques et officiels ont constaté ce triste fait, que le nombre des délits et des crimes croît constamment en raison directe des progrès de l'instruction.

M. B. de Châteauneuf en avoit eu la première idée dans son ouvrage sur la colonisation des condamnés; mais la publication successive des comptes rendus du ministère de la justice, dans ces dernières années, est venue donner la plus éclatante démonstration de ce fait, et il étoit difficile de se refuser à des états fort circonstanciés des arrêts et des jugemens des tribunaux. Ce qu'il y a de désespérant pour les amateurs des lumières, c'est que le résultat des observations est le même pour les pays étrangers. Les rapports de la société des prisons de Londres, et les états des frais de justice criminelle qui, en Angleterre, font partie des taxes paroissiales, montrent que, dans la Grande-Bretagne

comme en France, les comtés les plus industrieux, les plus riches et les plus éclairés, sont ceux où il se commet le plus de délits. Enfin, un professeur allemand, le docteur Junius, vient de publier à Berlin, sous le titre de *Leçons sur la science des prisons,* le fruit de ses voyages et de ses recherches sur le statistique criminelle de tous les Etats européens et même de l'Amérique. Il n'a eu, dans ses recherches, d'autre but que l'intérêt de la science et de la vérité, et son travail sur la Prusse est d'autant plus curieux, que ce royaume se compose d'un grand nombre de provinces aussi différentes par leurs mœurs que par leurs progrès dans la civilisation. De la masse de faits qu'il a recueillis, il a tiré les conclusions suivantes, que l'on peut regarder aujourd'hui comme hors de toute contestation, savoir : 1° Que le nombre des délits s'accroît constamment en raison directe du progrès des lumières, de l'industrie et des richesses, et de l'agglomération de la population ; 2° que le rapport du nombre des délits à la population est toujours plus élevé dans les villes que dans les campagnes ; 3° que, toutes les fois que le nombre total des délits augmente, la proportion des délits contre les propriétés devient plus forte relativement aux délits contre les personnes.

Une aussi impertinente révolte des faits contre des théories pompeuses a dû jeter l'alarme dans le camp des philanthropes partisans de l'enseignement élémentaire. Les uns ont fait la sourde oreille à ces calculs téméraires, qui viennent déranger leurs plans et renverser leurs espérances ; c'est le parti qu'ont pris les feuilles libérales, et leurs abonnés ignoreront constamment ces résultats positifs et ces faits malencontreux, qui priveroient ces journaux du sujet le plus ordinaire de leurs plus beaux thèmes. D'autres ont essayé de répondre aux tableaux officiels et d'en atténuer l'effet ; un membre de la société de l'enseignement élémentaire a publié, en 1827, une brochure intitulée : *Du nombre des délits criminels comparé à l'instruction primaire.* On dit dans cette brochure qu'*il faut se garder de tirer des états officiels des conséquences exclusives ;* oui, mais il ne faut pas non plus refuser d'admettre des conséquences évidentes. Il est assez ridicule, lorsque l'on voit les crimes se multiplier avec les écoles, d'avancer hardiment que *la somme des vertus d'un peuple est toujours en raison directe de son instruc-*

tion. Se mettre ainsi en opposition avec les faits indique une prévention bien obstinée.

La société pour l'enseignement élémentaire, toute émue et effrayée des comptes rendus du ministère de la justice, a eu recours à de bien pauvres sophismes pour rassurer ses partisans. Elle a dit que le nombre des enfans admis dans les écoles n'étoit point la mesure de l'instruction des peuples; tandis que, dans tous les écrits rédigés sous son influence, c'est toujours le nombre de ces enfans qu'on nous donne comme la mesure de l'instruction populaire. Mais, dit-on, vous ne considérez que l'instruction primaire, et il faut tenir compte de l'éducation complète; cela seroit fort inutile, et M. Ch. Dupin a prouvé lui-même que l'instruction supérieure est partout proportionnée à l'instruction primaire; peut-être même n'avoit-on pas besoin de ses savans calculs pour être convaincu que ceux qui font leur rhétorique ont commencé par apprendre à lire. D'autres objections aussi misérables ont été faites; M. Charles Lucas, entr'autres, a cherché à faire valoir la distinction entre les crimes contre les personnes et ceux contre les propriétés. On a remarqué que les premiers étoient plus fréquens dans les départemens où l'on prétend que règne l'ignorance. *Dans la France éclairée,* a-t-on dit, *les crimes contre les personnes ne forment pas le quart du nombre total des accusations, tandis que dans la France obscure, ils s'élèvent à près du tiers. Ainsi rendons grâces à l'influence des lumières; elle multiplie les vols et les faux, mais elle diminue les assassinats et les empoisonnemens.*

Nous n'entamerons pas une discussion philosophique sur la préférence à accorder aux crimes contre les personnes ou à ceux contre les propriétés. Il paroît seulement que les jurés ne sont pas d'accord sur ce point avec la société d'enseignement élémentaire, car les rapports du garde-des-sceaux constatent que les crimes contre les propriétés sont ceux qui excitent le plus la sévérité des jurys. Mais il y a ici une observation fort remarquable qui se présente. Dans le rapport de 1827 se trouve un état séparé des crimes commis par les forçats libérés; or, dans les condamnations dont cette classe intéressante a été l'objet, les crimes contre les personnes ne figurent que pour un dixième. Les forçats ont donc précisément sur les habitans de la France éclairée

la même supériorité morale que ceux-ci ont sur la France obscure. Rendons grâces à notre tour à l'administration des bagnes; il est clair que ces établissemens sont la véritable école des mœurs, et présentent le phénomène de la perfectibilité morale élevée à sa plus haute puissance. M. Appert ne sera-t-il pas un peu fier de ce résultat? Mais que dira M. Ch. Dupin qui nous étaloit avec tant de complaisance ses faits et ses calculs? Voilà un fait aussi positif que les siens, et qui leur donne un terrible démenti.

On voudroit donc en vain se le dissimuler; la corruption des peuples s'accroît à mesure qu'ils deviennent plus riches, plus industrieux, plus éclairés, et surtout à mesure que les populations s'agglomèrent. Il doit en être ainsi; plus les hommes se rapprochent, plus ils trouvent d'occasions de se nuire, plus leurs passions s'exaltent, plus les tentations se multiplient autour d'eux. La vue seule des richesses d'une boutique du Palais-Royal est un attrait pour la cupidité. Des effets encore plus graves résultent des grands développemens de l'industrie, et on en a l'expérience dans les fabriques, où l'ouvrier ne prend de la civilisation que ses vices et ses misères. Ne parlons point de ce qui se passe sous nos yeux à Paris, et de ce qui frappe les moins clairvoyans, mais citons l'exemple d'un pays étranger. Les fabriques de Glasgow en Ecosse ont pris, depuis vingt ans, un immense accroissement, les crimes s'y sont multipliés dans la même proportion; en 1812, on n'y avoit compté que 31 accusés; en 1827, il y en a eu 211.

Des enthousiastes maladroits nous exagèrent sans cesse l'influence de l'instruction; ils ne veulent pas voir que les lumières seules ne suffisent pas pour réprimer les penchans désordonnés qui troublent l'état social. Nous ne prétendons pas que l'instruction soit par essence un principe assuré de corruption, mais il est vrai que, par une coïncidence fâcheuse, les progrès de la corruption suivent ceux de l'instruction populaire. La lecture et l'écriture ne sont que des instrumens qui peuvent produire du bien ou du mal, suivant l'usage qu'on en fait. Supposez (et malheureusement le cas n'est pas chimérique), supposez un jeune artisan qui n'emploie l'instruction acquise dans les écoles qu'à lire des romans impies et corrupteurs, ou des facéties grossières; il est fort à craindre que ce jeune savant ne

figure dans le prochain rapport du garde-des-sceaux. Apprenez à écrire à un voleur, vous lui donnerez les moyens de devenir faussaire. Pour que la société tire quelque avantage de la propagation des lumières, il faut donc y joindre une garantie du sens dans lequel ces lumières seront répandues. Une commission d'enquête là-dessus seroit presque aussi intéressante que celle qu'on a créée pour chercher les moyens d'apprendre à lire en peu de temps.

Le docteur Junius, qui n'est ni un enthousiaste ni un homme de parti, a été frappé des progrès de la corruption dans presque tous les Etats de l'Europe, et en a cherché la cause. Il croit l'avoir trouvée dans l'affoiblissement des sentimens de religion et dans la direction purement mécanique donnée à l'éducation. Les établissemens d'instruction, dit-il, se sont séparés de la religion; les maîtres ont sucé le poison de l'incrédulité dans ce grand nombre d'écrits que la France a produits, et l'école s'est jetée dans les bras d'un philanthropisme tiède. Aucune tendance de notre époque n'est plus évidente que celle qui nous porte à dédaigner la partie morale de l'éducation. Ainsi parle un observateur attentif et judicieux, un homme qui a profondément étudié l'état moral des nations européennes, un protestant de bonne foi; car nous croyons que le docteur Junius n'est pas catholique. Nous ne répondrions pas que ses recherches savantes et désintéressées ne lui valussent dans le *Constitutionnel* un brevet de Jésuite.

Il ne seroit pas difficile de prouver, par de nombreux exemples, que les observations du docteur Junius sur l'affoiblissement de la religion s'appliquent surtout à la France. On a tout fait pendant la révolution pour rendre l'éducation étrangère à la religion, et nous en recueillons les fruits. Depuis la restauration, on avoit favorisé des écoles ecclésiastiques, qui devoient donner à l'instruction une direction plus chrétienne; mais cette direction même a déplu au parti dominant, et ces écoles ont été soumises à de dures entraves.

L'Universel, cherchant à estimer parmi nous le degré d'attachement à la religion, s'est servi de la méthode de M. Ch. Dupin, et l'a ainsi tournée contre lui. On est fondé à croire, dit-il, que les familles qui plaçoient leurs enfans dans les écoles ecclésiastiques étoient généralement plus

religieuses; or, en 1827, il y avoit dans ces écoles 43,622 élèves, ce qui donne pour la France entière la proportion moyenne d'un élève sur 725 habitans. Mais cette proportion se trouve dépassée dans le ressort de plusieurs académies, tandis que d'autres sont restées au-dessous. Ainsi, dans les académies d'Aix, de Grenoble, de Montpellier, de Nîmes, de Pau, de Toulouse, de Clermont, de Limoges, de Lyon, de Rennes, d'Amiens, de Besançon, de Caen et de Metz, le rapport du nombre des élèves dans les écoles ecclésiastiques à la population est d'un sur 560, et dans les douze autres académies de Cahors, Bordeaux, Angers, Bourges, Orléans, Poitiers, Dijon, Douai, Nanci, Paris, Strasbourg et Rouen, il est d'un sur 1000. Maintenant, cherchant laquelle de ces deux divisions est la plus morale, je trouve que, dans la première classe, on compte un accusé sur 4877 habitans, et dans la seconde, un sur 4290. Il y a donc un avantage marqué en faveur des contrées qu'on peut supposer plus religieuses; mais un autre fait ressort encore de cette comparaison : parmi les académies de la première classe, il en est cinq qui, d'après la carte de MM. Guerry et Balby, sont au-dessus de la proportion moyenne pour l'instruction; ce sont celles de Grenoble, de Pau, d'Amiens, de Besançon et de Metz. Eh bien! dans le ressort de ces académies réunies, on ne compte qu'un accusé sur 5200 habitans, tandis que la population entière du royaume en donne un sur 4391. Il y a là de quoi dérouter tous les calculs de M. Ch. Dupin sur la France obscure et la France éclairée. On peut encore juger du fonds que l'on doit faire sur ces calculs par une statistique récente du département d'Indre-et-Loire, où M. Duveau a montré que le rapport du nombre des écoliers à la population est d'un sur 33, tandis que, selon M. Dupin, il étoit en 1820 d'un sur 225 habitans. L'instruction primaire, loin de décheoir en France, s'y seroit donc au contraire fort étendue.

Il y auroit d'autres faits à citer dans les pays étrangers. On nous présente sans cesse les provinces allemandes comme le grand foyer de l'obscurantisme, et vous serez fort étonné d'apprendre que le rapport des écoliers à la population y est d'un sur 9; ce pays est donc celui de toute l'Europe où l'instruction primaire est le plus répandue, et c'est en même temps celui qui est le plus paisible. En Ecosse, où les écoles

sont placées par un acte du parlement sous la surveillance du clergé, il y a à la fois plus d'instruction et plus de moralité. Les lumières, dit le docteur Junius, peuvent donc contribuer à améliorer les mœurs du peuple, mais c'est lorsqu'elles s'allient aux croyances religieuses. Cette conclusion n'a rien que de fort simple; elle est appuyée sur les résultats de l'expérience et sur l'assentiment des hommes les plus éclairés en Allemagne et en Angleterre, et elle ne peut étonner que nos philanthropes frivoles, nos journalistes passionnés et nos publicistes ignorans. Ils nous vantent les heureux résultats de la révolution, et ils oublient qu'elle a été mortelle à l'instruction publique. La Convention déclara par un décret que tous les Français sauroient lire, après quoi elle proscrivit les maîtres et ferma les écoles; d'où il advint, qu'il y a dix ans, les quatre cinquièmes de nos soldats ne savoient pas lire. Quelque chose de semblable s'est passé dans l'Amérique du sud; on avoit annoncé que ce pays alloit enfin sortir de l'ignorance et de la barbarie où le retenoit le joug avilissant de la métropole, et puis on a détruit les collèges, les écoles, les bibliothèques, et en dernier lieu les Mexicains ont brûlé les boutiques des libraires, et ont pris pour chef de l'Etat un mulâtre qui ne sait pas lire.

Pour nous résumer, ce n'est pas avec de belles phrases, avec des rapports académiques, ni même avec des circulaires administratives et de nombreux comités, que l'on répandra l'instruction et qu'on la rendra réellement utile et salutaire pour les peuples. Il faut y ajouter le mobile puissant indiqué par le docteur Junius; cela vaudra mieux que tout le charlatanisme des concours académiques, des rapports de la société pour l'enseignement élémentaire, des prix qu'elle propose et des encouragemens qu'elle distribue.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. de Richery, archevêque d'Aix, récemment institué par le Pape, a prêté, mardi dernier, son serment entre les mains du Roi. Le prélat se rend immédiatement

dans son diocèse, et de là ira à Toulon, pour sacrer son successeur dans l'évêché de Fréjus, M. Michel, curé de Notre-Dame, à Toulon. M. l'archevêque d'Aix sera assisté dans cette cérémonie par deux évêques voisins. C'est ce prélat qui a recommandé au Roi M. Michel pour le siège de Fréjus, et son ancien diocèse lui aura l'obligation d'avoir un si digne pasteur, qui, par sa piété, son zèle et sa sagesse, est propre à continuer le bien déjà commencé par M. de Richery. M. Michel est en ce moment en retraite au séminaire d'Aix pour se préparer à son sacre.

— M. Beaucamp, curé de Braisne, diocèse de Soissons, avoit une raison toute particulière de célébrer la fête de saint Louis. On se rappelle que, l'année dernière, Mme la Dauphine a fait poser, en son nom, la première pierre de la restauration de l'église du lieu. Cette restauration se poursuit par la munificence du Roi. M. le curé de Braisne a prononcé, en cette occasion, un discours, où il a rappelé brièvement ce qui concerne l'église de cette ville. La fondation de cette église remonte à 650, époque où les rois de Soissons, fils de Clovis, avoient leur résidence à Braisne. L'église fut reconstruite sur la fin du 12e siècle, par Robert de France, fils de Louis-le-Gros, et elle fût achevée par Robert II en 1216. On la destina pour la sépulture des princes et princesses de cette branche, et elle renferme encore dix tombes d'ancêtres de nos rois. Ces tombes ont été respectées pendant la révolution. Toutefois cette église antique étoit menacée de sa ruine. On la mit en vente en 1823; cette vente fut annoncée par affiches publiques, et on se disposoit à tout abattre, lorsque M. le curé réclama. Il a obtenu que ce monument seroit conservé, et il se félicite de l'avoir préservé d'une démolition imminente. Dans son discours, il a célébré la piété du Roi, qui a bien voulu consacrer des fonds à restaurer une église si ancienne et pleine de précieux souvenirs. Ses paroissiens se sont réunis à lui pour offrir leurs vœux pour le Roi et pour sa famille.

— Le jubilé annoncé par le Mandement de M. l'évêque d'Evreux s'est ouvert le 9 à Pont-Audemer. Quoique beaucoup de fidèles ne s'y attendissent pas, les exercices ont été fort suivis. Des instructions familières ont eu lieu le soir. Bon nombre de personnes, qui étoient éloignées des sacremens, ont cédé à la voix de leur conscience. Des confessions

générales ont été faites, d'autres sont commencées. Il y a eu un ébranlement qui continue. Le dernier jour, plus de 500 personnes ont approché de la sainte table. Ainsi ce jubilé, quelque court qu'il ait été, laissera des souvenirs dans une ville qui peut-être s'est moins ressentie que bien d'autres des suites de la révolution.

— Si des services modestes, mais réels et assidus, donnent des droits à l'estime et aux regrets, la ville de Strasbourg ne sauroit oublier la mémoire d'une fille vouée depuis long-temps aux bonnes œuvres, la Sœur Mélanie, ancienne religieuse de la congrégation de Notre-Dame, morte le 23 avril dernier. Marie-Catherine Jansen, appelée en religion Sœur Mélanie, étoit née à Strasbourg en 1751; elle reçut dans sa famille une éducation chrétienne, fortifiée encore dans les écoles de la congrégation qu'elle fréquenta. Elle entra elle-même, à l'âge de 16 ans, dans cet institut fondé, comme on sait, par le bienheureux Fournier dit de Mataincourt, et qui a principalement pour objet l'instruction de la jeunesse. Après les 2 années d'épreuve, on l'appliqua à l'enseignement, auquel elle s'étoit préparée par la lecture des bons livres, par l'étude des meilleures méthodes, et surtout par la prière et les exercices de piété. La révolution l'ayant enlevée à des occupations qui lui étoient chères, elle suivit sa supérieure, la Sœur de Zugmantel, qui se retira au château d'Osthoff, dans sa famille. Là elle rendit à sa bienfaitrice, jusqu'à sa mort, tous les soins qui dépendoient d'elle, se chargea de l'éducation de plusieurs enfans, et donna des soins pour la première communion à un petit établissement d'éducation formé à Altbroun. Le temps étant devenu moins orageux, elle revint à Strasbourg vers 1800, se réunit à quelques-unes de ses anciennes compagnes, et toutes ensemble recommencèrent à s'occuper de l'instruction des jeunes filles du peuple. On leur accorda une espèce d'autorisation, et elles ouvrirent une école pour les pauvres. Le nombre des enfans s'accrut par la bonne réputation et le désintéressement des Sœurs. Elles vivoient pauvrement, et ne recevoient de la ville qu'une indemnité de 400 fr. pour leur logement. Leur conduite modeste et soutenue, leur assiduité à leurs fonctions, leur zèle et leur charité leur concilioient l'estime des protestans eux-mêmes. On leur avoit proposé d'éta-

blir un pensionnat, comme un moyen d'étendre leurs bonnes œuvres et de se procurer un peu plus d'aisance; mais la Sœur Mélanie préféra s'en tenir à l'instruction de la classe indigente, pour ne pas éveiller la jalousie et ne pas compromettre l'existence de ses écoles. Elle menoit avec ses Sœurs la vie de religieuses, récitant le bréviaire, et joignant les exercices de piété aux soins de l'enseignement. Les talens, le zèle et le mérite de la Sœur Mélanie l'avoient naturellement rendue Supérieure de ce petit établissement; elle donnoit à ses Sœurs l'exemple du courage, de l'amour du travail, de l'humilité, de la charité, de la patience. Sur la fin de ses jours, sa vue s'affoiblit; elle perdit l'usage d'un œil, et l'autre ne pouvoit presque plus lui rendre de services. D'autres infirmités lui survinrent encore, et lui donnèrent lieu de montrer sa résignation et sa constance. Elle mourut dans de vifs sentimens de piété le 23 avril, et fut enterrée le 26, au milieu d'un grand concours, qui se rappeloit avec reconnoissance son généreux dévoûment La bonne œuvre est continuée aujourd'hui par des compagnes de la Sœur, et on a lieu d'espérer qu'elles éprouveront comme elle la bienveillance de l'administration. Il y a long-temps que les Sœurs de la congrégation de Notre-Dame rendent des services à la ville de Strasbourg. Deux d'entre elles y vinrent après le traité de Riswick pour y travailler à l'éducation des jeunes filles catholiques. Le savant Obrecht les accueillit, et le nombre des enfans s'étant accru, on les mit en possession de la petite maison de Ste-Barbe, au centre de la ville. Ce fut dans ce modeste asile que Marie Leczinska fit, avec la reine sa mère, une petite retraite avant son mariage avec Louis XV. Cette princesse ne tarda pas à procurer aux Sœurs une habitation plus considérable et plus commode au faubourg Blanc, ancien cloître d'Augustins, transformé en hospice de passans. Les Sœurs y formèrent un grand établissement, avec de vastes salles pour les jeunes filles de la classe indigente. On établit aussi un pensionnat séparé pour les demoiselles non-seulement de l'Alsace, mais de l'Allemagne et de la Suisse. La réputation de ce pensionnat alla en croissant, et beaucoup de dames de la province y ont été élevées. Les travaux et le mérite de la Sœur Mélanie ont encore perpétué à Strasbourg le souvenir du bien qu'y avoit fait la congrégation, et la classe

indigente conservera sans doute des institutions si précieuses par leur zèle et leur désintéressement.

— Un recueil estimable, les *Mémoires de religion*, qui s'impriment à Modène, a inséré un article intéressant sur le dernier Pape et sur le souverain pontife actuel. Nous en donnerons peut-être quelque jour un extrait, mais aujourd'hui nous citerons les lettres que Pie VIII adressa, aussitôt après son élection, au neveu de Pie VII et à ses propres frères. Ces lettres sont dignes de la sagesse d'un si vertueux pontife. Le saint Père écrivoit donc au marquis Scipion Chiaramonti, neveu de Pie VII :

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique. La Providence divine, impénétrable dans ses desseins, a fait tomber sur notre humble personne le choix du nouveau pontife. Nous ne pouvons oublier ce que nous devons à la mémoire de Pie VII, de ce pontife digne d'un éternel souvenir, qui nous a revêtu de la pourpre, et nous voulons donner une preuve de notre reconnoissance à son illustre famille, en lui faisant part de notre élection. Qu'elle veuille bien nous recommander avec ferveur au Seigneur, afin qu'il nous donne les lumières et les secours nécessaires pour soutenir le poids du pontificat avec la même gloire que l'immortel Pie VII, son oncle. Et en gage de notre affection particulière, nous lui donnons la bénédiction apostolique.

» A Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 31 mars. »

Voici maintenant la lettre adressée le même jour par le Pape à ses frères :

« Bien-aimés, salut. L'immense miséricorde et bonté de Dieu nous a choisi pour nous asseoir sur la chaire de saint Pierre. A ce grand bienfait nous tremblons, nous pleurons, et nous demandons aide à tous les bons fidèles, et à vous nos frères selon la chair, afin que notre élévation soit pour la seule gloire de Dieu, pour le bien de l'Eglise et de l'Etat et pour le salut de nos ames. Aidez-nous donc de vos prières et de celles des bonnes ames. Aucun faste, aucune pompe, aucune élévation : maintenons-nous humbles et compatissans sous le fardeau dont le Seigneur nous a chargé. *Qu'aucun de vous ni de la famille ne quitte son poste.* Nous vous aimons selon Dieu, et nous vous donnons en gage la bénédiction apostolique. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer les sages conseils que le vertueux pontife adresse à ses frères. Il suivra les traces de ses deux saints prédécesseurs, et n'écoutera point la voix de la chair et du sang. C'est par là que les plus grands papes se sont illustrés et ont fait bénir leur mémoire.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les journaux révolutionnaires avoient parlé d'une réunion des électeurs d'un arrondissement de Paris, qui s'étoient convoqués extraordinairement pour la vérification des listes. Le *Moniteur* est venu bénévolement protester contre cette assertion, en la déclarant fausse et calomnieuse. Non, a-t-il dit, les électeurs ne sont pas capables de se constituer en clubs de jacobins, et les citoyens de Paris sont trop sages pour jouer ainsi à la révolution. Mais les journaux de l'anarchie n'ont point trouvé cette justification de leur goût; ils se sont récriés tout d'une voix contre le *Moniteur*, et ont rejeté avec colère son officieuse intervention. Vous vous moquez de nous, lui ont-ils répondu; nous voulons passer pour ce que nous sommes, pour des révolutionnaires à la vie et à la mort. Vous dites que les électeurs de Paris sont des gens honnêtes et tranquilles; vous prétendez qu'ils ne sont pas capables de tenir des assemblées factieuses et de narguer le gouvernement du Roi; vous dites que les Parisiens ne veulent plus entendre parler de révolutions : apprenez qu'ils sont aussi séditieux que nous, et que nous serions très-fâchés d'avoir les bons sentimens que vous nous prêtez. Telle est la querelle qui s'est élevée entre le *Moniteur* et les journaux révolutionnaires. Ces derniers se débattent pour établir qu'il s'est trompé en niant l'esprit d'anarchie qui bouleverse les têtes d'une certaine classe d'électeurs : et en vérité nous serions presque tentés de croire que ce sont eux qui ont raison.

— Vous savez combien les libéraux font peu de cas des gens ignorans et des illettrés, et combien il leur tarde de voir tous les esprits décrassés par l'enseignement mutuel. Cependant ils conviennent eux-mêmes qu'il y a des momens où de simples rustres, qui n'ont jamais appris à lire, leur donnent beaucoup de satisfaction. Voici deux exemples de ce genre qu'ils citent avec une vraie joie. M. l'évêque de Limoges, en parcourant dernièrement son diocèse, rencontra un paysan qui lui dit d'un ton fier : « Monseigneur, vous ne voulez donc pas nous donner un desservant que l'on vous demande pour notre paroisse? Faites-y bien attention; car je vous avertis que je vais me faire protestant. » Un autre rustre, qui ne connoît pas une lettre de l'alphabet, a aussi donné une bonne leçon à son maire et au juge de paix de son canton, en leur apprenant qu'il en sait plus qu'eux en matière de religion, et que personne n'a le droit de l'empêcher de fumer ses champs les fêtes et dimanches. Et en nous racontant tout cela, les libéraux ne se sentent pas d'aise. On diroit, à les entendre, qu'il y a plus de joie pour eux dans l'irréligion de deux paysans qui ne savent pas lire, que dans l'athéisme et l'impiété de leurs savans. Allons, tant mieux! s'ils sont contens; ils en dépenseront peut-être moins d'argent en mauvais livres et en souscriptions pour l'enseignement mutuel. C'est bien la peine, en effet, de faire tant de dépense pour corrompre des gens dont les idées se corrompent si bien toutes seules!

— Nous n'avions pas parlé du discours de M. Andrieux à l'Académie française le jour de saint Louis. On connoît le genre d'esprit et les opinions de M. Andrieux, et cet académicien, qui ne se gêne pas dans son cours de littérature pour lancer des épigrammes contre la religion et le clergé, n'a pas été plus réservé dans une occasion plus solennelle. A propos de l'invention de l'imprimerie, il a renouvelé les éternelles doléances des philosophes du dernier siècle sur les partisans de l'ignorance et des ténèbres, et a appelé les premiers chrétiens de *pieux ravageurs*, qui détruisirent autant qu'ils le purent les chefs-d'œuvre de la littérature, les temples, les statues, etc. M. Andrieux auroit-il oublié que plusieurs temples furent changés en églises, témoin le Panthéon de Rome, et que, si nous jouissons des monumens de la littérature ancienne, c'est qu'ils ont été conservés la plupart dans les cloîtres, où de *pieux ravageurs* les copioient pour en faire jouir une ingrate postérité? Ce n'est pas le tout d'être plaisant et moqueur; il faudroit encore, s'il étoit possible, connoître un peu l'histoire et avoir de la bonne foi. Le secrétaire perpétuel de l'Académie n'en est probablement pas dispensé.

— Quand il s'agit des régicides, les libéraux ne veulent pas qu'on recherche les votes ni qu'on s'inquiète de leur conduite passée; mais quand il est question de quelque royaliste, alors il est permis d'éplucher sa vie antérieure, et d'examiner s'il n'a pas foibli en telle circonstance. M. Trouvé, qui vient d'être appelé par le ministère à des fonctions importantes, a dû par cela seul s'attendre à être en butte à leurs traits. On a rappelé qu'il avoit servi le Directoire, puis Buonaparte; c'est un crime pour lui, ce seroit une vertu pour les autres. M. Trouvé avoit déjà répondu noblement à ces attaques en 1819, lorsqu'il étoit associé à la rédaction du *Conservateur*. Il fit insérer alors dans le tome III de ce recueil, page 529, une lettre où il avouoit franchement *les illusions de sa jeunesse*; il réclamoit *l'indulgence de ceux qui n'ont jamais failli*, et déclaroit d'ailleurs qu'il n'avoit jamais trahi personne, et qu'il resta fidèle à ses sermens en 1815. Et voilà justement le mal; si M. Trouvé s'étoit déclaré pour Buonaparte pendant les cent jours, il seroit irréprochable. Mais il est resté fidèle au Roi, c'est un traître qu'il faut injurier et diffamer. Ainsi le veut la politique du parti.

— Sur l'exposé fait à Mme la Dauphine de l'état de dénuement où se trouve encore l'église de Gournay-en-Bray, diocèse de Rouen, S. A. R. a bien voulu lui accorder 300 fr. pour ses besoins les plus pressans. M. Autin, curé de Gournay, désire que ce bienfait de la généreuse princesse soit connu par la voie de notre journal.

— Mme la Dauphine, informée qu'un canonnier de la garde nationale d'Yvetot avoit eu les mains fracassées en essayant un canon que la ville venoit d'acheter pour le passage de la princesse, s'est empressée de faire remettre à cet individu une somme de 200 fr., et de lui faire dire qu'elle alloit lui accorder une pension.

— A l'occasion de la fête de S. A. R. MADEMOISELLE, MADAME, duchesse de Berri, a fait tirer à Dieppe, au profit des pauvres de la ville, une loterie semblable à celle qu'elle a instituée chez elle à Paris, une fois par an. Cette loterie étoit composée de 4 à 500 billets à 3 fr., tous gagnant quelque chose. LL. AA. RR., outre les billets qu'elles ont pris à cette loterie, ont donné une infinité de petits ouvrages de leurs mains, et toutes les dames étrangères et du pays se sont empressées d'apporter aussi leur tribut. C'est ainsi que MADAME, partout où elle est, et jusqu'au milieu des fêtes, ne perd ja-

mais de vue les intérêts des malheureux. *Je veux*, dit-elle, *pendant que je me divertis, que les pauvres y trouvent aussi leur compte.*

— MADAME, duchesse de Berri, a quitté Dieppe le 1er septembre pour se rendre à Rosny, afin d'y recevoir le Roi, qui ira, dit-on, y passer quelques jours et y faire l'ouverture de la chasse.

— M. le baron Patry, qui étoit chef de la division du cabinet et de la police du royaume au ministère de l'intérieur, passe des fonctions de maître des requêtes en service ordinaire au titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire.

— M. Adolphe de Cambourg est nommé sous-préfet à Beaupreau (Maine-et-Loire) en remplacement de M. de Chantreau, qui passe à Vire (Calvados).

— M. Souef, substitut à Laon, est nommé président du tribunal de première instance de Château-Thierry (Aisne.)

— M. Adolphe Billing, troisième secrétaire d'ambassade en Angleterre, quitte Londres pour se rendre à Vienne en qualité de second secrétaire d'ambassade; M. d Anchal est nommé troisième secrétaire à Londres; M. Hyp. de la Rochefoucauld, troisième secrétaire à Saint-Pétersbourg, est nommé second secrétaire à Londres; M. Tamisier est nommé second secrétaire à Saint-Pétersbourg, et reste attaché au cabinet du ministre.

— M. Flavigny, secrétaire d'ambassade à Londres, est nommé sous-directeur dans la division de M. Bois-le-Comte; et M. Vieil-Castel, secrétaire à Vienne, sous-directeur dans la division de M. Deffandis, au ministère des affaires étrangères.

— M. Desmousseaux de Givré, second secrétaire d'ambassade à Rome, a donné sa démission, à l'exemple de son patron.

— M. Buchon, l'un des rédacteurs du *Constitutionnel*, chargé par M. de Martignac de visiter les bibliothèques publiques de France, a été nommé, quelques jours avant la retraite de ce ministre, inspecteur-général des manuscrits de France.

— M. le préfet de police vient de défendre le colportage et la vente sur la voie publique du journal *le Messager des chambres*.

— Le *Moniteur* a publié le rapport fait à la chambre des pairs par M. le comte Siméon, au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen d'une proposition relative aux poursuites exercées par l'administration contre un grand nombre de propriétaires au sujet de domaines engagés, échangés ou aliénés par l'Etat. La commission, adoptant la proposition, a conclu à ce que le Roi fût supplié de proposer une loi qui ordonnera que toutes les sommations qui ont été faites par l'administration des domaines, en exécution de la loi de 1820, seront nulles et comme non avenues, si, lors de la publication de la loi, elles n'ont pas été appuyées de la signification des titres, et que S. M. sera suppliée en même temps de faire examiner s'il ne seroit pas plus expédient de faire cesser toutes les poursuites, et d'interdire toutes recherches pour le passé, ou du moins de les réduire à certains cas qu'il détermineroit dans sa sagesse.

— La chambre de commerce de Paris a, dit-on, offert à M. de la Bourdonnaye de céder la jouissance du local de la Bourse pour la tenue des séances de la chambre des députés, durant le temps nécessaire aux réparations jugées indispensables dans la salle du palais Bourbon.

— Le superbe vaisseau *le Suffren*, de 90 canons, a été lancé à Cher-

bourg le 27, en présence de M. le Dauphin et d'un concours immense d'habitans. Cette opération, que l'on avoit réservée pour être faite devant S. A. R., a eu un plein succès. Aussitôt que *le Suffren* a été mis à l'eau, on a élevé devant le prince, sur le même chantier, l'étrave du vaisseau *le Henri IV*, et S. A. R. y a fixé elle-même un écusson convenablement décoré.

— La cour royale de Bordeaux a infirmé le jugement du tribunal correctionnel qui avoit condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende le sieur Duperrier de Larsan et le gérant du *Mémorial bordelais*, à l'occasion d'un article sur l'impôt des vins.

— La cour royale d'Aix a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Toulon, qui a condamné le gérant de l'*Aviso* à quinze jours de prison, 200 fr. d'amende, aux dépens, et à l'affiche du jugement au nombre de 200 exemplaires, pour diffamation envers M. Aguillon, député.

— Le 8 août dernier, le tribunal correctionnel d'Ausch a condamné à quinze jours de prison deux individus de Vic-Fesenzac, qui avoient accusé M. l'abbé Taulet, vicaire du lieu, de liaisons criminelles avec une femme mariée. Une femme, complice de l'accusation, a été condamnée à 5 francs d'amende. Le tribunal a reconnu que les deux individus, nommés Cardeillac et Jarret, avoient agi méchamment et dans l'intention de nuire.

— M. le vice-amiral de Rigny est arrivé à Toulon le 28 août.

— Un grand malheur est arrivé, le 26 août, à 10 heures du matin, à la houillière de l'Espérance, à Seraing, province de Liége : le gaz s'est enflammé et a fait explosion. Sur une soixantaine d'ouvriers qui étoient dans la bure, la moitié a été tuée, et les autres ont été retirés asphixiés ou blessés. M. le curé de Seraing est descendu un des premiers dans la houillière avec des mineurs, pour porter secours aux victimes de cet accident.

— Il vient d'arriver à Marseille, sur 4 bâtimens de guerre, 90 officiers et 800 sous-officiers et soldats de l'expédition de Morée. Cette armée expéditionnaire ne compte plus qu'une brigade de 8 bataillons (environ 4000 hommes), sous le commandement des maréchaux-de-camp Schneider et Trezel.

— L'assemblée nationale de la Grèce a été ouverte le 23 juillet à Argos. Le comte Capo d'Istria a prononcé, à cette occasion, un long discours. On croyoit que l'amiral Miaulis seroit nommé président de l'assemblée.

— Le général en chef de l'armée russe, dont le quartier général étoit alors à Aïdos, a publié, le 31 juillet, une proclamation pour tranquilliser les populations turques dans leurs habitations, leurs récoltes, leurs propriétés et leurs cultes. L'avant-garde russe étoit, le 6 août, à fort peu de distance d'Andrinople.

— Le roi et la reine de Naples passeront par le midi de la France pour se rendre à Madrid avec la princesse Christine, sœur de MADAME, duchesse de Berri, qui va monter sur le trône d'Espagne.

— Sept Français, faits prisonniers à Alger, ont obtenu leur liberté à la fête du baïram, à la sollicitation de M. le comte d'Attili, agent et consul-général du roi de Sardaigne.

— La future impératrice du Brésil et la fille de don Pédro sont parties de Portsmouth pour Rio-Janeiro le 30 août.

— Les journaux anglais annoncent qu'un aide-de-camp du comte de Villaflor est arrivé exprès à Londres le 27 août, pour annoncer à la fille de

don Pedro la défaite des troupes de don Miguel à l'île de Tercère. Le 11, un corps de troupes portugaises fut débarqué dans l'île; mais le feu des forts et le mauvais temps ayant empêché le débarquement du reste de l'expédition, les constitutionnels sont parvenus, dit-on, à battre le corps qui avoit pris terre, et à faire prisonniers tous ceux qui n'avoient point succombé.

— Le grand-duc Constantin est arrivé, le 27 août, à Francfort-sur-le-Mein, se rendant aux eaux d'Ems, près Coblentz.

Conjectures sur la fin prochaine du monde, pour servir d'antidote contre les séductions du temps (1).

Il y a deux choses dans cet écrit; une réfutation d'un article de l'*Encyclopédie moderne* et des conjectures sur la fin des temps. Dans la réfutation, l'auteur répond à l'article *Epître* de l'*Encyclopédie*, où l'Apocalypse étoit traitée de rêverie, et où on se moquoit des commentaires et des explications de Bossuet, de Newton et de Grotius. Il montre tout ce qu'il y a de témérité dans cette attaque, et présente quelques-uns des caractères qui recommandent l'Apocalypse à notre respect. J'aurois mieux aimé qu'il s'en fût tenu là, et qu'il n'eût pas essayé de soulever le voile qui couvre la fin des temps. L'auteur paroît un laïc bien intentionné; il se défie lui-même de ses explications et les soumet au jugement de l'Eglise. Cette disposition doit rendre la critique plus indulgente; toutefois il est difficile de se dissimuler qu'il y a beaucoup de vague et d'arbitraire dans les conjectures de l'auteur. Le rapprochement qu'il fait de plusieurs textes, les calculs qu'il établit à ce sujet, les conséquences qu'il en tire, tout cela ne paroît pas bien concluant.

Nous ne nous arrêterons pas à entrer dans le détail des explications et des suppositions de l'auteur; elles sont destinées dans son intention à servir de supplément aux dissertations de la *Bible de Vence* et aux conjectures du livre des *Précurseurs de l'Antechrist*. L'auteur paroît adopter les idées de ce dernier livre, qui est loin d'être satisfaisant, et qui donnoit trop à l'imagination. C'est le défaut de presque tous ces systèmes qui ne reposent sur rien de solide, et qu'on peut détruire avec la même facilité qu'ils ont été créés.

Il y a néanmoins, dans l'écrit qui nous occupe, beaucoup de réflexions pieuses et solides dont on peut faire son profit, même sans admettre les pronostics de l'auteur sur les derniers temps.

---

(1) Un vol. in-8°, prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Toulouse, chez Senac, et à Paris, au bureau de ce journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Bibliothèque choisie, par une société de gens de lettres; in-18.

Il a paru déjà deux livraisons de cette *Bibliothèque choisie*, qui a été annoncée dans plusieurs journaux, et qui se publie sous la direction de M. Laurentie. Elle se composera de plusieurs sections qui, réunies, feront 120 vol. de format in-18. Il y aura dix sections, sous différens titres que nous donnons ici pour mieux faire connoître le plan de la collection. Ces titres sont : *Etudes de la nature*, *Moralistes*, *Histoire et mémoires historiques*, *Mémoires et variétés littéraires*, *Choix de poésies*, *Eloquence*, *Voyages*, *Romans*, *Théâtre*, *Recueil de lettres*. Chacune des sections sera précédée d'un ouvrage neuf, qui sera, dit-on, un résumé de la science relative à cette section. Par ce moyen, disent les éditeurs, la *Bibliothèque choisie*, en faisant revivre ce qu'il y a de meilleur dans les anciens écrits, donnera une juste idée des travaux modernes.

La première livraison appartient à la quatrième section, celle des *Mémoires et variétés littéraires*. Elle se compose de 2 volumes, un *Choix de dialogues des morts* et les *Tableaux anecdotiques de la littérature française*. Le *Choix des dialogues des morts* est précédé d'une préface par M. Laurentie; il y apprécie avec beaucoup de sagacité le genre et le mérite respectifs de Lucien, de Fontenelle et de Fénelon, qui nous ont laissé des dialogues des morts. Cette préface est intéressante dans sa brièveté. Dans les dialogues qui suivent, il y en a 13 de Lucien, 14 de Fontenelle et 17 de Fénelon. La réputation de ces auteurs nous dispense de nous arrêter sur leurs productions.

Les *Tableaux anecdotiques de la littérature française*, depuis François Ier jusqu'à nos jours, sont de M. Janin, qui a partagé son travail en trois époques; l'une depuis François Ier jusqu'à Louis XIII, la seconde depuis Louis XIII jusqu'à Louis XV, la troisième depuis la régence jusqu'à nos jours. Le plan de l'auteur consiste à passer en revue les principaux

écrivains de chaque époque, et à faire connoître le genre de son talent et le degré d'estime qui lui est dû. Cette revue est nécessairement assez rapide; il étoit difficile, dans un si grand nombre de noms, de s'arrêter beaucoup sur chacun, et plus difficile encore peut-être de bien préciser leur mérite. M. Janin est-il parvenu à surmonter ces difficultés? Avoit-il assez de lecture, de savoir, de tact et d'expérience pour traiter convenablement un si vaste sujet? On a prétendu qu'il n'avoit fait qu'analyser les leçons d'un professeur moderne. Cette analyse, il faut l'avouer, laisse beaucoup à désirer.

La première partie n'a que 38 pages, et sur un si petit espace, près du tiers est consacré à citer une préface de Ronsard, qui n'apprend pas grand'chose; de sorte que l'auteur est obligé de courir fort légèrement sur une foule de noms, et d'en omettre d'autres qui auroient mérité de figurer dans son tableau. Il y a des écrivains sur lesquels il ne dit qu'un mot, et ce mot est une erreur. Ainsi il appelle Dumesnil *le premier inventeur des libertés gallicanes*, ce qui est faux et ridicule. L'auteur fait incidemment l'éloge de Fra-Paolo, et loue le chancelier de l'Hôpital et le président de Thou d'avoir suivi les traces de ce religieux. M. Janin a oublié que le chancelier est mort 50 ans avant Fra-Paolo, et que ce dernier, *protestant sous l'habit de moine*, comme dit Bossuet, étoit un mauvais modèle à suivre. Ailleurs M. Janin dit : *La Harpe, injuste envers les anciens et envieux des modernes, a rétréci la critique en la bornant aux détails; sa vue n'alloit pas jusqu'à ces belles généralités philosophiques qui donnent de la vie à l'enseignement des lettres.* Cette critique n'a pas porté bonheur à M. Janin, qui ne nous donne guère que des détails assez minutieux, des anecdotes, des jugemens rétrécis, et chez lequel on ne trouve point *ces belles généralités philosophiques*, qui ne peuvent être en effet que le résultat de longues études.

La seconde partie commence par une espèce de portrait du cardinal de Richelieu; voyons avec quel succès l'auteur a su esquisser ce grand caractère :

« Sous Richelieu, la noblesse, abattue et dépouillée de ses privilèges, ne sait que trembler *à l'abbaye*; l'horizon politique est sombre, sévère, uniforme; la longue tutelle du roi se prolonge indéfiniment. En vain *la femme de Louis-le-Grand* veut-elle briser ce joug importun, le joug retombe plus

pesant et plus lourd. De Saint-Marc et de Thou, ce jeune de Thou décoré d'un si beau nom, portent leurs têtes sur l'échafaud. *Espèce de Louis XI, moins à l'aise, mais aussi brave, s'inquiétant peu de rendre le présent heureux ou d'assurer l'avenir,* le grand cardinal *n'a de loisir que pour les tragédies* qu'il se fait faire, et qu'on sifle en sa présence par un dernier besoin de liberté. *N'osant donc atteindre aux grandes choses, il s'attache hardiment aux petites.* »

Voilà un portrait qui montre bien peu de connoissance de l'histoire et bien peu de jugement. Quelle étoit cette *abbaye* où la noblesse trembloit? Il n'y avoit point alors de prison de ce nom. Si *la femme de Louis-le-Grand* n'est pas une faute d'impression, c'est une bien lourde méprise; l'auteur a voulu dire apparemment *la mère de Louis-le-Grand.* Mais comment expliquer ce qu'il dit du cardinal, qu'il *s'inquiétoit peu de l'avenir,* qu'il *n'avoit de loisir que pour les tragédies,* qu'il *n'osoit atteindre aux grandes choses?* On ne sauroit juger avec plus de légèreté un si grand homme; nous ne voulons pas sans doute justifier tout ce qu'a fait ce fier génie, mais jusqu'ici on ne l'avoit pas accusé d'imprévoyance et d'incapacité. Richelieu eut des petitesses, c'est possible; mais décider qu'il *n'osoit atteindre aux grandes choses,* c'est une témérité ou une étourderie qu'on ne peut qualifier.

A quelques pages de là, nous trouvons un morceau qui peut donner une idée du style de M. Janin. Si cet auteur a voulu se créer un genre à lui et une langue qui ne fût pas celle de tout le monde, il a parfaitement réussi :

« Assiégée d'un côté par les sonnets, de l'autre par les poëmes, fatiguée à la fois par les petites lettres scintillantes de Voiture et les longs coups d'épée de la Calprenède que Mme de Sévigné aimoit tant; assiégée, envahie par tous ces bergers en chemise de batiste, ces moutons poudrés, ces pâturages dressés comme des sophas, cette nature fausse et maniérée, qui ressemble à l'élégance prétentieuse d'un homme qui n'a pas de goût et qui veut écrire, la société française commençoit à se fatiguer passablement de voir le grand Corneille marcher tout seul.... »

On diroit que M. Janin a voulu nous offrir un modèle de ce style *faux et maniéré* dont il se moquoit. Toutefois, dans ce style même il y a une négligence qui s'allie mal avec la prétention, et cette *société fatiguée* qui *commençoit à se fatiguer* forme une étrange image. Dans la même page, l'auteur arrive à la Fronde :

« Comme vous le voyez, on avoit encore besoin d'une petite révolution pour mettre ordre à tout ce *terre-à-terre,* pour élever un peu les idées de ce peuple.... La plus ridicule révolte qui se puisse imaginer, un combat, affaire émoussée, armes courtoises, une échauffourée de cour, moins que rien, une parodie musquée de la ligue, suffit à tout ce changement.... »

C'est là sans doute le *nec plus ultra* d'un style *sautillant, prétentieux* et *musqué.* Ce langage n'eût pas été déplacé dans les *Précieuses ridicules,* et Molière et Despréaux en eussent orné, l'un ses comédies, l'autre ses satires.

Arrivant au siècle de Louis XIV, M. Janin met en première ligne Racine, Despréaux et La Fontaine, qu'il appelle *les trois physionomies littéraires les plus saillantes de cette époque;* mais, quand il en vient aux détails, il se trouve qu'il y a quatre physionomies; car il associe Molière aux trois écrivains ci-dessus. L'articcle de La Fontaine est fort long, et l'auteur exagère même un peu la réputation de ce fabuliste, dont il fait une espèce de centre pour le 17e siècle. Il s'amuse quelquefois à des rapprochemens qui n'existent que dans son imagination; ainsi il dit que la duchesse de La Vallière, réfugiée aux Carmélites, y reçut plus tard la *duchesse* de Montespan... qui n'étoit point duchesse, qui ne se retira point aux Carmélites, et qui ne fut jamais religieuse.

L'auteur rend hommage au génie de Bossuet, mais il l'apprécie d'une manière qui n'est pas exempte de vague et d'exagération, comme quand il dit que Bossuet étoit *le roi de l'unité,* qu'il étoit *en France comme un concile permanent,* que chacune de ses lettres étoit *comme une espèce de bulle,* et que *le souverain pontife se plaisoit à contempler de loin cette grande autorité.* On pouvoit apparemment caractériser avec plus de précision et de mesure le talent et l'autorité de Bossuet. Je passe ce que l'auteur dit de Port-Royal et de trois de ses principaux écrivains. Après Bossuet, dit-il, d'autres orateurs arrivent en foule, le Père Brydayne, saint Vincent de Paul, Bourdaloue, Fléchier et Massillon. Le Père Brydayne est singulièrement placé là; car ce missionnaire, qui ne naquit qu'en 1701, appartient au 18e siècle. L'auteur ne dit qu'un mot de saint Vincent de Paul et des miracles de sa charité. Sur Bourdaloue, il a trouvé plus commode de raconter des anecdotes, qui même ne sont pas toutes bien authentiques, que de faire connoître le genre

de son talent. Après Fléchier, on s'attendoit à trouver le jugement de l'auteur sur Massillon; point, au lieu de Massillon c'est Mascaron qui paroît, et le nom de Massillon est à peine prononcé 70 pages plus bas, mais uniquement pour parler du *petit Carême,* qui est le moindre titre de la gloire de cet orateur. Le jugement de M. Janin sur Fénelon seroit aussi susceptible de quelques observations, et Bossuet y est durement traité.

En général, ce tableau de la littérature est maigre et croqué; ce sont plutôt des traits jetés en passant qu'un ouvrage d'ensemble. Le plan et l'exécution annoncent également la précipitation du travail. L'auteur va et vient sans ordre; on voit qu'il ne s'étoit pas donné le temps de méditer son sujet et d'en disposer toutes les parties. Il y a un article sur La Motte dans sa seconde partie, et un article sur le même dans sa troisième. La fin surtout de cette dernière partie n'est plus qu'un croquis sans intérêt; l'auteur ne cite qu'un très-petit nombre d'écrivains, et en omet beaucoup d'autres qui ont une juste réputation. Il traite encore ici La Harpe avec une extrême dureté, et ne trouve qu'une ligne à accorder à Delille. Il dit que la chaire a eu de grands talens, mais il n'en nomme pas un.

Tel est ce volume, qui n'ouvre pas d'une manière brillante la nouvelle collection. Une *Bibliothèque choisie* rédigée dans ce goût ne seroit, il faut l'avouer, ni amusante, ni instructive. On a lieu de croire que ce travail n'a pas été revu par l'estimable homme de lettres qui préside à l'entreprise, et qui a trop de goût sans doute pour approuver le style et les jugemens dont nous avons donné des échantillons; mais nous supposons, avec quelque fondement, que l'auteur des *Tableaux anecdotiques* ne prendra pas autant de part aux livraisons suivantes.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le jour de la fête de l'Assomption, le saint Père assista dans la basilique Libérienne à la messe solennelle célébrée par M. le cardinal de Gregorio. Après la messe,

S. S. se rendit sur le balcon de la grande façade de la basilique, et donna la bénédiction apostolique aux fidèles rassemblés sur la place. Le 20 août, anniversaire de la mort de Pie VII, il y eut chapelle de cardinaux dans l'église du Vatican. Le saint Père y assista au service célébré par M. della Porta-Rodiani, patriarche de Constantinople, qui fit aussi l'absoute.

— Le Père Jean Angustoni, procureur-général des Augustins et consulteur de la congrégation des indulgences, a été nommé sacriste à la place de M. Perugini, dont nous avons annoncé la mort.

PARIS. L'assemblée de charité qui s'est tenue le 2 septembre dans l'église des Dames-Carmélites a été assez nombreuse. Elle étoit présidée par M. l'ancien évêque de Tulle, qui a donné le salut après le sermon. Ce sermon, prononcé par M. l'abbé Deplace, avoit pour objet de retracer la conjuration de l'impiété contre la religion. Cette conjuration, la même qui prépara et fit la révolution, qui proscrivit les prêtres, qui ordonna les massacres de septembre, qui dépouilla et profana les églises; cette conjuration a encore ses chefs et ses agens, qui tendent au même but par d'autres moyens. L'impiété s'empare de l'enfance; elle a ses écoles, ses leçons, ses cours pour séduire la jeunesse, ses réunions sous divers noms, ses théâtres, ses journaux pour répandre ses poisons dans toutes les classses. Elle circonvient les hommes à tous les âges, les empêche même de se reconnoître à la mort, et, poussant ses efforts jusque sur la tombe, elle loue le courage et la vertu de tous ceux qui ont refusé les secours de la religion. M. l'abbé Deplace a montré cette conjuration partout, dans les ouvrages de tout genre, dans ceux d'histoire, de poésie, de sciences, de littérature, dans le choix et la distribution des livres, jusque dans les souscriptions; mais surtout dans les journaux qui, par leurs doctrines, par leurs opinions, par leurs railleries, sont le plus puissant véhicule de l'impiété. Enfin elle a ses émissaires dans les temples même; elle suit les missionnaires dans leurs courses, elle épie les discours des prédicateurs, elle les dénature et les ridiculise dans les feuilles qui lui sont dévouées. Tout ce discours s'appliquoit parfaitement à notre situation, et ce dernier trait surtout s'est vérifié littéralement. La *Gazette des cultes* avoit ses affidés dans

cette pieuse réunion; elle avoit envoyé épier le discours du prédicateur, et dans son numéro de samedi dernier, elle le critique et le tourne en ridicule d'un bout à l'autre. Elle se moque de cette *grande conjuration de la philosophie moderne; ce sujet*, dit-elle, *n'avoit pas le moindre point de contact* avec les massacres de septembre, la philosophie n'est pour rien dans les crimes de la révolution, et personne aujourd'hui n'est dupe de ces déclamations. Le rédacteur de la *Gazette* n'a donc pas lu les écrits de tant de philosophes modernes, qui même, avant la révolution, appeloient le mépris et la haine sur les prêtres; il n'a donc pas lu cet affreux *Système de la nature*, où on excitoit contre eux tous les ressentimens, et cette *Histoire philosophique* de Raynal, pleine de passages conçus dans le même esprit. Il ne connoissoit donc ni les vers si fameux de Diderot : *Et ses mains ourdiroient les entrailles du prêtre...*, ni le vœu de Meslier que l'on réimprima au commencement de la révolution avec un commentaire. En comparant ces écrits avec les crimes qui suivirent, on se convaincra que les révolutionnaires ne firent que ce que leur avoient conseillé les écrivains impies, et que la gloire des évènemens appartient toute entière à ceux qui les avoient préparés par leurs ouvrages et hâtés par leurs vœux. Le persifflage de la *Gazette* est donc aussi peu fondé qu'il étoit déplacé dans la circonstance. Il faut du courage pour trouver un sujet de plaisanterie à propos d'une cérémonie et d'un discours qui rappellent les plus déplorables souvenirs. Nous ne soupçonnons point le rédacteur de la *Gazette* d'avoir voulu affoiblir l'horreur qu'inspire un affreux massacre; comment se fait-il pourtant qu'il nous présente comme le résultat de la fureur du *peuple* ce qui fut seulement l'ouvrage de quelques brigands? comment semble-t-il accuser les victimes elles-mêmes, lorsqu'il dit que 16 prêtres ayant cherché alors à sortir de Paris *payèrent de leur vie leur tentative imprudente?* Des gens qu'on veut égorger et qui fuient sont-ils coupables d'*imprudence?* Est-ce un tort que de chercher à se soustraire à la fureur d'une bande de scélérats? J'admire surtout que la *Gazette* nous parle là de l'*intolérance* des prêtres; ce reproche est bien placé dans la circonstance et à l'occasion du massacre de tant de prêtres! J'en conclus que la critique du journaliste est aussi injuste que le discours du prédicateur étoit sage et judicieux.

— M. l'évêque de Langres a adressé, le 28 juillet, une circulaire aux curés de son diocèse et aux aumôniers des hospices, pour leur recommander la formation d'une petite *Bibliothèque* à l'usage des pauvres. Le prélat insiste sur les avantages de cette mesure, et espère que les bons fidèles et les administrateurs des hospices s'associeroient volontiers à cette bonne œuvre. Il engage donc les curés à souscrire. On estime qu'une somme de 100 francs suffiroit pour faire le premier fonds de la *Bibliothèque,* qui seroit de 200 volumes, et qu'on pourroit augmenter chaque année par une légère souscription. Par là, on auroit de bons livres à distribuer dans les paroisses et dans les hôpitaux, et on paralyseroit au moins en partie les efforts de l'impiété pour corrompre les habitans des campagnes et les pauvres. Ce plan a été formé par la *Société catholique des bons livres,* et recommandé par elle à la sollicitude des évêques.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la restitution et la restauration des bâtimens de l'ancien séminaire d'Orléans, qui avoit été converti en caserne. Deux journaux nous ont cherché querelle à ce sujet, et nous ont reproché de n'avoir pas, à cette occasion, dit un mot de M. l'abbé Mérault, qui fut, dit-on, le second fondateur du séminaire. Nous professons beaucoup d'estime pour ce respectable ecclésiastique, et nous l'avons assez montré dans notre n° 1534, où nous avons parlé d'un de ses ouvrages, l'*Enseignement de la religion;* mais nous n'avions point dû parler de lui à l'occasion de la restitution des bâtimens du séminaire, parce que M. l'abbé Mérault est étranger à cette restitution. Il n'est plus, depuis plusieurs années, à la tête du séminaire; son âge lui donnoit droit de jouir d'un repos qu'il sait cependant employer de la manière la plus honorable. Il n'a donc point dû s'occuper de la restauration de l'ancien séminaire, et en annonçant cette restauration toute récente, il ne pouvoit nous venir dans l'idée de parler de l'administration antérieure de M. l'abbé Mérault. Nous n'avons même pas nommé les directeurs actuels du séminaire, quoique cela eût paru peut-être plus naturel; mais nous savions assez que ces hommes respectables n'ambitionnoient point d'être cités dans un journal. M. l'abbé Mérault et eux font le bien sans désirer d'être prônés, et nous croyons être entré dans leurs vues bien mieux que les

amis indiscrets qui ont provoqué cette explication. L'un d'eux a dit que le grand séminaire avoit été *vendu* aux instances de feu M. de Varicourt; ce prélat avoit sollicité non pas la *vente*, mais la restitution des bâtimens, et cette restitution avoit été, en effet, promise alors, mais n'avoit pu s'effectuer que plus tard. Enfin les articles des deux journaux sont empreints de quelque exagération, que seroit le premier à désavouer l'homme sage et modeste, qui n'est pas moins connu à Orléans par ses vertus et son éloignement de toute vaine gloire, que par ses services et ses bienfaits.

— Un arrêté du roi des Pays-Bas, en date du 17 août, autorise la publication des lettres apostoliques données par le Pape le 18 juin dernier, et relatives au jubilé. On remarque que, dans l'arrêté, il n'est point question du jubilé. Il est dit que *la bulle papale sera publiée, affichée, distribuée et exécutée, sans approuver les clauses qu'elle pourroit contenir contre les droits du souverain, les maximes et les libertés de l'église belgique*. Les *libertés de l'église belgique* sont bien placées là, dans un temps où cette pauvre église n'a pas encore les évêques qu'on lui avoit promis, et où un concordat solennel est resté sans effet depuis plus de deux ans. L'arrêté porte aussi que le ministère de l'intérieur enverra aux chefs des diocèses un nombre suffisant d'exemplaires de la bulle, à la suite de laquelle sera imprimé l'arrêté, pour qu'ils puissent l'exécuter. Que le Roi autorise la publication de la bulle, cela suffisoit; mais exiger que l'arrêté soit imprimé à la suite de la bulle, ce seroit afficher la servitude de l'Eglise? Ne sait-on pas qu'une clause à peu près semblable empêcha les chefs des diocèses de publier le jubilé de 1826, et auroit-on voulu priver encore la piété des fidèles des nouvelles grâces que leur accorde le saint Père? Seroit-ce une ruse du ministère pour retirer d'une main ce qu'il accorde de l'autre?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Comme, selon toute apparence, le vin de 1829 ne vaudra pas celui de la comète, le *Constitutionnel* veut absolument qu'on le baptise du

nom de M. de la Bourdonnaye. Il paroît tenir fortement à cette idée; car il y revient dans un second article, où il établit, par des calculs astronomiques, que c'est le nouveau ministre de l'intérieur qui est cause de toutes les pluies que vous avez vu tomber depuis un mois. Il appuie son assertion sur des rapprochemens qui méritent certainement toute votre attention, et dont le bureau des longitudes ne manquera pas de s'emparer pour son prochain annuaire. Rappelez-vous, dit-il, les pluies de 1816, qui abîmèrent les récoltes : eh bien! c'étoit l'année des catégories de M. de la Bourdonnaie. A présent, voyez les pluies de 1829, qui ne sont pas moins funestes à nos vignes, à nos prés et à nos champs : eh bien! ce sont évidemment les catégories qui ramènent les mêmes saisons et les mêmes fléaux. Ainsi raisonne le *Constitutionnel,* pour prouver que le ciel se déclare visiblement contre les catégories, et que c'est à force de pluie qu'il entend chasser M. de la Bourdonnaie du ministère. Et puis vous viendrez dire encore que les journaux révolutionnaires n'ont pas de foi!

— Pendant que nous sommes sur le chapitre des pluies, parlons des démentis qui pleuvent de tous côtés sur les malheureux journaux de l'anarchie. Conseils-généraux de départemens, maires et adjoints, gendarmes, gardes-champêtres et marguilliers, tout le monde se réunit pour leur crier qu'ils en ont menti. Malgré cela, ils vont leur train et continuent de mentir comme si de rien n'étoit. Ils ont raison; le calcul est sûr : quand la place est occupée par le mensonge dans des têtes révolutionnaires, les démentis ont beau se présenter, la porte est fermée, et il ne reste pas un seul petit coin pour eux. Ainsi, ne vous en faites pas faute, mentez, nos bons amis, mentez à votre aise. Vous semez dans un bon terrain, où vous êtes sûrs que les démentis et la vérité ne prennent pas; profitez-en pour faire vos affaires. Ce seroit peut-être ici le cas d'observer combien les journaux révolutionnaires devroient aimer les Jésuites; car c'est vraiment avec ceux-là que le métier de menteur est bon, et qu'on peut s'en donner à cœur joie! Jamais vous n'entendrez dire qu'ils se soient fâchés de rien, ou qu'ils aient refusé un seul des coups qu'il aura plu à quelqu'un de leur porter. Réellement ce sont des gens bien commodes! Vous convient-il d'annoncer que leur nouveau général se trouve dans ce moment à Paris, pour s'entendre avec M. de Polignac sur la guerre d'Orient, et avec M. de la Bourdonnaie sur les catégories? Il préside bien tranquillement à Rome, jusqu'au 15 octobre prochain, la congrégation des Pères qui l'ont nommé : mais n'importe, dites toujours. Vous plaît-il d'apprendre au public que quarante ouvriers sont employés à augmenter l'établissement de Saint-Acheul, et à relever en toute hâte cette forteresse des congrégations? La vérité est qu'on a démoli une grande partie des bâtimens que les ordonnances du 16 juin ont condamnés, et qu'on laboure le vaste réfectoire où M. Dupin a dîné deux fois il y a quelques années : mais n'y faites pas attention, arrangez tout cela comme vous voudrez, et soyez sûrs que les Jésuites ne vous enverront pas de démentis.

— Le Roi a conféré le grade de commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur à M. le comte de Muyssart, maire de la ville de Lille et ancien membre de la chambre des députés.

— A son passage à Bonnières (Seine-et-Oise), M. le Dauphin a donné un secours de 200 fr. à une jeune mère de cinq enfans, veuve d'un postillon écrasé dernièrement sous la roue d'une diligence.

— Mme la Dauphine vient d'accorder une somme de 2200 fr. à la société de charité maternelle de Toulouse.

— M. le duc d'Orléans vient de se rendre avec sa famille à son château de Randan, en Auvergne. M. le duc de Chartres est allé au camp de Lunéville, pour assister aux manœuvres de cavalerie.

— M. Rocher, conseiller à la cour royale de Lyon, est nommé secrétaire-général du ministère de la justice. Il est remplacé par M. Breghot du Lut, vice-président du tribunal de première instance de la même ville, qui a pour successeur M. Pic, juge au même siège. M. Gairal, père, conseiller à la la cour royale de Lyon, a donné sa démission, et est remplacé par son fils, qui étoit conseiller-auditeur à la même compagnie.

— M. Pouyer, préfet maritime de Cherbourg, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

— M. le comte Daru, pair de France, vient de mourir à l'âge de 62 ans, frappé d'une apoplexie foudroyante. Il étoit auteur d'une traduction en vers d'Horace et d'une *Histoire de Venise*. C'étoit un des personnages les plus instruits du parti libéral.

— Vers la fin du mois dernier, un modeste employé, père de famille, fut arrêté et conduit à Sainte-Pélagie pour une créance de 400 fr. Se trouvant dans l'impossibilité de payer cette somme, et menacé de perdre sa place, il se livroit au plus amer désespoir : un huissier, M. Demaret, ne put voir sa position sans en être ému, et, au risque des évènemens, il paya le capital et les frais, et fit mettre en liberté celui qu'il étoit chargé d'écrouer.

— M. d'Hugues, maire d'Orange, vient d'écrire au *Constitutionnel* pour démentir les craintes et les prétendus mécontentemens que la nomination du nouveau ministère auroit produits dans cette ville.

— On a publié le texte de la décision prise, le 20 août, par le conseil de discipline des avocats, relativement à M. Grand. Cette décision est longue et motivée. Le conseil cite plusieurs passages de l'éloge de Laignelot, celui entr'autres où, après avoir rappelé les missions révolutionnaires de Laignelot, l'avocat le justifioit en disant que, *quelque rigoureux qu'aient pu être les devoirs de Laignelot, il ne les remplit qu'après avoir interrogé les inspirations de sa conscience* : sophisme avec lequel on pourroit excuser tous les crimes. Le conseil a entendu M. Grand dans ses explications, et, usant d'indulgence envers lui, l'a suspendu seulement pour un an. Cette décision est signée *Louis, bâtonnier,* et *Louault, secrétaire*. M. Grand réclame contre cette décision, et en appelle à la cour royale. On provoque déjà des consultations en sa faveur. Un avocat libéral ne peut pas avoir tort, même lorsqu'il fait l'éloge d'un homme sanguinaire et régicide.

— Le sieur Châtelain, l'un des gérans du *Courrier français,* vient de former opposition à l'arrêt de la cour royale qui a confirmé, par défaut, la condamnation prononcée contre lui de trois mois de prison et 500 fr. d'amende, pour attaque contre la religion de l'Etat, par ses observations contre la perpétuité de la foi chrétienne. Le sieur Bohain, gérant du *Figaro,* a interjeté appel du jugement qui le condamne à six mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour attaque à la dignité et aux prérogatives royales. Ces deux affaires, et l'appel interjeté pour le *Journal des débats,* tant par le sieur Bertin, son gérant, que le ministère public *à minimâ,* seront plaidés dans le courant de novembre prochain, à la cour royale, sous la présidence de M. Seguier.

— Le sieur Guise, ancien éditeur responsable du *Constitutionnel*, et le sieur Bohain, propriétaire du *Figaro*, sont cités à la requête de M. le procureur-général près la cour royale de Montpellier, pour se voir relever de l'appel interjeté du jugement de première instance prononcé contre eux par le tribunal de Rodez, pour diffamation envers les gendarmes de cette ville.

— La *Sentinelle des Deux-Sèvres* est citée en police correctionnelle, à la requête du conseil-général du département, pour le 13 novembre.

— Le tribunal correctionnel de Châteauroux a confirmé dernièrement des jugemens déjà portés par d'autres tribunaux contres des charlatans qui couroient les campagnes, et faisoient des dupes parmi les paysans. Un nommé Besse, empyrique, avoit été condamné par le tribunal de La Châtre à une année de prison, comme prévenu de manœuvres frauduleuses et d'exercice illégal de la médecine. Un autre, nommé Foulon, faisoit le sorcier, se disoit prophète, et prétendoit avoir le secret de guérir les hommes et les animaux; il a été aussi condamné à une année d'emprisonnement.

— Une ordonnance de police, rendue par M. de Lacroix-Laval, maire de la ville de Lyon, défend expressément les sérénades, charivaris, acclamations et rassemblemens qui auroient lieu, par exemple, en témoignage d'approbation à l'égard de certaines personnes. Les rassemblemens seront dissipés par les agens de la force publique, et ceux qui feroient résistance seront arrêtés et traduits devant les tribunaux. Cette ordonnance, qui ne fait que renouveler un règlement de 1820, excite les murmures des journaux libéraux, d'autant plus que sa publication a coïncidé avec l'arrivée du général la Fayette à Lyon.

— M. de Valon, député, a donné sa démission de maire de la ville de Tulles.

— M. Pascon a été nommé président du conseil-général de la Haute-Loire, et M. Edouard de Lestang, fils, secrétaire.

— Un vol sacrilège a eu lieu, pendant la nuit du 24 au 25 août dernier, dans l'église d'Erre, canton de Marchienne (Nord). Les voleurs se sont introduits dans l'église en escaladant le mur du cimetière. Ils ont forcé la porte du tabernacle, et y ont pris le ciboire en cuivre argenté et doré, dans lequel il y avoit des hosties consacrées; une boîte en argent servant à porter le viatique, et deux couronnes en argent. Le lendemain matin, on a retrouvé le ciboire à peu de distance de l'église, sur le chemin. On n'a pu encore découvrir les auteurs de cet attentat.

— C'est à regret que le marquis de Barbacena, protecteur et chef des libéraux portugais réfugiés en Angleterre, a vu arriver l'ordre formel de don Pedro du retour de dona Maria au Brésil. Pour se consoler de cet incident et rassurer les pédristes, il a publié, en partant, une déclaration fort singulière, où il se donne le titre de tuteur de la petite princesse, et annonce qu'elle ne retourne en Amérique que pour y faire une visite de famille et assister au mariage de son père; mais que le moment viendra enfin où elle pourra prendre la couronne de Portugal, et qu'en attendant les sujets fidèles et dévoués de cette majesté doivent redoubler d'ardeur pour hâter le triomphe de sa cause.

— On annonce que la Porte a définitivement accepté, le 7 août, le traité du 6 juillet 1827.

— La reine de Suède a été couronnée à Stockolm le 21 août.

— Patras et le château de Morée ont été évacués par les troupes françaises. Elles se trouvent maintenant toutes réunies à Coron et à Modon.

— Les dernières ordonnances rendues sous M. Hyde de Neuville pour les colonies, et qu'on avoit regardées comme de nouvelles concessions faites aux libéraux, avoient excité un grand mécontentement à la Martinique et à la Guadeloupe. Les membres de la cour royale avoient refusé de s'y soumettre, et il avoit fallu les remplacer provisoirement par des avocats; tous les blancs réclamoient contre les dispositions de l'ordonnance. Le gouverneur de la Martinique, M. Freycinet, voyant l'agitation des esprits, a cru pouvoir prendre sur lui d'y porter remède : il a mandé plusieurs des principaux de l'île, et en a conféré avec eux pour convoquer le conseil privé et rétablir la cour royale sur ses anciennes bases. Cette mesure a excité une joie qui s'est manifestée par des illuminations, des sérénades et des remercîmens au gouverneur.

Notice sur M. Maréchal, archevêque de Baltimore.

M. Ambroise Maréchal, archevêque de Baltimore, dont nous avons annoncé brièvement la mort l'année dernière, étoit né en 1769 à Ingré, à une lieue d'Orléans. Il se distingua dans ses études, et fut sans contredit le premier de son cours au séminaire d'Orléans, où il fit sa théologie. Ses condisciples le regardoient tous comme leur étant infiniment supérieur par sa pénétration, par sa facilité pour le travail, et par le don de s'exprimer en latin; mais sa modestie, sa douceur, son caractère ouvert et aimable lui faisoient pardonner cette supériorité. Tous l'aimoient, tous recherchoient ses entretiens, et il étoit aisé de prévoir qu'un sujet si distingué feroit honneur à l'Eglise et rendroit de grands services à la religion. M. Maréchal avoit été élevé dans un séminaire dirigé par MM. de Saint-Sulpice; il s'attacha à leur congrégation, et fut un de ceux que M. Emery envoya aux Etats-Unis au commencement de la révolution. M. Maréchal partit en 1792, immédiatement après avoir été ordonné prêtre par dispense d'âge. Il célébra sa première messe à Baltimore, et fut envoyé dans une mission pour s'y former à l'usage de la langue anglaise. On l'employa ensuite, soit dans le séminaire, soit dans le collège de Georges-Town, avant que les Jésuites en eussent pris la direction.

Après le Concordat de 1801 et l'établissement des nouveaux évêques en 1802, M. Emery crut devoir rappeler plusieurs des sujets de sa congrégation, afin de les employer dans les séminaires qu'on alloit former. M. Maréchal fut du nombre de ceux qu'il engagea à revenir; il arriva en France en 1803, et fut successivement professeur dans les séminaires de Saint-Flour, d'Aix et de Lyon. C'est alors qu'il rédigea la dissertation sur la dévotion au Sacré-Cœur, dissertation que l'on conserve en manuscrit, et dont nous avons donné un extrait dans notre n° 541, tom. XXI. Nous ne crûmes point alors devoir nommer M. Maréchal, mais nous savons que cet extrait a été approuvé par d'autres théologiens. Il seroit même à désirer que l'on fît imprimer la dissertation entière, qui rectifieroit peut-être les idées fausses et inexactes de quelques personnes sur cette matière.

En 1811, Buonaparte, qui devenoit de plus en plus aigre et violent, et qui bouleversoit tout dans l'Eglise, ayant forcé MM. de Saint-Sulpice de quitter la direction des séminaires, M. Maréchal, qui ne vouloit pas rester inutile, souhaita retourner aux Etats-Unis, où la facilité qu'il avoit de parler l'anglais le mettoit en état de rendre de nouveaux services, soit dans le séminaire, soit dans le ministère. En effet, il fut question peu après de le faire évêque de New-Yorck, après la mort de M. Concanen, qui n'avoit même jamais vu son siège; mais M. Maréchal refusa cette dignité, et MM. de Saint-Sulpice représentèrent l'inconvénient de prendre parmi eux des sujets pour l'épiscopat, ce qui les priveroit du secours des plus capables d'entre eux. On eut égard à leurs raisons; mais, dans la suite, M. Léonard Neale, archevêque de Baltimore, étant dans un état d'infirmités qui ne laissoit pas d'espérance de le conserver, on lui donna pour coadjuteur M. Maréchal, avec le titre d'archevêque de Stauropolis. Ses bulles étoient datées du 24 juillet 1817; mais on avoit prévu le cas où M. Neale seroit mort, ce qui arriva en effet, et le Pape ordonnoit que, dans ce cas, M. Maréchal fût sacré de suite comme archevêque de Baltimore.

Le prélat élu fut en effet sacré, le 14 décembre 1817, par M. de Cheverus, évêque de Boston, et aujourd'hui archevêque de Bordeaux. Il fit l'année suivante la visite d'une partie de son diocèse; elle dura six semaines, et le prélat reçut partout des témoignages singuliers d'estime et de respect. Les ambassadeurs de France et d'Espagne, qui résidoient à Washington, disputèrent de prévenances et d'égards pour lui. Son mérite, sa douceur et sa prudence lui concilièrent les protestans même. On eut occasion d'admirer sa sagesse dans plusieurs circonstances difficiles, entre autres dans une dispute qui eut lieu à Charlestown, et dont nous avons parlé nº 628, tom. XXV. On avoit essayé, vers ce temps, d'établir un évêque à Norfolk, et c'est à ce sujet que M. Maréchal adressa aux catholiques de ce lieu une Lettre pastorale, du 28 septembre 1819, que nous avons fait connoître. Le 10 mars 1821, il annonça, par une autre Lettre pastorale, la consécration de sa nouvelle cathédrale, édifice commencé par M. Carrol, et continué malgré la difficulté des circonstances. Cette cérémonie eut lieu en effet le 31 mai, et fut très-imposante. Nous avons donné la description de cette église, la plus grande et la mieux disposée qu'il y ait dans les Etats-Unis.

Peu après, M. Maréchal fit un voyage en Europe pour les besoins de son diocèse. Il se rendit à Rome, où il reçut un accueil honorable. Un des objets de son voyage étoit de faire des représentations sur l'érection de nouveaux sièges dans les Etats-Unis. Le souverain Pontife avoit, le 11 juillet 1820, créé l'évêché de Richmond en Virginie, et y avoit nommé le docteur Kelly, professeur à Kilkenny en Irlande, qui fut sacré le 24 août 1820, et qui arriva à Norfolk le 19 janvier 1821. Mais le docteur Kelly reconnut bientôt lui-même les difficultés de sa position. Norfolk n'est guère qu'à une journée de chemin de Baltimore; les catholiques n'y sont pas très-nombreux, et ceux qui avoient promis de pourvoir généreusement à l'établissement de l'évêché montrèrent peu de bonne volonté, quand il fut question d'en venir au fait. M. Kenny se retira donc, et fut transféré à l'évêché de Waterford en Irlande. M. Maréchal fut chargé d'administrer le diocèse de Richmond; la Virginie est toute contiguë au Maryland, et les

communications promptes et faciles qui existent entre ces deux Etats motivoient assez la réunion des diocèses sous un même pasteur.

M. l'archevêque de Baltimore donna aussi des renseignemens au saint Siège sur les troubles de l'église de Philadelphie, qui faisoient gémir tous amis de la religion dans ces contrées, et il fut chargé de porter sur les lieux un bref du Pape, en date du 24 août 1822, adressé aux évêques et aux catholiques du pays. On trouvera les détails de cette affaire n° 915, t. XXXVI. Le prélat quitta Rome le 28 juillet 1822, et, après un court séjour en France, il retourna dans son diocèse, où il arriva à la fin de novembre suivant. Nous regrettons d'avoir à dire que ses efforts pour remettre la paix dans l'église de Philadelphie échouèrent complètement, par l'exagération et l'entêtement de quelques esprits ardens.

Depuis environ un an, M. Maréchal étoit attaqué d'une hydropisie de poitrine dont les médecins cherchèrent vainement à combattre les progrès. Le prélat y a succombé le mardi 29 janvier 1828, entre onze heures et minuit. Il avoit reçu plusieurs fois les sacremens dans sa maladie, et vit approcher la mort avec sérénité. Il distribua tout ce qu'il possédoit, soit à ses amis, soit aux pauvres. Sa mort laisse de profonds regrets dans un pays où son mérite et ses qualités avoient été appréciés. M. Maréchal joignoit, en effet, à des talens distingués le caractère le plus liant et le plus aimable. Sa piété douce, sa conversation attachante, sa capacité pour les affaires, le faisoient aimer et rechercher même des protestans. Il ne s'étoit pas borné à l'étude de la théologie, et avoit cultivé plusieurs autres branches des connoissances humaines. Mais ce qui étoit plus remarquable en lui, c'étoit sa foi, son profond attachement à la religion, son zèle pour le bien de l'Eglise et pour le salut des ames. Il conserva toujours une tendre affection pour le corps auquel il avoit appartenu, et il ordonna en mourant qu'on assurât ses anciens confrères de ses sentimens pour eux.

Après sa mort, il parut dans une gazette de Baltimore un article nécrologique sur lui. Cet article, tracé par un de ses prêtres et de ses amis, M. Eccleston, faisoit connoître rapidement les travaux, les vertus et les services du prélat. Les obsèques eurent lieu le 2 février; toutes les classes y prirent part. Les environs de la cathédrale se trouvèrent remplis d'une foule nombreuse, malgré un temps contraire. Le corps avoit été déposé à l'église Saint-Pierre, et fut de là transporté à la cathédrale. La procession étoit fort imposante, le séminaire et le clergé catholique de la ville précédoient le corps, qui étoit suivi de M. Carrol, neveu du premier archevêque de Baltimore, des *trustees* de la cathédrale, des ministres des différentes communions et de différentes associations de piété et de charité. L'église étoit tendue de noir. Le service divin fut célébré avec pompe, et l'éloge du prélat fut prononcé en chaire. Le corps a été déposé dans les caveaux, à côté de celui de M. Carrol. M. Neale, le second archevêque, est enterré à George-Town.

Les deux grands-vicaires chargés du gouvernement du diocèse pendant la vacance du siège furent MM. Jacques Whitfield et Jean Tessier; le premier avoit toute la confiance du prélat, et étoit attaché à la cathédrale, le second est supérieur du séminaire. On assure que M. Maréchal, avant de mourir, avoit demandé d'avoir M. Whitfield pour successeur; en effet, c'est celui-ci, comme on l'a vu, qui occupe aujourd'hui le siège de Baltimore, et il a déjà commencé à visiter son diocèse.

Nous avons reçu quatre nouveaux volumes de la *Collectio selecta Patrum*, ce sont les tomes VII, VIII, IX et X (1); ces volumes sont remplis par divers ouvrages d'Origène. Nous attendrons, pour en rendre compte, que l'on ait terminé les écrits de ce savant homme.

Le même éditeur a fait paroître trois volumes de son édition de la *Bible de Vence*, savoir, les tomes X, XII et XX (2). Le tome X renferme les Psaumes, avec quatre dissertations et une préface. Les dissertations sont celles sur les titres, les auteurs, l'objet, le texte et les anciennes versions des Psaumes. Le tome XII renferme le livre de l'Ecclésiastique avec une préface, cinq dissertations et des abrégés d'histoire. Il ne nous a pas paru qu'il y ait dans ces deux volumes autant de travail de M. Drach que dans les précédens, et il n'y a joint aucun avertissement; mais il a mis un avertissement à la tête du tome XX. Ce tome contient les Evangiles de saint Matthieu et de saint Marc, avec leurs préfaces et neuf dissertations. La traduction des deux Evangiles est de M. Drach. Il annonce, dans l'*avertissement*, qu'il s'est appliqué à rendre fidèlement le texte et à conserver l'expression originale. Le fond de la traduction paroît pris dans celle de Carrières, dont M. Drach supprime les paraphrases. Il y a beaucoup de notes de lui, et il cite, au bas du texte, les ouvrages où l'on répond aux difficultés des incrédules sur les divers passages. Parmi les notes, il y en a de curieuses, celles, entr'autres, sur les versets 5 et du chapitre XV de saint Matthieu.

Enfin, M. Méquignon-Havard continue les livraisons de sa *Bibliothèque choisie des Pères* (3), par M. Guillon, édition in-12. Nous en avons trois livraisons nouvelles depuis celles annoncées n° 1535. Ces livraisons se composent des tomes XIX-XXIV, et de plus des tomes XXIX, XXX et XXXII. Les six premiers sont consacrés à saint Jean-Chrysostôme, qui n'est pas encore terminé. Les tomes XXIX et XXX donnent des extraits de saint Augustin, et le tome XXXII des extraits de saint Hilaire d'Arles, de saint Fulgence, de saint Eucher, de saint Remi, de Salvien, de Vincent de Lérins, de saint Pierre-Chrysologue, de Boëce, de Cassiodore, de saint Prosper, etc.

---

(1) In-8°, prix, 7 francs le volume.
(2) In-8°, prix, 7 francs le volume.
(3) Prix, 10 fr. 50 cent. la livraison composée de 3 vol.

A Paris, chez Méquignon-Havard; Poilleux, rue du Cimetière-St-André, n° 7; et au bureau de ce journal.



Le Gérant, Adrien Le Clere.

Appel aux catholiques de France par M. l'évêque Paterson, vicaire apostolique à Edimbourg.

M. Paterson, évêque de Cybistra, et vicaire apostolique à Edimbourg, nous fait l'honneur de nous écrire pour nous remercier de l'article que nous avons publié sur l'église catholique d'Ecosse dans notre n° 1541, et de l'intérêt que nous avons montré pour cette mission. L'état des catholiques dans ce pays est véritablement affligeant. Le petit nombre de leurs missionnaires, le manque d'églises et d'écoles, le peu de ressources qu'offre un peuple pauvre, tout contribue à rendre la situation de la religion catholique en Ecosse aussi pénible que précaire. Ne devons-nous pas quelque intérêt à ces bons fidèles, qui ont conservé la foi au milieu de tant de persécutions et de séductions? M. l'évêque de Cybistra a cru qu'il ne feroit pas en vain un appel à la charité des catholiques de France; il leur a adressé une lettre où il leur expose les besoins de son église, et il a envoyé en France un de ses missionnaires, M. l'abbé Gillis, qu'il a chargé d'exciter le zèle des ames généreuses et de recueillir leurs dons. Malgré la disette de prêtres, il a consenti à se priver pour quelque temps du secours d'un coopérateur utile; M. l'abbé Gillis exerce le ministère à Edimbourg même. M. l'archevêque de Paris, touché des besoins de l'église d'Ecosse, a accueilli ce missionnaire, l'a autorisé à solliciter les dons des fidèles, et l'a recommandé à leur charité pour leurs frères. L'acte du prélat à ce sujet est daté du 7 juillet, et imprimé à la suite de la lettre de M. l'évêque de Cybistra.

Nous nous faisons un devoir de publier la lettre de ce dernier, comme il nous y invite, et nous nous estimerions heureux, si nous pouvions, comme il le croit, contribuer en quelque chose au bien de l'église catholique d'Ecosse. Rien n'est si conforme à l'esprit de la religion catholique que de consoler et de soulager nos frères, quelque part qu'ils se trouvent, et de soutenir des établissemens sans lesquels la foi risqueroit de

s'éteindre. C'est là une bonne œuvre qui n'est pas moins utile à ceux qui la font qu'à ceux en faveur de qui elle se fait.

En même temps que Mgr Paterson nous écrit pour cet objet, il nous fait remarquer quelques inexactitudes dans les renseignemens que le *Laity's directory* nous a fournis sur la nouvelle division des districts en Ecosse. Au lieu de cinq comtés qu'on assignoit au district de l'Est, ce district en renferme seize, qui sont Kircudbright, Dumfries, Roxburgh, Berwick, Selkirk, Peeble, Haddington, Edimburgh, Lithgow, Stirling, Clacmannan, Kinross, Fife, Perth, Angus et Kincardine. Si M. l'évêque pouvoit entretenir un plus grand nombre de missionnaires, au lieu de douze qu'il a maintenant dans son district, il en placeroit aisément le double. Les deux séminaires d'Acqhorties et de Lismore sont maintenant réunis à Blairs dans le district de l'Est, et ce nouvel établissement est commun pour toute l'église d'Ecosse.

Nous allons donner actuellement la lettre de M. l'évêque de Cybistra aux catholiques de France. Cette lettre offre, dans sa brièveté, les motifs les plus propres à faire impression sur les ames sensibles aux maux et aux dangers de la religion :

« Mes très-chers Frères en Jésus-Christ, permettez à un évêque qui doit à la France sa première éducation dans la foi, et qui depuis a été appelé à veiller sur une mission lointaine, de vous exposer ici les besoins urgens du troupeau commis à sa charge, et d'implorer sur les membres souffrans de Jésus-Christ le secours de votre charité.

» La pauvre église dont Dieu m'a établi le pasteur n'est pas sans quelque titre à votre commisération, puisqu'elle fait partie de cette Ecosse qui jadis fut si long-temps l'alliée fidèle de la France, et dont l'histoire plus récente lui rappelle encore de touchans souvenirs.

» Depuis le moment fatal où la réforme commença à s'introduire parmi nous, qui fut celui où nous perdîmes le dernier soutien de la France en la personne de notre vertueuse reine Marie de Guise, la foi alla s'affoiblissant de jour en jour en Ecosse, et bientôt peut-être elle y eût été entièrement éteinte, si les rois très-chrétiens n'eussent en quelque sorte perpétué ses missionnaires, en leur ouvrant en France de pieux asiles, où libres de toute crainte, et comme au sein d'une seconde patrie, ils pussent se former aux fonctions de leur saint ministère. Aussi fut-ce principalement des colléges de France que sortirent tant d'ouvriers évangéliques qui, pendant deux cents ans, travaillèrent avec le zèle le plus infatigable, et au milieu de persécutions sans cesse renaissantes, à ranimer et à maintenir parmi nous la foi de nos pères.

» Les derniers outrages commis contre les catholiques de ces contrées furent soufferts par cette mission durant les troubles qui suivirent l'expulsion de Charles Edouard. En 1779, époque où la fureur de nos ennemis se manifestoit ici par toutes sortes d'excès, notre chapelle, ainsi que la maison de l'évêque, furent brûlées et entièrement détruites par la populace d'Edimbourg. On fut forcé alors de se réfugier dans une des rues les moins fréquentées de la vieille ville, où une salle au cinquième nous servit d'église, ou plutôt de retraite, jusqu'à la fin de l'année 1813. Ce fut là que plus d'une fois il fut donné à nos pauvres catholiques de voir s'agenouiller avec eux, au pied du même autel, le roi de France et les princes de son auguste famille, et, comme si les destinées de l'Ecosse catholique devoient toujours être influencées par la France, nous datons de ce temps une nouvelle ère dans l'histoire de la religion en ce pays. Le séjour des Bourbons parmi nous, leurs manières aimables et engageantes, et la conduite exemplaire des sujets fidèles qui les avoient suivis dans leur exil, contribuèrent plus que toute autre cause à faire tomber les préjugés qui existoient ici depuis si longtemps contre l'antique foi. Bientôt le nombre des catholiques s'accrut au-delà de toute espérance, et il devint absolument nécessaire d'ériger de nouvelles chapelles qui pussent les contenir.

» A Edimbourg, on se détermina à bâtir une petite église dans la nouvelle ville, et à cet effet, mon vénérable prédécesseur avoit réalisé par souscription environ 1200 liv. sterling (30,000 fr.); mais cette somme n'a pas suffi, à beaucoup près, pour acheter le terrain sur lequel cette église et la maison qui y est jointe sont maintenant bâties. Il fallut donc emprunter, et emprunter à 5 pour 100. La somme employée à la construction de ces deux édifices, somme dont aucune partie n'est encore liquidée, se monta à 8379 liv. sterling (209,475 fr.) L'argent provenant de la ferme des chaises, seul revenu de notre église, si l'on excepte les modiques quêtes de chaque dimanche, suffit à peine pour payer l'intérêt annuel de cette dette Ajouter à cela qu'il me faut pourvoir ici au maintien de quatre missionnaires, et qu'en outre, je suis présentement forcé de faire réparer notre église, dont le toit menaçoit ruine par défaut de construction, ce qui entraînera une nouvelle dépense d'au moins 12,000 fr.

» En un mot, l'état de cet établissement est tel, qu'il nous faut absolument, ou liquider au plus tôt une partie de la dette qui nous accable (et comment en trouver les moyens parmi nos pauvres catholiques?), ou nous défaire, à grande perte, et de notre demeure et de notre église.

» Il est pénible pour moi d'entrer dans ces détails et d'implorer un secours étranger; mais délaissé des miens, dont l'indigence ne sauroit me porter aide, où puis-je me tourner avec plus d'espoir que vers cette France où, pour la première fois, je me vouai au service de nos missions; vers cette France qui veilla toujours avec tendresse aux intérêts de mon infortunée patrie?

» J'ose me flatter, mes très-chers Frères, que Dieu ne m'a pas donné en vain la pensée de recourir à vous dans nos nécessités présentes, et que vous accueillerez avec bienveillance le jeune missionnaire que j'envoie aujourd'hui solliciter vos aumônes.

Fait à Edimbourg, ce 19 juin 1829.

† Alexandre,
évêque de Cybistra, vic. apostolique à Edimbourg.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Dans la réunion de l'académie de la religion catholique du 16 juillet, le Père Grossi, Jésuite, préfet des études et professeur de grec au collège romain, lut une dissertation intéressante en réponse à l'opinion du sieur Sismondi, qui, dans son *Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, prétend faire voir que l'éducation de la jeunesse confiée aux religieux a été, outre la religion, une des raisons qui ont contribué dans le 16e siècle et depuis à changer le caractère national des italiens. Sans examiner si, à cette époque, les italiens changèrent ou non, le Père Grossi montra, par l'histoire et par la raison, que les écoles publiques en Italie n'ont rien perdu sous la direction des ordres réguliers. Il retraça rapidement les services rendus par ces corps à la philologie et aux sciences, et prouva que, dans leurs écoles, on trouvoit non-seulement les avantages qu'admire Sismondi dans les écoles des maîtres séculiers, mais encore d'autres plus importans, tels que sont ceux qui se rapportent aux bonnes mœurs et à la religion. Les défauts même que Sismondi reproche aux écoles des congrégations lui fournirent un argument pour les défendre; il établit que les religieux n'étoient point indifférens au succès de leurs élèves, et que le vœu de pauvreté qu'ils faisoient, loin d'être un obstacle au bon enseignement, étoit plutôt un avantage qu'ils avoient sur les maîtres laïcs. Il réfuta de même brièvement d'autres opinions de Sismondi sur la discipline et les pratiques de piété en usage dans les pensionnats et les écoles d'Italie, et conclut qu'à l'époqne du concile de Trente, époque assignée par Sismondi pour la décadence de l'instruction publique, les Italiens n'avoient point dégénéré de leurs pères, ou du moins que cette dégénération ne sauroit être attribuée à la religion et à l'éducation. Ce discours, à la fois remarquable par le choix des preuves, par l'érudition et par le style, fut fort goûté du nombreux auditoire, où se trouvoient les cardinaux Pedicini, Zurla, Cappellari, Nembrini et Rivarola, des prélats et beaucoup de religieux et des gens de lettres.

PARIS. M. le cardinal d'Isoard, archevêque d'Ausch, dont nous avons annoncé le départ de Rome, se rend directement dans son diocèse. S. Em. est passée le 3 septembre à Toulouse.

— La neuvaine pour l'Exaltation de la sainte croix sera célébrée, suivant l'usage, au Mont-Valérien. Le lundi 14, jour de la fête, M. l'évêque d'Autun officiera, assisté du clergé de Bonne-Nouvelle; le mardi 15, M. l'évêque de Nanci, assisté du clergé de Saint-Sulpice; les mercredi, vendredi et samedi suivans, les offices et instructions seront faits par les missionnaires. Le jeudi 17, M. l'ancien évêque de Tulle officiera, assisté du clergé de Saint-Eustache; à 9 heures, M. le nonce célébrera la messe de communion pour les associations de Ste-Geneviève. Le dimanche 20, un évêque officiera; à huit heures, messe de communion pour l'association de St-Joseph. Le lundi 21, le clergé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas fera l'office, et le mardi 22, le clergé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de St-Médard. Le mercredi, M. l'évêque de Nanci célébrera un service pour les bienfaiteurs du Calvaire. Quoique l'église ne soit pas terminée, on célébrera les offices dans le nouveau chœur et le nouveau sanctuaire. Il y aura, comme à l'ordinaire, des messes basses le matin et des prières faites au cimetière. Il y a des indulgences pour ceux qui visiteront le Calvaire pendant la neuvaine.

— La fête et l'octave seront aussi célébrées à St-Roch. Le lundi l'office, les sermons et stations par le clergé de St-Germain-des-Prés, le mardi par celui de St-Germain-l'Auxerrois, le mercredi par celui des Missions-Etrangères, le jeudi par celui de l'Abbaye-aux-Bois et celui de Sainte-Valère, le vendredi par celui de Saint-Gervais, le samedi l'office par M. le prélat Acton, et le soir par M. le nonce. Le dimanche, M. l'évêque d'Autun officiera. Le lundi, jour de l'octave, le clergé de la Madeleine et celui de Chaillot feront l'office, les sermons et stations.

— Tous les journaux qui ont donné l'encyclique du Pape ont copié la traduction que nous en avions faite, et que nous avons publiée dans un de nos numéros. Un journal avoit fait la critique de cette traduction qu'il accusoit d'être *peu fidèle* et *plutôt officieuse qu'officielle*. Eh bien! ce même journal, publiant quelques jours après l'encyclique, a suivi

fidèlement cette traduction *peu fidèle*. Que l'on voie le numéro 34 de la *Gazette des cultes*, du samedi 5 septembre, on y trouvera notre version de l'encyclique sans aucun changement. Cela prouve qu'il étoit plus commode de contrôler notre travail que de faire mieux. Quant à la critique que la *Gazette* fait de l'encyclique elle-même, elle prouve autant d'ignorance que de malice. Le rédacteur s'étonne que le Pape dise qu'il a reçu le droit *de paître non-seulement les agneaux, c'est-à-dire, le peuple fidèle, mais encore les brebis, savoir, les évêques eux-mêmes*. Cette distinction paroît ridicule au journaliste, et il interroge ici le Pape avec un ton présomptueux qui ne lui a pas porté bonheur. *Nous demanderons à la cour de Rome*, dit-il, *où ses docteurs ont trouvé cette misérable interprétation des paroles de l'Evangile, qui suffiroit seule pour déparer le plus auguste langage et pour rendre ridicule la plus sainte allocution; l'ultramontanisme seul peut imaginer ou adopter ce commentaire, il sera rejeté par tout homme qui n'abdique point le bon sens*. Nous demanderons au rédacteur la permission de lui faire des représentations modestes sur cette critique hautaine. Il demande où on a pris cette distinction *misérable* et *ridicule*. Hélas! on l'a prise chez les Pères, chez les commentateurs, chez les théologiens. C'est le langage commun de l'antiquité, c'est aussi celui des modernes. Nos auteurs français ont parlé sur ce point comme ceux d'au-delà des monts. Bossuet (car il suffira de citer une si grande autorité), Bossuet, qui n'étoit pas, je pense, un *misérable interprète* ni un *ultramontain ridicule*, Bossuet, qui n'avoit pas, à ce que je présume, *abdiqué le bon sens*, énonce clairement cette distinction dans son beau sermon sur l'unité, prononcé devant l'assemblée de 1682. *Tout est soumis à ces clefs*, disoit ce grand évêque; *tout, mes Frères, rois et peuples, pasteurs et troupeaux; car nous aimons l'unité et nous tenons à gloire notre obéissance. C'est à Pierre qu'il est ordonné premièrement d'aimer plus que tous les autres apôtres, et ensuite de paître et gouverner tout, et les agneaux et les brebis, et les petits et les mères, et les pasteurs même; pasteurs à l'égard des peuples, brebis à l'égard de Pierre*. Ainsi cette *interprétation misérable*, la voilà proclamée par Bossuet devant le clergé de France! Ce commentaire que *l'ultramontanisme seul pouvoit adopter*, le voilà adopté par l'assemblée de 1682! Bossuet et cette assemblée étoient des

ultramontains; ils avoient *abdiqué le bon sens,* et il a fallu que le rédacteur de la *Gazette* vînt, au bout de 150 ans, redresser les Pères et les évêques français, et Bossuet à leur tête. Ces illustres personnages ne savoient pas apparemment en quoi consistoit l'ultramontanisme; ils ignoroient le véritable langage de l'Eglise, ils étoient dupes d'*interprétations misérables,* ils avoient la simplicité de *tenir à gloire leur obéissance.* La *Gazette,* qui est plus sage et plus éclairée, leur apprend à eux et à nous quels sont les droits respectifs du Pape et des évêques, et comment il faut interpréter les passages de l'Ecriture. Une autre chicane du journaliste est sur le passage de l'encyclique où le Pape voit un poison mortel dans quelques traductions des livres saints. Le critique se récrie ici, comme si c'étoit un blasphème; mais ne sait-on pas que l'esprit d'erreur abuse des meilleures choses, que les hérétiques ont dans tous les temps altéré l'Ecriture, et qu'il n'est rien de si aisé que de dénaturer les textes les plus formels? C'est par respect même pour l'Ecriture sainte que le Pape improuve les traductions faites contre les règles de l'Eglise et d'après un esprit particulier. Et la *Gazette,* qui s'étonne d'une chose si simple, prouve par là qu'elle ne connoît pas plus les règles que le langage de l'Eglise.

— Le jubilé a commencé dans la ville de Marseille le dimanche 30 août et a duré jusqu'au 13 septembre. Dans les autres paroisses du diocèse, il a commencé le dimanche 6 pour finir le dimanche 20. M. l'évêque a célébré, pour l'ouverture, une messe pontificale. Des instructions et exercices ont eu lieu, le matin à la cathédrale, et le soir dans toutes les églises de la ville. Il a dû y avoir cinq stations solennelles des paroisses, les 1er, 3, 7, 9 et 11 septembre; la procession se rendant à la cathédrale pour y faire les prières prescrites. M. l'évêque publie les lettres *in Supremi,* et y joint les avis que lui dicte son zèle. Il trace aux fidèles une idée véritable de la justice chrétienne et des dispositions qu'elle exige. Il les prémunit contre les séductions et les scandales dont ils sont entourés :

« Défendez-vous de toute surprise, N. T. C. F., car l'impiété ne se présente pas toujours avec cette audace monstrueuse qui lui fait attaquer de front et sans pudeur toutes les vérités révélées; elle prend quelquefois

des formes moins rebutantes, pour mieux tromper les foibles; elle s'épuise avec ceux-ci à vanter la morale du christianisme, et se tait devant eux sur les dogmes, qu'elle voue, avec des adeptes plus aguerris, au mépris et à la dérision. Il ne s'agit, à son dire, que de quelques concessions qu'on ne sauroit refuser aux lumières du siècle. On ne cessera pas d'être chrétien, mais on choisira certains dogmes que l'on croira, si l'on veut; on en modifiera quelques autres au gré de sa raison, substituant ainsi, presque sans s'en douter, la raison à la foi, le jugement de l'homme à la parole infaillible de Dieu. N. T. C. F., défendez-vous de toute surprise, vous répéterons-nous encore une fois, car un grand nombre est tombé dans ce piège; repoussez jusqu'à la pensée de semblables accommodemens, parce qu'il ne peut y avoir de transactions possibles avec les principes immuables établis par Jésus-Christ, principes qui sont le fondement de notre foi et la base de notre sainte religion, qui désavoue tout ce qui ne vient pas de son divin législateur, et n'aura jamais rien de commun avec les erreurs et les extravagances d'une fausse et astucieuse philosophie. »

Le prélat exhorte surtout à rester attaché à la chaire de Pierre, centre de l'unité; il leur rappelle qu'il n'y a de salut que dans l'Eglise catholique, et s'élève contre les fausses idées des partisans de l'indifférence :

« Et où a-t-on puisé ces fausses idées, ainsi que tant d'autres erreurs déplorables? Dans la lecture des mauvais livres, dans la compagnie des impies, mais surtout dans ces sociétés secrètes si funestes à la religion, si funestes à la monarchie, qui ont été anathématisées par les souverains pontifes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII et Pie VIII qui vient tout récemment d'en dénoncer le danger à tous les évêques du monde chrétien, pour qu'ils en détournent les peuples qui leur sont confiés. N'est-ce pas, en effet, dans ces sociétés secrètes, où, après le serment sacrilège prêté avec tant d'imprudence par les initiés, sous les dehors d'une philanthropie qui trompe une foule abusée, on ne cesse d'insinuer tous les principes destructeurs qui déjà ont bouleversé le monde, et qui préludent à de nouveaux excès? C'est pourquoi, N. T. C. F., nous vous conjurons de vous détourner à jamais de ces sociétés, ou d'en sortir au plus tôt, si, par malheur, vous avez eu l'imprudence de vous y engager, parce que vous n'avez pu le faire sans péché, et que ce seroit aggraver votre faute et vous rendre absolument indignes de la participation aux sacremens, si vous y persistiez.

» Nous ne nous attacherons pas à prouver combien les mauvais livres ont contribué à gangrener la société; les faits parlent assez haut, et personne ne l'ignore, pas meme ceux qui, séduits par le charme du style et peut-être par quelque autre raison qu'ils n'oseroient pas avouer, s'aveuglent sur le danger et se nourrissent de ce poison. D'ailleurs, le zèle forcené des impies à en multiplier les éditions, à en propager la lecture même parmi la classe la plus étrangère à l'étude par le genre de ses occupations et les habitudes de la vie, est, à notre avis, un argument suffisant pour en détourner toute personne qui voudra se donner la peine de réfléchir. Mais parmi ces livres qu'il ne vous est pas permis de lire, il n'en est pas peut-être de plus dangereux que ces immenses volumes dont les pages s'accumu-

lent chaque jour, et sont lues avec une avidité scandaleuse par toute sorte de personnes, qui y cherchent plutôt le scandale que l'instruction ; elles y trouvent, pour prix de leur coupable curiosité, des doctrines perverses qui corrompent insensiblement leur esprit et leur cœur.

» Et qu'on ne dise pas que ces productions éphémères ne sont lues que par des hommes capables d'en apprécier le danger, et disposés à repousser de leur ame toute impression contraire au respect qui est dû à la religion et à ses ministres, toute insinuation perfide opposée à la majesté du trône ou au bon ordre de la société. Cela même ne sauroit en autoriser la lecture. Ne pourroit-on pas en dire autant, et avec plus de raison encore, de tant d'ouvrages condamnés par l'Eglise, qu'on ne peut indubitablement lire sans pécher? Ils présentent du moins quelque genre d'instruction mêlé au poison dont ils sont infectés; mais les pages dont nous voudrions détourner nos ouailles n'offrent pas même ce genre d'intérêt ; elles ne seroient plus à la portée de la multitude, et, pour parler le langage du jour, c'est aux masses que l'on s'adresse. Aussi voit-on journellement des hommes désœuvrés, qui savent à peine lire, déployer toute leur habileté pour épeler avec peine quelques lignes de ces feuilles qu'on s'empresse de leur mettre entre les mains, et qu'on leur dit si amusantes, si pleines de piquantes anecdotes. S'il leur en coûte trop pour saisir le sens de la phrase, qu'ils se rassurent ; quelque voisin officieux se trouve là tout exprès pour le leur expliquer et le commenter, s'il le faut. Et c'est ainsi, N. T. C. F., que le mal se propage, c'est ainsi que l'iniquité se consomme. »

— Le *Journal du Puy-de-Dôme* annonce que, le vendredi 28 août dernier, on a renversé une croix en pierre, placée à huit pieds de haut dans un embranchement de chemins, au lieu dit des Voûtes, entre Clermont et Chamalières. Cette croix avoit déjà été abattue en 1793, mais on l'avoit relevée depuis, et rétablie sur son ancienne base. On suppose que le dernier attentat a eu lieu pendant la nuit; on a trouvé le Christ brisé et les fragmens dispersés sur le lieu. Les auteurs de cette insulte n'ont pu être mus que par une horrible impiété. Comment s'en étonner, quand des écrits et des journaux insultent à ce qu'il y a de plus respectable dans la religion, quand on livre à la risée les pratiques de la piété, quand on s'efforce d'étouffer les sentimens de la foi? Nous recueillons ce que nous avons semé. Il n'est pas probable que l'on découvre les auteurs de cette profanation. Qui sait même s'ils ne trouveroient pas des défenseurs, et si, en vertu de la tolérance de tous les cultes, on ne viendroit pas prouver qu'il est permis à un juif, à un musulman, à un athée, de renverser une croix dont la vue l'importune et le blesse? Ne lisons-nous pas chaque jour des choses tout aussi absurdes et tout aussi révoltantes?

— On a porté plainte dernièrement au conseil d'Etat par appel comme d'abus contre M. Murgot, curé de Fontaine-le-Guyon, diocèse et arrondissement de Chartres, qui, le 19 novembre dernier, avoit ordonné publiquement au sieur Duhay de quitter la place qu'il occupoit dans l'église et le costume qu'il portoit comme membre d'une confrérie. Le sieur Duhay s'est cru insulté, et pour obtenir réparation de l'injure, a demandé à être autorisé à poursuivre le curé devant l'autorité compétente. M. l'abbé de La Chapelle a fait un rapport au conseil d'Etat sur cette affaire, et l'avis du conseil a été approuvé par une ordonnance du 7 août. Il porte que la requête est rejetée, attendu qu'une confrérie est une réunion volontaire, et que le curé n'avoit fait qu'exercer une autorité à laquelle Duhay s'étoit soumis de son plein gré en entrant dans cette réunion. D'ailleurs il n'étoit pas même allégué que l'ordre donné par le curé eût été accompagné de paroles injurieuses.

— Les trois évêques institués pour les Pays-Bas dans le consistoire du mois de mai dernier ont enfin reçu la nouvelle de leur nomination, dont jusque-là on ne leur avoit pas fait part. Ils ont été invités à se rendre à Bruxelles, et on leur a remis leurs bulles. Cette détermination subite du ministère, après quatre mois de silence et de délais, a surpris bien des personnes, qui connoissent la marche que l'on suit depuis 15 ans; mais on a lieu de croire que ce changement doit être attribué à la prochaine ouverture de la session des chambres. Le ministère aura voulu se mettre en mesure pour répondre aux plaintes des catholiques; il aura voulu prévenir une explosion de reproches sur la non-exécution du concordat. Pourquoi, en effet, a-t-on attendu plus de 2 ans pour remplir les sièges? Pourquoi n'a-t-on encore pourvu qu'à trois sièges, ceux de Gand, de Tournai et de Liège? Pourquoi n'est-il point question de remplir ceux de Bruges, de Bois-le-Duc et d'Amsterdam, créés également par le concordat? Comment n'exécute-t-on pas ce qui avoit été promis pour les séminaires? Pourquoi tout ce qu'on accorde aux catholiques semble-t-il arraché par leurs plaintes réitérées? Est-ce là la protection franche et loyale qu'on leur a promise? Comment se fait-il qu'ils n'obtiennent point tout ce qu'on leur avoit annoncé, et que, quand on leur accorde quelque chose, ce soit comme à regret, en

le leur faisant acheter par une longue attente ou même par des vexations sur d'autres points? N'est-ce pas ce qui arrive en ce moment même? Voilà trois évêques qui ont leurs bulles; mais, en supposant même qu'ils soient sacrés et installés sans de nouveaux obstacles, dans quel état ils vont trouver leurs séminaires! Ces établissemens n'ont plus de sujets, et par les nouveaux arrêtés, ils ne pourront en recevoir. Que va devenir cette église, si le sacerdoce ne peut plus se recruter? Elle périra de langueur. Ne seroit-ce pas là ce que veut le protestantisme, qui domine dans les conseils de ce malheureux pays?

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Voici un conseil-général de département qui dote l'enseignement mutuel d'une manière convenable, et qui retire 5000 fr. à son évêque. A la bonne heure, disent les journaux révolutionnaires, il y a plaisir à voir ainsi triompher l'opinion nationale, et ce sont des votes de conseils-généraux auxquels il n'y a rien à redire. Oui; mais attendez, voici un autre conseil-général qui trouve l'enseignement religieux préférable à l'enseignement mutuel, et qui vote des fonds pour la réparation d'un palais épiscopal, d'une église, d'un petit séminaire. Quel fléau, quelle peste que ces conseils-généraux, s'écrient alors les mêmes feuilles! A-t-on jamais vu l'opinion publique plus faussée, l'argent des pauvres contribuables plus mal employé? Voyez un peu les belles gens que l'administration déplorable nous a laissés! Tel est le mélange de consolations et de chagrins, telles sont les vicissitudes bonnes et mauvaises que les journaux révolutionnaires ont à déposer chaque matin dans le cœur de leurs fidèles : mais en somme les conseils-généraux leur causent plus d'affliction que de joie.

— Quoique les journaux consacrent à peu près la moitié de leurs colonnes aux harangues et aux toasts patriotiques de M. de la Fayette, nos lecteurs seront peut-être bien aises de connoître un petit discours qui a été adressé, dit-on, au citoyen des deux mondes, sur la route de Lyon, par un de ses gardes d'honneur : « Il faut convenir, quoi qu'on en dise, que le règne des Bourbons a un beau côté. A la place de leur gouvernement, supposez celui de la république : d'abord, nous n'aurions pas de chevaux pour venir vous chercher en cavalcade; on nous les auroit pris pour les envoyer aux frontières, et même on nous y auroit envoyés avec eux. Ensuite, vous savez bien que tous les comités révolutionnaires vous auroient fait courir sus, nonobstant votre belle conduite au 5 octobre et votre zèle comme geolier de Louis XVI. A présent, supposez le gouvernement impérial. Croyez-vous que Buonaparte vous eût laissé jouir des honneurs de la souveraineté dans ses provinces et ses bonnes villes? Non certainement; il eût ordonné au duc de Rovigo de vous envoyer à Bicêtre ou à Charenton.

Quant à nous, pauvres cavaliers, nous serions ensevelis dans quelques tas de boue et de neige, en Russie ou ailleurs; et en tout cas, l'idée de fêter la révolution dans votre personne ne nous seroit pas venue; Buonaparte y auroit mis bon ordre. Ainsi, grand citoyen des deux mondes, profitez de ce que nous ne savons plus que faire de notre souveraineté nationale; prenez-la, si elle peut vous faire plaisir : mais soyez juste, et rendez grâce comme nous au ciel de ce que le gouvernement des Bourbons a l'esprit aussi bien fait.

— MADAME, duchesse de Berri, est revenue de Rosny à Dieppe le 4 de ce mois. Une garde d'honneur à cheval est allée à deux lieués au-devant de la princesse, et l'a accompagnée jusqu'au château.

— Sont nommés pour présider les colléges électoraux convoqués pour le 18 de ce mois, à Pont-Audemer, M. Le Pesant de Boisguilbert, membre du conseil-général; à Laval, M. le marquis de Bailly, pair de France; à Albi, M. de Gélis, juge de paix du canton de Lisle; à Dijon, M. le lieutenant-général de la Hamelinaye. M. Dubard, président à la cour royale, remplira les fonctions de vice-président dans ce dernier collége.

— M. le vicomte Lodoïx de Marcellus, fils du pair de France, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères.

— M. le duc de Laval-Montmorency est nommé ambassadeur à Londres en remplacement de M. le prince de Polignac. On assure que M. de Reyneval lui succédera à l'ambassade de Vienne, et que M. le duc de Blacas aura celle de Rome, et sera remplacé à Naples par M. le comte de la Ferronays.

— M. le marquis d'Albertas, pair de France, est mort, le 3 de ce mois, à Gemenos, près de Marseille.

— M. le marquis de Lagoy, député de l'arrondissement d'Arles, vient de mourir à Saint-Remi, des suites d'une longue maladie.

— Les journaux avoient entretenu le public d'une scène qui avoit eu lieu le 22 juin, à la faculté de médecine, entre M. le baron Dupuytren, premier chirurgien du Roi, et le docteur Maisonnabe. Le conseil royal de l'instruction publique, devant lequel ils avoient réciproquement porté plainte, après un mûr examen de l'affaire, a prononcé, le 29 août, sous la présidence de M. de Montbel, et en exécution des articles 68 et 71 du décret du 15 novembre 1811, un jugement qui porte que le docteur Maisonnabe sera censuré par forme de discipline en présence du conseil de l'Université, et qu'il sera tenu de faire excuse et réparations au baron Dupuytren, en présence de la faculté de médecine, à raison des injures graves et non provoquées qu'il a prononcées contre lui.

— M. le vicomte de Villiers de l'Isle-Adam, chef de bataillon en retraite et chevalier de Saint-Louis, réclame, dans le *Mémorial de Toulouse*, contre ce que le *Constitutionnel* avoit dit, le 27 août, des Vendéens, qu'il représentoit comme vendus à l'étranger. Il proteste, au nom de tous, contre une assertion si fausse et si injurieuse. Nous n'avions, dit-il, d'autre pensée en prenant les armes, que la gloire de notre pays et la restauration du trône et de l'autel. Si nous avons fait la guerre, qui nous y a forcé, si ce n'est les assassins de notre Roi et les bourreaux de notre pays? La lettre de M. de Villiers est datée d'Ausch le 21 août, et elle a été insérée dans le *Mémorial* du 5 septembre.

— Le procureur du Roi à Cambrai, M. Boniface, a démenti, dans une lettre du 2 août adressée à la *Feuille de Cambrai*, le bruit répandu par ce journal qu'une circulaire enjoignoit aux procureurs du Roi de s'informer

des noms des journalistes, de faire connoître leurs correspondans, de rendre au ministère un compte exact des conversations particulières, et de lui fournir une statistique de l'opinion. Le magistrat déclare que tout cela est une absurde calomnie.

— M. le procureur du Roi a aussi interjeté appel *à minimâ* du jugement qui a condamné M. Bohain, propriétaire du *Figaro*, à six mois de prison et 1000 fr. d'amende, pour avoir commis le délit d'offense envers le Roi dans son numéro du 9 août.

— Le gérant de la *Tribune des départemens* est assigné devant le tribunal correctionnel de Niort, comme prévenu d'outrages envers le préfet des Deux-Sèvres et le sous-préfet de Parthenay, et en outre de provocation à la haine du gouvernement et d'attaque contre l'autorité constitutionnelle.

— Une pension annuelle et viagère de 10,000 fr. vient d'être accordée, par ordonnance du 23 août, à la veuve du maréchal prince d'Eckmuhl.

— M. de Maubreuil, qui avoit été condamné à deux ans de prison pour voies de fait envers M. de Talleyrand, vient d'être rendu à la liberté; et moyennant le dépôt de 2000 fr. pour cautionnement de la surveillance à laquelle il est condamné, il peut habiter Paris.

— Le conseil de préfecture du département de la Seine-Inférieure a décidé que les contributions pour frais de bourse et de chambre du commerce pouvoient être comptés comme faisant partie du cens électoral.

— Le conseil d'arrondissement de Châteaubriant (Loire-Inférieure) a exprimé le vœu que les patentes ne fissent plus partie des contributions nécessaires pour atteindre le cens électoral, ce qui retrancheroit du nombre des électeurs quantité d'industriels et de commerçans.

— Les journaux révolutionnaires sont remplis de détails sur la réception ridicule que l'on a faite à Lyon au marquis de la Fayette. L'ex-général y est arrivé le 5. Une députation est allée au devant de lui, avec une cohorte de jeunes gens à cheval. M. Prunelle a adressé au héros de la liberté un discours qui l'a d'autant plus ému, qu'on lui rappeloit ses anciens exploits. Le sieur Baumès lui a récité des vers, au nom des habitans de la Guillotière. Les cris de *vive la Fayette! vive l'homme de la liberté!* l'ont accompagné jusqu'au lieu où il est descendu. Le soir, la maçonnerie lyonnaise lui a offert une fête, et lorsqu'il s'est couché, une sérénade lui a été donnée par des artistes du grand théâtre.

— M. le baron de Labrousse de Veyrazet, à qui le *Constitutionnel*, le *Messager des chambres* et la *Gazette constitutionnelle de l'Allier* avoient fait donner sa démission de maire de Moulins lors de la nomination du nouveau ministère, vient de démentir cette assertion.

— Une collecte faite parmi les catholiques de La Haye, pour bâtir une église à Scheveningen, a produit une somme de 922 florins, ou environ 2000 francs.

— On sait que le gouvernement des Pays-Bas a conçu le singulier projet de faire parler le hollandais même dans tout le royaume. Il a décidé que le hollandais étoit *la langue nationale*, quoique les trois quarts de la nation ne l'entendent pas. Il s'est élevé tant de difficultés à cet égard, que le roi a été obligé de prendre, le 28 août, un arrêté pour modifier sur beaucoup de points les dispositions qui prescrivoient l'usage de *la langue nationale*. Cet arrêté, qui est fort compliqué et fort embrouillé, est le sujet de diffi-

cultés nouvelles. On n'y parle plus de *la langue nationale*, mais de *la langue des Pays-Bas*; mais *la langue des Pays-Bas* n'est pas le hollandais. Ce seroit plutôt le français, qu'on parle dans les provinces méridionales; mais on a affecté de ne pas nommer le français dans l'arrêté. Les journaux des Pays-Bas sont remplis de plaisanteries sur cet arrêté. On prétend que la cour de justice, à Bruxelles, a délibéré long-temps pour savoir ce que c'étoit que *la langue des Pays-Bas*, les uns voulant que ce fût le français, d'autres le flamand, d'autres le wallon, etc. La discussion, ajoute-t-on plaisamment, a fini par la confusion des langues.

— La quatrième assemblée nationale de la Grèce a été ouverte à Argos le 23 juillet. Georges Sisini s'est trouvé président d'âge. Le comte Capo d'Istria, après s'être félicité d'être soulagé dans ses travaux par l'assemblée, a déclaré que sa santé ne lui permettoit pas de faire l'exposé des actes de son administration depuis son arrivée en Grèce. C'est un secrétaire d'Etat qui a lu ce discours.

— Andrinople a été occupée par les Russes au nombre de 50,000 hommes le 20 août. La cavalerie russe avoit paru devant la ville le 19, et une capitulation a été conclue le soir même. Le général Diébitsch, en entrant dans la ville, a placé la population musulmane sous la protection de l'armée russe. Vers la même époque, Sliono, ville forte située au nord d'Yamboli, est tombée au pouvoir des russes, et leur flotte de la mer noire a enlevé les ports fortifiés d'Agathopolo et de Vasiliko.

— Le sultan a expédié, dès le 17 août, l'ordre au grand-visir d'envoyer des commissaires au quartier-général russe pour traiter de la paix. Cette résolution de la Porte a été notifiée aussitôt officiellement aux ambassadeurs de France et d'Angleterre.

— Le prince persan Khosrew-Mirza, fils d'Abbas-Mirza, est arrivé le 17 août à Saint-Pétersbourg, où il a reçu le plus brillant accueil.

— La princesse dona Marie-Françoise-Bénédicte est décédée, le 18 août, à Lisbonne, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Elle étoit tante de don Miguel, et veuve du prince de Brésil, son neveu, mort en 1788.

— L'escadre autrichienne, composée d'une frégate, de deux corvettes et d'un brick, a échoué dans une tentative de débarquement à Salé, sur les côtes de Maroc, et a perdu, dit-on, cent hommes dans cette affaire.

— Un traité de paix a été conclu, le 24 juin, entre les chefs des deux factions de la république de Buenos-Ayres, qui étoient les généraux Lavalle, gouverneur de cette ville, et Manuel Rosas, commandant les districts de la campagne. Il a été convenu que les officiers et les soldats qui combattoient sous les ordres de ce dernier recevront les traitemens attribués à leurs grades, et que l'élection des représentans de la nation se fera dans le plus court délai.

De l'impartialité des libéraux dans leurs éloges et dans leurs censures.

Buonaparte venoit de s'échapper de l'île d'Elbe, et de débarquer sur les côtes de France : le maréchal Ney ne veut pas qu'un autre ait l'honneur de le devancer aux Tuileries, ni d'offrir au Roi avant lui le secours de son épée et de son dévoûment. Sa fidélité s'exalte et s'exprime par un luxe de sermens qu'on ne lui demande pas : mille promesses, mille protestations,

soutenues par une espèce d'enthousiasme héroïque, rassurent Louis XVIII contre le nouveau danger qui menace son trône; il se confie, il s'abandonne à la chevaleresque loyauté du preux. Le preux lui baise la main, lui répond de tout, et part comme un foudre de guerre. C'est par cette profusion de sermens, c'est par ces éclatantes démonstrations de fidélité qu'une éclatante marque de confiance est obtenue.

Cependant, vous savez le reste. Le maréchal Ney ne passe pas seulement de sa personne à l'ennemi public, à l'ennemi particulier de son Roi; il entraîne avec lui les dix-huit mille hommes que le prince lui a confiés pour la défense du trône et de la patrie. Or, voyez le bonheur qui s'attache quelquefois aux actions les plus coupables : non-seulement la conduite du maréchal Ney trouve grâce devant les libéraux, mais aujourd'hui encore ils le proclament *illustre*, nous ne dirons pas nonobstant sa perfidie, mais à cause de sa perfidie. C'est qu'en effet il n'a trahi que la légitimité, et qu'à leurs yeux, n'en doutez pas, c'est là ce qui fait son mérite et sa principale gloire.

Aussi, ne soyez pas surpris du jugement contraire qu'ils vont porter contre un homme qui a commis un crime bien différent, en désertant la cause de l'usurpation. Trahir les Bourbons au profit de Buonaparte, et entraîner dix-huit mille hommes dans sa défection, voilà le sublime de la vertu, et ce qui est classé parmi les beaux faits de guerre par notre chevalerie révolutionnaire : mais quitter Buonaparte pour les Bourbons, passer du camp d'un usurpateur relaps dans celui qui est armé pour la défense de la dynastie légitime! voilà qui crie vengeance, et ce qui marque un homme du sceau éternel de l'ignominie.

Cet homme est M. de Bourmont. S'il étoit permis de le comparer à cette pauvre victime qui, en passant dans un pré de moines, en tondit *la largeur de sa langue*, vraiment ce seroit bien le cas. En effet, on ne connoît rien de moins grave que son péché : c'est ce que vous allez voir en le décomposant par l'analyse.

Au moment où M. de Bourmont se trouva, comme tant d'autres, saisi à l'improviste par l'invasion de l'usurpateur, il faisoit partie de cette même armée que le maréchal Ney entraînoit dans sa défection. Qu'on se figure la position d'un ancien général vendéen, long-temps suspect, et comme tel long-temps prisonnier sous l'empire; suspect à toutes les époques et à tous les hommes de la révolution; suspect principalement à Buonaparte, et tellement suspect qu'il lui faut un répondant, une espèce de parrain qui se charge de lui pour rassurer les fidèles de l'usurpation. Remarquez bien que, quand il apprend le départ de la famille royale, il se trouve à deux cents lieues de Gand, et qu'avec l'opinion qu'on a de lui il est perdu, s'il fait un mouvement, s'il dit un mot équivoque, s'il éveille le moindre soupçon : un coup de télégraphe va le faire arrêter et fusiller partout où sa sortie du camp sera signalée.

Que faire donc dans une situation semblable pour concilier son devoir de loyal sujet avec la sûreté de sa personne? Faire exactement comme M. de Bourmont : temporiser, dissimuler et attendre l'occasion.

Mais avec un homme tel que lui, qui ne veut que sauver son honneur et sa fidélité, comment les choses se passeront-elles? Il se contentera

d'aller rejoindre ses maîtres légitimes de sa personne et de son épée. A l'exemple de l'ancien général La Fayette, il ne laissera point les troupes qu'il commande embourbées dans des marais pour les livrer au feu de l'ennemi ; à l'exemple du maréchal Ney, il n'entraînera point dix-huit mille hommes dans sa défection et ses machinations; il ne cherchera pas à corrompre ses soldats, même au profit de la royauté légitime, comme l'autre les corrompt au profit de l'usurpation : il ne sauvera que lui et sa foi.

Voyons, néanmoins, si cette action individuelle, si simple et si conforme aux sentimens naturels d'un vieux serviteur des Bourbons, n'est pas entachée de quelque vil càlcul d'intérêt personnel. C'est la circonstance où elle a lieu qui règlera notre jugement là-dessus.

Or, quelle est-elle, cette circonstance, et quelle perspective de fortune offre-t-elle à M. de Bourmont? Dans ce moment, le vaisseau de la monarchie est encore une fois battu par la tempête; de gros nuages sinistres s'amassent pour l'écraser et l'engloutir. Jusque-là les armes de l'usurpateur sont victorieuses; et une prochaine journée, qui s'annonce par des présages funestes, va peut-être livrer à l'heureux oppresseur de la France les derniers débris de la royauté.

C'est cet instant si critique et si noir de tempêtes que M. de Bourmont choisit pour être fidèle au malheur de ses maîtres. En se réfugiant auprès d'eux, il affronte un avenir incertain, qui peut l'entraîner dans un éternel exil; il entend les cris d'un camp victorieux, qui ne lui présagent que des rigueurs et des vengeances. Nous le répétons, c'est ce moment qu'il choisit pour entrer dans les derniers enjeux de la monarchie; et à ne consulter que les chances de la fortune, on peut dire, assurément, que les apparences donnoient alors quelque mérite à sa résolution.

Voilà pourtant cette défection abominable, cette forfaiture énorme dont les journaux révolutionnaires se sont emparés pour faire un procès criminel à M. de Bourmont, et pour essayer de flétrir une vie toute parsemée de fidélité. En vérité, l'on a bien raison de dire que tout est heur et malheur dans ce bas monde. Aux yeux des mêmes juges, la défection du maréchal Ney avec ses dix-huit mille hommes n'est rien, en comparaison de celle de M. de Bourmont avec son cheval et son épée : c'est sur ce dernier seul qu'on appelle les foudres de l'animadversion publique; et rien que la mort ne paroît capable d'expier son horrible trait de fidélité.

Dans un autre pays que le nôtre, où les idées ne seroient perverties qu'à moitié, l'action de passer de l'usurpation à la légitimité paroîtroit du moins aussi excusable que celle de passer de la légitimité à l'usurpation; ensuite, l'affection individuelle d'un partisan des Bourbons se pardonneroit aussi aisément que celle de dix-huit mille traîtres qui les quittent pour un aventurier. Mais avec nous les choses ne se passent point ainsi : ce sont les fidèles de la révolution qui ont raison, et les fidèles de la monarchie qui ont tort.

B.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Abrégé des Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, par l'abbé Barruel (1).

Le but de l'auteur est de dévoiler les causes de cette révolution qui a dévasté la France et menacé l'Europe entière, et de raconter comment les jacobins n'ont fait qu'exécuter ce qu'avoient préparé les sophistes ennemis de l'autel et du trône. Il présente les développemens et les progrès de leur double conjuration, et nous la montre conçue d'abord par ces hommes qui, décorés du beau nom de philosophes, avoient juré la ruine du christianisme; puis devenue plus menaçante par leur alliance avec les restes d'une secte ennemie des rois, qui cachoit ses complots sous les formes illusoires de la franc-maçonnerie, et enfin exécutée par les jacobins, race hideuse et toute dégoûtante de sang, enfantée par les déclamations des philosophes. Quoique ces forfaits, ainsi que les doctrines antisociales qui les amenèrent, soient désormais du domaine de l'histoire, il est cependant difficile de lire aujourd'hui tant de révélations sur les causes des maux qui désolèrent notre patrie, sans éprouver de vives inquiétudes et de sinistres pressentimens. Et comment en effet s'y soustraire, quand on voit précisément les mêmes systèmes et les mêmes principes se reproduire avec une ressemblance frappante, sans qu'on tienne aucun compte des leçons d'une dure expérience, sans qu'on daigne même jeter un regard sur tant de désastres nés de cette prétendue liberté que l'on encense encore, à la honte du sens commun d'un peuple dont elle fit, pour tout l'univers, un objet d'horreur ou de pitié?

Et si on en doutoit, qu'on lise seulement dans le premier volume de l'ouvrage que nous annonçons le détail des

(1) 2 vol. in-12, prix, 4 fr. 50 cent. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

moyens qu'employèrent les philosophes incrédules pour arriver à leur but, et on verra si, aujourd'hui, les mêmes moyens ne sont pas mis encore en usage, avec cette effrayante différence cependant, que nulle entrave ne les gêne, et que les peuples sont déjà tout corrompus. Alors on proposoit au monarque d'ôter aux prêtres la haute inspection sur les écoles, sous prétexte qu'ils étoient peu portés à entrer dans les divers genres de perfectionnement qu'on se vantoit d'y introduire, et aujourd'hui on la leur ôte tout-à-fait, et on s'étonne même qu'ils réclament leurs droits à cet égard. Alors on jetoit dans les campagnes une multitude de livres propres à détruire dans leurs paisibles habitans toute idée de religion, de subordination et de morale, et aujourd'hui nous savons à quel nombre effrayant se sont élevés, en quelques années, les ouvrages que l'impiété révolutionnaire a fait circuler parmi nous à la faveur de cette licence sur les excès de laquelle on ferme volontairement les yeux. Alors enfin on plaçoit dans certains cantons des maîtres perfides, qui, en affectant les dehors de la religion, devoient propager habilement les doctrines les plus propres à l'anéantir; mais aujourd'hui ce seroit même trop de précaution, et nous sommes trop mûrs pour l'impiété, pour qu'elle prenne la peine de se présenter ainsi sous le manteau de l'hypocrisie. Aussi ces écoles où la piété s'insinue dans le cœur par l'heureuse influence des pasteurs, en même temps que les élémens de la science se gravent suffisamment dans les esprits, on les déprime, et on les livre à la merci de quelques idéologues de village, qui se croient des docteurs parce qu'ils ont retenu les diatribes de journaux impies dont ils répètent et favorisent les complots.

Au reste, pour peu qu'on pressât le parallèle, il tourneroit bien au désavantage du temps présent, et deviendroit une source féconde d'observations affligeantes et de craintes malheureusement trop fondées pour l'avenir. Mais maintenant, quelque chargé que soit l'horizon, et quelque inévitable que paroisse la tempête, on croit l'éloigner parce qu'on en détourne les regards. Volontiers on diroit avec ce tyran de Thèbes : *A demain les affaires sérieuses*. C'est même un grand avantage qu'ont sur nous les descendans de ces vertueux républicains que signalent nos *Mémoires,* de pouvoir nous traiter impunément d'alarmistes, de terroristes,

de fanatiques même, qui appellent une révolution de tous leurs vœux, et de continuer ainsi à pousser leur ouvrage, qui est assez avancé, grâce à la bonhomie, à l'indifférence ou à la légèreté de ceux qui auroient pu prévenir ou arrêter le mal. Ainsi, puisque nous ne pouvons que parler et gémir, consolons-nous, en répétant avec Bossuet : *Les sages le prévirent, mais les sages sont-ils crus en ces temps d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties?* et bornons-nous à engager le petit nombre de personnes qui comptent encore l'expérience pour quelque chose, à lire un ouvrage dont les révélations inspireront sur la crise actuelle plus de sages pensées que nos paroles ne pourroient le faire. La fidélité et la netteté de l'exécution typographique contribueront à leur en rendre la lecture facile et agréable. O.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. C'étoit bien assez d'avoir mis la division parmi les royalistes, il n'étoit pas nécessaire de chercher à la mettre dans le clergé. N'est-ce pas ce qu'on fait pourtant, quand on s'échauffe sur des opinions qui heureusement ne peuvent altérer l'unité? Il avoit été question dernièrement de confier à M. l'abbé Affre des fonctions importantes dans le ministère des affaires ecclésiastiques. Aussitôt certaines gens se sont mis en émoi. M. l'abbé Affre est un ecclésiastique sage, modeste, laborieux, éclairé. Il s'est appliqué spécialement à l'étude des règles de l'administration ecclésiastique, et il a fait un livre sur ce sujet. Oui, mais il a fait un autre livre contre M. de La M.; dès-lors, c'est un homme qu'il faut écarter à tout prix. On est donc allé en députation chez un homme en place, pour lui remontrer les dangers d'un pareil choix. On lui a peint M. Affre comme une espèce de boutefeu, dont la nomination alloit répandre l'effroi dans le clergé. Après avoir agi sous main, on a répété cela publiquement. Nous ne pouvons que gémir de cet acharnement. M. l'abbé Affre n'est point un partisan outré des libertés gallicanes; il n'a point écrit, que je sache, pour

les soutenir; il a seulement réfuté une opinion constamment repoussée en France, et un livre plein d'exagération. C'est ce livre qui est dangereux, et M. Affre, en le combattant, a rendu un nouveau service, qui lui mériteroit la confiance du gouvernement. Ce n'est que par un étrange renversement de toutes les idées que l'on peut présenter comme un homme dangereux celui qui signale un danger réel, et comme un homme exagéré celui précisément qui s'élève contre une funeste exagération.

— Un Mandement de M. l'évêque d'Arras, en date du 1er septembre dernier, annonce l'ouverture du jubilé dans le diocèse pour le dimanche 20 septembre. Le prélat a retardé ce moment à dessein, afin de laisser terminer les travaux de la campagne. Il exhorte les fidèles à profiter de ce nouveau bienfait et à redoubler leurs prières pour l'Eglise et pour l'Etat :

« Quel temps fut jamais plus propre que celui où nous sommes à émouvoir la sollicitude du Père commun des fidèles, et dans quelle circonstance le besoin de propitiation et de miséricorde se fit-il mieux sentir? Gardien vigilent de la maison d'Israël, le nouveau vicaire de Jésus-Christ a vu le troupeau qui lui étoit confié attaqué de toutes parts; il n'a pu considérer sans effroi la religion en quelque sorte ébranlée par la défection ou la révolte d'un grand nombre des siens; la violence, la calomnie et la ruse conspirant à l'envi contre le peuple de Dieu; l'orgueil de la science, la soif des richesses et des honneurs, la fièvre des innovations tourmentant la génération présente, et causant plus de maux à l'Eglise que ne purent lui en causer autrefois les plus horribles menaces et le glaive persécuteur des tyrans.

» Aussi, N. T. C. F., au milieu de cette corruption devenue presque générale, au milieu de ces orages sans nombre et de ces tempêtes tumultueuses qui grondent et s'agitent autour de la barque miraculeuse de Pierre, ne comptant ni sur sa force ni sur ses vertus, mais reconnoissant que du ciel seul peut venir la véritable sagesse et la véritable lumière, ce pasteur fidèle, ce pasteur selon le cœur de Dieu, vous demande le secours de vos plus ferventes supplications, afin que son pontificat, encouragé, soutenu, vivifié par les bénédictions du Père céleste, procure plus efficacement la gloire de Jésus-Christ et le salut des ames que cet Homme-Dieu a rachetées de son sang. »

— Les feuilles libérales ont donné dernièrement à M. l'évêque de Nanci une nouvelle preuve de leur bienveillance. Elles se sont empressées de répéter un article du *Journal de la Meuse,* article plein de malice et de faussetés. D'abord il étoit assez étonnant qu'un article sur une cérémonie qui

avoit eu lieu à Nanci parût plus tôt à Bar qu'à Nanci; mais peut-être avoit-on quelque intérêt à ne pas le publier sur le lieu même, où les faits étoient trop connus pour qu'on ajoutât foi aux contes du journaliste. Quoi qu'il en soit, voici le roman du *Journal de la Meuse*. M. l'évêque de Nanci avoit invité la cour royale à assister à son sermon le jour de l'Assomption, elle l'avoit refusé; alors le prélat avoit fait fermer les portes de l'église, et les magistrats, étant arrivés peu après pour assister à la procession, avoient été obligés de se réfugier dans une maison voisine, car, pour rendre la chose plus touchante, on ajoutoit que *la plüie tomboit par torrens*. Les portes ayant été ensuite ouvertes, la cour n'avoit point été reçue avec les honneurs accoutumés, et M. l'évêque avoit affecté de ne pas la saluer, et lui avoit même tourné le dos avec hauteur. Voyez, disoit-on, quel est l'orgueil de ces *fanatiques*, et comme ils *abusent déjà de leur victoire!* Un avocat s'étoit bien vite emparé de ce fait dans son plaidoyer, et avoit cherché à exciter par cette petite anecdote le ressentiment des magistrats; car un certain parti voudroit ramener le temps où la magistrature étoit en guerre ouverte avec les évêques, et on se sert de tout pour atteindre ce but. Le conte du journaliste n'avoit probablement pas d'autre objet. M. l'évêque n'avoit point invité la cour royale à assister à son sermon, car le prélat n'avoit ni prêché ni dû prêcher; mais il est vrai que la cour ne crut pas devoir assister au sermon, quoique toutes les autres autorités s'y trouvassent. Cette absence fut d'autant plus remarquée, que le rendez-vous de la cour avoit été donné chez le curé, dont le presbytère est contigu à la cathédrale, et que les magistrats y attendirent le moment précis où la procession devoit commencer. On trouva qu'ils auroient pu suivre l'exemple du Roi, qui, en pareil cas, assiste aux vêpres à Notre-Dame. Quoi qu'il en soit, il est faux que M. l'évêque ait affecté envers la cour des airs de hauteur. Le prélat connoît trop les convenances pour se permettre, et surtout à l'église, une petite vengeance qui étoit au-dessous de son caractère comme de sa dignité. Si, après la cérémonie, et en retournant à la sacristie avec son cortège, il a fait en passant un salut au préfet et au général, il n'a pas eu à adresser la même politesse au premier président de la cour, qui étoit absent. C'est d'ailleurs une chose ridicule aux

yeux de quiconque connoît M. de Janson, de le peindre le front haut et le regard fier, et de lui faire tourner le dos à un corps de magistrats. Ces airs hautains contrastent trop avec les manières aimables d'un prélat connu par la douceur de son commerce non moins que par son zèle et sa piété.

— Il y a une manière toute simple de diffamer les prêtres, c'est d'inventer des calomnies contre eux et d'accueillir tout ce qu'on dit à leur désavantage. Il y a à Paris un journal tout exprès pour cela; il insère tout ce qu'on lui mande contre le clergé, si tant est qu'on lui mande quelque chose, et qu'il n'imagine pas tout ce qu'il raconte. Il ne s'informe pas, avant de répandre une nouvelle fausse ou injurieuse; il se hâte de la publier, et, quand on réclame, il refuse de se rétracter. Il y a toujours assez de place pour diffamer, il n'y en a plus quand il s'agit de désavouer un fait faux. C'est ainsi qu'on entend la tolérance et que l'on cherche la vérité. La *Gazette des cultes* avoit annoncé, dans son numéro du 18 juillet, que M. Garial, curé de Digne, avoit employé à l'achat d'une chasuble une partie des fonds envoyés par M. le Dauphin pour l'amélioration du régime intérieur des prisons. La *Gazette* citoit toutes les circonstances de ce fait, la proposition faite par M. le curé dans la séance de la commission des prisons à Digne, l'adhésion des autres membres, la réclamation d'un seul et l'inutilité de ses efforts. Le journaliste ou son correspondant racontoit tout cela par le menu; comment douter d'un fait si bien circonstancié? Eh bien! ce fait étoit faux. Un membre de la commission, un homme en place, un laïc écrit à la *Gazette* pour démentir le fait. Bah! on n'en finiroit pas, s'il falloit insérer ces réclamations. La lettre n'a pas été insérée; on nous prie d'y suppléer. La lettre de M. Bretonneau a été vue par M. le préfet des Basses-Alpes pour légalisation de la signature :

Digne, le 16 août 1829.

Au rédacteur de la Gazette des cultes.

« Monsieur le rédacteur, j'apprends à l'instant que, dans un de vos derniers numéros, vous aviez annoncé que M. le curé de Digne avoit disposé

d'une somme de 300 fr. pour l'achat d'une chasuble destinée à la chapelle des prisons, sur le fonds de 1000 fr. donnés à cet établissement par S. A. R. M. le Dauphin.

» Membre de la commission, et dépositaire de ladite somme, je déclare qu'elle est encore intacte, et que le fait dont vous parlez est de toute fausseté. Si la chapelle des prisons a besoin d'une chasuble, cette dépense sera prise sur les fonds mis annuellement par M. le préfet à la disposition de la commission, pour l'entretien du linge et autres objets nécessaires au service des prisons.

» Je regrette, M. le rédacteur, d'avoir eu trop tard connoissance de cette calomnie, car je me serois empressé de faire connoître plus tôt la vérité.

» Je vous prie de vouloir bien insérer ma réponse dans le plus prochain numéro de votre journal.

» J'ai l'honneur d'être.... H. Bretonneau,

Payeur du département des Basses-Alpes, membre de la commission des prisons.

— M. le curé de Voutré, dans le diocèse du Mans, s'éleva contre les danses dans son prône du dimanche 14 juin, et se plaignit aussi des marchands de gâteaux, qui exposoient en vente pendant les offices. Les danseurs et les marchands furent très-mécontens, et vouloient presque prendre le curé à partie. Ce fut bien pis le soir, l'office ayant été plus long ce jour-là, qui étoit le dimanche de la Trinité. Le maire permit que la danse commençât avant que l'office ne fût fini. Toutefois, il y eut beaucoup de propos contre le curé, les têtes s'échauffèrent, et le pasteur, au retour de la procession, fut insulté par les marchands. L'agitation augmenta pendant la nuit; on se réunit devant le presbytère, et un bruyant *charivari* fut accompagné de huées, de juremens et d'injures. Le nommé Ferré et la femme Yvain furent cités en police correctionnelle, comme ayant insulté un prêtre dans l'exercice de ses fonctions, ou à raison de ses fonctions. L'affaire ayant été portée au tribunal de Laval, le ministère public a requis l'application des peines portées par la loi du 25 mars 1822 et par l'article 262 du Code pénal. Ferré a été condamné à 15 francs d'amende et cinq jours de prison, et la femme Yvain, à 100 fr. d'amende et quinze jours de prison; tous deux solidairement aux dépens.

— Le 30 août, on a posé la première pierre d'une chapelle qui va s'élever dans la lande de Lacroix-Bataille,

près Laval. C'est là que, le 25 octobre 1793, avoit été livré un combat entre les troupes républicaines et la grande armée de la Vendée, qui marchoit alors sur Granville. C'est là que depuis on inhuma les prêtres, les nobles et toutes les autres victimes qu'on immoloit chaque jour. Le corps du prince de Talmont y fut aussi déposé, lorsque ce courageux défenseur de la Vendée eut péri après la déroute de l'armée. Errant auprès de Fougères, il fut arrêté par des républicains, reconnu et traîné dans différentes prisons. Condamné à mort, il fut exécuté à Laval sur un échafaud dressé devant le château de ses pères. Depuis la restauration, le conseil-général de la Mayenne avoit demandé qu'on élevât dans la lande un monument pour perpétuer le souvenir des victoires. Le lieu de leur sépulture fut enclos de murs, et une souscription fut ouverte. Le 30 août dernier, le conseil-général de la Mayenne, le préfet et les autorités de Laval se sont rendus sur le terrain. M. l'abbé Bouvier, grand-vicaire du Mans, présidoit la cérémonie, et prononça un discours. M. le marquis de Bailly, président du conseil-général, rappela aussi en peu de mots le courage et la loyauté des royalistes inhumés en ce lieu. Les restes du prince de Talmont doivent être déposés dans la chapelle, et on y célébrera la messe le 25 octobre, pour lui et pour les autres victimes ensevelies dans cette lande.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Il y avoit quelque temps que nous n'avions ouï parler de M. Martial-Marcet de la Roche-Arnaud. Ce grand citoyen vient de reparoître sur l'horizon; il s'est annoncé par une démarche courageuse qui jette le plus vif éclat sur un nom déjà si illustre. Encore un peu, et l'étoile de M. Marcet fera pâlir celle d'un fameux général, et on lui fera des receptions brillantes, et on le haranguera et on lui portera des toats. Mais qu'a donc fait cet écrivain *Martial?* Il a adressé une *Lettre au Roi* contre le nouveau ministère. Dans sa *Lettre*, il apprend au Roi ce que *la nation entière pense* de ce ministère. Ce n'est pas le seul service que ce digne organe de *la nation entière* rende à S. M. Il lui *découvre, sans embarras et sans détour, une grande conspiration des courtisans contre le peuple, et présente au Roi les ministres qui pourroient, dans les circonstances actuelles, convenir à la nation.* Tels sont les termes du Prospectus du sieur Marcet. Ils nous font admirer la sagesse

comme la modestie de cet intéressant jeune homme. Les journaux s'étoient contentés de crier contre les nouveaux ministres, ce qui laissoit le Roi dans l'*embarras* pour en choisir d'autres. M. Marcet est bien plus avisé, il veut bien indiquer au Roi les ministres à prendre. Il est impossible que le prince ne soit pas touché d'une si aimable attention. Hésiteroit-il à choisir les ministres qui *conviennent à la nation* de M. Marcet? Cela n'est pas supposable.

— Depuis une huitaine de jours nous avons l'esprit furieusement tourné aux suppositions. Nous supposons que le nouveau ministère a été nommé par lord Wellington et le prince de Metternich; et nous partons de là pour avertir le Roi que nous allons tout bouleverser, s'il ne se dépêche d'en choisir un autre. Nous supposons que M. de Polignac et M. de la Bourdonnaie méditent des coups d'Etat contre la Charte, contre les libertés publiques et l'ordre légal; et nous partons de là pour nous recommander à M. de la Fayette, ainsi qu'à tous les autres sauveurs qui pourront nous aider à sortir d'embarras, quand nous y serons. Nous supposons que les Jésuites et le clergé travaillent sous main à déposséder les acquéreurs de biens nationaux et à rétablir la dîme; et nous partons de là pour nous déclarer en insurrection contre cette terrible religion catholique qui cherche à faire de nous un peuple de moines et de congréganistes. Nous supposons que c'en est fait de la liberté de la presse et de la loi des élections; et nous partons de là pour crier comme des aveugles qu'il n'y a que ruines et désolations à attendre de la nouvelle administration. Nous supposons qu'on ne fait bâtir un palais de bois et de planches dans la cour du palais Bourbon que pour y mettre ensuite le feu; et nous partons de là pour déclarer que c'est une manière perfide de congédier la chambre des députés. Nous supposons que les budgets ne seront plus votés par la suite, et que les contribuables ont l'intention de prendre le gouvernement du Roi par la famine; et nous partons de là pour annoncer à tous les hommes bien intentionnés que le comité-directeur les prend sous sa protection, que tous les risques de l'anarchie le regardent, et qu'il se charge d'indemniser tous les séditieux de sa domination des frais de révolte qu'ils pourront encourir. Or, pour peu que cela dure, vous verrez que, de suppositions en suppositions, nous finirons par arriver à une mauvaise conclusion.

— Il se peut que les libéraux de Lyon se connoissent en bons patriotes et en bons pâtés; mais il est à craindre qu'ils ne se connoissent pas aussi bien en éloquence. On peut juger de leur goût là-dessus par l'espèce de pamoison que M. de la Fayette a produite sur eux avec deux mots presque barbares. Avez-vous remarqué, dans sa harangue du banquet patriotique, le passage qui a particulièrement électrisé ses cinq cents convives, qui les a ravis d'aise et d'admiration, qui l'a forcé de s'interrompre pendant cinq minutes, pour donner le temps à leur enthousiasme de respirer? De quoi s'agissoit-il donc, s'il vous plaît, quand tout son monde est tombé subitement en syncope? Les voilà, ces deux mots magiques qui ont suspendu toutes les respirations, et forcé le roi des banquets patriotiques de suspendre les effets de son éloquence : il étoit question dans ce moment de mettre à la raison *l'incorrigibilité contre-révolutionnaire*. Tous les journaux du comité-directeur en font la remarque : c'est là, oui, c'est bien là que les cinq cents convives du citoyen des deux mondes l'ont arrêté tout court par un cri général d'enthousiasme, et ont demandé cinq cents verres

d'eau pour tâcher de reprendre leurs esprits. Allons, messieurs de la seconde ville du royaume, buvez de l'eau; car les pâtés de Lyon et le vin de Champagne ne vous réussissent guère, vraiment, en fait de bon goût et d'éloquence.

— Par lettres du 9 de ce mois, S. M. a daigné accorder diverses commutations à 18 condamnés qui avoient été recommandés récemment à sa clémence par les jurés de plusieurs départemens.

— L'inauguration du monument d'Arques, près Dieppe, élevé sur le champ même où se donna la fameuse bataille de 1589, a eu lieu le 9 de ce mois, en présence de MADAME, duchesse de Berri et de MADEMOISELLE. Des discours ont été prononcés au pied de la colonne; ils ont été suivis de décharges de mousqueterie et de morceaux de musique. Les princesses ont passé ensuite dans les rangs des troupes de ligne et de la garde nationale, qui s'étoient rendues sur les lieux; après cela, elles ont pris place à une table de 40 couverts, qui avoit été dressée sous un pavillon orné de drapeaux blancs; d'autres tables étoient préparées pour les officiers et pour les soldats. Après le repas, des danses et divers divertissemens ont eu lieu sur l'herbe.

— M. le duc de Bordeaux a été conduit, le 10, par M. le baron de Damas, son gouverneur, à Saint-Germain-en-Laye. Le jeune prince est descendu au château, où les autorités de la ville lui ont été présentées; de là il s'est rendu à l'église de Saint-Germain. M. le curé, entouré de son clergé, lui a présenté l'eau bénite, et l'a conduit au prie-Dieu qu'il avoit fait préparer dans le chœur, où l'on a chanté le *Domine, salvum*. M. le duc de Bordeaux est allé ensuite dans la forêt, au château de la Muette, rendez-vous de chasse du Roi, et y a dîné. En quittant Saint-Germain, S. A. R. a laissé des secours pour les pauvres.

— L'administration et les questeurs de la chambre des députés paroissent s'être définitivement arrêtés au projet de la construction d'une salle provisoire dans la cour ou les jardins du palais Bourbon. Les embarras et les frais qu'auroient occasionnés le déplacement de près de 40 bureaux, du vestiaire, des archives et de la bibliothèque de la chambre, ont déterminé une mesure qui offre une double économie de temps et d'argent. Les travaux vont être commencés, et on espère qu'ils pourront être terminés avant le 1er février prochain.

— Une ordonnance royale du 13 septembre, rendue à la suite d'un rapport de M. le ministre de l'intérieur, supprime, pour cause d'économie, les quatre places d'inspecteurs de la librairie actuellement existant dans Paris. Les attributions qui leur étoient confiées seront exercées dans tout le royaume par les commissaires de police.

— La place de payeur de la première division militaire à Paris est supprimée. C'est une économie d'environ 40,000 fr. M. Scitiveaux, qui remplissoit depuis fort long-temps cette place, est nommé receveur-général à Tarbes.

— Le *Journal du commerce* du vendredi 11 avoit publié une déclaration de plusieurs habitans des cinq départemens de la Bretagne, invitant toutes les personnes de ce pays à souscrire pour 10 fr. plus pour le dixième des contributions, afin d'établir un fonds qui serviroit à faire les frais de dé-

marches électorales. Les signataires se proposoient en outre de prendre tous les moyens de résister aux actes illégaux du gouvernement et d'empêcher le paiement de l'impôt. Ce numéro du *Journal du commerce* a été saisi à la poste et dans les bureaux de cette feuille. Le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Journal des débats* et le *Figaro*, qui n'avoient pas manqué de publier le lendemain cet intéressant prospectus, ont eu le même sort. La *Gazette de France* elle-même, qui ne l'avoit inséré que pour le réfuter, a été l'objet de la même mesure.

— Un de MM. les juges d'instruction a décerné un mandat de comparution contre le sieur Benoist, marchand de papiers peints sur le boulevard des Italiens, pour avoir chez lui, parmi ses nombreuses représentations de Buonaparte, des emblêmes ou sujets séditieux. On assure que de semblables poursuites sont dirigées contre plus de trente marchands de la capitale.

— Le procès en calomnie et diffamation intenté par M. Aguado, banquier du gouvernement espagnol, aux gérans du *Constitutionnel*, du *Journal du commerce*, de la *Quotidienne* et de la *Tribune des départemens*, a été appelé jeudi dernier au tribunal correctionnel. Sur la demande des avocats, la cause a été remise au premier vendredi de novembre, après vacations.

— On élève en ce moment sur le pont Louis XVI la statué de l'abbé Suger.

— On trouve dans la *Revue de Paris* des documens asez curieux sur le nombre des institutions de sourds-muets, tant au dedans qu'au dehors du royaume. Il y a en France vingt-une écoles, dont les principales sont celles de Paris et de Bordeaux, entretenues par le gouvernement. Il y a dans la première 180 élèves, 70 dans la seconde, et 554 dans les autres écoles particulières; c'est donc en tout 800 élèves, et comme on estime le nombre des sourds-muets en France à 12,000, il y en a un sur 15 qui reçoit le bienfait de l'éducation. Quant aux pays étrangers, on assure que tous les sourds-muets reçoivent l'instruction dans le royaume de Wurtemberg; en Danemarck, on travaille à parvenir au même but. Les autres Etats de l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Angleterre et la Russie ont des établissemens en faveur des sourds-muets. Ces établissemens renferment à peu près 2150 élèves, qui, comparés à environ 60,000 sourds-muets que l'on suppose exister dans ces Etats, donnent 1 sur 28. Ainsi la France seroit mieux partagée que les autres pays.

— Le conseil-général du Jura a réitéré les vœux qu'il a émis à toutes les sessions précédentes sur divers sujets tenant à la religion, à la morale et à l'instruction publique. Il a demandé en outre que la licence de la presse périodique soit, dans le cas de récidive, réprimée, comme les autres délits, par la surveillance des coupables. Le même conseil a voté, comme ceux de plusieurs départemens, une adresse au Roi pour lui exprimer sa respectueuse confiance dans la détermination qu'a prise S. M. de changer ses ministres, et pour démentir la prétendue indignation que cette mesure auroit causée dans le département.

— Le conseil d'arrondissement de Toulouse a renouvelé le vœu que l'éducation de la jeunesse fût confiée à une congrégation religieuse d'hommes, et que des restrictions fussent apportées à la liberté de la presse.

— Le conseil-général de la Dordogne a exprimé le vœu que le gouvernement donnât plus de liberté à l'instruction publique, et que la rétribution universitaire fût supprimée. Il a demandé en outre que l'ordonnance qui, sur la provocation du dernier ministère, a supprimé la 20e division militaire, ne fût pas mise à exécution.

— L'adresse votée au Roi par le conseil-général du département de Vaucluse se fait remarquer au-dessus des autres par les sentimens qu'elle respire. Le conseil, après s'être félicité du choix de la nouvelle administration, supplie S. M. de ne laisser affoiblir en rien les prérogatives royales, et de protéger plus que jamais notre sainte religion contre les attaques redoublées de ses ennemis. Il gémit des excès toujours croissans de la licence de la presse, et réitère ses regrets sur les funestes effets des ordonnances du 16 juin 1828.

— Le conseil municipal de la ville du Puy (Haute-Loire) a voté une adresse de félicitations à M. le prince de Polignac, sur son avènement au ministère.

— Le tribunal correctionnel de Versailles a condamné à cinq ans d'emprisonnement, peine applicable au délit d'escroquerie, une prétendue sorcière de cette ville. Cette femme, nommée Belisson, avoit extorqué jusqu'au dernier sou les ressources de quelques personnes crédules, en se chargeant de faire retrouver des sommes perdues, de préserver de la mort certains malades, de jeter des sorts, etc.

— Le tribunal correctionnel de Rouen a condamné à un mois de prison le nommé Bouquet, pour outrages envers un ministre de la religion de l'Etat et un maire. Il a été constaté que Bouquet avoit arrêté la voiture de M. l'abbé Ruinart de Brimont, et lui avoit adressé des injures et des menaces qu'on n'oseroit rapporter ici.

— Le tribunal correctionnel d'Avesnes (Nord) a condamné, le 13 août dernier, un sieur Carion, rentier, demeurant à Flaumont, à 1100 fr. d'amende, pour délit d'usure habituelle.

— La cavalcade qui étoit allée de Lyon au-devant du général que M. de Choiseul avoit surnommé dans le temps *Gilles-le-Grand*, étoit beaucoup moins nombreuse qu'on ne l'a dit; mais parmi les plus empressés étoit un individu qui fixa d'abord l'attention des agens de police : on reconnut bientôt que c'étoit un forçat libéré de Saint-Etienne. M. le préfet, informé de l'aventure, se fit amener le soir même cet enthousiaste du héros de la liberté, pour savoir en vertu de quelle autorisation il avoit rompu son ban. Le forçat, Georges Pal, dans son empressement, avoit oublié de se mettre en règle : il fut donc remis à la gendarmerie, pour être conduit de brigade en brigade au lieu où il étoit en surveillance, et force a été pour lui de se passer du fameux banquet pour lequel il avoit sans doute souscrit.

— On a affiché le 8, à Lyon, une ordonnance qui défend d'arborer des signes ou emblèmes séditieux, sous les peines portées par la loi de 1822. Cette mesure paroît avoir été déterminée par l'emploi de banderolles ou flammes tricolores qui flottoient sur les embarcations lors de la promenade que les patriotes lyonnais firent faire au général la Fayette sur la Saône.

— M. le maire de Dijon a fait afficher dans cette ville, le 9 septembre, un arrêté approuvé par le préfet, portant défense de donner aucune sérénade, soit pour fête patronale, soit pour corps d'états ou pour tout autre motif, sans avoir une permission signée de lui et enregistrée au bureau de police. Tout rassemblement inusité, sans but connu et n'étant point approuvé de l'autorité compétente, dans les rues ou sur les places publiques de la ville de Dijon, est défendu. De là, des déclamations de quelques journaux, Dijon étant sur la route d'un certain personnage.

— Le docteur Prela, médecin de S. S. Pie VIII, a fait don à la ville de Bastia, sa patrie, de sa bibliothèque, composée d'un grand nombre de volumes de choix. Les membres du conseil municipal de Bastia, pour témoigner leur gratitude à M. Prela, ont arrêté qu'un local seroit disposé pour recevoir ce legs précieux, qu'un monument en marbre, surmonté du buste de M. Prela, attestera la reconnoissance de ses concitoyens, et décorera la première salle de la bibliothèque.

— M. l'amiral de Lacrosse est mort le 9 septembre à Meilhan (Lot-et-Garonnne), âgé de 69 ans.

— Quelques journaux annoncent que M. Fauche-Borel, dont les *Mémoires* ont fait tant de bruit, s'est donné la mort à Neûchatel, en Suisse, par suite du dérangement de ses affaires.

— Le nonce du Pape, en Suisse, et l'ambassadeur d'Autriche ont adressé des plaintes, le premier au landamman de Lugano, et le second à celui de Berne, contre la circulation de quelques ouvrages publiés par les révolutionnaires français, tels que *Considérations sur le célibat*, *Recherches sur l'enseignement mutuel*, *Destinées futures de l'Europe*, etc. On engage les landammans à sévir contre la distribution d'écrits également contraires à la religion et à la tranquillité publique, et on dit que l'ambassadeur a fait sentir qu'en tolérant plus long-temps le désordre, la Suisse forceroit les Etats voisins à prendre des mesures sévères sur les communications réciproques entre les habitans.

— Le grand-duc de Bade vient de retirer au culte catholique un des plus beaux monumens de l'architecture du douzième siècle, l'église du ci-devant monastère de Thennebach, à Zaehringen, et d'en faire un prêche à l'usage des protestans.

— Dans une des dernières séances de la chambre de noblesse de Suède, un membre ayant demandé que les Etats voulussent bien supplier la reine d'abjurer la religion catholique pour embrasser la confession luthérienne, cette proposition intolérante a donné lieu à de violens débats, après lesquels elle a été rejetée.

— L'*Observateur autrichien* du 5 septembre annonce que le reiss-effendi est parti lui-même de Constantinople pour le quartier-général du comte Diebitsch, afin de négocier la paix. Il paroît que ce dernier avoit déjà occupé les Dardanelles, et s'emparoit de tous les points de communication par lesquels la capitale est approvisionnée. D'un autre côté, le général Krassowski, à la suite d'un combat très-vif, avoit renversé tous les ouvrages extérieurs de Schumla, et forcé le visir à entrer en arrangement.

AU RÉDACTEUR.

Rome, 13 mai 1829.

Monsieur, on s'efforce depuis quelque temps d'accréditer, en la répétant, une fausseté que personue, que je sache, ne s'est donné la peine de signaler. Voulez-vous bien me permettre de la relever?

Les partisans du système d'*autorité*, comme ils l'appellent, font semblant de croire que tous ceux qui n'adoptent pas leurs idées sont cartésiens, puis, pour faire peur, ils vont criant partout que le cartésianisme a été condamné à Rome. Ils croient cela utile à leur cause; malheureusement cela n'est pas fort exact. Ils font trophée d'une lettre écrite, à ce qu'ils disent, par un théologien romain, et insérée dans leur *Mémorial*, cahier de mars et avril. *Il n'est pas moins vrai*, selon le théologien qui leur écrit, *que la congrégation romaine a proscrit deux fois la méthode de Descartes, la première fois sous condition de la corriger, la seconde environ vingt ans après, et d'une manière absolue.*

J'en suis fâché pour le théologien romain, et pour ceux qui s'appuient sur son autorité; mais il y a ici plusieurs erreurs.

1° Il est faux que la méthode de Descartes ait jamais été proscrite à Rome. Un décret, du 20 novembre 1663, met bien à l'Index *donec corrigantur* les divers ouvrages de Descartes; mais d'abord, demander, ou, si l'on veut, ordonner la correction d'un ouvrage, n'est pas la même chose que le proscrire. Cette clause ne s'applique qu'aux ouvrages qui sont généralement bons, et qui renferment seulement des erreurs faciles à faire disparoître. Si donc on appliquoit le décret à la méthode de Descartes, elle ne pourroit être censée proscrite par là; car, si on l'avoit jugée absolument mauvaise, on l'auroit trouvée incorrigible, comme ses adversaires modernes, qui n'y voient d'autre remède que de la proscrire entièrement. Ils vont donc plus loin que la congrégation.

Ensuite, de ce que les ouvrages de Descartes sont à l'*Index*, il ne suit nullement que sa méthode soit jugée répréhensible. Ces ouvrages contiennent apparemment autre chose que la méthode, et celle-ci pourroit être excellente, quoique les écrits du philosophe continssent d'ailleurs des choses dignes de censure. D'où les partisans du nouveau système savent-ils donc que la condamnation tombe sur la méthode? Ce qui pourroit nous persuader du contraire, c'est que la méthode, de leur aveu, a prévalu dans les écoles catholiques, et qu'aujourd'hui encore, à Rome même, il est très-permis de la suivre publiquement, et de la professer sous les yeux de la congrégation et sous ceux du saint Siège, sans encourir aucun blâme. Le théologien romain cité dans le *Mémorial* voudroit-il bien nous donner la liste des écoles où ait été adoptée la nouvelle méthode qu'on veut substituer à la méthode cartésienne? Nous fera-t-on croire qu'il fût libre de suivre à Rome une méthode d'enseignement que Rome auroit proscrite? Est-ce là l'idée qu'on s'est formée de la vigilance du saint Siège?

2° Un décret, du 29 juillet 1722, mit à l'*Index* purement et simplement une édition des *Méditations* de Descartes, publiée à Amsterdam, et à laquelle on avoit joint des observations prises de divers auteurs. C'est là, je pense, ce que le théologien romain appelle une proscription absolue de la méthode de Descartes. Je ne ferai pas remarquer qu'on ne conçoit pas bien

que, de 1663 à 1722, il n'y ait que vingt ans environ; cette méprise ne fait aucun tort à la science théologique de l'auteur de la lettre. Mais un théologien romain, et ceux qui s'appuient sur son autorité, à Paris et ailleurs, seroient inexcusables de ne pas savoir que, condamner une édition d'un livre, en faisant mention des observations qui y ont été ajoutées, n'est nullement condamner le livre même. Il y a des éditions de la Bible avec commentaires qui ont été condamnées, sans que pour cela sans doute la Bible ait été condamnée *d'une manière absolue*. Il n'est pas besoin d'être un théologien bien profond pour sentir cela.

Le décret de 1722 ne change donc absolument rien au décret de 1663; il n'y ajoute rien. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que les éditions non corrigées des ouvrages de Descartes sont à l'*Index*, sans que l'on puisse en inférer que sa méthode, sur laquelle l'autorité n'a jamais prononcé, soit proscrite. Il est donc faux de dire que cette même méthode ait été proscrite par l'autorité, d'abord sous condition, et ensuite *d'une manière absolue*.

Mais pourquoi répète-t-on si souvent ce dont il est difficile qu'on ignore la fausseté? On voudroit apparemment persuader aux gens crédules que les adversaires du nouveau système sont condamnés à l'avance; ce qui seroit un préjugé en faveur de ce système. Mais si l'on n'est pas cartésien, est-on, par cela seul, obligé d'adopter ce même système moderne? Je respecte les hommes de génie, mais je me sens peu disposé à adopter d'autorité les idées de qui que ce soit. L'Eglise seule et son chef ont droit à cette soumission de mon esprit; je ne connois pas d'autre infaillibilité sur la terre. La philosophie existoit avant Descartes, et on suivoit, soit pour l'étudier, soit pour l'enseigner, une méthode qui n'étoit pas entièrement celle de Descartes, mais qui étoit encore moins celle que l'on veut faire prévaloir.

Saint Thomas, par exemple, étoit un assez bon philosophe, et il n'étoit pas cartésien; mais les partisans du nouveau système auront beaucoup de peine à prouver que le saint docteur n'a reconnu d'autre *criterium* que le consentement commun; que c'est la preuve principale qu'il ait apportée pour démontrer l'existence de Dieu; qu'il a enseigné que l'existence de Dieu est la première vérité certainement connue; que la foi au genre humain est le fondement de la certitude, etc., etc. Descartes a eu de son temps des partisans beaucoup plus nombreux et presque aussi chauds que ceux du nouveau système. Les esprits sages ont laissé de côté l'enthousiasme, qui ne sert qu'à aveugler, et ils ont pris ce qui leur a paru bon dans les ouvrages de Descartes, sans pour cela se déclarer cartésien. Profitons de même des bonnes choses qui se trouvent dans les écrits de son antagoniste, sans nous croire obligés pour cela d'adopter sa réforme de l'enseignement, et surtout sans nous y croire obligés par une autorité sacrée, qui nous laisse toute liberté à cet égard. L'enthousiasme et le fanatisme sont de courte durée. Aux admirateurs aveugles et aux adversaires passionnés succèdent bientôt des juges de sang-froid qui réforment les jugemens précipités. Il est trop tard aujourd'hui pour s'engouer pour ou contre Descartes; depuis long-temps il est apprécié selon son mérite, et est compté au nombre des grands philosophes, dont aucun sans doute n'est exempt d'erreurs.

Si ces observations vous paroissent justes, je vous autorise à en faire usage dans le seul intérêt de la vérité. J'ai l'honneur d'être..... J. L.

Le Catholique à la sainte table, ou Elévations à Dieu avant et après la confession et la communion, par M. A.; revues et augmentées d'une préface par M. le C. de S. E. à Paris (1).

On dit que ce petit ouvrage est dû à un laïc, qui a voulu offrir un nouvel aliment à la piété des fidèles, et puiser surtout dans les saintes Ecritures le sujet de ses prières et de ses élévations. Son travail a été revu par un curé fort distingué de la capitale, qui en parle avec estime dans la préface. Le livre a été en outre soumis à l'approbation de l'ordinaire, et M. l'archevêque l'a approuvé, sur le rapport de M. l'abbé l'Ecuy, grand-vicaire.

L'auteur donne d'abord des psaumes, des leçons et des prières pour la semaine qui précède la confession, puis des élévations pour préparer à la confession. Il y a joint un examen de conscience sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise. Il y a huit élévations en tout pour servir avant et après la confession. Elles sont suivies d'élévations pour se préparer à la communion, d'un exercice de piété pour la messe, et de psaumes, leçons et prières pour la semaine qui suit la communion. Les leçons et prières sont tirées de l'Ecriture et des Pères. L'exercice de piété pour les messes de communion est assez étendu, et accompagné d'actes propres à nourrir la piété.

Un tel travail fait honneur aux sentimens de l'homme de lettres qui l'a entrepris.

Le sieur Lambert, graveur, continue la collection d'images découpées à jour, pour mettre dans les livres de piété. Il en a dans tous les formats et dans les différens prix. Il en a qui sont entourées d'ornemens dans la forme de portails d'anciennes cathédrales. Les dessins sont plus soignés qu'ils ne l'étoient autrefois dans les images de ce genre. Ils représentent tantôt des saints ou saintes, tantôt les mystères que l'Eglise célèbre dans les grandes fêtes, tantôt de pieuses allégories, comme le bon pasteur, etc. Cette collection devient assez considérable; il y a aujourd'hui plus de 200 sujets, parmi lesquels chacun peut choisir, suivant son goût et sa piété. Ces images se vendent séparément ou à la douzaine. S'adresser au sieur Lambert, éditeur, rue de La Harpe, n° 45.

---

(1) In-18, prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. franc de port. A Lyon, chez Rusand, rue Mercière, et à Paris, chez le même, rue du Pot-de-Fer, et au bureau de ce journal.


Le Gérant, Adrien Le Clere.

Sur les Mémoires du prince de Montbarrey, ministre sous Louis XV; 1826 et 1827, 3 vol. in-8°.

La manie des Mémoires particuliers est aujourd'hui portée à un excès qui, je crois, sera beaucoup plus nuisible qu'utile à la connoissance de l'histoire de notre temps. Cette foule de matériaux qui se contredisent, ces jugemens si divers sur les hommes et sur les choses, cet égoïsme dont presque tous les auteurs sont possédés, ces détails minutieux qu'ils nous donnent sur ce qui les concerne, cette complaisance avec laquelle ils nous racontent leurs actions les plus indifférentes, ces apologies continuelles de leurs travers et même de leurs vices, cette impudence même, car on peut bien l'appeler ainsi, qui les porte à faire trophée de leurs plus mauvaises actions, tout cela est plus propre à embarrasser qu'à éclairer les historiens futurs, et à égarer qu'à instruire les contemporains. Depuis quelques années surtout, nous sommes assaillis de nouveaux Mémoires, qui ne justifient que trop l'opinion que nous venons d'émettre. L'orgueil et l'esprit de satire ou de licence qui les ont dictés ont un caractère d'effronterie qui peut amuser les amateurs de scandales, mais qui doit révolter les lecteurs judicieux. Il ne conviendroit ni à nos abonnés ni à nous de parcourir et d'analyser de tels écrits, qui ne peuvent avoir d'attrait que pour la frivolité, la malice et la corruption du siècle. Toutefois nous nous arrêterons un instant sur un ouvrage qui, sans offrir le même dévergondage que d'autres Mémoires récens, nous offrira un exemple affligeant de cette vanité ridicule et de cette jactance d'immoralité devenues si communes dans un siècle où toutes les notions d'ordre, de devoir et de retenue avoient été faussées par des systèmes hardis et corrupteurs. Nous trouvons cet exemple dans les *Mémoires du prince de Montbarrey, Mémoires* qu'on assure être autographes, et qui sont, en effet, assez conformes à l'idée que cet ancien ministre a laissée de lui.

Le prince de Montbarrey étoit né à Besançon le 20 avril 1732. Il entra de bonne heure au service, et par un abus alors assez commun, il obtint une compagnie à l'âge de 12 ans, et fit sa première campagne en 1744. Quelques actions brillantes lui procurèrent un avancement rapide dans la carrière militaire; il devint même ministre de la guerre au commencement du règne de Louis XVI, et resta dans ce poste jusqu'en 1780. Depuis, il vécut dans la retraite, fut obligé de sortir de France en 1791, et mourut à Constance le 5 mai 1796, ayant perdu toute sa fortune, et se trouvant réduit à un état voisin de l'indigence. Il voulut, dans sa vieillesse, rédiger des Mémoires de sa vie, et cette pensée, il faut le dire, paroît lui avoir été plutôt inspirée par un amour-propre et une fatuité excessive que par le désir de rendre hommage à la vérité et de faire bien connoître les évènemens auxquels il s'étoit trouvé mêlé. On s'étonne qu'un homme parvenu à l'âge de la maturité et de la réflexion, qui devoit être désabusé des illusions de la jeunesse et de la séduction des passions, qui de plus devoit être éclairé par l'expérience d'une révolution terrible et par les suites des doctrines d'impiété qu'il avoit vu naître, on s'étonne qu'un tel homme affiche la même indifférence pour la religion, la même légèreté de mœurs, disons mieux, le même mépris pour les règles de la morale et pour les lois de la décence, qu'il eût pu le faire dans l'ivresse de la jeunesse ou dans l'entraînement de la prospérité. On voit avec une pitié profonde un officier-général parvenu aux plus hauts grades dans la carrière des armes, comblé d'honneurs, devenu grand d'Espagne, prince du Saint-Empire, chevalier des ordres du Roi, travailler lui-même à détruire la considération attachée à sa position sociale, et se montrer, dans tout le cours de ses *Mémoires,* sujet peu reconnoissant, époux indigne d'une femme vertueuse, père sans principes, et aveugle dans son ambition. Honoré de la confiance d'un roi vertueux, témoin de la régularité de ses mœurs, il explique avec une honteuse impudence les principes dépravés qu'il s'étoit faits pour excuser ses passions. Il eut même la hardiesse, à ce qu'il prétend, de faire confidence à Louis XVI de son plan de conduite à cet égard, comme s'il eût voulu rendre un prince si vertueux complice de ses penchans déréglés. Nous passons rapidement sur les

détails qu'offrent ses *Mémoires* sur la même matière, détails sur lesquels il revient avec une complaisance marquée.

Il affecte de nommer avec des termes de mépris les personnes de la cour qui faisoient le plus profession de piété. Il avoue qu'il confia l'éducation de son fils à un homme indifférent sur les principes et les pratiques de la religion, et, loin de lui retirer sa confiance, il continua de le laisser auprès de son fils, et lui donna même, quand il fut devenu ministre, la place de son secrétaire intime. Il pousse la légèreté et l'insouciance jusqu'à dire qu'il *dut s'estimer heureux que cet instituteur, en suivant les principes désorganisateurs de toute espèce de subordination qui, depuis trente ans, étoient ceux des gens de son ordre, n'eût pas fait plus de mal encore; et n'eût pas perverti les heureuses dispositions de son élève.* Peu difficile dans ses choix, M. de Montbarrey donna également toute sa confiance à un homme dont il fait un portrait qui n'est pas flatteur : *Cet homme, que quelques talens agréables et beaucoup d'esprit rendoient intéressant, avoit bien quelques inconvéniens procédant de l'immoralité de son caractère... Mais ces légers défauts étoient rachetés par une complaisance sans bornes et une flexibilité de principes qui le rendoient propre à tous les rôles.* Ainsi *l'immoralité* de cet individu étoit un *défaut léger*, et elle étoit *rachetée* d'ailleurs *par la flexibilité de ses principes*; c'est là, il faut l'avouer, une singulière manière de racheter son *immoralité*, et elle donne une étrange idée des *principes* du protecteur comme de ceux du protégé.

L'auteur des *Mémoires* n'est pas indulgent dans ses jugemens sur les personnes. Son amour filial ne l'a pas empêché de dire que son père étoit *l'être le moins endurant de la création*, et de nous raconter comme quoi ce père déclara à un ministre, M. d'Argenson, qui lui avoit *manqué*, que, sans son respect pour le roi, il *mettroit cet insolent au travers de son feu*. Vous croyez qu'après cette menace pleine de politesse et de mesure, M. de Montbarrey, père, fit des excuses au ministre; point, ce fut M. d'Argenson qui fut obligé de faire des réparations par écrit à celui qui l'avoit si vertement tancé. Du moins le récit de M. de Montbarrey fils semble l'insinuer. A cette occasion, il poursuit la mémoire du malheureux Foulon, alors commissaire des guerres, et depuis conseiller d'Etat, et une des premières victimes de la révolution. Le pauvre Foulon avoit eu aussi le malheur

M 2

de *manquer* à M. de Montbarrey le père, et en conséquence, son fils, qui n'a pas de rancune, juge que leur ennemi avoit *mérité plus d'une fois, pendant sa vie, le châtiment qu'il reçut de la vengeance illégale d'un peuple furieux*. Il est probable que, si M. Foulon avoit laissé des Mémoires, il auroit pu se défendre contre les allégations de M. de Montbarrey; mais on ne lui a pas laissé le temps d'écrire son apologie. Assurément c'est être bien peu généreux que de venir se joindre aux bourreaux de cette victime de nos derniers troubles, et de déchirer de sang-froid ceux mêmes qu'une cruelle révolution avoit frappés.

M. de Montbarrey distribue largement le blâme et la satire sur plusieurs personnages qu'il rencontre sur sa route, sur M. de Miromesnil, sur le comte de Modène, qui étoit, comme lui, attaché à MONSIEUR, depuis Louis XVIII. Il expose sérieusement ses griefs contre M. de Modène, et ses griefs sont que le comte étoit né dans une île de l'Archipel, qu'il étoit d'une famille provençale, et fort lié avec le duc de la Vauguyon, gouverneur des enfans de France. Il n'y a pas heureusement dans tout cela de quoi faire beaucoup de tort à la réputation de M. de Modène. Issu d'une famille distinguée de Provence, et constamment connu par une conduite honorable, il étoit parent d'un de nos plus saints évêques dans le dernier siècle, M. de Lamotte, évêque d'Amiens, qui lui témoignoit beaucoup d'intérêt et d'estime. Au surplus, M. de Montbarrey nous révèle assez indiscrètement la cause de ses préventions contre M. de Modène. *La prédilection de* MONSIEUR *pour le comte,* dit-il, *perça toujours, et put quelquefois blesser l'amour-propre* des autres. Ainsi il est probable que M. de Montbarrey auroit pardonné au comte de Modène tous ses torts, si celui-ci avoit eu moins de part à la bienveillance du prince.

Sorti du collège à 12 ans, ayant terminé son éducation dans les camps, et étant devenu, dans une extrême jeunesse, maître de sa fortune et de ses actions, M. de Montbarrey ne dut pas être un prodige d'érudition. Son style est lâche, négligé et diffus. Mais, de plus, l'auteur a des traits d'ignorance impardonnables. Qui pourroit croire qu'un ministre du Roi nous parle des *dix-huit parlemens du royaume?* La bévue est un peu forte, et les enfans à qui on apprend l'histoire de leur pays savent qu'on ne compte

jamais tant de parlemens en France, même quand on y comprendroit celui d'Orange et celui de Dombes.

A travers la jactance, la vanité et la partialité de M. de Montbarrey, et au milieu de ses éternelles redites sur lui-même et sur tout ce qui le touche, il y a dans ses *Mémoires* quelques endroits où il montre assez de jugement et de sagesse. Je ne parle point de son opinion sur les Jésuites, qui se ressent beaucoup de sa frivolité et de son ignorance; mais il ne dissimule point que leur destruction fut le résultat d'une ligue sourdement formée contre la religion. *Les ministres,* dit-il, *qui coopérèrent à cette destruction impolitique, n'auroient jamais réussi sans les intrigues et les secours des philosophes, et ne furent que les collaborateurs, et peut-être les instrumens du chef de la secte.* Ailleurs, l'auteur caractérise assez bien l'ambition et les écarts des parlemens et les menées du parti philosophique. Sa légèreté et son indifférence sur la religion ne l'empêchent pas de remarquer la naissance et les progrès de la conjuration irréligieuse, la sinistre influence de Voltaire et de Rousseau, la fausse direction donnée à l'instruction de la jeunesse, l'égarement de l'opinion, les tristes effets des clubs et autres sociétés littéraires ou politiques, etc. Il y a dans tout cela des réflexions plus justes qu'on ne devoit l'attendre d'un homme aussi superficiel; mais ces éclairs de raison et de sagesse ne rachètent pas tout ce qu'il y a de fastidieux dans ces *Mémoires,* tout ce qu'il y a de vain, de partial, d'amer dans les confidences de l'auteur.

Nous ne finirons point surtout sans protester contre le portrait que M. de Montbarrey trace du clergé : ce portrait, injuste et brutal, accuse l'ignorance de l'auteur. *Le haut clergé,* dit-il, *se croyant dispensé des devoirs de son état, en rejetoit les pratiques fatigantes sur le clergé du second ordre, et n'estimoit sa position que par la considération et la fortune qui y étoient attachées... Le clergé du second ordre ne différoit du premier que par l'hypocrisie dont il étoit obligé de se couvrir pour ne pas se fermer la porte de la fortune et des honneurs, et ne se chargeoit qu'avec répugnance des devoirs de l'état ecclésiastique, dont ses supérieurs ne l'investissoient que pour s'en débarrasser.* Ce jugement ne fera point de tort au clergé; tous les lecteurs sentiront aisément que M. de Montbarrey, tout occupé de sa fortune et de ses plaisirs, étoit un mauvais

appréciateur des sentimens du clergé, avec lequel il n'avoit aucun rapport. Comment auroit-il connu surtout le clergé du second ordre, soit à Paris, soit dans les provinces, lui qui, concentré dans des sociétés frivoles et licencieuses, s'y étoit accoutumé à regarder comme des hypocrites tous ceux qui restoient attachés à la religion. La conduite tenue pendant la révolution par la majeure partie du clergé répond victorieusement aux reproches d'un juge si suspect et d'un détracteur si amer.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le service anniversaire pour Louis XVIII a été célébré le 16 septembre à St-Denis. L'église étoit tendue, et un catafalque y avoit été élevé. M. le Dauphin est arrivé à neuf heures, accompagné de plusieurs grands-officiers. M. l'évêque d'Autun a célébré la messe, assisté de quatre chanoines. Le corps diplomatique, à la tête duquel étoit M. le nonce, assistoit au service.

— Aujourd'hui, samedi des Quatre-Temps, M. l'évêque d'Amiens fait l'ordination dans la chapelle de MM. de St-Lazare, rue Sèvres. L'ordination sera peu nombreuse.

— M. le cardinal d'Isoard, archevêque d'Ausch, est arrivé dans cette ville le 5 septembre, au soir. On s'étoit porté en foule au-devant de sa voiture, qui ne cessa pas d'être escortée depuis l'avenue de Toulouse jusqu'à la cour de l'archevêché. Le lendemain matin, le bruit du canon et le son des cloches annoncèrent l'arrivée de S. Em., qui se rendit dans sa cathédrale, et y prit possession dans les formes accoutumées. Les autorités étoient venues saluer M. l'archevêque, qui continue à recevoir les hommages du clergé et des fidèles, et qui gagne tous les cœurs par sa douceur et son affabilité.

— M. de La Myre, évêque du Mans, vient de mourir à la campagne où il étoit allé passer la belle saison. M. Claude-

Madeleine de La Myre-Mory étoit né à Paris le 17 août 1755; il étoit, avant la révolution, grand-vicaire de Carcassonne et abbé commendataire de Preuilly, abbaye de Bénédictins dans le diocèse de Tours. Il fut membre de l'assemblée du clergé de 1785. La révolution le força de s'expatrier; il se retira en Allemagne, et passa plusieurs années chez le prince de Collorédo, prince-évêque de Salzbourg. De retour en France, à l'époque du concordat, il fut nommé chanoine honoraire, puis chanoine titulaire de la métropole de Paris. Il se livroit à la prédication, et remplit avec succès plusieurs stations dans les églises de la capitale. Il devint grand-vicaire de Paris, et fut nommé à l'évêché de Troyes en 1817. Il fut même institué pour ce siège; mais le concordat n'ayant pas reçu son exécution, et M. de Boulogne, qui devoit passer de Troyes à Vienne, étant resté sur le premier siège, M. de La Myre fut transféré au Mans en 1819, et sacré le 19 mars 1820. Son installation eut lieu le 20 mai. Le prélat commença sur-le-champ ses visites pastorales. Nous avons parlé plusieurs fois des actes de son administration. M. de La Myre gouvernoit son diocèse avec zèle et sagesse, lorsqu'il essuya une attaque dont nous fîmes mention dans le temps. L'affoiblissement progressif de sa santé le détermina, l'année dernière, à donner sa démission. Le Roi le pourvut d'un canonicat de Saint-Denis. Le prélat se retira dans la maison des Missions-Etrangères, à Paris, et y passoit ses jours dans les exercices de la piété. Il étoit allé, cet été, passer quelque temps au château du Gué, à Trêmes, chez M. le comte de La Myre, son neveu; il se disposoit à revenir à Paris, lorsqu'il a été frappé, le 8 de ce mois, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à laquelle il a succombé, après avoir reçu les derniers sacremens. Son attachement à la religion, ses inclinations généreuses, ses manières aimables, rendront cette perte sensible à sa famille, à son diocèse et à ses amis. MM. les grands-vicaires capitulaires du Mans ont publié, le 12 de ce mois, un Mandement qui ordonne des prières pour le prélat défunt. Ils rendent hommage à ses vertus, et rappellent les exemples de piété qu'il a donnés :

« Déjà avancé en âge lorsqu'il a été appelé à l'épiscopat, il a voulu travailler comme s'il avoit eu les forces de la jeunesse, persuadé que le pasteur

se doit à son troupeau, au point *de donner sa vie pour ses brebis*. Vous l'avez vu dans vos villes et dans vos villages, parcourant ainsi son immense diocèse, et s'imposant souvent de pénibles tâches pour satisfaire votre piété, en vous communiquant les grâces que vous réclamiez de son ministère. Combien de fois n'a-t-il pas été averti, par la lassitude et la défaillance, qu'il compromettoit sa santé, ou du moins dépassoit les bornes dans lesquelles il pouvoit circonscrire son zèle! L'avez-vous entendu se plaindre et murmurer? Son courage l'a-t-il abandonné? S'est-il refusé à une demande juste, dans quelque circonstance que ce fût?

» Que d'égards et d'humilité dans ses prévenances, d'affabilité et de franchise auprès de ceux qu'il croyoit avoir contristés; d'aménité, de tact, d'honnêteté et de convenance dans ses rapports avec les diverses classes de la société; d'effusion de cœur, d'abandon et de confiance dans ses relations domestiques! Aussi combien ne gagnoit-il pas à se faire connoître! Nous en pouvons mieux juger que personne, nous qu'il admettoit dans son intimité, qu'il traitoit comme des amis, pour qui il n'avoit rien de caché, à qui il a si souvent montré les belles qualités de son ame. Combien de fois n'avons-nous pas admiré la vivacité de sa foi, la solidité de sa piété, l'ardeur de sa charité, la tendresse de sa dévotion, surtout à l'égard de la très-sainte Vierge, à laquelle il étoit voué d'une manière spéciale, qu'il honoroit d'un culte particulier, ayant même un pressentiment qu'il mourroit l'un des jours consacrés à sa gloire!

» Lorsque frappé subitement, dans une santé prospère, par un funeste accident dont il ne s'est point entièrement relevé, il fut réduit à l'extrémité et se prépara à l'éternité, il nous révéla des sentimens si grands, si nobles, si dignes d'un évêque mourant en héros chrétien, que jamais nous ne pourrons les oublier. Nous nous plaisons à en rendre de nouveau témoignage.

» Tandis qu'il conserva l'espoir de recouvrer la santé, ses vœux et ses désirs furent tous pour son diocèse. Dès qu'il acquit la certitude qu'il devoit consumer le reste de sa vie dans d'humiliantes infirmités, que Dieu l'avoit ainsi ordonné, il se détermina généreusement au plus grand sacrifice que sa conscience pût lui imposer, à l'abandon de son siège, afin qu'il fût occupé par un prélat capable de remplir les devoirs qui y sont attachés. Cette résolution, long-temps mûrie dans le secret, ne lui a été inspirée que par les motifs les plus purs. Il semble que Dieu en ait été satisfait, et n'ait attendu que cet acte de dévoûment pour l'appeler à lui, et terminer la pénible carrière dans laquelle il le faisoit marcher depuis plus de trois ans. »

Un service solennel a dû être célébré le jeudi dans la cathédrale du Mans. Une messe des morts sera également chantée dans toutes les églises du diocèse. MM. les grands-vicaires maintiennent tous les pouvoirs précédemment accordés. Ils annoncent qu'un bref du saint Père, adressé à M. de La Myre, sous la date du 26 août, et arrivé le jour même de la mort du prélat, lui exprimoit le regret qu'il eût été obligé de donner sa démission, et lui faisoit savoir

que son successeur seroit préconisé dans le prochain consistoire. MM. les grands-vicaires parlent de M. l'abbé Carron dans les termes les plus honorables :

« Ce successeur, N. T. C. F., est connu depuis long-temps, et vous savez comme nous, par tout ce que vous en avez entendu dire, que le choix de S. M. ne pouvoit tomber sur un sujet qui eût plus de titres à notre confiance. Il est précédé par l'odeur de sainteté que répand la mémoire d'un oncle vénéré, qui fut le modèle de toutes les vertus, et hautement recommandé par ses qualités personnelles. Sa piété, ses talens, son expérience, son âge, tout annonce qu'il sera un évêque distingué, et fera, pendant de longues années, le bonheur de ce grand diocèse; qu'il vous visitera bien des fois, et bénira les enfans de vos enfans. »

Enfin MM. les grands-vicaires ordonnent des prières pour la cessation des pluies qui désolent les campagnes. Ce Mandement est signé de MM. Bouvier, Bureau, Bourmault, Dubois et Menochet, qui étoient tous grands-vicaires du prélat, et que le chapitre a nommés comme grands-vicaires pendant la vacance du siège.

— Les conseils-généraux de département viennent de terminer leur session annuelle. Les uns ont continué le supplément de traitement qu'ils faisoient aux évêques, aux grands-vicaires et aux chanoines; les autres les ont réduits ou supprimés. Il faut voir comme ceux-ci sont loués par les feuilles libérales, qui, dans leur bienveillance contre le clergé, trouvent toujours qu'on en fait trop pour lui. Quant aux conseils-généraux qui ont continué les allocations anciennes, on se moque d'eux. N'est-il pas ridicule, en effet, d'alimenter par de nouveaux sacrifices le luxe des prêtres, déjà gorgés d'or? Ne vaudroit-il pas mieux consacrer à des souscriptions libérales les fonds si indiscrètement prodigués à l'entretien des églises ou à la cupidité des ecclésiastiques? C'est ce qu'on a pu lire dernièrement dans quelques-unes de ces feuilles. Les conseils-généraux ne sont certainement pas animés de cet esprit; mais plusieurs n'ont pas cru pouvoir se dispenser d'obéir aux instructions du dernier ministre de l'intérieur, qui, lors de la discussion du budget, avoit promis aux libéraux que les supplémens de traitement des archevêques n'iroient pas au-delà de 10,000 fr., et ceux des évêques au-dela de 5000 fr. C'est là ce qui a servi de règle. Oserai-je dire que cette fixation générale est contraire à la raison et même à la justice? Les archevêques,

les intelligences de deux Jésuites du pays avec les amis qu'ils ont dans le royaume; sans quoi la tranquillité publique courroit les plus grands dangers.

— Quelques journaux ont annoncé que M. Ostini, archevêque de Tarse et nonce apostolique à Lucerne, va se rendre au Brésil, et qu'il est chargé de remplir une mission du saint Père auprès de l'empereur don Pedro. Nous ne savons ce qui en est; mais nous voyons, en effet, dans le *Diario* de Rome, que le Pape a nommé un auditeur de la nonciature au Brésil, c'est M. l'abbé Fabrini. On annonce aussi que don Pedro envoie à Rome un ambassadeur extraordinaire, le marquis de Palma, avec une mission secrète. Un journaliste se demande quel est l'objet de cette mission; s'agit-il des ordres monastiques du Brésil, ou des intérêts de la jeune reine, ou de l'envoi de quelques missionnaires? Ce journaliste se livre, à cet égard, à de vaines conjectures, et ne paroît pas connoître l'état de la religion au Brésil. Des sept sièges épiscopaux qui existent en ce pays, quatre sont vacans; l'archevêché de Baia ou de San-Salvador, et les évêchés de Saint-Louis de Maragnan, d'Olinde ou Fernambouc et de Saint-Paul ne sont point occupés. Les seuls évêques existant dans cette grande contrée sont ceux de Belem de Para, de St-Sébastien ou Rio-Janeiro et de Maranhao. Il n'y a point eu de siège pourvu depuis le nouvel empereur; il importe d'aplanir les difficultés qui se sont élevées à ce sujet, et de régler plusieurs choses dans l'intérêt commun de la religion et de l'Etat; les nouvelles formes de gouvernement introduites par don Pedro ayant provoqué des changemens jusque dans le régime ecclésiastique, et jeté des inquiétudes sur la situation de plusieurs corps ou établissemens précieux à l'Eglise. On a lieu d'espérer que ce prince répondra au zèle de S. S. pour affermir l'état de la religion au Brésil. Il a paru prendre beaucoup de part à la perte qu'a faite l'Eglise par la mort de Léon XII. Il a ordonné que sa cour prît, à cette occasion, le deuil pour trois semaines, et qu'un service solennel fût célébré dans sa chapelle. M. l'évêque de Maranhao y a prononcé l'éloge funèbre du pontife, et un service a eu lieu pareillement dans toutes les églises de ce royaume.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Tous nos écrivains antimonarchiques se sont donné le mot pour célébrer le cinquième anniversaire de la mort de Louis XVIII. Comprenez-vous l'épigramme? Vienne maintenant à mourir M. de Villèle, vienne à mourir M. de Peyronnet, et vous verrez que les libéraux sont capables d'aller pleurer sur leur tombe comme des veuves inconsolables, pour mieux faire ressortir leurs griefs contre MM. de Polignac et de la Bourdonnaie! Le *Constitutionnel* se distingue pardessus tous les autres dans ces sortes de momeries révolutionnaires : Louis XVIII est devenu tout à coup pour lui le grand homme des temps modernes, le prince des législateurs, le sage par excellence. Dès ses plus jeunes années, dit-il, le comte de Provence avoit su comprendre son siècle : il vit arriver la révolution de loin, et il en embrassa la grande pensée de tout son cœur. Ennemi de la cour, ennemi de la noblesse, ennemi du clergé, il entra de bonne grâce dans les idées et les besoins du peuple souverain : aussi son nom étoit-il le plus populaire, le plus sympathique et le mieux sonnant que l'on connût alors. Mais voyez un peu la reconnoissance du peuple souverain envers ses meilleurs amis! peu de temps après Louis XVIII se vit forcé, par la nation *sympathique*, à se déguiser et à fuir, pour soustraire son immense popularité aux recherches des comités de surveillance et à la poursuite de ses bons amis; il a été proscrit par eux, et obligé de passer plus de vingt ans en exil. Or, ne voilà-t-il pas un exemple bien séduisant pour engager les princes à caresser les idées populaires! On vous demande un peu ce qui pourroit leur arriver de pire en ne les caressant pas?

— Il paroît qu'il en est des parvenus de la liberté comme des autres, et que l'insolence est une de leurs inclinations les plus naturelles. C'est ainsi que le *Messager des chambres*, espèce d'affranchi de M. de Martignac, est devenu tout à coup insatiable de licence révolutionnaire, et s'en donne aujourd'hui comme un affamé. Chose singulière! c'est aux *journaux ministériels* qu'il en veut le plus, c'est contre eux qu'il est armé en guerre, et qu'il se montre véritablement terrible! Rien, du reste, n'est aussi plaisant que de l'entendre s'expliquer sur la bassesse de leurs sentimens et sur les menus détails de leur métier. Il leur reproche de n'être que des *journaux-valets*, condamnés à faire antichambre et à gratter aux portes des ministres, pour épier le moment de recevoir leurs ordres dans les ténèbres de la nuit. Comme il est probable que le pauvre *Messager* ne sait rien là-dessus que par ses souvenirs, vous pouvez en conclure qu'il a dû furieusement souffrir pendant les dix-neuf mois de M. de Martignac, et que les ongles lui cuisent encore d'avoir gratté aux portes. Ne vous étonnez donc pas de le voir frapper si fort sur le dos des confrères qu'il accuse de lui avoir succédé dans son pénible service. Les choses ne se passent pas autrement dans les colonies à esclaves : un nègre affranchi est mille fois plus dur qu'un autre; et quand il se charge de distribuer des corrections à ses camarades de la veille, il y a de quoi en frémir.

—Une sentinelle, en voulant écarter un chien, a eu le malheur, à Saint-Cloud, de frapper de sa baïonnette un ouvrier à la jambe. Le blessé a été pansé au château, et S. M., informée de cet accident, lui a fait donner une somme de 500 fr.

—Le 15, MADAME, duchesse de Berri, et MADEMOISELLE, ont quitté Dieppe, suivies des plus vives acclamations. LL. AA. RR. ont couché à Rosny, et sont arrivées à Saint-Cloud le 16, à quatre heures de l'après-midi.

—M. le contre-amiral Halgan est nommé vice-amiral, et quitte la direction du personnel de la marine; M. le contre-amiral Mackau lui succède dans cette dernière place.

—M. le baron d'Haussez, en arrivant au ministère de la marine, a adressé une circulaire aux préfets maritimes. Le dernier paragraphe de cette pièce auroit dû suffire pour faire cesser les déclamations et les alarmes ridicules du parti libéral. Le gouvernement du Roi, dit M. d'Haussez, est inébranlable dans la résolution qu'il a prise de ne point s'écarter des principes constitutionnels consacrés par la Charte, et de ne rien négliger pour resserrer à jamais les liens qui doivent unir le trône et les libertés publiques. Il marchera dans cette voie avec constance, modération et fermeté.

—M. le duc de Bourbon a cédé, pour l'emplacement de la salle provisoire où se tiendra la prochaine session de la chambre des députés, la partie du jardin du palais dont il s'étoit réservé la jouissance par l'acte de vente de 1827. Cette salle sera adossée à la bibliothèque et à la grande salle. Les travaux vont commencer sous peu; ils coûteront, dit-on, 100,000 fr.

—M. le ministre de l'intérieur vient de réduire de cinq à trois le nombre des censeurs dramatiques. Par suite de cette mesure, MM. Laya et Chazet ne font plus partie de la commission. Les censeurs maintens sont MM. Sauvo, Cheron et Briffaut.

—M. Beugnot, troisième secrétaire d'ambassade à Constantinople, remplace à Rome M. Desmousseaux de Givré. M. de Lanoue, qui est attaché à cette dernière ambassade, se rend, dit-on, à Florence, pour y gérer la mission pendant un voyage que fait M. de Vitrolles à Paris.

—Les gérans responsables du *Journal du commerce*, du *Journal des débats*, du *Constitutionnel*, du *Courrier français*, de l'*Echo français* et de la *Gazette de France* ont reçu la notification des procès-verbaux de saisie dressés tant à l'hôtel des postes qu'au bureau de chaque journal, les 11 et 12 septembre. M. Camille-Gaillard est chargé de l'instruction de l'affaire relative à l'insertion des articles sur l'*association bretonne*. Ce n'est qu'après le rapport de ce magistrat que la chambre du conseil décidera s'il y a lieu à renvoi en police correctionnelle.

—Le *nouveau Phocéen*, journal qui se publie à Marseille, est déféré au tribunal correctionnel de cette ville, à raison de deux articles qui ont pour titre *les Litanies* et *la Ménagerie royale*.

—Il n'est que trop certain que Louis Fauche-Borel, ancien imprimeur à Neûchatel en Suisse, vient d'y mettre fin à ses jours en se précipitant du haut des fenêtres de sa maison. On sait combien la vie de cet homme avoit été agitée. Il se dévoua à la cause royale avec un zèle d'autant plus étonnant qu'il n'étoit pas né Français. Il courut toute l'Europe, toujours rempli de projets pour le succès de cette cause, et n'épargnant dans ce but ni ses peines, ni son argent. Il avoit obtenu du Roi de France une pension

de 5000 fr. : malgré cela, ses affaires étoient fort mauvaises, et il se plaignoit vivement de n'avoir point obtenu de dédommagement des sacrifices qu'il avoit faits. Cette idée le tourmentoit vivement, et sa tête s'en est échauffée; il ne voyoit autour de lui que des ennemis et des pièges. C'est là, sans doute, ce qui lui a fait prendre une résolution si funeste. Dans une lettre écrite avant sa mort, il recommande son ame à Dieu, lui demande pardon de ses péchés, et déclare pardonner à ses ennemis. Fauche-Borel venoit de publier des Mémoires qui montrent quelle étoit l'activité de cet esprit ardent, et avec quelle constance il combattit la révolution.

— On avoit répandu le bruit que M. le baron de Charette, pair de France, avoit été assassiné dimanche dernier à Châlons. Cette fâcheuse nouvelle est heureusement démentie.

— Parmi les vœux émis par le conseil-général du département du Var, on remarque ceux de la suppression du monopole universitaire et de la répression de la licence de la presse.

— Le 10 septembre, M. de Bastoulh, procureur-général à Toulouse, et M. Delvolvé, avocat-général, ont visité la maison d'arrêt de cette ville. Trois membres du bureau de la Miséricorde les accompagnoient dans cette visite.

— L'académie d'Arras avoit proposé, pour prix de poésie de cette année, ce sujet : *Les malheurs causés par la loterie*. Dans sa séance annuelle du 31 août, elle a décerné la médaille d'or à M. Auguste Mouffle, déjà couronné deux fois par la même académie.

— Les pluies continuelles ont causé sur plusieurs points de grandes inondations. La Meuse a débordé dans les environs de Saint-Mihiel, et toutes les prairies sont couvertes d'eau.

— Un accident, qui heureusement n'a pas eu de suites plus funestes, est arrivé au roi d'Espagne, en se rendant avec les infans, de Saint-Ildefonse à l'Escurial. Après une heure de marche, l'avant-train de sa voiture se détacha, et la voiture tomba pardevant. La violence du coup jeta le roi en avant, et sa tête heurta contre la glace, qui fut brisée : S. M. se fit une blessure au front. Malgré un épanchement de sang assez abondant, elle continua son voyage pour l'Escurial, où elle reçut les marques du vif intérêt que tout le monde prenoit au danger qu'elle avoit couru. Cet accident n'a causé aucune altération à la santé du roi; il continue ses occupations habituelles, et il s'est même promené à pied le 7 septembre.

— Le lord maire de Londres a rendu une ordonnance qui défend aux diligences et autres voitures de circuler près des temples le dimanche pendant l'office divin.

— Lord Wellington, las d'être en butte aux invectives journalières du *Morning journal*, a porté plainte en diffamation contre les éditeurs de cette feuille. Ces déclamations ont lieu surtout par suite de l'émancipation des catholiques. Le premier ministre est traité dans ce journal d'orgueilleux, de rapace et de traître, tout disposé d'une part à renverser le trône, et de l'autre à fouler aux pieds les libertés publiques. Le grand-jury a déclaré qu'il y avoit lieu à suivre contre les propriétaires du *Morning*.

— L'empereur de Russie a ordonné la levée immédiate, dans tous ses Etats, de trois hommes sur cinq cents, attendu, dit le manifeste, l'impossibilité de prévoir un terme à la lutte actuelle.

— Par suite de négociations entamées par le consul d'Autriche à New-Yorck avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ce gouvernement a mis les bâtimens autrichiens, dans les ports de ses Etats, sur le même pied que les bâtimens du pays.

Sermons choisis de Bossuet, précédés d'un discours préliminaire par le cardinal Maury (1).

Sermons et Entretiens choisis de Fénelon, précédés de ses Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier (2).

Ces deux choix de sermons parurent en 1803 par les soins d'un homme de lettres, aujourd'hui magistrat, qui, à son retour de l'émigration, consacra ses loisirs à la publication d'ouvrages utiles à la religion et à la jeunesse. Le volume des *Sermons de Bossuet* contient d'abord le *Discours préliminaire* composé par l'abbé Maury pour servir de préface à la première édition des Sermons de Bossuet. Ce *Discours*, qui fut imprimé il y a plus de 50 ans, a reparu avec des augmentations à la suite de l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*; on a suivi cette nouvalle édition. On trouve, après le *Discours*, quatorze sermons de Bossuet et deux fragmens de panégyriques; les sermons sont ceux sur la Providence, sur l'ambition, sur l'honneur, sur l'amour des plaisirs, sur les jugemens humains, sur la mort et l'immortalité de l'ame, sur la divinité de la religion chrétienne, etc.

L'autre volume renferme les dialogues de Fénelon sur l'éloquence, un extrait de sa lettre à l'Académie française, le discours pour le sacre de l'électeur de Cologne, les sermons pour l'Epiphanie, pour l'Assomption, pour les fêtes de saint Bernard et de sainte Thérèse, pour celle d'un martyr, pour une profession religieuse, et deux entretiens sur la prière et sur les caractères d'une vraie et solide piété.

Les noms de Bossuet et de Fénelon sont des titres suffisans pour recommander ces deux volumes, qui conviennent surtout à la jeunesse, et qui peuvent être donnés en prix dans les établissemens d'éducation; ce seroit à la fois pour les jeunes gens des modèles de goût et des sujets de lectures instructives et solides sur les vérités de la religion.

---

(1) Un vol. in-12, prix, 2 fr. 50 cent. et 3 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Junior, et au bureau de ce journal.

(2) Un vol. in-12, mêmes prix et mêmes adresses.



Histoire du clergé de France pendant la révolution, par M. R. Tomes II et III (1).

Ces deux tomes terminent l'ouvrage dont nous avions annoncé le commencement l'année dernière dans notre n° 1476. Le compte que nous rendîmes alors du premier volume mécontenta un jeune écrivain que nous étions loin de vouloir blesser, et il crut voir quelque chose d'hostile dans des observations où il y avoit peut-être plus de bienveillance que de sévérité. Nous n'avions pas remarqué tous les défauts de l'ouvrage, et la critique que nous en avions faite étoit adoucie par ce que nous disions du bon esprit et de la droiture des intentions de l'auteur. Dans un premier mouvement de chagrin, il avoit consigné ses plaintes dans une préface dont nous ne parlerons que pour le féliciter de l'avoir supprimée. Nous nous abstiendrons également de répondre aux personnalités injurieuses que nous a adressées à ce sujet, dans le cahier du *Mémorial* d'octobre dernier, un écrivain arrogant et amer, qui paroît croire que le titre de comte qu'il se donne l'autorise à traiter avec la plus insultante hauteur quiconque ne pense pas comme lui. Nos lecteurs s'intéresseroient peu à cette querelle, et nous répugnons autant qu'eux à descendre à des récriminations indignes d'un écrivain religieux, et aussi opposées à notre goût qu'à nos habitudes et à nos principes. Ainsi nous revenons à M. R., et aux deux derniers volumes qu'il a publiés.

Le tome II renferme l'histoire du clergé sous l'assemblée législative et la convention. On y voit les progrès et les développemens de l'horrible persécution suscitée par l'esprit d'impiété. Le nouveau serment exigé des prêtres à la fin

(1) 3 vol. in-12, prix, 7 fr. 50 cent. et 10 fr. franc de port. A Paris, chez Bricon, rue du Vieux-Colombier, et au bureau de ce journal.

de 1791, les mesures prises contre eux dans plusieurs départemens, l'abolition du costume ecclésiastique, le bref du 19 mars 1792, la continuation de la controverse sur les innovations de l'assemblée constituante, les journées du 20 juin et du 10 août, le décret de déportation des prêtres, les massacres commis à Paris et dans les provinces; tels sont les principaux évènemens qui signalèrent la session de l'assemblée législative. M. R. parcourt rapidement ces faits, et y joint ceux qui concernent la famille royale, et d'autres qui peut-être n'entroient pas rigoureusement dans son plan, mais qu'il a cru propres à faire bien connoître cette sinistre époque. On désireroit quelquefois plus de précision dans les dates. Ainsi l'auteur ne donne point la date du décret rendu sur le rapport de François de Neufchâteau, pour demander un nouveau serment aux prêtres; ce décret est des 16 et 29 novembre 1791. Il donna lieu à plusieurs écrits où des évêques, MM. de Boisgelin, Dulau, de Galard, Asseline, montrèrent qu'on ne pouvoit prêter ce serment

Nous ferons remarquer à l'auteur quelques inexactitudes qu'il s'empressera de faire disparoître dans une seconde édition. Il dit que, dans les 3 maisons que la congrégation de l'Oratoire avoit à Paris, il ne se trouva que 3 prêtres qui firent le serment; c'est une erreur. Il est vrai que tous les Oratoriens de la maison de l'Institution refusèrent le serment, mais tous ceux du séminaire St-Magloire le prêtèrent. A la page 149, l'auteur parle d'une manière très-défavorable de l'abbé de Boisgelin, le neveu, massacré à l'Abbaye; je crois qu'il auroit pu supprimer cette note. Il n'est peut-être pas bien sûr de tout ce qu'il dit des mœurs de cet abbé, et, il en seroit sûr, qu'il étoit encore à propos de ne pas divulguer ce qui est ignoré aujourd'hui. En racontant la révolution du 9 thermidor, M. R. ajoute que grand nombre de prêtres quittèrent alors leur déguisement; tous ceux qui vivoient à cette époque savent, au contraire, que les prêtres conservèrent long-temps après le costume des laïcs. Ils étoient souvent inquiétés et poursuivis, et il eût été téméraire de reprendre un costume qui les eût exposés à la persécution. *Plus de 900,000 hommes*, dit M. R., *sortirent alors des prisons, ou des retraites où ils étoient cachés.* Si ce nombre étoit en chiffres, on pourroit croire que l'erreur vient d'une

faute d'impression ; car certainement il n'y avoit pas 900,000 personnes en prison ou cachées. Il y eut assez d'horreur dans la révolution sans y ajouter de l'exagération.

Le troisième et dernier volume présente l'histoire du clergé sous le directoire. La persécution offre un autre aspect que dans le volume précédent, mais elle est encore sombre, perfide et violente. Elle s'étend sur la Belgique, sur l'Italie, et jusque sur le souverain pontife. Les déportations recommencent, et en même temps que l'on inquiète et que l'on poursuit les prêtres, et que l'on entrave de mille manières l'exercice de la religion catholique, on favorise un culte ridicule qui, sous un nom pompeux, n'étoit autre chose qu'un déisme froid et insignifiant. Enfin, pour mettre le comble aux maux de l'Eglise, un parti schismatique souffloit le feu de la discorde et s'agitoit en tout sens pour s'enraciner en France, et pour profiter des malheurs de la religion et de l'oppression du clergé.

Tel est le tableau que l'auteur avoit à retracer, mais qu'il n'a pu présenter que rapidement dans un petit volume. Il se déclare franchement pour la cause de la religion et du clergé, et signale à la fois les efforts de l'impiété et les manœuvres des constitutionnels. Il montre même parfois quelque sévérité, comme lorsqu'il blâme assez fortement les ecclésiastiques qui firent l'acte de soumission prescrit en 1795. Plusieurs évêques, il est vrai, improuvèrent cet acte, mais d'autres le permirent, et on sait que M. Emery, cet ecclésiastique si sage et si attaché aux règles de l'Eglise et aux intérêts de la religion, écrivit en faveur de la soumission. Je ne vois pas trop sur quel fondement, en parlant de la conduite du clergé français en Angleterre, l'auteur ajoute que *la présence de nos évêques à Londres avoit rétabli, entre cette ville et Dublin, l'harmonie détruite depuis long-temps par les querelles de religion.* Qu'il eût dit que la présence de nos évêques et d'une grande portion de notre clergé, en Angleterre, avoit diminué les préventions des protestans contre les catholiques, c'est une remarque qui avoit déjà été faite et avec raison, et l'auteur pouvoit se borner à la reproduire. Ce qu'il y ajoute n'est ni vrai ni vraisemblable.

On ne peut que féliciter M. R. d'avoir fait un grand usage des *Annales* de M. de Boulogne, recueil très-précieux pour l'histoire, et rempli de documens et de réflexions d'un véri-

table intérêt. Il a pris également de larges extraits, soit dans les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du 18e siècle*, soit dans le *Précis de l'histoire de l'église constitutionnelle*, publié il y a peu d'années. D'ailleurs, il cite presque toujours ses autorités, et c'est en effet la méthode des écrivains exacts et consciencieux. L'auteur s'en est cependant écarté à la fin de son second volume, où il cite de longs passages des *Annales* sans indiquer où il les a pris. Des réflexions sur les *Mémoires philosophiques* de Bourgoing, entr'autres, sont tirées en entier de M. de Boulogne, sans en prévenir. Ce morceau convenoit très-bien à un journal, mais est trop long pour un livre d'histoire, et n'avoit pas de rapports avec l'histoire du clergé de France.

Dans une espèce d'appendice, l'auteur présente les principaux faits de l'histoire du clergé depuis 1799 jusqu'en 1814. C'est un sommaire très-rapide, et qui n'a qu'une douzaine de pages.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 29 août, anniversaire de la mort du pape Pie VI, on a célébré dans l'église Saint-Pierre un service pour ce pontife. M. le cardinal della Somaglia, qui est le seul cardinal de la création de ce pontife, a fait les absoutes.

— Dans la nuit du 22 au 23 août est mort M. Jean-Baptiste Russin, évêque de Syra, dans l'Archipel. Il étoit né à Tine en 1769, fut élevé au collège de la Propagande, à Rome, et envoyé ensuite au collège des Chinois, à Naples, pour y achever ses études. Il retourna dans sa patrie en 1793, et y remplit pendant huit ans les fonctions de curé et de missionnaire. Le 3 octobre 1800, il fut nommé évêque de Syra, et fut sacré le 20 janvier 1801, à Tine, par M. Tobia, alors évêque de l'île. Il revint à Rome en 1821, et y mena une vie exemplaire. Le saint Siège avoit nommé un administrateur apostolique pour le remplacer à Syra.

Paris. La neuvaine du Calvaire a été un peu contrariée par le mauvais temps; cependant chaque jour on y a remarqué bon nombre de fidèles. Le lundi, le mardi, le

jeudi et le dimanche ont été surtout remarquables par le concours du peuple. Les constructions de l'église sont assez avancées, et on a pu y célébrer l'office. La partie du chœur est finie, sauf cependant la voûte qu'on a remplacée provisoirement par une toiture en bois. On peut juger dès actuellement de l'effet de l'église. Le chœur sera fort élevé au-dessus de la nef; on espère que celle-ci pourra être terminée dans la campagne prochaine. Elle sera d'une bonne grandeur, et en y joignant la partie qui est sous l'ancien bâtiment et qui précède l'église, on aura un emplacement suffisant pour les réunions les plus nombreuses. Ce résultat sera entièrement dû à l'activité d'un prélat plein de zèle, et aux dons généreux des fidèles, excités par son exemple.

— Un respectable évêque nous adresse un *bon* de 200 fr. pour les besoins de l'église d'Ecosse, et promet pareille somme tous les ans, le 1er octobre, jusqu'à concurrence de 800 fr. Je regrette, dit le charitable prélat, que les besoins de nos pauvres et du diocèse ne me permettent pas de faire davantage; c'est du moins de bien bon cœur que j'offre ce foible secours à nos frères de l'église d'Ecosse. Un autre de nos plus dignes évêques, qui a eu M. l'évêque de Cybistra pour un de ses consécrateurs, nous charge de lui faire tenir une somme de 100 fr. pour cette pauvre mission, et nous annonce qu'il fera ses efforts pour procurer d'autres dons aux bons catholiques d'Ecosse. Puissent ces dons généreux des premiers pasteurs exciter la charité des fidèles envers une église si intéressante par sa position! L'agent de M. l'évêque de Cybistra étant absent en ce moment, nous attendrons son retour pour lui remettre les fonds qui nous ont été confiés.

— *La Gazette des cultes*, qui est pleine d'impartialité et de bonne foi, n'a définitivement point mis la lettre de M. Bretonneau, que nous avons insérée dans un de nos derniers numéros; mais elle cherche à épiloguer sur cette lettre. Pourquoi M. Bretonneau l'a-t-il écrite si tard? pourquoi l'a-t-il signée tout seul? pourquoi n'a-t-il pas attendu patiemment qu'il plût à MM. de la *Gazette* de l'insérer? Ces MM. sont piqués qu'on se soit adressé à nous pour donner de la publicité à une réclamation qui étoit datée du 16 août, et qu'ils tenoient secrète depuis un mois. Mais il est plaisant de voir par quel artifice ils espèrent éluder le démenti

qu'ils ont reçu : *Quant au fait fort insignifiant de l'achat d'une chasuble*, disent-ils, *il n'est contesté que par un seul individu, qui ne nous paroît pas avoir mission pour le démentir; et, quand il seroit vrai que la somme auroit été restituée à la caisse des prisons après en avoir été détournée, nous nous applaudirions de la publicité qui auroit amené ce résultat.* Quelle admirable bonne foi! Ainsi, le fait de l'achat d'une chasuble, qui étoit l'unique fondement de l'accusation, n'est plus qu'un fait *insignifiant,* quand il est démenti. M. Bretonneau n'a pas de mission pour le démentir. Auroit-il fallu que toutes les autorités du département signassent la lettre? Enfin, ces MM. supposent que c'est peut-être leur article qui a fait restituer la somme dans la caisse des prisons, après qu'elle en avoit été détournée : misérable subterfuge de gens qui ne veulent pas reconnoître leur tort, et qui recourent à une calomnie pour en justifier une autre! Qui ne sera pas plus porté à ajouter foi à la réclamation signée d'un homme connu, d'un homme en place, d'un membre de la commission où l'on disoit que le fait s'étoit passé, plutôt qu'aux accusations d'un correspondant qui se cache et d'un journal qui s'imprime à 200 lieues?

— Nous avons parlé des missions données cette année dans le diocèse de Tulles et du bien qu'y ont fait les missionnaires de France. Un témoignage honorable vient d'être rendu à leur zèle et à leurs travaux par la principale autorité civile du département. M. le marquis de Villeneuve, préfet de la Corrèze, a prononcé, à l'ouverture de la dernière session du conseil général, un discours dont nous ne citerons qu'un passage fort remarquable. Après avoir fait l'éloge des Frères des écoles chrétiennes, M. le préfet a parlé des prédications des missionnaires de France :

« Un autre genre d'instruction, a-t-il dit, a secondé dans le cours de cette année le perfectionnement moral du peuple corrézien. Pourquoi m'abstiendrois-je d'en parler? Il peint l'esprit du pays, il a renforcé ses vertus, accru son instruction, honoré son caractère. Des missions spéciales ont eu lieu à la fois dans les trois chefs-lieux du département ; accueillies d'abord avec réserve, puis avec enthousiasme, elles y ont répandu un esprit religieux d'ordre, de réconciliation et de concorde. Est-ce un foible honneur pour le département qu'une telle épreuve si parfaitement subie au milieu des passions tumultueuses qui, ailleurs, fermentent, et qui vainement ici chercheroient une arêne? »

A cette occasion, nous annoncerons que, sur la demande de M. l'ancien évêque de Tulles, Mme la Dauphine a accordé 300 fr. pour l'établissement des Frères des écoles chrétiennes à Brive.

— En annonçant, l'année dernière, la mort de M. Miquel, grand-vicaire de Montpellier et supérieur du séminaire, nous regrettions d'avoir si peu de renseignemens sur un eccclésiastique connu dans le midi par son dévoûment, ses courses et ses travaux. Mais en remuant, il y a peu de jours, d'anciens papiers, nous avons retrouvé une lettre qu'on nous écrivoit dans le temps de Montpellier, et qui renferme une notice détaillée et intéressante sur le laborieux missionnaire. Nous ne savons comment cette lettre a pu être ainsi oubliée, et nous allons réparer nos torts en donnant au moins quelque extrait de la notice; ce sera un supplément à l'article très-court de notre n° 1422. Jean-Claude-François-Xavier Miquel étoit né à Auxonne en 1766; il étoit fils d'un ingénieur-géographe qui résidoit dans cette ville, et qui y mourut en 1783, dans de grands sentimens de religion. Ce père, justement estimé pour son caractère et son talent, laissa une nombreuse famille sans fortune. Presque tous ses enfans émigrèrent au moment de la révolution, et l'aîné vit encore à Valence, en Espagne, où il est établi. Jean-Claude vint à Paris en 1784, et forma d'abord le projet d'entrer à la Trappe; après avoir été quelque temps dans l'irrésolution sur sa destinée future, il se décida pour l'état ecclésiastique, et fut reçu dans la communauté des Clercs de Saint-Sulpice. Il prit la tonsure en 1789, fut ordonné sous-diacre à la fin de 1790, et diacre en 1791. Il entra aux Missions-Etrangères au commencement de 1792; mais, après le 10 août, on l'arrêta et on le conduisit aux Carmes, d'où il parvint à s'échapper au moment des massacres. Après avoir erré quelque temps, il parvint à passer en Suisse, et fut ordonné prêtre le 25 octobre 1792, par M. de Lenzbourg, évêque de Lausanne. Son zèle le porta à rentrer peu après en France, et il exerça le ministère à Lyon jusqu'au siège de cette ville. Alors il se retira à Châlons, et y resta jusqu'en 1795. Les rigueurs de la persécution ne l'empêchèrent pas de se rendre utile aux fidèles. Il passa quelque temps à la Val-Sainte, en Suisse, et vint à

Paris, où il changea souvent de retraite. Son humeur ne le portoit pas à rester long-temps dans le même lieu, et les circonstances secondoient son goût en le forçant d'errer. Il se lia étroitement à Paris avec le sage et pieux abbé Legris-Duval, et parloit depuis avec un tendre intérêt de ses rapports avec cet excellent homme. Ils s'appliquoient de concert aux bonnes œuvres. En 1803, M. Miquel s'attacha au Père Guillou, et ils firent ensemble ou séparément des missions. M. Miquel en donna 27 en différens diocèses, et principalement dans le midi. Il prêcha à Paris, à Bordeaux, à Lyon, à Toulouse, donna des retraites, forma des associations, et fut pour plusieurs un instrument de salut. En 1812, l'envie lui prit de visiter l'Amérique. Dans la traversée, il fut pris par les Anglais; mais, ayant été mis sur un navire portugais, il arriva à Philadelphie le 26 mai, et parcourut les principales villes des Etats-Unis, profitant de toutes les occasions d'exercer le ministère. Il professa quelque temps la théologie morale à Georges-Town. La restauration le rappela en France; il se fixa principalement à Toulouse, et donna, jusqu'en 1821, quinze missions, seul ou avec d'autres. Il travailla à celles de Toulouse, de Bordeaux, de Carcassonne, de Béziers, de Pau, de Montauban, etc. En 1821, il essaya d'établir une maison de missionnaires à Lavaur, et fit de là de fréquentes excursions dans les environs, donnant, suivant l'occasion, des missions et des retraites. Un grand besoin d'activité se joignoit à son zèle pour le porter à mener une vie si laborieuse; mais les infirmités commençant à se faire sentir, il avoit formé la résolution de se retirer à la Grande-Chartreuse. La rigueur du climat l'obligea de changer d'avis. En octobre 1825, M. l'évêque de Montpellier l'engagea à se mettre à la tête de son séminaire, et lui donna le titre de grand-vicaire. La santé de M. Miquel ne lui permit pas de rendre, dans ce dernier poste, tous les services que l'on auroit pu attendre de son dévoûment. Il fut presque toujours retenu par les infirmités. Enfin il succomba à une colique de *miserere* le 12 février 1828, après vingt-deux heures de souffrances, pendant lesquelles il fut un modèle de patience et de piété. Franc, sincère, le cœur droit, le caractère intrépide, M. Miquel a laissé de nombreux amis; il étoit en relation avec des hommes très-distingués, ne flattoit per-

sonne, et pratiquoit le premier les vertus qu'il prêchoit aux autres. Son désintéressement, son humilité, son dévoûment pour la religion, son profond attachement au saint Siège, dont il ne parloit qu'avec un respect filial; voilà ce qu'on remarquoit surtout en lui, ce qui l'animoit dans ses travaux, et ce qui recommande surtout sa mémoire au souvenir de ses amis et des pieux fidèles.

— Parmi les monumens qu'avoit élevés la piété de nos pères, et qui ont échappé au marteau de la révolution, il faut compter l'église de Notre-Dame de Cléry, au diocèse d'Orléans. Cette église, située dans une très-petite ville, étonne les voyageurs par son imposante architecture; elle a été restaurée il y a quelques années; et à cette occasion, on a publié à Orléans, en 1823, une *Notice historique,* in-8°, qui n'est pas sans intérêt. Il y avoit très-anciennement à Cléry une chapelle célèbre par le concours des pélerins. Au commencement du 14ᵉ siècle, la veuve et le fils de Simon de Melun, seigneur de Lasalle, y fondèrent une collégiale de cinq prébendes, auxquelles Philippe-le-Bel en ajouta cinq autres. Ce prince commença à rebâtir l'église, qui fut achevée sous Philippe de Valois. Pillée dans les guerres des Anglais sous Charles VII, elle fut rebâtie avec magnificence par Louis XI, qui révéroit particulièrement ce pélerinage, et qui affecta de plus grands revenus au chapitre. L'église, brulée en 1472, fut construite de nouveau par les soins de ce prince, qui accorda à la collégiale des privilèges assez étendus. Il y fit élever son tombeau, et y fonda un service à perpétuité. Ce prince étant mort à Tours le 30 août 1483, son corps fut porté le 6 septembre à Cléry, et sa femme, Charlotte de Savoie, qui mourut trois mois après, fut enterrée près de lui. Le premier mausolée, exécuté du vivant du roi, n'étoit point entièrement achevé, lorsque les protestans, ayant surpris la ville de Cléry, brisèrent la statue du prince et dispersèrent ses cendres. Le tombeau, rétabli par Louis XIII, fut exécuté en marbre par Bourdin, sculpteur d'Orléans. Louis XI y étoit représenté à genoux, les mains jointes; sa tête est chauve, mais pleine d'expression. Le monument fut mutilé de nouveau en 1793; un cercueil de plomb, qui étoit dans le caveau, fut enlevé, et ce qu'il renfermoit fut jeté sans précaution dans une tombe en pierre.

La statue du roi, reléguée dans une chapelle, fut ensuite transportée à Paris, au musée des monumens, rue des Petits-Augustins. Elle y resta jusqu'en 1818. Alors on restaura l'église, qui avoit été négligée pendant la révolution, et on rétablit le tombeau. Une inscription rappelle l'époque de cette restauration, exécutée par les soins de M. le comte de Choiseul, alors préfet du Loiret. Le monument est placé sur un piédestal de marbre, orné de quatre colonnes. Une somme de 50,000 fr. fut employée aux réparations nécessaires. Le vaisseau étoit digne d'une telle dépense; par son élévation, par sa longueur, par la beauté de ses voûtes, par le nombre de ses piliers et de ses croisées, par ses contreforts, il présente un aspect imposant, et beaucoup de nos cathédrales n'ont ni la même grandeur, ni la même dignité : seulement l'église est un peu nue, et, dépouillée de ses revenus, elle offre dans sa solitude et dans le dénuement de ses autels et de ses chapelles un contraste avec le style majestueux de l'architecture. On dit que le sanctuaire, du temps même du chapitre, se faisoit remarquer par sa simplicité. Aujourd'hui l'édifice offre bien des traces des dévastations révolutionnaires. Des ornemens et des sculptures ont été mutilés; les chapelles qui restent sont dans un état affligeant. La chapelle de Longueville, construite par les libéralités du comte de Dunois, offre des restes d'ornemens de sculpture travaillés avec beaucoup de délicatesse; le comte y fut enterré, ainsi que sa femme, François d'Orléans, leur fils, la femme de ce dernier, et François II, petit-fils de Dunois. Des princes, des seigneurs, des personnes de toute condition, avoient choisi cette église pour leur sépulture. Ce lieu fut long-temps un pélerinage célèbre. Henri III le visita en 1584. Des particuliers, des villes même envoyoient des dons à cette église, qui fut pillée plusieurs fois. En 1631, des brigands enlevèrent les représentations en argent des villes de Metz et de Calais, qui avoient été offertes en *ex-voto* à la sainte Vierge par leurs échevins. Nous tirons ces détails de la *Notice historique* citée ci-dessus. Elle finit par un catalogue des doyens du chapitre de Cléry pendant près de 400 ans. On y voit aussi le plan du tombeau de Louis XI et l'entrée de la chapelle de Longueville

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Messieurs, ne prononcez pas ainsi le nom du Roi à tout propos, s'écrient, chaque matin, les journaux révolutionnaires! vous nous faites mal aux nerfs. Songez donc que sa personne sacrée est en dehors de toutes nos affaires. Laissez-nous renverser tranquillement son trône; mais ne nous exposons pas à lui manquer de respect : mettons-le entièrement de côté; parlons et agissons comme s'il n'étoit plus question de lui. De la part du *Constitutionnel* et du *Journal des débats,* cette continuelle recommandation de ne plus parler du Roi en quoi que ce soit a quelque chose de singulier que nous ne comprenons pas bien, ou que nous craignons de trop bien comprendre.

— Avec huit notes, les gens du métier trouvent moyen de faire éternellement de la musique : il en est de même du *Constitutionnel;* avec huit locutions, il trouve moyen aussi de faire durer éternellement le plaisir de ses lecteurs. Les progrès de la civilisation, l'enseignement mutuel, les Jésuites et la congrégation, l'esprit national et l'esprit de Coblentz, l'ordre légal, le régime constitutionnel et les refus de sépulture; telle est la pitance de ses abonnés depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre. Ce qu'il y a d'agréable pour eux, c'est qu'ils savent aujourd'hui ce qu'il leur dira demain, ce qu'il leur dira tout le long de l'année, et puis encore les années suivantes. Ah! vraiment il est bien ingrat de ne pas aimer les prêtres, les Jésuites et les émigrés! Sans eux, il y auroit trois notes de moins à sa gamme, et il seroit fort embarrassé de son grand format.

— Quelques libéraux avoient demandé un service pour Louis XVIII à Saint-Roch : ce service a été célébré samedi dernier. On assure qu'il y avoit très-peu de monde, et surtout très-peu de recueillement. Le service étoit mesquin; ces MM. gardent leur magnificence pour une meilleure occasion. On s'est demandé à quel propos ils s'étoient pris tout à coup d'un si vif intérêt pour la mémoire d'un Bourbon. Ah! voyez-vous, c'est qu'il est mort; et puis on veut faire croire par là que l'on est fort attaché à la Charte donnée par Louis XVIII, et que l'on craint pour elle. Qui pourroit être dupe de cette hypocrisie?

— Le Roi doit, sous peu de jours, aller passer une semaine à Compiègne, et une autre semaine à Fontainebleau; de là S. M. reviendra habiter le château des Tuileries.

— M. le duc et Mademoiselle d'Orléans, informés par M. le maire de Saint-Didier (Puy-de-Dôme) qu'un incendie avoit causé des ravages dans cette commune, ont envoyé chacun 100 fr. pour les victimes de ce désastre.

— Le numéro du *Bulletin des lois* qui vient de paroître contient l'ordonnance royale du 10 août qui nomme M. Ravez pair de France. Il est dérogé à son égard à l'article 1er de l'ordonnance du 25 août 1817, en ce qui concerne l'institution préalable du majorat qui devra être attaché à la pairie; néanmoins la dignité de pair du royaume conférée à M. Ravez ne sera héréditaire qu'à la charge par lui de constituer un majorat de 10,000 fr. au moins de revenu net en biens immeubles.

— M. le comte de Preissac, député, a donné sa démission de préfet du Gers.

— M. Blondel d'Aubers, préfet de l'Ardèche, est nommé préfet du Gers, en remplacement de M. le comte de Preissac, démissionnaire. M. de Carrière, sous-préfet d'Abbeville, est nommé à la préfecture de l'Ardèche. M. Kermellec, sous-préfet d'Issoudun, passe à Abbeville, et est remplacé par M. Léon de Clock.

— Par ordonnance du 20 septembre, le Roi a nommé M. le marquis de Reisséguier maire de Toulouse, en remplacement de M. de Montbel; et M. Dubrocq maire de Bayonne, en remplacement de M. d'Hériart, démissionnaire.

— M. le contre-amiral baron Roussin est nommé membre du conseil d'amirauté, en remplacement de M. le baron de Mackau, appelé à d'autres fonctions.

— M. le baron de Bois-le-Comte, qui avoit été chargé, il y a quelques mois, d'une mission à Constantinople, et qui est aujourd'hui chef de division au ministère des affaires étrangères, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— Le *Bulletin des lois* publie une ordonnance royale qui supprime les bourses entretenues par la ville de Paris dans les collèges royaux d'Amiens, d'Orléans, de Rouen et de Reims, et autorise la ville de Paris à employer une partie des sommes provenant de cette suppression à la fondation de douze bourses entières dans le collège particulier de Sainte-Barbe.

— M. de Lancy, qui étoit chef de division au ministère de l'intérieur, est nommé administrateur de l'une des bibliothèques de Paris.

— Le *Messager des chambres* avoit avancé que M. Duplessis de Grénédan avoit fait valoir des droits pour entrer à la cour de cassation; mais que ses démarches avoient été inutiles, parce qu'on sait qu'il fait habituellement de l'opposition au ministère. L'honorable député s'est empressé de réclamer contre l'inexactitude de ces faits. S'il a écrit à un ministre à ce sujet, ce n'a été que pour désavouer le zèle inconsidéré d'un de ses amis, qui avoit sollicité pour lui; mais jamais il n'a fait valoir aucun droit pour obtenir les fonctions auxquelles le bienveillant *Messager* regrette de ne le point voir appeler. Au surplus, ajoute M. Duplessis de Grénédan, je ne fais point profession de *m'opposer aux ministres*, mais de combattre le mal et de favoriser le bien, de quelque part qu'ils viennent.

— La *Gazette des tribunaux*, et les autres journaux libéraux, avoient annoncé qu'à la clôture de la dernière session de la cour d'assises, lorsqu'il fut question de la cotisation d'usage pour l'extinction de la mendicité, les jurés avoient refusé spontanément d'envoyer leur collecte à la préfecture de police, comme trouvant M. Mangin indigne de leur confiance, et craignant que leur argent ne servît qu'à *enfler les rétributions de l'espionnage et du jésuitisme*. Un membre de ce jury a réclamé aussitôt contre cette assertion; il n'y a que trois jurés sur trente qui aient manifesté une telle intention, et la *Gazette* auroit bien mieux fait, dit le réclamant, d'entretenir ses lecteurs d'un fait plus intéressant, et dont l'exécution a été unanime : c'est l'empressement avec lequel les jurés ont, le même jour, remis à un prévenu, après l'avoir acquitté, une somme de 60 fr. qu'il avoit perdue, et qui appartenoit à son maître.

— Le *Constitutionnel*, et d'autres journaux libéraux, avoient annoncé

que la nomination du nouveau ministère avoit produit un mauvais effet à Limoges. M. le maire de cette ville vient de démentir cette nouvelle.

— Le général de la Fayette est arrivé à Paris. Son retour n'a toutefois pas fait d'éclat, et on annonce que le héros est retourné à La Grange.

— Les sieurs Chevassut, Châtelain et Bert, gérans du *Constitutionnel*, du *Courrier français* et du *Journal du commerce*, ont comparu, samedi dernier, devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'avoir outragé publiquement M. le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples à Paris, en prétendant qu'il étoit le même que Fabricio Ruffo, qui fit partie de la junte d'Etat créée par le ministre Acton dans le royaume de Naples. Sur les instances des avocats, la cause a été remise au premier vendredi de novembre, après vacations.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance a statué, le même jour, sur la validité de la saisie des six journaux qui ont publié le plan de *l'association bretonne*. La main-levée de la saisie a été prononcée à l'égard de la *Gazette de France*, qui n'avoit inséré ce projet que pour le combattre, ainsi qu'à l'égard du *Journal des débats*, du *Constitutionnel* et de *l'Echo français*, qui l'avoient publiée sans commentaire. La saisie du *Journal du commerce* et du *Courrier français*, à qui les autres feuilles avoient emprunté cette pièce, et où se trouvoient des réflexions coupables, a été maintenue provisoirement. Ces deux journaux sont renvoyés devant la chambre des mises en accusation, qui jugera s'il y a lieu de traduire les gérans au tribunal correctionnel.

— Les numéros du *Journal de Rouen* des 13, 14 et 15 septembre, qui contenoient des articles sur *l'association bretonne*, que l'on s'occupoit, dit-on, à établir en Normandie, ont été saisis à la requête du procureur du Roi de cette ville.

— Le conseil-général de l'Aveyron a demandé, comme plusieurs autres, que la bénédiction nuptiale concourût avec l'acte civil du mariage; que la majorité fût fixée à l'âge de vingt-cinq ans; que la puissance paternelle fût augmentée, et qu'il fût pris au plus tôt des mesures contre la licence de la presse.

— Le conseil-général du département d'Indre-et-Loire a émis aussi des vœux pour la répression de la licence de la presse.

— Cabouat et Simon, gendres et assassins du sieur Psaume, ont été exécutés à Saint-Mihiel le 14 septembre. Ils ont été assistés à la mort par deux ecclésiastiques, MM. Maucourt et Quinier. Ils ont rétracté leurs déclarations contre le père Cabouat et la femme Psaume.

Cantates sacrées, par M. le comte de Marcellus (1).

M. de Marcellus avoit publié, en 1825, un volume d'*Odes sacrées et* de *poésies diverses*. Deux ans après, il donna un autre volume d'*Odes sacrées*,

---

(2) In-8°, prix, 2 francs 50 cent. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Méquignon-Havard, et au bureau de ce journal.

dont nous rendîmes compte n° 1347. Nous avons, de plus, inséré de loin en loin quelques pièces de vers du noble et religieux auteur. Aujourd'hui, il vient de s'exercer encore dans le même genre. Le volume que nous annonçons renferme dix cantates, toutes sur des sujets religieux ; ces sujets sont Adam, Noé, Job, Ruth, Isaïe, la Croix, saint Etienne, saint Jean à Patmos, saint Augustin et saint Louis. Le poète a pris pour modèle les cantates si connues de notre meilleur lyrique, J. B. Rousseau. Il a dédié son travail à son illustre ami, M. le vicomte de Bonald ; car ces deux nobles personnages sont unis par un attachement réciproque, comme ils le sont par une heureuse conformité de principes et de vertus. M. de Marcellus paie aussi, dans sa préface, un tribut d'hommages à la mémoire de Léon XII, qui avoit encouragé ses efforts et lui avoit adressé un bref flatteur.

On retrouvera, dans ces cantates, les pieux sentimens comme le talent et le goût qui distinguent M. de Marcellus. Soit qu'il défende à la tribune les intérêts de la religion, soit qu'il essaie de faire passer dans notre langue les beautés de l'Ecriture sainte, ses productions sont toujours empreintes de ce caractère de franchise, de vivacité et de chaleur qui tient à une conviction profonde et à un attachement sincère. Obligé de nous restreindre dans le choix des morceaux, nous citerons du moins un fragment de la cantate de Job :

Mais des amis de Job, sensibles à ses peines,
Et le sachant en proie à des tourmens affreux,
Avoient quitté d'Eden les campagnes lointaines
Pour venir consoler leur ami malheureux.
Hélas! vaine amitié, que sont tes soins stériles
Contre de mortelles douleurs?
D'un monde corrompu les larmes inutiles
Ne font qu'empoisonner la source de nos pleurs.
Loin de consoler Job, loin de calmer ses craintes,
Ses amis aigrissoient leurs cruelles atteintes,
Et, dans son cœur consumé de regrets,
Par leur fausse piété, par leur perfide crainte,
Des maux qui l'accabloient ils enfonçoient les traits.
« Que vous sert, disoient-ils, cette austère justice
Dont vous suivez toujours les inflexibles lois,
Si du sort irrité l'injurieux caprice
Assemble contre vous tous les maux à la fois?
Votre Dieu vous oublie! et, sourd à vos prières,
De quelque grand forfait il semble vous punir.
En expirant sous ses mains meurtrières,
Voulez-vous encore le bénir? »
« Ah! leur répondoit Job, loin de moi tout murmure.
Qui connoît du Très-Haut les sublimes desseins?
Il est le bienfaiteur de toute la nature,
Et c'est pour les sauver qu'il afflige ses saints.
J'espérerai toujours en sa clémence auguste,
Quand même de la mort le fatal aiguillon
Déchireroit mon cœur. Ah! s'il est le Dieu juste,
N'est-il pas aussi le Dieu bon?

Affranchi des liens de cette chair fragile,
Du néant de la tombe arraché par sa main,
Mes yeux verront un jour mon Rédempteur divin,
Si je vis dans mes maux patient et tranquille;
Cette espérance est dans mon sein.
Sa main toute-puissante, en miracles féconde,
Jusque dans ses rigueurs fait briller sa bonté.
Il éprouve ma foi. S'il me frappe en ce monde,
Pour me récompenser, il a l'éternité! »

C'est là faire parler Job d'une manière digne du caractère que l'Ecriture donne à ce saint homme. Une telle paraphrase est du moins conforme à l'esprit du texte sacré, et à ce sujet, nous nous rappelons une paraphrase bien différente d'un poète de nos jours. M. Baour-Lormian a donné aussi une imitation de Job. Quoique Horace accorde aux poètes la liberté de feindre et de tout oser, cette liberté ne s'étend pas sans doute à nos livres saints; on peut bien les embellir des grâces de la poésie, mais non les altérer et les défigurer, encore moins les contredire formellement. D'après ce principe, on a lieu d'être surpris de tout ce que M. Baour-Lormian nous dit de Job :

Long-temps monarque heureux, père, époux adoré,
De l'Orient soumis Job reçut les hommages.
Nul monarque jamais de sa gloire entouré
Ne vit autant de jours s'élever sans nuages.
L'infortune eut son tour; mille fléaux divers
Au sein de ses Etats confondent leurs ravages.
La guerre au vol sanglant plane sur ces rivages;
La famine la suit, les cieux toujours ouverts
Vomissent la tempête, et la grêle et la foudre.
Le roi de l'Orient, accablé de revers,
Sous les feux éternels voit ses cités en poudre.
Des sables de Lybie accourt un vent mortel;
Tout tombe et se flétrit sous son impure haleine.
La mort couvre de deuil et le mont et la plaine,
L'homme n'a plus d'asile et Dieu n'a plus d'autel.

D'où M. Baour-Lormian sait-il que Job étoit un *monarque?* L'Ecriture ne le dit nulle part, elle marque seulement qu'il étoit riche. Je me souviens, il est vrai, qu'un commentateur le fait roi d'une partie de l'Idumée; mais, outre que ce sentiment n'est pas fondé, ce seroit peu de chose en comparaison de *l'Orient soumis*. De plus, le texte sacré ne fait mention ni de guerre, ni de famine, ni de grêle, ni de cités en poudre, ni de mort générale, ni d'autels renversés. Tout est personnel à Job et à sa famille. Mais ces exagérations ne sont presque rien en comparaison de ce qui suit :

Du fléau dévorant Job est atteint lui-même;
Une lèpre hideuse enveloppe son corps;
La mort *de son courage a brisé les ressorts:*
Contre le Roi des rois *il s'emporte et blasphème.*

Seul en cris *furieux* exhalant ses douleurs,
Il se traîne, il s'assied sur un fumier immonde,
Et tournant vers les cieux son œil mouillé de pleurs,
Il *insulte* en ces mots à l'arbitre du monde :
L'épouvante et la mort environnent mes pas,
Pour jamais l'espérance à mon ame est ravie.
Impitoyable Dieu, que je ne connois pas,
T'avois-je demandé le bienfait de la vie?

Comparons maintenant ces vers avec le texte. Job dit, au chap. I, verset 21 : *Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est; sit nomen Domini benedictum;* et au verset suivant nous lisons : *In his omnibus non peccavit Job labiis suis, neque stultum quid contra Deum locutus est.* Au chapitre II, Job dit à sa femme qui le sollicite à maudire Dieu : *Quasi una de stultis mulieribus locuta es; si bona suscipimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus?* Et l'écrivain sacré ajoute encore : *In omnibus his non peccavit Job labiis suis.* Dans le dernier chapitre, Dieu reproche aux amis de Job de n'avoir pas imité sa droiture et sa sagesse. Nous trouvons l'éloge de Job dans le livre de Tobie, dans Ezéchiel, dans l'épître de saint Jacques. Tous les anciens Pères ont loué sa patience, entr'autres, Origène, Tertullien, saint Cyprien, saint Basile, saint Jean Chrysostôme, saint Augustin, etc.

Et c'est ce saint homme dont on fait un *emporté*, un impie furieux et *insultant*, un *blasphémateur!* C'est à lui qu'on fait dire : *Impitoyable Dieu, que je ne connois pas!* M. Baour-Lormian auroit-il cru que les sentimens chrétiens de Job, que sa patience, que sa résignation n'étoient pas assez poétiques, et que l'intérêt du drame demandoit l'assaisonnement de quelques blasphèmes? Une telle idée auroit dû au moins faire rejeter sa pièce d'une collection qui paroissoit il y a quelques années, et qui étoit dédiée au pape, et approuvée, disoit-on, *par un grand nombre d'évêques*. Ce ne pouvoit être que par distraction que ce morceau de poésie avoit été admis dans un recueil dirigé par des ecclésiastiques et dans des vues certainement très-droites. Cette méprise nous fut signalée il y a déjà long-temps par un ecclésiastique judicieux et zélé, M. l'abbé Mareschal, ancien membre de l'Oratoire. Différentes circonstances nous forcèrent d'ajourner successivement l'insertion de sa lettre : nous avons cru devoir saisir la présente occasion où nous avions à rendre compte d'une autre imitation de Job. M. le comte de Marcellus nous pardonnera peut-être d'avoir cité ici d'autres vers que les siens : c'est une ombre au tableau, et c'étoit une autre manière de faire sentir le mérite d'une poésie noble, élégante et vraiment religieuse, que de la mettre en contraste avec des vers pleins de pathos, d'exagération et même de blasphèmes.

A la suite des cantates de M. de Marcellus sont deux odes imitées de l'Ecriture, et après chaque pièce, l'auteur indique, dans des notes, les pensées ou les passages de l'Ecriture qu'il a imités.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Sur une traduction allemande de l'Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le 17e siècle.

Cette traduction a paru à Francfort-sur-le-Mein en deux volumes in-8°, qui ont été publiés, l'un en 1828, l'autre en 1829. Les auteurs de la traduction sont deux ecclésiastiques distingués, le docteur Raess et Weis, supérieur et directeur du séminaire de Mayence. Ils s'expriment ainsi dans leur *Avant-propos :*

« Les deux derniers siècles ont été si riches pour l'église de France en grandes actions et en circonstances remarquables, et néanmoins on s'est si peu occupé en Allemagne d'apprécier leurs rapports avec l'influence bienfaisante de la religion, et de les réunir en un cadre qui fît ressortir les résultats de ces faits mémorables, que les éditeurs ont résolu d'offrir aux lecteurs allemands un tableau en quatre volumes de la vie religieuse en France durant les 17e et 18e siècles, en la considérant surtout sous le rapport des miracles de la charité chrétienne. Il ne s'agit ici que des deux premiers volumes, qui ne sont que la première moitié de l'ouvrage. On y signale l'influence de la religion par opposition à celle de l'erreur. Une autre préface sera placée à la tête du tome III, qui, ainsi que le tome suivant, décrira la lutte de l'Eglise contre une fausse philosophie.

» Ce que l'on dira du 17e siècle n'est point proprement l'ouvrage des éditeurs allemands, mais une traduction libre d'un livre français très-remarquable, intitulé : *Essai historique de l'influence de la religion en France pendant le 17e siècle* (1), *ou Tableau des établissemens religieux formés à cette époque, et des exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle....* (2).

(1) 2 vol. in-8°, prix, 10 fr. et 14 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

(2) Il y a ici un jugement de MM. Raess et Weis sur l'auteur de l'*Essai*, jugement que nous n'osons transcrire en entier, et qui feroit jeter les hauts cris à quelques confrères pleins d'impartialité, de sagesse et de goût. Les éditeurs allemands disent que l'auteur de l'*Essai* est un *écrivain instruit*, qu'il rédige *un journal estimé*, qu'il a *bien mérité de l'Eglise catholique*, et qu'il *se montre constamment dans ses écrits le défenseur des principes religieux*. L'extrême bienveillance qui a dicté ces éloges paroîtra sans doute digne de pitié à des journalistes qui ont adressé dernièrement au même écrivain des complimens un peu différens. Ainsi on a lu, dans le *Mém.* de

» La préface de l'auteur français indique trop bien le plan de l'ouvrage et les sources où il a puisé, pour que nous croyions devoir y ajouter quelque chose. Nous dirons seulement, à l'égard de la traduction que nous en avons faite, que nous avons cru devoir la mettre en deux parties et opérer des changemens peu essentiels. Les deux premiers volumes vont jusqu'à la mort de Louis XIV; nous embrasserons ensuite l'intervalle qui s'étend depuis cette époque jusqu'au concordat de 1801. Cette nouvelle distribution ne nous permettoit pas de conserver le titre de l'auteur, et nous avons dû en accepter un autre. »

Ainsi parlent MM. Raess et Weis. On voit par là que leur plan est un peu différent de celui de l'auteur de l'*Essai*. En adoptant son travail, ils l'ont quelquefois abrégé, afin sans doute de se prêter aux goûts et aux besoins de leurs lecteurs. Leur 1er volume renferme d'abord la préface de l'auteur, puis son introduction sur l'état de l'Eglise à la fin du 16e siècle, et les trois premiers livres de l'*Essai*. Il n'y a d'autre changement dans l'introduction que d'avoir réuni quelques sections, mais les éditeurs ont conservé tout le fond. De même, dans les trois premiers livres, ils ont réuni quelques sections en une et retranché quelques faits. D'ailleurs ils suivent constamment l'auteur, et reproduisent non-seulement ses récits, mais ses réflexions, ses jugemens, et tout l'ensemble de son travail. Ils paroissent surtout s'être attachés à conserver tout ce qui regarde les protestans, et en cela leur ouvrage convient parfaitement à un pays où les protestans se trouvent en assez grand nombre mêlés aux catholiques.

Dans la traduction, comme dans le français, le premier volume finit à la mort de saint Vincent de Paul. Seulement les éditeurs allemands ont transporté dans le corps de l'ouvrage les notes et pièces historiques que l'auteur avoit cru devoir rejeter à la fin du volume. Si leur volume a cent pages de moins que le français, il ne renferme cependant guère moins de matière; leur caractère est plus fin, leurs lignes sont plus serrées, leurs pages plus pleines. C'est le même ouvrage avec quelques changemens dans la forme.

---

juillet, que *sa devise étoit de mentir hardiment, et toujours;* et dans le *Prop.* de septembre, qu'il étoit *grand ami de la Charte*, et qu'il *le seroit aussi du coran, si les Turcs vouloient bien s'abonner à son journal.* Voilà une critique équitable et de bon goût, et les éloges de M. Raess sont bien fades auprès de telles gentillesses, dont nous n'avons point voulu priver nos lecteurs.

Dans le second volume, les éditeurs ont fait quelques suppressions, ils ont retranché une partie de l'appendice et abrégé l'autre. Voulant, en effet, s'arrêter à la mort de Louis XIV, ils ont dû laisser de côté ce qui étoit postérieur à cette époque, et ce qui entrera dans les 2 autres volumes qu'ils projettent. Les notes et pièces historiques de la fin sont, comme dans le premier volume, intercalées dans l'ouvrage ou mises au bas des pages. Ce volume a aussi cent pages de moins dans la traduction, sans cependant offrir beaucoup moins de matière. Presque partout les traducteurs suivent fidèlement le texte. Je n'ai remarqué qu'un endroit où ils s'en sont un peu écartés; c'est sur les différends de Louis XIV avec Rome, au commencement de la première partie du livre V: encore ces changemens ne sont pas très-importans, et ne s'éloignent pas beaucoup de l'esprit de l'auteur français.

L'ouvrage allemand a deux titres, ce qui, à ce qu'il paroît, n'est pas rare dans ce pays. Le premier titre peut être ainsi rendu: *Vie religieuse et ecclésiastique en France pendant les* 17e *et* 18e *siècles;* c'est le titre général des quatre volumes. Les deux volumes qui paroissent ont un titre particulier: *Traits remarquables de l'histoire de l'église de France pendant le* 17e *siècle, ou Tableau des établissemens religieux fondés pendant cette période, et de nombreux exemples de zèle, de piété et de charité chrétienne.* L'ouvrage est imprimé à Francfort, chez Hermann. Les éditeurs ont bien voulu nous en envoyer un exemplaire. Ils nous avoient précédemment instruit de leur projet, et nous les avons encouragés à le poursuivre; voyez notre no 1427, où nous avons parlé de leur entreprise, et où nous avons indiqué quelques additions à faire à l'*Essai*.

On voit, par ce que nous avons cité de leur *Avant-propos*, que leurs deux volumes auront une suite, et qu'ils se proposent de faire à peu près pour le 18e siècle ce qu'ils ont déjà fait pour le 17e. Ils profiteront peut-être pour cela de l'appendice qui termine l'*Essai*, et qui va à peu près jusqu'au quart du 18e siècle, et des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* 18e *siècle* (1). L'auteur de cet

(1) Quatre gros vol. in-8o, prix, 25 fr. pris à Paris, à la même librairie.

ouvrage seroit certainement heureux de pouvoir seconder en quelque chose le zèle et faciliter les travaux d'ecclésiastiques aussi estimables et aussi dévoués au bien de la religion.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Il est reconnu que c'est aujourd'hui une chose à peu près habituelle, chez les curés, d'insulter le maire de leur paroisse, de se battre avec l'adjoint, d'apostropher les gens en chaire, de souffleter les parrains qui ne savent pas parfaitement leur *Credo,* et d'arracher les papillottes aux jeunes filles, lors même qu'elles n'entrent dans l'église que pour y prier un instant. Ce sont là de ces choses qu'on trouve tous les jours dans les journaux, et je crois même qu'ils en sont au point d'être obligés presque d'inventer des nouvelles de ce genre plutôt que d'en laisser jeûner leurs lecteurs. Ceux-ci sont accoutumés à cette pâture, et ne peuvent plus s'en passer. Ils ont besoin le matin d'un scandale ecclésiastique comme de leur tasse de café, et un journal qui ne leur fourniroit point cet aliment perdroit bien vite de son agrément et de sa popularité. Aussi les rédacteurs n'ont garde de ne pas leur procurer tous les matins ce petit régal, et en vérité il faudroit avoir bien peu de ressources dans l'imagination pour ne pas savoir broder, en se levant, un conte de cette espèce. Est-il donc si difficile d'inventer que, dans un village qu'on ne nomme pas, ou dont on forge le nom, un curé a refusé la sépulture à quelque honnête libéral, qu'il n'a pas voulu admettre pour marraine une femme divorcée, qu'il a chassé une jeune fille du catéchisme, jeté à terre son bedeau, souffleté un enfant de chœur....? On peut varier à plaisir ces petits incidens, et personne ne s'avisera de douter de leur authenticité: Est-ce qu'un journaliste n'est pas toujours sûr de ce qu'il dit? Est-ce qu'il seroit obligé d'en administrer les preuves? Ce seroit une horrible tyrannie que de l'exiger. Où seroient donc, je vous prie, les privilèges de la liberté de la presse? Toutes

les classes ne sont-elles pas intéressées à maintenir, dans toute son étendue, une si bienfaisante institution, qui est pour tous les lecteurs une source d'agréables passe-temps et d'amusemens quotidiens?

— La retraite ecclésiastique commencera à Paris le lundi 27 septembre; elle sera présidée par M. l'archevêque, et se fera, comme à l'ordinaire, au séminaire Saint-Nicolas. M. l'abbé Villecourt, grand-vicaire et chanoine de Meaux, doit faire les instructions. La clôture aura lieu à Notre-Dame le samedi 3 octobre, à neuf heures du matin. Les fidèles sont invités à y assister. Le dimanche 27, on chantera le *Veni creator* dans toutes les églises, pour attirer les bénédictions de Dieu sur la retraite.

— Le Père François d'Assise, religieux profès et cellerier du monastère de Notre-Dame de la Trappe, près Mortagne, diocèse de Seez, muni des pouvoirs de son supérieur, et autorisé par M. l'archevêque de Paris, s'occupe de solliciter en ce moment, à Paris, le secours des personnes charitables en faveur de sa maison, qui se trouve avoir de grands besoins. On le recommande aux ames pieuses, et avec d'autant plus d'instances, que sa communauté travaille présentement à reconstruire l'ancienne église de ce monastère, que l'abbé de Rancé à rendu si célèbre.

— M. de Richery, archevêque d'Aix, a fait, le 12 septembre, son entrée dans cette ville. Le prélat étoit arrivé la veille à Lombes, où deux chanoines envoyés en députation par le chapitre étoient allés à sa rencontre. Le samedi, le clergé des paroisses et les élèves des séminaires se réunirent dans l'église de St-Sauveur, et, quand on apprit que la voiture approchoit, le cortège partit en procession. Il arriva presque en même temps que le prélat à la croix de la mission, sur la route de Lyon. On y avoit disposé un autel, et M. l'archevêque se revêtit de ses ornemens. Il fut complimenté par un de MM. les grands-vicaires, et la procession se mit en marche vers l'église métropolitaine. M. de Richery étoit assisté de M. l'évêque nommé de Fréjus. Arrivé dans l'église, il fut conduit à son trône, où il reçut les hommages du chapitre; il monta ensuite en chaire, et y donna lecture de sa Lettre pastorale pour son installation. La cérémonie terminée, le chapitre le reconduisit à son palais, où toutes les autorités vinrent le saluer. Le

prélat devoit partir la semaine suivante pour Toulon, où devoit avoir lieu, comme nous l'avons annoncé, le sacre de M. Michel, son successeur à Fréjus. Cette cérémonie étoit fixée au lundi 21 septembre, jour de la fête de l'apôtre saint Matthieu. On disoit que M. l'archevêque seroit assisté de MM. les évêques de Digne et de Marseille.

— La ville de Morlaix vient de perdre un ecclésiastique qui sera long-temps cher au souvenir des habitans par ses vertus, et à leur reconnoissance par ses longs services; c'est le Père Jean-Baptiste-Xavier Noirot, ancien religieux Dominicain. Né en Franche-Comté d'une famille honorable, en 1756, il fit ses premières études dans sa province, son noviciat à Paris, la philosophie et la théologie au couvent de Nantes, où il enseigna lui-même ensuite l'une et l'autre. Son esprit d'ordre et d'économie, sa capacité dans les affaires, le firent, en 1787, nommer procureur de la maison de Morlaix, qui se trouva bien de sa sage administration. Il se livra en même temps, avec zèle et succès, au ministère de la chaire, et de la direction, dans laquelle il obtint une grande confiance, que n'interrompit point la révolution. Dans les temps les plus malheureux, il ne s'éloigna point de cette ville, et, si la prudence le précautionna toujours contre le danger, son zèle ne le redouta jamais, dès qu'il s'agissoit des secours de la religion à donner aux fidèles. Il a cent fois bravé des périls dont son sang-froid et sa rare présence d'esprit pouvoient seuls le tirer. Morlaix fut, pendant la terreur, le refuge d'un grand nombre de prêtres; on y en a compté de 60 à 80 à la fois. Le Père Noirot y fut leur ressource par la confiance dont il jouissoit, leur guide par ses sages conseils, leur consolation par ses soins charitables, et même leur sauve-garde par son adresse à pourvoir à leur sûreté. Il leur pratiquoit des *cachettes* auxquelles il travailloit lui-même, et que nulle recherche ne put jamais découvrir. Au retour du calme, il reprit ses fonctions, sans vouloir accepter les places que deux prélats, qui apprécioient tout son mérite, lui avoient offertes, avant de l'avoir nommé chanoine honoraire du diocèse; mais il se rendit utile par des stations d'avent et de carême, remplies en plusieurs de nos villes, à Quimper, Brest, Vannes, Saint-Brieuc, St-Malo. Son zèle ne fut pas moins fructueux à Morlaix, où il fut chargé de diriger la communauté des

Ursulines, renaissante en cette ville, et qu'après vingt ans de soins assidus il laissa nombreuse et florissante, quand ses graves infirmités ne lui permirent plus de continuer ce consolant ministère. C'est principalement à lui que les Carmélites, dont il avoit été nommé supérieur par M. l'évêque de Quimper, doivent leur rétablissement à Morlaix, où il ne restoit presque plus rien de leur ancien monastère. Le Père Noirot fit acheter le terrain, procura des secours pour le payer, dressa les plans des lieux réguliers et d'une église, et présida à tous les genres de travaux, qu'il entendoit parfaitement. Ce vertueux prêtre s'étoit, depuis près de deux ans, retiré dans une maison au centre de la ville; ce séjour convenoit mieux à son état de souffrance qu'un monastère cloîtré à l'extrémité d'un faubourg, et dont les pieuses habitantes ne pouvoient approcher le lit de ses douleurs. Directeur, depuis plusieurs années, des Filles de St-Vincent de Paul, il a reçu de ces respectables Filles tous les soins que la charité chrétienne, dont elles sont le modèle, peut prodiguer. Après une longue et douloureuse maladie, qu'il a supportée avec la patience à laquelle il avoit exhorté tant d'autres, il s'est endormi du sommeil des justes, le 7 septembre 1829. Cette perte a été un sujet d'affliction pour les fidèles de la ville, et surtout pour le clergé, qui trouvoit en lui un ami et un guide dont le souvenir lui sera toujours cher.

— Il a paru successivement deux numéros des *Annales de l'association pour la propagation de la foi;* ces numéros sont le 17e et le 18e. Le 1er est consacré aux missions d'Orient, et renferme des lettres des missionnaires français au Tong-King et en Cochinchine. La mission du Tong-King avoit perdu, en 1827, deux missionnaires, M. Olivier, qui étoit évêque depuis 2 ans, et qui mourut le 27 mai, et M. Eyot, qui mourut le 29 juillet suivant. Il ne restoit plus que trois prêtres français dans le Tong-King occidental, MM. Jeantet, Havard et Masson. Le vicaire apostolique, M. Longer, évêque de Gortyne, est très-âgé et très-infirme; il a perdu successivement trois coadjuteurs, M. Lamothe en 1816, M. Guérard en 1823, et M. Olivier en 1827. Il y a dans cette mission environ 150,000 chrétiens, et à peu près le même nombre dans la mission espagnole, qui comprend le Tong-King oriental. Mais la population totale est au moins

de 15 millions. Le clergé indigène est assez nombreux; il y avoit 27 étudians en théologie, 59 écoliers qui apprenoient le latin sous cinq maîtres, et 28 autres sujets, tant catéchistes que jeunes gens, pour servir les prêtres dans leurs fonctions. La religion se soutenoit, malgré les traverses et les persécutions. Minh-Menh, qui règne sur la Cochinchine et le Tong-King, est très-peu favorable aux chrétiens. Il a fait paroître, au commencement de 1827, un édit par lequel il étoit ordonné aux missionnaires européens de se rendre au Phu-Xuan, au palais du roi, sans quoi ils seroient arrêtés et punis. Les missionnaires, craignant quelque ruse, se cachèrent; on faisoit de soigneuses recherches pour les découvrir. Les choses en étoient là à l'époque du départ des dernières lettres. Deux missionnaires européens, MM. Bellamy et Ponderoux, devoient se rendre au Tong-King; le premier venoit du Michigan, et le second de France. En Cochinchine, les missionnaires furent recherchés en vertu du même édit. M. Taberd, vicaire apostolique, nommé évêque d'Isauropolis (*), fut pris au collège, et conduit au palais du prince, où il est arrivé le 3 janvier. On ne l'a point maltraité, mais il étoit gardé à vue. M. Jaccard, ayant appris que M. Taberd etoit malade, s'est rendu auprès de lui à Phu-Xuan. M. Régereau, qui étoit débarqué à Touron en 1825, fut obligé de se rembarquer; il se rendit à Macao, d'où il retourna en Cochinchine par le Tong-King. Des lettres postérieures apprennent que MM. Taberd et Gagelin, et le Père Odorico, missionnaire Franciscain de la Propagande, qui avoient été arrêtés, ont obtenu la permission de retourner au milieu de leurs néophytes. Les missionnaires que le naufrage avoit portés en Cochinchine ont été obligés d'en sortir, comme nous l'avons raconté n° 1542; mais ils y sont rentrés secrètement. Ces missionnaires sont MM. Noblet, Bringol et Ponderoux. Deux autres, M. Chastan, et le Père Joseph, religieux Franciscain d'Italie et missionnaire de la Propagande, se rendirent à Macao. Le n° 17 des *Annales* donne le tableau de la recette faite par l'association en 1828; elle s'élevoit à 111,000 francs pour la division du nord, et à

(*) Il a été nommé vicaire apostolique le 18 septembre 1827; le vicariat étoit vacant depuis la mort de M. Labartette, évêque de Véreu, décédé le 6 août 1823.

155,000 fr. pour celle du midi. Les diocèses qui avoient le plus fourni étoient ceux de Lyon, de Paris, de Nantes, de Rennes, de Marseille, de Bordeaux, de Bayonne, de Besançon, du Mans, de Grenoble, d'Avignon, etc. Sur la somme totale, il étoit venu un peu plus de 4000 francs de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne et autres pays étrangers. Le n° 18 des *Annales* commence par présenter l'emploi de ces fonds; 17,000 fr. ont été consacrés aux frais d'impression et autres dépenses. On a assigné 125,000 fr. pour les missions d'Asie et du Levant, savoir, 65,000 fr. pour les missions de Chine et autres adjacentes, 32,500 fr. pour celles du Levant, 20,000 fr. pour l'évêque de Babylone, 5000 fr. pour la mission de Chio, et 2500 fr. pour celle de Tripoli. Une somme de 120,000 fr. a été affectée aux missions d'Amérique; MM. les évêques de l'Ohio, du Kentuckey et du Missouri ont reçu chacun 20,000 francs, M. l'évêque de Mobile et des Florides 15,000 fr., la Louisiane et les îles Sandwich 10,000 fr., M. l'évêque du Détroit et celui de New-Yorck, chacun 7500 fr., M. l'archevêque de Baltimore et M. l'évêque de Charles-Town 5000 fr. Une somme de 9000 fr. a été réservée en caisse pour les besoins imprévus.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Imagineriez-vous jamais à qui le journal le *Globe* s'adresse pour demander un coup de main contre la monarchie? Aux hommes monarchiques. Et voulez-vous savoir, à présent, de quelle manière il s'y prend pour les séduire? Sauvez la royauté, dit-il, en vous révoltant contre elle. Privez-là des secours du budget, et vous pouvez être sûrs de la mettre par là dans le dernier embarras. Il n'y a rien de tel pour la sauver, pour nous sauver et pour vous sauver vous-mêmes, que de vous séparer d'elle; car, ajoute-t-il, malheur au parti (au parti monarchique), *s'il est vainqueur!* Quoique nous ne comprenions pas au juste ce que cela veut dire, nous sommes persuadés, néanmoins, que le malheur de vaincre la révolution n'est pas plus à craindre que celui d'en être vaincu; et nous espérons que tous les royalistes aimeront mieux s'en rapporter là-dessus au vieux proverbe *Vœ victis* qu'à la mauvaise plaisanterie du *Globe*.

— Il faut que le comité-directeur ait à communiquer aux députés libéraux des départemens quelque chose de pressé, qui ne peut pas s'écrire; car, sans attendre que la construction de la nouvelle salle du palais Bour-

bon soit seulement commencée, il les fait prier, par ses journaux, de venir le plus promptement possible recevoir leurs instructions dans ses bureaux de la rue de Rivoli. N'allez pas vous figurer pour cela que tout soit perdu, et que la ruine de la monarchie soit imminente. Avant l'ouverture de la session de 1828, un appel semblable fut fait par le comité-directeur, au patriotisme de ses fidèles. Or, vous savez ce qu'il en advint : M. l'abbé de Pradt, après avoir compté les têtes antimonarchiques, s'en retourna triste et rêveur dans ses montagnes, désespérant de la subversion de l'Etat, et racontant son chagrin au *Courrier français*. Ainsi il en arrivera toutes les fois qu'il s'agira de mettre les fers au feu, et de décider des hommes riches et heureux à jouer leur situation contre le casuel des révolutions.

— Les actions du Père Loriquet sont un peu en baisse dans le *Constitutionnel*. Il lui destincit, il y a quelque temps, le ministère de l'instruction publique; maintenant, il ne lui destine plus qu'une chaire de professeur au Collège de France. Le *Constitutionnel* a bien raison, vraiment, de vouloir quelque bien à ce pauvre Jésuite; car il peut être persuadé que celui-ci ne l'oublie jamais dans les prières qu'il adresse au ciel pour la conversion des ennemis de la religion.

— Tout est bon aux journaux de la révolution pour jeter de l'odieux sur le caractère de la famille royale. Après avoir été long-temps, disent-ils, le don Quichotte de la légitimité, après avoir usé sa vie à travailler *pour la monarchie ambulante et fugitive*, Fauche-Borel vient de mettre fin à ses jours et à sa misère par un suicide. Puis, servez les grands, ajoutent-ils, pour succomber ainsi sous le poids de l'ingratitude! Eh bien, supposez maintenant que le Prussien Fauche-Borel eût été chargé de biens et de récompenses, les mêmes journaux vous accableroient de reproches et d'insolences; ils vous montreroient avec attendrissement les veuves et les orphelins de Waterloo, des pensionnaires de Buonaparte, des défenseurs de la patrie à n'en pas finir, et ils vous reprocheroient de les voler en faveur du libraire de Neufchatel. Le fait est que vous seriez bien habile, si vous obteniez d'eux qu'ils approuvassent la royauté sur quelque point de conduite que ce puisse être.

— Mme la Dauphine ayant appris que M. le chevalier d'Antibes, l'un des otages de Louis XVI, qui est mort dernièrement, n'avoit pas laissé de quoi se faire enterrer, s'est empressée d'envoyer aux personnes qui soignoient cet ancien serviteur de la monarchie la somme nécessaire pour les frais d'un enterrement convenable.

— Madame, duchesse de Berri, partira, mercredi prochain 30 septembre, pour aller au-devant du roi et de la reine de Naples jusqu'à Nice. La princesse voyagera *incognito*.

— D'après une ordonnance du 30 août dernier, les villes qui entretiennent des bourses dans les collèges royaux ou communaux pourront exercer des retenues sur celles qui deviendroient vacantes, savoir, sur les bourses entières et à trois quarts auxquelles il est pourvu par voie de promotion, toutes les fois qu'elles n'auront pas été remplies dans les trois mois qui suivront la vacance; sur les demi-bourses ou autres auxquelles les villes nomment directement, lorsque, dans les quarante jours d'une vacance, il n'en sera pas donné avis officiel à l'autorité municipale, ou lorsque l'arrêté d'admission n'aura pas été pris dans les trois mois qui suivront l'envoi de la délibération du conseil municipal.

— On assure qu'une commission vient d'être nommée par M. de Montbel, pour soumettre enfin à un examen convenable les cours de MM. Villemain, Guizot et Cousin, sous le rapport de leur tendance politique et religieuse.

— Par arrêté du 11, M. le ministre de l'intérieur a destitué M. le maire de Vizille (Isère) et son adjoint de leurs fonctions; le premier, pour être allé au-devant du général La Fayette et l'avoir harangué à l'entrée de la ville, le second, pour avoir fait partie de la cavalcade des libéraux de Vizille.

— Plusieurs officiers qui se trouvoient en traitement de réforme viennent de recevoir des lettres de service; on cite, entr'autres, M. le colonel Gérard. Il paroît que l'ordre est donné, dans les bureaux de la guerre, d'employer les officiers en réforme qui n'ont point assez de service pour atteindre leur retraite.

— Le *Constitutionnel* et les autres journaux révolutionnaires avoient annoncé que l'on avoit été obligé de défendre aux troupes de la 3e division (Metz) et de la 16e (Perpignan) de parler de la nouvelle administration et surtout de M. le lieutenant-général comte Bourmont, à qui l'on reproche tant d'avoir quitté Buonaparte en 1815 pour aller retrouver les Bourbons. Ces bruits absurdes sont démentis par les commandans de ces divisions, qui rendent témoignage, à cette occasion, du bon esprit et de la fidélité des officiers et soldats sous leurs ordres.

— Les sieurs Decroix et Desrencontres, marchands de liqueurs, chez lesquels on a saisi dernièrement des flacons ornés de gravures où figuroit le fils de Buonaparte, sont cités en police correctionnelle. Ils sont prévenus, 1° d'avoir exposé et mis en vente des dessins gravés, sans l'autorisation du gouvernement; 2° d'avoir exposé dans un lieu public et mis en vente des signes ou symboles destinés à propager l'esprit de révolte ou à troubler la paix publique.

— Le gérant responsable du *Nouveau Phocéen*, journal de Marseille, est cité devant le juge d'instruction, 1° pour avoir tourné en dérision la religion de l'Etat, dans un article intitulé : *Nouvelles et grandes litanies des saints, en faveur des vivans et des morts, par les RR. PP. Courvoisier et Montbel;* 2° pour avoir, à la fin du même article, traité de matières politiques, lorsque cette feuille, qui ne paroît que deux fois par semaine, n'a pas fourni de cautionnement; 3° pour avoir diffamé le maire de Marseille, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, dans un article intitulé : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire d'un alcade,* autrement *du maire de Grenade*. L'article de la *Ménagerie royale* n'est pas jusqu'alors compris dans l'inculpation.

— Des poursuites sont entamées contre le sieur Bertrand Couderc, fils, gérant de *l'Indicateur* de Bordeaux, qui a publié le prospectus de *l'association bretonne*.

— Le bourg de Goncelin (Isère), qui, en 1827, fut en partie entraîné par l'irruption d'un torrent, a éprouvé un pareil désastre dans la nuit du 13 au 14 septembre dernier. Le village de Cheylas, situé un peu plus haut dans la vallée de Graisivaudan, a failli être victime d'un semblable malheur. A la nouvelle de ce désastre, le préfet s'est empressé de se rendre sur les lieux, avec l'ingénieur des ponts et chaussées du département. Les rivières du Dauphiné ont causé des inondations sur d'autres points.

— Dès que M. le ministre de l'intérieur a été informé des désastres qui

ont frappé les communes de Goncelin et de Cheylas, et des dangers qui les menaçoient encore, il s'est empressé de faire parvenir à M. le préfet de l'Isère, pour être employé aux travaux d'urgence, un premier secours extraordinaire de 5000 fr.

— On sait qu'il existe à Paris, dans plusieurs villes de province, et surtout à Strasbourg, des sociétés protestantes dites des *traités religieux*; mais ce qu'il y a de singulier, c'est le mode de distribution des écrits qu'elles publient : ainsi, dernièrement, à Strasbourg, deux hommes distribuoient à tout venant, à la porte du spectacle, des brochures intitulées *le petit Auvergnat*, et des feuilles volantes ayant pour titre *le Salut par la foi* et *sur l'Eternité*.

— Une heure de relevée venoit de sonner, le 13, à l'horloge de Bourg-Achard (Seine-Inférieure), lorsque la tour s'est tout à coup écroulée. Un amas énorme de décombres a couvert aussitôt la nef, la partie du cimetière qui fait face à l'église et la cour d'un propriétaire voisin. Si la chute se fût opérée le lendemain dimanche, à l'heure de la messe, tous les assistans eussent péri sous les débris, le curé seul eût été préservé : les pierres, en effet, ont roulé jusqu'au pied de l'autel, où elles se sont arrêtées.

— Un vol sacrilège a été commis le 12 de ce mois dans l'église d'Hulluch, canton de Lens (Pas-de-Calais). Le ciboire, un calice, 4 bulles d'argent, les couronnes de la sainte Vierge et de saint Laurent, ainsi qu'une petite croix en or, ont été enlevés par les malfaiteurs.

— Les sacrilèges se multiplient dans la Flandre. L'église d'Herlies a été dévastée, les vases sacrés ont été emportés et les hosties profanées.

— Le vaisseau *le Duquesne*, sur lequel flottoit le pavillon de M. le contre-amiral Roussin, vient d'arriver à Brest. En quittant le Brésil, où il avoit été chargé de faire des réclamations au sujet des bâtimens saisis dans la Plata, cet officier-général a laissé le commandement des forces navales françaises à M. le contre-amiral Grivel, qui a son pavillon sur *la Caroline*.

— M. le vice-amiral de Rigny a mis à la voile, le 17, sur le vaisseau *le Conquérant*. Il étoit accompagné du brick *l'Aventure*. En sortant de la rade de Toulon, il a rencontré les cinq bombardes destinées au siège d'Alger qui étoient en station devant le port.

— L'assemblée nationale de la Grèce a terminé ses travaux. Les actes des deux assemblées précédentes ont éte confirmés. Le congrès a unanimement exprimé sa reconnoissance et son entière approbation de la conduite et des différentes mesures du comte Capo-d'Istria. Cette assemblée se réunira de nouveau, quand les puissances auront décidé du sort de la Grèce. Le panhellion s'appellera désormais sénat (yerossia), et se composera de vingt-un membres choisis sur une liste de 63 personnes, dont 6 à la nomination du président.

— Le général Church a donné à l'assemblée nationale de la Grèce sa démission de généralissime des troupes de terre, en déclarant que le système actuel du gouvernement ne s'accordoit pas avec ses opinions et sa conscience.

— On reçoit la nouvelle de la suspension des hostilités en Orient, et de l'arrivée de plénipotentiaires au quartier-général de l'armée russe. Le 23 août, les ambassadeurs français et anglais, et le général Müffling, chargé d'affaires de la Prusse, se sont concertés sur les moyens à prendre pour détourner les calamités qu'on avoit à craindre. Le lendemain, ils ont eu une conférence avec le reiss-effendi, à laquelle assistoient les plénipo-

tentiaires de la Porte, Sadich-Effendi, le ministre des finances et Cada-Bey : ces derniers ont reçu plein pouvoir pour traiter avec les Russes. A l'arrivée de ces envoyés, le général Diebitsch a donné des ordres pour suspendre les hostilités sur toute la ligne russe, et tout porte à croire que les négociations ont dû se terminer promptement et d'une manière satisfaisante.

— Le roi d'Espagne a été frappé, le 11, d'une espèce d'attaque d'apoplexie. Ce prince, étant allé à l'église, fut saisi, au bout de dix minutes qu'il étoit à genoux, d'un étourdissement, et resta sans connoissance pendant près d'une demi-heure. Dans cet état, un médecin s'empressa de le saigner et de lui administrer d'autres secours, et bientôt le roi recouvra ses sens. Cet accident a répandu la consternation à Madrid, mais il n'a pas eu de suite, et S. M. se portoit mieux le 14.

— Le *Courrier de la Meuse*, en faisant le relevé des ambassadeurs, chargés d'affaires ou consuls du gouvernement des Pays-Bas, trouve qu'il y a 30 Hollandais, 9 Belges et 2 étrangers. Or, pour qu'il y eût proportion équitable, la population de la Belgique étant à celle de la Hollande comme 3 est à 2, il faudroit, à côté des 30 Hollandais, 45 Belges, et il n'y en a que 9. La même proportion existe dans tous les genres d'emplois.

Sur le nombre, l'esprit et les rédacteurs des Journaux.

Il a paru dernièrement différentes listes de journaux. Le nombre prodigieux de ces feuilles, l'importance que plusieurs ont acquise, le rôle qu'elles jouent, la prétention qu'elles ont d'éclairer l'opinion, tout nous engage à donner un extrait des renseignemens qui ont été publiés, en indiquant les inexactitudes qui s'y sont mêlées.

Il existe, dit-on, à Paris 152 journaux sur la religion, les sciences et la littérature, et 17 sur la politique; 151 de ces journaux, ajoute-t-on, sont rédigés dans l'esprit constitutionnel, c'est-à-dire, comme on l'explique, *qu'ils entendent la monarchie avec la Charte, tandis que les 18 autres entendent la monarchie sans la Charte, ou revue et corrigée.*

Mais cette manière de distinguer l'esprit des journaux est aussi fausse que maligne; elle tend à faire croire que les feuilles libérales sont seules pour la Charte. La vérité est que les feuilles royalistes ne sont point contraires à la Charte; seulement elles ne l'entendent pas comme les libéraux, qui l'expliquent toujours dans leur sens, c'est-à-dire, dans l'intérêt des idées démocratiques et d'une liberté exagérée, tandis que les royalistes l'entendent dans un sens qui concilie les droits du trône avec une sage liberté.

De plus, il y a une exagération manifeste dans la liste des journaux qu'on appelle constitutionnels; il n'y a point 151 journaux rédigés dans cet esprit : la plupart de ces journaux sont étrangers à la politique; ils traitent des sciences, de la littérature, du théâtre, des arts, des modes, etc. L'esprit constitutionnel ne se lie point avec ces matières, et si quelques journaux de cette espèce affectent une couleur politique, c'est le petit nombre; les autres se renferment dans leur objet.

Autre exagération dans la liste que nous suivons : on y suppose que les 151 journaux constitutionnels ont 197,000 abonnés et 1,500,000 lecteurs,

et qu'ils rapportent au trésor 1,155,000 fr., tandis que les 18 autres journaux n'ont que 21,000 abonnés et 192,000 lecteurs, et qu'ils ne rapportent que 437,000 fr. Cette appréciation est fort partiale, et tient apparemment à quelque motif intéressé du rédacteur de la liste. Il vouloit faire regarder son opinion comme dominante, et il a exagéré sur ce point comme sur le nombre des journaux de sa couleur. Le fait est que la disproportion du nombre des abonnés et des lecteurs est loin d'être telle entre les journaux des différens partis.

Quoi qu'il en soit, voici l'estimation approximative des abonnés aux principaux journaux quotidiens, avec les noms de leurs rédacteurs, toujours d'après la même liste :

Le *Moniteur,* qui est le journal officiel, a, dit-on, de 3500 à 4000 abonnés ; évaluation que nous avons lieu de croire exagérée. Ce journal n'a guère cours que parmi les fonctionnaires publics. Le directeur est M. Sauvo ; ses collaborateurs sont MM. Massabiau, Peuchet et Amar.

Le *Constitutionnel* a, dit-on, de 18 à 20,000 abonnés. Ses rédacteurs sont MM. Etienne, Jay, Evariste Dumoulin, Thiers, Léon Thiessé, Année, Gilbert des Voisins, Alexandre de Laborde, Thierry, Rolle.

Le *Journal des débats* passe pour avoir de 13 à 14,000 abonnés. Ses rédacteurs sont MM. Bertin de Vaux, Duvicquet, Lesourd, Guizot, Salvandy, St-Marc Girardin, Becquet ; M. de Châteaubriand, à ce qu'on assure, y donne des articles. Le tableau que nous suivons compte aussi M. de Féletz parmi les rédacteurs ; nous croyons qu'il coopère très-peu à la rédaction, et que du moins il ne fait pas d'articles sur la politique.

La *Gazette de France* (autrefois *l'Etoile*) a 7000 abonnés. Nous avons lieu de croire qu'elle en a davantage. Ses rédacteurs sont MM. Genoude, Sevelinges, Benaben, Colnet, de Rougemont, René Berrin, Mme Bolly, et même, dit le tableau, MM. de Peyronnet et de Corbière. Nous ne garantissons point cette liste, où on a oublié M. Lourdoueix, qui est aujourd'hui un des principaux rédacteurs de la *Gazette*.

La *Quotidienne* a 5000 abonnés. Ses rédacteurs sont MM. Laurentie, Soulier, Merle, Larose, Laloue et Bazén. M. Michaud, ancien directeur, prend très-peu de part à la rédaction.

Le *Courrier français* a 4500 abonnés ; il est rédigé par MM. Châtelain, Kératry, Jouy, Avenel, de la Pelouse, Alexis Jussieu, Moreau, Guyot, de Pradt, Benjamin Constant.

Le *Journal du commerce* a 3500 abonnés, et a pour rédacteurs MM. Bert, Larreguy, Rouen, Desloges, J. Gensoul, Le Clerc, Guillement, Thomas.

Le *Messager des chambres,* créé par le précédent ministère, a 2500 abonnés. Ses rédacteurs, sous le ministère, étoient MM. Capefigue et Malitourne ; mais ils se sont retirés à l'avènement du ministère actuel, et le journal, qui est dans le sens tout-à-fait libéral, a pour rédacteurs MM. Romieu, Janin, Brucker, Véron, Royer.

Le tableau ne nomme pas le *Journal des villes et des campagnes,* qui n'est pas quotidien, et qui a 3700 abonnés, et la *Gazette des tribunaux,* qui en a 2200 à peu près. Il y a plusieurs journaux qui ne font que commencer, et qui ont très-peu d'abonnés ; tels sont le *Nouveau Journal de Paris, l'Echo, le Voleur, le Figaro,* etc. Ils n'ont pas plus de 3 à 400 abonnés.

Le *Voleur* du 30 juin, et la *Quotidienne* du 2 juillet, ont donné une autre liste sous le titre de *Statistique des journaux non politiques.* Ils en

comptent 163, et les partagent en différentes sections : journaux quotidiens, journaux paroissant deux ou trois fois par semaine, journaux paroissant tous les cinq jours ou une fois par semaine, ou tous les quinze jours, ou tous les mois; journaux consacrés à la religion, à l'éducation, à l'industrie, à l'agriculture, à la médecine, à la législation, etc. Mais cette liste est loin d'être exacte; on y nomme des journaux qui n'ont jamais paru, comme *le Miroir des journaux* et le *Mercure des campagnes*; il y en a sur la liste une trentaine qui ne paroissent plus, entr'autres *l'Athlète du christianisme*, la *Vérité*, le *bon Génie*, etc.

La même liste ne compte que huit journaux ou recueils sur des matières de religion : les *Annales de la propagation de la foi*, le *Catholique*, les *Tablettes du clergé*, le *Bulletin de la société biblique*, les *Archives du christianisme*, le *Journal des missions évangéliques*, le *Journal de la société de la morale chrétienne* et la *Revue protestante*. D'abord, on eût pu remarquer que, sur ces huit journaux, les cinq derniers sont protestans; ensuite, aux trois premiers on eût pu en joindre plusieurs autres; et si on ne vouloit pas compter dans ce nombre l'*Ami de la religion*, par la raison qu'il donne un peu de place à la politique, quoique cette place soit assez restreinte, il est étonnant qu'on ait oublié le *Correspondant*, le *Mémorial*, le *Défenseur de la religion*, qui est réuni aujourd'hui aux *Tablettes du clergé*; l'*Eclair*, l'*Apostolique* ou *le Propagateur de la vérité*, qui appartiennent à la même entreprise, etc. On cite encore le *Journal des paroisses* et celui *des Presbytères*, que nous ne connoissons pas. On pourroit ranger dans la même catégorie la *Gazette des cultes*, qui, dans cette *Statistique*, est mise au nombre des journaux quotidiens : la *Gazette* n'a jamais été quotidienne, et paroît, depuis le 12 mai, tous les mardis et samedis. Voilà tous les journaux que nous connoissions sur des matières de religion.

M. Beuchot a fait, dans le *Journal de la librairie*, des observations sur la liste publiée par le *Voleur* et la *Quotidienne*. Il croit que le nombre de 163 journaux pourroit être réduit à environ 120; mais en même temps il donne une liste de 50 autres journaux oubliés dans la *Statistique*. En résumé, dit-il, le nombre des journaux publiés à Paris est d'environ 170, sans y comprendre les journaux politiques, et de plus de 180 en y comprenant ceux-ci. Est-il bien sûr que cette abondance soit utile à la littérature et favorable à l'instruction véritable? Contribuera-t-elle à faire fleurir la religion, à maintenir le bon ordre dans la société? Nous croyons qu'on a dès aujourd'hui assez de données pour répondre à ces questions, et nous souhaitons que l'avenir ne nous apporte pas à cet égard quelque solution plus fâcheuse encore.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, si nous voyions les choses telles qu'elles sont, et non telles que s'efforcent de nous les faire voir les organes d'une opinion factice et mensongère, nous ririons de leurs bravades, de leurs menaces, et surtout de cet inépuisable assortiment d'injures et de calomnies qui forment tout l'arsenal de ces nobles champions.

Qu'on réfléchisse seulement sur un fait qui nous semble devoir changer en motifs de sécurité les causes mêmes de la crainte. Chaque jour tous ces écrivains de collège, qui, sous la conduite de quelques vétérans de la révolution et de quelques renégats du royalisme, s'escriment à l'envi dans les ateliers de la diffamation, proclament fièrement leur triomphe et la défaite complète du ministère. *Le ministère*, disent-ils, *n'existe plus.... Il est mort : on peut sonner ses funérailles* (1).

Tout est donc fini. Nullement. Chaque matin ce sont de nouvelles invectives, des insinuations plus perfides, plus atroces que celles de la veille; chaque matin les serpens de la discorde vomissent leur poison, et les imprécations de la haine redoublent. Que signifient ces transports de rage contre des cadavres? pourquoi s'acharner sur *un vieux lambeau usé et percé à jour, qu'il faut reléguer dans un coin comme des restes de drapeau arrachés à l'ennemi* (2)? Où donc est la pitié pour les morts et la générosité après la victoire? De cette conduite inexplicable que faut-il conclure? Nul homme sensé ne s'y trompe : c'est qu'ici il n'y a rien de vrai, rien de réel que la peur qui tourmente ces héros de plume, ces calomnieux écrivains dont la lâcheté est si connue. Le silence du ministère est celui du sang-froid et de la force, tandis que la colère de ses détracteurs n'est que dépit et foiblesse. Leurs cris perpétuels d'alarme et d'effroi attestent le trouble de leur ame, et cela même doit rassurer la nôtre.

Comment ne frémiroient-ils pas, en effet, en voyant la prudence et le courage marcher d'un pas lent, mais sûr, à la délivrance de la royauté, que d'indignes entraves mettent dans l'impossibilité d'user de son pouvoir le plus inaliénable, le plus légitime, le plus nécessaire! Un rayon de la lumière divine a éclairé le plus vertueux des rois, et le fatal réseau dont des manœuvres perfides ont enveloppé son trône sera rompu.

Que, par les actes journaliers de son administration, le ministère tienne constamment en haleine la fidélité, l'honneur, le royalisme, et qu'il avance avec une confiance inébranlable vers le but glorieux auquel il aspire! Le ciel bénira ses efforts.

Son système est bon, puisqu'il excite, dans les suppôts de la faction démagogique, une fureur non moins hideuse que celle des Duchêne et des Marat; son système est bon, puisque, sans altérer les élémens constitutifs de notre régime social, il nous affranchira du joug ignominieux des despotes révolutionnaires; son système est bon, très-bon, nous n'en doutons pas, et nous aimons à dire, avec le grand poète qui rendit doublement immortel le sage Fabius :

Tu maximus ille es . . . .
Unus qui nobis cunctando restituis rem.

---

(1) *Débats*, 20 septembre.
(2) *Débats*, idem.



Sur l'état de la religion en Pologne.

La religion catholique étoit autrefois très-florissante en Pologne; les rois devoient être de cette religion, et le clergé y avoit de grandes prérogatives. L'archevêque de Gnesne, primat du royaume et premier sénateur, gouvernoit pendant l'interrègne. Il avoit neuf suffragans, Cracovie, Posen, Ploek ou Plocko, Wladislaw ou Cujavie, Culm, Warme, Lucko, Vilna et Samogitie; en outre, l'archevêché de Léopol avoit trois suffragans, Premislau, Chelm et Kaminiek. Il y avoit encore des évêques du rit grec-uni, à Chelm, à Kiow, à Léopol, à Lucko, à Pinsko, à Polosk, à Premislau, à Smolensk et à Wladimir. Dans le dernier temps, on érigea l'archevêché de Mohilow pour les provinces détachées dans le premier partage de la Pologne; et la Russie ayant envahi successivement la plus grande partie de la Pologne, on y comptoit, en 1809, six évêques du rit latin, savoir, l'archevêque de Mohilow et les évêques de Vilna, de Samogitie, de Lucko, de Kaminiek et de Minsk, et trois évêques du rit grec-uni, l'archevêque de Polosk et les évêques de Lucko et de Brzesc. Le grand duché de Varsovie avoit, en 1812, dix évêques, savoir, l'archevêque de Gnesne et les évêques de Cracovie, de Cujavie, de Posen, de Plock, de Culm, de Wigry, de Kielcé, de Lublin et l'évêque grec-uni de Chelm. Mais de nouvelles divisions de territoires ont encore amené des changemens dans cette distribution des sièges. Le royaume de Pologne fut rétabli en 1815 par le congrès de Vienne; seulement la partie occidentale fut donnée à la Prusse, sous le titre de duché de Posen, et le royaume de Gallicie resta à l'Autriche. L'empereur de Russie, reconnu roi de Pologne, témoigna l'intention de réparer les malheurs de ce pays et de lui donner des institutions fixes et régulières.

La religion s'étoit ressentie surtout des troubles passés; les diocèses étoient morcelés par des cessions de territoires.

On crut nécessaire d'établir une nouvelle circonscription ; on s'adressa au pape Pie VII, et un plan concerté entre le saint Siège et le gouvernement russe fut approuvé par une bulle du saint Père en 1818. Gnesne perdit sa juridiction sur le royaume de Pologne, et Varsovie, érigé en archevêché et en primatie, remplaca Gnesne. Les autres sièges épiscopaux sont ceux de Cracovie, de Cujavie, de Plock, de Lublin, de Sendomir, d'Augustow ou Seyna, de Podlachie ou Janow et des grecs-unis à Chelm. Il y a, de plus, six églises collégiales ; le nombre des paroisses est de 1919. Une commission du gouvernement a été établie pour les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique. Le ministre président est aujourd'hui le comte Stanislas Grabowski, dont on loue les dispositions favorables pour la religion et pour le clergé. L'archevêque de Varsovie est membre de la commission, où siègent alternativement les évêques de Plock, d'Augustow, de Cracovie et de Lublin ; les deux premiers pendant six mois, et les deux derniers pendant les six autres mois. Un *Annuaire* publié à Varsovie donne le tableau des établissemens relatifs à la religion et à l'instruction publique ; nous en extrairons ce qui pourra faire mieux connoître l'état des choses.

Le royaume de Pologne a été divisé en huit palatinats, qui ont chacun leur évêché, leurs séminaires et leurs établissemens d'instruction publique. Il y eut à Varsovie, en 1818, une assemblée d'évêques pour s'occuper d'un nouveau réglement sur la dotation du clergé et des diocèses. Le gouvernement proposoit un plan d'après lequel on supprimoit plusieurs couvens, et on affectoit leurs revenus pour la dotation du clergé. Le royaume a conservé à Rome deux établissemens, l'un pour les latins, l'autre pour les grecs-unis. N'ayant point sous les yeux le texte du concordat fait avec le saint Siège, ni celui de la bulle de Pie VII donnée cette même année 1818, nous nous en tenons à l'*Annuaire* et à quelques autres documens que nous citerons.

Le diocèse de Varsovie se compose du palatinat de Mazovie ; il est presqu'en entier un démembrement de l'archevêché de Gnesne, qui étoit autrefois fort étendu. L'archevêque réside à Varsovie, où se trouvent sa cathédrale, son chapitre, ses séminaires. Le diocèse est divisé en vingt doyennés, qui comprennent 276 paroisses, dont la popula-

tion est de 405,788 habitans. Lowicz, ancienne résidence des archevêques de Gnesne, a conservé une collégiale. Il y a à Varsovie trois séminaires; un séminaire général pour tout le royaume, et deux séminaires diocésains, l'un spécialement attaché à l'église métropolitaine, et l'autre dirigé par les Pères des écoles pies, qu'on appelle Piaristes. Le séminaire général est une école des hautes études ecclésiastiques, qui ne date que du règne de l'empereur Alexandre; des décrets du 9 décembre 1823 et du 23 octobre 1824 réglèrent son organisation. Les professeurs de théologie à l'université sont tenus de donner aussi des leçons au grand séminaire, sous la protection de la commission des études et sous la direction de l'archevêque. Il y a 6 professeurs; un d'éloquence sacrée, deux pour l'Ecriture sainte, un pour l'histoire ecclésiastique et le droit canonique, un pour le dogme et un pour la morale. De plus, il y a dans le séminaire trois professeurs internes; un pour la philosophie, un pour le chant et les cérémonies, et un pour l'histoire et la langue française. Celui-ci est un Français, M. l'abbé Giraud, du diocèse de Lyon, qui a été attiré dans ce pays par le zèle de M. l'abbé Szadurski (1), ecclésiastique polonais, plus distingué encore par son mérite et sa piété que par sa naissance et sa fortune, et enlevé trop tôt à un pays pour lequel il avoit formé les projets les plus généreux et les plus salutaires.

Il y a à Varsovie une université pour tout le royaume, avec une section pour la théologie. D'après un compte rendu pour 1825 et 1826, il y avoit en cette année-là 121 élèves en théologie. Il y a dans la ville des écoles et des lycées; les Piaristes tiennent un lycée et ont un pensionnat, les Do-

(1) Joseph Szadurski, d'une famille riche de Livonie, étoit venu en France en 1810 pour achever son éducation. Il résolut, quoique l'aîné de sa famille, d'embrasser l'état ecclésiastique, entra au séminaire Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre. Il joignoit à une piété tendre un zèle vif et éclairé pour la religion, et se proposoit de former dans son pays des établissemens honorables et utiles. Il partit en 1815, passa quelque temps à Rome, et retourna ensuite dans son pays. Mais bientôt une maladie de langueur le consuma peu à peu, et l'enleva dans la force de l'âge, en 1817, à sa famille et à ses amis. Doué d'une ame forte et d'une vertu peu commune, on ne peut douter qu'il n'eût eu une grande influence en Pologne, et qu'il n'y eût rendu d'importans services à la religion.

minicains ont aussi un collège. Dans le reste du diocèse, les Piaristes ont des écoles à Lowitz et à Wloclaweck. Il y a une école à Lenczycé et une à Lowitz pour former des maîtres d'école : cette dernière ville a une maison de retraite pour les vieux prêtres. Tout le diocèse compte 32 maisons religieuses d'hommes et 9 de femmes. L'archevêque actuel de Varsovie est M. Jean-Paul Woronicz, précédemment évêque de Cracovie. Il a succédé à M. Adalbert Skarzewski, dont nous avons annoncé la mort. M. Woronicz est un prélat distingué par son mérite et par son zèle.

Le diocèse de Cracovie étoit autrefois un des plus grands de la Pologne; il avoit 3 évêques suffragans et comptoit environ 1000 paroisses. On en a détaché successivement Lublin et Sendomir. Cracovie, d'après le traité de Vienne, est une ville libre qui a un territoire indépendant; cependant le gouvernement polonais y a beaucoup d'influence. Il y a à Cracovie un chapitre, composé de 7 dignitaires et de 9 chanoines, avec un collège de vicaires. Les églises sont riches et belles; entr'autres, Notre-Dame. Le séminaire est dirigé par les prêtres de la mission. A Kielcé, siège d'un évêché créé en 1805, et supprimé depuis, il y a une collégiale et un séminaire dirigé par des prêtres séculiers. Le diocèse est divisé en 18 doyennés, qui comprennent 231 paroisses, dont la population est de 383,050 habitans, indépendamment de Cracovie et de son territoire, qui ont 100,000 ames. Le diocèse a sept couvens d'hommes et un de femmes. Il y a des écoles ou licées à Kielcé et à Pinczow. Le diocèse s'étendant hors du territoire propre de Cracovie, les établissemens ecclesiastiques de la ville, comme le chapitre, le séminaire, la maison des vieux prêtres, sont considérés comme appartenant au royaume de Pologne.

Un état du clergé de Cracovie pour 1817, que nous avons sous les yeux, offre un tableau du diocèse tel qu'il existoit alors. Deux des dignitaires du chapitre étoient membres du sénat de Cracovie. Une des plus illustres églises après la cathédrale est celle de Notre-Dame, qui a un archiprêtre avec rang de prélat, et des collèges de vicaires, de pénitenciers, de missionnaires. Il y a de plus, dans la ville, l'église collégiale et paroissiale de tous les saints, l'église collégiale et paroissiale de Sainte-Anne, l'église paroissiale de Sainte-Croix et l'église de St-Adelbert. Hors des murs,

il y a six paroisses. Les communautés sont la maison des vieux prêtres à Saint-Marc, un couvent de Dominicains, un de Franciscains conventuels, un de réformés, un collège de chanoines réguliers gardiens du saint sépulcre, un collège des écoles pies, un couvent de Carmes de l'ancienne observance, un couvent de Capucins, un de Franciscains de l'observance, un de chanoines réguliers de Latrau, un hospice des Frères de St-Jean de Dieu, un couvent des Pères de saint Paul ermite, et un des ermites de Saint-Augustin. On comptoit dans la ville 7 couvens de femmes, savoir, des Clarisses, des Franciscaines, des Dominicaines, deux couvens du tiers ordre de saint Dominique, des chanoinesses de Saxe et des Filles de la Présentation. Dans les faubourgs, il y avoit un couvent de la Visitation, un de Carmélites déchaussées, un de Sœurs de la Charité à l'hôpital de Saint-Lazare, un d'Augustines, un de Colettes et un de Filles de l'ordre de Prémontré.

Le même état compte 13 doyennés dans le diocèse et 184 paroisses. Il y a une église collégiale à Pilz, et en différens lieux du diocèse 14 monastères, savoir, un de religieux Prémontrés, 2 de Cisterciens, 1 de chanoines réguliers gardiens du saint sépulcre, 2 d'Augustins, 1 de Carmes déchaussés, 1 de Bernardins, 1 de Camaldules, 1 de Franciscains réformés, 1 de Conventuels, 1 des Pères de saint Paul ermite, 1 de Franciscains de l'observance et 1 de Filles de l'ordre de Prémontré. L'*Annuaire*, en ne mentionnant que 7 couvens d'hommes et 1 de femmes, indiqueroit-il que les autres communautés ci-dessus ont été détruites depuis 1817? On se refuse à croire à tant de suppressions en si peu de temps (1).

Le diocèse de Cujavie ou de Kalicz, à l'ouest de la Vistule, a été formé en 1818, par l'ancien diocèse de Cujavie et des portions de Gnesne et de Cracovie. Il comprend le nouveau palatinat de Kalicz. L'évêque de Cujavie avoit,

(1) Des renseignemens postérieurs nous font craindre que le gouvernement n'ait le projet de supprimer beaucoup de maisons religieuses. Déjà plusieurs ont disparu, et les autres s'affoiblissent et s'éteignent tous les jours. C'est un grand malheur pour la religion dans un pays où les communautés étoient autrefois si nombreuses et si florissantes.

depuis le 14[e] siècle, sa résidence à Wladislaw, sur la Vistule; c'est là que sont la cathédrale, le chapitre et le séminaire. A Kalicz, il y a un chapitre collégial. Le diocèse est partagé en 23 doyennés, qui ont 339 paroisses; la population totale est de 557,000 ames. On compte 36 couvens d'hommes et 3 de femmes. Il y a une nombreuse école à Kalicz. Les Piaristes ont des écoles à Pétrikau et à Wielner, et les Bernardins une à Warta. L'évêque actuel de Cujavie est Joseph Kozmian, ancien évêque *in part.* de Caryste; il a un évêque suffragant pour Gedano. Autrefois l'évêque de Cujavie en avoit deux.

Le diocèse de Plocko comprend le palatinat de ce nom, qui est bien moins considérable qu'autrefois. Plocko est sur la Vistule, au nord-ouest de Varsovie; c'est là que sont la cathédrale, le chapitre et le séminaire. La ville possède de belles églises. L'évêque, Adam Prazamowski, a été institué le 16 mars 1818; il a deux évêques suffragans, dont l'un pour Pultow. Il y a dans cette dernière ville une collégiale, un séminaire et une maison pour les vieux prêtres. Le diocèse comprend 17 doyennés et 231 paroisses, qui ont 379,946 habitans. Il y a 18 couvens d'hommes et 5 de femmes. Une école à Plocko, tenue par des prêtres séculiers, avoit, en 1826, 372 élèves; les Bénédictins en dirigent une autre plus nombreuse encore à Pultow ou Pultowsk. Des réformés et des Bernardins tiennent des écoles à Zuronein et à Skoup.

Le diocèse de Lublin, dans la partie méridionale du royaume, est un démembrement de celui de Cracovie, qui avoit autrefois dans ce lieu un évêque suffragant. On y a réuni la partie de l'évêché de Chelm, qui ne se trouve pas comprise dans la Gallicie, et l'évêque de Chelm fut fait évêque de Lublin. Ce changement fut opéré par Pie VII en 1805, sous l'épiscopat d'Adalbert Skarzewski, le même qui est mort récemment évêque de Varsovie. L'évêque actuel de Lublin est M. Marcellin Dziecielski, transféré en 1825 de l'évêché *in part.* d'Arath. Le diocèse comprend le nouveau palatinat de Lublin; il est partagé en 12 doyennés, qui ont 127 paroisses et une population de 337,575 habitans. Il y a 20 maisons religieuses d'hommes et 4 de femmes. Outre la cathédrale et le séminaire qui sont à Lublin, il y a une

collégiale à Zamosk, grande ville au midi de Lublin. Lublin et Zamosk ont des écoles palatinales qui paroissent florissantes. Les Piaristes dirigent une école à Opol. Il y a encore des écoles à Hrubiezsow et à Pulawa.

Sendomir, sur la Vistule, à l'est de Cracovie, dépendoit autrefois de l'évêque de Cracovie, qui y avoit un suffragant. Le siége a été érigé en 1818, moyennant la suppression de Kielce, et l'évêque Gorski, qui occupoit le siége de Kielce depuis 1805, fut fait évêque de Sendomir. Le diocèse comprend tout le palatinat de Sendomir. L'évêque actuel est M. Prosper Burzynski, des Mineurs réformés de l'Observance, institué en décembre 1819. Son chapitre et son séminaire sont à Sendomir. Il y a une collégiale à Opatow, ville entre Cracovie et Sendomir. Le diocèse comprend 17 doyennés, 194 paroisses et 358,675 habitans; il a 18 couvens d'hommes et 3 de femmes. Les Piaristes dirigent l'école palatinale de Radous; il y a en outre des écoles à Sendomir et à Wotchock.

Le diocèse d'Augustow ou de Seyna a été aussi érigé en 1818. L'evêché de Wigry fut supprimé, et l'évêque, M. de Golaszewski, qui occupoit ce siége depuis 1805, fut transféré à Seyna. Augustow est une petite ville à 40 lieues au nord-est de Varsovie. Elle est le chef-lieu d'un nouveau palatinat. La cathédrale et le chapitre sont à Seyna; le séminaire placé à Tykocin est dirigé par les Lazaristes. L'évêque actuel est M. Nicolas Manugievicz, transféré en 1825 de l'évêché *in part.* de Taumaco. Le diocèse a 12 doyennés, 121 paroisses et 393,788 habitans; on y compte 7 couvens d'hommes et 1 de femmes. Des écoles dites palatinales sont établies à Lomza et à Seyna; des écoles inférieures existent à Szczyczyn et à Tykocin.

Le diocèse de Podlachie ou de Janow, à l'est de Varsovie, est encore d'une création toute récente; il a été formé en 1818 de portions de divers diocèses, et comprend le nouveau palatinat de Podlachie. Le premier évêque, institué le 29 mars 1819, fut Félix Lovinski, qui étoit déjà suffragant de Cujavie. L'évêque actuel est M. Jean-Marcel Guthowski, qui gouverne ce diocèse depuis 1826; il a un évêque suffragant. Il réside à Janow, où sont la cathédrale et le séminaire; un second séminaire à Wengrow est dirigé par

des prêtres séculiers dits *communistes*. Le diocèse a onze doyennés, 113 paroisses, 207,973 habitans; on y trouve 17 couvens d'hommes et 1 de femmes. Les Piaristes dirigent l'école palatinale de Luckow et les *communistes* une école à Wengrow; il y a d'autres écoles à Bialla et à Siedlicé.

Il y avoit autrefois en Pologne huit évêchés du rit grec-uni; le seul qui existe maintenant dans le nouveau royaume est celui de Chelm (1), dans la partie méridionale. Ce siège, qui est ancien, comprend maintenant sous sa juridiction toutes les églises des grecs-unis dans le royaume; la plupart se trouvent dans les palatinats de Lublin, de Podlachie et d'Augustow. L'évêque prend le titre d'évêque de Chelm et de Belz; le prélat actuel est M. Ferdinand Ciecanowski. Sa cathédrale, son chapitre et son séminaire sont à Chelm. Le diocèse comprend 21 doyennés, 287 paroisses et une population de 239,555 habitans; il a 5 couvens de religieux de saint Basile, qui sont du rit grec-uni.

Les autres communions sont peu répandues en Pologne. Les grecs non-unis n'ont que six paroisses; à Varsovie, à Opatow, à Kalicz, à Petrikaw, à Lublin et à Drohyczyn. Elles dépendent de l'évêque grec de Minsk, ainsi qu'un couvent à Jableczno, en Podlachie. Les luthériens ont dans le royaume 28 paroisses qui dépendent du consistoire de Varsovie; on estime leur nombre à 200,000 ames. Les calvinistes ont 9 temples; ils ont aussi un consistoire à Varsovie; on suppose qu'ils sont environ 100,000. Une secte que l'on appelle les philippourviens, et qui est concentrée dans le palatinat d'Augustow, y a deux temples, et compte, dit-on, 500 familles. Les juifs ont dans le royaume 274 synagogues et environ 345,000 ames. Les mahométans ont deux mosquées, l'une dans le palatinat de Podlachie, l'autre dans celui d'Augustow.

---

(1) Dans les *Tablettes du clergé*, qui ont donné un extrait de l'*Annuaire polonais*, on confond toujours Culm et Chelm, et on semble croire que c'est une seule et même ville : Culm et Chelm sont deux villes distinctes et éloignées l'une de l'autre. Culm, qui est aussi évêché, est dans la Prusse polonaise, au nord-ouest de Varsovie; elle appartient aujourd'hui au roi de Prusse. Chelm est à l'autre extrémité de la Pologne, sur les frontières de la Gallicie. Il y avoit autrefois à Chelm deux évêques, l'un du rit latin, l'autre du rit grec.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Parmi les nouveaux journaux qui se forment chaque jour, on compte *l'Apostolique*, qui a subi dernièrement un procès, et qui a succédé à la *Chronique édifiante*. *L'Apostolique* et le *Propagateur de la vérité* forment la même entreprise. Le *Propagateur* paroît in-8°, le premier vendredi de chaque mois, et *l'Apostolique* in-4°, les autres vendredis. On dit que les rédacteurs sont le Frère Hilarion et M. Jozon. Nous sommes bien aise de donner ces indications, pour prouver à ces MM. que nous ne craignons point qu'ils nous enlèvent nos abonnés, comme ils l'ont dit dernièrement. Nous avons toute sorte de raisons d'être fort rassuré à cet égard. Pour achever même de leur montrer notre bienveillance, et pour faire connoître par un seul trait l'esprit qui les anime, nous citerons un passage de la 7e livraison du *Propagateur*, page 194 :

« Qui sont ceux qui ont le droit et le pouvoir de dire la vérité? C'est l'Église..., c'est le Pape..., ce sont les évêques, mais les évêques qui imitent la vie, les vertus de Jésus-Christ, leur divin modèle, qui vivent dans la pauvreté, l'humilité et la pénitence... Les autres, je veux dire tous ceux qui vivent dans le luxe, la bonne chère, qui recherchent les places, les honneurs, accaparent les richesses, ceux-là ne peuvent dire la vérité; ils sont les instrumens et les organes de Satan...

» Après les évêques, ce sont les prêtres qui ont le droit et le devoir de dire la vérité, mais les prêtres humbles, pauvres et pénitens, vrais imitateurs de Jésus Christ. Mais ceux qui vivent dans le luxe des meubles et des habits, qui recherchent la bonne chère, ceux qui aspirent aux places, aux honneurs, qui s'abandonnent à la vanité, à l'orgueil, ceux-là sont les organes de Satan, et ne disent point la vérité.

» Après les prêtres, ce sont les religieux qui ont le droit et le devoir de dire la vérité. C'est parmi les religieux que Dieu choisit ses prophètes pour dire la vérité à tous. Les religieux ayant tout quitté pour suivre Jésus-Christ pauvre et souffrant, sont éclairés par l'Esprit saint, sont animés de l'esprit de Dieu, et ils disent la vérité, la vérité à tous... Mais les religieux qui ne vivent point dans l'humilité et la pauvreté, qui font bonne chère, qui sont bien habillés, qui habitent de belles maisons, qui recherchent l'amitié des grands, qui veulent passer pour polis et savans, qui ne pratiquent point les austérités de leurs premiers fondateurs, et ne jeûnent point souvent au pain et à l'eau, comme tous les saints, ces religieux ne disent point la vérité, et Dieu ne bénira point leurs œuvres, et leurs maisons tomberont en ruines. »

Quel ton! quelles maximes! Combien il y a de modestie et de sagesse dans cette tirade! On peut aller loin avec ces principes, qui sont ceux des hérétiques de tous les temps. C'est ainsi qu'ils se vengeoient des évêques qui condamnoient leurs erreurs. Les rédacteurs du *Propagateur* ne sont point hérétiques, je le crois; comment empruntent-ils leur langage? Est-ce ainsi qu'on prétend servir la religion et faire respecter l'épiscopat et le sacerdoce? Les austérités qui inspireroient cet orgueil seroient-elles bien dans l'esprit de la religion? Jeûnez un peu moins, mon frère, et soyez plus humble.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Pendant que nous dormons tranquilles, nos frontières sont menacées, l'ennemi approche, et une armée effroyable va porter le fer et le feu dans nos provinces. Ceci n'est point un conte, la terrible nouvelle est consignée dans le *Constitutionnel* du samedi 26 septembre. L'exactitude connue de ce journal, qui ne donne jamais que des nouvelles authentiques, et qui n'invente et n'exagère rien, justifie nos inquiétudes. Voici l'article :

« Nous avons sur nos frontières une armée qui menace de la franchir; ce sont les troupes du général Roothaan, qui, l'ordonnance du 8 août à la main, en guise de manifeste, redemande ses provinces de Montrouge, de Saint-Acheul, de Dôle, de Montmorillon et autres lieux. On dit que le ministère est en négociation avec les terribles milices, qui parlent aussi haut que les Russes devant Constantinople. On leur a envoyé des plénipotentiaires pour les prier de suspendre leur marche jusqu'à ce que la victoire du budjet soit gagnée; mais on croit qu'ils ne sont pas plus traitables que le général Diebitsch et qu'ils exigent des places de sûreté. »

Je suis persuadé que bien des abonnés du *Constitutionnel* n'auront pu lire sans effroi une nouvelle si désolante, et qu'ils frémissent déjà à l'approche de cette invasion, plus terrible que celle des cosaques. Ce qu'il y a de pis, c'est que le journaliste ne dit point de quel côté est cette invisible armée qui nous menace. Par où arrivera-t-elle? Est-ce par l'Italie, par la Suisse, par l'Espagne? L'incertitude où nous sommes sur le point qui va être attaqué doit redoubler la frayeur; car quelle précaution prendre, quand on ne sait pas d'où vient le danger? Ne seroit-il pas de l'humanité du *Constitutionnel* d'indiquer d'une manière plus précise celle de nos frontières par où l'ennemi doit pénétrer?

— Les journaux révolutionnaires ont enfin trouvé un bon argument pour justifier la souscription bretonne. Le gouvernement, suivant eux, ne peut pas trouver mauvais qu'il se forme des associations pour résister aux impôts, et pour le renverser lui-même; savez-vous pourquoi? C'est

qu'il existe en France une foule d'associations auxquelles il ne dit rien, et qui sont mille fois plus dangereuses. Telle est l'association pour la défense de la religion catholique; telle est l'association pour la propagation de la foi; telle est l'association du Sacré-Cœur; telle est l'association du Saint-Sépulcre; telles sont vingt autres associations religieuses qu'ils désignent, et qu'on a la témérité de laisser prier Dieu aussi dévotement que s'il n'y avoit pas de siècle des lumières. Or vous sentez bien que, dans un pays où la loi est égale pour tous, il n'y a pas moyen de priver les uns du droit de s'associer pour la révolte et la guerre civile, quand vous accordez aux autres la permission de s'associer pour des œuvres de religion et des pratiques de piété. Encore pouvez-vous être sûrs que, dans cette répartition de droits et d'avantages, ce sont les libéraux qui se trouvent les plus mal partagés. A les entendre s'expliquer sur ces choses-là, certainement ils sont persuadés qu'on leur fait cent fois moins de grâce en leur permettant de machiner entre eux la ruine de la monarchie, qu'on en fait à une confrérie de fidèles en tolérant leur dévotion au sacré Cœur.

— Les libéraux sont vraiment trop modestes. Il paroît que M. le garde-des-sceaux a voulu s'enquérir de l'état de l'opinion publique : à coup sûr, cette recherche ne peut être que favorable à ces messieurs; car ils nous répètent assez souvent, Dieu merci, que la France et eux c'est toute la même chose; qu'il n'est plus question nulle part que de leurs bons principes et de leurs bons sentimens; qu'en un mot, ils sont aujourd'hui les seuls représentans, les rois de *l'opinion nationale*. Par conséquent, ils ont tout à gagner à ce que M. de Courvoisier se procure des informations là-dessus. Mais voyez un peu la bizarrerie! les libéraux ne veulent point de cette enquête; ils crient comme s'ils pouvoient en être dupes, comme si M. le garde-des-sceaux vouloit les écorcher! Allons, Messieurs, vous savez bien que c'est tout profit pour vous, et qu'il ne sauroit manquer de pleuvoir de tous côtés de bons et honorables renseignemens sur votre compte.

— M. Amédée Vernhette, sous-préfet de Rambouillet, est nommé préfet du département des Vosges, en remplacement de M. Nau de Champlouis, démissionnaire. M. Frayssinous, sous-préfet de Commercy, passe à Rambouillet.

— Par une circulaire du 1er septembre, M. le garde-des-sceaux a chargé MM. les procureurs-généraux de lui adresser, au commencement de chaque mois, un rapport sur l'état de l'opinion dans leur ressort, et les efforts auxquels on pourroit se livrer pour l'égarer et exciter des troubles. S. G. en appelle à toute la fidélité et au zèle de ces magistrats pour surveiller ces trames.

— Les ministres s'occupent de faire des économies dans leurs administrations, afin de satisfaire aux suppressions faites dans les budgets et répondre aux intentions des députés. M. le ministre de l'intérieur vient, par ce motif, de supprimer la place d'inspecteur des archives départementales qu'occupoit M. Buchon, et qui avoit été créée par M. de Martignac pour ce rédacteur du *Constitutionnel*.

— Les quatre courses aux chevaux pour les prix d'arrondissement, de chacun 1200 fr., ont eu lieu dimanche dernier au Champ-de-Mars. Deux des chevaux qui ont remporté le prix appartenoient à M. le duc de Guiche, et les deux autres à lord Seymour et à M. Crémieux.

— Le 6 octobre prochain, de grandes manœuvres seront exécutées dans la plaine de Grenelle, sous les yeux du Roi. On assure que 18,000 hommes, tant de la garde que de la ligne, seront réunis sur le terrain.

— L'exposition des envois de Rome (peinture, sculpture et architecture) aura lieu à l'école royale des beaux-arts, depuis le 18 septembre jusqu'au 4 octobre.

— Une dame âgée, qui venoit de toucher 120,000 fr. en billets de banque chez son notaire, entra jeudi dernier à Saint-Roch pour y faire sa prière. Deux jeunes gens, qui rodoient dans l'église, ont enlevé adroitement le sac, qu'elle avoit posé sur la chaise, et qui renfermoit cette somme. La police fait les recherches les plus actives pour découvrir les auteurs de ce vol audacieux.

— Dans sa séance de jeudi dernier, l'Académie française a terminé l'examen qui n'avoit pu être achevé pour le jour de la saint Louis, des vingt ouvrages envoyés au concours pour le prix extraordinaire de 6000 fr., provenant des libéralités de M. de Montyon, et destiné à un ouvrage de morale dont le sujet est laissé au choix de l'auteur. L'Académie a décerné le prix à un ouvrage intitulé : *Œuvres posthumes de Simon de Nantua*, dont l'auteur est M. Laurent de Jussieu.

— La chambre du conseil a renvoyé devant le tribunal correctionnel les sieurs Bert et de la Pelouze, gérans responsables du *Journal du commerce* et du *Courrier français*. L'affaire sera jugée dans les premiers jours d'octobre.

— Le sieur Alcibiade Wilbert, auteur d'une brochure dont la *Gazette de France* avoit parlé, a assigné M. de Genoude, propriétaire de ce journal, à y insérer une lettre remplie de déclamation contre le côté droit de la chambre. Le tribunal correctionnel, dans sa séance de vendredi dernier, a renvoyé la cause après vacation.

— M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet du Pas-de-Calais, a placé en rentes une économie de 10,000 fr. qu'il a faite sur les frais de bureau de 1827. Cette somme est destinée par lui aux pauvres de la ville d'Arras. Il est malheureux pour le libéralisme que ce soit un député de la droite qui ait pris une pareille initiative.

— Le 8 septembre, à midi, un vol sacrilège a été commis dans la paroisse de Cuers (Var). On a enlevé tous les bijoux suspendus à la ceinture de la sainte Vierge, qu'on avoit exposée à l'occasion de la fête de la Nativité.

— Le 7 de ce mois, à huit heures du soir, une trombe de vent extrêmement violente a passé sur les communes de Lery et de Pose, et y a causé les plus grands dégats. Des toits ont été enlevés et des arbres arrachés avec la plus grande force. M. le curé de Pose, qui revenoit d'administrer le viatique au frère du curé de Lery, a été renversé par la violence du vent, a roulé à une certaine distance, et est resté quelque temps sans connoissance. Son chapeau a été retrouvé dans un jardin à une demi-lieue de là.

— Les nouvelles du midi de la France, de la Suisse, de la Lorraine et des Pays-Bas expriment de vives plaintes sur les désastres causés par la pluie et les ouragans. Le district de Lugano a surtout été ravagé, le 14 septembre, par une trombe extrêmement violente. Le Tesin a franchi ses digues, et a emporté avec lui des habitations et des troupeaux. Plus de 500 gros arbres d'un bois voisin de Toul ont été déracinés, dans une tempête qui est venue s'abattre, le 13, sur le village de Ligney.

— M. le marquis d'Albertas, pair de France, qui vient de mourir, avoit donné asile aux Capucins et aux Trapistes dans ses terres de Saint-Jean-de-Gargnier et Ste-Baume (Bouches-du-Rhône). On apprend avec intérêt que le fils aîné de M. d'Albertas accordera la même protection à ces religieux.

— Dès que le sieur Fontan, rédacteur de l'*Album-Mayallon*, condamné à cinq ans de prison, etc., fut arrivé à Bruxelles, la police lui notifia l'ordre de sortir du royaume. Il réclama; mais tout ce que le ministre Van Maanen lui accorda fut de se retirer dans les provinces septentrionales, s'il pouvoit présenter quelques habitans notables qui répondissent de sa conduite. Mais le sieur Fontan ne veut pas aller dans un pays qui ne lui offriroit sous aucun rapport les consolations et les avantages qu'il espéroit trouver à Bruxelles. Le voilà donc qui jette aujourd'hui les hauts cris dans les journaux de la Belgique, en soutenant qu'il a le droit de demeurer dans la capitale.

— C'est le 9 de ce mois que M. Gomez Labrador, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, a fait au roi de Naples la demande solennelle de la princesse Christine, sa fille. Après avoir été reçu par le roi de Naples, M. Labrador a été présenté à la reine, qui, à la suite du discours de ce diplomate, fit venir la jeune princesse, et la fit placer à côté d'elle sur son trône. S. A. R. répondit en langue espagnole au discours que lui adressa alors M. Labrador. Des fêtes ont eu lieu ensuite à la cour.

— L'expédition portugaise destinée à soumettre Tercère est revenue à Lisbonne le 12 septembre, afin de se renforcer et de réparer les avaries de deux bâtimens. Il n'est resté devant l'île que les forces navales nécessaires pour continuer le blocus. La perte éprouvée dans le débarquement partiel qui avoit été fait n'a été que de 473 hommes tués, blessés ou faits prisonniers.

— Les conférences ont été suspendues, le 3 septembre, à Andrinople, sur la déclaration faite, par les plénipotentiaires turcs, qu'ils avoient besoin de nouvelles instructions pour accéder à un des points en discussion. Le général Diebitsch leur a accordé un délai de dix jours, en leur déclarant qu'il falloit que la paix fût signée le 14 septembre au plus tard. En attendant, l'armée russe, dont les avant-gardes sont à Czurli, à 15 lieues de Constantinople, se tient prête à se mettre en marche, et d'immenses magasins ont été établis à Andrinople.

---

*De l'appel comme d'abus de M. B***, desservant des Sept-Meules, au diocèse de Rouen.*

Si quelque chose, dans l'état actuel de l'église de France, peut paroître extraordinaire et suranné, c'est, sans contredit, l'appel comme d'abus, formé par un desservant contre son évêque, et porté devant un tribunal dont la compétence n'est pas encore fixée, ni reconnue par ceux sur lesquels elle peut s'étendre. Ne diroit-on pas que nous sommes revenus au temps de *maître Pierre du Cognet*, à voir l'empressement avec lequel cer-

tains ecclésiastiques ont recours à une autorité civile, pour se soustraire à la juridiction de leurs supérieurs, et imposer à ceux-ci, de la part du conseil d'Etat, l'obligation d'accorder des pouvoirs ou des dons spirituels à des hommes qu'ils ne croient pas les mériter? comme si, dans aucun siècle, le sacerdoce eût jamais pu être légalement soumis à une servitude aussi contraire à l'esprit de la religion!

L'appel comme d'abus ne peut se faire qu'en vertu de l'ancienne législation ou en vertu de la nouvelle. Dans l'ancienne législation, c'étoient les parlemens qui devoient en connoître; il pouvoit être aussi relevé au conseil du Roi et au grand conseil. Il se faisoit au nom du Roi, comme protecteur des canons et de la justice. M. B***, desservant des Sept-Meulès, a reçu de son archevêque l'ordre d'observer les canons et ordonnances synodales, qui défendent aux ecclésiastiques d'avoir à leur service des femmes âgées de moins de quarante ans. Il est probable que nos Rois protégeoient ce canon-là, comme ils protégeoient tous les autres, et que les infracteurs de cette règle de discipline n'étoient pas reçus à invoquer, à cet égard, l'autorité tutélaire du fils aîné de l'Eglise.

Mais d'ailleurs, à quel titre un ecclésiastique pourroit-il invoquer aujourd'hui, en cette matière, la législation adoptée par les anciens parlemens, et contre laquelle le clergé n'a jamais cessé de réclamer? Nous avons vu, depuis quelques années, des légistes et des hommes d'Etat regarder les arrêts des parlemens comme péremptoires et décisifs contre les Jésuites de notre époque, et cependant méconnoître l'autorité des sentences de ces mêmes cours souveraines contre les productions impies de Voltaire et autres incrédules, flétries solennellement, et brulées par la main du bourreau: étrange contradiction, qui est bien digne, sans doute, d'un siècle frivole et sceptique, mais qu'on ne devroit pas avoir à signaler chez des hommes qui se croyoient appelés à gouverner leur pays, et qui se regardoient comme de sages interprètes des sentimens d'un monarque pieux.

C'étoit un grand abus que cet appel d'une sentence ecclésiastique pardevant l'autorité civile; mais du moins cet abus, si pénible pour le sacerdoce, n'avoit rien de comparable à celui que présente aujourd'hui l'appel, pardevant le conseil d'État, d'un jugement en matière de discipline ecclésiastique; « car, bien que le parlement entier soit un corps laïc, disoit l'abbé Fleury, une partie des officiers sont nécessairement clercs, et, par conséquent, on les répute instruits des canons et zélés pour la discipline de l'Eglise. » Y a-t-il beaucoup de clercs, instruits des canons, qui siègent maintenant au conseil d'Etat? Ce conseil, sans doute, mérite toute considération; il s'y trouve des hommes capables et bien intentionnés; mais les intérêts de l'Eglise n'y sont représentés en aucune sorte, et ce sont des laïcs, et même des personnes étrangères à la religion de l'Etat, qui décident des questions dont le sacerdoce de cette même religion peut seul connoître l'importance et l'opportunité. L'armée, la magistrature, l'instruction publique, le commerce même et les marchés ont leurs syndics, leurs juges, leurs parquets, leurs conseils. Pour le clergé, c'est une autre chose. Il faut qu'on le juge, qu'on le régente comme s'il n'étoit rien dans l'état, et que la mission qu'il tient du ciel soit contrôlée par les enfans de la terre.

M. B*** nous paroît donc avoir manqué essentiellement au corps respectable auquel il appartient, en cherchant ailleurs que dans le clergé des

juges et des appuis. Si sa conduite est en opposition avec la discipline de l'Eglise, il cherche donc au dehors une décision et une autorité contre l'autorité à laquelle il a promis obéissance, et sans laquelle il ne seroit rien lui-même. Mais, si la conduite de M. B*** n'a rien que l'Eglise ne puisse permettre ou tolérer, si telle est la pensée de cet ecclésiastique, pourquoi ne cherche-t-il pas à se justifier auprès de ses supérieurs, au lieu d'en appeler à un tribunal laïc? Ce tribunal peut rejeter son appel, et le rejettera indubitablement, et alors M. B*** aura à rougir d'avoir été condamné, en matière de discipline ecclésiastique, par un tribunal purement civil.

Mais est-il même bien certain que le conseil d'Etat soit disposé à entrer dans le fond de la question? Croira-t-il qu'il lui convient d'examiner les causes de l'interdit prononcé contre M. B***? Ne s'en tiendra-t-il pas au texte formel et à l'esprit du concordat et des lois organiques du 18 germinal an X? C'est sur cette base que reposent et l'organisation actuelle de l'église de France, et les principes de la discipline extérieure, qui la met en rapport avec l'autorité civile. Le souverain Pontife et les évêques français n'ont cessé de réclamer contre la loi organique, tellement vicieuse dans la forme et pour le fond, que, du vivant de Buonaparte, elle a été enfreinte, et même de son consentement, dans plusieurs points essentiels, entr'autres dans ce qui concerne l'administration des diocèses pendant la vacance du siége. Cependant cette loi, et les décrets qui s'y rapportent, forment la seule législation que puissent aujourd'hui invoquer nos tribunaux, lorsqu'il s'agit du clergé. La différence qui existe sur ce point entre la règle suivie par les magistrats, et celle que reconnoissent les ministres de la religion, doit suffire pour donner une idée de cette sorte de désorganisation légale où se trouve encore notre illustre église de France, qui ne peut faire triompher la législation canonique qu'elle reconnoît, et qui doit subir le joug d'une législation qu'elle ne reconnoît pas.

La loi organique du 18 germinal an X parle de l'appel comme d'abus; mais il n'en est pas question dans le concordat, dont cette loi ne devoit être que la rigoureuse application. On n'eût pas osé proférer seulement le mot d'appel comme d'abus, dans une négociation entamée avec le saint Siége; ce n'est que huit mois après la signature de ce traité solennel qu'on s'est permis d'en détruire l'esprit, par une interprétation qu'il n'étoit guère facile de prévoir, et qui eût certainement été un obstacle insurmontable à la conclusion du concordat, si les plénipotentiaires français, dans les conférences relatives à cet arrangement, eussent franchement déclaré comment on vouloit le comprendre et l'exécuter par la suite. C'est une sorte de ruse qui n'a rien de chrétien, rien de diplomatique, et où la force et la nécessité jouent le premier rôle.

Enfin, en vertu de la loi organique du concordat de 1801, le conseil d'Etat va prononcer sur l'appel comme d'abus, interjeté par M. B***. Cet ecclésiastique se prétend inamovible dans la succursale qu'il a occupée jusqu'à ce jour; mais, puisqu'il n'a d'autre appui que cette loi organique, il faut au moins qu'il la reconnoisse dans les articles où elle a été observée par les deux pouvoirs. Or cette loi dit formellement que les desservans sont révocables par l'évêque. Cette révocabilité n'a jamais été mise en question; les bons prêtres ne la redoutent point; les évêques n'y ont recours que dans l'extrême nécessité. Elle suppose le droit de prononcer au besoin une sentence d'interdit; car il seroit absurde qu'un évêque eût la

faculté de rappeler un desservant, et de lui interdire les fonctions qu'il exerce en cette qualité, si celui-ci pouvoit, sans aucun titre, reprendre ces mêmes fonctions, et les exercer malgré son évêque. D'ailleurs, d'après la loi organique qu'on invoque dans cette affaire, tout ecclésiastique, qui veut rester dans son état, doit appartenir à un diocèse, et ne peut exercer aucune fonction sans la permission de son évêque.

Espérons donc qu'il en sera de l'appel de M. B*** comme de tous les appels qui ont eu lieu depuis le concordat de 1801, et que le conseil d'Etat fera justice, en se contentant de s'en tenir au texte de la loi qui règle ses décisions. M. l'archevêque de Rouen a offert une autre succursale à M. B***, et c'est d'après le refus qu'en a fait cet ecclésiastique qu'il a été interdit. La loi organique elle-même n'auroit pas mieux décidé. Puisque le desservant des Sept-Meules doit quitter ce poste, et qu'il ne veut pas en occuper un autre, à quel titre et dans quelle catégorie pourroit-il continuer les fonctions de son ministère? C. E.

Histoire élémentaire de la sainte Bible, par M. Mahieux (1).

La Bible, dit l'auteur, contient quatre choses, la loi, l'histoire, la sagesse et les prophéties. Cet ouvrage n'a pour objet que ce qui regarde l'histoire; seulement l'auteur, dans une introduction, fait connoître le sujet de chacun des livres qui composent l'ancien et le nouveau Testamens. Il procède par demandes et par réponses, forme qu'il a cru convenir mieux à l'enfance. Dans le même but, il a divisé son livre par leçons.

A la fin de son volume, il a réuni des notions sur des points relatifs à l'Ecriture sainte ou à l'histoire de l'Eglise : il donne donc le nom des prophètes et des rois sous lesquels ils ont vécu, un tableau des hérétiques de l'ancien et du nouveau Testamens, la suite des persécutions du christianisme, une histoire abrégée des conciles généraux, des notions sur la religion et la langue des différens peuples de la terre, enfin, des notes géographiques pour l'intelligence de la Bible.

Tout cela nous a paru rédigé avec soin. L'auteur est instruit, précis, exact; il déclare qu'il n'a eu d'autre but que d'être utile à la jeunesse, et la rédaction de son livre annonce, en effet, les intentions les plus droites, l'étude de l'histoire et la sainte Ecriture, et le désir de la faire connoître et d'en tirer des réflexions salutaires soit dans la spéculation, soit dans la pratique.

---

(1) In-12, prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Poilleux, et au bureau de ce journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Vie de M. Démia, instituteur des Sœurs de Saint-Charles, à Lyon (1).

Charles Démia fut un de ces vertueux prêtres qui, à une époque fertile en grands exemples, se signalèrent par leur zèle et leur charité. Touché de l'ignorance et de l'abandon où étoient les enfans pauvres, il se consacra à les instruire et à former pour eux des écoles durables. L'importance de ce service auroit dû sauver son nom de l'oubli; cependant, à Lyon même, la mémoire de ses travaux et de ses bienfaits paroissoit perdue. L'histoire ne parloit point de M. Démia, ni de son œuvre. Nous ne connoissons qu'un ouvrage récent où il en soit fait mention; c'est l'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le 17e siècle*. On y trouve, tome II, page 326, une petite notice sur l'abbé Démia et ses écoles; cette notice étoit extraite des manuscrits de l'abbé Grandet, et faisoit désirer des renseignemens plus étendus sur les écoles de Lyon et sur leur pieux fondateur. Cet objet est rempli par la *Vie de M. Démia,* qui vient de paroître à Lyon, et qui abonde en détails sur lui et sur son œuvre. Nous en donnerons un court extrait.

Charles Démia étoit né à Bourg le 3 octobre 1636. Il montra dès son jeune âge d'heureuses inclinations pour la vertu, fut élevé chez les Jésuites, et prit le goût de la piété dans ces congrégations de jeunes gens qu'ils avoient établies dans leurs collèges, et d'où sont sortis tant de saints prêtres et de vertueux laïcs. Orphelin et possesseur d'une fortune assez considérable, il auroit pu briller dans le monde, mais il résolut de se donner tout à Dieu, prit la tonsure à l'âge de 18 ans, et entra au séminaire St-Sulpice à Paris. Ayant été élevé au sacerdoce en 1663, il s'appliqua d'abord aux missions, résida quelque temps à Bourg, où il se livroit aux bonnes œuvres, et vint les exercer sur un

(1) In-8°, prix, 5 fr. et 6 fr. 70 cent. franc de port. A Lyon, chez Rusand, rue Mercière, et à Paris, chez le même, rue du Pot-de-Fer, et au bureau de ce journal.

plus grand théâtre, à Lyon. L'archevêque, instruit de son mérite, le nomma archiprêtre de la Bresse et promoteur de l'officialité. Démia ne faisoit servir son crédit qu'à la gloire de Dieu et au soulagement des pauvres. Il commença en 1666 à s'occuper des écoles, et sollicita les magistrats d'en établir. Il s'en forma successivement dans différentes paroisses de la ville. De jeunes ecclésiastiques les dirigeoient. L'abbé Démia leur donna des réglemens, et veilloit en même temps sur les écoles du diocèse.

En 1672, il commença l'établissement de la communauté de Saint-Charles, pour les maîtres d'école. Peu après, il songea à créer des écoles pour les filles, il réunit les maîtresses en communauté, leur dressa des réglemens, et mit tous ses soins à affermir cette œuvre. Il mourut dans un âge peu avancé, le 23 octobre 1689, laissant de grands exemples de vertus, et ayant réveillé à Lyon, parmi les fidèles, le zèle pour l'instruction et le soulagement des pauvres. Sa vie montre en lui un prêtre rempli de l'esprit de son état; humble, désintéressé, austère pour lui-même, travaillant incessamment à sa perfection, et puisant dans un vif sentiment de foi et de charité son ardeur pour les bonnes œuvres.

Après la vie du saint prêtre, l'historien trace l'histoire de la congrégation des Sœurs de Saint-Charles, depuis la mort de son instituteur jusqu'à nos jours. On y voit son origine, ses progrès, sa discipline, les principaux personnages qui l'ont dirigée ou favorisée jusqu'à l'époque de la révolution. En 1791, les Sœurs se dispersèrent, et trouvèrent encore moyen cependant de se rendre utiles dans leurs retraites. Elles se réunirent en 1802, et reprirent leurs travaux. La vue du bien qu'elles faisoient augmenta leur réputation, et la ruine de tant d'autres établissemens attira l'attention sur celui-ci. Les Sœurs se multiplièrent; on les appela en beaucoup de lieux, tant dans le diocèse de Lyon qu'au dehors, et même dans des villes assez éloignées. Aujourd'hui, elles sont au nombre de 7 à 800, réparties entre plus de 110 établissemens. La plupart sont dans le diocèse de Lyon, mais il y en a aussi à Arles, à Vienne, à Mâcon, à Montpellier, à Forcalquier, à Marseille, etc. La ville d'Avignon seule a quatre maisons, et le diocèse en a aussi. La supérieure générale est la Sœur Marie Nicoud.

A la suite de ce précis historique sur la congrégation, on trouve un extrait de ses règlemens dressés sous le cardinal de Tencin, et un extrait des instructions de l'abbé Démia aux Sœurs. L'auteur y a joint un discours préliminaire sur le gouvernement de la congrégation, un abrégé de la vie de saint Charles Borromée, patron des Sœurs, et des remontrances de M. Démia aux magistrats, sur la nécessité d'établir des écoles pour les pauvres. L'historien a cru que ces pièces ajouteroient un nouvel intérêt à son livre. La vie de saint Charles Borromée n'a, il faut l'avouer, qu'un rapport assez éloigné avec le sujet principal; mais l'auteur a été sans doute séduit par l'idée de réunir dans le même volume tout ce qui pouvoit intéresser les Sœurs, et il lui a paru que l'abrégé de la vie de leur saint patron devoit accompagner celle de leur pieux fondateur. Cet abrégé, en 70 pages environ, est tiré de la vie du Père Giussano.

La *Vie de M. Démia* est accompagnée du portrait de ce vertueux prêtre. L'ouvrage auroit demandé beaucoup de recherches, mais on a lieu de croire que l'auteur a eu à sa disposition tous les papiers de la congrégation des Sœurs de St-Charles, et que c'est là qu'il a trouvé les renseignemens dont il avoit besoin. Son livre est rédigé avec soin, sinon pour le style, qui est négligé, du moins pour l'exactitude et l'ordre des faits. L'auteur peint bien le caractère de celui dont il raconte la vie, et fait bien connoître l'esprit de la modeste et utile congrégation dont il retrace l'origine. Pardessus tout, ses récits sont entremêlés de réflexions pieuses, qui ne peuvent que lui donner un nouvel attrait pour les fidèles avides de ces sortes de lectures.

L'auteur, qui ne s'est pas nommé, est un ecclésiastique estimable, qui joint à l'esprit de son état le goût des recherches historiques, et qui se propose, dit-on, de publier d'autres livres du même genre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Dimanche prochain, M. l'archevêque doit bénir

la nouvelle église bâtie pour les quartiers des Batignolles et de Monceaux, qui se sont beaucoup accrus depuis quelques années. Un prêtre sera attaché à cette église, qui dépendoit précédemment de Clichy-la-Garenne, et l'office et les instructions y auront lieu régulièrement.

— La semaine dernière, il a été donné une retraite à l'association de St-Joseph; les exercices avoient lieu matin et soir, dans les bâtimens des Bernardins. Ils ont été terminés le dimanche 27 par une communion générale. M. l'abbé Rauzan a célébré la messe et a prêché. Cette association se soutient, au milieu de la difficulté des circonstanees. Des maîtres pieux et de bons jeunes gens se réunissent tous les dimanches pour s'exciter mutuellement à servir Dieu, se soutenir par le bon exemple au milieu des dangers qui les entourent. M. l'abbé Bervanger dirige cette œuvre avec cette prudence et cette discrétion qui sont plus nécessaires encore que l'activité et le zèle; ces dernières qualités peuvent servir à fonder, les autres consolident et maintiennent. Des instructions sages et appropriées aux besoins des associés, des exercices qui nourrissent leur piété, des chants qui les intéressent; tels sont les moyens par lesquels le directeur sait rendre ces réunions attachantes. Dernièrement un littérateur distingué, M. de Lamartine, a composé pour ces réunions une cantate où le poète a exprimé, en vers harmonieux, la nature, les bienfaits et le but de l'association. Cette cantate a été imprimée, et peint les sentimens de reconnoissance que doivent exciter dans les enfans les bontés de la Providence et les soins de la charité qui leur ouvrent un asile. Cette pièce, d'un beau style, a été faite à l'occasion de l'admission d'un enfant que M. de Lamartine a placé dans l'établissement de Saint-Nicolas. Cet établissement, qui est en quelque sorte une appendice de l'association, continue à recevoir des sujets. Nous remarquerons, à cette occasion, qu'il existoit à Paris, il y a 200 ans, des établissemens tout semblables. Ils avoient été créés dans ce 17e siècle, qui a été un modèle pour toutes sortes de bonnes œuvres. On trouve, dans l'*Histoire et Recherches des Antiquités de Paris,* par Sauval, tome III, dans les *Preuves,* une approbation et autorisation de l'archevêque de Paris, du 1er mars 1648, pour une maison destinée à recueillir les enfans et ouvriers. Nous joignons ici cette pièce assez cu-

rieuse, et qui intéresse à la fois l'histoire et la piété :

« Jean-François de Gondy, etc...... D'autant que nous avons établi de notre autorité, maître Etienne de Barberé, clerc de notre diocèse, faisant depuis dix ans profession d'élever de pauvres enfans orphelins, illégitimes et étrangers, avec quelques ecclésiastiques et laïcs, en une maison du faubourg Saint-Antoine, où il emploie tous ses soins et son bien à retirer les pauvres enfans orphelins, et autres pauvres hommes et garçons, catholiques et hérétiques, et infidèles, de toutes les nations du monde; tant qu'il en peut nourrir et faire instruire en la religion catholique, apostolique et romaine, à lire, chiffrer, hester, compter; les rendre capables de pouvoir servir avec civilité des personnes de piété et de condition, ou leur faire apprendre métier par les artisans qui sont pour cet effet donnés à ladite maison, afin d'y servir Dieu le reste de leur vie, et montrer charitablement les arts et métiers auxdits pauvres.

» Même il a logé et nourri en ladite maison, l'espace d'un mois, une quantité de pauvres hommes ignorant la creance chrétienne, et les y fait instruire et enseigner journellement durant ledit temps, lequel expiré, ils sortent de ladite maison, et en leur place, on en prend d'autres; si ce n'est qu'ils se veulent resoudre, en quittant la vie libertine, d'apprendre l'un des arts et métiers qui leur seront enseignés, pour pouvoir gagner leur vie et n'être plus à charge au public par leur mendicité et oisiveté; quoi fesant, ils seront logés, nourris et entretenus sains et malades, jusqu'à ce qu'ils sachent leur métier, pour faire place à d'autres. Nous lui avons permis d'avoir une chapelle ouverte où l'on dise la sainte messe, et faire un catéchisme journalier et perpétuel pour tous les pauvres de l'un et de l'autre sexe, et y tenir troncs; avons accordé, ci-devant, des statuts de jubilé et des indulgences à ceux qui visiteront cette chapelle, et faire faire des quêtes, de temps en temps, dans les paroisses de notre diocèse.

» Cette maison n'a été fondée jusqu'à présent d'aucun revenu, et n'a subsisté que par cette souveraine Providence, dont elle a retenu le nom, et quoique nous lui ayons donné, ci-devant, des preuves par écrit de l'approbation que nous faisons de son établissement, et que nous l'ayons nous-même chargée, dès l'an 1644, de quarante-cinq pauvres garçons de la maison ci-devant dite la Famille Saint-Joseph, sise au faubourg Saint-Victor-lés-Paris. Nous, en confirmant l'établissement de ladite maison, sous le titre de la Providence, avons prescrit certaines règles et statuts audit Barberé et à ses administrateurs, sur les mémoires qu'ils nous ont présentés, à la charge d'y augmenter et diminuer à notre volonté.

» Le 1er mars 1748. »

— M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, est arrivé le 24 septembre dans cette ville, après une absence qu'a dû prolonger l'accident arrivé au prélat en Italie. Une chute qu'a faite Son Em. l'a mise long-temps dans l'impossibilité de marcher, et elle est encore obligée de faire usage de béquilles. Toutefois il y a une grande amélioration dans son état, et on espère que, peu à peu, Son Em. pourra recouvrer le libre et entier mouvement de

ses jambes. Elle a été reçue à Toulouse avec de grandes marques de joie et de respect, et on a été étonné de voir que l'accident, la gêne et les souffrances qui en ont été la suite, n'avoient rien diminué de la gaîté et de la vivacité d'esprit du vénérable prélat.

— Nous émettions, il y a quelque temps, le vœu que la direction du grand séminaire d'Orléans fût rendue à la congrégation modeste et respectable qui en étoit chargée autrefois. Ce vœu se réalise en ce moment, à la grande satisfaction du clergé et de tous les amis de la religion. MM. de Saint-Sulpice avoient autrefois le séminaire d'Orléans; ils avoient élevé tout l'ancien clergé du diocèse, et ils y comptoient encore bien des disciples et des amis. Leur retour est une mesure de haute prévoyance et d'équité, qui ne peut qu'avoir d'heureux résultats pour l'établissement. Elle assure la perpétuité de maîtres pieux et zélés, et, sous ce rapport, une congrégation est bien plus propre à une pareille œuvre que des prêtres isolés, quelque respectables qu'ils soient. Ceux-ci vieillissent, et il est difficile souvent de leur trouver des successeurs; au lieu que, dans une congrégation, on en a naturellement dans une suite de sujets formés à la même école, animés du même esprit, et qui se destinent, de longue main, à ces laborieuses fonctions, et n'en acceptent point d'autres. La mesure prise par M. l'évêque d'Orléans est donc aussi sage que convenable; toutefois elle a été l'objet d'une critique assez peu réfléchie dans le *Journal du Loiret*. On s'y étonne que MM. Roma et Chaboux, directeurs du séminaire, *aient été remplacés, sans leur aveu, après trente ans de vertus et de services;* on dit que *ce coup d'autorité* a causé dans le séminaire *la plus profonde douleur,* et va livrer l'établissement *à une influence étrangère.* L'auteur de l'article, qui montre un intérêt si vif pour les directeurs et les élèves du séminaire, étoit malheureusement mal instruit des faits, et nous nous empressons de le rassurer. Nous avons l'honneur de connoître personnellement MM. Roma et Chaboux, et nous pouvons d'autant mieux répondre de leurs sentimens, qu'ils nous accordent quelque part dans leur amitié. Ces excellens ecclésiastiques sont chers, en effet, à tout le diocèse, par leurs vertus et leurs services, et ils ont recueilli le prix de ces services dans l'estime publique dont ils jouissent, et

dans la confiance dont les honore M. l'évêque. Le prélat les a pourvus l'un et l'autre de titres qui leur assurent un traitement. Il a nommé M. Roma grand-vicaire, et M. Chaboux chanoine et membre de son conseil. Voilà ce terrible *coup d'autorité* dont il les a *frappés*; voilà cette disgrâce éclatante et cruelle dont ils sont victimes! Tous les deux obtiennent un titre honorable et une juste récompense de leurs travaux. Aussi, ces hommes si sages et si estimables sont loin de se plaindre; ils s'étonnent un peu de ce zèle si chaud dont une feuille libérale s'est prise tout à coup pour eux, et ils conçoivent mieux que personne les justes motifs du parti qu'a pris M. l'évêque. Ils sont membres de son conseil et admis dans son intimité, et l'un d'eux même est le confesseur du prélat. Qui pourroit croire qu'il eût voulu les affliger et les humilier en les déchargeant d'un emploi pénible? On les connoît d'ailleurs assez pour être persuadé qu'ils sauront toujours se rendre utiles au diocèse. Tous les deux exerçoient déjà le ministère de la confession hors du séminaire, tous les deux dirigeoient des communautés, et la confiance publique, qui réclamoit souvent leurs services, les eût mis bientôt dans l'impossibilité de continuer leurs soins au séminaire. Quant à ce qu'on a dit, dans le *Journal du Loiret*, de la douleur des séminaristes, qui *pleurent d'être privés de leurs anciens maîtres et livrés à une influence étrangère*, nous avons lieu de croire que le journaliste connoît assez mal l'esprit et les dispositions de ces jeunes gens. Ils peuvent être attachés à leurs maîtres, ils le doivent; mais ils pourront profiter encore de leurs conseils, et les liens qui les unissent ne seront pas rompus. MM. Roma et Chaboux ne sont pas bannis ou déportés; ils continueront d'habiter la ville, où ils auront même, par leurs places, des rapports nécessaires avec les séminaristes. Ceux-ci connoissent sans doute assez la sagesse de leur vénérable évêque et l'intérêt qu'il leur porte, pour sentir que c'est en leur faveur que la mesure a été prise, et je ne pense pas qu'ils soient fort alarmés de l'*influence étrangère* dont on veut leur faire peur; comme si les vertueux ecclésiastiques qui vont prendre possession du séminaire étoient des hommes inconnus et suspects, des émissaires de l'Autriche ou des stipendiés de l'Angleterre. Il est à regretter que l'auteur de l'article du *Journal du Loiret* n'ait pas pris la peine de mieux s'instruire

de ce dont il vouloit parler. Il semble avoir fait lui-même la critique la plus juste de son article par cette réflexion si simple, que *le clergé a bien quelque droit d'exiger qu'on ne se mêle pas de ses affaires*. Il seroit à désirer, en effet, que tous les journaux se pénétrassent de cette réflexion, et voulussent bien se mêler un peu moins des affaires du clergé, et ne pas se hâter de porter un jugement, tantôt sur des questions qu'ils n'entendent pas, tantôt sur des faits qu'ils connoissent mal.

— Le clergé et le diocèse de Blois a encore eu, cette année, l'avantage d'une retraite pastorale que son respectable évêque lui a procurée. Cette retraite s'ouvrit le 15 septembre par un petit discours du prélat. Les instructions furent faites par MM. Gloriot et Caillat. Le clergé fut touché de la solidité de leurs discours et édifié de leur piété. Quoiqu'on eût déjà entendu M. Gloriot l'année dernière, on a suivi ses instructions avec intérêt. M. l'évêque a assisté à tous les exercices, et a montré dans tous ses rapports avec ses prêtres la plus touchante cordialité. Pendant les récréations, il étoit avec eux comme un père et un ami. Quelques jours auparavant, le prélat avoit présidé la distribution des prix du collège de Pontlevoye. On sait que cet établissement s'est reformé l'année dernière par les soins et sous la direction de deux ecclésiastiques distingués. M. l'évêque a paru satisfait du premier résultat de leurs travaux, et dans un discours prononcé lors de la distribution des prix, il a encouragé leurs efforts, et adressé aux élèves des conseils dignes de sa sagesse et de sa piété. Il a fait sentir à la jeunesse qui l'entouroit le prix d'une éducation religieuse, et l'a exhortée à ne jamais perdre de vue les principes qu'on lui inculquoit et les exemples qu'elle avoit sous les yeux.

— Le *Mémorial de Toulouse* a publié dernièrement la rétractation d'un prêtre constitutionnel; nous aimons aussi à faire connoître cet acte édifiant :

« Je soussigné, Antoine-Joseph de Laroche, prêtre, habitant de la commune de Plieux, département du Gers, rétracte volontairement, formellement, par conviction et par obéissance au souverain pontife, le serment que je prêtai dans ma jeunesse à la constitution civile du clergé, en vertu des décrets de l'assemblée nationale du 27 novembre 1790, et que je renouvelai à l'époque de mon intrusion aux fonctions que j'ai exercées dans les différentes paroisses où je fus envoyé comme prêtre assermenté.

» Je rétracte de la même manière mon adhésion et ma soumission à toutes les lois qui attaquent, soit directement, soit indirectement, le dogme ou la morale qu'enseigne l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Je condamne, de la même manière que le souverain pontife les a condamnées, toutes les erreurs renfermées dans cette constitution; je me soumets aux brefs de Pie VI et Pie VII sur les affaires ecclésiastiques de France, et notamment sur la constitution dite civile du clergé. Je promets et je jure obéissance au souverain pontife, à S. Em. M. le cardinal d'Isoard, archevêque d'Ausch, et je me soumets à tout ce qu'il lui plaira de me prescrire pour me réhabiliter dans les fonctions sacrées du sacerdoce, si S. Em. m'en croit digne, d'après l'aveu non-seulement de mes fautes que j'ai eu l'honneur de lui faire, mais encore en lui témoignant que mon repentir et mes remords m'avoient bien puni depuis quelques années de mes erreurs passées.

» En foi de ce, Ausch, le 13 septembre 1829.

A. J. de Laroche, prêtre. »

— M. Antoine Le Pelletier, maire de Tierceville, mort le 26 juillet 1824, avoit légué, par son testament, un pré et quatre hectolitres de froment au desservant de l'église de Tierceville, pourvu que les habitans fissent ériger, dans l'espace de cinq ou six ans après son décès, cette église en succursale, chapelle ou annexe, à la charge par le desservant de dire deux messes par semaine pour le testateur. Le 22 mars 1827, une ordonnance du Roi autorisa l'acceptation du legs et l'érection d'une chapelle vicariale à Tierceville. On somma les héritiers de délivrer le legs : ils ne répondirent point; alors la fabrique et le curé leur intentèrent procès. Le tribunal civil de Bayeux ordonna l'exécution du legs par jugement du 18 mars 1829. Les héritiers ayant appelé, la cour royale de Caen a confirmé le jugement par un arrêt précédé d'un long considérant, où est exposé l'état de la législation ancienne et nouvelle sur cette matière. Ce considérant porte, entr'autres, que, du moment que le Roi a permis l'érection d'une chapelle à Tierceville, conformément au désir du testateur, la délivrance de l'immeuble ne peut être refusée; que le legs a été fait moins au profit de l'église qu'en celui des habitans et dans leur intérêt, que ce sont eux que le testateur avoit chargés de poursuivre l'érection de la chapelle, et qu'il a donné son pré pour qu'ils n'aient pas de difficulté à faire rouvrir leur église.

— Un missionnaire américain, dont nous avons parlé dernièrement à l'occasion de son voyage à Vienne, M. l'abbé Rézé, grand-vicaire de M. l'évêque de l'Ohio, est parti la

semaine dernière de Paris pour le Hâvre, où il a donné rendez-vous à quelques ecclésiastiques destinés aussi pour cette mission. M. Frédéric Rézé est né à Hildesheim, en Allemagne. Il est élève du collège de la Propagande, à Rome. Avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, il avoit suivi le parti des armes, et il fit les campagnes de 1813 et de 1814 dans les armées hanovriennes. Il s'est consacré aux missions d'Amérique, et M. Fenwich, évêque de l'Ohio, l'envoya il y a deux ans en Europe, pour solliciter des secours pour sa mission et se procurer de nouveaux coopérateurs. C'est pour cela que M. Rézé a voyagé en Italie, en Allemagne et en France. Nous avons vu quel succès il a eu à Vienne, où il a établi l'association pour la propagation de la foi. Il n'a pas été moins heureux à Munich, et le roi de Bavière a témoigné de l'intérêt pour la même œuvre, et a promis de la favoriser dans ses Etats. De là, M. Rézé s'est rendu dans les Pays-Bas, il a passé par Anvers, Gand, Bruges et Bruxelles, d'où il est venu à Paris. Après un court séjour en Angleterre, où il doit être en ce moment, il repartira pour les Etats-Unis avec quelques missionnaires qu'il a déterminés à se consacrer au service de ces missions. Quelques journaux, à cette occasion, ont parlé d'un autre missionnaire, qui étoit aussi grand-vicaire de l'Ohio, le Père Hill, qu'ils ont appelé lord Hill. C'est une erreur; le Père Hill étoit Anglais, et d'une famille honorable, mais n'étoit point lord. C'est le même dont nous avons annoncé la mort, n° 1558, où nous avons donné une courte notice sur sa vie et ses travaux.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. A quoi nous sommes exposés avec le nouveau ministère, et comme tout se ressent déjà de la terrible influence que nous subissons! Lisez les journaux dont la mission est de vous avertir des dangers qui menacent la France, et osez dormir à côté des tristes nouvelles qu'ils ont à vous donner! Déjà, disent-ils, toutes les idées se corrompent, l'esprit de la congrégation recommence à souffler avec sa violence ordinaire, et tout le monde se hâte de tourner sa poupe au vent. C'est pitié de voir les préfets, les maires, les juges de paix, et en général tout le personnel de l'administration, se remettre à fréquenter les églises, à entendre les sermons. Au milieu de cet abominable désordre, l'enseignement mutuel est encore une fois menacé

de périr : ses protecteurs naturels ne montrent plus pour lui que tiédeur et indifférence ; ils achèvent à contre-cœur, sous le ministère de M. de Montbel, ce qu'ils avoient commencé avec tant d'ardeur sous l'excellente direction de M. de Vatismenil ; enfin, tout s'altère et dépérit à vue d'œil entre les mains d'une administration funeste. De tout cela il résulteroit, au fond, un jugement assez peu favorable à l'administration précédente, si on croyoit se nuire auprès d'elle en fréquentant les églises et en favorisant l'instruction religieuse.

— Vous verrez que, si les Jésuites viennent jamais à sortir des limbes de l'ordre légal, ce sera sur la demande des libéraux. Quoique mal d'autrui n'ait été que songe pour ceux-ci jusqu'à présent, ils commencent à faire réflexion que les libertés publiques pourroient bien s'étendre jusqu'aux révérends Pères, et que le soleil luit pour tout le monde. Mais qui les a donc rendus tout à coup si raisonnables? qui les a si heureusement éclairés de ce rayon de lumière? Il paroît qu'on est venu leur dire : « Messieurs, vous avez fermé l'école des Jésuites à cause de l'éducation chrétienne qu'on y recevoit : mais prenez garde ; on pourroit fermer la vôtre à cause de son enseignement irréligieux et des mauvaises doctrines qu'on y professe. L'exemple d'arbitraire que vous avez cru donner contre le Père Loriquet pourroit retomber sur M. Guizot, sur M. Cousin le Germanique, et sur tous vos autres cousins ; en un mot, ce que vous avez fait par esprit d'irréligion, d'autres peuvent le faire par esprit de religion. » Là dessus les libéraux se sont alarmés, et les voilà qui s'écrient : Passez-nous l'impiété, la guerre contre l'Eglise catholique ; à notre tour, nous vous passerons quelques bons principes. Sauvez nos hommes de confiance ; il n'y a rien que nous ne soyons prêts à faire pour les racheter ; et, vous fallût-il les Jésuites pour leur rançon . . . . . , va pour les Jésuites. Oui, c'est là que la force du droit naturel nous a ramenés ; et ce qui vous étonnera, c'est que ce sont nos écrivains révolutionnaires eux-mêmes qui vous offrent cette espèce de capitulation.

— Le 29 septembre, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, M. le duc de Bordeaux a reçu les félicitations du Roi, de M. le Dauphin, de Mme la Dauphine, de MADAME et de MADEMOISELLE. M. le cardinal de Latil, M. le nonce du Pape, M. l'évêque d'Hermopolis, les grands-officiers de la maison de S. M. et de LL. AA. RR., et les officiers de la garde royale, sont venus ensuite offrir leurs hommages au jeune prince. Des symphonies ont été données sous ses fenêtres par la musique des corps de service. Des jeux et des divertissemens ont eu lieu dans l'après-midi, pour les enfans de France et leurs condisciples

— MADAME, duchesse de Berri, a visité jeudi dernier l'exposition des élèves de l'école de Rome, au musée des Petits-Augustins.

— M. Rocher, secrétaire-général du ministère de la justice, ancien conseiller à la cour royale de Lyon, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— MM. de Freissinet et de Lepinois, secrétaires-généraux des préfectures de Vaucluse et de l'Oise, et M. Dartein, sont nommés sous-préfets à Lavaur (Tarn), Commercy (Meuse) et Sarrebourg (Meurthe). Les 2 premiers sont remplacés comme secrétaires-généraux par MM. de Varicourt et Solvet.

— Par ordonnance du 27 septembre, M. d'Haranguier de Quincerot,

conseiller à la cour royale de Paris, est nommé président de chambre à la même cour, en remplacement de M. le vicomte de Cassini, qui devient conseiller à la cour de cassation; MM. Janod et Meslin, vice-présidens au tribunal de première instance de la Seine, et Moreau, substitut du procureur-général, sont nommés conseillers à la cour royale, en remplacement de MM. Titon et Rives, démissionnaires, et de Quincerot; les deux premiers ont pour successeurs MM. d'Etapes, ancien procureur-général à la Martinique, et Lefèvre, juge à Paris; celui-ci est remplacé par M. Gaschon, procureur du Roi à Reims; M. Pécourt, substitut de M. le procureur du Roi à Paris, devient substitut de M. le procureur-général, et est remplacé par M. Gustave de Beaumont, substitut à Versailles, qui l'est lui-même par M. Chabrol de Chaméanne, juge-auditeur à Paris; M. Morand de Jouffrey, procureur-général à Douai, passe en la même qualité à Grenoble, et est remplacé par M. Dubard, président de chambre à la cour royale de Dijon; M. Bastard de Lestang, premier avocat-général à Riom, y devient procureur-général; M. Brunet, substitut à Caen, est nommé conseiller à la cour royale de cette ville.

— M. Legendre, candidat libéral, a été élu député à Pont-Audemer, à la majorité de 301 voix sur 333. Le président du collège, M. de Boisgilbert, n'a eu que 25 voix.

— M. l'abbé Juste, chanoine honoraire, principal du collège de Tours, est nommé proviseur du collège royal de Reims.

— M. Pelletan, chirurgien, membre de l'Académie des sciences, est mort samedi dernier, âgé de 83 ans.

— La course aux chevaux pour le prix de département, qui est de deux mille francs, a eu lieu mardi dernier au Champ-de-Mars. Il a été remporté par un cheval de lord Seymour, qui a fait deux fois le tour du Champ-de-Mars (2052 toises) en 5 minutes, 2 secondes. Dans une autre épreuve, un cheval de M. Cremieux a remporté un prix de 1200 fr.

— On a découvert et arrêté les quatre jeunes auteurs du vol de 120,000 fr. fait à Mme la comtesse Fonses de La Fare, dans l'église St-Roch. On a retrouvé 111,000 fr. sur cette somme.

— Un journal annonce que M. le comte Hyppolite Jaubert, maire de la commune de Livry (Cher), et membre du comité d'instruction primaire de Sancerre, a été destitué de ces fonctions, pour avoir inséré dans le *Journal du Cher* des réflexions violentes sur la nomination du nouveau ministère.

— Le 12 septembre, le tribunal correctionnel de Saint-Pol (Pas-de-Calais) a condamné à deux ans de prison et 100 fr. d'amende Jean-Marie Duplenne, demeurant à Rebrenviette, qui faisoit le métier de sorcier, prétendoit guérir des maladies, et rançonnoit les gens de la campagne, parmi lesquels il avoit obtenu une grande influence.

— On se rappelle que le sieur Leleux, éditeur de *l'Echo du Nord*, avoit été condamné, l'année dernière, à 6 mois de prison et 3000 fr. d'amende, à raison d'un article sur l'éducation des princes. Les libéraux de ce pays ont aussitôt ouvert une souscription, pour racheter au moins ce digne citoyen de cette amende et de tous les frais accessoires, et telle est l'activité de leur zèle, qu'il s'est trouvé que les fonds recueillis ont surpassé la somme nécessaire. Il s'agissoit donc d'employer ce surplus à une destination non moins patriotique; or, *l'Echo du Nord* annonce que cet excédant a été mis en réserve pour servir de fonds de caisse à une association qui se forme entre

les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, à l'effet de *résister légalement aux mesures inconstitutionnelles* que pourroit prendre le ministère.

— Françoise Trenque, convaincue d'un double parricide, et de l'empoisonnement de ses frères et sœurs, a été exécutée le 16 septembre à Ausch. Le confesseur vint, le matin, lui annoncer son sort, et la trouva résignée. Elle dit qu'elle avoit *repassé son chapelet*, pour demander à Dieu le maintien de son jugement, et qu'elle ne souffriroit jamais assez pour la justice. Elle avoua que c'étoit la cupidité qui l'avoit portée au crime, et qu'elle avoit accusé injustement une voisine de complicité. Conduite à la chapelle, elle pria avec ferveur, comme elle le faisoit depuis assez long-temps, et montra du courage dans tous les apprêts du supplice. Quand on lui mit le voile noir sur la tête : *C'est bien juste*, dit-elle; *je ne suis pas digne de voir le jour*. Elle entendit la lecture de son arrêt avec calme, et a persisté jusqu'à son dernier moment dans les mêmes dispositions que la grâce lui avoit inspirées.

— M. le duc de Laval-Montmorency a quitté Vienne le 18 septembre. Il se rend à Lintz, où il présentera ses lettres de rappel à l'empereur d'Autriche; de là, il viendra à Paris, d'où il ira occuper son nouveau poste à Londres.

— Le nouvel hôpital de Bordeaux, qui doit porter le nom d'*Hôpital Richelieu*, est terminé. L'ouverture en sera faite le jour de la fête du Roi. On sait que ce bel établissement doit sa fondation à l'abandon généreux que M. le duc de Richelieu fit à la ville de Bordeaux d'un million en capital de 5 pour 100, que Louis XVIII lui avoit donné, lorsque le duc sortit du ministère en 1818.

— Une feuille allemande annonce la conversion au catholicisme du docteur Rumy, professeur de droit hongrois et bibliothécaire de Gran.

— Des lettres d'Allemagne donnent comme certaine la nouvelle de la prise de Schumla par les Russes.

— A l'approche des troupes russes, les anciens jannissaires avoient ourdi un vaste complot pour le renversement du gouvernement turc; mais il a été déjoué à temps, et plusieurs des conspirateurs ont été mis à mort.

— La commission qui avoit été instituée à Lisbonne pour prendre connoissance des délits politiques, a terminé ses travaux. Le résultat de ses enquêtes a été l'élargissement de 860 personnes impliquées dans les divers complots qui ont eu lieu en Portugal.

Nous trouvons, dans l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul pour 1825, quelques notices sur des personnages dont nous n'avions pas parlé, et dont il nous paroît utile de faire mention.

François-Philippe Gourdin, Bénédictin de Saint-Maur, né à Noyon le 8 novembre 1739, et mort à Rouen le 11 juillet 1825, remplit d'abord différentes places dans sa congrégation. Ce fut lui qui publia, en 1771, des *Observations d'un théologien sur l'Eloge de Fénelon par La Harpe*. Ce n'est qu'une brochure de 15 pages in-8°, en forme de lettre. L'auteur reproche à La Harpe d'avoir peint Fénelon comme un philosophe et un enthousiaste, et d'avoir donné à ses vertus tout autre motif que la religion. Il en conclut

que La Harpe n'a point connu son héros, qu'il n'a fait que la moitié de son éloge, et n'a mérité que la moitié du prix. Toutefois les *Nouvelles ecclésiastiques* du 30 jauvier 1772 ne parlent pas très-avantageusement de ces *Observations*, dont sans doute elles connoissoient bien l'auteur. On a de dom Gourdin plusieurs ouvrages de littérature. Il paroît qu'il donna un peu dans la révolution. Il cessa les fonctions de son état, et on le trouve compris pour une gratification de 2000 fr. dans le décret de la convention du 4 septembre 1795. Il avoit été employé pour classer les monumens des arts déplacés pendant la révolution. Ce fut lui qui mit la bibliothèque publique de Rouen en ordre. Il reprit, dit-on, ses fonctions après la terreur, et partagea son loisir entre la religion et les lettres. Il a présenté beaucoup de mémoires à l'académie de Rouen, et a laissé en manuscrit un *Traité de la prescription en matière de foi, de morale et de discipline*.

Charles-Léopold Reichold, né à Vienne, en Autriche, en 1758, entra chez les Jésuites, et y vécut en bon religieux. Après la suppression de l'ordre, il passa chez les Barnabites; mais s'étant lié avec quelques gens de lettres, et notamment avec le baron de Bonn, il prit le goût de la dissipation, changea tout à coup de conduite, quitta son état, se rendit à Leipsick en 1783, y abjura, et publia une *Apologie de la réformation*. Il épousa une fille de Wieland, et habita successivement Weimar, Iéna et Kiel. Il mourut dans cette ville en 1823, ayant vu décroître beaucoup la réputation que ses premiers écrits lui avoient faite.

Une lettre adressée de Calcutta, le 30 janvier dernier, à un missionnaire français, fait connoître la situation véritable des missions anglaises dans l'Inde. Ces missions, dit-il, sont nulles. J'ai vu leur établissement à Serampour; on y a bâti un palais pour un collège, et deux grandes maisons pour les professeurs; on y a établi une imprimerie et une fabrique de papier : mais les missionnaires n'ont là que vingt-cinq écoliers indiens et neuf blancs ou plutôt métis. Voilà à quoi se réduisent les succès de ces apôtres. Ils ont bien mieux soigné leurs intérêts particuliers : les premiers fondateurs de la mission n'ont pas manqué de s'approprier tout l'établissement et de l'assurer à leurs enfans, quoique les frais eussent été couverts par les grosses sommes qu'a fournies la société anglaise, uniquement dans l'espoir de contribuer au succès de la mission et à la propagation de l'Evangile. Par là, les nouveaux missionnaires venus d'Angleterre se trouvent exclus et réduits à l'office de salariés; ce qui les blesse et les humilie. Ils ont réclamé, et voilà un schisme parmi les membres de la mission baptiste et un procès avec la société anglaise.

Quoi qu'il en soit, les missionnaires, comme on voit, ne manquent pas d'industrie : ce sont d'habiles spéculateurs et d'adroits charlatans. Tout ce qu'ils peuvent espérer, c'est d'inspirer quelque goût pour le travail à quelques Indiens, peuple fainéant, s'il en fut; mais pour d'autres sortes de conversions, il n'y en a point à attendre d'eux, malgré les pompeux rapports qu'ils envoient en Europe aux sociétés qui les protègent. Il faut l'avouer, les conversions au christianisme sont très-difficiles dans l'Inde : les habitans aisés veulent bien que leurs enfans soient élevés à la manière européenne, qu'ils apprennent l'anglais, les mathématiques, l'histoire, les

sciences naturelles ; mais on ne veut point que les missionnaires parlent de religion aux enfans. Les Indiens les plus éclairés ne se dissimulent pas combien sont ridicules les superstitions de leur pays ; ils professent une sorte de déisme, qu'ils prétendent être la religion primitive des Indous : mais c'est cela même qui les rend plus difficiles à convertir.

Les unitaires indiens sont dans ce moment occupés à faire une souscription pour élever un temple qui doit être consacré à un seul Être suprême, et à un culte simple et raisonnable, comme ils disent. Chacun pourra participer à ce culte sans renoncer à sa religion particulière. Ce système d'indifférence est assez conforme à celui que suivent beaucoup d'Anglais et même beaucoup de membres du clergé anglican : ce sera peut-être le résultat le plus net du zèle et des travaux des missionnaires protestans, dont plusieurs sont eux-mêmes d'honnêtes déistes. Il n'y a pas de quoi se vanter.

Le Parfait domestique, par M. d'Exauvillez (1).

Le Docteur de village, ou les Infortunes d'un philosophe, par le même (2).

On avoit déjà, sous le titre du *Bon Laquais*, la vie d'un sage et pieux domestique, nommé Jacques Cochois, qui servoit dans la famille Nicolaï, et qui mourut en 1669, après avoir donné, dans une humble condition, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Mais cette Vie, assez courte, convenoit peut-être moins au temps où nous sommes. M. d'Exauvillez, en traitant à peu près le même sujet, s'est mis plus à son aise ; il n'a pas voulu peindre un modèle existant, il s'en est formé un d'imagination. Il a cru rendre service à une classe nombreuse, en lui offrant un livre où elle trouveroit, dit-il, avec l'explication des devoirs de son état, l'exposé des motifs les plus propres à en inculquer la pratique. Il a craint que trop de préceptes ne rebutassent ceux pour lesquels il travailloit, et, sans sacrifier le fond à la forme, il s'est résigné, dit-il, à faire à celle-ci *de larges concessions*.

Son *Parfait Domestique* ne prêche pas, en effet, ses camarades ; il leur donne plutôt l'exemple des vertus de son état qu'il ne leur fait d'exhortations directes à cet égard. L'ouvrage renferme beaucoup d'histoires. Outre le récit principal, le domestique raconte sa vie antérieure. L'auteur fait aussi l'histoire de plusieurs autres personnages dont il parle incidemment. Ces narrations répétées ne déplairont pas à la plupart des lecteurs ; elles ont toutes d'ailleurs un but moral, et tendent à montrer le danger des mauvaises liaisons, ou l'importance des habitudes d'ordre et de régularité.

On pourroit trouver que l'ouvrage finit d'une manière un peu romanesque. Un incendie, une jeune personne sauvée, deux mariages à la fois,

---

(1) In-18, prix, 1 fr. 25 cent. 1 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Gaume, rue du Petit-Bourbon, n° 18, et au bureau de ce journal.

(2) In-18, prix, 1 fr. 25 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. A Paris, chez les mêmes libraires.

tout cela sort un peu du cadre des évènemens qu'on s'attendoit à trouver dans la vie d'un parfait domestique. On s'étonne aussi que Mme de Courtenay se décide si facilement à donner sa fille à un homme d'une naissance disproportionnée avec la sienne. Mais il y auroit de l'injustice à chicaner si fort M. d'Exauvillez pour de menus détails : s'il a trop multiplié les aventures, s'il auroit dû supprimer quelques récits qui ne conviennent guère dans une *collection de livres de piété* (car je lis ces mots sur la couverture du livre), j'y vois bien des choses plus en harmonie avec les précédens ouvrages de l'auteur. Le langage et les actions du parfait domestique sont irréprochables. Quand l'auteur met en scène des personnages vicieux, il oppose à leurs exemples des réflexions et des conseils propres à faire sentir l'odieux de leur conduite. Il rapporte les instructions du cardinal Cibo à ses domestiques, et donne des avis pour l'état du mariage.

Le *Docteur de village* est un militaire retiré du service, qui, élevé malheureusement au milieu de la révolution, en a sucé les principes, et a été égaré par les écrits des philosophes du dernier siècle. Il se fait, dans son village, le propagateur de leurs doctrines. Ses plaidoyers pour les libéraux et contre les prêtres ont d'abord quelque succès auprès des paysans ; mais de fâcheux incidens viennent troubler le triomphe du pauvre philosophe : il se trouve là un notaire, homme sage, instruit, capable, qui arrive toujours à point nommé pour démêler les sophismes de l'avocat de l'incrédulité et pour rétorquer ses argumens. De plus, il survient au *Docteur* des mésaventures dans son ménage : sa femme et ses enfans, mettant trop bien en pratique les maximes qu'ils lui entendent débiter tous les jours, l'insultent et le volent ; ses affaires se dérangent, il tombe dans le désespoir, et finit par se tuer.

L'auteur nous paroît avoir bien saisi le caractère de son principal personnage. C'est un de ces hommes aussi vains qu'ignorans, qui pullulent dans nos villes et dans nos campagnes, qui veulent faire les habiles, répètent avec emphase ce qu'ils ont lu, et croient en imposer avec de grands mots et avec quelques sentences empruntées aux livres ou aux journaux qu'ils ont parcourus. Ces gens-là se moquent de la crédulité des bons fidèles, et eux-mêmes adoptent aveuglément tout ce qu'ils trouvent dans les écrits des modernes philosophes ; leur érudition consiste à ressasser des objections et des épigrammes dont un peu plus d'instruction et de jugement leur montreroit la foiblesse. Ils ne peuvent faire de dupes que parmi des ignorans comme eux, et leurs plaisanteries contre les prêtres ne peuvent être accueillies que par des esprits grossiers. C'est ce qui explique leurs succès dans les ateliers ou dans les campagnes.

Ce nouvel ouvrage de M. d'Exauvillez se lie très-bien avec ses précédens écrits ; c'est en quelque sorte une suite à son *bon Curé*, à son *bon Paysan*, à ses *Soirées villageoises* ; et cette petite collection est un service rendu à une classe qu'on s'efforce d'égarer et de corrompre par des livres et des journaux pleins d'impiété, de malice et d'impostures.


Le Gérant, Adrien Le Clere.

Mercredi 7 octobre 1829. (N° 1582.)

Parallèle du christianisme et du rationalisme sous le rapport dogmatique, par M. Tissot (1).

La carrière ouverte par M. Cousin ne pouvoit manquer d'être suivie, parce que les esprits légers et superficiels ne manquent jamais. Les doctrines nouvelles sont, pour les esprits de cette trempe, un champ fertile en conceptions brillantes, qu'ils s'empressent d'exploiter au profit de leur vanité. L'antique vérité leur paroît trop sèche et trop ingrate. Elle eut son temps de gloire et de fécondité, lorsqu'aux prises avec les erreurs du monde idolâtre, elle dissipa les ténèbres de l'univers par l'apparition soudaine de sa lumière. Aujourd'hui que dix-huit siècles d'un règne prospère l'ont dénaturée, et que, d'ailleurs, les intelligences agrandies demandent un cercle plus étendu pour exercer l'empire qu'elles ont conquis sur les préjugés, il faut que cette vérité surannée fasse place à des principes plus larges et plus féconds, à des théories plus appropriées aux besoins de la société actuelle.

C'est donc pour accroître le domaine de l'intelligence qu'on veut la dégager des prétendues entraves de la vieille philosophie, qui, ayant pris naissance dans le sein du catholicisme, est assez simple pour en respecter les dogmes. Isolées des enseignemens de la foi, les découvertes de la raison seront-elles plus belles et plus glorieuses? C'est ce que pensent quelques novateurs. Aussi prétendent-ils ne chercher que dans les conceptions de l'entendement humain la solution des difficultés qui les arrêtent, et ils se consolent comme ils peuvent de l'inutilité de leurs recherches, par l'espérance que, peut-être, ils trouveront bientôt des explications satisfaisantes dans le rapprochement de systèmes contradictoires, qui ne peuvent manquer, selon eux, de recéler des germes de vérité.

(1) In-8°, prix, 6 fr. et 7 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Notre intention n'est pas de confondre M. Tissot avec ces esprits audacieux qui ne veulent croire que ce qu'ils peuvent expliquer. Nous nous plaisons à reconnoître qu'il rend hommage à la révélation, et que le but de son ouvrage est de *faire absoudre par la raison l'économie évangélique* (p. 305); mais il est impossible de ne pas s'apercevoir que les idées nouvelles l'ont quelquefois séduit et égaré?

Après avoir considéré le dogme en général dans son rapport avec la nature de l'esprit humain, M. Tissot examine les preuves de la divinité de la doctrine chrétienne et de la mission de son fondateur. Il trouve que cette mission est prouvée à tous les hommes par les miracles que J. C. a opérés; il répond à ceux qui nient la possibilité des miracles, ou qui prétendent qu'ils sont sans autorité, comme étant la suite de lois cachées de la nature. Vient ensuite l'examen détaillé des points les plus importans de la foi: sur la nature de Dieu et ses attributs, sur l'ame et sa destinée, le monde physique, sa formation et ses lois, M. Tissot confronte les dogmes de la religion chrétienne avec les opinions des philosophes de l'antiquité et avec celles des modernes, dont les systèmes sont étrangers à la révélation, et il s'attache à prouver que le christianisme peut se concilier dans tous ses points avec les lumières naturelles, et qu'en s'en écartant, on s'est en même temps éloigné de la droite raison. Une analyse plus ample nous conduiroit trop loin; il nous faudroit donner le résumé de vingt-huit chapitres, dont le classement n'est subordonné à aucun plan. Du moins nous n'avons pû découvrir entre les sujets qui y sont traités un enchaînement bien satisfaisant.

Le premier devoir d'un écrivain, c'est de bien concevoir le sujet qu'il veut traiter, d'en embrasser d'un seul coup-d'œil toutes les parties, afin de les coordonner de manière à ce qu'elles se prêtent une clarté mutuelle, et qu'elles portent la lumière dans l'esprit du lecteur. Ce devoir est encore plus sacré, lorsqu'il s'agit de matières abstraites. Un ouvrage dans lequel on agite les plus hautes questions de la métaphysique appliquée à la théologie ne peut présenter d'utilité, s'il manque de cette méthode qui dirige la marche de l'esprit, simplifie l'objet de l'attention, et conduit par une seule voie à la démonstration de la vérité. M. Tissot auroit-il cru que, pour faire un beau livre, il suffisoit de

jeter sur le papier toutes les idées qu'ont pu faire naître la réflexion et la lecture? n'auroit-il pas senti la nécessité d'une certaine unité, qui n'est pas moins de rigueur dans les compositions philosophiques que dans celles de l'imagination, et en même temps d'une simplicité et d'une clarté, qui sont l'accompagnement obligé de discussions aussi graves?

Son livre renferme même des contradictions assez palpables, comme lorsqu'il dit (page 32) : *Comment prétendroit-on que le monde, qui n'est peut-être pas nécessaire quant à son existence, le soit quant à sa manière d'être?* et ensuite (page 84) : *Le monde ne pouvoit ne pas être créé, puisqu'il est, et que ce qui est, en vertu des lois de Dieu, est, en vertu de sa nature elle-même, nécessaire.* A la page 20 : *On voit que la croyance se commande jusqu'à un certain point, et que croire, comme agir, est volontaire;* et quelques lignes plus bas : *Dès qu'une fois une vérité est démontrée, il ne dépend plus de l'homme de croire ou de ne pas croire, en supposant toutefois qu'il soit à la portée des preuves qui l'établissent.* On aura bien de la peine à croire que toute la métaphysique du monde puisse concilier des assertions si opposées.

M. Tissot, supposant une sorte de rivalité nécessaire entre la religion et la raison, voudroit que chacun y mît du sien, pour prévenir *deux grandes erreurs, dépendant toutes deux d'une même cause, l'exclusisme, source de nos emportemens, de nos haines, et trop souvent de nos guerres*. Ces deux grandes erreurs consistent en ce que *les détracteurs de la religion n'ont voulu en général l'humilier, que pour élever la philosophie au-dessus d'elle, comme les ennemis de la raison n'ont tenté de l'anéantir, que pour laisser subsister l'autorité religieuse* (p. 2). S'établissant ainsi médiateur entre la religion et la raison, M. Tissot, pour terminer leur prétendu différend, ne trouve pas de moyen plus simple que de soumettre la première à la seconde. Il déclare donc que *la croyance est l'adhésion de l'esprit au rapport nécessaire qui résulte de l'existence simultanée de l'entendement et de son objet, et que la foi n'est pas moins dans la nature que la vérité et l'intelligence* (p. 1). Par conséquent, plus de foi surnaturelle fondée sur l'autorité de Dieu, et non sur le rapport de l'entendement à son objet. Et, pour que l'on comprenne bien sa doctrine sur *la croyance*, il demande (p. 15) *s'il ne*

faudroit pas distinguer une croyance de conviction résultant de la certitude ou de la connoissance parfaite de l'objet de la foi, et la persuasion ou croyance pure et simple, etc. *Ne mettroit-on,* dit-il, *aucune différence entre la foi d'un Bossuet et celle du plus ignorant des fidèles?*

Après avoir sacrifié l'autorité de la religion aux exigences de la raison, M. Tissot maltraite à son tour cette dernière, en la rendant complice du plus monstrueux désordre dans lequel soit tombé le genre humain. Faisant abstraction des véritables causes de l'idolâtrie, l'ignorance volontaire et la corruption du cœur, il ne voit dans la *divinisation* des créatures et dans les diverses modifications du culte idolâtrique que le résultat des progrès de l'esprit humain; enfin, selon lui, *le polythéisme est, jusqu'à un certain point, dans la nature de l'homme* (page 80).

Nous avons la confiance que M. Tissot, qui fait profession d'attachement pour l'Evangile, reconnoîtra les erreurs dans lesquelles l'a fait tomber l'exemple de tant d'écrivains téméraires. Lorsqu'il aura puisé dans de meilleures sources une connoissance moins vague des points fondamentaux sur lesquels repose la foi, il regrettera d'avoir cru la servir, en la faisant marcher à la suite d'une raison si sujette à faillir, et s'il persiste dans le projet de donner au public le *Parallèle sous le rapport moral,* il aura soin de le communiquer préalablement à quelque ami sage et éclairé, pour ne pas s'exposer à mériter encore les observations sévères que nous nous sommes cru forcé de lui adresser. C.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. L'instruction publique et les affaires ecclésiastiques ayant été réunies de nouveau en un seul ministère, il en est résulté que la place de secrétaire-général de ce dernier département s'est trouvée supprimée par le fait. On a pensé cependant que, dans un ministère où se traitent des questions délicates par leur nature et d'un intérêt tout particulier pour le clergé, il convenoit qu'un ecclésiastique fût chargé, sous la direction immédiate du ministère, de cette partie de son administration. C'est d'après ces motifs que

M. l'abbé Veyssière a été appelé aux fonctions de chef du cabinet. M. l'abbé Veyssière ayant déjà eu occasion de montrer une aptitude très-remarquable pour ce genre de travail dans un emploi tout-à-fait analogue sous le ministère de M. l'évêque d'Hermopolis, on peut présumer que les suffrages honorables qu'il a mérités alors ont contribué au choix qui vient d'être fait de lui pour cette place importante.

— La clôture de la retraite pastorale a eu lieu samedi à Notre-Dame. M. l'archevêque a célébré la messe, à laquelle tous les prêtres ont communié. Après la messe, M. l'abbé Villecourt a prononcé un discours sur la dignité et les bienfaits du sacerdoce. Ce discours, également pieux, solide et instructif, étoit destiné pour les fidèles plutôt que pour le clergé. Il a été suivi du renouvellement des promesses cléricales, que chacun des retraitans est allé faire entre les mains de M. l'archevêque. Cette édifiante cérémonie a terminé la retraite, qui n'a pas été moins nombreuse et moins exemplaire cette année que les précédentes. Toutes les chambres du séminaire Saint-Nicolas étoient occupées, et ceux qui n'avoient pu avoir de chambre s'empressoient de venir aux instructions. Celles du matin et du soir étoient faites par M. l'abbé Villecourt, qui traitoit, soit les grandes vérités de la religion, soit des sujets directement applicables au clergé. Il a parlé sur la nécessité de la retraite, sur le bon exemple, sur le zèle, sur le désintéressement, etc. Sa manière est sage et solide; il citoit beaucoup, et toujours à propos, l'Ecriture et les Pères, et développoit avec sagacité les règles de la discipline ecclésiastique. La conférence du milieu du jour étoit faite par M. l'abbé Matthieu, chanoine de la métropole et un des grands-vicaires de M. l'archevêque. Cette conférence rouloit sur les devoirs des prêtres, et montroit autant d'instruction que de tact et de goût. Ordinairement, après l'instruction, M. l'archevêque prenoit la parole, et donnoit des avis relatifs à ce qu'on venoit d'entendre ou sur d'autres points. Le vendredi soir, le prélat fit un petit discours très-touchant; félicita les ecclésiastiques de la retraite de l'empressement qu'ils avoient mis à se rendre à la retraite et de l'excellent esprit qu'ils y avoient montré, et remarqua que leur conduite étoit la meilleure réponse aux vains

propos de quelques ennemis de la religion, toujours ardens à saisir toutes les occasions de déclamer contre le clergé. Ils auroient été frappés, s'ils avoient pu en être témoins, de la piété, du recueillement, de l'union dont tous les ecclésiastiques ont donné l'exemple. M. l'archevêque passoit la journée avec eux, prenoit avec eux ses repas et ses récréations, s'entretenoit successivement avec tous, et mettoit, dans ses rapports avec son clergé, cette ouverture, cette grâce, cet abandon qui lui ont depuis long-temps gagné tous les cœurs. Plusieurs prélats, qui se trouvent à Paris, assistoient aux divers exercices; MM. les évêques d'Hermopolis et de Tempé les suivoient assidument.

— M. du Trousset-d'Héricourt, nouvel évêque d'Autun, a publié, à l'occasion de sa prise de possession, une Lettre pastorale datée du 6 septembre, et remarquable également par les sentimens d'une piété vive et d'une tendresse affectueuse, et par le mérite d'un style plein de naturel, d'élégance et de douceur. Le prélat s'effraie de sa jeunesse et du fardeau qui pèse sur lui, mais il montre assez qu'il en a étudié les obligations et qu'il a médité sur les moyens de les remplir :

« Nous savons qu'il n'y a plus de salut à espérer pour nous, qu'en mettant courageusement la main à l'œuvre de l'Evangile, et nous espérons qu'il acceptera le sacrifice que nous lui avons fait de notre indépendance et de notre repos; car il n'y en a plus pour un évêque. *Son repos est d'avoir soin de ceux qui sont fatigués*; d'entrer dans le détail de leurs peines, de leurs misères, de leurs besoins, que trop souvent ils ignorent : tant nous sommes aveugles sur les intérêts de notre ame! de rappeler à leur cœur tant d'hommes errans et fugitifs hors d'eux-mêmes, d'instruire les ignorans, de réconcilier les cœurs aigris, de soutenir les justes, de consoler les affligés, de réchauffer les tièdes, de plaindre les pécheurs, et de les aimer tous....

» Ah! plaignez-nous de notre charge, nos bien-aimés; aidez-nous par vos prières à la supporter. Prier pour nous, pouvons-nous vous dire avec saint Augustin, c'est prier pour vous, puisque vous êtes vous-mêmes notre fardeau. Ne le faites pas trop peser sur notre foiblesse; rendez-nous-le léger par votre docilité à écouter nos paroles, et par votre fidélité à les mettre en pratique. Cette confiance est dans notre cœur, que nous sommes attaché par la plus parfaite soumission de l'esprit à la doctrine de nos pères. Nous vér érons le dépôt sacré de l'Ecriture et de la tradition; nous voulons le conserver et vous le livrer intact. Nous nous attachons à la chaire de Pierre; et plutôt notre main droite se dessécher, que de nous séparer jamais de cette Eglise mère et maîtresse! Mais qui nous donnera cette foi vive, base de toutes les vertus, source de la sainteté, principe de l'oraison, arbre de vie dont les feuilles couronnent les martyrs, dont les fruits nourrissent les jus-

tet, et dont les branches en s'enflammant éclairent les aveugles? Qui affermira en nous, dans toutes les peines de notre ministère, dans toutes les défaillances de la nature, dans toutes les incertitudes du siècle, l'espérance, cette ancre de l'ame fixée en Dieu, sublime vertu propre des saints, qui les repose dans leurs travaux, et leur ouvre les trésors du ciel? Qui versera dans notre cœur les saintes ardeurs de la charité, pour répandre une chaleur vivifiante dans tant d'ames glacées par l'indifférence, et réveiller cette étincelle précieuse qu'y déposa autrefois une mère chrétienne? »

M. l'évêque parle avec un tendre intérêt de l'école de Saint-Sulpice, où il a été élevé, et qu'il retrouve dans son diocèse. Il fait l'éloge de son respectable prédécesseur; il se place, lui et son troupeau, sous la protection du cœur de Jésus, et se félicite d'arriver dans un diocèse où cette dévotion s'est manifestée avec plus d'éclat. Il réclame les prières de son clergé et des communautés religieuses; enfin il termine ainsi :

« Oui, salut, terre sacrée, arrosée du sang des martyrs, fécondée par les travaux des apôtres, sanctifiée par les exemples de tant d'illustres pontifes! C'est avec une joie mêlée de crainte que nous venons joindre nos foibles efforts à leurs nobles travaux; et, bien que le dernier de tous dans les bénédictions du Seigneur, nous espérons que notre ministère ne sera pas sans fruit : non, ce ne sera pas en vain que son nom aura été invoqué sur nous; ce ne sera pas en vain que la croix brillera sur notre poitrine : elle sera notre force et notre appui; elle nous éclairera dans nos vues, aplanira les obstacles, écartera les périls, fera germer la semence que nous jetterons dans votre sein; et si jamais l'inexprimable tendresse que nous ressentons pour vous venoit à s'affoiblir, elle se réveilleroit à la vue de ce signe de notre salut, et nous retrouverions un nouveau courage pour vous consacrer notre temps, nos veilles, nos sueurs, notre santé, notre vie même, pour nous consumer enfin à votre service, et nous immoler, s'il le falloit, avec joie sur le sacrifice de notre zèle et sur celui de votre foi : *Sed et si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestræ, gaudeo et congratulor.* »

— Le clergé du diocèse de La Rochelle avoit été privé, depuis trois ans, des avantages d'une retraite pastorale. M. l'évêque, depuis son arrivée dans le diocèse, n'avoit pu lui procurer ces pieuses réunions et ces salutaires exercices. Il a été plus heureux cette année, et est parvenu à tout disposer pour une retraite. M. Chossat, de la congrégation de Saint-Lazare, et déjà connu par son zèle pour le même genre de bonnes œuvres, a été chargé des instructions. La retraite s'est ouverte le 10 septembre; 143 prêtres s'y sont trouvés réunis, et se sont édifiés mutuellement par leur régularité et leur recueillement. Le prélat présidoit à tous

les exercices, et consacroit une heure chaque jour à des conférences familières sur l'exercice du ministère et sur les difficultés qui peuvent s'y rencontrer. Plusieurs des ecclésiastiques de la retraite ne connoissoient pas encore leur évêque, et ont été touchés de sa bonté affectueuse. Après la communion générale et le renouvellement des promesses cléricales qui eurent lieu dans l'église paroissiale de Saint-Jean d'Angely, on revint dans la chapelle où s'étoit faite la retraite, et là, M. l'évêque adressa à son clergé une allocution digne de sa tendresse et de sa piété. Ces adieux furent marqués par des témoignages mutuels de sensibilité, et chacun se sépara animé d'un nouveau zèle pour travailler à la vigne du Seigneur et au salut de ses frères.

— Il existoit autrefois, sur presque toutes les côtes, des chapelles dédiées à la sainte Vierge, et où les marins venoient faire leurs prières avant de s'exposer aux périls de la mer. Lorsque des bâtimens passoient, on ne manquoit pas de les saluer, et de chanter quelque antienne à la sainte Vierge, le *Salve regina* ou une autre. Au retour de leurs voyages, les matelots y alloient encore pour remercier Dieu d'avoir protégé leur entreprise. Une de ces chapelles étoit bâtie près de Gravelines, au milieu des dunes, et dédiée à N.-D. de Bon-Secours. La statue de la sainte Vierge fut enlevée pendant la révolution, mais conservée par les soins d'un bon pêcheur du pays. Dernièrement, des armateurs de Gravelines ont fait rétablir cette chapelle, qui a été bénite le 8 septembre, jour de la fête de la Nativité. Les autorités et la garnison de Gravelines s'étoient réunies, pour cette cérémonie, à un grand nombre de marins et de pêcheurs, qui se félicitoient de cette restauration, et qui croyoient y voir un gage de protecton contre les dangers de leur profession.

— Le *Journal de la librairie*, de M. Beuchot, a donné dernièrement, dans sa nécrologie, de très-courts articles sur quelques ecclésiastiques morts dans ces dernières années, et dont les noms méritent d'être conservés. Le premier est Pierre Doré, Jésuite, né à Longwi en 1733, et mort à Nanci le 22 mai 1816. On lui doit d'avoir fait connoître en France des livres de piété très-répandus en Italie; les *Visites au saint sacrement*, de Liguori, traduites en français, livre souvent réimprimé, et le *Mois de Marie*, traduit de l'italien,

de Lalothia, et aussi réimprimé souvent. On a encore du Père Doré un recueil de cantiques. Un autre ancien Jésuite, Hubert Vautrin, né à Saint-Nicolas en 1742, est mort en 1822, aussi à Nanci, où il étoit chanoine de la cathédrale; il est auteur de *l'Observateur en Pologne*, 1817, in-8°; du *Cadran à la portée de tout le monde*, 1812, in-12, et de quelques mémoires de physique. Enfin J. H. Villedieu, curé de Florac, diocèse de Mende, est mort en janvier 1824; il est auteur d'un volume de *Sermons sur les fins dernières*, in-12, qui parut en 1816, à Avignon, chez Aubanel, et que nous avons annoncé avec éloge dans notre n° 411, tome XVI. Il y a une notice sur lui dans l'*Annuaire du département de la Lozère pour* 1829.

— On s'étoit flatté que l'installation des évêques nommés dans les Pays-Bas alloit avoir lieu; mais, depuis un mois, les affaires ont pris une marche rétrograde. Nous avons vu que les trois évêques avoient été mandés à Bruxelles pour recevoir leurs bulles, et qu'on les leur avoit remises. Ils devoient seulement demander le *placet* pour en faire usage; ils le demandèrent, en indiquant que ce n'étoit que pour le temporel. Ils avoient cru pouvoir se prêter à cette concession, quoiqu'en vérité le motif de la demande fût assez ridicule. Le despote le plus exigeant, le plus orgueilleux, le plus oppresseur pour l'Eglise, Buonaparte, n'obligea jamais les évêques à lui demander un *placet*, qu'il leur accordoit par là même qu'il leur remettoit leurs bulles. Toutefois la concession des 3 évêques a déplu aux ministres des Pays-Bas; ils ont redemandé les bulles, qu'on leur a rendues sans défiance. On croyoit qu'ils alloient y apposer le *placet*; point du tout, ils les ont gardées et les gardent encore. De plus, ils ont écrit à M. l'évêque de Namur, qu'il étoit chargé de sacrer les nouveaux évêques, et qu'il eût aussi à demander le *placet* pour faire la cérémonie. Il a répondu, dit-on, qu'il n'avoit pas besoin de *placet* pour sacrer, pas plus que pour ordonner ou pour confirmer. Néanmoins tout reste en suspens; deux des évêques ont quitté Bruxelles et sont retournés dans les cures qu'ils gouvernoient. Ainsi trois grands diocèses n'auront point d'évêques pour une prétention ridicule. C'est ainsi que l'arbitraire et le caprice président à la manière dont se dirigent les affaires des catholiques des Pays-Bas. On l'a très-bien fait sentir

dans une brochure publiée dernièrement à Bruxelles, sous le titre de *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 juin relatifs au collège philosophique*. Nous donnerons plus tard une analyse de cette brochure ; en attendant, nous ferons connoître un arrêté tout récent, et que nous ne venons que de recevoir. Cet arrêté est-il enfin un retour à un ordre de choses plus favorable? C'est ce que la suite nous apprendra :

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc.

» Vu l'article 2 de la convention du 18 juin 1827, conclue avec le saint Siège, et ratifiée par nous le 24 juillet de la même année (*Journal officiel*, n° 41), portant :

« Chaque évêché aura son chapitre et son séminaire. »

» Vu la bulle papale donnée à Rome le 16 des calendes de septembre 1827, ratifiant cette convention, ainsi que notre arrêté du 2 octobre suivant (*Journal officiel*, n° 42), pris ensuite d'icelle;

» Vu nos arrêtés du 14 août 1825 (*Journal officiel*, n° 64) et du 20 juin dernier (*Journal officiel*, n°s 49 et 50);

» Considérant que les chefs du clergé catholique romain nous ont fait quelques observations auxquelles nous aimons à faire droit;

» Ayant pris en considération les dispositions de la loi fondamentale qui ont rapport au présent objet;

» Et voulant de plus accélérer, dans l'intérêt de nos sujets catholiques romains, l'entière exécution de la convention conclue le 18 juin 1827 avec S. S. le Pape Léon XII, et leur donner par là, de notre propre mouvement, une preuve de la sollicitude paternelle que nous leur portons;

« Avons arrêté et arrêtons :

» Art. 1er. Afin de compléter et de modifier, autant que de besoin, les dispositions contenues dans nos arrêtés du 20 juin dernier (*Journal officiel*, n°s 49 et 50), nous déclarons que les évêques qui ouvriront leur séminaire épiscopal pourront s'occuper immédiatement de son organisation, déterminée par l'article 2 de la convention du 18 juin 1827, et la bulle du 18 des calendes de septembre de la même année, acceptée par notre arrêté du 2 octobre suivant.

» 2. Nous dispensons en outre les jeunes gens qui ont fait leurs études préliminaires hors du royaume, et qui se présenteront avant le 1er février 1830 pour être admis dans les séminaires épiscopaux, des dispositions de notre arrêté du 14 août 1825, les assimilant à ceux qui ont fait leurs études à l'étranger avec notre autorisation préalable.

» Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera porté à la connoissance de la commission du conseil d'Etat pour les affaires du culte catholique romain, et inséré au *Journal officiel*.

» Donné à Bruxelles, le 2 octobre 1829.

Signé GUILLAUME. »

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Dans l'affaire de l'association bretonne, les journaux du comité-directeur n'en ont point eu le démenti. Un peu déconcertés d'abord par la vigueur du ministère public, ils n'avoient songé qu'à s'excuser et à protester de leur innocence : le corps du délit ne les regardoit point, disoient-ils, et ils n'avoient fait que le constater. Mais revenus de leur première peur, ils ont fait réflexion que la justice étoit en vacances, et qu'ils avoient devant eux un répit de deux mois, dont ils pouvoient profiter pour le bien de l'anarchie et de la révolte. C'est à quoi ils n'ont pas manqué : à force de remanier l'affaire, et de s'affermir les uns par les autres sur le vieux terrain de l'impunité, voilà qu'ils en sont arrivés à prendre le procès pour leur compte, et à se porter parties civiles pour demander des dommages-intérêts. Le pauvre M. Sauvo, qui n'avoit jamais vu pareille chose, se trouve cité en police correctionnelle par les suffragans du comité-directeur, pour avoir inséré dans le journal officiel quelques lignes mal sonnantes contre la souscription bretonne. Réellement on ne s'entend pas mieux à payer d'effronterie que ces gens-là : vous leur reprochez d'avoir donné connoissance d'un projet de sédition, ils répliquent que ce sont les séditieux qui ont raison ; vous leur remontrez qu'ils prennent fait et cause pour les malveillans de la Bretagne, ils vous répondent qu'ils prennent fait et cause pour tous les malveillans du royaume, et qu'ils se réjouissent de voir que leur premier brandon ait allumé le feu de la révolte dans toute la France. Cependant voici deux journaux révolutionnaires normands qui conviennent naïvement que, dans leur pays, personne ne veut signer la souscription qu'ils avoient annoncée comme faite et consommée, afin d'amorcer les amateurs. On nous laisse dans l'embarras, disent-ils, et les rusés renards auxquels nous avons affaire aiment mieux nous voir aller en prison que de soutenir notre dire. Nous sommes persuadés qu'il y a une infinité de renards comme ceux-là dans toutes les autres provinces, et qui trouvent fort mauvais que les journalistes de Paris les fassent parler, conspirer et insurger sans leur permission.

— Les journaux de l'irréligion ont si grand besoin de trouver à mordre sur le clergé, qu'ils font et inventent des clercs tout exprès pour déchirer leur robe. Dernièrement ils ont découvert, parmi les malfaiteurs de la province, un individu sans profession ni qualité aucune, et dont toute la jeunesse s'étoit passée dans le vagabondage : sur-le-champ ils en ont fait un *ancien séminariste*, et l'ont désigné comme tel dans le jugement qui l'a condamné aux galères. Et quand on a voulu savoir sur quoi ils se fondoient pour donner ce titre à leur voleur, devinez ce qu'ils ont répondu. Ils ont dit que, dans son enfance, il avoit manifesté le désir d'entrer dans l'état ecclésiastique, et que, depuis, il avoit toujours eu du goût pour les habits bruns. Or, ne vous paroît-il pas plaisant de mettre à la charge des séminaires tous les gens en habits bruns et en bas noirs? Eh ! messieurs les libéraux, nous ne serions pas si embarrassés, nous autres, pour qualifier vos

malfaiteurs. D'abord, nous en avons bien assez de votre tribu sans en inventer; et ensuite, ce n'est pas à la couleur de leurs vêtemens que nous demandons ce qu'il faut penser d'eux; c'est à la couleur de leur cynisme irréligieux, à leur manque de foi et de loi; c'est à leur esprit de licence et d'anarchie, et au cachet particulier d'immoralité dont ils ont été marqués à votre école.

— Voici une naïveté qui fait trop d'honneur aux journaux révolutionnaires, pour que la charité puisse permettre de la passer sous silence. Au milieu des rêves qui l'effraient, le *Courrier français* suppose que la moralité des gens pourroit être examinée par le nouveau ministère, et devenir une des principales conditions qu'il mettroit à sa confiance. Or, il est le premier à convenir que, dans ce cas, c'en seroit fait des maîtres de l'enseignement mutuel. Qu'on se mette, dit-il, à exiger à leur égard des certificats de bonne vie et mœurs, et l'on verra ce qu'ils deviendront On vous le demande, un journal royaliste oseroit-il jamais prononcer une sentence pareille contre tout le corps enseignant de l'ordre légal? Ah! vraiment, on a bien raison de dire qu'on n'est jamais mieux trahi que par les siens. Oui, le *Courrier français* a dit là un mot qui emporte la pièce, et nous autres barbares de l'enseignement religieux, jamais nous n'aurions la cruauté de refuser ainsi en masse, à tous les maîtres de l'enseignement mutuel, *un certificat de bonnes vie et mœurs.*

— Le Roi et LL. AA. RR. sont partis de Saint-Cloud pour Fontainebleau lundi matin, à 6 heures et demie, après avoir entendu la messe.

— Outre les secours que M. le chevalier d'Antibes a reçus, pendant sa longue maladie, du Roi et de la famille royale, l'aumônier de M. le duc de Bordeaux se rendoit fréquemment chez lui pour veiller à ce qu'il ne lui manquât rien. Après la mort de M. d'Antibes, une somme de 300 fr. fut remise de la part de S. M. pour subvenir aux frais des obsèques; mais comme Mme la Dauphine y avoit déjà pourvu, cet argent fut donné à Mlle d'Antibes, qui l'a employé à acheter dans le cimetière une place à ce dévoué royaliste.

— Par lettres du 23 septembre, le Roi a daigné accorder des commutations de peine à sept condamnés, qui avoient été recommandés récemment à sa clémence par les jurés de plusieurs départemens.

— Par ordonnance royale du 4 octobre, M. le comte Beugnot, ministre d'Etat, est nommé président du bureau du commerce et des colonies, rétabli par une des ordonnances du 8 août dernier.

— MM. Ernest Corbière et Aubaret, substituts aux cours royales de Rennes et de Montpellier, sont nommés conseillers aux mêmes cours; M. de Chantelauze, juge à Largentière (Ardèche), est nommé président du tribunal de cette ville, en remplacement de M. Lamarque, qui va remplir les mêmes fonctions à Clermond-Ferrand; MM. Zangiacomi, fils, Adam, Jules Olivier et Lamorale de Warenghien, avocat, sont nommés juges ou substituts.

— M. Dubrocq est nommé maire de Bayonne, en remplacement de M. d'Heriart, démissionnaire.

— Une ordonnance du Roi autorise l'acceptation d'un legs de 20,000 fr. fait en faveur de la cavalerie française par le lieutenant-général comte Fournier-Sarlovèse, pour le produit en être réparti entre les dix plus anciens cavaliers, brigadiers ou maréchaux-des-logis de l'armée.

— Une ordonnance royale du 23 septembre porte que la chambre du tribunal de première instance, où siège habituellement le président, connoîtra du contentieux judiciaire sur les domaines.

— Une ordonnance royale du 29 septembre porte que les droits de navigation du bassin de la Garonne seront remplacés par des droits de péage et d'une quotité égale, dont les produits seront spécialement affectés à l'exécution des travaux d'amélioration du cours de la Garonne, depuis Toulouse jusqu'à Bordeaux.

— Le collège électoral d'Albi a élu député son président, M. de Gelis, candidat royaliste. Ce magistrat a réuni 273 voix contre 94 obtenues par M. Compayre, et 56 par M. Bermond.

— Au second tour de scrutin, le collège départemental de la Mayenne a élu député M. de Pignerolles, maire de Meslay et candidat royaliste. Ses concurrens étoient MM. Déan de Luigné, propriétaire à Chateau-Gonthier; de Bonchamp, sous-préfet de cette ville et neveu du général; et d'Hauterive, propriétaire à Laval, également royalistes.

— M. Hernoux, candidat libéral, a été élu par le collège électoral de Dijon, à une majorité de 371 voix. Le candidat royaliste, M. Boissard, en avoit 27.

— M. le duc de Montmorency-Laval est arrivé à Paris.

— M. le marquis de Bouthilliers, pair de France, directeur-général des eaux et forêts, est mort lundi dernier.

— Les courses de chevaux pour les prix royaux ont eu lieu, dimanche dernier, au Champ-de-Mars. Le prix étoit de 6000 fr. pour les chevaux de première espèce de race étrangère, et de 5000 fr. pour les chevaux de seconde espèce et de race indigène. Le premier a été remporté par un cheval de lord Seymour, et le second par une jument de M. Labastide. Celle-ci n'a mis que 5 minutes 10 secondes pour parcourir deux fois le tour du Champ-de-Mars (2052 toises).

— Le sieur Bert, rédacteur en chef et gérant responsable du *Journal du commerce*, a rendu plainte en diffamation contre M. Sauvo, rédacteur en chef et gérant du *Moniteur*, à l'occasion de l'article inséré dans ce journal officiel sur l'association bretonne.

— Le tribunal correctionnel de Paris a condamné à un mois de prison, 500 fr. d'amende, à l'affiche du jugement au nombre de 200 exemplaires et aux dépens, un jeune écrivain nommé Delcourt, pour diffamation envers M. le général Desfourneaux, dans une brochure intitulée : *Mémoires d'un pauvre hère*.

— Le tribunal correctionnel de Lorient (Morbihan) a condamné à 3 jours de prison et 10 fr. d'amende la femme Decrouau, marchande d'estampes, pour avoir vendu, sans autorisation ou déclaration préalable, des gravures représentant le duc de Reichstadt.

— Le 26 septembre, une des descendantes des ducs de Bourgogne, par ligne batarde, est morte à Valenciennes. Cette dame, nommée Mélanie-Françoise de Bourgogne, recevoit à ce titre une pension particulière de Mme la Dauphine. Elle étoit âgée de près de 59 ans.

— Le 18 septembre, six grandes colonnes en pierre de l'église en construction à Ste-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin), qui soutenoient la voûte, se sont écroulées au moment où l'on en posoit les dernières pierres. Quatre ouvriers, pères de famille, ont été tués sous les décombres, et deux autres

ont été grièvement blessés. A cette nouvelle, le nouveau préfet, M. le baron Locard, s'est transporté sur les lieux avec un architecte, et ses premiers soins furent de visiter les blessés et les familles des ouvriers tués. Il porta la consolation dans l'esprit de ces affligés, et leur remit un premier secours de 300 fr.

— M. le duc et Mme la duchesse de Clarence sont arrivés à Dieppe le 28 septembre.

— Les torrens de la Romanche, Venoux, Rignare et Eaudolle, qui traversent la vallée du bourg d'Oisans, ont rompu leurs digues les 20, 21 et 22 septembre. La plaine présente l'aspect d'un vaste lac, et les habitans ne peuvent plus communiquer avec Grenoble. Cette plaine seroit perdue, si le gouvernement ne rétablissoit pas ces digues, et ne les confectionnoit d'après un nouveau système.

— Le passage du pont suspendu que M. le comte Alexis de Noailles a fait élever à Argental (Corrèze), a été livré à la circulation le 24 septembre. Ce pont, jeté sur la Dordogne, et d'une longueur de 300 pieds, ouvre une communication nouvelle entre Paris et Montpellier par Bourges, Tulle, Aurillac et Rhodez.

— Le gouvernement a ordonné le désarmement de 40 petits bâtimens, dont 19 ou 20 appartiennent au port de Toulon; ce sont presque tous bricks et goëlettes. Les bricks-avisos sont seuls exceptés de cette mesure.

— M. le baron Rousseau, consul-général et chargé d'affaires du Roi à Tripoli de Barbarie, est arrivé à Marseille, probablement par suite de la discussion qui a eu lieu avec le pacha de cette ville.

— Le sieur Fontan, ex-rédacteur de l'*Album-Magallon*, qui persistoit à rester à Bruxelles, et ne vouloit point se retirer dans la Hollande, a été arrêté le 29 septembre, conduit à la prison de Lamigo, et remis à la gendarmerie, qui a mission de le mener de brigade en brigade hors du royaume, à Crevelt, en Hanovre.

— Pendant la nuit du 25 au 26 septembre, on a volé dans le palais du prince d'Orange, à Bruxelles, tous les diamans de la princesse, dont la valeur est de plusieurs millions, et un schall de cachemire valant 50,000 fr. On a déchiré en même temps des papiers d'un grand intérêt pour cette princesse.

— Voici à peu près, dit-on, les conditions du traité de paix conclu entre la Russie et la Turquie: La Porte devra payer à l'empereur de Russie 10 millions de ducats pour indemnité de guerre, et 1,500,000 pour indemnité de commerce; un tiers de cette dernière somme sera payé de suite, et les deux autres de 6 mois en 6 mois. Les Russes resteront à Andrinople jusqu'à ce que le second tiers soit acquitté, et ils repasseront le Balkan après avoir reçu le troisième. L'occupation des deux principautés sera maintenue jusqu'à l'entier paiement de l'indemnité de guerre, pour laquelle la Russie accorde dix années à la Porte, avec la faculté de se libérer dans un délai plus court. Le général Diebitsch étoit autorisé par l'empereur à échanger les ratifications; et le sultan, qui avoit, assure-t-on, tout accepté, alloit, le 10 septembre, envoyer les siennes. Ce dernier s'en est remis, pour sa conduite ultérieure, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre. La Porte a consenti en outre, par le traité, 1° à la navigation libre de la mer Noire, du Bosphore et des Dardanelles, pour les navires marchands de toutes les nations en paix avec les deux puissances; 2° à la démolition des fortifica-

tions de Guirgewo ; 3° à la cession, en Asie, de Poti, d'Anapa, d'Ackalzich et d'une partie de son territoire.

— Les catholiques d'Angleterre commencent à être admis à occuper des places dans la magistrature, ce qui ne pouvoit avoir lieu avant le bill d'émancipation. Le 26 septembre, M. Edouard Wallis, catholique romain, a prêté serment comme haut sheriff de la ville d'Yorck. Plusieurs autres catholiques ont été nommés à des places de distinction. La souscription ouverte pour M. O'Connell s'élevoit, le 26 septembre, à 1302 livres sterl.

— L'infant don François de Paule a quitté Madrid le 23 septembre pour se rendre à Barcelonne, où il attendra le roi, la reine et la princesse de Naples, pour leur faire les honneurs de la réception et les accompagner jusqu'à la capitale.

— Le roi don Miguel a accordé aux veuves et aux familles des officiers et soldats morts à Tercère la solde que ces militaires recevoient.

Nous nous étions proposé de ne point répondre aux attaques réitérées de *l'Apostolique;* mais des reproches graves qu'il nous fait nous obligent à nous expliquer. Il nous accuse de l'avoir *dénoncé* pour avoir dit que *la Charte étoit athée :* non, nous ne l'avons point dénoncé; nous n'avons parlé de sa phrase que lorsque l'auteur étoit déjà cité devant le tribunal. Nous avons annoncé ce fait comme tous les autres qui remplissent la portion de notre journal consacrée à la politique. Ce n'est donc pas nous qui avons provoqué la mise en jugement du rédacteur, puisque c'est cette mise en jugement même que nous annoncions. Loin d'appeler la sévérité du tribunal contre le journaliste, nous avons même présenté des raisons atténuantes du délit.

Second grief. J'ai accusé M. Jozon d'avoir rédigé l'article déféré aux tribunaux. Je n'ai point affirmé le fait; je l'ai présenté comme un oui-dire. *L'Apostolique* déclare que M. Jozon étoit alors absent de Paris, et qu'il *ignoroit absolument* cet article. Je suis très-porté à le croire, puisque ses amis l'assurent, et je prie mes lecteurs de rectifier ce que j'avois dit de lui à cet égard. Voilà comme je *mens* et comme je soutiens mes *mensonges.*

Quant au reste de l'article dirigé contre moi dans l'*Apostolique* du 11 septembre, je serois en vérité dispensé d'y répondre; des plaisanteries de mauvais ton ne méritent que le mépris. Ces messieurs m'appellent *l'écrivailleur né et gagé* des gallicans : je ne suis *gagé* de personne, je suis propriétaire d'un journal libre et indépendant, je le rédige comme je crois devoir le faire en conscience; mais personne ne me donne d'ordres. Je n'ai donc point été *lâché* par les gallicans, suivant la noble expression du rédacteur; je ne suis point l'instrument et l'organe des gallicans, puisque plus d'une fois ils m'ont accusé d'être ultramontain, et que quelques-uns même m'ont gratifié du nom de *trompette de l'ultramontanisme.* Quand j'ai parlé de la *Chronique* et de l'*Apostolique son fils,* comme disent si élégamment ces messieurs, c'est de moi-même et sans une impulsion étrangère.

Ces messieurs se plaignent que, *dans un accès de fureur diabolique,* je les ai *outragés d'une manière grossière et brutale.* Nos lecteurs qui ont nos articles présens à l'esprit pourront juger s'ils y ont vu de la *brutalité* et de

la *fureur diabolique*; mais l'*Apostolique* découvre le diable partout. Dans ce même article, où ils me reprochent de les avoir *outragés avec une charité gallicane*, ils m'insultent eux-mêmes avec aussi peu de goût que de charité, ils ne peuvent parler de moi qu'avec *dégoût*, ils prennent un ton de hauteur qui ne sied guère à des pénitens, ils descendent à d'ignobles plaisanteries. *De quoi se plaint-il, si on lui donne le fouet?* Combien cela est ingénieux et délicat! Si les lecteurs de l'*Apostolique* s'amusent de ces gentillesses et d'autres du même genre semées journellement dans cette feuille, nous leur en faisons bien notre compliment.

Pourquoi, au surplus, nous étonnerions-nous du ton des rédacteurs de l'*Apostolique* envers nous, après avoir vu de quelle manière ils parlent des évêques, après qu'ils ont dit, dans leur *Propagateur*, que la nomination d'un illustre prélat à une fonction importante étoit *certainement une grande calamité pour l'Eglise*? Quelle idée peut-on avoir du jugement de gens qui traitent ainsi un évêque dont le nom est cher à la religion?

Avis d'une mère à son fils et à sa fille, et autres opuscules; par Mme de Lambert.

Anne-Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de Lambert, née à Paris en 1647, et morte le 12 juillet 1733, fut une des femmes les plus spirituelles et les plus estimables de son temps. Elle eut l'avantage d'être liée avec Fénelon, et on trouve des lettres qu'ils s'écrivoient dans le tome III de la Correspondance du prélat récemment publiée.

Le volume que vient de donner M. Blaise est en deux parties. La première contient des avis d'une mère à son fils, un traité de l'amitié, des réflexions sur les richesses, un dialogue entre Alexandre et Diogène sur l'égalité des biens, un discours sur la différence entre la réputation et la considération, et une lettre sur le moyen d'être heureux. Dans la seconde partie se trouvent les avis d'une mère à sa fille, des réflexions sur les femmes, d'autres sur le goût, un discours sur la délicatesse d'esprit et de sentiment, et une lettre sur l'éducation d'une jeune demoiselle.

Ces écrits, dit un critique, sont remarquables par la pureté du style et par celle de la morale, par l'élévation des sentimens, par la finesse des observations et par le ton aimable de vertu qui règne partout : aussi ce volume ne sera pas un des moindres ornemens de la *Bibliothèque des familles chrétiennes*, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, et qui se recommande par le choix des ouvrages et par le soin apporté à l'édition. Une bonne *Notice historique* sur la marquise de Lambert, par M. Henrion, ajoute à l'intérêt de ce volume; le caractère et les écrits de cette dame y sont appréciés avec justesse et avec goût.



De l'action du clergé dans les sociétés modernes, par M. Rubichon (1).

Un long séjour en Angleterre a mis M. Rubichon en état d'étudier l'état et l'influence du clergé anglican. Il a fait beaucoup de recherches à cet égard, et en présente le résultat dans une suite de chapitres, qui sont remplis de documens nouveaux pour nous; car, malgré les nombreux rapports qui existent entre les deux pays, nous ne connoissons guère en France l'église anglicane, l'esprit de son clergé, et les établissemens religieux et charitables qui s'y sont maintenus. M. Rubichon a vu tout cela en observateur. Il ne lui est point échappé que c'est à la religion catholique que l'Angleterre doit ce qu'elle a de plus beau en monumens et en établissemens. Le protestantisme a créé bien peu de chose depuis; heureux quand il n'a pas détruit. Ainsi, à Londres, la partie de la ville qu'on appelle la cité, et qui ne compte aujourd'hui que 60,000 ames; avoit autrefois 93 paroisses, et par conséquent autant d'églises; l'incendie de 1666 en a détruit une partie, mais de nombreux clochers en indiquent encore la place. La population de Londres et de sa banlieue a doublé depuis quarante ans; on y a bâti des milliers de maisons, et pas une seule église anglicane. La nouvelle ville et ses environs ont 20 paroisses de 25, de 50 et même de 100,000 ames; mais les églises de ces paroisses n'avoient été bâties que pour l'ancienne population, qui étoit fort peu considérable. Elles devroient donc être insuffisantes, et cependant on ne s'est pas mis en devoir d'y suppléer par de nouvelles constructions. Il en est de même dans le reste de l'Angleterre; 20 cités qui autrefois n'avoient pas 10,000 ames de popu-

(1) In-8°, prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Lefebvre, rue de Bourbon, et au bureau de ce journal.

lation, en ont 30, 50, 100,000. Liverpool, Manchester, Glasgow, Birmingham dépassent même ce dernier nombre. Y a-t-on formé une nouvelle paroisse? Et comment en fonderoit-on, lorsque, sur les 10,800 anciennes, il en est tant qu'on a laissé tomber en ruine dans les campagnes, faute de les entretenir? Il est vrai qu'en 1818 on a formé dans les hautes classes une société pour bâtir des églises, et depuis on a rendu une loi pour en bâtir 60, sous la condition de laisser un tiers des places pour les pauvres. On n'en a bâti aucune; seulement on en a réparé et agrandi environ 150.

Le clergé anglican se compose de 650 dignitaires et de 17,000 curés ou vicaires; leur revenu de toute nature est d'environ 120,000,000 fr. Malgré ces richesses, l'influence du clergé est nulle, parce que ses membres sont dans une dépendance absolue du roi ou des seigneurs. A l'époque de la réforme, les grands prirent possession des biens des ordres religieux; ils partagèrent avec la couronne la nomination aux cures, et s'emparèrent des privilèges du clergé séculier. Aujourd'hui encore les seigneurs, chacun suivant son titre, peuvent dispenser plus ou moins de curés de la résidence. Ces curés, ainsi dispensés, ont 2 ou 3 cures; ces dispenses se vendent : tout cela se fait sans scrupule. Le nombre des curés non résidans par exemption ou licence est de 4875; il y en a en outre 1033 qui ne résident point, quoiqu'ils n'aient ni exemption, ni licence, et 403 non résidans, faute d'église ou pour quelqu'autre cause. Total des curés non résidans, 6311. Ils sont remplacés par un vicaire, auquel ils abandonnent le casuel et les petites dîmes. Les 4490 paroisses où les curés résident sont celles dont le produit modique ne permet pas de substituer un vicaire. Quelle influence pourroit avoir un clergé où de tels abus sont autorisés par les lois et par l'usage? Les deux tiers des nominations aux cures sont entre les mains des laïques; car les 26 évêques ne nomment qu'à 1290 cures, et les doyens et chapitres à 1108. Les universités d'Oxford et de Cambridge nomment à 530, le roi à 1015, et les laïcs propriétaires de fiefs à 6858.

Sur les 18,000 ecclésiastiques du clergé anglican, il en est seulement 10 à 11,000 qui exercent leurs fonctions; mais,

étant chargés de famille, ils font de ces fonctions un de leurs moyens de subsistance. Ils n'ont à s'occuper ni de catéchisme, ni de confession, ni de bréviaire, ni de pauvres, ni de malades. Le dimanche matin, ils quittent leurs affaires pendant deux heures, et après le service ils retournent à leurs affaires. Les autres 7 à 8000 ecclésiastiques vivent dans le monde, et y dépensent les trois quarts du revenu que les fondateurs avoient destiné à un ministère actif de piété et de charité. Ce ne sont plus des ecclésiastiques, mais des propriétaires, des pères de famille, des littérateurs, plus ou moins recommandables par leur caractère, par leurs mœurs ou leurs talens. Ils ne peuvent avoir aucune influence religieuse.

Le clergé anglican d'Irlande se compose de 587 dignitaires et 1309 curés. La plupart ne résident pas en Irlande, et les curés n'ont pas même de vicaires à mettre à leur place, faute d'églises ou d'assistans. Le revenu de ce clergé est comparativement plus fort qu'en Angleterre; il s'élève à présent au-delà de 30,000,000 fr., et augmente par les défrichemens. Le presbytéranisme domine en Ecosse; cette église se compose de 45 collégiales, qui ont chacune 20 paroisses, et qui sont régies par autant de pasteurs, lesquels, dans leurs réunions annuelles, nomment aux vacances des paroisses. Le nombre des ecclésiastiques peut donc aller à 900, qui ont environ 5,000,000 fr. de revenu. Ceux-là au moins s'occupent de leurs fonctions. Il resteroit à parler des dissidens; les sectes séparées de l'église anglicane se sont tellement multipliées, que, sous le règne de Georges III, il n'a pas été accordé moins de 12,000 licences pour ériger des chapelles; dans Londres, qui, avec sa banlieue, a 114 paroisses et 132 succursales, les non-conformistes ont 265 lieux de réunion. Mais ces sectes diminuent aujourd'hui, et beaucoup vont se perdre dans le déisme.

On a cherché à suppléer par d'autres moyens à l'action qu'exerçoit autrefois le clergé catholique. Autrefois, le revenu des cures étoit partagé entre l'entretien du titulaire, le soulagement des pauvres et les réparations de l'église. A l'époque de la réforme, après avoir permis aux curés de se marier, on leur abandonna tout le produit des dîmes pour le soutien de leur famille. Les pauvres et les répara-

tions de l'église se trouvèrent à la charge des paroisses. Pour y subvenir, les marguilliers furent autorisés à établir un impôt sur les terres et sur les maisons. Voilà ce que gagna le peuple à la réforme. Aujourd'hui, un quart des paroisses d'Angleterre se trouve légalement et à perpétuité sous le joug de ce corps grotesque des marguilliers. Ils lèvent un impôt qui va toujours croissant. D'après les enquêtes officielles, il s'est trouvé que les paroisses, en Angleterre, dépensoient annuellement 18 millions de francs, au milieu du dernier siècle. Trente ans plus tard, la dépense alloit à 42 millions; au commencement de ce siècle, elle étoit de 75 millions; de 1816 à 1825, elle a été de 197 millions, et en 1828, l'impôt s'est élevé jusqu'à 233 millions. Cette taxe se prélève au marc la livre de celle qu'on paie à l'Etat. Elle sert à payer les frais d'une administration centrale établie pour chaque comté, à réparer les églises, les chemins et les ponts, à donner un supplément au pasteur, à solder la dépense des dîners des marguilliers dans les réunions; car, en Angleterre, il n'y a pas de réunion sans dîner. Le reste doit être consacré au soulagement des pauvres; mais que d'abus dans la distribution! Autrefois, dans l'Eglise catholique, c'étoit le curé qui étoit chargé d'assister les pauvres; aujourd'hui, en Angleterre, ce soin est dévolu à des marguilliers; mais pour la répartition des secours, il a fallu un code nouveau. Il n'y a point d'année où il n'ait été besoin de quelque acte du parlement ou de quelque jugement des tribunaux. L'important étoit de fixer le droit de domicile; car, si chaque paroisse est obligée à nourrir ses pauvres, elle ne peut être forcée à nourrir que les siens. Qu'on se figure donc les paroisses en procès les unes contre les autres, pour se renvoyer les indigens ou se faire rembourser les frais de route ou de séjour. On expulse attentivement les pauvres avant qu'ils aient acquis domicile, on se débarrasse surtout des enfans. Sans ce soin, dit-on, la paroisse seroit envahie par tous les pauvres, les vagabonds et même les voleurs de tout le comté. Aussi, point de pitié; un pauvre arrive, on le chasse, et les frais de justice et de route se sont montés, dans les dernières années, à 12 millions.

(La suite à un numéro prochain.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. le cardinal de Croï, grand aumônier, qui étoit resté à Rome après le conclave, et qui avoit voyagé à Naples et dans différentes parties de l'Italie, est arrivé à Paris le 2 octobre, et a repris son service auprès du Roi.

— M. l'évêque de Meaux a publié son Mandement pour le jubilé; mais le prélat, considérant qu'en ce moment on est occupé aux travaux de la campagne, a remis l'ouverture du jubilé au 6 décembre, qui sera le second dimanche de l'avent. Elle aura lieu le même jour dans tout le diocèse, et la clôture se fera le quatrième dimanche de l'avent. Le prélat exhorte les fidèles à profiter de ces jours de salut et à se donner entièrement au service de Dieu. On remarque qu'il cite, dans son Mandement, plusieurs passages de l'encyclique du saint Père, et qu'il s'attache, avec autant de zèle que de sagesse, à inculquer les avis et les vertus que le pontife rappeloit aux évêques dans cette encyclique, et les invitoit à rappeler à leurs ouailles :

« Quel spectacle, en effet, notre patrie offre-t-elle aux regards du monde étonné? La France marchoit autrefois à la tête de la civilisation européenne. Ne sembleroit-il pas aujourd'hui que, jalouse de ce beau privilège, une faction impie veut la faire rétrograder jusqu'aux temps de son ancienne barbarie? C'est, quoi qu'on en dise, à la religion surtout, qu'elle doit d'être sortie de cet état humiliant, où le paganisme, ce culte aussi impur dans ses divinités que dans sa morale, avoit placé l'homme et la société toute entière, et c'est cette religion bienfaisante et divine que la faction ennemie de la Majesté qui règne dans le ciel, comme de celle qui commande sur la terre, poursuit de sa haine et de ses fureurs. *Comme un lion rugissant, elle s'est jetée sur Israël, elle s'est réunie contre Dieu et contre son Christ; elle s'est écriée : Détruisez-la, détruisez-la jusqu'au fondement.*

» Ici *des sociétés publient des traductions nouvelles des livres saints dans toutes les langues vulgaires, traductions où les textes sont détournés artificieusement à de mauvais sens, d'après l'esprit qui anime l'éditeur; traductions que l'on distribue de toutes parts à grands frais, que l'on offre gratuitement aux plus ignorans, en y mêlant souvent des écrits où, séduits par les apparences, ils avalent un poison mortel là où ils croyoient puiser les leçons de la sagesse.* Là *nos sophistes, confondant ensemble les diverses professions de foi, ouvrant un port de salut dans toutes les religions, se plaisent à im-*

primer une tache de légèreté et de folie à ceux qui abandonnent la religion dans laquelle ils étoient nés et avoient été instruits, pour embrasser la religion catholique; comme s'il n'y avoit aucune différence entre la vérité et l'erreur, le vice et la vertu; comme si deux religions qui ne s'accordent point pouvoient être vraies l'une et l'autre!

» Ici, des maîtres parlant du haut de ces chaires distinguées, qui ne sont placées au-dessus des autres qu'à l'effet de mieux faire entendre la vérité, abusent indignement des talens qui leur ont été départis, pour prêcher le mensonge et l'erreur; là, *au nom d'une fausse philosophie dont ils se disent les docteurs, armés des sophismes qu'ils ont puisés dans les idées du siècle, les hommes de la faction ne respectent plus rien. Le saint Siége, cette chaire de Pierre, où Jésus-Christ a posé le fondement de son Eglise, est principalement en butte à leurs traits, et pour arriver plus facilement à briser les liens qui unissent les fidèles à leur chef, ils livrent à la haine et au mépris les ministres de la religion; les préceptes les plus vénérables sont insultés, les choses saintes indignement raillées, le culte du Seigneur et tout ce qui y appartient traité de fables ridicules et de superstition.* Partout enfin la licence de la presse, ce dragon sorti de l'abîme, vomit le blasphème et le libertinage, soit dans la réimpression de ces ouvrages si souvent et si justement condamnés, soit dans les nouvelles productions du jour, soit enfin et surtout dans ces feuilles périodiques, qui semblent se disputer le triste avantage, la honteuse gloire de l'irréligion et de l'impiété.

» Oui, on peut avancer avec raison, d'une grande partie des écrivains de nos jours, *qu'ils ont conspiré tous ensemble, et dit au fond de leur cœur: Faisons cesser et abolissons de dessus la terre les jours de fêtes consacrés au Seigneur; qu'ils ont ouvert leur bouche contre le ciel, et que leur langue a répandu par toute la terre leurs calomnies, leurs impiétés.* Croient-ils cependant, par là, rendre vaines et illusoires les promesses que Jésus-Christ a faites à son Eglise? Qu'ils se détrompent, N. T. C. F. Les Celse, les Porphyre, les Julien conçurent avant eux ce projet téméraire et impie; ils ne recueillirent de leur folle entreprise que la honte. Les armes dont ils se servirent, maniées avec autant d'adresse et de talent au moins qu'elles peuvent l'être par les prétendus esprits forts de nos jours, furent brisées entre leurs mains par les Origène, les Arnobe, les Lactance, les Augustin; parce qu'il est écrit: *Je bâtirai mon Eglise sur cette pierre, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Mais si leurs sophismes ne sauroient tromper les personnes instruites de la religion, ils peuvent vous séduire, nos trèsc-hers Frères, et voilà leur espoir. Ils savent, comme l'écrivoit autrefois l'apôtre, que *les mauvais discours gâtent les bonnes mœurs,* que *les mauvaises doctrines corrompent peu à peu ce qui est sain,* et que si, parmi les Juifs, *on vit des infidèles, c'est parce-que,* nous dit le prophète, *il s'y trouvoient des impies qui dressoient des piéges comme on en dresse aux oiseaux, qui tendoient des filets pour surprendre les hommes.* »

— S'il est vrai, comme on le croit, que M. Grégoire ne soit point étranger à la rédaction de la *Gazette des cultes,* il est tout simple que cette feuille prenne la défense et fasse l'apologie du conventionnel. Elle s'étonnoit dernièrement qu'on appelât cet évêque *régicide.* « Il est cependant prouvé

jusqu'à l'évidence, dit-elle, qu'il étoit en Savoie lors de la mort de Louis XVI, et que, dans la lettre d'adhésion envoyée à la convention par ses deux collègues, M. Grégoire ne voulut la signer qu'après avoir fait effacer les mots *peine de mort;* cette pièce convaincante existe aux archives : voilà des faits qu'on ne détruira pas. » La *Gazette* fait ici peut-être à dessein une petite confusion. Il est certain que M. Grégoire étoit absent lors du jugement de Louis XVI, et il est certain que le mot *à mort* ne se trouve pas dans la lettre déposée aux archives; mais cela ne prouve pas du tout que M. Grégoire ait fait effacer les mots de *peine de mort,* et cette allégation ne repose que sur son témoignage. Ainsi la *pièce convaincante* ne dit point ce qu'on lui fait dire; elle constate même que M. Grégoire a *condamné* Louis XVI *sans appel au peuple,* car ces mots s'y trouvent textuellement. Mais à quoi l'auroit-il donc *condamné?* Seroit-ce à vivre, par hasard? La *Gazette* voudroit-elle adopter cette explication ridicule, qui se trouve consignée dans une brochure apologétique d'un ami de M. Grégoire? Nous avons déjà relevé ailleurs cette pitoyable défense, n° 535, tome XXI. On ne condamne point à vivre, et il n'y a pas besoin pour cela de condamnation. Voyez le discours prononcé par M. Grégoire, le 15 novembre 1792, pour mettre Louis XVI en jugement; voyez les extraits que nous avons cités de l'*Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté,* publié par M. Grégoire en l'an II, et vous jugerez si M. Grégoire a voulu sauver Louis XVI. La *Gazette* rendroit un grand service à l'honorable conventionnel, si elle pouvoit le laver de cette petite tache, dont il a fait jusqu'ici d'inutiles efforts pour secouer la honte.

— La paroisse du Bourg-d'Oisans, diocèse de Grenoble, n'avoit qu'une église qui tomboit en ruines, quoique réparée par les soins et le zèle du maire, M. Argentier. La sûreté publique demandoit une nouvelle église. On vient, en effet, d'en construire une sur le modèle de celle des Chartreux, de Lyon. Cette construction est due surtout à la sollicitude et à l'activité de M. le curé du lieu, M. Col (1); il

(1) M. Col, aîné, curé et archiprêtre du Bourg-d'Oisans, est né à Ornou en Oisans, et fut le seul des prêtres du canton qui ne prêta pas serment pendant la révolution. Il se réfugia dans les montagnes de l'Oisans, en Sa-

a été secondé par la bonne volonté de ses paroissiens, qui se sont prêtés à tout ce qui a été nécessaire pour hâter les travaux; les uns fournissant les matériaux, et les autres faisant les transports. Par là, on a pu économiser sur la dépense de l'église, qui cependant s'est encore élevée assez haut. L'édifice est achevé, le coup-d'œil en est agréable, le chœur est vaste, et au milieu est un autel d'une forme élégante. Aussi un peintre anglais a dessiné ce monument, dont la lithographie se trouve chez Chaillou-Potrelle, marchand d'estampes, rue Saint-Honoré, près l'Oratoire. Mais cette église est dans un grand dénuement; elle manque de décorations intérieures, de tableaux, d'ornemens et même de linge. Le respectable curé, qui a fait lui-même beaucoup de sacrifices, sent l'impossibilité d'un nouvel appel à sa paroisse, qui est fort malheureuse, et qui a besoin elle-même de secours. Depuis plusieurs années, elle a essuyé des inondations, causées par deux torrens qui descendent des Alpes. Dans les premiers jours de septembre, les habitans ont perdu toutes leurs récoltes, et toute la plaine est devenue un grand lac, comme cela étoit déjà arrivé en 1826 et 1828. Les personnes pieuses qui seroient sensibles au désastre de la paroisse et au dénuement de l'église, sont priées d'adresser leur offrande à M. l'abbé Jouffrey, chanoine de Grenoble, et sur les lieux à M. Romand, adjoint et trésorier des pauvres, ou à M. Argentier, fils, avocat. L'un et l'autre sont membres de la fabrique. Les dons de la piété ne pourroient avoir une plus louable destination.

— Une femme Alliès, d'Avignon, avoit pris un moyen tout-à-fait neuf et expéditif pour ne pas payer ses dettes.

---

voie. Nommé curé du Bourg-d'Oisans après le concordat, il a fait un bien infini dans ce pays, et y a créé un petit séminaire dans les bâtimens des anciens Récollets. Cet établissement, qui subsiste encore, a rendu de grands services au diocèse, et a fourni beaucoup de bons prêtres. M. Col a aussi fondé une école pour les filles, dirigée par des Sœurs, et une école pour les garçons. Son zèle, son mérite et son dévoûment lui ont donné une grande autorité parmi ses confrères et parmi les fidèles. Pendant la révolution, il fut mis plusieurs fois en prison; il fut arrêté même en 1811, pour avoir refusé de chanter le *Te Deum* pour la naissance du *roi de Rome*. Toujours occupé de ses fonctions, des pauvres, du petit séminaire, M. Col est l'ame de tout le bien qui se fait dans le canton; les vingt-deux curés du canton sont ses élèves, et le reconnoissent comme leur père, leur bienfaiteur et leur conseil.

Elle menaçoit ses créanciers de les battre, de les assassiner, de les empoisonner, et elle les effrayoit ainsi de manière à leur imposer silence. Elle menaça, entr'autres, un ecclésiastique, M. Fabre, de le tuer, s'il ne lui faisoit pas rendre des lettres de change qui étoient en circulation; elle iroit l'attendre cet hiver, lorsqu'il passeroit pour aller dire la messe, à 6 heures du matin, dans la chapelle des religieuses de la Visitation. Le 28 juin dernier, elle entra vers six heures dans cette chapelle, où M. Fabre célébroit la messe, et là, elle se mit à crier tout haut : *Mesdames, priez pour moi, offrez le saint sacrifice de la messe pour M. Fabre; il ressemble à un saint, il me retient cinq lettres de change, il me ruine, moi et mon fils; vous me ruinez, vous me ruinez.* Cette femme sortit après ce scandale, laissant tous les assistans fort émus, et M. Fabre, qui étoit à l'offertoire, et qui alloit faire l'offrande du calice, fut obligé de s'arrêter pour se remettre de son trouble. Pour ce fait et pour d'autres menaces, la femme Alliès a été traduite devant le tribunal correctionnel d'Avignon, qui l'a condamnée à un emprisonnement de cinq ans, et, avec contrainte par corps, à une amende de 300 fr. et aux frais de la procédure, comme convaincue d'avoir outragé grièvement un prêtre dans l'exercice de ses fonctions.

— Parmi les pétitions sur lesquelles il a été fait un rapport dans la dernière session de la chambre des députés, nous ne nous rappelons pas qu'il ait été question de celle du sieur Mabire, sur la nécessité de rétablir le divorce. C'est dommage, une telle pétition eût pu donner occasion à un peu de scandale. En revanche, M. Mabire a fait imprimer et distribuer sa pétition dans le public; elle est datée du 10 avril dernier, et porte pour épigraphe cette phrase de M. Mabire lui-même : *La France avance en civilisation, mais recule en moralité :* proposition assez mal sonnante pour les oreilles libérales; car, si la civilisation est favorable aux progrès des bonnes mœurs, comment se fait-il que nous *reculions en moralité* à mesure que nous avançons en civilisation? Comment se fait-il que nous *reculions en moralité*, tandis que nous avons tant d'excellens journaux, tant de livres dirigés contre la religion, tant d'écoles et de systèmes qui insinuent ou favorisent le matérialisme? Quoi qu'il en soit, M. Mabire s'élève avec chaleur contre l'in-

dissolubilité du mariage; c'est là la cause de tous les malheurs et de tous les crimes. Tout iroit bien, si nous avions le divorce; témoins les temps de la révolution, où, grâce à cette loi propice, nous avancions si rapidement *en moralité*. Le style de M. Mabire est digne de cet heureux temps. *O vous*, dit-il, *dignes représentans de la nation française, réunis pour venger la nature et ses droits, anéantissez le despotisme matrimonial*. On n'auroit pas mieux dit en 1793, et ces grands mots de *représentans*, de *nature vengée*, de *despotisme* nous rappellent assez les bulletins de la convention. *Quelles lois insensées peut-on donc nous opposer*, s'écrie M. Mabire? *Ah! qu'elles soient à jamais proscrites de la terre ces lois inhumaines...* Ce qui est assez clair. On viendra encore nous alléguer la religion, dit le pétitionnaire; mais la religion ne veut que le bonheur des époux et l'indissolubilité du mariage y est contraire. Le sacrement de mariage, selon lui, *n'a pas toujours existé parmi les chrétiens, et on ne voit pas pourquoi le sacrement pourroit empêcher la dissolubilité d'une union mal assortie*. M. Mabire nous permettroit-il de citer l'Evangile, où il est dit : *Quod Deus conjunxit, homo non separet*, et où Notre-Seigneur ajoute que Moïse n'avoit permis le divorce aux Juifs qu'*à cause de la dureté de leur cœur*, et qu'au commencemet il n'en étoit pas ainsi : *Ab initio non fuit sic?* Cette grande autorité tranche la question pour nous autres chrétiens; que si on ajoute le cri de la raison et l'expérience de la révolution, il y auroit là de quoi dégoûter éternellement du divorce, et, pour changer nos idées à cet égard, il faudroit autre chose qu'une pétition déclamatoire et pleine d'exagération et de pathos.

— Nous parlions dans notre dernier numéro des retards qu'éprouvoit le sacre des évêques nommés dans les Pays-Bas, et de l'inexécution prolongée du nouveau concordat. Nous avons appris depuis que, par un arrêté du 4 octobre, le roi avoit enfin donné son *placet* pour l'exécution des bulles des trois évêques. On croit que cette mesure a été hâtée par l'ouverture prochaine de la session des Etats généraux. Le ministère aura voulu prévenir l'explosion de plaintes que ne pouvoit pas manquer d'exciter la marche suivie envers les catholiques. Nous faisons des vœux pour qu'on ne suscite pas de nouveaux obstacles à l'installation des trois évêques.

— Saint Cuthbert, évêque de Lindisfarne, en Angleterre, mort le 20 mars 687, fut enterré dans le monastère de St-Pierre de Lindisfarne. Les religieux emportoient son corps toutes les fois qu'on étoit menacé d'une invasion des Danois. Enfin ils le déposèrent sur une montagne couverte de bois où, depuis, ils bâtirent une église. Le corps du saint y fut porté, et le siège épiscopal de Lindisfarne fut transféré dans celui qui fut appelé Durham. Saint Cuthbert y étoit honoré d'un culte particulier, et son corps y fut trouvé encore sans corruption 415 ans après sa mort. Il étoit encore en cet état lorsque, sous Henri VIII, on pilla la châsse qui le contenoit. On le traita néanmoins, dit Alban Butler, avec plus de respect que les autres corps saints, et il ne fut point brûlé comme ceux de saint Edmond, de saint Thomas, etc. On emporta seulement tout ce qui parut de quelque prix, entr'autres, son anneau et une copie de l'Evangile selon saint Jean, et le corps fut enterré de nouveau près de l'endroit où étoit la châsse. Je ne sais s'il est aisé de concilier ce récit des *Vies des saints* avec ce que les journaux ont annoncé dernièrement, qu'on venoit de trouver dans la tombe de saint Cuthbert, à Durham, une partie des vêtemens pontificaux d'un évêque, très-bien conservés. Ces vêtemens auroient-ils échappé aux premières dévastations sous Henri VIII? Quoi qu'il en soit, ils ont été transportés récemment à la tour de Londres, et confiés aux soins d'un antiquaire, M. Peter. La dentelle d'or, qui est un tissu d'or très fin, et partiellement applatie, sans aucun mélange de soie, a, dit-on, conservé la couleur et l'éclat qu'elle avoit il y a tant de siècles, et le fond sur lequel elle est appliquée n'est pas plus terni. Une inscription en broderie apprend que ces robes furent données par Aelfred à Frithstan; ce qui indiqueroit le commencement du 10e siècle.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Ça, voyons, qu'allons-nous résoudre, ce matin, à l'égard du ministère? Convient-il de le mettre immédiatement à mort, ou bien ne vaudroit-il pas mieux le laisser respirer quelques jours de plus? Avant de statuer sur son sort, réfléchissons encore un peu...... Si nous congédions

aujourd'hui les ministres, qu'arrivera-t-il? on va nous les remplacer par des médiocrités provisoires, par ces espèces de doublures d'administration qui ne savent aller ni en avant, ni en arrière, et qu'on ne peut songer à établir que comme gardiens des sept portefeuilles; car il va sans dire que la chambre des députés ne voudra pas de ceux-là non plus, et qu'elle entend faire elle-même son choix : par conséquent, double besogne, deux ministères à renvoyer pour un. Eh bien! toute réflexion faite, gardons celui-ci jusqu'à l'ouverture de la session. Non-seulement nous consentons à ce que le peuple souverain lui fasse grâce de la vie, mais nous voulons embellir ses derniers jours. Oui, c'est maintenant chose résolue; tous les matins nous ferons demander à MM. les ministres des nouvelles de leurs santés, nous tâcherons de leur rendre la vie douce et agréable, et *nous sèmerons de fleurs leur route ministérielle jusqu'au précipice qui doit les engloutir à jamais*..... Ce que vous venez de voir est l'analyse exacte d'une déclaration que vous pouvez lire beaucoup plus au long dans le *Journal des débats*, si cela vous amuse; déclaration un peu ressemblante, comme vous voyez, à celle d'un certain renard qui fait grâce également aux raisins qu'il trouve trop verds et bons pour des goujats. Mais n'importe, vous savez toujours maintenant pourquoi il est sursis à l'exécution des ministres jusqu'à la session prochaine.

— S'il faut en croire un des petits journaux du comité-directeur, la rentrée des classes vient d'être marquée, dans les collèges de la capitale, par une espèce de deuil; la jeunesse pensante n'auroit assisté à *l'inévitable messe du Saint-Esprit* que comme forcée : l'ombre des Jésuites, les sinistres desseins de la congrégation, le sceptre de fer de M. de Montbel, un avenir chargé de nuages politiques; tout cela seroit venu attrister ces jeunes esprits, naguère si remplis de joies et d'espérances. Quoique, pour rasseréner un peu les visages, on eût fait courir le bruit de la chute prochaine du ministère et du remplacement de M. de Montbel par M. Royer-Collard, tous ces petits bons-hommes se seroient obstinés à rejeter les consolations et à garder un morne silence; enfin, ils auroient protesté, par leurs distractions, par leur indifférence religieuse et par leur abattement, contre une pieuse cérémonie, qui peut bien convenir encore pour la rentrée des tribunaux, pour la rentrée des chambres législatives, mais qui apparemment ne convient point à ces messieurs pour la rentrée des classes de la jeune génération. Or, si tout cela étoit vrai, on vous demande un peu avec qui cette jeunesse auroit passé ses dernières vacances, et de quelles lectures elle se seroit nourrie : mais heureusement, de la part des journaux révolutionnaires, ceci n'est qu'une manière d'insulter à la religion.

— Les libéraux du département du Nord avoient fait les frais de je ne sais quel banquet patriotique, où la recette a excédé la dépense; de sorte qu'il est resté un *boni* de caisse à leur disposition. Vous savez qu'il est d'usage, parmi ces Messieurs, d'appliquer ces sortes d'économies à des œuvres philanthropiques, et qu'ils dînent rarement ensemble, sans faire parler dans les journaux des miettes qui sont tombées de leur table. Mais cette fois-ci, des besoins plus pressans ont été pris en considération. Au milieu des toasts, l'exemple de la souscription bretonne est venu frapper les pensées. On a prévu que les Flamands auroient probablement à se révolter contre le budget de 1831, et l'on a jugé à propos de former une caisse d'épargne pour l'encouragement de l'anarchie et des rébellions à venir. En conséquence, les

miettes du dîner en question ont été soigneusement ramassées et mises en réserve pour une fin aussi louable; comme si l'on craignoit que l'économie du milliard ne fût pas suffisante pour entretenir le feu des souscriptions patriotiques; comme si l'on croyoit que, pour affamer le gouvernement, il faut d'abord faire jeûner les pauvres. En vérité, c'est dommage que l'entreprise dont il s'agit soit si révolutionnaire, car elle auroit des côtés bien plaisans.

— C'est par erreur qu'il a été imprimé, dans le dernier numéro, que le Roi et LL. AA. RR. étoient partis pour Fontainebleau; c'est à Compiègne que S. M. est allée passer la semaine. Il n'y a que M. le duc de Bordeaux qui soit allé, avec sa maison, à Fontainebleau pour quelques jours.

— La commune de Tourtoirac (Dordogne) ayant été ravagée par la grêle, le Roi a donné 1000 fr., Mme la Dauphine 300 fr., MADAME, duchesse de Berri, 300 fr., M. le duc de Bordeaux 100 fr., pour venir au secours de ses habitans. M. le Dauphin a accordé 2000 fr. pour plusieurs communes ravagées par le même fléau dans le même département.

— M. Saverot, premier avocat-général près la cour royale de Dijon, y est nommé président de chambre, en remplacement de M. Dubard, appelé à d'autres fonctions; il a pour successeur M. Colin, avocat-général à Riom. M. Boullòche, vice-président au tribunal de Reims, est nommé procureur du Roi au même siège, et remplacé par un des juges, M. Baron.

— En exécution des dispositions du budget, une ordonnance royale du 23 septembre dernier réduit d'un dixième le traitement des préfets, à partir du 1er janvier 1830, et rétablit les abonnemens destinés à pourvoir aux frais d'administration tels qu'ils avoient été fixés par des ordonnances de 1822, 1826 et 1827.

— M. Guyot, professeur de troisième au collège royal de Louis-le-Grand, est nommé officier de l'Université.

— Les travaux du nouveau pont suspendu vis-à-vis l'avenue d'Antin, aux Champs-Elysées, se poursuivent avec activité; on pose les fers qui doivent tenir le pont. Les travaux seront terminés pour la fête du Roi.

— On va mettre en circulation une nouvelle voiture à six chevaux, du genre des *omnibus*, destinée à transporter les voyageurs en province au plus bas prix. Elle contiendra soixante-cinq personnes, et il y aura des places à 2 sous par lieue. Cette voiture, qui a été présentée à M. le préfet de police ces jours derniers, fera d'abord le service de Paris à Orléans.

— Le 30 septembre dernier, pour l'anniversaire de la naissance de M. le duc de Bordeaux, 30 enfans de l'âge du jeune prince ont fait célébrer, à Trévoux, une messe en musique. Les principaux fonctionnaires se sont empressés d'y assister, et tous les parens sont venus prier pour le Roi, le jeune héritier du trône et pour leurs fils. Le soir, une collation a été offerte, par M. le sous-préfet de Trévoux, aux jeunes souscripteurs. L'inauguration d'une statue du duc de Bordeaux a terminé cette fête de famille et toute royaliste.

— M. le vicomte Villiers de la Noue, chargé d'affaires de France en Toscane, se rend à Florence pour y remplacer M. le baron de Vitrolles.

— Les manœuvres du camp de Lunéville sont terminées. Les troupes qui le composoient se retirent en différentes garnisons.

— M. le duc de Chartres est arrivé à Paris, de retour du camp de Lunéville.

— Un inspecteur de l'administration générale des postes est arrivé à Perpignan. Il est chargé d'organiser le service des relais dans le département des Pyrénées-Orientales, en remontant jusqu'à celui du Var, pour le passage du roi, de la reine et de la princesse de Naples. Il paroît que ces augustes voyageurs feront quelque séjour à Nice, et que le roi de Sardaigne les visitera dans cette partie de ses États.

— La frégate française *la Galathée*, partie de Navarin le 29 septembre, vient d'arriver à Toulon. Elle a relâché à Alexandrie; le pacha d'Égypte a fait une visite au commandant de cette frégate, est resté plusieurs heures à bord, et a fait aux officiers et à l'équipage de riches présens en armes et en rafraîchissemens. La *Galathée* est le premier bâtiment européen à bord duquel le pacha est monté.

— La paix a été signée à Andrinople le 14 septembre, entre les Russes et les Turcs. Les conditions sont celles que nous avons rapportées dans le précédent numéro, avec les suivantes : Les anciens traités, et notamment celui d'Ackerman, sont rétablis; les privilèges et libertés pour les habitans des principautés, stipulés dans ce dernier traité, sont rappelés et plus complétement assurés; la Servie jouira des mêmes avantages, et les districts qui avoient été distraits de cette province par les Turcs y seront réunis; toutes les places de la rive gauche du Danube appartiendront aux principautés de Valachie et de Moldavie, et seront exemptes de garnison turque; le protocole du 22 mars dernier est reconnu, sauf les négociations avec les puissances co-signataires du traité de Londres; tous les sujets chrétiens pourront émigrer avec leur fortune; armistice est accordé aux Grecs et aux Turcs compromis.

— Le Roi vient de donner l'ordre au détachement de ses troupes qui avoit été laissé en Morée, de s'embarquer immédiatement pour revenir en France.

— Le grand-duc Constantin, de Russie, est arrivé le 4 à Bruxelles, avec sa suite, et est descendu au palais du prince d'Orange.

— Le navire portugais *la Minerve*, capitaine Figueira, ayant mis dernièrement à la voile de Santander pour se rendre à Gibraltar, avec une cargaison de 560 barils de farine, l'équipage s'est révolté en mer : le capitaine, le contre-maître, le subrécargue et trois passagers ont été jetés dans un canot avec quelques vivres, et les révoltés ont fait route pour l'Amérique. Les infortunés, abandonnés à une mort presque certaine, ont eu le bonheur d'arriver, non sans peine, à Cadix.

— Le gouvernement a reçu des dépêches de M. le baron de Freycinet, gouverneur de la Martinique. Elles annoncent que, conformément aux instructions du ministre de la marine, en date du 22 mai dernier, il a rétabli, le 3 août suivant, la cour royale de la colonie, telle qu'elle avoit été formée par l'ordonnance du Roi du 5 octobre 1828, ainsi qu'on l'avoit déjà dit. L'ordonnance royale du 24 septembre 1828, sur l'organisation judiciaire, et celles des 12, 19 et 29 octobre suivant, portant application du Code de procédure civile, du Code d'instruction criminelle et du Code pénal français, demeurent en vigueur dans la colonie.

— La division de l'amiral espagnol Laborde a jeté l'ancre dans le port de Punta-Xérès le 24 juillet. Le débarquement des troupes s'est effectué le 27. Le 28, elles se sont mises en marche sur Tampico, tandis que l'escadre s'est dirigée vers le même point, qui est situé à environ 175 lieues de

Mexico. L'amiral a adressé ce jour une proclamation aux soldats et aux matelots de l'expédition. . . . .

— Le gouvernement des Etats-Unis a fait un traité avec diverses tribus d'Indiens, pour la cession des terres qu'ils occupent. Ces Indiens sont les Ottawas, les Winnebagoes et les Patowatamies. Les terres cédées se trouvent sur le Missisipi et le lac Michigan, et contiennent de 6 à 7 millions d'acres.

On a distribué dernièrement et on vendoit, disoit-on, *au profit du malheur*, une petite brochure qui a pour titre : *Des Prisons, et particulièrement de celles de la capitale*, par M. ***, in-8° de 16 pages. L'auteur, qui paroît un philanthrope fort zélé, présente d'abord quelques réflexions sur les causes premières du grand nombre de crimes et de délits qui peuplent les prisons de la capitale. Il énonce quelques-unes de ces causes : c'est l'insuffisance de nos lois, la négligence de l'autorité, la sévérité du Code, le défaut d'encouragemens pour la vertu, etc. Il ne semble pas se douter que l'oubli de la religion y soit pour quelque chose, tandis que c'est là la cause première et principale. Qu'attendre d'une génération à qui on apprend de bonne heure à secouer ce frein puissant, parmi laquelle on répand impunément des livres impies, dont on exalte les passions par des écrits licencieux, par des spectacles corrupteurs, par l'exemple du vice?

La salutaire influence de la religion préviendroit bien des désordres que fomente et encourage l'indifférence ou le mépris, qui respirent de toutes parts pour elle dans les journaux et dans les habitudes et le ton de la société. L'auteur de la brochure n'a point vu tout cela ; à peine si, dans son écrit, il prononce une fois ou deux le mot de *religion*. On croit que ce n'est pas de ce côté que se sont tournées ses sollicitudes. Dans les vues qu'il propose pour l'amélioration des prisons, la religion n'entre pour rien ; l'idée ne lui est pas venue de réclamer pour elle plus d'autorité et d'influence, et il laisse même voir qu'il craint l'ascendant des prêtres. Il y a à cet égard dans sa brochure un passage curieux :

« Il y a, il est vrai, un ecclésiastique attaché à chaque prison ; mais ces ecclésiastiques, qui d'ailleurs font tout le bien qu'ils peuvent, n'ont ni l'influence, ni le pouvoir, ni les moyens nécessaires, ni un traitement assez important. Ils bornent leurs fonctions à célébrer les offices divins, à exhorter d'une manière générale à la religion ; ils accueillent qui se présente ; mais ils ne prennent pas l'initiative, ils ne s'occupent pas individuellement de chaque prisonnier. Souvent aussi ils connoissent mal l'esprit de ces êtres corrompus ; leurs exhortations y sont mal adaptées, leurs discours mystiques manquent leur effet, l'austérité de la religion effraie et repousse des cœurs encore assujettis aux passions. C'est par degré qu'ils faut les amener à entendre son saint langage, à rendre hommage à ses mystères sacrés.

» Pour arriver à mon but, il s'agiroit de placer dans chaque maison centrale un homme patient, doux, humain, doué d'une grande connoissance du cœur de l'homme, surtout du cœur de l'homme dépravé. Animé d'un zèle philanthropique, revêtu d'un pouvoir suffisant, entouré de tout ce

qui peut aider, seconder ses soins, ce directeur du moral des prisonniers étudieroit le caractère de chaque détenu, sonderoit tous les replis de son ame, et, d'une main ferme et salutaire, en extirperoit les coupables pensées, tandis que, rectifiant son jugement, éclairant sa raison, il en chasseroit les fausses idées, les dangereuses maximes. »

Il est donc clair que les aumôniers des prisons ne savent pas bien s'y prendre, que leurs discours sont trop mystiques, qu'ils peignent la religion sous des couleurs trop effrayantes : il est si dangereux de faire peur à ces pauvres prisonniers! Au lieu de ces prêtres impitoyables, il faut mettre dans chaque prison un philanthrope *patient, doux, humain*, et lui donner toute autorité sur les prisonniers. Ce *directeur du moral* remplaceroit avantageusement les aumôniers, il feroit disparoître tous les abus, il toucheroit les hommes les plus endurcis : *tous, j'en réponds*, dit l'auteur, *seconderont par leur application les efforts du maître*. En effet, cela est très-vraisemblable. Je conjecture que M.*** souhaiteroit avoir une place de ce genre dans quelque prison, et qu'il a quelque intérêt au conseil qu'il donne; peut-être même est-ce là au fond le but de sa brochure. Ne seroit-il pas juste de récompenser le zèle de ce bon philanthrope, en le nommant bien vite à l'emploi dont il a besoin, et qu'il ne sollicite que pour le bien de l'humanité?

Il paroît des *Lettres bordelaises ou Lettres à un maire des environs de Bordeaux, concernant les libéraux et les nouveaux ministres*, par M.... (1). La première *Lettre*, la seule qui ait encore paru, offre une conversation entre l'auteur et quelques libéraux qui lui exposent leur système, leur plan, leurs vues, leurs moyens. La franchise qu'ils mettent dans leurs aveux n'a plus de quoi nous étonner, puisque nous les voyons presque chaque jour tenir à peu près le même langage dans leurs feuilles. Actuellement qu'ils se croient assez forts, ils ne dissimulent plus leurs projets. L'auteur les met donc en scène, cite des passages de leurs journaux, et y joint des réflexions sur les coryphées du parti, sur leur conduite pendant la révolution, sur leurs contradictions, sur leurs intrigues, sur leur audace. Il discute les reproches qu'ils font aux nouveaux ministres, et montre combien il y a dans tout cela d'exagération et de passion. Cette *Lettre*, qui doit être suivie de quelques autres, est d'un écrivain déjà connu par quelques productions dictées par un zèle honorable pour le bien de la religion et de la société.

---

(1) In-8°, prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Notice sur M. l'abbé Hulot, chanoine et grand-vicaire de Reims.

Le diocèse de Reims, nous pourrions dire l'église de France, vient de perdre un de ses prêtres les plus distingués par ses vertus et par sa science ecclésiastique, M. l'abbé Hulot, grand-vicaire de Reims, archidiacre de Saint-Remi, chanoine de la métropole, official et supérieur des religieuses de la congrégation; il est mort le 1er septembre 1829. M. Henri-Louis Hulot étoit né le 13 mars 1757, à Avenay, diocèse de Reims; il commença ses études à Rhétel et les acheva à l'université de Reims. M. l'abbé Léa, chanoine, se chargea des frais de son éducation. Le jeune Hulot fit sa théologie et reçut tous les ordres des mains de M. de Talleyrand, archevêque de Reims. Il fut ordonné prêtre aux Quatre-Temps de la Trinité de 1781; peu après, il sortit de licence et prit le bonnet de docteur en théologie. Sa capacité le fit même nommer professeur de cette science, et il occupa une chaire dans l'université de Reims jusqu'au 23 mai 1791. Beaucoup de prêtres du diocèse ont été ses élèves, et se sont montrés, pendant la révolution, fidèles à ses leçons et fort attachés au saint Siège.

Nous n'avons pas besoin de dire que M. Hulot refusa le serment; il partit pour l'exil le 26 mai 1791, et n'en revint que 10 ans après, en novembre 1801. Il résida tour-à-tour dans les Pays-Bas et en Allemagne. Il passa environ 3 ans à Gand, et y fut grand-vicaire de l'évêque, prince de Lobkowitz; il y faisoit des conférences pour les prêtres français dans l'église basse de la cathédrale. Il y publia sa *Première Lettre aux catholiques de Reims,* en latin et en français, 1793, 37 pages in-8°, avec le récit de ce qui étoit arrivé à Reims dans le commencement du schisme; une *Lettre des prêtres français à l'évêque de Gand, Lettre* à la fois dogmatique et de reconnoissance, et signée de 186 prêtres; elle est aussi en latin et en français, et fut imprimée à Gand en

1793, 52 pages; un *Mémoire* présenté à l'empereur François II par les Etats de Flandres, pour le rétablissement des couvens, 1793, in-4°. La réponse de l'empereur fut favorable, et les États de Flandres ayant donné, peu après, un grand repas à Bruxelles, l'abbé Hulot y fut invité, et fit le voyage de Gand à Bruxelles dans leur voiture.

En 1794, l'invasion des Pays-Bas par les armées françaises força les prêtres français de se disperser. L'abbé Hulot paroît avoir habité successivement Munster, Erfurt, Dresde et Augsbourg. C'est à Munster que fut imprimée sa *Seconde Lettre aux catholiques de Reims*, en latin et en français, avec de nombreuses notes, le tout de 123 pages in-8°. Elle est datée du 7 juillet 1794, mais elle ne parut qu'en 1795, et porte le nom d'Utrecht. A Erfurt, M. Hulot fit paroître le *Récit de la conversion de Jean Thayer*, in-8° de 56 pages; l'écrit fut imprimé par un luthérien, et porte le nom de Munster, parce qu'on craignit d'irriter les ministres d'Erfurt contre les prêtres français. La *Collection des brefs de Pie VI* fut imprimée à Augsbourg en 1796, chez le luthérien Ham (1); ce fut un ministre protestant de Pologne qui en fit les frais. Il s'étoit engagé avec un imprimeur à lui fournir de la copie pendant deux ans, et, n'en ayant plus, il consentit à y suppléer par la collection des brefs; mais M. Hulot le remboursa sur la vente de l'ouvrage. Il publia aussi à Augsbourg les Lettres de M. de Schrofenberg, évêque de Frisingue et de Ratisbonne, en faveur des prêtres français, 46 pages in-8°; le *Récit de la mort de M. Musart*, curé de Sommevesle (2), en latin, en

(1) Il y a eu beaucoup d'éditions de cette *Collection*; une à Paris en français, une à Munster en allemand, une à Londres par les soins de M. l'évêque de Saint-Pol de Léon (il y a des omissions dans ces trois éditions, et le texte y est tronqué); une à Reims, faite sans le consentement de M. Hulot, quoique sous son nom, et où il se trouve des pièces supposées; une à Bruxelles, sous le nom de Rome; une à Pavie, une hongroise et Polonaise faite par des Jésuites; enfin une sans indication de lieu. J'ai la première édition; elle porte en tête une épître dédicatoire, une lettre de M. Hulot aux évêques, et sa signature au bas d'une note où il dit que le prélat della Genga, alors nonce à Cologne, lui avoit communiqué quelques brefs qui avoient jusqu'ici échappé à ses recherches. L'épître de M. Hulot est datée d'Augsbourg le 12 des kalendes d'avril 1796 (21 mars).

(2) Le même dont la Vie a été publiée en 1827, in-18; voyez notre n° 1410.

français et en allemand; *l'Etat des catholiques anglais*, 1798, in-8° de 61 pages; la Réfutation de l'Augustin San Bicler et la Défense du clergé français, 1800, in-8° de 432 pages. Ce San Bicler étoit un religieux de Salzbourg, qui avoit écrit en faveur des constitutionnels dans un journal, et qui avoit attaqué la *Collection des brefs;* sa critique fut répétée dans le *Journal théologique* d'Iéna. L'ouvrage de M. Hulot est intitulé : *Salisburgensis cujusdam religiosi debita Castigatio, seu Vindiciæ cleri gallicani exulis;* c'est là qu'on trouve les témoignages des évêques catholiques contre les constitutionnels et une nouvelle appendice aux brefs. Cet écrit fut envoyé par le nonce de Lucerne à Pie VII, qui adressa à l'auteur un bref flatteur du 10 septembre 1800. Peu après, M. Hulot reçut de nouveaux témoignages qu'il joignit aux précédens; ils forment une feuille d'impression. Enfin, en 1801, il publia également à Augsbourg une Lettre à un professeur d'Allemagne (Bergold, professeur de dogme à l'université de Wurzbourg, où l'on pensoit assez mal) sur l'encyclique des constitutionnels aux évêques catholiques, en latin, in-8° de 16 pages, et un écrit contre la soumission, sous le titre de *Gallicanorum episcoporum Dissensus innocuus,* in-8° de 100 pages.

Le zèle et les travaux de M. Hulot l'avoient mis en relation avec plusieurs prélats et autres personnages. Il correspondoit avec les nonces de Cologne et de Lucerne sur les affaires de l'Eglise; avec l'archevêque de Reims, avec des prélats étrangers, relativement aux constitutionnels. Il écrivit à quelques protestans pour les engager à se convertir, entr'autres à Loss, ministre à Erfurt, qui avoit rendu des services aux prêtres français; à Schmeisser, ministre à Dottenheim, qui lui avoit donné asile; à un étudiant en droit de Gotha, nommé Funke; à une dame Kamerinn, chez laquelle il avoit logé à Erfurt; au sieur Barthel, luthérien, qui se convertit et entra dans l'ordre de Saint-Dominique; au sieur Jungeourt, qui se convertit également. A Gand, M. Hulot avoit été lié avec l'abbé de Bast, ecclésiastique instruit, mais foible; ayant appris qu'il avoit fait le serment de haine à la royauté, il lui écrivit d'Augsbourg, en novembre 1797, une lettre longue et raisonnée, qui ne paroît pas avoir eu de succès.

De retour en France, M. Hulot desservit pendant dix-

huit mois la paroisse d'Avançon, près Château-Porcien, où demeuroit son père, et pendant ce temps il y fit beaucoup de bien, et réhabilita tous les mariages. A l'époque du concordat, les évêques de Meaux et de Namur lui avoient offert un canonicat et la place de supérieur du séminaire; mais il craignit qu'on ne lui demandât la signature des quatre articles, et il refusa. La cure d'Attigny, à laquelle il fut nommé en 1803, donna de l'exercice à son zèle. La moitié des habitans étoient mariés civilement; M. Hulot vint à bout de bénir tous ces mariages. Malgré sa mauvaise santé, il prêchoit tous les dimanches, expliquant l'Ecriture sainte et insistant sur les prophéties et sur les figures qui concernent J. C. et son Eglise. Les jours de fêtes, il prêchoit sur les mystères qu'on célébroit; en avent et en carême, il faisoit quelque instruction tous les jours. De plus, il évangélisoit dans les autres paroisses de son canton où les prêtres étoient rares. Son plus grand soin étoit de catéchiser les enfans, et il trouva le moyen d'établir à Attigny une école pour les filles, qui fut dirigée par les Sœurs de la Doctrine chrétienne, de Nanci. Ses travaux assidus dans cette paroisse, pendant près de 20 ans, ne furent pas stériles. En y arrivant, il n'y avoit trouvé que 100 personnes qui fissent leurs Pâques; en partant, il n'en laissa que 50 qui ne s'acquittassent point de ce devoir.

Le siège de Reims ayant été rétabli, M. de Talleyrand, qui étoit devenu archevêque de Paris, et qui connoissoit le mérite de M. Hulot, engagea M. de Coucy, nouvel archevêque de Reims, à le prendre pour grand-vicaire. M. Hulot quitta donc Attigny, où il fut remplacé par M. l'abbé Hulot, son neveu; il fut nommé grand-vicaire, archidiacre et official, eut toute la confiance du prélat, et eut la plus grande part à l'ordonnance de l'archevêque, du 1er juillet 1822, sur la division ecclésiastique du diocèse et sur quelques points de discipline. Cette ordonnance, qui est en 39 pages in-4°, traitoit de l'instruction, de l'administration des sacremens et surtout du mariage, des dispenses, du soin des églises; elle fut attribuée à M. Hulot, et parut sévère. Nous ne crûmes point devoir en parler dans le temps, non plus que des réclamations qu'elle excita (1).

(1) On remarque, entre autres, dans cette ordonnance, un article qui

M. Hulot travailla surtout à ramener les prêtres constitutionnels qui restoient encore attachés à ce parti. Nous avons cité, nos 815 et 866, des exemples de rétractations dans le diocèse. M. Hulot s'appliqua encore comme official à réhabiliter les mariages contractés sans dispenses, et fut chargé, à cet égard, de la correspondance avec Rome. Il coopéra au rétablissement du grand séminaire, qui fut remis sous la direction de MM. de Saint-Sulpice.

La mort de M. de Coucy, arrivée le 10 mars 1824, laissa M. Hulot sans fonctions; il ne fut point nommé parmi les grands-vicaires capitulaires. M. de Latil, aussitôt son installation, lui conféra un canonicat, et lui donna en même temps des lettres de grand-vicaire et d'official. Ce fut alors qu'il publia un ouvrage sur les antiquités d'Attigny; nous en avons rendu compte, no 1289; mais cet ouvrage n'est guère qu'un extrait d'un plus grand travail qu'avoit préparé M. Hulot, et qui auroit fait deux volumes. L'auteur y avoit réuni beaucoup de précis et de documens; il renonça ensuite à les faire imprimer, à cause de la dépense. Enfin une longue maladie, qui a duré plus de six mois, et qui dégénéra en hydropisie, vint mettre un terme aux travaux de l'abbé Hulot. Il vit arriver sa dernière heure avec calme; comme il avoit constamment travaillé pour le bien de la religion, il put dire avec confiance : *In te, Domine, speravi; non confundar in æternum;* et il expira en baisant le crucifix et en disant : *In manus tuas, Domine.....* Il avoit 72 ans et demi.

Outre les ouvrages que nous venons de citer ci-dessus, M. Hulot laisse en manuscrit 3 vol. de sermons, des opuscules en latin, et des livres de controverse dont nous indiquerons les titres : 1° *Sedis apostolicæ Triumphus, seu Sedes apostolica semper impugnata et protectore Deo, semper invicta,* 1810; 2° *Autorité suprême du saint Siège sur l'ordination et la consécration des évêques dans tout l'univers;* au moins 3 vol., avec les monumens latins qui sont au bas des pages. Il paroît que ces deux écrits avoient été composés à l'occasion

---

portoit qu'un laïque ne pouvoit être chantre dans une église qu'avec l'approbation de l'archevêque ou des grands-vicaires, et que cette approbation ne seroit donnée que pour un an. D'autres articles sur les desservans, sur l'usage des surplis, sur l'annonce des fêtes, etc., furent trouvés un peu extraordinaires.

des prétentions de Buonaparte et de ses efforts contre l'autorité légitime du saint Siège. 3° *Priorum octo Conciliorum pseudo-aristocraticum Regimen; Antirrheticus*. Cet ouvrage est dirigé contre les constitutionnels et surtout contre Grégoire; il feroit 2 vol. 4° *Coup-d'œil sur le troisième et dernier article de la troisième série des questions proposées par Buonaparte au conseil ecclésiastique et sur les réponses des évêques*, six forts cahiers. Cet article étoit relatif à la bulle d'excommunication du 10 juin 1809. M. Hulot fit cet ouvrage à la prière des cardinaux alors exilés à Reims ou aux environs, et il en fit depuis hommage au Pape. 5° *Cleri catholici erga principes intemerata Fides*. Il seroit surtout à désirer qu'on pût faire imprimer les mémoires de M. Hulot sur son exil; ces mémoires, qui sont en latin, sous le titre de *Breviculus eorum quæ gessi aut vidi*, feroient deux petits volumes. Il y auroit aussi environ quatre volumes de lettres, deux depuis 1791 jusqu'à 1801, et deux depuis son retour en France. Les unes et les autres ont rapport aux affaires de l'Eglise, et ne seroient pas sans intérêt pour l'histoire de notre temps, tant pendant la révolution que sous l'usurpation de Buonaparte. Ces lettres, en latin, en français, en italien, sont adressées à des cardinaux, à des évêques, à des ecclésiastiques et autres, et sont suivies de leurs réponses.

On voit, par cette notice, quelque courte qu'elle soit, combien la vie de M. Hulot a été pleine. La fermeté de ses principes, son attachement à la religion et aux règles de l'Eglise, son savoir, ses travaux, le placent parmi les ecclésiastiques les plus distingués de notre époque. L'Ecriture, les Pères, l'histoire de l'Eglise, toutes les parties de la science ecclésiastique lui étoient familières. Il écrivoit en latin avec une rare facilité, comme on le voit par les écrits que nous avons cités. Il démontra le schisme des constitutionnels, et recueillit contre eux des témoignages décisifs. Son ouvrage sur les antiquités d'Attigny prouve son goût pour les recherches d'érudition. On dit que sa correspondance renferme beaucoup de choses curieuses. L'auteur avoit été en relation avec un grand nombre de personnages. Il s'intéressoit à tout ce qui regardoit la religion, lisoit notre journal, et nous témoignoit en toute rencontre une bienveillance et une confiance dont nous avions lieu d'être touché. Il y a six ans, il nous avoit adressé, sur notre demande,

la note de tous ses ouvrages, et c'est sur cette note que nous rédigeâmes l'article inséré dans notre n° 906, tome XXXV. Il nous envoya, vers le même temps, son traité contre Grégoire, qu'il souhaitoit faire imprimer; il y prouvoit que le concile de Nicée avoit consacré le régime monarchique par ses canons et par sa conduite. On craignit que l'ouvrage n'eût pas, vu les circonstances, tout le succès qu'il méritoit, et l'auteur renonça à son projet. La dernière lettre que nous reçumes de lui étoit relative au livre des *Ruines* de Volney; nous la donnerons peut-être quelque jour.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le lundi 28, le souverain pontife a tenu, au palais Quirinal, un consistoire qu'il a commencé par fermer la bouche, suivant l'usage, à M. le cardinal Nembrini, évêque d'Ancône, élevé au cardinalat dans le consistoire du 27 juillet. Ensuite, S. S. a proposé des sujets pour diverses églises, entr'autres pour l'évêché de Dijon, M. Jacques Raillon, prêtre du diocèse de Grenoble; pour l'évêché de Saint-Flour, M. François-Marie-Odoard de Gualy, prêtre du diocèse de Rodez, grand-vicaire de Chartres, puis de Carcassonne; et pour le Mans, M. Philippe-Marie-Thérèse-Guy Carron, prêtre du diocèse de Rennes, grand-vicaire de Nevers (1). Avant de finir le consistoire, le saint Père ouvrit la bouche à M. le cardinal Nembrini, lui conféra le titre presbytéral de Sainte-Anastasie, et lui remit l'anneau cardinalice.

Paris. Nous avons reçu quelques nouvelles sommes pour les besoins des missions d'Ecosse. Un ecclésiastique, qui ne veut pas être connu, et qui a passé tout le temps de la révolution en Angleterre, où il a reçu un accueil honorable, a voulu témoigner son intérêt pour l'église d'Ecosse, et nous a remis 60 francs. D'autres dons nous ont été envoyés pour le même objet. L'agent de M. l'évêque de Cybistra, M. l'abbé Gillis, qui voyage en ce moment dans l'ouest de

---

(1) Nous indiquerons les autres promotions d'évêques dans le prochain numéro.

la France, y a appris que nous avions inséré la lettre de son évêque aux catholiques français, et que nous avions déjà reçu quelques offrandes. Il est pénétré de reconnoissance pour les personnes généreuses qui se sont montrées sensibles au dénuement de ces églises, et il nous prie de continuer à nous intéresser à cette bonne œuvre. Le sort des catholiques écossais vient encore d'être aggravé par la température fâcheuse dont nous éprouvons ici le contre-coup. Une lettre de M. l'évêque de Cybistra donne, à cet égard, des renseignemens affligeans. On ne se rappelle pas avoir vu, en Ecosse, une année aussi contraire. Dans le nord de ce royaume, des inondations terribles ont emporté presque tous les ponts. Un pont en pierre, qui ne datoit que d'une quarantaine d'années, a été renversé soudainement, et a entraîné trente personnes dans sa chute. Trois rivières surtout, le Dey, le Don et le Spey ont fait de grands ravages; des métairies situées sur leurs bords ont disparu. Dans beaucoup d'endroits, toute la récolte est perdue. Dans de petites villes situées à l'embouchure de certaines rivières, des quartiers ont été submergés, des maisons ont croulé, des personnes ont péri dans ce désastre. Toutes ces circonstances ajoutent à la situation pénible de ces missions, déjà éprouvées par tant de malheurs. Peut-être serviront-elles à redoubler l'intérêt des ames charitables pour les catholiques de ce pays.

— Nous nous proposions de donner une analyse de la brochure dont nous avons parlé sur les affaires des catholiques dans les Pays-Bas. Cette brochure, intitulée : *Les trois Chapitres sur les arrêtés du 20 juin,* fait très-bien connoître la tendance des arrêtés, et en général le système suivi par le ministère à l'égard des catholiques. En attendant que nous puissions en offrir une analyse complète, nous en citerons un passage qui présente d'un coup-d'œil la différence que, dans un pays tout catholique, le gouvernement met entre les catholiques et les protestans, en accordant toutes les faveurs à ceux-ci, tandis qu'il laisse dans l'oubli les intérêts des catholiques, ou qu'il ne se souvient d'eux que pour exercer envers leur clergé une protection désolante, et qui dégénère en vexation véritable :

« Lorsqu'en 1815 le roi eut juré fidélité à la loi fondamentale, où, conformément à l'article 2 de Londres, se trouve *la garantie de la liberté de*

tous les cultes, et la promesse *d'une protection et d'une faveur égales*, que fîtes-vous pour les protestans, et qu'avez-vous fait pour les catholiques?

» Dès l'année suivante, en 1816, les affaires du culte protestant ont été réglées et organisées à la satisfaction de tous les protestans du royaume, parce qu'elles le furent par les soins et l'entremise de personnes sincèrement protestantes, c'est-à-dire, attachées de cœur et d'ame aux principes de leur culte. Un homme de marque, d'une conduite irréprochable, réputé bon et fidèle protestant par tous ses coréligionnaires, le conseiller d'Etat baron Van Palland Van Keppel, fut mis à la tête du département des affaires de ce culte, et il s'y distingue encore par l'équité et la modération de ses procédés, par les égards qu'il a pour les ministres de son culte, et par son zèle à prévenir tout scandale et à maintenir la paix. Enfin, il fut résolu de convoquer tous les ans à la Haye un *Synode provincial* ou plutôt *national*, où se réunissent *les ministres du culte les plus distingués*, afin de délibérer sur les intérêts religieux de leur commission, et éclairer le gouvernement sur les mesures les plus propres à les consolider. Voilà ce que vous avez fait dès l'année 1816 pour les protestans.

» Mais qu'avez-vous fait pour les catholiques?

» Vous avez été confier leurs intérêts les plus chers à un M. Goubau, dont la vie privée peut être *très-honorable*, mais dont la carrière politique l'est certainement très-peu. Première et irréparable faute : cet homme n'a jamais eu la confiance des Belges catholiques, et il ne pouvoit pas l'avoir; ses antécédens *étoient trop connus*. Plusieurs des hauts faits de ce vieux joséphiste sont connus de tout le monde, mais ils ne le sont pas tous; et puisque vous venez de remettre ce digne homme en scène, vous pouvez vous attendre à en voir bientôt paroître la liste. Non content d'imposer aux catholiques cet homme, vous lui en avez associé un autre dont le nom est devenu trop méprisable pour trouver place ici, puisque, cartes sur table, il seroit aisé de prouver que, dans toutes ses courses ministérielles, il a presque toujours eu recours au mensonge et à la calomnie pour parvenir à ses fins; un homme que méprisent ceux-là même qui l'emploient, et dont les antécédens et les seules études, si connues, dit-on, dans les provinces du Nord d'où il est, eussent suffi pour rendre la confiance des catholiques impossible. Voilà les hommes que vous avez chargés, dès le principe, des affaires du culte catholique, et avec lesquels vous avez su nous mener, à travers un état provisoire de dix mortelles années, à la désorganisation de 1825.

» Et depuis lors, quels instrumens employez-vous? M. Goubau a-t-il été réellement mis de côté? Est-il resté sans influence? Son bras droit a-t-il cessé un moment de frapper? Et celui d'entre vous qui a ostensiblement pris sa place, le seul de tous qui professe, dit-on, la religion catholique, que fait-il de nous? que ne vient-il pas de se faire reprocher par un journal hollandais et protestant? Comment, M. le ministre de l'intérieur! est-il possible que ce soit à M. l'administrateur Van Ewyck, de la communion protestante, que vous confiiez la surveillance du département de nos affaires, et que ce soit encore à un autre protestant, à M. le conseiller-aviseur Brocx, que vous confiiez en votre absence la signature des pièces? C'est donc un protestant qui avise : et quel aviseur que M. Van Ewyck, en matière ecclésiastique catholique! et un protestant qui signe de tels avis!...... Mais ce n'est pas tout encore : avez-vous du moins composé la

commission chargée d'organiser l'exécution du concordat, d'autant de Palland van Keppel catholiques, c'est-à-dire d'hommes réputés, par la généralité de leurs coréligionnaires, bons et francs catholiques? — Hélas! n'y vois-je pas siéger deux conseillers d'Etat, très-connus par leurs principes anti-catholiques et leur aversion pour le clergé? N'y vois-je pas, en qualité de secrétaire, avec voix délibérative, ce même homme qu'il suffit de voir toucher une affaire catholique pour être sûr qu'elle sera gâtée? N'y vois-je pas un autre membre de qui le Nord dira combien il est dévoué à la religion de ses pères et comme il la pratique? — En un mot, à quelle espèce de religion appartiennent, je ne dis pas tous les membres, car il y en a de passables et peut-être même un bon, mais les membres *actifs*, les membres influens, voir même la majorité des membres de cette commision? est-ce à la religion du Pape, ou à celle de Voltaire? — Faut-il donc être surpris, qu'avec une poignée de cette espèce de catholiques, armés du pouvoir, le concordat marche le train qu'il va, et qu'au bout de deux ans de délais et de tergiversations, une couple d'arrêtés nous remettent tout juste au point où, en 1825, M. Goubau nous avoit placés! »

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le département de la Meurthe vient aussi de se faire *Breton*. Heureusement c'est le pays de l'honorable M. Marchal, et cela ne tire pas à conséquence pour les départemens dont les députés ne sont révolutionnaires qu'à demi. Toujours est-il vrai que la souscription ne va chaudement que dans les journaux du comité-directeur, et qu'il n'y a pas jusqu'à la capitale qui refuse de se déclarer *Bretonne*. Du verbiage, des menaces, de mauvais conseils et de l'insolence tant que vous voudrez; mais pour ce qui est de signer, on ne s'en soucie heureusement que de raison. Il n'y a que les enfans perdus de l'anarchie et les prolétaires du liberalisme qui n'y voient point de difficulté: les financiers un peu ronds, les porteurs du cinq pour cent, et en général tous les gens ayant pignon sur rue, ont soin de faire comme les malins de Normandie, qui ont mieux aimé laisser le journal de Rouen dans l'embarras que de s'y mettre. Un peu de bon sens et de prudence a suffi pour faire justice partout de l'association *bretonne*; et vous allez voir les *Bretons* de Nanci remettre, sous huit jours, leur souscription en poche comme les *Bretons* normands. Ce faisant, ils en seront quittes pour le ridicule attaché aux mauvaises gasconnades.

— Décidément les libéraux ne veulent entendre à aucun accommodement au sujet de leur frère et ami Galotti, et voilà M. de Polignac pris à partie dans cette affaire, comme si c'étoit lui qui l'eût exposé à être pendu. Voulez-vous permettre, leur demande-t-on, que votre ami soit jugé selon le droit commun de son pays? Non. Aimez-vous mieux qu'il soit envoyé devant une commission militaire? Non. Voulez-vous qu'il reste détenu comme prisonnier d'Etat, et qu'on lui sauve ainsi la vie? Non. Eh bien! voulez-vous qu'on le mette en jugement, et qu'on vous promette de le

gràcier, s'il est condamné? Non. Mais, si l'on s'engage à ne lui faire aucun mal, et à le renvoyer en France sain et sauf? Non. Dans ce cas, expliquez-nous ce qui pourroit vous faire plaisir? Rien absolument; nous voulons que le grief subsiste comme il est, et conserver le droit de crier contre vous tant qu'il nous plaira. Vous ne pouvez pas faire, vous, M. de Polignac, que Galotti n'ait point été remis à la disposition de son gouvernement par M. Portalis? — Non, certainement. — Eh bien! c'est pourtant là ce que nous exigeons de vous, et vous n'aurez de repos qu'à cette condition; tant pis pour vous si la chose est impossible. Voilà où en est l'affaire entre M. de Polignac et les libéraux.

— Le Roi et LL. AA. RR. sont arrivés de Compiègne à Saint-Cloud samedi dernier, à une heure. Le Roi a aussitôt présidé le conseil des ministres, auquel M. le Dauphin a assisté. M. le duc de Bordeaux est arrivé de Fontainebleau le même jour, à quatre heures.

— Dimanche dernier, le Roi est venu avec LL. AA. RR. à Paris pour assister aux courses des chevaux qui ont eu lieu au Champ-de-Mars pour le prix du Roi, se composant d'une somme de 3700 fr. et d'un vase d'argent de la valeur de 1500 fr., et pour le prix du Dauphin qui consiste en une somme de 2000 fr. et d'un vase de 1000 fr. Les ministres ont reçu S. M. à son arrivée au Champ-de-Mars, et des acclamations se sont fait entendre. Le premier prix a été remporté par un cheval de M. Labastide, qui a fait deux fois le tour du Champ-de-Mars en cinq minutes trois secondes, et l'autre par un cheval appartenant à M. Lecomte.

— Le Roi a donné 600 fr. pour les victimes de l'incendie qui a éclaté cet été au bourg de Veaugues, près Sancerre; Madame, duchesse de Berri, et M. le duc d'Orléans, ont envoyé chacun 200 fr. pour le même objet. M. le ministre de l'intérieur a accordé une médaille d'or à un des habitans de cette commune, le sieur Félix Gautier, qui, au péril de sa vie, a retiré plusieurs personnes des flammes. Son Exc. a adressé en même temps à M. le préfet du Cher une gratification de 400 fr. pour les autres blessés et ceux qui ont le plus contribué avec le sieur Gautier à arrêter l'incendie. Une souscription ouverte à Paris pour les victimes de ce désastre s'est élevée à 41,000 fr.

— Madame, duchesse de Berri, est partie, lundi matin, pour aller au-devant de LL. MM. napolitaines et de la future reine d'Espagne, qui sont parties le 30 septembre. S. A. R. est accompagnée de Mme la duchesse de Reggio, sa dame d'honneur; de Mme la comtesse de Bouillé, et de M. le comte de Mesnard, son premier écuyer. La princesse a couché à Sens.

— M. le duc de Chartres est parti pour aller rejoindre ses parens à Randan, en Auvergne, et de là se diriger avec eux sur Grenoble, pour se trouver au passage du roi et de la reine de Naples.

— Le Roi a nommé M. le comte de la Ferronnays son ambassadeur auprès du saint Siège, M. le comte de Reyneval son ambassadeur à Vienne, et M. le marquis de Gabriac son ambassadeur en Suisse.

— M. le duc de Laval-Montmorency, après avoir pris congé du Roi à Compiègne, est parti vendredi dernier pour son ambassade de Londres.

— MM. Capin, procureur du roi à Colmar, et Duclosel, substitut du procureur-général de Riom, sont nommés avocats-généraux à la cour royale de cette dernière ville; le premier succède à M. Colin, qui va remplir les mêmes fonctions à Dijon. M. Bechet, substitut à Besançon, devient prési-

dent du tribunal de première instance de Baume ; M. Leblanc, avocat, est nommé juge à Mortagne.

— M. Edouard Brettes, premier adjoint, est nommé maire de la ville de Mont-de-Marsan (Landes), en remplacement de M. le vicomte de Carrère, qui devient conseiller de préfecture.

— M. l'abbé Cohadon, ancien principal du collège de Billom, est nommé proviseur du collège royal de Poitiers, en remplacement de M. l'abbé Pujol-Monsalès, qui va remplir les mêmes fonctions à Rhodez.

— Une ordonnance royale du 10 octobre établit un nouveau tarif des pensions militaires, mieux réparti et plus avantageux pour les généraux, officiers, sous-officiers et soldats.

— Une ordonnance royale, contenant 105 articles, vient de régler la conservation des hypothèques à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Guyane française.

— M. le préfet de police vient de rendre une ordonnance concernant les bouquinistes et étalagistes de livres. Il leur est défendu d'acheter aucun livre des enfans de famille, des écoliers, des domestiques, ni *de toute* personne peu connue ; et ils devront d'ailleurs inscrire avec soin, *sur un* registre paraphé, les achats qu'ils feront des autres personnes.

— La cour royale a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Versailles, qui avoit condamné à cinq ans de prison, comme coupable d'escroquerie et de récidive du même délit, une prétendue sorcière de cette ville, nommée Bélusson.

— On travaille avec activité au piédestal de la statue de Louis XV, qui sera érigée au rond-point des Champs-Elysées.

— M. le procureur du Roi a fait saisir, chez le sieur Bréchon, marchand de papiers, boulevard Saint-Martin, deux devants de cheminée peints, représentant, l'un le duc de Reichstadt, l'autre Buonaparte à la bataille d'Austerlitz.

— De nombreuses gravures représentant le retour de Buonaparte et *le Songe* de Marie-Louise étoient répandues clandestinement dans le public. La police découvrit enfin, dans un cabinet retiré du domicile du sieur Dubreuil, les planches de ces figures. Cet individu, prévenu à la fois du délit de publication de gravures sans autorisation et sans dépôt, et de publication de gravures séditieuses, a été traduit vendredi dernier au tribunal correctionnel. M. l'avocat du Roi, Menjaud de Dammartin, a requis contre lui toute la sévérité de la loi, et, conformément à ses conclusions, le tribunal a condamné Dubreuil à 3 mois de prison, 500 fr. d'amende et aux dépens.

— Les visites domiciliaires de la police chez les marchands, à l'effet de saisir tous les objets tendant à rappeler les souvenirs de l'empire, amènent beaucoup de débitans devant la police correctionnelle. Un sieur Delaune étoit encore prévenu dernièrement d'avoir exposé des gravures non déposées à la direction de la librairie. Il a vainement prétendu qu'il ne les avoit pas achetées pour les mettre en vente, mais seulement pour décorer son magasin. Il a été condamné à 3 jours de prison et 10 fr. d'amende.

— La police fait aussi, à Lyon, une guerre active aux dessins, lithographies et gravures séditieuses exposés chez les libraires, papetiers, etc. Il étoit temps que l'on s'occupât de faire disparoître autant de signes dangereux, qu'on étaloit partout avec audace.

— Le tribunal correctionnel de Louhans (Saône-et-Loire) a, dans sa dernière audience de l'année, condamné à deux ans de prison un prétendu Capucin, âgé de 61 ans, et qui, à l'aide de son costume et d'un passeport qui le faisoit regarder comme religieux, s'étoit insinué chez des curés, dans des communautés et chez des personnes pieuses. On a reconnu que c'étoit un vagabond et un escroc, qui s'étoit associé à un jeune homme pour tromper et faire des dupes.

— Le prince de Mecklembourg, gendre du roi de Prusse, est arrivé à Paris.

— M. le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet des Bouches-du-Rhône, est mort à Marseille, à la suite d'une longue maladie, et après avoir reçu les secours de la religion.

— L'adjudication des travaux pour la construction d'une salle provisoire destinée aux séances de la chambre des députés, dans le jardin du palais Bourbon, a eu lieu le 6, moyennant 114,000 fr. La salle doit être livrée aux questeurs le 10 décembre prochain, sous peine par l'adjudicataire de payer 1000 fr. d'indemnités pour chacun des cinq premiers jours de retard, et ensuite 2000 fr. pour chacun des jours suivans.

— Pendant l'année 1828, le tribunal correctionnel de Paris a jugé 4212 affaires et 5514 accusés, dont 4360 hommes et 454 femmes; 1350 de ces prévenus ont été acquittés.

— Lord Cochrane est arrivé au Hâvre sur un des paquebots de Southampton.

— Le 14 septembre dernier, une tempête s'éleva dans les eaux d'Agde. Un bateau, monté par six hommes, fut jeté à la côte près du fort de cette ville. Ces malheureux alloient périr, lorsque le caporal de garde à ce fort, n'écoutant que son dévoûment, se précipita dans la mer avec un de ses soldats. L'intrépidité de ces deux militaires fut couronnée du plus heureux succès; ils parvinrent à sauver les six marins, qui étoient pères de famille, leur prodiguèrent ensuite toutes sortes de secours et leur donnèrent des vêtemens.

— Les journaux libéraux avoient avancé que le ministère n'avoit pas consenti à ce que la future impératrice du Brésil (qui, comme fille du prince Eugène, appartient à la famille de Buonaparte) traversât la France et s'embarquât dans l'un des ports de ce royaume. Cette nouvelle a été démentie; la princesse de Leuchtenberg n'a jamais eu l'intention de s'embarquer dans un autre port que celui d'Ostende, et le gouvernement français n'a pu refuser ce qui ne lui avoit pas été demandé.

— Le roi de Naples a pourvu au gouvernement du royaume des Deux-Siciles, pendant son absence, en conférant au duc de Calabre, son fils, les pouvoirs de l'*alter ego*.

— Les réfugiés portugais qui sont à Laval et à Fougères vont être disséminés sur plusieurs points de la France. Le gouvernement a décidé qu'il ne pourra être réuni dans la même ville plus de 12 soldats ou de 6 officiers. Il paroît que cette mesure de précaution a été jugée nécessaire par suite de relations et de correspondances établies avec ces réfugiés.

— Les tremblemens de terre recommencent à Murcie, Orihuela et Torreviéja. Dans cette dernière ville on a ressenti jusqu'à cinquante secousses dans la journée du 24 septembre.

— On a essayé, en Angleterre, une voiture à vapeur de M. Gurney,

dont la rapidité est extrême, et ne diminue pas dans les montées. Elle fait dix milles à l'heure. Il est nécessaire seulement qu'il y ait à chaque relai des dépôts d'eau et de coke (charbon distillé). Le prix des places n'est pas plus coûteux pour les voyageurs.

— Le congrès de Trézène a décrété que trois envoyés devront aller remercier les puissances alliées, au nom de la Grèce. Le comte Gracio Capo d'Istria se rendra à Londres, M. Jean Coletti à Paris, et Maurocordato à Pétersbourg.

— On a commencé à frapper en Grèce une nouvelle monnoie. Elle représente d'un côté le phénix qui renaît de ses cendres, avec l'inscription en grec *J. A. Capo-Distrias, kivernitis, année* 1828; et sur le revers, le taux de la monnoie, avec l'inscription en grec *Elliniki Politia, année* 1821.

— Le vaisseau *le Scipion*, commandé par M. le baron de Bougainville, a mis à la voile, de Toulon, pour rallier le pavillon de M. de Rigny dans les mers du Levant.

— Lorsque les Russes furent arrivés à Andrinople, et que la tranquillité de la capitale fut menacée, les ambassadeurs de France et d'Angleterre requérirent des amiraux quelques forces navales, pour prêter au besoin leur assistance. En conséquence, une partie des escadres anglaise et française s'est approchée des Dardanelles dans le commencement de septembre.

— La chambre des communes de la république d'Haïti a été ouverte le 17 août. Dans son discours, le président Boyer a annoncé que les négociations avec la France n'étoient pas terminées, qu'il attendoit toujours la réponse aux communications qu'il avoit faites, et qu'il espéroit que le traité qui réglera les rapports politiques et commerciaux des deux pays sera basé sur le principe de la réciprocité.

— Les Espagnols sont entrés à Tampico sans aucune résistance. Les soldats mexicains avoient refusé de se battre contre eux, et dès que l'expédition eut pris possession de la ville, ils s'y sont joints au nombre de 400.

— Une expédition de deux bâtimens, commandée par M. Van Delden, et envoyée par le roi des Pays-Bas, a formé, le 24 août 1828, un établissement sur la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée. Un fort a été bâti de concert avec les indigènes, et les Hollandais ont pris possession de la côte occidentale.

Sur les sectes aux Etats-Unis.

La *Revue britannique religieuse*, recueil qui paroît tous les trois mois, a donné dernièrement le tableau des principales sectes des Etats-Unis. Les presbytériens, qu'on place ordinairement à la tête, ont une assemblée générale, qui a sous elle des synodes, des presbytères et des sessions d'églises, *church sessions*. Les presbytériens ont 16 synodes, 90 presbytères, 1214 ministres, 447 licenciés ou candidats, 1880 églises, 679 églises vacantes et 136,479 communians.

La plupart des églises de la Nouvelle-Angleterre suivent dans leur gouvernement la forme congrégationnelle, qui tient à la fois du système des indépendans et de celui des presbytériens. Chaque congrégation est sur le

modèle des églises indépendantes ; mais une assemblée tenue en 1708 à Saybrook, dans le Connecticut, a établi des réunions de ministres et de laïcs pour prononcer sur les questions ecclésiastiques. Les congrégationnels comptent 62 associations, 720 ministres, 960 églises et 240 vacantes. On peut y ajouter plus de 100 églises unitaires qui appartiennent à la même catégorie.

Les baptistes sont de la plus stricte indépendance, et usent d'une grande liberté sur les dogmes. Ils ont 190 associations, 3723 églises, 2577 ministres et près de 275,000 membres.

Les épiscopaux n'ont plus de rapports avec l'église anglicane, et ont modifié leur constitution depuis l'établissement de l'indépendance américaine. Ils n'ont point d'archevêque, et sont partagés en 11 diocèses. Une convention, formée en 1789, gouverne cette église; cette convention est partagée en deux chambres. Outre cela, il y a une convention pour chaque diocèse. Les épiscopaux ont 11 évêques, 486 ecclésiastiques, 598 églises et 24,075 communians : mais nous croyons qu'il y a quelque erreur dans ce dernier chiffre ; un si petit nombre de communians ne seroit point en rapport avec le nombre des églises.

L'église méthodiste épiscopale renferme les disciples de Wesley aux Etats-Unis. Elle a 3 évêques, 16 conférences, 83 districts, 89 cercles, 1465 prédicateurs outre un grand nombre d'adjoints, et 381,997 membres.

Les quakers ou amis se trouvent surtout dans les Etats de Pensylvanie, de New-Yorck et de New-Jersey. Ils ont des réunions ou *meetings* qui se tiennent à Rhode-Island et à New-Yorck. Celle-ci est fort nombreuse, et 1500 personnes ont droit d'y parler et d'y donner leur suffrage. En 1812, on comptoit 89 congrégations appartenant à la réunion de Rhode-Island, et 98 à celle de New-Yorck. La population totale des quakers aux Etats-Unis est de 750,000.

Il existe encore beaucoup d'autres communions moins nombreuses dont le *Journal de la société américaine d'éducation* donne ainsi la liste : Les réformés allemands ont 90 ministres, 400 églises et 30,000 communians ; les réformés hollandais, 2 synodes, 16 classes, 150 églises, autant de ministres et 14,000 communians ; les évangélistes luthériens, 200 ministres et 800 congrégations ; les universalistes, 140 ministres et 250 sociétés ; les swedenborgiens, 50 ministres, 12 sociétés et 100,000 adhérens ; les shakers ou quakers *dansans* ou *secouans*, 40 prédicateurs, 15 sociétés et 5400 ames ; les presbytériens de Cumberland, 60 ministres et autant de congrégations ; les chrétiens (qu'on ne désigne pas autrement), 250 ministres, autant d'églises et 20,000 communians ; les baptistes dits du libre arbitre, 243 ministres, 335 églises et 12,000 communians ; ceux dits *des sept jours*, 129 ministres, 18 églises et 2862 communians ; ceux dits *des six principes*, 20 ministres, 15 églises et 1500 communians ; ceux appelés *de la libre communion*, 23 ministres, 32 églises et 1280 communians ; les tunkers, 30 ministres, 33 églises et 3000 communians ; et les mennonites, 200 ministres, 227 églises et 20,000 communians.

Nous n'avons pas fait entrer dans cette liste les catholiques, sur lesquels la *Revue* ne donne que des renseignemens peu exacts ; elle dit qu'ils sont au nombre de 600,000, et qu'ils ont un archevêque et 4 évêques. On a lieu de croire que les catholiques sont plus nombreux aux Etats-Unis. Ils ont un archevêque et 8 évêques ; savoir, ceux de Philadelphie, de Boston, de

New-Yorck, de Charleston, de l'Ohio, du Kentuckey, de la Louisiane, et le vicaire apostolique des Florides, aujourd'hui évêque de Mobile. Il est même question en ce moment d'établir deux nouveaux évêchés, l'un à la Nouvelle-Orléans et l'autre au Détroit, dans le Michigan.

Essai sur l'Homme, ou Accord de la philosophie et de la religion, par M. Alletz (1).

Cette seconde édition paroît avec de nombreuses augmentations. L'auteur y a ajouté une nouvelle préface; il y fait preuve de zèle pour la foi. Il voudroit que nous eussions des cours de théologie faits en français par des laïcs éloquens; projet plus spécieux qu'utile, et qui offriroit beaucoup d'inconvéniens. Il se plaint que nous ne lisions point assez l'Ecriture, et croit qu'on a tort de craindre l'effet de cette lecture. Mais l'Eglise ne la blâme pas, elle l'encourage même, en se conformant aux règles qu'elle a prescrites et qu'elle a droit de prescrire. Dans cette même préface, l'auteur cite un morceau curieux de Locke, en réponse à cette question : *Quel besoin le monde avoit-il d'un Sauveur?* On verra avec intérêt ce que pensoit, sur une si importante question, un homme au génie duquel les philosophes ont rendu hommage, et qui n'étoit sans doute ni un esprit foible, ni un logicien médiocre.

A la fin du second volume, M. Alletz a ajouté des pensées détachées sur la religion et sur divers sujets; ce seront, dit-il, comme les notes de son ouvrage. Ces pensées ne sont pas toutes des traits détachés; il y en a où l'auteur se livre à des discussions. Dans la première, par exemple, il examine un système récent qui a fait beaucoup de bruit. Il répond aux difficultés des incrédules et quelquefois à celles des protestans; il traite même de hautes questions de théologie. Parmi les pensées diverses, il y en a encore plusieurs qui se rapportent à la religion.

Nous annonçâmes avec éloge, il y a deux ans, la première édition de cet ouvrage. Le succès a justifié notre opinion. La première édition est épuisée, et ce que l'auteur y a ajouté donne encore plus de prix à la seconde. M. Alletz est entré dans de nouveaux développemens, qui fortifient ses précédentes démonstrations. Tous ceux qui cherchent la vérité de bonne foi seront frappés de tout ce qu'il y a de lumineux, de solide, de convaincant dans ce résultat des méditations d'un esprit droit, sage et éclairé.

---

(1) Deux vol. in-8°, sur papier superfin satiné, prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.



Sur les nouveaux Mémoires du cardinal Dubois; Paris, 1829, 4 vol. in-8°.

Il y a à Paris une fabrique de livres destinés à changer toutes les idées sur l'histoire; c'est une spéculation d'un nouveau genre. Des libraires avides, des entrepreneurs ignorans, des écrivains affamés mettent en commun leur savoir-faire. Un chef d'atelier commande la besogne comme on le feroit à un ouvrier : vous, vous ferez des résumés; vous, des biographies; vous, des mémoires. Aussitôt vingt jeunes gens, sortis fraîchement du collège, se mettent à l'ouvrage et brochent l'histoire sans la connoître. L'important, en pareil cas, est d'aller vite, car les spéculateurs sont toujours pressés; ils veulent qu'on leur livre la marchandise à point nommé. Les manœuvres se hâtent donc de les satisfaire. N'attendez d'eux ni recherches, ni discussion, ni critique, ni ce soin minutieux qui pèse les témoignages, compare les autorités et ne procède qu'avec circonspection. Ils n'ont pas même l'idée d'un pareil travail, et ne savent que prendre çà et là des extraits, en y cousant tant bien que mal des réflexions impertinentes, des injures aux rois et aux nobles, et surtout des tirades contre la religion et les prêtres. C'est dans cet esprit qu'on nous a donné dans les derniers temps tant de résumés misérables où les faits sont travestis d'une manière indigne, où les plus honorables réputations sont flétries, où les maximes révolutionnaires sont professées avec une révoltante impudence; c'est encore dans cet esprit qu'il nous pleut des mémoires rédigés à la hâte par d'intrépides compilateurs ou par de tristes romanciers. S'il y a eu dans les siècles derniers quelque réputation équivoque, quelque femme mal famée, quelque courtisan corrompu, on s'empare de son nom, et on met sur son compte les anecdotes scandaleuses, les grossièretés et les sottises qu'on a ramassées dans la boue des libelles ou qu'a fournies la déplorable fécondité d'une ima-

gination licencieuse. C'est ainsi que nous avons eu des Mémoires de Mme Dubarry et d'autres personnages qui ne jouent pas dans l'histoire un rôle très-recommandable. On a chargé leur nom de toute sorte de scandales; c'est un cadre dans lequel on a placé tout ce qu'on a cru de plus propre à piquer la curiosité des lecteurs dépravés.

Le cardinal Dubois ne pouvoit échapper à ces calculs des spéculateurs, ni au besoin de mentir des écrivains à leurs gages. Ce cardinal a été fort maltraité par la plupart des historiens; on l'a présenté comme un homme bas et vil, comme un homme pétri de vices, et qui ne savoit même ni les dissimuler, ni en rougir. Nous avons autrefois, dans ce journal, discuté la plupart des reproches qu'on a faits à sa mémoire, et nous croyons avoir prouvé qu'il y a bien de l'injustice et de l'exagération dans tout ce qu'on a dit de lui; mais en même temps nous croyons n'avoir rien outré nous-même : nous n'avons pas prétendu que Dubois fût un prélat bien pénétré des devoirs de son état; nous conviendrons volontiers qu'il fut plus politique qu'évêque. Tout ce que nous avous voulu établir, c'est qu'il ne fut point vil, scandaleux et diffamé. Le duc de St-Simon est presque le seul écrivain contemporain qui l'ait peint aussi en noir, et on peut le regarder comme le principal auteur de la mauvaise réputation du cardinal. Ce seigneur, partial et caustique, avoit deux raisons pour ne pas aimer Dubois. Fier de sa noblesse, il étoit piqué de voir un homme d'une condition obscure remplir les plus hautes places dans l'Etat; il en vouloit surtout au cardinal pour l'ascendant qu'il avoit pris sur l'esprit du régent, ascendant qui avoit beaucoup diminué la faveur du duc. Ce sont là de ces choses qu'un courtisan ne pardonne point. Un évènement qui fit grand bruit alors contribua beaucoup à soulever la haute noblesse contre Dubois; celui-ci, étant entré au conseil de régence, voulut, comme cardinal, y précéder les ducs et pairs, et ceux-ci aimèrent mieux se retirer que de céder le pas à un homme qu'ils avoient vu long-temps au-dessous d'eux. De là leur ressentiment, leurs plaintes et leurs épigrammes que la malignité a recueillies et qui ont servi à former l'opinion sur le cardinal.

En résumé, disions-nous dans le même article du journal, nous voyons le cardinal Dubois chargé de négociations im-

portantes et les remplissant avec succès, élevé à de grands emplois et y montrant de la capacité, en relation étroite avec des personnages distingués, avec le cardinal de Rohan, avec Massillon, avec le Père de Latour, général de l'Oratoire, avec d'Argenson, Fontenelle, etc. On convient aujourd'hui que l'histoire de son mariage est une fable, et que sa pension en Angleterre n'est pas plus vraie. Son ordination en une matinée est encore un fait faux; son pacte avec Innocent XII est une calomnie. Quelle confiance peuvent inspirer Saint-Simon, et Duclos, son copiste, qui ont donné comme des faits positifs des anecdotes invraisemblables et controuvées?

Enfin, dans le même numéro du journal (nº 828, tome XXXII) nous citions une lettre de Fénelon fort honorable pour l'abbé Dubois, qu'il appelle *son ami depuis grand nombre d'années*. Cette lettre est adressée à Mme de Roujaut, et datée du 14 octobre 1711. Mais la publication de la Correspondance entière de Fénelon nous montre encore la liaison du prélat avec Dubois. Il écrit le 5 mai 1693 au maréchal de Noailles : *J'ai résolu de vous écrire une très-humble et très-instante supplication pour une affaire de Brive, où M. l'abbé Dubois, que je souhaite de tout mon cœur de pouvoir servir, prend un grand intérêt.* Dans une autre lettre du 4 juin de la même année, Fénelon engage son frère à cultiver la connoissance de l'abbé Dubois. Enfin nous trouvons dans les lettres inédites de Fénelon une lettre de ce prélat à Dubois lui-même; elle est datée de Bourbon le 4 octobre 1706, et est assez courte pour trouver place ici :

« J'ai appris, Monsieur, les bons offices que vous avez rendus à mon neveu, et je les ressens comme les marques de la plus solide amitié pour moi. J'espère que le jeune homme ne négligera rien pour tâcher de se rendre digne des bontés du prince, et pour vous engager à continuer ce que vous avez bien voulu faire d'une manière si effective et si obligante. Je n'oublierai jamais ce que nous vous devons, lui et moi, en cette occasion. Jugez combien je suis touché, lorsque je joins une chose si digne de votre bon cœur avec toutes les autres qui m'ont rempli depuis si long-temps des sentimens les plus vifs et les plus sincères pour vous. Je ne puis faire que des souhaits pour la santé de M. le duc d'Orléans, pour le succès de toutes les choses qu'il aura à faire et pour votre satisfaction particulière dans votre guerre. J'ai craint pour vous, sachant combien vous vous exposez. Réservez-vous pour servir le prince d'une autre manière plus tranquille. Personne ne sera jamais, Monsieur, avec une plus forte passion que moi..... »

Voilà donc plusieurs lettres qui montrent des rapports suivis entre Fénelon et Dubois, rapports qui avoient commencé pendant que tous deux étoient à la cour et occupés de l'éducation des princes, et qui continuèrent long-temps après. S'il étoit vrai que Dubois eût joué auprès du prince le rôle odieux qu'on lui prête, Fénelon eût-il pu l'ignorer? Et cet homme, d'une conduite si pure et observateur si exact de toutes les convenances de son état, eût-il continué à être lié avec celui qui eût été connu pour le corrupteur de son élève? Il faut remarquer qu'en 1711, lorsque Fénelon appeloit Dubois *son ami*, celui-ci avoit 55 ans, et que sa réputation étoit faite alors.

Ces témoignages et ces considérations doivent donc protéger la mémoire de l'abbé Dubois contre les reproches de la prévention et de l'envie, à plus forte raison contre les excès de la calomnie et de la licence. C'étoit déjà bien assez d'une *Vie privée du cardinal Dubois,* qui avoit paru en 1789, et qui, dit M. de Sevelinges, offre trop souvent le style du libelle pour que l'on puisse avoir une grande confiance dans ses récits. Les nouveaux *Mémoires* ont trouvé le moyen de pousser plus loin le scandale. Les anecdotes qu'ils dénaturent ou qu'ils inventent, les propos qu'ils prêtent à Dubois et à beaucoup d'autres personnages, les infamies qu'ils racontent, tout cela annonce une ignorance grossière et une honteuse effronterie. Ils mettent Louis XIV en scène de la manière la plus ridicule; Chaulieu sollicite ce prince en faveur de Dubois, et le roi se rend à ses instances, comme si Louis XIV, ce monarque si plein de dignité, et qui possédoit si bien le sentiment des convenances de son rang, eût pris les conseils d'un bel esprit, qui n'étoit connu que par ses habitudes épicuriennes et par l'oubli des bienséances de son état. Les *Mémoires* font parler Dubois à Louis XIV avec cette familiarité triviale dont le caractère du prince et l'étiquette de sa cour repoussent jusqu'à l'idée. Louis XIV, Racine, La Fontaine ne paroissent que pour dire des platitudes ou des inepties. Une conversation de Dubois avec le Père La Chaise est le comble du ridicule; le Jésuite y tutoie Dubois, et celui-ci donne au confesseur le titre de *Monseigneur*. Ailleurs, La Fontaine parle des contes de Grécourt, comme s'il eût pu les connoître; Grécourt ne naquit qu'en 1684, et le fabuliste mourut en 1695,

lorsque Grécourt n'avoit que onze ans. Mais ce qui est révoltant surtout dans ces *Mémoires,* c'est l'impudence et le cynisme qu'on y prête à Dubois. Quel homme eût osé, à la cour de Louis XIV, afficher ainsi son immoralité et faire parade de ses turpitudes?

On a trouvé moyen de faire quatre volumes avec cet amas de grossièretés et de sottises. Loin de nous l'idée de vouloir remuer toute cette boue. Il nous suffira d'avoir protesté contre une entreprise où la calomnie, la sottise et l'impudence paroissent s'être évertuées pour outrager la vérité, le goût et la morale.

Cet article étoit terminé, quand il a paru dans la *Gazette des cultes* un article sur les mêmes *Mémoires.* La *Gazette,* comme on devoit s'y attendre, prend parti contre le cardinal Dubois, et essaie de répondre aux raisons et aux témoignages que nous avons présentés n° 828. Comme elle annonce qu'elle y reviendra, nous discuterons ses objections.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Les évèques préconisés dans le consistoire du 28 septembre sont (outre les trois évêques français nommés dans le dernier numéro), pour l'évêché de Mayence, Joseph-Guy Burg, transféré de l'évêché de Rodiopolis *in part. inf.;* pour l'évêché de Brixen, dans le Tyrol, Bernard Galum, transféré de l'évêché d'Antedona *in part.;* pour l'évêché de Bielle, le Père Placide-Marie Tadini, du diocèse de Novarre, religieux de l'ordre de la B. V. du Carmel de l'ancienne observance, consulteur de l'*Index* et examinateur des évêques; pour l'évêché de Santander, Philippe Gonzalez, transféré d'Iviça; pour l'évêché de Jaca, le Père Rodrigue Miranda, des Pères de la Merci pour la rédemption des captifs; pour l'évêché du Saint-Nom de Jésus, dans les îles Philippines, le Père Sante-Maranon, de Valladolid, religieux Augustin, et pour l'évêché de Porphyre *in part.,* le Père Jean Augustoni, de Fermo, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, consulteur des indulgences et sacriste du palais apostolique.

— Le 30 septembre, le prince de Salerne (frère du roi de Naples), la princesse sa femme et leur fille sont arrivés à Rome. Le lendemain, ils se sont rendus au palais Quirinal pour y faire visite au saint Père. Le roi et la reine de Naples, ayant résolu d'accompagner à Madrid leur fille (la princesse Marie-Christine), sont partis de Naples le 30 septembre, ont couché la première nuit à Gaëte et la seconde à Velletri. A Albano, M. de Simone, maître de la chambre de S. S., a complimenté LL. MM. de la part du saint Père. Elles sont arrivées à Rome le 2 octobre, avec leur suite et une escorte de carabiniers et de dragons des troupes pontificales. Elles sont descendues au palais du duc de Lucques, où le prélat maître de la chambre les a complimentées de nouveau. M. le cardinal Albani, secrétaire d'Etat, a rendu ses hommages aux augustes voyageurs, et la noblesse romaine leur a fait la cour.

Paris. Un homme d'un esprit solide, d'une piété vraie, d'un attachement profond à la religion, vient d'être enlevé presque subitement à ses amis; M. l'abbé Jolly, chanoine-régulier de la congrégation dite de Ste-Geneviève, est mort le mercredi 14, aux Missions-Etrangères, où il demeuroit. Infirme depuis long-temps, il savoit cependant se rendre utile; tous ses travaux avoient pour objet le bien de l'Eglise. Nous avons annoncé successivement ses ouvrages. Il avoit toute sa vie étudié l'Ecriture sainte, et une mémoire étonnante l'avoit aidé à retirer de grands avantages de cette lecture assidue. Combien de jeunes gens il a dirigés dans leurs études! Il y avoit toujours à profiter dans ses entretiens, soit pour la piété, soit pour l'instruction. Excellent prêtre, religieux fervent, écrivain plein de zèle, bon ami, il mérite à tous ces titres de vivre dans le souvenir de ceux qui l'ont connu, et nous éprouverons personnellement quelque consolation à parler de ses travaux et de ses vertus. Ses obsèques ont eu lieu le 16 dans l'église des Missions-Etrangères, au milieu d'un concours d'ecclésiastiques et de laïcs qui lui étoient tendrement attachés.

— M. l'évêque de Bayeux, se trouvant à Lizieux en cours de visite pastorale, y a donné le 16 septembre un Mandement pour annoncer le jubilé à son diocèse. Le prélat regarde cette grâce du jubilé comme une preuve de la sollicitude du saint Père pour l'Eglise, et en particulier pour

l'église de France, *objet de ses craintes et de ses paternelles douleurs :*

« Ne voit-il pas dans la France une classe d'hommes qui s'acharne à l'égarer et à la livrer encore une fois au torrent des mauvaises doctrines ?

» Ne voit-il pas encore en honneur cette fausse philosophie, qu'on avoit naguère démasquée, mise à nu, et signalée comme la cause de tous nos maux ?

» Ne voit-il pas l'impiété et l'immoralité la plus déhontée encore une fois triomphantes, versant leurs poisons à grands flots sur toutes les classes de la société, et les faisant parvenir jusque dans la chaumière du paisible habitant de nos campagnes ?

» N'a-t-il donc pas entendu ces horribles blasphèmes que des hommes sans foi, sans mœurs, sans frein, sans pudeur, et plus audacieux encore que leurs devanciers, ont vomis, de nos jours, contre *Dieu et son Christ*; érigeant en dogmes l'incrédulité et la licence la plus effrénée, au nom de la raison, de la liberté, des lumières du siècle, de la perfectibilité de la nature humaine ?

» Encore s'ils se contentoient de débiter leurs absurdes systèmes comme leurs propres oracles..... Mais non..... Ils osent se dire les interprètes de trente millions de Français qui, pour la plupart, frémissent d'horreur en les entendant, mais dont plusieurs se laissent encore une fois ébranler et séduire !

» Oui, N. T. C. F., le père des Chrétiens a tout vu, tout entendu, et son cœur en est déchiré.

» Se jetant alors entre ces hommes si faciles à tromper, et l'abîme prêt à les engloutir, il les conjure, et nous les conjurons avec lui, de déchirer le bandeau fatal qui les aveugle. Nous les conjurons d'ouvrir une bonne fois les yeux et de revenir sincèrement à la foi de leur pères, à ce sentiment si raisonnable, si naturel, si éminemment français, qui nous faisoit jadis tressaillir de bonheur à ce seul cri : *Dieu et le Roi.*

» Et que gagneroient-ils à prolonger cette agitation destructive de tout bonheur dans la société et dans les familles ? Qu'attendent-ils donc de cette fièvre de systèmes et d'innovations qu'ils voient tous les jours dégénérer en délire ? »

M. l'évêque de Bayeux supplie la sainte Vierge de détourner les yeux du déluge d'iniquités qui ravage la France, et de les fixer plutôt sur la piété de la famille royale, sur le zèle de tant de bons prêtres, sur les vertus de tant de familles sincèrement attachées à la religion, sur les prières de tant de communautés édifiantes et de tant d'associations charitables :

« Puisse ce consolant spectacle, ô reine des cieux, être digne de vos regards ! Oui, nous osons l'attester, parce que nous en avons été témoin dans nos visites et nos courses apostoliques ; oui, il existe dans notre diocèse un fond de foi et d'amour pour nos rois, qui repousse les principes d'irréligion et d'anarchie que les ennemis et les calomniateurs de la France

s'efforcent d'y répandre, en voulant faire croire qu'ils ont déjà réussi dans leurs pernicieux desseins. »

Le jubilé commencera le 18 octobre dans le diocèse de Bayeux, et finira le jour de la Toussaint. M. l'évêque explique les conditions que les fidèles ont à remplir, et les engage à assister assidument aux instructions qui se feront dans les églises. Il n'y aura point de processions au dehors des églises.

— La fabrique de calomnies contre les prêtres est en pleine activité; on en invente à Paris, on en invente dans les provinces. Les journaux des départemens ne manquent pas de copier celles qu'ils trouvent dans les journaux de la capitale, et ceux-ci, à leur tour, s'empressent de répéter les histoires que leur fournissent leurs confrères de province. C'est entr'eux un bel assaut de zèle et un heureux échange d'emprunts. L'*Aviso de la Méditerranée*, du 8 septembre, avoit inséré un article contre M. Cottier, curé de Colmars, diocèse de Digne, qu'il appeloit un homme *d'un rigorisme et d'un ultramontanisme éprouvés*, un *déclamateur virulent*; il l'accusoit de lancer en chaire des personnalités contre les défenseurs de nos libertés constitutionnelles. *Nous allons prouver par un exemple*, disoit-il, *que M. le curé de Colmars n'est pas moins savant que dom Basile dans l'art de distiller le venin de la calomnie*; voici un morceau extrait de son instruction pastorale du dimanche 26 juillet :

« Il existe en France, s'écrioit-il, une faction impie qui veut l'anéantissement de la religion, de cette religion sainte qui s'est fortifiée au milieu des orages et des persécutions, et les coryphées de cette faction siègent dans le sein de la chambre des députés et dirigent de là leurs attaques; ce sont les Benjamin Constant, les Corcelles, les Royer-Collard, les C. Perrier. Prions le Seigneur qu'il nous en délivre... »

Maintenant, ajoutoit le journaliste, que nous avons entendu M. le curé *lançant ses excommunications, écoutons-le béatifiant ceux qui lui font espérer aujourd'hui que bientôt le banc des ministres sera le banc des marguilliers.* On reçut le samedi 15 août, à Colmars, la nouvelle du changement de ministère; le curé relut cent fois dans son journal cette heureuse nouvelle, et, *l'esprit exalté par cette sainte lecture,* après celle qu'il fit de l'Evangile du jour, il commença ainsi son sermon le dimanche 16 :

« Enfin le Roi s'est entouré de ses véritables et francs amis, enfin il a

senti la direction pernicieuse que vouloient lui faire prendre des ministres libéraux. Au lieu des *astres* libéraux qui vouloient diriger nos affaires, nous voyons briller à la tête des conseillers du trône, des ministres pieux. Qu'ils tremblent les ennemis de notre religion, nous avons, à cette heure, des hommes fermes et courageux pour réprimer leur audace; ce sont l'illustre Polignac, le grand la Bourdonnaie, l'intrépide et pieux Bourmont, dont les noms justement célèbres furent les flambeaux de la restauration... Prions le Seigneur qu'il conserve à notre bon Roi d'aussi dévoués ministres... »

L'*Aviso* faisoit ici quelques réflexions sur ces passages; les journaux de la capitale s'emparèrent bien vite de son récit. La *Gazette des cultes* du 15 septembre cita les deux fragmens que nous venons de transcrire, et les commenta avec plus de violence encore que l'*Aviso*. *Méler la politique à la religion*, disoit-elle, *outrager, dans la chaire de vérité, des hommes dont la France s'honore, les signaler comme des ennemis de la religion et du Roi; tel est le scandale réel que M. Cottier donne à ses paroissiens.* Le journaliste déploroit *les progrès de l'intolérance; de jeunes prêtres exaltés jusqu'au délire par le fanatisme se livrent à des déclamations furibondes contre nos institutions, seul obstacle que rencontre encore leur fureur.* Le *Constitutionnel* du 16 septembre reproduisit la dénonciation contre M. le curé de Colmars, et puis s'écria : *Voyez-vous la charité chrétienne? Prions Dieu qu'il nous en délivre, c'est-à-dire, prions Dieu pour leur mort... Des prédications de cette espèce ne sont-elles pas d'une indécence et d'une immoralité condamnables?... Un article de journal seroit déféré depuis long-temps aux magistrats, le prône de M. Cottier sera respecté; c'est tout simple...* C'est ainsi que ces journaux s'escrimoient à qui mieux mieux contre M. le curé de Colmars. Comment douter qu'il fût coupable? C'étoit un article qui venoit du pays même; le correspondant de l'*Aviso* écrivoit de Digne le 31 août, il avoit entendu de ses oreilles les discours du curé, il les citoit avec des guillemets, il parloit comme un homme sûr de son fait. Comment s'imaginer que ce fût *dom Basile* lui-même qui *distillât le venin de la calomnie?* Voici néanmoins la lettre que nous recevons de M. le curé de Colmars :

AU RÉDACTEUR.

Colmars, 28 septembre 1829.

« Monsieur, je viens d'éprouver la vérité de ce que vous disiez dans votre n° 1576, qu'il y a une manière simple de diffamer les prêtres, c'est

d'inventer des calomnies contre eux et d'accueillir tout ce que l'on dit à leur désavantage; c'est ce qu'avoit fait la *Gazette des cultes* du 18 juillet à l'égard de M. Gariel, curé de Digne; c'est aussi ce qu'on vient de faire à mon égard. La retraite pastorale m'ayant conduit à Digne, j'y ai eu connoissance, le 22 du courant, de l'article calomnieux inséré dans l'*Aviso de la Méditerranée,* copié par d'autres journaux, et qu'on a fait circuler ici dans nos communes. Je vous envoie copie de cet article. Je crois inutile d'adresser ma réclamation au rédacteur de l'*Aviso;* mais il est de mon honneur de déclarer que cet article n'est qu'un tissu de mensonges et de calomnies.

» Il est vrai que, le 16 juillet, à la suite du prône que l'on qualifie d'*instruction pastorale,* je fis quelques réflexions que je jugeois nécessaires pour atténuer le mauvais effet des journaux qu'on répand jusque dans nos campagnes. Comme on y fait entendre que la religion a vieilli, qu'elle a besoin de réformes, que la raison humaine doit être substituée à la foi divine, que cette raison se refuse à des mystères qu'elle ne peut comprendre, je crus devoir montrer en peu de mots que ces idées, publiquement énoncées et soutenues par des écrivains et des professeurs, MM. B. Constant, Damiron, Guizot, Cousin, etc., anéantissoient par le fait la religion du Fils de Dieu; religion cependant fondée sur la pierre inébranlable contre laquelle les portes de l'enfer, d'après la parole immuable du Sauveur, ne prévaudroient jamais; religion qui étoit aujourd'hui dans ses dogmes et dans ses mystères tout ce qu'elle étoit à la mort de son auteur; religion qui ne nous commandoit pas de comprendre les mystères, mais de les croire.

» Il est vrai encore que le dimanche 16 août, où nous venions d'apprendre le changement de ministère, je lus les prières du prône, et qu'arrivé au moment où l'on prie pour le Roi et pour sa famille, j'ajoutai : *Conjurons aussi le Seigneur de répandre ses lumières et ses grâces sur les nouveaux ministres, afin qu'ils marchent dans les voies de la religion et de la monarchie.* Je n'ai pas dit un mot de plus, et j'ai pu, hier 27, invoquer avec confiance le témoignage de tous ceux qui ont entendu mes paroles.

» Je déclare, en outre, que je me croirois indigne de ma place et de l'estime publique, si je m'étois permis en chaire les choses ridicules que l'*Aviso* m'attribue; que je me croirois encore plus répréhensible, si j'avois pu qualifier d'une manière si déplacée, en chaire, les anciens ou les nouveaux ministres, et nommer soit le côté droit ou le côté gauche. J'ajoute que je n'ai pas dit un mot qui eût rapport à la politique ni aux factions qui peuvent exister en France; que seulement, à la prière du soir, j'invite les assistans à adresser leurs vœux au ciel pour le Roi, pour la famille royale, pour ses conseils, pour la conservation de la religion en France, pour la durée du gouvernement des enfans de saint Louis. Est-ce que, par hasard, ce seroit là mon tort aux yeux de certaines gens? Pendant la session des chambres, je fais encore quelques prières pour les pairs et les députés.

» Sur tout cela, j'invoque le témoignage de tous mes paroissiens; je ne crains point d'être démenti par eux. Voulez-vous bien insérer ma déclaration? Elle montrera qui, du rédacteur de l'*Aviso* ou de moi, *distille le venin de la calomnie;* c'est un plaisir que je laisse volontiers à M. Marquésy, à ses correspondans et à ses copistes.

» J'ai l'honneur d'être, avec les sentimens les plus distingués, votre très-humble serviteur,

COTTIER, curé, comm. épisc. »

Que dire, après cette lettre, du ton triomphant du rédacteur de l'*Aviso*, quand il cita les passages du discours de M. le curé? *Nous allons prouver, par un exemple, que M. le curé de Colmars n'est pas moins savant que dom Basile dans l'art de distiller le venin de la calomnie.* Et précisément c'étoit le rédacteur ou le correspondant de l'*Aviso* qui distilloit ici ce venin, c'étoit lui qui calomnioit M. le curé de Colmars, c'étoit lui qui imaginoit un discours qui n'avoit pas été tenu, c'étoit lui qui citoit des phrases, lesquelles n'avoient pas été prononcées. Quelle impudence, quand on calomnie de la sorte, d'accuser de calomnie celui même qu'on accuse faussement! On peut dire que c'est là le *nec plus ultrà* de l'esprit d'audace et de mensonge. Voilà comment l'*Aviso* et ses copistes se montrent amis de la vérité; leurs moyens ne sont-ils pas bien dignes de leur cause?

— M. l'abbé Desmazure, qui a passé la plus grande partie de l'année en Savoie, a prêché le carême à Chambéri, s'est fait entendre ensuite à Conflans, à l'Hôpital et à Anneci, et, après un court séjour à Marseille, est revenu en Savoie, et a prêché le jour de la Pentecôte à Anneci, et successivement dans les autres églises de la ville, notamment dans celle de la Visitation, où l'on conserve les reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal. Cette ville offroit encore au missionnaire un autre genre d'intérêt, dans le souvenir de l'ancien chapitre du St-Sépulcre, qui y existoit depuis plusieurs siècles, et qui faisoit de temps en temps des quêtes pour les établissemens de la Terre-Sainte. M. l'abbé Desmazure s'est rendu à Thonon et à Evian, dans ce pays où la mémoire de l'apôtre du Chablais est encore toute vivante, et où l'on recueille le fruit de son zèle et de ses travaux. De là, il a fait des excursions en Suisse. Dans le Valais, il a prêché à l'abbaye de St-Maurice, où l'on révère principalement les martyrs de la légion thébaine; cette abbaye, qui a échappé aux désastres de la révolution, a pour abbé un homme bien digne de diriger cette pieuse communauté, M. de Rivaz, qui est à la fois le père et le modèle de ses religieux. A Fribourg, le missionnaire a exercé son ministère devant les premiers magistrats du canton, qui lui ont témoigné leur considération, et ont fait une généreuse offrande pour les Pères de la Terre-Sainte. A Berne, sur la demande de M. de Rayneval, ambassadeur

de France, le gouvernement lui a permis de prêcher publiquement devant le corps diplomatique et les députés de la diète, et tous ont voulu concourir au soulagement des gardiens du saint sépulcre. M. l'abbé Vuarin, curé catholique à Genève, a prié M. Desmazure de se faire entendre dans l'église de Saint-Germain, et le gouvernement de ce canton lui a fait savoir que, quoiqu'il ne soit point dans l'usage de contribuer à des œuvres semblables, il alloit néanmoins faire remettre une somme à M. l'évêque diocésain, pour être jointe aux autres dons qui ont la même destination. On a remarqué que le *Journal de Genève* du 23 juillet a parlé en termes honorables du missionnaire, de ses prédications, et notamment du panégyrique de saint Vincent de Paul, prononcé le 19 juillet à Saint-Germain. L'orateur avoit, dans cette occasion, remercié le canton de son offrande, et cette offrande d'un gouvernement protestant est, en effet, une circonstance digne d'être mentionnée. A son retour, le missionnaire a visité l'abbaye d'Hautecombe, en Savoie, et a suivi, à Chambéri, les exercices de la retraite qui étoit donnée par M. l'abbé Berger, grand-vicaire de Toulouse, assisté d'un autre ecclésiastique français. Il a été accueilli partout avec intérêt, et se loue de l'empressement du clergé et des fidèles à correspondre à la bonne œuvre, objet de sa mission.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dimanche dernier, pendant les courses du Champ-de-Mars, les personnes qui se trouvoient à portée du pavillon royal ont été témoins d'une petite contestation fort curieuse entre Mme la Dauphine et S. A. R. MADEMOISELLE. La jeune princesse ne pouvoit pas s'imaginer que, dans une course entre deux jumens nommées l'une la *Comtesse* et l'autre *Jeanne d'Arc*, ce fût cette dernière qui pût succomber. En cela sa bonne opinion n'étoit fondée que sur le nom, tandis que celle de Mme la Dauphine étoit fondée sur de meilleurs signes. Toujours advint-il qu'entre l'auguste tante et la royale nièce il y eut vive discussion accompagnée d'une gageure de 100 fr., que *Jeanne d'Arc* fit perdre à la jeune princesse. Quoique bien surprise, elle tint bon ; et pour se consoler de sa gageure perdue, elle disoit encore après entre ses dents : N'importe, c'est celle-là (en montrant la *Comtesse*) qu'on auroit dû nommer *Jeanne d'Arc*.

— Vous croyez peut-être que vous embarrassez les journaux révolutionnaires, quand vous leur dites que *refus de budget signifie dissolution de l'Etat* : mais ne vous y trompez pas; c'est une objection qui ne les embarrasse point du tout. En convenant qu'on la lui a faite, ou qu'il se l'est faite à lui-même, le *Courrier français* se contente de répondre gaillardement : Eh! parbleu! vous ne nous apprenez rien; nous le savons tout aussi bien que vous. D'après cela, il n'y a plus le mot à dire, comme vous voyez : ces messieurs ne travaillent point en aveugles, ils savent où ils vont; et c'est précisément parce qu'ils le savent qu'ils veulent y aller. Il y a du moins de la franchise dans leur fait; et si le gouvernement n'en profitoit pas, ce seroit certainement sa faute; il est bien averti.

— On se rappelle ces brigands imaginaires des premiers jours de la révolution, devant lesquels toute la France se mit à fuir spontanément sans savoir pourquoi. Ils étoient partout et nulle part; chaque village, sur la foi du village voisin, les voyoit arriver comme des torrens qui alloient tout inonder et ravager sur leur passage. Quelque chose de pareil à ce qu'on vit alors en grand vient de se renouveler en petit dans deux communes de l'arrondissement de Langres. Un danger imaginaire dont l'une croit l'autre menacée cause dans la première un émoi subit qui fait sonner le tocsin; ce tocsin, qui a pour objet d'envoyer du secours aux habitans de la paroisse voisine, qui heureusement n'en ont pas besoin, attire également ces derniers vers le village où la cloche d'alarme se fait entendre sans sujet. De là une double méprise dont le résultat est facile à comprendre : on se rencontre en route, on s'explique sur cette fausse alerte, et l'on finit par se retirer chacun chez soi, en se moquant, dit-on, les uns des autres. Eh! messieurs, ne vous moquez pas tant; ceci n'est peut-être qu'un petit essai renouvelé des prétendus brigands de Mirabeau. Méfiez-vous des habiles de la faction révolutionnaire; ils sont capables de vous tâter le pouls pour voir ce qu'il y auroit moyen de faire de vous dans le cas où il leur prendroit fantaisie d'annoncer à la même heure, par toute la France, des nuées de garnisaires à la place des nuées de brigands qui leur réussirent si bien au commencement de la révolution. Ne vous y fiez pas; les moteurs de l'association *bretonne* sont gens à ne pas s'endormir, et ils ont merveilleusement retenu les leçons d'anarchie de leurs devanciers. Nous sommes dans des circonstances où il ne faut pas trop rire de ce qui ressemble aux machines de 1789.

— Par ordonnance du 15, le Roi a nommé M. le conseiller d'Etat comte Ferdinand de Bertier directeur-général de l'administration des forêts, en remplacement de M. le marquis de Bouthilliers, décédé.

— Le Roi a décidé le 4 de ce mois, sur le rapport de M. le ministre de la guerre, que les jeunes gens qui auront concouru pour l'admission à l'école polytechnique, et qui n'auront pu être admis, pourront être reçus à l'école militaire de Saint-Cyr, s'ils n'ont pas encore 21 ans.

— Le Roi a conféré le titre de vicomte à M. de Perpigna, maire de la ville de Pau.

— Le collége électoral d'Arles est convoqué pour le 5 novembre prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. de Lagoy, décédé.

— D'après les tableaux financiers que vient de publier le *Moniteur*, les produits des neuf premiers mois de cette année offrent une augmentation de 12,692,000 fr. sur les prévisions du budget de 1829, auxquelles celui de

1827 a servi de base. Ces augmentations portent pour la plus grande partie sur les droits d'enregistrement et de timbre, sur ceux de douanes et de la taxe des lettres, c'est-à-dire, sur ceux des impôts qui se rattachent aux transactions qui ont pour objet les propriétés, et au mouvement commercial et industriel. On ne peut s'empêcher de remarquer que plus de la moitié de cette augmentation appartient aux deux seuls mois d'août et de septembre derniers, qui sont les premiers de la nouvelle administration, tandis que la baisse des produits redoubloit en juillet. Ceci, à la suite de la diminution des produits, qui étoit déjà ressentie l'année dernière, donne une mesure de la confiance qu'a fait reprendre le ministère actuel.

— M. le duc de Chartres, pour concourir à l'œuvre d'une société de dames de charité de Lunéville, qui a pour objet de recueillir les pauvres vieillards, les infirmes et les mendians de la ville, a, pendant son séjour, remis une somme de 500 fr. à M. le curé, qui est à la tête de cette pieuse entreprise.

— Les sieurs Mornand-Berthet et compagnie, se disant propriétaires et entrepreneurs du journal *le Voleur, Gazette des tribunaux, Revue des sciences, de la littérature et des théâtres*, ont cité devant le tribunal de commerce le sieur Moreau-Rosier, pour lui faire interdire la publication du journal *le Voleur politique et littéraire*, dont il a récemment publié un *specimen*. Il paroît que ce premier journal veut être le seul *Voleur*; son avocat a demandé même 10,000 fr. de dommages-intérêts contre l'éditeur qui a osé donner un nom presque synonyme à sa nouvelle feuille. Le tribunal, attendu la non comparution de celui-ci, a prononcé défaut pur et simple.

— Les personnes qui sont sur les rangs pour remplacer M. Daru à l'Académie française sont MM. de Lamartine, Salvandy, Pougerville et le duc de Bassano.

— M. le duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre du Roi, est parti pour aller complimenter le roi et la reine de Naples à leur arrivée en France.

— M. de Vandœuvre, procureur-général près la cour royale de Lyon, ancien député de l'Aube, est mort, le 13, à Méry-sur-Seine.

— L'éditeur du *Courrier de la Moselle* est cité devant le tribunal correctionnel de Metz, pour le 22 de ce mois, à raison de la publication du prospectus de l'*association bretonne*.

— M. Morisset, seul imprimeur à Niort, se refusoit à continuer d'imprimer le journal *la Sentinelle des Deux-Sèvres*, qui est sous le poids de deux assignations du ministère public, pour diffamation et outrages envers les fonctionnaires publics; cependant le tribunal de Niort, auquel le journaliste en a référé, a, comme celui de Bernay, condamné l'imprimeur à prêter son ministère.

— La voiture à 62 places, qui étoit partie de Paris le 8, à neuf heures du matin, pour Orléans, est arrivée dans cette ville au bout de vingt-six heures : elle n'alloit guère qu'au pas. Elle est repartie d'Orléans le 10, chargée comme à son arrivée.

— Dans un violent incendie qui a éclaté à Lille le 1er de ce mois, M. Chedeville, vicaire de la paroisse Saint-Maurice, s'est fait remarquer par un zèle et un courage au-dessus de tout éloge. Ce digne ecclésiastique a failli être victime de son intrépidité.

— Le 4, vers six heures du soir, une tentative d'assassinat a été commise

sur la personne de M. l'abbé Peudefer, curé de La Haie St-Sylvestre (Eure), près du bois de Broglie. Cet ecclésiastique a reçu dans le dos un coup de pistolet, dont la balle est sortie par la poitrine. On a peu d'espoir de le sauver. On n'a point encore retrouvé l'assassin, dont l'attentat est attribué à des motifs de vengeance particulière.

— Le duc et la duchesse de Clarence sont retournés de Dieppe en Angleterre.

— M. le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur de France en Angleterre, est arrivé à Londres le 12, au soir.

— Les revenus de la Grande-Bretagne, non compris l'Irlande, présentent un décroissement de 146,442 livres sterl. sur l'année dernière.

— Le roi des Pays-Bas a envoyé le grand cordon de l'ordre du Lion Belgique au cardinal Albani. Le saint Père, par réciprocité, comme il est d'usage en pareil cas, a envoyé la grand-croix de l'ordre du Christ à M. Van Gobbelschroy, seul ministre catholique sur lequel cette faveur pût tomber.

AU RÉDACTEUR.

Saint-Sébastien, 3 octobre.

L'établissement que les Jésuites ont formé dans notre voisinage a obtenu, dès sa première année scolaire, un succès qui a dû passer leurs propres espérances. Sans doute la renommée de leur collège du Passage ne fera pas oublier de long-temps celle de Saint-Acheul; mais il est difficile de mieux commencer.

Quoique la distribution des prix, qui s'est faite pour la première fois, n'eût été annoncée qu'aux familles des élèves et aux autorités protectrices de l'établissement, on ne sauroit dire combien ce tout petit évènement a excité d'intérêt et de curiosité. Ce n'est pas seulement du côté de l'Espagne que la foule est accourue, le même empressement s'est fait remarquer du côté de la France. On eût dit que tout le monde vouloit voir et juger par ses yeux cette *école perverse* à laquelle les journaux monarchiques et religieux, tels que le *Courrier français*, le *Constitutionnel* et les *Débats*, ont fait une si mauvaise réputation. Il est inutile d'observer que le collège du Passage et ceux qui le dirigent n'ont rien perdu à être vus de près tant qu'on a voulu.

L'occasion en a été d'autant plus belle que, pendant la distribution des prix, une forte averse est venue jeter un peu de confusion au milieu de la nombreuse assistance qui se trouvoit réunie dehors. La nécessité de se mettre à l'abri a été cause que toutes les parties de la maison ont été envahies. En se réfugiant ainsi dans tous les coins et recoins, on a dû nécessairement découvrir les souterrains, les noirs cachots, les poignards, et enfin tout le terrible appareil des instrumens de correction et de supplices qu'une maison de Jésuites ne peut manquer de renfermer. Jusqu'à présent, il est vrai, personne n'a fait de révélations là-dessus; mais attendez que les correspondans du *Constitutionnel* aient dit ce qu'ils en savent, car la chose ne sauroit se passer comme cela.

Au moment où l'on apprit que les révérends Pères devoient fonder un collége au Passage, vous savez à quels moyens on eut recours pour les en détourner, ou du moins pour effrayer les familles sur le danger de la double peste à laquelle leurs enfans alloient être exposés; car ce n'étoit pas seulement le contact des Jésuites qui étoit à craindre, disoit-on, mais aussi le mauvais air de la localité : de sorte qu'il y avoit à la fois péril au moral et au physique pour les malheureux enfans qui entreprendroient d'aller chercher l'image de Saint-Acheul sur cette plage inhospitalière.

Les appréhensions n'ont été justifiées ni sur l'un ni sur l'autre points. On trouve que les élèves du Passage sont fort distingués sous le rapport de la tenue, de l'éducation et des mœurs. Quant à l'insalubrité du lieu, voici un motif de sécurité qu'on pourroit dire à nul autre pareil : dans tout le courant de l'année, il n'est pas survenu un cas d'indisposition, ni le moindre accident qui ait interrompu le cours des études pour un seul d'entr'eux, et l'infirmerie de la maison n'est pas encore étrennée. Est-ce l'air? est-ce le régime? sont-ce les bains de mer que les révérends Pères ont trouvé moyen d'établir dans l'enclos même de leur habitation? Je n'en sais rien; mais ce que je vous dis est vrai à la lettre.

Aussi le collège du Passage est-il déjà en crédit et recherché comme s'il avoit quinze années d'existence; de toutes parts il y arrive de nouveaux élèves, et les constructions dont on ne cesse de l'augmenter ne restent pas long-temps vacantes. Il est vrai que les Jésuites, dans tout cela, se trouvent merveilleusement aidés par la protection du gouvernement, qui ne leur laisse pas le mérite de lutter contre les difficultés, et qui contribue, en tout ce qui dépend de lui, à leur attirer la confiance du dedans et du dehors par le patronage et la considération dont il les entoure. A l'exemple du capitaine-général de la province, tous les magistrats, toutes les autorités civiles et militaires concourent à favoriser un établissement destiné à entretenir le feu sacré de l'éducation religieuse et monarchique, et qui, selon toute apparence, ne tardera pas à jeter beaucoup d'éclat.

Ne vous étonnez donc pas d'apprendre qu'un certain nombre de Français marquans, après avoir quitté les eaux du Midi, se soient détournés de vingt, trente et quarante lieues, pour visiter le collége du Passage, et la maison qui a vu naître saint Ignace de Loyola. A la vérité, l'on n'a pas ouï dire que M. de Châteaubriand ni M. Agier aient passé les Pyrénées pour le même objet : mais le premier n'y eût pas manqué dans le temps de son ancienne ferveur pour les pélerinages; et quant à l'autre, il étoit si pressé de porter à Paris sa démission de conseiller d'Etat, qu'on ne peut rien conclure contre saint Ignace ni contre les Jésuites de ce qu'il les a un peu négligés. Mais je puis vous assurer qu'ils en ont été bien dédommagés par le concours des autres voyageurs qui sont venus protester, par une sorte d'hommage religieux, contre les dédains de vos libéraux et le système d'ostracisme de votre ordre légal.

J'ai l'honneur d'être, etc, R....

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Sur les missions de la Louisiane.

Le n° 18 des *Annales de l'association pour la propagation de la foi* renferme des documens intéressans sur la mission de la Louisiane et du Missouri. M. Rosati, évêque de Saint-Louis, dans le Missouri, conserve encore l'administration du diocèse de la Nouvelle-Orléans. Il y a maintenant dans l'étendue des deux diocèses 76 prêtres, une maison de Jésuites et une de Lazaristes, six couvens de Dames du Sacré-Cœur, deux d'Ursulines, un de religieuses de la Croix, un hôpital desservi par des Sœurs de la Charité, etc.

Le diocèse de Saint-Louis comprend dans ses limites les Etats du Missouri et de l'Arkansas. La population de ce pays se compose de Français, d'Anglais, d'Irlandais, de quelques Espagnols, d'Indiens et de nègres; elle peut monter à environ 220,000 ames, dont 120,000 blancs et nègres et 100,000 Indiens. Les Français, les Irlandais, les Espagnols et beaucoup d'Anglo-Américains sont catholiques; parmi les sauvages, il n'y en a que très-peu qui soient convertis à la foi. On trouve dans ce territoire toutes les sectes répandues aux Etats-Unis, mais surtout des déistes et des indifférens. Les Français sont réunis dans les villages sur les bords du Mississipi et du Missouri. Ces villages sont la Petite-Prairie, la Pointe, le Nouveau-Madrid, Ste-Geneviève, etc. A 7 lieues de Sainte-Geneviève, dans l'intérieur des terres, à l'ouest du Mississipi est le séminaire de Sainte-Marie des Barrens ou Bois-Brûlé, fondé par M. Dubourg en 1818; c'est la résidence de M. Rosati, qui a avec lui 6 ou 7 Lazaristes, tant pour le service de la paroisse et pour l'enseignement que pour visiter les catholiques dispersés dans les environs. Cet établissement est fort pauvre; on y élève une vingtaine de jeunes gens du pays, en qui on trouve de l'aptitude pour l'état ecclésiastique, et de plus une vingtaine d'enfans qui paient pension. C'est là qu'est le noviciat des Lazaristes. La paroisse atta-

chée au séminaire est composée d'environ 200 familles dispersées dans une circonférence de près de 12 lieues. L'église, en 1818, n'étoit qu'une petite cabane de bois, on l'a augmentée; mais elle ne suffit plus, et M. l'évêque a commencé la construction d'une nouvelle église, qui va fort lentement faute de fonds. Le couvent des religieuses de la Croix, qui se livrent à l'éducation, est aussi aux Barrens.

A 20 lieues de Ste-Geneviève, au nord, sur la même rive, est Saint-Louis, la ville épiscopale, où l'on compte environ 6,000 habitans, dont un tiers catholique. Il y a ordinairement deux prêtres à demeure, dont l'un visite les congrégations catholiques des environs. On prêche à Saint-Louis en anglais et en français. Les presbytériens, les anabaptistes et les méthodistes ont des églises dans cette ville. Les Dames du Sacré-Cœur y ont un établissement; elles en ont deux autres dans le Missouri, à Saint-Charles et à Florissant ou Saint-Ferdinand. Ce dernier village, habité par les Français, est à 5 lieues de Saint-Louis et à une lieue du Missouri, un peu au-dessus du confluent de cette rivière et du Mississipi. Les Jésuites ont leur maison à une demi-lieue du village; ils sont environ 15, dont 3 ou 4 Frères, et élèvent une vingtaine de jeunes Indiens. Ils travaillent eux-mêmes dans les champs, leur propriété est de 430 arpens. Le pensionnat des Dames du Sacré-Cœur, à Saint-Ferdinand, est d'environ 100 élèves, dont 40 sont des meilleures familles du pays, elles élèvent en outre environ 10 jeunes Indiennes. A quatre ou cinq lieues au-dessus du confluent est St-Charles, gros village fondé autrefois par des Français du Canada, mais où il y a aujourd'hui beaucoup d'Américains. Les Jésuites y ont construit une église en partie de leurs propres mains. Au-dessus du même confluent, à quatre lieues de Saint-Charles, sur le Mississipi, est un autre village français, le Portage des Sioux; les Jésuites y desservent l'église. A peu de distance est un hameau de catholiques, presque tous Français, appelé la Dardenne. Plus haut, sur la rive gauche du Mississipi, il n'y a plus que des villages de sauvages jusqu'à la Prairie du Chien, à 300 lieues de Saint-Louis; c'est un établissement formé par les Français pour la traite des pelleteries avec les sauvages. Sur le Missouri, à 40 lieues au-dessus du confluent, est un établissement français, Côte-Sans-Désir, que les

Jésuites visitent de temps en temps. A 40 lieues plus haut est le dernier village de blancs. On ne trouve plus au-dessus que quelques villages de sauvages et des stations d'européens pour le commerce de pelleteries. A 300 lieues de Saint-Louis est un fort américain pour tenir en respect les sauvages.

Des lettres de missionnaires fournissent d'autres renseignemens sur l'état de la religion dans ces contrées. En 1827, le Père Vanquikenborne, Jésuite, fit une mission chez les Osages, les presbytériens y ont un établissement de missionnaire. Le Jésuite baptisa plusieurs enfans, instruisit des adultes, les confessa, et fut content des dispositions de ces Indiens; il se proposoit d'y retourner. M. Odier, missionnaire, supérieur du séminaire des Barrens, rend compte de l'état de cette maison; au commencement de 1828, il avoit avec lui 3 jeunes prêtres, nouvellement ordonnés, pour le seconder, 20 séminaristes, 27 écoliers, 8 Frères laïcs et 18 gens de couleur. Il faisoit quelquefois des missions, et ramenoit des protestans. On venoit de construire un nouveau bâtiment presqu'aussi considérable que l'ancien; le nombre des élèves avoit fort augmenté, car, à la fin de 1828, il y avoit 26 séminaristes, dont 9 en théologie et 50 élèves laïcs. Le nouveau bâtiment donnoit le moyen de séparer ceux-ci des premiers. On avoit perdu, le 13 mai 1828, M. Vergani, prêtre Lazariste, élevé dans le séminaire, qui a succombé à une maladie de poitrine. Deux prêtres nés en Amérique, MM. Paquier et Timon, élevés aussi dans le séminaire, continuoient à y résider. Le séminaire est chargé des missions du Nouveau-Madrid, de Jackson, d'Applecreek, de Kaskaskias, de Bois-Brûlé et autres. Un bon vieillard allemand avoit récemment construit une chapelle en bois à 15 milles du séminaire. M. l'évêque avoit le chagrin de ne pouvoir envoyer de prêtres à la Rivière aux Fièvres, établissement à 300 milles de Saint-Louis, et où il y a des Irlandais avec quelques créoles français. Le poste des Arkansas, que M. Odier avoit visité, est encore sans prêtre, ainsi que le Nouveau-Madrid. On va commencer une école à Saint-Louis; ce sera peut-être quelque jour un collège qui offriroit des ressources pour le sacerdoce. Les vocations ecclésiastiques ne sont pas aussi rares dans le Missouri que dans la Louisiane. M. Lutz, jeune prêtre al-

lemand, avoit commencé une mission chez les Kansas; il les instruisit, les catéchisa, et se proposoit de ne point quitter qu'il n'eût baptisé tous les enfans. Un catholique irlandais, M. Mullamphy, a fondé à St-Louis un hôpital, avec un revenu de 3,000 fr. Cet hôpital a été ouvert en 1828, et est desservi par quatre Sœurs de la Charité, venues d'Emittsbourg.

Le 12 octobre 1828, M. Rosati consacra l'église bâtie par les Jésuites à Saint-Charles; cette église est en pierres et entièrement finie. Le prélat étoit assisté de tous les Jésuites, de deux Lazaristes et de plusieurs jeunes gens de son séminaire. Le Père Detreux et M. Dussaussoy prêchèrent successivement, l'un en anglais, l'autre en français. Le lendemain, M. l'évêque donna la confirmation à 66 personnes, parmi lesquelles étoit Mme Spencer, de la Dardenne, protestante convertie, ainsi que presque toute sa famille. La fille de cette dame est entrée chez les religieuses du Sacré-Cœur, qui, comme on l'a dit plus haut, ont six établissemens dans ce pays. Ces établissemens sont à St-Louis, à Florissant, à St-Michel, près la Nouvelle-Orléans, aux Opelousas et à la Fourche. Le 20 octobre, M. Rosati bénit la chapelle de la nouvelle maison des Dames du Sacré-Cœur, à Saint-Louis. Dans une visite qu'il avoit faite aux Mines, mission à 60 milles de Sainte-Geneviève, il avoit été si fort sollicité d'y envoyer un prêtre, qu'il n'avoit pu le refuser. Ce pays voyoit sa population s'accroître chaque jour, et n'avoit jamais eu de prêtre résident. Il n'y a qu'une petite église dans le principal village, composé de Français. M. Bouillier fut chargé d'aller dans cette mission, il s'y rendit en 1828, et y trouva un vaste champ à son zèle. Il se proposoit de passer alternativement le dimanche dans le village ci-dessus et dans un autre à 10 milles de là, habité par les Américains, et où il bâtiroit une église. Dans la semaine, il feroit des missions aux environs.

Le diocèse de la Nouvelle-Orléans est au midi de celui de Saint-Louis, et comprend les établissemens formés sur les deux rives du Mississipi. On compte dans ce diocèse environ 20 paroisses, qui sont presque toutes desservies depuis l'épiscopat de M. Dubourg. Ces paroisses sont, dans l'ordre suivant, en partant de l'embouchure du fleuve; d'abord la Terre-aux-Bœufs, à 5 lieues au-dessous de la

Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du Mississipi; elle est desservie par un prêtre espagnol. La Nouvelle-Orléans, ville de 50,000 ames environ, a trois églises; celle de la paroisse desservie par quatre prêtres, celle de l'ancien couvent des Ursulines, desservie par un prêtre, et une chapelle pour les enterremens, où il y a également un prêtre. En remontant le fleuve, toujours sur la rive gauche, se trouve St-Charles, qui a pour curé M. Savin, et à cinq lieues plus haut sur la droite, St-Jacques vis-à-vis Saint-Michel, où il y a un couvent de Dames du Sacré-Cœur, qui ont 80 pensionnaires. A 5 lieues plus haut, la paroisse de l'Ascension, au commencement du Bayon-la-Fourche (1). En remontant 7 lieues plus haut, sur la rive opposée, est la paroisse d'Yberville, du nom de l'officier français qui fit le premier établissement dans la Louisiane; à 8 lieues au-dessus, Baton-Rouge, et à 10 lieues au-dessus de Baton-Rouge, la Pointe-Coupée, sur la rive droite du fleuve. La dernière paroisse sur le fleuve est Natchès, 50 lieues plus haut. Il y a encore deux paroisses, l'Assomption et Saint-Joseph sur le Bayou, et quatre au nord-est de la Nouvelle-Orléans, à une distance d'environ 60 lieues, savoir, les Opelousas, les Attakapas, Vermillonville et le Grand-Coteau; enfin les Avoyelles et Nakitochès; cette dernière est à 100 lieues environ de Pointe-Coupée.

M. Anduze, missionnaire, rend compte d'une mission qu'il fit en 1825 à Nakitochès avec M. Dubourg, alors évêque de la Louisiane. Ils partirent des Opelousas et passèrent quelque temps aux Avoyelles, qui étoient desservies par un prêtre zélé, M. Martin. Ce missionnaire avoit déjà fait beaucoup de fruits, et M. l'évêque donna la confirmation dans ce lieu. La mission de Nakitochès a 40 lieues de long sur 60 de large, mais elle n'est guère habitée que dans sa longueur; la population se compose de Français, de créoles, d'Américains, d'Espagnols et de sauvages. Il y avoit quatre ans qu'on n'y avoit vu de prêtres, et quinze ans qu'il n'avoit été fait d'instructions. Les habitans ne furent point sourds à la voix du Seigneur; les instructions eurent lieu tous les jours pendant un mois, 60 personnes firent leur

(1) On appelle *bayon* des canaux naturels par lesquels le Mississipi se décharge dans le lac ou dans la mer.

première communion, 350 enfans furent baptisés, des mariages furent bénis. L'église avoit été brûlée trois ans auparavant, les offices se firent dans une vaste salle qu'on avoit disposée pour cela; mais on prit des arrangemens pour bâtir une autre église, et elle a été achevée par les soins de M. Blanc, le jeune, aujourd'hui curé de Nakitochès. Cette église est en briques et a 100 pieds de long sur 50 de large. On devoit bâtir aussi des chapelles dans différens lieux de cette mission que M. Blanc visitoit successivement, et on lui avoit promis un autre prêtre pour le seconder.

M. Rosati, l'évêque actuel, faisoit lui-même des missions dans la Louisiane, et alloit chaque année à la Nouvelle-Orléans, visitant les paroisses qui se trouvent sur la route. Ces voyages exposoient le prélat à de grandes dépenses. Dans les lettres insérées au n° 18 des *Annales* il remercie l'association des fonds qu'elle lui a envoyés. Ces fonds lui ont servi à éteindre les dettes contractées pour l'évêché de la Nouvelle-Orléans; il avoit fallu faire de grandes réparations à l'ancien couvent des Ursulines cédé par elles; mais il restoit encore des dettes pour le collège de la même ville et pour l'église cathédrale de Saint-Louis. A la Nouvelle-Orléans, on a été obligé d'agrandir l'église; on y prêche en anglais et en français, mais le sermon anglais est plus suivi. M. l'évêque y avoit reçu dernièrement l'abjuration d'un protestant. Depuis deux ans, on avoit bâti dans les deux diocèses quatre églises en briques, deux en bois et deux en pierres, y compris celle du séminaire, qui n'est que commencée. Les autres sont achevées, et M. l'évêque avoit consacré, en 1828, celle des Opelousas et celle de Nakitochès. La dernière lettre du prélat est du 1er février de cette année; il annonçoit que, sur les 25,000 fr. qui lui avoient été attribués l'année précédente, il en consacreroit 9,000 à payer les dettes de l'évêché de la Nouvelle-Orléans; près de 6,000 fr. avoient été employés à payer le voyage de six ecclésiastiques venus en Amérique pour les missions. Le reste devoit être employé, partie pour le séminaire, partie pour le nouvel hôpital. Il exposoit les autres dépenses qui lui restoient à faire, et prioit l'association de continuer ses dons.

Cet extrait du n° 18 des *Annales* nous a paru devoir in-

téresser le lecteur; il sert à faire voir quel est l'état actuel de la religion dans ces contrées lointaines. C'est une espèce de supplément à ce que nous avons dit à cet égard dans plusieurs de nos numéros et notamment n° 671, t. XXVI. Nous y rendions compte des premiers travaux de M. Dubourg dans la Louisiane. Les nouvelles lettres des missionnaires parlent encore des souvenirs que le prélat y a laissés. Il y a établi des paroisses, y a mis des prêtres, a visité souvent ces missions, et y a commencé des établissemens qui contribueront à soutenir et à étendre la religion dans ce vaste pays.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 16 octobre, anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette, il a été célébré, à la chapelle du château de St-Cloud, une grand'messe de *Requiem*, à laquelle ont assisté le Roi, LL. AA. RR., M. le nonce, l'ambassadeur de Naples, les ministres, les grands-officiers de S. M. et les officiers des différens corps de service. M. l'évêque d'Hermopolis a officié, et M. l'évêque de Samosate a lu la lettre de la feue Reine. Mme la Dauphine est allée entendre une autre messe de *Requiem* à l'église de St-Cloud.

— Si un prêtre zélé s'avisoit de distribuer aux passans dans les rues ou de déposer sur les bornes des catéchismes ou des écrits en faveur de la religion catholique, je ne doute pas que les journaux qui se sont donné la mission de dénoncer et de poursuivre tous les abus ne s'élevassent contre celui-là et ne le qualifiassent d'acte d'intolérance, d'esprit de prosélytisme, d'attentat même à la liberté des cultes consacrée par la Charte. De quel droit, diroient-ils, des prêtres viennent-ils troubler les protestans dans leurs croyances ou les incrédules dans leur incrédulité? Mais ces mêmes journaux ne réclament point, quand des protestans courent les rues en distribuant à droite et à gauche des Bibles protestantes, de petits pamphlets contre l'Eglise catholique, et ce qu'ils appellent des *traités religieux*. Il y a, en divers pays, des

Sociétés de traités religieux, qui répandent ces sortes d'écrits; et il y a à Paris des distributeurs officieux qui vous les donnent en passant dans la rue, qui les jettent sous votre porte, qui les déposent sur les bornes devant vous. De la part des protestans, c'est un zèle respectable et un moyen innocent de combattre la superstition et le fanatisme. Aussi les feuilles libérales, loin de blâmer ces distributions foraines, sont plutôt tentées d'y applaudir. Si un maître de pension s'avisoit d'écrire au-dessus de sa porte : *Ecole pour les catholiques,* ou je me trompe fort, ou bien on se moqueroit de lui et l'on dénonceroit son école comme un foyer d'absolutisme et de théocratie, et l'on détourneroit les parens d'envoyer leurs enfans dans une institution si exclusive et par là si dangereuse. Pour les protestans, c'est autre chose; ils peuvent avoir des écoles exclusivement pour eux, cela est de droit naturel. Aussi ont-ils formé dernièrement, à Paris, un établissement pour eux seuls. Allez sur le boulevard du Mont-Parnasse, vous y trouverez une grande affiche au-dessus d'une porte : *Institution pour les jeunes protestans français et étrangers, par M. Houseal.* Loin d'y trouver à redire, les feuilles libérales annonceront avec empressement cette nouvelle institution, et feront au besoin l'éloge de M. Houseal et de l'esprit qui l'anime; et ce qui seroit pour un maître catholique un sujet de reproche ou de risée, sera pour un instituteur protestant un titre à l'estime et à la confiance des familles. Tel est le système d'impartialité des régulateurs de l'opinion parmi nous. Autre exemple : qu'un prêtre catholique osât mettre, autant qu'il est en lui, quelque obstacle à la construction d'une église ou d'une école protestante, je vous laisse à penser quels cris s'élèveroient de toutes parts contre un procédé si illibéral, si contraire à l'esprit du siècle; mais qu'un ministre protestant empêche ou retarde la construction d'un séminaire nécessaire dans la capitale, qu'il refuse seul de quitter son logement dont on a besoin pour commencer les travaux, qu'il demande une indemnité exorbitante pour une année de loyer qu'il avoit encore à courir, et qu'il se donne ainsi le plaisir de retarder de quelques mois les travaux, on gardera le silence sur ce trait de taquinerie, de chicane et d'avidité, et si la chose s'évente, on trouvera des prétextes pour la présenter sous de belles couleurs.

Tout est possible plutôt que de soupçonner un ministre protestant d'intolérance; c'est le séminaire qui aura tort bien plutôt que le pasteur M. J. C.

— M. d'Héricourt, évêque d'Autun, étoit attendu avec impatience dans sa ville épiscopale, et n'a pas tardé, après son sacre, à se rendre à l'empressement de ses diocésains. Il arriva le samedi 10 chez M. de Fontenay, député, dont le château est à deux lieues d'Autun. Le dimanche matin, deux chanoines allèrent lui présenter les hommages du chapitre, et le soir, le prélat fit son entrée dans la ville. Le chapitre de la cathédrale, le clergé des paroisses auquel s'étoient joints plusieurs curés des environs, le séminaire allèrent à sa rencontre jusqu'à la chapelle des Sœurs de la Retraite, qui se trouve à l'entrée de la ville. Un grand concours de peuple s'étoit porté sur la route par où M. l'évêque devoit arriver. Il fut reçu avec de vifs témoignages de joie, et se plaça sous un dais, entouré de son chapitre et escorté des autorités. La procession se mit en marche vers la cathédrale, et telle étoit l'affluence de la multitude, que la gendarmerie et la garde nationale étoient obligées souvent d'ouvrir passage au clergé. Chacun vouloit voir son évêque, et chacun étoit frappé de l'air de douceur, de piété et de modestie qui brilloit sur sa figure. A l'entrée de l'église, M. l'abbé Lhomme, le plus ancien des chanoines, lui présenta l'eau bénite et l'encens, et le complimenta au nom de son corps. Le prélat répondit avec beaucoup de grâce; puis étant entré dans la cathédrale, il monta en chaire, où, après s'être félicité de se trouver dans des lieux sanctifiés par les combats de tant de martyrs et sur un siège antique et illustré par tant de zélés pontifes, il appela les bénédictions du ciel sur tout son troupeau. L'onction de ses paroles toucha tous les assistans. M. l'évêque s'étant rendu à son trône, y reçut les hommages du chapitre et du clergé, et fut reconduit à son palais, au chant du *Te Deum* et au milieu des témoignages de l'allégresse publique.

— Le grand séminaire d'Aix a perdu, cet été, son vénérable supérieur, M. Barthelemi Dalga, de la congrégation de MM. de Saint-Sulpice. Il étoit né en 1747 à Puimisson, près Béziers, et après ses premières études, suivit les cours de droit à Toulouse. Son goût pour la piété lui inspira le désir d'embrasser l'état ecclésiastique; il entra au séminaire

de Toulouse, y étudia la théologie et y devint ensuite maître de conférences. Ami de la retraite, il s'attacha à la compagnie de ses maîtres, et après avoir fait son année de *solitude*, il professa dans divers séminaires, à Nantes, à Toulouse, à la *Solitude* même, puis à Reims. C'est là que la révolution le surprit. Forcé de quitter le séminaire, il se retira dans son diocèse à Béziers, et voulut y rester, même quand il vit le feu de la persécution s'allumer autour de lui. Il continua d'exercer le ministère, parcourant les campagnes, visitant les fidèles abandonnés, et portant les secours de la religion partout où on réclamoit son assistance. La petite ville de Saint-Gervais fut, à cette époque, le principal théâtre de son zèle; rien n'arrêtoit son courage, et deux fois il fut sauvé des dangers auxquels il s'exposoit. Lorsque le séminaire d'Aix fut rétabli après le concordat, M. Dalga en fut nommé supérieur; il remplit cette fonction avec autant de prudence et de douceur que d'assiduité. Il avoit formé, pendant plus de 20 ans, un grand nombre d'élèves qui lui étoient tendrement attachés. Il est mort le 21 août dernier, après une maladie longue et douloureuse, pendant laquelle sa vertu et sa foi l'ont soutenu. Depuis long-temps il se préparoit à la mort, et a vu approcher ses derniers momens avec l'espérance du chrétien. Ses obsèques furent marquées par un nombreux concours. Tout le clergé de la ville y assista. Le cœur du défunt a été placé dans la chapelle du séminaire, avec une inscription latine qui atteste la douleur de ses élèves. M. Dalga étoit grand-vicaire de M. de Bausset; il n'a pas vu le nouvel archevêque, qui l'estimoit, et qui a été fort sensible à une telle perte. M. Bony, directeur du séminaire, en a été nommé supérieur, et a reçu de M. l'archevêque des pouvoirs de grand-vicaire.

— Les religieuses de la congrégation *Notre-Dame*, du bienheureux Pierre Fourrier, ont enfin reçu l'ordonnance du Roi qui les autorise à vivre en communauté, à Strasbourg, pour l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, surtout de la classe pauvre, et elles ont en conséquence loué, dans la paroisse de St-Jean-Baptiste et de St-Marc, une vaste maison très-propre pour cet objet; elle est située dans une rue paisible; le local est sain, entre cour et jardin, au centre de la paroisse, et à portée des quartiers les plus populeux de la ville. Déjà elles ont quelques pension-

naires et des *postulantes*, et si ce pensionnat prospère, comme on a lieu de l'espérer, on pourra augmenter les jardins et les cours, et élever au besoin de nouveaux bâtimens. Les religieuses ont disposé une chapelle au milieu de leur local. Cette faveur du Roi, sollicitée à l'unanimité par le conseil-général de la commune, est d'autant plus flatteuse pour les catholiques, que les principaux protestans de cette ville sont membres du conseil. On attend les plus heureux succès de cet établissement pour les bonnes mœurs de la classe inférieure, et peut-être en doit-on la réussite aux prières de la bonne Sœur Mélanie, sur laquelle nous avons donné une notice il y a quelque temps.

— Le sacre de M. Van Bommel, évêque de Liège, doit se faire à Liège même le 28 octobre, jour où l'église célèbre la fête des apôtres saint Simon et saint Jude. C'est M. Ondernard, évêque de Namur, qui sera l'évêque consécrateur. On fait des préparatifs dans l'église cathédrale de Liège pour cette cérémonie, à laquelle le clergé et les habitans souhaitent également donner une grande pompe. Il y aura ce jour-là illumination dans toutes les églises ainsi qu'aux maisons et édifices. Le *Journal de la Belgique* annonce que M. Delplancq, élu évêque de Tournai, sera sacré le 25 à Namur par M. l'évêque de Namur, et que M. Van de Velde sera sacré à Gand par M. Van Bommel, lorsque celui-ci aura reçu la consécration épiscopale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il paroît que quelques-uns de nos journalistes libéraux ont eu la fantaisie de visiter un magnifique prie-Dieu qui a été commandé à Paris pour le roi d'Espagne, à l'occasion de son prochain mariage. Mais jugez s'ils ont dû s'en repentir, et combien leur curiosité leur a coûté cher! ce meuble, d'un travail exquis et d'une richesse rare, ils n'ont pu l'admirer comme ils l'auroient voulu sans blesser leur conscience. Car imaginez ce qu'ils y ont découvert de contraire au bon goût, de barbare, de choquant, d'indigne, enfin des produits de l'industrie du siècle : leurs yeux, leurs tristes yeux ont été forcés d'y voir les initiales des mots latins *Jesus christus* ou *Jesus hominum salvator*, c'est-à-dire, l'audacieux anagramme qui causa naguère à M. Dupin un si violent accès de fièvre. Quoi! encore le terrible anagramme, l'anagramme effrontément conservé par les Jésuites! Vous en conviendrez,

avec des nerfs aussi délicats que ceux de nos bons amis du *Courrier français*, du *Constitutionnel* et du *Journal de Paris*, il y a de quoi tomber à la renverse. Que le roi d'Espagne ait conservé quelque chose de cette barbarie, de cette vieille rouille des temps religieux, passe encore; mais des ébénistes de Paris, des abonnés du *Journal des débats* et du *Figaro!* voilà ce qui est énorme et fait tache sur le siècle des lumières. Ces gens-là ne connoissent donc pas les ordonnances sur la police des petits séminaires? Ils n'ont donc jamais lu les discours de M. Dupin et de ses honorables collègues MM. Petou et Pataille? Ah! maudits curieux! pourquoi faut-il que vous ayiez visité le prie-Dieu du roi d'Espagne! nous n'aurions pas ce nouveau compte à rendre sur l'anagramme qui revient éternellement troubler le repos des gardiens de l'ordre légal.

— Grâce aux petits journaux du comité-directeur, nous savons dès à présent où nous en serons l'année prochaine. En voilà un qui nous donne la séance de la chambre des députés du 27 février 1830. Il ne nous dit point ce qui s'est passé jusque-là; mais il nous montre M. Girod (de l'Ain) assis gravement dans le fauteuil de M. Royer-Collard; ce qui semble annoncer que les doctrinaires ont été débordés, et qu'on ne gouverne plus avec des rêves creux sur la perfectibilité. Rien n'indique dans cette séance ce qu'est devenu M. de La Fayette; mais, lorsqu'on voit son écuyer tranchant des banquets patriotiques occuper le fauteuil du président, il va sans dire que lui, héros des deux mondes, a dû obtenir aussi de l'avancement, et qu'il se trouve probablement à la tête de quelque gouvernement à bon marché; gouvernement, du reste, on ne peut mieux imaginé à la suite des souscriptions bretonnes. Notez que le 27 février tombe un samedi, jour cher aux pétitionnaires et aux orateurs verbeux, et que les uns et les autres s'en donnent à cœur joie. Si donc les prévisions du comité-directeur se réalisent, vous pouvez compter sur une belle session, et M. Girod (de l'Ain), qui passe pour connoisseur en bonne cuisine, sur une table de quarante couverts.

— « Adieu, mon vieux camarade; te voilà dans l'éternité. C'est pourtant bien dommage, car tu avois beaucoup d'esprit. Tu faisois des vers joyeux, et avec toi nos exercices du palais étoient charmans. Ah! Dieu! faut-il que tu nous quittes si jeune, et que nous perdions un confrère aussi amusant! » Telle est en substance l'oraison funèbre prononcée l'autre jour sur la tombe de M. l'avocat Vulpian par un de ses amis. Nous sommes persuadés que le défunt étoit un homme de bien, et que si une chose inconvenante pouvoit être pardonnée, ce seroit en sa faveur; mais il ne faut point souffrir les mauvaises règles dans les cas même où elles offriroient quelques exceptions qui demanderoient grâce. La religion catholique n'est rien moins que païenne; elle n'admet auprès des tombeaux que les pensées graves et solennelles; ce n'est point là qu'il faut apporter les joyeux souvenirs de la vie mondaine et profane. Nous ne pouvons donc nous joindre, cette fois-ci, aux journaux qui ont reproduit ce beau discours. Ce qui nous choque dans le mode d'inhumation des comédiens et des députés anarchistes, ne sauroit nous paroître convenable dans les inhumations des avocats qui seroient morts le plus chrétiennement après avoir le mieux vécu. Il faut opter entre le cimetière et le *champ du repos:* si c'est ce dernier que vous adoptez, laissez les orateurs du *Constitutionnel* haranguer les défunts; mais si c'est le cimetière, laissez à la religion le soin des cérémonies.

— Lundi dernier, à six heures et demie, après avoir entendu la messe, le Roi est parti de Saint-Cloud, avec M. le Dauphin et Mme la Dauphine, pour Fontainebleau. S. M. et LL. AA. RR. y passeront la semaine, et reviendront samedi prochain à Paris pour y passer l'hiver. Les enfans de France ont quitté Saint-Cloud le même jour pour habiter le château des Tuileries.

— Samedi dernier, en revenant de Versailles, le Roi a passé en revue le quatrième régiment de chasseurs qui séjournoit dans cette ville, se rendant à Verdun. S. M. a été satisfaite de la bonne tenue de ce régiment, et a accordé sur-le-champ la croix de la Légion-d'Honneur à un des officiers.

— MADAME, duchesse de Berri, a couché le 12 à Sens, le 13 à Avallon, le 14 à Autun, le 15 à Mâcon et le 16 à Vienne. A son passage à Vermanton, elle a quitté la grande route pour visiter les grottes d'Arcy, où M. le vicomte de Rancogne, propriétaire du château et maire de la commune, l'a accompagnée. S. A. R. a laissé partout sur son passage des secours pour les malheureux. Elle est partie de Vienne le 17, au matin, pour se rendre à Grenoble, où doit avoir lieu sa rencontre avec ses augustes parens. On assure que l'infante épouse de don François de Paule, ayant quitté Barcelone où elle devoit attendre ses père et mère le roi et la reine de Naples, est arrivée *incognito* à Vienne, où elle a joint sa sœur, MADAME, duchesse de Berri. Les deux princesses doivent faire, ces jours-ci, quelques excursions dans le Dauphiné, pour visiter les sites et les objets curieux.

— M. d'Arbaud-Jouques, conseiller d'Etat en service extraordinaire et préfet de la Côte-d'Or, passe à la préfecture des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. de Villeneuve-Bargemont, décédé. M. de Wismes, préfet de l'Aube, va remplir les mêmes fonctions à la Côte-d'Or. M. Waldemar de Brancas, préfet de la Haute-Saône, passe à la Côte-d'Or, et est remplacé par M. Lebrun des Charmettes, sous-préfet de Coulommiers.

— A la suite d'un rapport de M. le garde-des-sceaux sur les retards apportés au retrait des lettres-patentes constituant des majorats ou conférant des titres de noblesse par ceux à qui S. M. avoit bien voulu les accorder, de telle façon que plusieurs des personnes qui avoient obtenu ces titres de noblesse s'en décorent sans avoir acquitté les modiques droits de chancellerie qui y sont attachés, est intervenue, le 16 de ce mois, une ordonnance royale qui accorde, pour retirer ces lettres-patentes, un délai définitif de six mois, passé lequel les ordonnances seront périmées à l'égard des retardataires.

— Le collège départemental de la Gironde est convoqué à Bordeaux pour le 13 novembre, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Ravez, nommé pair de France.

— M. le marquis de Bausset, député, est nommé président du collège électoral qui va se réunir à Arles.

— M. Blouquier de Trelan, avocat, est nommé secrétaire-général de la préfecture du Cher.

— M. le maréchal-de-camp d'artillerie Cotty est nommé commandant de l'école royale d'artillerie à Auxonne.

— M. Léon de Bouthillier, qui vient de mourir à l'âge de cinquante-cinq ans, étoit fils du marquis de Bouthillier, major-général de l'armée de Condé, et aussi distingué par sa piété que par sa fidélité et son courage. Ils étoient d'une famille où les grands exemples du célèbre abbé de Rancé avoient nourri d'âge en âge l'amour de la religion et l'attachement à ses pratiques. M. Léon de Bouthillier s'est montré digne de ses pères. Plus de

dix jours avant sa mort il avoit demandé les sacremens de l'Eglise, et a vu approcher avec résignation sa dernière heure.

— M. le président du bureau du commerce et des colonies a informé la chambre du commerce de Marseille des nombreuses expéditions de commerce que préparent en ce moment les Anglais pour le Levant, où ils supposent que l'interruption des communications habituelles avec l'Europe a laissé épuiser tout ce qui se trouvoit dans les magasins turcs au commencement de la guerre. M. le comte Beugnot signale le surcroît d'activité qui se manifeste en ce point dans l'Angleterre, pour que les négocians de Marseille, plus à la portée de la Turquie, se mettent en mesure de devancer les négocians anglais pour l'approvisionnement de ce pays.

— Le 5 de ce mois, à la cour d'assises de Paris, le jury, *usant de son omnipotence*, a déclaré non coupables deux jeunes gens accusés de vol, avec les circonstances de nuit, complicité, maison habitée et escalade. Ils avoient avoué le vol, avec toutes les circonstances énoncées dans l'acte d'accusation.

— Le tribunal correctionnel de Paris a condamné à 3 mois de prison une jeune ouvrière en mode, pour avoir dansé dans un bal public une danse indécente.

— Pendant la nuit du 13 au 14 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans la cathédrale de Reims, et ont enlevé l'argent de six troncs qu'ils avoient fracturés.

— M. Lanère, conseiller à la cour royale de Pau, est mort le 30 septembre dernier à Saint-Pé; il étoit âgé de quatre-vingt-quatre ans, et a refusé les secours de la religion à ses derniers momens. Le curé ayant dû, en conséquence, ne point lui accorder les prières publiques de l'Eglise, la sépulture a été faite par l'autorité municipale, d'après le décret du 12 juin 1804, et l'adjoint a accompagné le corps au cimetière avec la famille et les amis.

— M. de Morisson, substitut du procureur du Roi à Civray, a adressé à un journal libéral une lettre, où il défend les braves Vendéens des injures que les 154 Grenoblois ne leur ont pas épargnées dans leur placet au Roi.

— Pendant la nuit du 9 au 10, un violent incendie a éclaté au faubourg de Saint-Sever, à Rouen. Aux premières lueurs de l'incendie, l'équipage du navire à vapeur *le Souffleur*, ayant à sa tête l'enseigne Bernaert, s'est porté à travers champ, et avec la pompe du bâtiment, vers le lieu du désastre, où il a été d'un grand secours. Parmi les personnes qui ont travaillé le plus activement à éteindre le feu, on a remarqué un jeune ecclésiastique dont le nom n'a pu être connu, et qui a montré dans cette occasion une intrépidité et un zèle auxquels la feuille libérale de Rouen est forcée elle-même de rendre hommage.

— Les incendiés de la commune de Grivesne, arrondissement de Montdidier (Somme), pénétrés de reconnoissance des nombreux bienfaits qu'ils ont reçus du Roi et de la famille royale, ont fait chanter pour eux, le 8 de ce mois, une grand'messe solennelle suivie de l'*Exaudiat*.

— Le bateau à vapeur qui fait le service de paquebot de Londres à Ostende s'est, dit-on, perdu, corps et bien, par suite des tempêtes qui ont eu lieu au commencement de ce mois. Trente-six passagers ont été victimes de cet événement désastreux.

— Un tremblement de terre a été ressenti, le 6 de ce mois, à Grenoble.

Il n'a produit d'autre désastre que le renversement d'un certain nombre de cheminées.

— L'archiduchesse Marie-Louise est arrivée le 28 septembre à Parme, de retour de son voyage en Suisse.

— Le grand-duc Constantin a quitté Bruxelles le 11 octobre, et a pris la route de l'Allemagne.

— Le roi d'Espagne a approuvé le mariage de l'infant don Sébastien, fils de la princesse de Beira, avec la princesse Marie-Christine-Caroline, fille de feu le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, et nièce du souverain actuel de ce pays.

— L'Espagne vient enfin de reconnoître la souveraineté de don Miguel. Le comte de Figuera, ministre de Portugal, a remis ses lettres de créance au roi d'Espagne. Le ministre d'Espagne a remis également ses lettres de créance au roi de Portugal.

— Le cabinet espagnol songe à appuyer, par de nouveaux renforts, l'expédition de la Havane. Un nombre égal de troupes doit la suivre sous peu. Le capitaine-général de Porto-Rico va expédier aussi 1,000 hommes pour le même objet, tandis que 700 hommes seront dirigés des îles Philippines sur Acapulco.

— Les journaux publient le traité de paix conclue entre la Russie et la Turquie. Il est signé de MM. Diebitsch, Pahlen et Orloff, et contient seize articles, sauf des dispositions supplémentaires que l'on ne connoît pas encore officiellement. Les limites du territoire resteront en Europe telles qu'elles étoient, et sont déterminées sommairement, en Asie, jusqu'à ce que des commissaires les aient fixées; 5 forteresses sont laissées à la Russie. La libre circulation de la mer Noire et le passage des deux détroits de la mer de Marmara, sont stipulés très-positivement. Les individus qui ont pris part aux opérations militaires ne pourront être inquiétés dans leurs personnes ni dans leurs biens. La Porte adhère complètement au traité de Londres, ainsi qu'à l'acte du 21 mars 1829, et s'engage à nommer promptement des plénipotentiaires pour terminer, avec les ambassadeurs des trois puissances, les arrangemens relatifs à la Grèce. Le 19 septembre, l'empereur Nicolas a publié, à Pétersbourg, un manifeste pour se féliciter de l'issue de la guerre, et faire connoître les bases sur lesquelles repose la conclusion de la paix.

— Sir Hudson Lowe, ancien gouverneur de l'île Sainte-Hélène, est, comme on sait, un homme abominable, une espèce de cannibale, qui eut l'atrocité d'empêcher Buonaparte de fuir de Sainte-Hélène et de renouveler la petite facétie de l'île d'Elbe. Cela seul a suffi pour le faire abhorrer des libéraux, et nul autre n'a été peint par eux sous de si noires couleurs. Aussi, dans les Mémoires de Sainte-Hélène, on en fait un monstre et on le voue à l'exécration de la postérité; on ne prononce point son nom qu'on ne le charge de quelque épithète, telle qu'on en donneroit à Caligula et à Néron. Ce n'est pas le tout, on l'a tué dernièrement, et les journaux nous ont raconté sa mort avec des circonstances effrayantes. Il est clair qu'un homme si atroce ne pouvoit pas rendre le dernier soupir comme un autre. En conséquence, on nous l'a peint dans les convulsions du désespoir et expirant après une pénible agonie de 53 heures. Pouvoit-il en arriver moins à celui qui avoit été chargé de garder Buonaparte, ce nouveau Titus, les délices du genre humain? Retenir en prison ce monarque généreux qui n'avoit jamais fait verser une larme, qui n'avoit causé la mort de personne,

qui marquoit chaque jour par ses bienfaits, quelle infamie! Cependant, informations prises, il se trouve que Sir Hudson Lowe n'est point mort à Aix-la-Chapelle, comme les libéraux le vouloient; il est parti au mois de juillet pour l'île de Ceylan où il commande. Il ne cache point son nom, et ne croit point avoir à rougir de la mission qu'il a remplie; il s'est montré publiquement il y a quelques années, à Paris, sans se soucier beaucoup des imprécations qu'on accumuloit sur sa tête. C'est un homme à vivre encore quelques années, exprès pour faire enrager ceux qui adorent la mémoire du prisonnier de Sainte-Hélène.

Le Retour de l'Enfant prodigue, ou Connoissance abrégée des dispositions convenables pour approcher avec fruit du sacrement de pénitence (1).

Méditations sur les principaux mystères de la Passion de Notre-Seigneur, par Bernezai (2).

Dieu seul, ou Association pour l'intérêt de Dieu seul, par Boudon (3).

Le premier de ces petits ouvrages est un recueil de passages extraits des bienheureux Liguori, du Père Segneri et du Père Lejeune. On y traite des qualités que doivent avoir la contrition et la confession, et on y présente des réflexions propres à faire sentir l'énormité du péché, les avantages de la confession et les dispositions qu'on y doit apporter.

Les *Méditations* de Bernezai sont en deux parties, dont la première renferme des avis et des actes pour préparer à l'oraison, et la deuxième, des méditations sur les principales circonstances de la passion. Il y a des méditations pour neuf jours, plus des méditations pour les stations du Calvaire, une manière de faire les stations dites *Via Crucis*, un exercice pour la messe, etc. L'auteur, le Père Maximien de Bernezai, paroît avoir été un homme intérieur et un religieux familier avec les exercices de la perfection chrétienne.

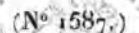
Dieu seul est un des ouvrages les plus connus de l'abbé Boudon, cette édition fait partie de la collection des œuvres de ce pieux ecclésiastique que MM. Périsse ont publiée.

---

(1) In-18, prix, 75 cent. et 1 fr. 10 cent. franc de port.
(2) Petit in-18, prix, 1 fr. et 1 fr. 50 cent. franc de port.
(3) In-32, prix, 45 cent. et 70 cent. franc de port.

Ces ouvrages se trouvent à Lyon, chez Périsse, et à Paris, place Saint-André-des-Arts, et au bureau de ce journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.



Instruction pastorale de M. l'évêque de Chartres, à l'occasion du jubilé.

M. l'évêque de Chartres, qui avoit donné précédemment une ordonnance pour fixer l'ouverture du jubilé dans son diocèse au 1er novembre prochain, vient de publier une Instruction pastorale datée du 1er octobre, pour indiquer aux fidèles les objets sur lesquels doivent porter principalement leurs prières pendant ce temps.

« Demandons, dit-il, au maître souverain qu'il mette un terme aux principales prévarications dont notre patrie offre le douloureux spectacle; à cet oubli de Dieu, devenu presqu'universel, à cette propagation rapide des plus abominables doctrines, à cette présomption outrée qu'on inspire à la jeunesse et qui dénature son aimable caractère, à ce dédain profond pour les vérités saintes, à cette activité et à cette hypocrisie d'une secte, la plus perverse qui ait paru sous le soleil. »

M. l'évêque considère l'un après l'autre ces maux et ces égaremens qui excitent à si juste titre sa sollicitude. Il déplore ce profond oubli de Dieu, qui se répand dans toutes les classes, puis, venant à la propagation des mauvaises doctrines, il s'exprime en ces termes :

« Demandons encore à Dieu avec gémissement et avec larmes qu'il arrête le cours des doctrines monstrueuses dont la France est inondée. Non-seulement les séducteurs du peuple cherchent à lui faire oublier Dieu, ils le poussent encore à méconnoître son existence. Oui, je vous l'ai démontré il y a peu de temps, il se trouve de nos jours certains sophistes qui poussent la perversité et le délire jusqu'à s'efforcer de rendre l'athéisme populaire. Je vous ai rapporté les éloges donnés par une feuille publique, qui couvre tous les jours la France entière, à un livre qui enseigne l'athéisme le plus cru et le plus effronté. On y enflammoit la curiosité du peuple et surtout des jeunes gens pour cet ouvrage. Je vous citai alors des passages de quelques autres écrits du même genre, qui prouvent jusqu'à l'évidence la réalité de cet affreux complot. Voilà donc le plan de ces hommes, de faire pénétrer jusque dans le dernier hameau, de faire embrasser à toutes les conditions et à tous les âges une doctrine qui est l'horreur des nations, l'opprobre de l'esprit humain, le tombeau de toutes les vertus, la semence

de tous les crimes, la torche qui mettroit infailliblement le feu aux quatre coins de l'univers. La France est assez malheureuse pour nourrir dans son sein des docteurs d'impiété qui veulent la bouleverser et la déshonorer à l'aide de ces sacrilèges folies. Avec quels soupirs, et avec quel feu de piété et d'amour devons-nous supplier le ciel de repousser loin de nous des doctrines qui sont l'expression abrégée et la lie des systèmes les plus coupables que la perversité humaine ait jamais enfantés.

» Ces hommes qui persécutent tout ce qui est vrai, pourroient-ils respecter Jésus-Christ la vérité incarnée? Ah! ils renouvellent pour lui, sous nos yeux, les plus sanglans outrages du calvaire. Nous vous l'avons montré, dans notre dernière Instruction pastorale, traîné au tribunal d'un nouvel accusateur, et chargé à la face du monde chrétien d'une nouvelle ignominie; et vous n'avez pas oublié les prières expiatoires que nous avons ordonnées à cette occasion dans notre diocèse. Encore en dernier lieu, on a ratifié en quelque sorte de nouveau l'arrêt du prétoire contre Jésus, et dans une fête solennelle, on n'a pas craint de placer honorablement parmi des noms de grands hommes celui du lâche déicide qui dit aux assassins du Sauveur : Allez et crucifiez-le. *Dixit eis Pilatus : accipite eum vos et crucifigite.* Quel plus grand sujet d'une douleur immense pour des enfans de l'Evangile, que cette ostentation d'audace et d'insulte envers l'objet de leurs adorations! et pourrions-nous nous adresser trop instamment au ciel pour qu'il arrête des scandales qui attaquent directement ce qu'il a de plus auguste, et celui-là même devant lequel ses plus hautes intelligences s'humilient et s'anéantissent? »

Le prélat compare les bienfaits de la religion avec les tristes résultats de la philosophie et de la révolution :

« La France catholique conserva, cultiva dans son sein ces vérités éternelles, ces règ'es des mœurs, ces rapports avec la Divinité, qui font la gloire de notre nature, la douceur du commerce entre les hommes et la sûreté des Etats; la France impie et révolutionnaire anéantit toute morale, persécuta la vérité, amena l'athéisme.

» La France catholique s'attira, par ses mœurs douces et par le charme des caractères, la bienveillance et l'affection de tous les peuples; la France impie et révolutionnaire excita l'horreur et l'effroi des nations, et en arma un grand nombre contre elle.

» La France catholique éleva une foule de monumens qui attestoient son goût, son humanité, sa magnificence; la France impie et révolutionnaire les abattit de son marteau impitoyable et n'éleva que des monceaux de ruines.

» La France catholique vit les plus beaux génies l'illustrer par une multitude de chefs-d'œuvres, par des poésies immortelles, ou par des ouvrages dépositaires des connoissances les plus variées et les plus vastes; la France impie et révolutionnaire, au milieu d'une foule innombrable de productions sacrilèges ou bizarres qu'elle a fait éclore, a donné à peine naissance à quelques-uns de ces écrits destinés à survivre à notre siècle.

» La France catholique environnoit le trône de vénération et d'amour; la France impie et révolutionnaire n'a su que le renverser et en arroser les débris des torrens d'un sang auguste.

» La France catholique entretenoit la subordination et la concorde parmi les rangs divers de la société ; la France impie et révolutionnaire a inspiré à tous une ambition effrénée qui confond tous les rangs et menace de tout bouleverser par la guerre sourde qu'elle a allumée entre les différentes classes.

» Enfin, la France catholique vit constamment fleurir dans son enceinte le bon ordre, la piété, les vertus ; les cruautés, les violences, les profanations, les grands crimes y furent rares : quant à la France impie et révolutionnaire, elle s'est baignée dans des fleuves de sang, elle a produit une infinité de scélérats et de monstres ; et sous ses auspices, par l'effet de son esprit et de ses maximes, il s'est commis, dans l'espace de quelques années, plus de massacres, de sacrilèges horribles, de dévastations, d'atrocités et de forfaits de toute espèce qu'on ne pourroit en compter dans les annales de plusieurs siècles. Tels sont les effets du culte catholique, si opposés à ceux du sanguinaire fanatisme qui a présidé à nos désastres.

» Et cependant c'est ce culte qu'on veut vous ravir pour mettre à la place le déisme de Jean-Jacques ou l'athéisme de Diderot. Ah ! faites échouer par vos prières ce noir dessein, et rendez vaine la conspiration qui s'ourdit avec une activité infernale pour vous jeter dans l'apostasie. »

Nous regrettons de ne pouvoir citer le morceau où le vénérable prélat sollicite des prières pour cette jeunesse qu'on cherche à séduire par des flatteries et à entraîner dans les voies de l'impiété. Enfin, il expose avec autant de vérité que de douleur les derniers sujets des alarmes des gens de bien :

« Quel moyen de pénétrer la jeunesse et les autres classes de fidèles de l'amour des vertus chrétiennes, puisque l'impiété, qui a pris tant d'ascendant, prétend qu'elle seule a droit de se faire entendre. Oui, s'il faut l'en croire, ses paroles de sédition et de blasphème doivent seules retentir au milieu des peuples ; tout autre langage est celui de *l'obscurantisme,* du *mysticisme,* du *fanatisme;* car nos impies ont inventé ces termes d'insulte pour effrayer les esprits foibles et parvenir à chasser Dieu de ce monde. Lâches tyrans de l'intelligence, ils veulent que leurs conceptions les plus coupables circulent, volent de toutes parts sans obstacle ; mais ils prétendent que les pensées du chrétien restent tremblantes et enchaînées au fond de son cœur. Qu'ils attaquent avec fureur Dieu, ses lois, son Eglise, tout le monde doit le trouver bon ; mais qu'une voix s'élève pour les défendre, ah ! il faut l'étouffer à l'instant même et la réduire au silence. Qui vit jamais, N. T. C. F., un renversement si bizarre et si opposé à tout droit, à toute raison ? L'application des novateurs à répandre tous les jours et à chaque instant, par leurs écrits, des doctrines d'irréligion et de matérialisme forme la *mission* la plus active, la plus vaste, la plus animée qu'on ait jamais vue sur la terre ; ils ne veulent pas qu'on y touche, qu'on y mette la restriction la plus légère. Et cependant si une mission évangélique a lieu dans un coin du royaume, ils frémissent de rage, ils la poursuivent de leurs déclamations, ils la traversent par leurs intrigues, souvent par leurs vio-

lences, toujours par leurs impostures infâmes. Ils veulent que le ciel et la terre entendent leurs criminels sophismes, et ils ne permettent pas que des ministres de Dieu s'enferment dans les temples pour y publier sa parole.

» Si les évêques expliquent la foi aux peuples et la défendent avec force, quels cris! quels outrages! et parce que l'esprit de mensonge a dit à ces ennemis de toute vérité : *Allez, enseignez les peuples,* ne semble-t-il pas que les pasteurs n'ont plus le droit d'exécuter un ordre semblable qui leur a été donné par un Dieu? Enfin si le vicaire de J.-C. lui-même adresse à tous les pasteurs et à leurs troupeaux des paroles où il ne fait pas même une allusion aux intérêts ou aux maximes politiques des Etats, et où il se borne à venger l'honneur de Dieu ouvertement outragé par de coupables novateurs, n'est-il pas aussitôt frappé des anathèmes de l'impiété? et cette séductrice des peuples ne montre-t-elle pas la prétention de voir ramper à ses pieds l'autorité auguste destinée à la combattre jusqu'à la fin des siècles? Tel est l'état où nous sommes arrivés. L'impiété regarde le monde entier comme son domaine, où elle prétend que nul n'a droit de la troubler. Que dis-je? il faut qu'on la respecte et qu'on l'adore. Elle a toute la hauteur et tous les caprices du souverain pouvoir; elle prétend qu'on l'écoute et que tout le monde se taise : silence, N. T. C. F., qui obligeroit l'enfer à dilater ses entrailles pour recevoir d'innombrables victimes. Non, la religion, au milieu de tout ce bruit effroyable de calomnies et de blasphèmes, continuera à vous faire entendre sa voix. Soyez fidèles à l'écouter. Recueillez avec empressement ses instructions qui vous tracent la route du ciel, et déconcertez par vos instances auprès de Dieu la ligue de ces déclamateurs qui, par la tyrannie la plus folle et la plus intolérable, prétendent qu'eux seuls ont droit de parler au genre humain.

» Ah! qu'ils ouvrent les yeux eux-mêmes, et qu'ils s'efforcent de rentrer en grâce avec ce Dieu qui voit en eux les plus cruels ennemis qui lui aient déclaré la guerre. Tel doit être encore l'objet de vos prières. Qu'ils prennent cette résolution à la vue de leur propre portrait que la charité nous oblige de présenter à leurs regards. Tous les traits dont l'apôtre dépeignoit ces idolâtres orgueilleux et corrompus qui persécutèrent l'église naissante ne conviennent que trop bien aux persécuteurs de l'Eglise vieillie, mais non affoiblie par le temps. Le mépris de la vérité, qu'ils ont connue, marque même ceux-ci d'un sceau de perversité plus effrayant; du reste, les caractères sont semblables. Les impies dont nous parlons sont, en effet, *remplis de toute sorte d'iniquité : Repletos omni iniquitate.* Il n'en est pas du moins que leurs doctrines n'autorisent, et on peut en conclure qu'il n'en est guère qu'ils ne se permettent, quand leur intérêt ou leur passion les y excite. Il n'est point de crime, si atroce qu'il soit, régicide, massacres, sacrilèges, qu'ils ne justifient ou qu'ils ne colorent. Quel lecteur de leurs écrits est assez peu clairvoyant pour s'y méprendre? Ils sont *pleins de fourberie et de duplicité : Plenos dolo.* Ils épuisent toutes les ressources de l'hypocrisie. Ils parlent sans cesse d'humanité, eux qui donnent la main aux hommes de sang qui décimèrent la France, et tiennent toujours prêtes, pour les absoudre, les apologies ou les excuses. Ils ont des expressions pleines d'audace et de mensonge pour dénaturer tout; les hommes qui pensent comme les Bossuet, les Corneille, les La Bruyère, sont de petits esprits, des *ignorans;* quiconque est étranger au délire de l'orgueil et aux fureurs de la révolte ils le nomment *esclave,* et tout ce qui n'est pas du parti athée

ils le rangent dans le *parti-prêtre*. Ils sont pleins de malignité : *Plenos malignitate*. Cette malignité est souvent grossière et absurde, mais elle séduit quelques ignorans et quelques sots, et c'est tout ce qu'ils veulent.

» Qu'un écrivain, par exemple, se voue à insulter et à calomnier périodiquement les ministres du Seigneur, on peut lui dire qu'il y a une grande lâcheté à outrager ainsi des hommes à qui leurs travaux continuels et même les bienséances interdisent de se défendre, et que de plus si on ramassoit jour par jour sur la magistrature, sur l'état militaire, sur le commerce tous les récits fâcheux, vrais ou faux, qu'on débite à leur sujet, sans compter les inventions qu'on pourroit se permettre, on donneroit sur ces professions des impressions affreuses, mais qui ne prouveroient rien contre elles; et que par conséquent ce dénigrement éternel du clergé est une manœuvre pleine de déception et de bassesse; si l'on représente ces choses à l'écrivain dont il s'agit, il répondra qu'il est convenu d'un prix pour traîner dans la boue la religion de nos pères et pour préparer l'apostasie de la France, et qu'il faut bien qu'il acquitte ses engagemens; voilà comme il expliquera le métier qu'il fait, et telle est, N. T. C. F., la valeur et la source des accusations et des satires auxquelles vos pasteurs sont incessamment en butte. Ils sont *insolens : Contumeliosos*. Vous le savez, et la Majesté elle-même personnellement attaquée n'est-elle pas un trait de cette audace dont l'opprobre rejaillit sur la nation toute entière? *Ils sont dépourvus de sagesse, inconséquens, sans affection, sans lien, sans miséricorde : Insipientes, incompositos, sine affectione, sine fœdere, sine misericordiâ.*

» Vous faites aisément vous-mêmes l'application de tous ces caractères; je me borne à une remarque sur le dernier; à la vue des fils, des parens, des amis de tant de victimes innocentes que la hache de la révolution a immolées, et même au pied de ce trône mouillé tous les jours par des larmes que font couler d'affreux souvenirs, on affecte d'adoucir, de pallier, de justifier presque toutes les atrocités de ces temps sinistres; on s'efforce de substituer à la douleur encore vive dont ces horreurs ont pénétré les ames honnêtes, un endurcissement ou stupide ou barbare, et l'on fait de quelques cruautés anciennes, qu'on a soin de rappeler sans cesse, comme un voile pour couvrir des abominations récentes pour lesquelles on réclame le silence. Dureté monstrueuse et tout à la fois odieuse perfidie! Comme si la leçon que la Providence nous a donnée en mettant sous nos yeux les suites sanglantes et exécrables de l'impiété, devoit être perdue, parce que d'autres passions habiles même, si l'on veut, à se parer de prétextes respectables, ont produit dans des temps reculés d'autres excès moins révoltans et d'autres crimes bien moins atroces. Enfin, ils sont des imposteurs qui se jouent de vous, *illusores*; ils se font une sorte d'amusement indigne de la facilité avec laquelle ils prennent quelques-uns d'entre vous pour dupes, et suivant une expression encore plus énergique du même apôtre, ils ne voient en vous qu'un objet de *spéculation et de trafic : Fictis verbis de vobis negotiabuntur*; c'est-à-dire, que votre crédulité est un fond qu'ils cultivent uniquement à leur profit, qu'ils se moquent en secret de quiconque s'y méprend, et qu'ils feroient avec joie, de votre ruine, de vos larmes, de votre déshonneur, le prix du moindre avantage qui flatteroit leur cupidité insatiable ou leur fol orgueil. »

M. l'évêque finit en exhortant les fidèles, et en leur

faisant même *un devoir d'éviter la lecture de tous écrits séditieux et impies, de quelque nature qu'ils soient, lesquels ne tendent qu'à tromper les peuples, à bouleverser le royaume, et surtout à détruire la religion de nos pères.*

Cette Instruction pastorale peut servir de suite à celle que l'illustre auteur a publiée au mois de février cette année. Puissent ce langage si épiscopal, ces instructions si solides, ces avis si sages fortifier la foi des uns, ramener les autres de leurs égaremens, et leur faire éviter les pièges que l'homme ennemi sème de toutes parts sous leurs pas!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le roi et la reine de Naples ont passé plusieurs jours dans cette capitale. En arrivant, ils ont fait une visite au saint Père, et ils lui en ont fait une seconde le 7 octobre, avant de partir. Ils ont vu les principales églises et les plus beaux monumens, et ont donné des exemples de piété et de générosité. Ils se sont mis en route pour Viterbe, et ont été salués par des décharges d'artillerie.

PARIS. Le mardi 20 octobre, M. Ostini, archevêque de Tarse, et nommé par le saint Père nonce au Brésil, est parti de Paris pour Toulon, où il doit s'embarquer pour se rendre à sa destination. Le prélat étoit, comme on sait, précédemment nonce à Lucerne, où il a terminé l'affaire de l'érection de l'évêché de Bâle. Il va remplir au Brésil une mission plus importante encore, et qui ne présente, peut-être, pas moins de difficultés. Nous avons parlé, dans notre n° 1577, de l'état des églises du Bresil; cependant nous nous sommes trompé en disant qu'il n'y avoit point eu de siège pourvu depuis le nouvel empereur. L'archevêché de Baïa et les évêchés de Maragnan, d'Olinde et de St-Paul ne sont point vacans, comme nous le croyions; Romuald-Antoine de Seixas a été fait archevêque de Baïa le 21 mai 1807. Le 25 juin suivant, le Pape pourvut les évêchés de Maragnan et de Saint-Paul, et le 23 juin de l'année dernière, il institua l'évêque d'Olinde, qui fut transféré de Cochin. Les trois autres évêchés sont remplis plus anciennement, comme nous l'avons vu; mais indépendam-

ment des affaires particulières à régler et des difficultés qui peuvent être survenues, le Brésil étant aujourd'hui séparé du Portugal, il convenoit que le saint Siège y eût un nonce résidant comme dans les autres cours. L'éloignement même où l'on y est de Rome étoit une raison de plus pour adopter cette mesure, qui ne peut que tourner au bien de la religion et du clergé. M. Ostini n'a point dû partir avec la nouvelle impératrice du Brésil, comme quelques journaux l'avoient annoncé; cette princesse s'est embarquée à Ostende. M. l'archevêque de Tarse ne s'est point rencontré avec elle. Il a passé plusieurs jours à Paris, et a obtenu de se rendre au Brésil sur une frégate du roi, qui doit mettre à la voile prochainement de Toulon. Le zèle, le mérite et l'habileté du prélat donnent de légitimes espérances pour le succès de sa mission.

—Nous avions reproché à la *Gazette des cultes* de n'avoir point inséré la lettre de M. Bretonneau, relativement à l'achat d'une chasuble pour la chapelle des prisons de Digne; elle a enfin publié cette lettre dans son numéro du 26 septembre, mais avec un commentaire assez peu poli pour l'auteur de la lettre et pour nous. Nous ne répondrons point à ce qui nous concerne, mais notre impartialité nous engage à faire mention d'une autre lettre citée au même endroit par la *Gazette,* et qui contredit celle de M. Bretonneau. Cette lettre est sous le nom de M. le comte Duchaffaut, maire de Digne; il assure que la délibération pour l'achat de la chasuble fut prise dans la commission malgré son opposition, et il ajoute qu'il s'est retiré depuis de la commission. Il paroît toutefois que la dépense n'a pas été faite. La lettre de M. Duchaffaut est datée de Digne le 17 septembre. La *Gazette,* qui s'étoit plaint qu'on lui eût donné un *grossier démenti,* triomphe néanmoins du démenti du maire. Nous n'avons point reçu d'autres renseignemens sur cette affaire; nous voyons seulement que, quelques jours après, M. Duchaffaut a été destitué de sa place de maire de Digne. Nous ne croyons pas que cette destitution ait eu lieu à cause de la lettre ci-dessus; elle a peut-être été provoquée par d'autres motifs que nous ne chercherons pas à pénétrer, mais elle ne laisse pas de jeter quelques nuages sur son témoignage, et le ton un peu aigre de sa lettre annonçoit déjà de l'humeur et inspiroit quelque défiance.

— Un ancien vigneron des environs de Dreux, Henri Lair, mourut le 3 octobre à St-Denis de Moronval; c'étoit un vieillard de 83 ans, et la *Gazette des tribunaux* assure qu'il *jouissoit de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens;* ce qui est de rigueur pour tous ceux à qui on refuse la sépulture ecclésiastique ou les sacremens. Les journaux ne manquent pas, en pareille occasion, de célébrer leurs vertus, pour faire mieux ressortir l'intolérance du clergé. M. Durvie, curé de Cherizy, qui dessert la paroisse de St-Denis de Moronval, déclara qu'il ne recevroit point le corps à l'église. Il fallut bien dédommager le mort de cet affront, et on s'arrangea pour cela. La levée du corps fut faite en présence de M. Robert, maire, et au milieu de beaucoup de parens, d'amis ou de curieux. Arrivé devant l'église de St-Symphorien, le cortège trouva l'église fermée, et le bedeau vint dire qu'il avoit ordre de M. le curé de ne pas recevoir le convoi. Aussitôt le maire sort des rangs, se revêt de son écharpe, et, d'un ton de maître, intime au bedeau l'ordre de lui remettre les clés de l'église. Le pauvre bedeau n'ose résister à une si grande autorité; on entre le corps, malgré la défense du curé, et les chantres, qui se trouvent là à point nommé, entonnent les prières de l'Office des morts. On fait ensuite l'inhumation, et, *à défaut de prêtres,* dit la *Gazette, c'est le maire qui a déposé les restes d'un homme de bien dans le sein de l'éternité.* Elle veut nous faire admirer la *belle conduite du maire.* Mais quelle idée ces gens-là ont-ils donc des prières de l'Eglise, s'ils croient qu'il dépend d'un maire de les accorder contre la défense du pasteur? Des laïcs qui forcent l'entrée d'une église, et qui chantent seuls l'office des morts, cela est-il respectueux et édifiant? Cela profite-t-il beaucoup au défunt? Est-ce honorer la religion ou se jouer d'elle que de se faire ouvrir une église et de singer, au milieu du tumulte, les chants et les cérémonies prescrits par nos rits sacrés? M. Robert croit-il que son écharpe lui donne le droit d'usurper l'étole, et la *Gazette* pense-t-elle qu'un maire ou un prêtre puissent ouvrir également les portes de l'éternité? En vérité nos politiques se moquent de la religion, quand ils l'assujettissent ainsi à la mobilité de leurs caprices ou de leurs intérêts de parti.

— Dans le tableau que nous avons donné dernièrement

des missions de la Louisiane, nous avons dit que M. Rosati conservoit encore l'administration de l'évêché de la Nouvelle-Orléans. Nous avons appris depuis que le saint Siège avoit récemment nommé un évêque pour ce nouveau siège; c'est M. de Neckère, ecclésiastique belge et membre de la congrégation de St-Lazare. M. de Neckère est déjà parti pour sa destination. Le saint Siège a érigé aussi l'évêché du Détroit pour l'état du Michigan, et y a nommé M. Richard, prêtre français, qui résidoit dans cette ville depuis longtemps et qui y étoit grand-vicaire de M. Fenwick, évêque de l'Ohio, sous la juridiction duquel le Michigan étoit placé. Le Michigan renferme plusieurs établissemens, formés autrefois par les Français lorsqu'ils étoient maîtres du Canada, et qui ne pourront acquérir que plus d'importance par les progrès de la population dans cette contrée. Nous avons vu précédemment que deux missionnaires français, MM. Badin, frères, travailloient dans ce pays sous M. Richard.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Vous vous rappelez peut-être à quoi le *Journal des débats* s'étoit engagé envers MM. de Polignac, de La Bourdonnaie et de Bourmont : non-seulement il avoit promis de les laisser tranquilles, mais de *semer de fleurs leur carrière ministérielle jusqu'au bord de l'abîme qui doit les engloutir à jamais*. Eh bien! il ne leur a point tenu parole, et au bout de vingt-quatre heures il avoit déjà perdu patience. Ce qu'il leur a dit d'injures, à compte nouveau, depuis ce moment-là, suffiroit pour remplir un dictionnaire. Retirez-vous au plus vite; vous êtes des gens en démence dont personne ne veut approcher. Il y a dans votre conduite *quelque chose qui froisse toutes les idées reçues de justice et d'honneur*. Vous, par exemple, M. de Polignac, vous manquez de foi et de loyauté; vous, M. de Chabrol, vous manquez de crédit; vous, M. de La Bourdonnaie, vous manquez d'humanité; enfin, vous manquez tous de confiance, et bientôt vous manquerez de budget. « Vous êtes suspects et odieux à la France; vous êtes incapables de faire le bien, incapables de le vouloir, et de persuader que vous le voulez. Vous êtes les hommes d'une faction et d'une minorité; vous êtes imposés au Roi par la fraude; vous ne pouvez gouverner ni contre les lois, ni selon les lois. Retirez-vous. » Telle est à peu près la jolie collection de *fleurs* que le *Journal des débats* a choisie pour semer la carrière ministérielle de ces MM. jusqu'au bord de l'abîme où il les attend au premier jour. Le fait est qu'il avoit pris un engagement au-dessus de ses forces, et que, s'il avoit consulté des gens sages, ils lui auroient conseillé de ne rien promettre.

— Le 10 de ce mois, un beau vase d'argent, de la valeur de 1500 fr., a été décerné, comme prix d'éloquence, à M B. Constant, par les libéraux d'Alsace. On dit que l'honorable député en a paru très-glorieux. Cependant son prix vaut cent écus de moins que celui qui a été gagné le lendemain, à Paris, par un cheval de course. Ce rapprochement sera d'autant plus pénible pour l'illustre représentant du Bas-Rhin, que, par une singulière coïncidence, c'est aussi un vase d'argent que le coursier du Champ-de-Mars a remporté. Quand on songe que cette différence de cent écus est précisément le taux d'un sens électoral, on ne peut s'empêcher de craindre que la comparaison n'en soit que plus affligeante pour M. B. Constant.

— Une ordonnance royale du 18 réduit à vingt les vingt-cinq années de service effectif exigées par l'ordonnance de 1816 pour obtenir la nomination de chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Une ordonnance royale du même jour réorganise, sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, l'académie royale de médecine. Elle sera divisée en 11 classes ou sections des différentes parties de cette science; mais l'académie ne pourra plus se réunir qu'en assemblée générale. Le nombre des membres sera successivement réduit à 60 titulaires, 40 adjoints, 40 associés non résidans ou correspondans, 20 associés étrangers et 10 associés libres. Pour parvenir à cette réduction, il ne sera fait qu'une nomination sur 3 extinctions. Les nominations se feront par l'académie, sur une liste de candidats, et seront approuvées par le Roi.

— Sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, il vient d'être rendu une ordonnance royale, qui porte que le nombre des bouchers de Paris sera réduit successivement à quatre cents; rétablit l'ancien syndicat des bouchers; prescrit que tout étal qui cesseroit d'être garni de viande pendant trois jours sera fermé; et défend aux bouchers, sous la même peine, de s'approvisionner autrement qu'en gros et sur pied. Les bouchers des environs pourront, comme par le passé, vendre concurremment avec les bouchers de Paris, sur les marchés, deux fois la semaine.

— Dimanche 18, M. le prince de Castelcicala, ambassadeur de Naples, a présenté au Roi, en audience particulière, une lettre de son souverain, dans laquelle le roi des Deux-Siciles annonçoit à S. M. l'heureux événement de la conclusion du mariage de la princesse Christine, sa fille, avec le roi d'Espagne. S. Exc. est partie mercredi dernier, pour aller au-devant de son souverain.

— M. le duc de Blacas, premier gentilhomme de la chambre du Roi, est parti, mardi dernier, pour aller recevoir LL. MM. napolitaines à la frontière de Savoie. Il est accompagné de M. le comte de Marcieu, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi et premier secrétaire de l'ambassade de S. M. près la cour de Naples.

— L'infant don François de Paule et son auguste épouse sont passés, le 13, à Perpignan. Une salve de vingt-un coups de canon a annoncé leur entrée dans la ville, où la garnison étoit sous les armes. LL. AA. RR. ont continué leur route pour aller au-devant du roi et de la reine de Naples, père et mère de la princesse. Ils ont rencontré à Valence Madame, duchesse de Berri.

— M. le préfet de la Seine a fait publier, ces jours derniers, le quatrième

et dernier tableau des listes électorales. Le nombre des électeurs se trouve de 9,414; celui des avocats, notaires, médecins, académiciens destinés en outre au jury, de 1,931; le grand collège électoral du département de la Seine, formé du quart des électeurs, comprend 2,353 électeurs à double vote; sa cote contributive se trouve fixée à 1,102 fr. 26 c.; on compte cette année 274 électeurs de plus qu'à la précédente.

— M. André-Daniel Laffon-Ladébat, ancien négociant et membre des assemblées législatives, est mort à Paris le 15 octobre. Il étoit né à Bordeaux, le 30 novembre 1746, d'une famille protestante, et fut envoyé pour ses études à Francker, dans la Frise hollandaise. De retour à Bordeaux, il s'associa au commerce de son père. Nommé, en 1791, membre de l'assemblée législative, il s'y montra modéré et attaché à la monarchie; ce qui l'empêcha d'être élu député pour la convention. Après la terreur, Paris et Bordeaux l'élurent à la fois, en septembre 1795, pour le conseil des anciens, où il se conduisit d'après les mêmes principes. Aussi le directoire le proscrivit au 18 fructidor; Laffon-Ladébat fut conduit au Temple, puis déporté à Sinamari. Il refusa, dit-on, de s'échapper, et survécut à ses malheureux collègues. De retour à Paris à la fin de 1799, il s'y occupa des relations commerciales et resta étranger à la politique. Il étoit en dernier lieu un des administrateurs de l'institut des Jeunes-Aveugles. C'étoit un homme paisible, modéré, ami de l'ordre, qui ne partageoit pas toutes les préventions de ses coreligionnaires. Ses obsèques ont eu lieu le 17 dans le temple protestant; MM. Monrod, Marron et Guizot ont prononcé des discours sur sa tombe. Il laisse cinq fils, dont trois occupent des places.

— M. l'évêque de Versailles a visité, le 12 octobre, l'ancien collège de Saint-Germain-en-Laye, dirigé par M. Huré. Le prélat lui a témoigné sa satisfaction de la bonne tenue de la maison, et s'est félicité d'avoir, dans son diocèse, un établissement où les bons principes et les études solides sont également en honneur.

— Lors de la destitution du maire et de l'adjoint de Vizille, qui avoient harangué le général La Fayette, M. le préfet de l'Isère avoit délégué provisoirement les fonctions de maire au sieur Buscaillon, doyen des conseillers municipaux. Celui-ci envoya son refus, en objectant qu'il avoit été un de ceux qui avoient le plus rendu d'honneur au héros des deux mondes. M. le ministre de l'intérieur, attendu que ce refus étoit fondé sur des considérations qui ne permettent pas de continuer au sieur Buscaillon la confiance du gouvernement, a ordonné que son nom fût rayé de la liste des officiers municipaux de la ville.

— M. Meyran, ancien principal du collège de Figeac, qui avoit été chargé des fonctions de censeur des études à l'école de Sorrèze sous le ministère de M. l'évêque d'Hermopolis, est nommé par M. de Montbel principal du collège de Gaillac (Tarn), en remplacement de M. l'abbé Testas, qui devient principal du collège d'Albi.

— Le conseil de guerre séant à Paris a condamné à un mois de prison le nommé Odon, caporal au 15e régiment d'infanterie légère, pour avoir proféré les cris séditieux de *Vive Napoléon! vive l'empereur!*

— Une ordonnance royale du 27 septembre établit une chaire de droit administratif dans la faculté de droit de Toulouse.

— Les avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation ayant présenté pour candidats à la présidence du conseil de discipline de leur ordre MM. Guichard père, Nicod et Odilon-Barrot, M. le garde-des-sceaux a conféré ces fonctions à M. Guichard pour trois ans.

— La cour royale de Caen a infirmé le jugement du tribunal correctionnel de cette ville, qui avoit condamné à 100 fr. d'amende, comme contrevenant au décret de 1811 sur l'instruction publique, le sieur Barrette, fabricant de dentelles, qui fait instruire dans ses ateliers les enfans qui y sont employés. Cette cour n'a pas vu dans ce fait une école publique, et a renvoyé le prévenu de la plainte.

— Le Roi a envoyé, à la ville d'Avignon, un tableau représentant François Ier à la fontaine de Vaucluse, peint par M. Bidault, de l'Institut, originaire du département.

— Le prince de Soudzo, hospodar de la Valachie, est arrivé à Paris.

— Deux journaux royalistes vont être publiés à Nantes : *l'Ami de l'ordre* et *le Correspondant de l'Ouest*.

— Le 14 de ce mois, la marée, secondée par un vent violent, s'est élevée dans la Tamise à plusieurs pieds au-dessus de son niveau ordinaire, et il en est résulté l'inondation des quartiers bas de la ville de Londres. Le même effet s'est fait ressentir le même jour au Hàvre, et deux jours après à Rouen. C'est la suite de la pleine lune d'octobre.

— Une jeune femme, appartenant à la secte des quakers, parcourt en ce moment l'Angleterre avec trois autres femmes de la même secte, dans le but de corriger, par des sermons publics, les vices et l'immoralité. Dernièrement cette femme parla à Leicester pendant deux heures consécutives.

— La girafe dont le pacha d'Egypte avoit fait présent au roi d'Angleterre, et qui avoit été envoyée en même temps que la nôtre, est morte dernièrement.

— Le roi des Pays-Bas a ouvert, le 19, la session des états-généraux. Il a prononcé un discours en hollandais, dans lequel il n'a rien dit de relatif aux affaires de la religion. Il a annoncé la présentation d'un projet de loi sur l'instruction publique, d'un code de procédure criminelle et d'un nouveau budget. M. le comte de Thunnes de Coubèze est nommé, pour la session, président de la première chambre.

— Deux incendies ont éclaté à Malines dans la nuit du 9 au 10 octobre. L'un a eu lieu dans le palais de l'archevêché, par un vice de construction, mais il n'a pas eu de suites funestes

— Le 1er octobre est morte à Cobourg, à l'âge de 78 ans, et après une longue maladie, la princesse Caroline-Ulrique-Amélie de Saxe-Cobourg-Gotha, doyenne du chapitre luthérien de Gandershelm.

— On n'a jamais vu, dans le canton de Saint-Gall, d'inondations semblables à celles qu'a causées, dans la nuit du 15 septembre, la rupture d'une digue du Rhin dans l'un des points les plus dangereux. Les vallées de Salez et de Senwald ont été submergées pendant dix jours; les champs ont été couverts de gravier, et de 2 ou 3 pieds de limon et de glaise.

— Le gouvernement de Schaffouse vient de publier une exhortation

contre la lecture des romans et d'autres livres immoraux qui prennent faveur dans ce canton.

— Il règne depuis plusieurs années, dans le grand-duché de Posen, une maladie endémique qui cause la mort de beaucoup de personnes. Elle a redoublé ses effets cette année, par suite du mauvais temps qui a lieu partout.

— On a découvert, dans l'île de Taman, en Russie, une petite médaille d'argent portant d'un côté la tête d'Hercule couverte d'une peau de lion, et de l'autre une tête de cheval avec cette inscription, *Sindon* (monnoie des Sindes).

— Le général Dentzel, qui avoit succédé au général Church dans le poste de généralissime des troupes grecques, est mort à Venitza le 15 août.

— Le roi d'Espagne a accordé des grâces et des promotions en réjouissance de l'entrée de l'expédition espagnole dans le Mexique.

— Des nouvelles de Mexico, en date du 12 août, parlent d'un combat entre les Mexicains et 1,500 Espagnols, qui s'étoient mis en route de Tampico. Les Mexicains ont été forcés de battre en retraite, après une lutte opiniâtre.

— Le 6 juin, le général Lafuente est entré à Lima avec 500 hommes, et s'est emparé du gouvernement, sans avoir éprouvé la moindre résistance. Bolivar se trouvoit à Puira, à la tête d'une armée de 6,000 hommes. On présume que Lafuente agit par ses ordres. Ce dernier, après avoir adressé une proclamation aux Péruviens pour leur annoncer qu'il leur apporte la paix et la prospérité, a rendu un décret par lequel il se constitue chef suprême du gouvernement jusqu'à la réunion de la représentation nationale.

— Le général Santandor, le compétiteur de Bolivar pour la présidence de la Colombie, a reçu le 15 août, à Puerto-Cabello, où il étoit retenu prisonnier, ses passeports pour l'Europe. Le dictateur lui a fait défendre de se rendre aux Indes orientales ni aux Etats-Unis, et lui a interdit d'écrire sur les affaires de la Colombie. S'il contrevient à cette défense, ses biens, qui restent comme otages, seront confisqués. S'il remet le pied sur le sol de la république, il sera mis à mort, et tous les Colombiens sont autorisés à le tuer, comme étant hors de la loi.

— De nouveaux troubles ont éclaté à Buenos-Ayres. Les différens chefs de partis sont en lutte continuelle; la ville est dans une agitation extrême.

— Le général Pinto a été élu président de la république du Chili. Une tentative a été faite le 6 juin dernier pour renverser le gouvernement de ce pays, mais elle n'a pas eu de succès.

— Pendant l'année 1818, le nombre des esclaves importés à Rio-Janeiro s'est élevé à 46,160.

— A la suite d'une altercation entre un blanc et un homme de couleur, un commencement de révolte a eu lieu, dans les premiers jours d'août, parmi les nègres de l'île anglaise de Sainte-Marthe, l'une des Antilles. Quelques rixes ont eu lieu, et, d'après les dernières nouvelles, on étoit peu rassuré sur les suites de ce soulèvement.

AU RÉDACTEUR.

Sur quelques assertions d'un journal (*).

Il faut convenir que notre beau royaume de France présente aujourd'hui un aspect bien singulier; l'époque actuelle offre un phénomène inexplicable. La confusion des idées, la bizarrerie des systèmes, la ténacité des opinions, forment le caractère distinctif de notre temps; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que cette anarchie des esprits s'est emparée de plusieurs de ceux qui professent l'unité de croyance, et qui s'en présentent comme les plus zélés défenseurs; comme si, avant eux, l'unité de foi et l'autorité qui nous l'enseigne n'avoient point d'organes parmi nous.

Les leçons d'incrédulité prodiguées légalement à la jeunesse dans les cours patentés de MM. Cousin et Guizot alarmoient avec raison les esprits sages; on s'effrayoit, non sans de graves motifs, de cette impiété systématique à laquelle, sous l'appât de la science et de la philosophie, on forme les générations naissantes. La triste perspective d'un avenir qui n'aura pour lui que l'indifférence et le néant déconcertoit et désoloit toutes les prévoyances.

Mais pourquoi nous affliger? Voilà un journal religieux qui vient charitablement nous consoler. Bon chrétien et bon Français, il s'étonne néanmoins des mesures que l'autorité, disoit-on, devoit prendre relativement aux cours de MM. Cousin, Guizot et Villemain. Comme celui-ci n'a pas précisément de doctrines, ce sont surtout les deux premiers dont le journal en question se déclare l'apologiste; écoutons son plaidoyer dans le numéro du 6 octobre.

D'abord MM. Cousin et Guizot sont fort polis, fort bien élevés. On ne trouveroit pas dans leurs leçons *une seule phrase injurieuse pour la religion;* il est vrai qu'elles *sont loin d'être conformes aux dogmes de la religion catholique,* mais *le langage y est toujours grave, modéré, respectueux, au point de surprendre, d'impatienter souvent la jeunesse libérale qui l'écoute.* Voilà une jeunesse libérale qui doit donner de belles espérances, elle ne se contente pas d'un enseignement qui est *loin d'être conforme aux dogmes de la religion* de l'Etat; il lui faut encore apparemment, pour qu'on ne *l'impatiente* pas, que, lorsqu'il s'agit de cette religion, on s'écarte du ton de gravité, de modération et de respect que doit s'imposer un professeur.

(*) Nous prions le judicieux et respectable auteur de cette lettre d'excuser le retard de l'insertion. Nous lui avouons même que quelque sages que nous parussent ses observations, nous avons hésité à les publier par une suite de notre répugnance pour tout ce qui pouvoit avoir l'apparence d'hostilité envers un journal qui a combattu souvent avec zèle et talent de pernicieuses doctrines; mais la tendance dangereuse de certaines maximes, leur opposition avec les règles constamment suivies dans l'Eglise, la légèreté avec laquelle on les proclame néanmoins dans quelques feuilles, tout cela nous a paru mériter une attention spéciale de la part des amis de la religion et du bon ordre. On verra sans doute avec intérêt quel est à cet égard l'opinion d'un homme distingué dans le clergé par son caractère, ses lumières et son expérience.

MM. Cousin et Guizot ne donnent-ils pas une grande preuve de courage en s'exposant à contrarier une jeunesse si judicieuse et si sage? Si on excepte Voltaire, qu'on pourroit appeler le bouffon de l'incrédulité moderne, la plupart des philosophes du dernier siècle ont attaqué la religion avec certains ménagemens dont le ton général de la société leur faisoit une loi. Comment les évêques et la Sorbonne ont-ils été assez mal avisés pour proscrire leurs ouvrages? C'est un grand tort aux yeux du journaliste.

Ce seroit donc, dit-il, *un procès de tendance qu'il faudroit intenter à ces Messieurs; mais si l'on s'engage une fois dans cette route, il faut aller bien plus loin. Il n'y auroit guère de cours de l'Université, touchant de près ou de loin aux sciences morales, qui ne fût trouvé au moins aussi coupable que les deux cours en question.* L'accusation est bien grave. Il y a dans l'Université un grand nombre d'établissemens où la religion et la philosophie sont enseignées par des ecclésiastiques recommandables. Voilà donc ces ecclésiastiques sur la même ligne que MM. Cousin et Guizot; les voilà donc *aussi coupables* que des professeurs qui sapent les fondemens de la religion. Est-ce qu'en bonne conscience il est permis d'afficher ainsi des hommes estimables? Est-ce qu'on doit avancer de telles accusations sans en fournir la preuve?

L'apologiste continue; à son avis, on a fort exagéré le danger des leçons des deux professeurs pour la jeunesse. *La très-grande majorité de leurs auditeurs n'est-elle pas déjà nourrie de voltairianisme et de matérialisme?* Donc il faut laisser aller les jeunes gens à leurs cours; cela inspirera *le goût des études sérieuses,* et *quant aux doctrines, il règne dans les deux cours un goût de morale et de spiritualisme qui peut mettre sur la route du christianisme.* On ne se seroit pas attendu à cette conséquence. Un jeune homme qui conserve de la droiture peut rougir des mauvaises facéties de Voltaire, peut se dégoûter des doctrines abjectes du matérialisme, tandis que le spiritualisme des deux professeurs est moins humiliant et n'en est que plus propre à séduire.

Dans la suite de l'article, le rédacteur fait l'éloge de MM. Cousin et Guizot; mais cela ne lui a pas suffi. Il y revient dans un autre article, où il traite ce sujet *ex-professo.* Il convient que M. Cousin est un peu obscur; mais c'est *un écrivain supérieur, un dialecticien plein d'esprit, serré, vif et pressant.* On ne pourroit mieux s'y prendre pour donner à la jeunesse l'envie d'aller l'entendre. Quant à M. Guizot, *c'est tout autre chose, il est en pleine possession de lui-même; il a certainement aussi sa philosophie, car c'est un esprit judicieux, un homme qui a médité avec connoissance de cause; mais cette philosophie me semble subordonnée à la place qu'il veut occuper et qu'il est en droit d'occuper dans l'avenir de son pays.* Or, cet *esprit judicieux,* qui *médite avec connoissance de cause,* qui *a droit à une place dans l'avenir de son pays,* a trouvé entr'autres choses, dans ses *méditations,* que la papauté est une institution du moyen âge, et qu'elle n'a jamais été reconnue en Orient. Une doctrine si contraire à la foi appartiendroit-elle aussi *à l'avenir de notre pays?*

Le journaliste accuse l'Université d'incertitudes et de fluctuations continuelles dans son enseignement, *qui subit toutes les variations de la politique; c'est une pure machine administrative. Chaque ministre de l'instruction publique fait à son tour des épurations dans son administration. Nous avons vu d'abord M. Royer-Collard peupler l'Université de doctri-*

naires; puis est venu M. Frayssinous qui a fait une réaction contre l'école normale, en même temps qu'il repoussoit M. de La Mennais et ses partisans. M. de Vatimesnil s'est fait de nouveau protecteur des ecclectiques, envers lesquels M. de Montbel sera probablement économe d'encouragemens Y a-t-il beaucoup de discernement, de justice et d'impartialité à ranger ainsi dans la même catégorie des administrations et des chefs qui ont suivi une route si différente? Si on blâme les uns pour avoir protégé les doctrinaires et les ecclectiques, on devroit savoir gré aux autres d'avoir pris une marche contraire; mais non, on ne peut pardonnér à un prélat de s'être déclaré contre certaines doctrines, quoiqu'en vérité il en ait moins maltraité les partisans qu'ils ne l'ont maltraité lui-même.

Il n'y a qu'un moyen de se tirer de là, continue le rédacteur, *c'est de laisser chaque parti, chaque secte, élever école contre école, chaire contre chaire. Rien ne seroit plus beau, rien n'avanceroit plus les questions qu'une lutte publique de doctrines engagée ainsi entre les grandes capacités de l'époque*; et dans le numéro du 29 septembre du même journal, on faisoit un plaidoyer pour la liberté absolue de l'enseignement, et sur ce que le rédacteur s'objectoit, qu'*avec cette liberté, le philosophisme pourroit fonder des écoles pour propager ses erreurs,* il répond *sans doute, et il sera dans son droit légal.* Ainsi, il peut y avoir un *droit légal* d'enseigner l'erreur; ainsi, on n'a d'autre moyen à prendre que de laisser établir des écoles et des chaires d'impiété; ainsi, *rien ne seroit plus beau qu'une lutte publique de doctrines,* où l'on contesteroit les dogmes fondamentaux de la religion et jusqu'à l'existence de Dieu. Il faut avouer que cette manière de gouverner l'Eglise auroit un peu étonné les Péres, les docteurs et les saints personnages des siècles précédens; ils n'auroient pas trop compris que le meilleur moyen de faire triompher la vérité, ce seroit de laisser enseigner toutes les erreurs. Ils n'auroient pas compris que l'impiété pouvoit avoir un *droit légal* de propager ses maximes. La pratique constante de l'Eglise, celle du saint Siège, celle du clergé de France sont également condamnées par là.

N'est-ce pas une témérité et une folie de croire qu'on confondra toutes les erreurs en leur laissant le champ libre? Ne craint-on pas la perte des ames que l'incrédulité pourra séduire? N'y a-t-il pas bien de l'orgueil et de l'illusion au fond de ce système? On se flatte que le talent d'un écrivain habile va réduire en poudre tous les argumens de tous les sectaires, et qu'aucun ne pourra résister à son éloquence animée et à sa verve entraînante; mais ne tenez-vous aucun compte des passions et du bandeau qu'elles mettent sur les yeux? Qui ne sait tous les obstacles qu'un esprit faux, les préventions, l'entêtement, l'orgueil, l'intérêt apportent à la connoissance de la vérité? Le génie de Bossuet n'a pu triompher de tous les protestans de son temps, et un génie plus profond encore échoueroit aujourd'hui devant des préjugés plus fortement enracinés, et devant un esprit de parti plus aveugle et plus incurable qu'il n'a jamais été.

C. E.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Le Vrai Messie, ou l'ancien et le nouveau Testamens examinés d'après les principes de la langue de la nature, par G. Œgger; 1829, in-12.

Lorsque M. Œgger fit tant parler de lui, il y a bientôt trois ans, par la triste démarche que nous avons annoncée, quelques journaux s'étant hâtés de dire qu'il avoit embrassé le protestantisme, il démentit le fait par une réclamation publique, et parut n'avoir pas encore, à cette époque, des idées bien arrêtées sur ce qu'il devoit croire ou rejeter. Il étoit même à peu près déiste, comme il le dit dans son livre, mais déjà engagé dans les folies du magnétisme, qui l'ont conduit peu à peu à celles de la cabale et aux rêveries de Swedenborg; car, quoique M. Œgger ne l'avoue point nettement dans son ouvrage, il paroît avoir adopté la plupart des idées du théosophe suédois, et il y a beaucoup de rapports entre son *Vrai Messie* et les écrits sortis de la plume féconde de Swedenborg. Tous les deux n'admettent point trois personnes dans la sainte Trinité et la concentrent dans J.-C., qui est, dit M. Œgger, *le Messie-Jéhovah*. C'est ce qu'il explique dans tout son livre, ou plutôt ce qu'il répète de mille manières, et, bien entendu, sans le prouver. Il combat le dogme de la Trinité en trois personnes, et toutefois, il veut bien accorder à la théologie moderne que, quoique la personne de Dieu en elle-même soit une, elle est pourtant triple par rapport à l'homme.

Ce n'est pas la seule découverte de M. Œgger, il a trouvé la *langue de la nature*, qui étoit inconnue avant lui. Par cette *langue*, il explique l'Ecriture avec une merveilleuse facilité. Il n'y a plus de mystères, plus de miracles; tout se borne à des allégories. Pour Dieu, créer n'est que montrer. Quand on dit que J.-C. rendit la vue aux aveugles, cela signifie qu'il les éclaira spirituellement. Tout le nouveau Testament doit être entendu dans ce sens; il n'y faut plus voir que des emblêmes, des symboles, des hiéroglyphes.

Faute de cette clé, on est tombé dans des erreurs fort graves, qui pouvoient cependant être tolérées jusqu'ici, *la sagesse éternelle n'ayant pas jugé convenable de les corriger plus tôt*. Il est clair qu'elle attendoit que M. OEgger parût, et en effet, il suppose, dans tout son livre, qu'il a reçu l'intelligence des plus hautes vérités, et que la Providence le réservoit pour cette nouvelle révélation, sans laquelle la première n'étoit qu'obscurité.

Si on veut parcourir les clés hiéroglyphiques de M. OEgger, on verra jusqu'où il porte la science des emblêmes. *L'homme est le véritable hiéroglyphe de la Divinité*, et un peu après : *L'homme, comme tous les animaux, peut être envisagé comme un cylindre creux, au travers duquel passent des matières emblématiques; tout ce qui entre figure des appropriations morales, tout ce qui sort des réjections*. Cela n'est-il pas bien lumineux? *Toutes les qualités inconcevables que l'on remarque dans l'être divin se trouvent typifiées d'une manière presqu'aussi inconcevable dans le soleil... Tous les animaux, par leurs formes corporelles comme par leurs instincts, sont autant d'hiéroglyphes des diverses dégradations de la nature humaine, ou des parties détachées de l'ensemble d'organes de vie appelé homme*. Et après avoir présenté dans vingt pages une foule d'emblêmes et d'hiéroglyphes de cette force, M. OEgger en conclut que *ses explications des livres saints ne sauroient être arbitraires comme celles que l'on a données jusqu'ici*. On ne conçoit pas trop comment des explications ne seroient pas arbitraires, quand elles reposent sur des emblêmes qui ne sont eux-mêmes que des conjectures et des fruits de l'imagination. Chacun peut en imaginer d'autres, et nul n'a le droit d'imposer aux autres ses rêveries, ni d'asseoir rien de solide sur une base si idéale et si fragile.

Il est, dans le livre de M. OEgger, beaucoup d'autres assertions tout aussi bizarres et tout aussi inexplicables. *La vie future, c'est évidemment le monde de Berkeley... Dieu lui-même, quand on veut bien y réfléchir, n'est réellement conçu par l'esprit humain que comme homme divin... Jusqu'à la vocation d'Abraham, l'Histoire sainte n'est absolument qu'emblématique... Il est à peu près démontré que, dans la Bible, le mot de création doive être pris pour création spirituelle ou régénération de l'homme... Le serpent dans la bouche de Jéhovah ne peut signifier que le mal moral dans son dernier degré de perversité...*

Peut-être, dans la langue de la nature, faudroit-il représenter les quatre Evangiles, si ce n'est pour le fond, du moins pour la forme, par du foin, c'est-à-dire de l'herbe fanée, afin de les distinguer de la parole vivante de J.-C., représentée plus naturellement par de l'herbe verte et sur pied... Une vérité démontrée, c'est que généralement les arbres, quand il en est question dans les livres inspirés, ne représentent que les hommes considérés sous un rapport particulier... Selon nous, les peines de l'autre vie ne sont éternelles que pour ceux qui voudront bien rester éternellement méchans.... Il est absurde de supposer que le firmament visible et la terre habitable soient jamais détruits... On croit communément que le mariage n'a plus lieu dans l'autre vie et que la diversité des sexes s'efface entièrement; on se trompe.

S'il ne falloit pas se borner dans de telles citations, nous aurions pu rapporter les jugemens de M. OEgger sur Rome et sur l'Eglise catholique. Non content d'avoir abjuré l'Eglise qui l'avoit nourrie, il lui adresse les reproches les plus graves; elle a interprété grossièrement l'Evangile, elle a abusé des livres saints, elle a *usurpé un pouvoir sacrilège. La transsubstantiation est un dogme absurde, l'Extrême-Onction une vaine cérémonie, le célibat est absurde et opposé à tout ce qui est honnête, juste et saint.* L'auteur trace le tableau de la corruption de l'Eglise; il en veut aux papes, au clergé, aux Jésuites. Il auroit été étonnant, en effet, que, dans un tel livre, le chef de l'Eglise et un pieux institut approuvé par elle n'eussent pas été particulièrement attaqués. A la page 466, l'autorité du Pape est qualifiée d'*autorité véritablement infernale.*

Si M. OEgger traite avec tant d'amertume l'Eglise qui l'a fait chrétien, il a du moins une tendre affection pour un des apôtres. Pour lequel, je vous prie? Pour saint Jean, le disciple bien-aimé? Pour saint Pierre, auquel le Sauveur a fait de si magnifiques promesses? Point du tout; c'est pour Judas Iscariote. Le passage est un peu long, mais il est singulièrement curieux :

« Ce Judas, qui poussa le repentir jusqu'à ne plus pouvoir vivre, qui pouvoit s'être laissé persuader que son maître n'étoit qu'un faux prophète, ou qu'il n'auroit qu'un miracle à faire pour se sauver, n'étoit au fond que l'emblême vivant de tous ceux qui trahissent leur Dieu. Il étoit notre emblême à tous, nous sommes tous des Judas, et malheur à celui qui se croiroit meilleur que lui!...

» On reconnoît avec un attendrissement profond qu'évidemment cette parole du Sauveur : *Il y a plus de joie dans le ciel au retour d'un seul pécheur, qu'il ne s'en excite à l'occasion de 99 justes*, a dû trouver un heureux accomplissement dans le disciple traître. Quel spectacle, ô Dieu, que de se représenter le pauvre Judas au ciel avec son ancien maître, aimant beaucoup parce qu'on lui a beaucoup pardonné, et ce même bon maître ne faisant d'autre distinction entre lui et les autres apôtres que de le choisir plus particulièrement pour aider à ramener ceux de ses derniers et malheureux enfans, représentés par Benjamin, et qui ne sont autres que les Juifs actuels !

» Lecteur, qui que vous soyez, vos larmes coulent en cet endroit ; oui, elles coulent, car les miennes inondent ma plume. Malheur, oui malheur à ce cœur assez infortuné qui ne palpiteroit point à la seule idée de Judas sauvé, ou même d'une chance de salut en sa faveur. Hélas ! ce pauvre malheureux, il n'avoit pu survivre à sa faute. J'ai péché, j'ai péché, s'étoit-il écrié en livrant le sang innocent, et il étoit allé s'arracher la vie. N'en doutons plus, c'est là l'enfant prodigue pour lequel le père a tué le veau gras. »

Cette profonde sensibilité de M. OEgger, cette tendresse pour Judas étonneront-elles le lecteur ou le feront-elles rire? C'est qu'on ne sait pas toutes les obligations que M. OEgger a au traître apôtre; ces obligations, il s'est donné la peine de nous les apprendre dans une lettre qu'il adressa cet été au *Producteur*, et dont il nous envoya dans le même temps une copie. Comme il nous invitoit à insérer cette lettre dans notre journal, nous n'aurons point à nous reprocher d'indiscrétion en transcrivant ici un fragment de cette curieuse épître. M. OEgger y rend compte d'une vision dans laquelle Dieu lui est apparu :

« Dans cette rencontre, dit-il, l'Homme-Dieu étoit accompagné de ces mêmes douze pauvres pêcheurs qui, dans le temps, avoient changé l'univers sous sa direction, et il a fait renouveler sur ma personne le signe de cette mission divine qui doit rendre la vie à son Église expirante. Toute cette transaction a eu lieu toujours dans ce même état singulier de l'organisme, appelé crise extatique... On ne croira pas, direz-vous, à une pareille déposition dans le siècle où nous vivons. Et pourquoi n'y croira-t-on pas ? Peut-être pour faire paroître la chose tout-à-fait naturelle aux yeux de tous ses contemporains, suffira-t-il à ce prêtre de nommer l'individu qui, dans cette circonstance solennelle, a été chargé d'accomplir la cérémonie de l'imposition des mains.

» Lequel des douze pensez-vous, Monsieur, que le Seigneur ait choisi dans cette rencontre pour opérer ses nouvelles merveilles ? Seroit-ce peut-être ce Pierre, qui avoit une foi si vive, une si grande fermeté de caractère ? Seroit-ce ce Jean, ce disciple bien-aimé, dont le cœur sensible s'étoit donné si pleinement à celui qui l'avoit aimé le premier ? Vous ne le devinez pas ?

Il est probable que le 19e siècle n'a pas encore produit de cœur capable de deviner tout d'abord ce secret ineffable de l'amour du Seigneur. Honneur toutefois, oui, honneur et paix céleste à ces sociétés plus cultivées du jour, que le ciel a jugées dignes d'apprendre la vérité que je vais publier, et de l'apprécier!

» Celui des douze qui a été chargé spécialement et à lui seul de rendre aujourd'hui la vie à toute l'œuvre du ciel, c'est celui-là même dont, depuis dix-huit siècles, nous ne prononçons le nom qu'avec exécration, celui-là même qui trahit le Fils de l'Homme par un baiser; c'est, en un mot, Judas, oui Judas, qui aujourd'hui aime beaucoup parce qu'on lui a beaucoup pardonné. »

Comment caractériser de semblables folies? Un homme qui croit avoir reçu sa mission de Judas et qui s'en vante! On avoit déjà l'exemple de Luther qui avoit aboli la messe à la suite d'une conférence avec le diable. M. OEgger n'a rien à envier à ce fameux hérésiarque; c'est Judas qui le dirige, c'est cet apôtre infidèle qui est son maître et son modèle. Quelle idée d'adopter un tel patron! Quel délire d'abandonner la mission qu'on avoit reçue de J.-C. pour prendre sa mission d'un apostat et d'un traître! Quelle extravagance de se pâmer de sensibilité pour la mémoire d'un malheureux qui s'est pendu de désespoir! En vérité, on diroit que M. OEgger a voulu confirmer lui-même la nouvelle que nous avions donnée no 1499 sur l'état de sa santé. Une tête malade peut seule expliquer de tels rêves. C'est la clé de la conduite et des écrits de M. OEgger. On ne s'étonne plus de sa défection, on voit quel en est le principe et la cause. On se sent quelque compassion pour un pauvre homme qui vous dit sérieusement que, *depuis trois ans, il est en rapport avec le monde invisible*, et que *ses ancêtres défunts lui apparoissent et lui parlent presque toutes les nuits par les songes hiéroglyphiques et conçus dans la langue de la nature*. C'est un nouveau trait de ressemblance entre lui et Swedenborg, qui prétendoit aussi converser journellement avec les anges et les esprits. M. OEgger réchauffe la doctrine et rappelle les visions de l'illuminé suédois, il recommande les chrétiens de la *Nouvelle Jérusalem*, qui reconnoissent celui-ci pour leur fondateur; enfin il fait cette déclaration à la tête de son livre :

« Le soussigné demande que les diverses autorités ecclésiastiques se hâtent de supprimer des abus dorénavant incompatibles avec la société

perfectionnée, et d'organiser partout un culte simple et sublime comme l'Evangile. S'il arrivoit, ce qu'il ne peut croire, qu'après un délai convenable, ces autorités n'eussent point pris sa démarche en considération, le soussigné demanderoit alors au nom des lois, qu'appréciant les effets des progrès toujours croissans des lumières, le gouvernement lui assignât dans la capitale une église ou un temple où il pût commencer à exercer le saint ministère d'après ses nouvelles connoissances acquises et sans une odieuse distinction des sectes... En attendant l'accomplissement de ses vœux, M. Œgger se fera un plaisir de correspondre avec les personnes ou sociétes qui prendroient à cœur la nouvelle cause de l'Evangile, et qui, après avoir lu le présent ouvrage, auroient quelques éclaircissemens ultérieurs à lui demander. »

Nous nous sommes arrêté sur ce livre, parce qu'il explique une démarche qui avoit affligé les ames pieuses. On peut juger après cela quel fonds il faut faire sur les éloges d'un journal qui a dit que ce livre avoit *un succès de vogue*. Il en est de la vogue d'un pareil ouvrage comme de ces milliers de chrétiens de la *Nouvelle Jérusalem*, qu'on prétend exister en Europe et en Amérique ; ce sont là des exagérations de l'enthousiasme, qu'accueille la complaisance et que répète l'esprit de parti.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a indiqué, par un Mandement du 1er octobre, l'ouverture du jubilé pour son diocèse. Le jubilé commencera le dimanche 29 novembre et finira le dimanche 13 décembre. S. Em., en annonçant ces nouvelles grâces de l'Eglise, se rappelle avec douleur qu'il est des aveugles et des ingrats qui les dédaignent :

« Les enfans du siècle, dégradés par les doctrines abjectes de l'incrédulité, ne peuvent, N. T. C. F., élever leurs pensées jusqu'à ces conceptions sublimes. L'éclat et la beauté de cette Eglise, exempte de la corruption et de la vieillesse, les offusquent, sa gloire importune leur néant ; les vertus, le zèle de ses ministres déconcertent leurs coupables espérances. De là, ces déclamations contre le clergé, ces calomnies méprisables dirigées contre ce qu'il y a de plus vénérable ; de là enfin cette audace à outrager tout ce qui est bon et juste, et à louer tout ce qui est injuste et pervers.

» Ah ! N. T. C. F., combien la joie des impies a été insultante, lors-

qu'ils ont vu nos justes alarmes, notre profonde douleur, à l'époque des mesures funestes qui ont menacé l'Eglise! L'incrédulité se trouvant affranchie de toutes ses entraves, replaçant ses adeptes dans les chaires et les écoles publiques, fermant sans pitié les asiles réservés à l'innocence et aux bonnes doctrines, proscrivant avec orgueil les plus pieux et les plus sages d'entre les instituteurs, applaudissant à leur persécution et à leur exil, dédaignant les droits les plus sacrés de la paternité, et portant ainsi la désolation dans le sein des familles les plus vertueuses : tel étoit le triomphe des ennemis de notre foi.

» Le sanctuaire surtout a été l'objet de leurs hostilités. Depuis long-temps l'épiscopat, affligé de cette solitude où la pénurie de sujets réduisoit le sacerdoce, s'efforçoit, par des encouragemens, de lui donner une génération nouvelle d'aspirans à l'état ecclésiastique... Et cependant leur nombre a été fixé, comme si l'on eût craint qu'il existât trop de moyens de salut dans un royaume très-chrétien... Les foibles rejetons de l'Eglise ont été comptés; on eût dit que tous les rangs, tous les âges se pressoient en foule vers le sanctuaire, et que le monde, abandonné par ses disciples, alloit manquer d'esclaves et d'adorateurs... L'épiscopat, privé des droits divins qu'il exerçoit même sous les persécuteurs païens des premiers siècles, fut réduit à l'obligation de présenter, chaque année, et le recensement légal de ses lévites, et le compte rigoureux des opinions privées de leurs instituteurs. Enfin, dans ces jours de deuil et d'affliction pour l'Eglise, combien l'impiété n'a-t-elle pas multiplié ses attaques et ses outrages! »

Après avoir retracé le souvenir de ce temps d'épreuve, M. le cardinal s'arrête sur des évènemens plus consolans et sur les espérances que peut faire naître une politique plus sage :

« Nous nous attendons bien, N. T. C. F., aux réflexions injustes et même aux invectives que va nous mériter cette liberté apostolique avec laquelle nous parlons des espérances de la religion. On ne manquera pas d'attribuer à des motifs humains nos pressentimens et nos vœux. Des hommes qui se sont ravi à eux-mêmes l'espérance du ciel ne se persuadent pas qu'on puisse être inspiré par d'autres pensées que celles qui tiennent aux choses de la terre; qui sait même s'ils n'oseront pas nous imputer des intentions coupables, et nous accuser de nous appuyer sur la religion pour servir des sentimens de haine et de vengeance? Ah! N. T. C. F., que le Dieu qui nous entend soit ici le témoin de ce qui se passe dans notre cœur! Ce n'est pas en vain qu'il a accumulé sur notre tête et les années et le fardeau de l'épiscopal. Grâce à sa miséricorde, nous savons quelles leçons utiles on trouve dans la vieillesse et dans les souffrances. Qu'est-ce donc qui pourroit nous faire illusion au milieu de ces ombres fugitives d'une terre qui nous échappe? Nous marchons à votre tête, N. T. C. F., dans le chemin de l'éternité; qu'avons-nous donc à désirer autre chose, que d'être votre guide et votre modèle?

» Eh quoi! N. T. C. F., l'impiété pourra calomnier notre sacerdoce, et les pontifes du sacerdoce ne pourront repousser ses injustices? Elle enseignera les erreurs les plus funestes, et l'épiscopat sera regardé comme témé-

raire, s'il enseigne la vérité? Elle nous supposera des intentions perfides, et il ne nous sera pas permis de montrer ce que nous sommes?.........

» C'est en vertu de cette liberté, disons mieux, de cette licence criminelle, que l'impiété cite à son tribunal ce qu'il y a de plus auguste et de plus sacré sur la terre; elle pèse et critique avec une irrévérence coupable les actes du pouvoir divin que Dieu a établi sur nous, comme si le chef du sacerdoce avoit besoin de son odieux suffrage. Elle juge ce qui doit la juger un jour; elle signale ces lettres apostoliques comme une conspiration contre l'Etat, et si, comme saint Pierre et ses successeurs des différens siècles, le saint pontife correspond avec l'Eglise, ces hommes, qui ne reconnoissent ni Dieu, ni son Eglise, ni les pontifes, crient à l'attentat contre la liberté. »

L'attente de Son Em. n'a pas été trompée; son Mandement vient de servir de texte aux déclamations des journaux révolutionnaires. Des gens toujours armés de sarcasmes et d'injures interdisent toute plainte aux évêques; eux seuls ont droit de crier, et *le silence est ordonné aux évêques par toutes les lois divines et humaines;* c'est ce qu'on lit dans le *Journal des débats* de dimanche.

— On auroit cru que le zèle qui porte de pieux fidèles à visiter les prisons et à y porter des consolations et des secours, devoit toucher toutes les ames sensibles qui ont à cœur le bien de l'humanité. Comment ne pas admirer cette charité qui se dévoue à un ministère pénible, et qui travaille à rappeler des idées de vertu et de religion chez des hommes coupables, à leur inspirer le regret de leurs fautes et le désir de les réparer, à les réconcilier enfin avec Dieu et avec eux-mêmes. Dernièrement un forçat libéré, Jean Cattyn, fut condamné à mort à Douai, pour tentative de meurtre. Un pieux jeune homme s'introduisit dans sa prison, lui parla de la religion, et parvint à lui persuader de se préparer à la mort par des pratiques de piété qui adoucirent ses derniers momens. Eh bien! la *Gazette des tribunaux* a vu là un sujet de moquerie et des manœuvres suspectes et ténébreuses. Elle s'étonne qu'on ait laissé entrer le jeune homme dans les prisons de Douai, *sous prétexte de consoler* les détenus. Ce jeune homme est, dit-on, un *congréganiste* qui a passé quelque temps à la Trappe; il est clair que, par là même, c'est un être dangereux ou ridicule. On veut voir une *puissance occulte* dans ses soins charitables; on lui reproche d'avoir troublé ce pauvre Jean Cattyn, *en le soumettant à des jeûnes et à des pratiques minutieuses qui ont été pour lui un supplice anticipé.* Quelle cruauté, en

effet, d'avoir porté un trouble salutaire dans la conscience de ce malheureux, de lui avoir inspiré quelques remords, de l'avoir porté à expier ses crimes par quelques pénitences! Ne valoit-il pas bien mieux laisser cette âme innocente dans la douce tranquillité dont elle jouissoit? Ne faudra-t-il pas empêcher les pieux visiteurs de pénétrer dans les prisons, de peur qu'ils ne troublent la paix des prisonniers et qu'ils ne les disposent à la résignation et au repentir? Voilà pourtant quelle est la philanthropie de nos libéraux, et ce qui achève de nous la faire apprécier, c'est que la même *Gazette*, qui se moque du zèle et de la charité d'un pieux *congréganiste*, insère de longs articles de M. Doublet ou de M. Lucas sur le *système pénitentiaire* des prisons de la Suisse. Elle nous fait admirer le régime des prisons à Genève ou à Lausanne, et elle en vante les heureux résultats. Là, tout est beau, tout est moral, tout est efficace et touchant; ce sont des protestans qui dirigent le *système pénitentiaire*. Mais quel bien peut-on espérer, je vous prie, d'un catholique, d'un *congréganiste*, d'un *trapiste*, qui font réciter le chapelet, qui parlent d'aller à confesse, et qui soumettent de pauvres prisonniers *à des pratiques minutieuses, lesquelles sont pour eux un supplice anticipé?* Vous voyez bien que ce sont des gens durs et farouches, des espèces de bourreaux, qui ne vont dans les prisons que pour tourmenter les détenus, *sous prétexte de leur porter des consolations*. C'est par un raffinement de barbarie qu'ils s'arrachent à la dissipation, aux joies et aux plaisirs du monde, pour aller passer des heures entières dans un cachot et pour y faire de pieuses lectures à un condamné. Avouons que, si c'est là de l'hypocrisie et de la cruauté, elles sont bien déguisées et ne sont pas contagieuses.

— Une cérémonie intéressante pour les catholiques de la Suisse a eu lieu cet été à Soleure. Le nouvel évêque de Bâle y a été sacré le dimanche 26 juillet, jour où, suivant le rit romain, on célébroit la fête de Sainte-Anne. M. Ostini, archevêque de Tarse, a été le prélat consécrateur; il étoit assisté de M. l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, et de l'abbé mitré de St-Urbain, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le canton de Lucerne. Le prélat sacré étoit M. Joseph-Antoine Salzmann, ci-devant prévôt de la collégiale de Lucerne; il est né à Lucerne le 25 avril 1780,

et a été préconisé évêque dans le consistoire du 18 mai dernier. Son sacre s'est fait dans l'ancienne église des Jésuites; les ambassadeurs des puissances catholiques, en Suisse, s'étoient rendus pour cela à Soleure, et ont assisté avec leur suite à la cérémonie, qui a été pompeuse et édifiante. La nouveauté d'un tel spectacle avoit attiré beaucoup de curieux à Soleure, et les protestans eux-mêmes ont été frappés de la majesté des cérémonies. M. Salzmann est un prélat distingué par son mérite et par toutes les qualités propres d'un évêque. On lui a conservé le titre d'évêque de Bâle, quoique son siège ne soit point dans le lieu où résidoient autrefois les évêques de Bâle. L'église collégiale de St-Ursus a été érigée en cathédrale. La juridiction de l'évêque s'étendra sur les cantons de Soleure, de Lucerne, d'Argovie, de Thurgovie, de Zug, et sur les catholiques du canton de Bâle. Argovie et Thurgovie, qui d'abord n'avoient pas voulu souscrire à l'arrangement proposé y ont accédé. Cette affaire a traîné en longueur par la difficulté de concilier les intérêts divers et les prétentions réciproques des cantons; les libéraux, qui se multiplient chaque jour en Suisse, ont apporté beaucoup d'obstacles à l'établissement de l'évêché. D'abord on croyoit que le siège épiscopal seroit fixé à Lucerne, mais le gouvernement de ce canton a refusé cet honneur et cet avantage, grâce aux menées de ceux qui ont craint l'influence d'un évêque. Nous donnerons quelque jour la substance de la bulle qui a établi l'évêché, en a déterminé la juridiction et a réglé la manière dont l'évêque seroit élu. Cet arrangement fait sortir enfin la partie occidentale de la Suisse du long provisoire où étoient les affaires des catholiques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nos bons journaux ont découvert un reste d'éducation religieuse qui jure étrangement avec toutes les perfections de l'ordre légal. A Paris, disent-ils, on ne compte pas moins de vingt maisons régulières de femmes, où l'on continue d'élever les jeunes personnes à l'ancienne mode, comme si de rien n'étoit. Concevez-vous l'audace! on les soumet aux vieilles pratiques de piété, elles vont tous les jours à la messe, on néglige de leur ap-

prendre *les formes de la société nouvelle*, pour les occuper de devoirs religieux et de dévotions qui ne font que les disposer à maudire le régime constitutionnel; ce qui, pour le dire en passant, est une fort mauvaise note que ces messieurs fournissent contre *les formes nouvelles de la société*, en les représentant comme incompatibles avec la religion. Et savez-vous un autre malheur qui rend la chose plus déplorable encore à leurs yeux? c'est que ce sont précisément les jeunes personnes des familles les plus opulentes qu'on fait élever dans ces terribles maisons. Est-il donc indifférent, s'écrient-ils, que celles qui doivent devenir les épouses de nos enfans reçoivent une éducation toute monastique? Ainsi, à leurs yeux c'est une éducation monastique que celle qui s'appuie principalement sur la religion, et qui apprend à en respecter les dogmes et à en pratiquer les devoirs.

— Le Roi, M. le Dauphin et Mme la Dauphine sont revenus, samedi dernier, de Fontainebleau à Paris.

— Une grande revue a été passée par le Roi, lundi dernier, à la plaine de Grenelle et d'Issy. S. M. étoit accompagnée de M. le Dauphin, des princes de Saxe-Cobourg et de Mecklembourg et d'un nombreux état-major. Mme la Dauphine étoit dans une calèche avec les enfans de France et la princesse de Mecklembourg. Le Roi est arrivé à midi à la plaine, et est monté à cheval avec les princes qui l'accompagnoient. M. le maréchal duc de Tarente a reçu S. M., et a commandé les manœuvres et les exercices à feu, qui ont duré près de cinq heures. Le temps étoit fort beau. Les troupes ont figuré particulièrement la bataille de Wagram et l'enlèvement de ce village. Il y avoit quatre régimens d'infanterie de la garde royale, les quatre régimens de ligne formant la garnison de Paris, les cuirassiers, les grenadiers, les hussards et l'artillerie de la garde, en tout 15,000 hommes. S. M. a témoigné plusieurs fois sa vive satisfaction. Les plus vives acclamations l'ont accueillie sur son passage.

— Mme la Dauphine est allée, le 21, au château de M. le cardinal de La Fare, à Courbeton, et à son retour s'est arrêtée à Montereau. S. A. R. a visité l'hospice de cette ville; elle a fait d'abord sa prière à la chapelle, où l'attendoit le clergé de Montereau. L'*Exaudiat* et le *Domine, salvum* ont été chantés en sa présence. La princesse est entrée dans les salles des malades, et a adressé à ceux-ci toutes sortes de paroles de consolation. S. A. R. a ensuite reçu, avec un intérêt tout particulier, les Frères des écoles chrétiennes, et n'a quitté la ville qu'en laissant d'abondantes aumônes.

— MADAME, duchesse de Berri, est arrivée de Vienne à Lyon, le 20, avec l'infant don François de Paule et son épouse, qui est sœur de S. A. R. Les augustes personnages ont fait, dans l'après-midi, une promenade sur les bords de la Saône, accompagnés de M. le comte Desbrosses, préfet du Rhône, et de M. le lieutenant-général Rouget. Ils ont visité le lendemain le monument religieux des Brotteaux, l'hôpital, plusieurs manufactures et la bibliothèque de la ville, où avoit été préparée une exposition des produits de l'industrie lyonnaise. Ils se sont rendus aussi à l'église métropolitaine. LL. AA. RR. n'ont point toutefois voulu se prêter à aucune démonstration qui pourroit sortir de l'*incognito* qu'elles ont résolu de garder.

— M. le comte de La Ferronnays, nommé à l'ambassade de Rome, est arrivé à Paris.

— Le prince régnant de Mecklembourg est arrivé à Paris. Il a fait une visite dimanche dernier au Roi et à M. le prince de Polignac.

— M. le comte de Rayneval, nommé récemment à l'ambassade de Vienne, est arrivé à Paris de Berne.

— Le gouvernement a décidé que les Portugais réfugiés, au nombre de plus de six cents, dans les départemens d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, auroient la faculté de se rendre à Ostende, comme le marquis de Palmella l'avoit demandé pour eux. Les secours journaliers que le gouvernement leur avoit assignés continueront à leur être payés jusqu'au jour de leur embarquement, et il leur a fait donner de nouveaux objets d'habillement et chaussures. Au départ de ces réfugiés, on leur paiera un mois de la solde qui leur étoit accordée; ainsi, chaque officier touchera 90 fr. Des bâtimens du Roi escorteront les navires de transport qui doivent transporter ces Portugais à Ostende, et ils ont l'ordre de repousser toute attaque qui seroit faite contre eux.

— Le sieur Comte, homme de lettres, a assigné devant le tribunal de commerce le sieur Barbarin, principal propriétaire du feu journal *la Tribune des départemens*. Celui-ci a prétendu que le demandeur n'étoit pas rédacteur habituel de cette feuille, et qu'on l'indemnisoit chaque fois de ses articles. Le tribunal a renvoyé les parties devant le sieur Darmaing, rédacteur-gérant de la *Gazette des tribunaux*, qu'il a nommé d'office arbitre-rapporteur.

— Le conseil de guerre, séant à Paris, a condamné samedi dernier, à trois ans de travaux forcés, un militaire déserteur pour propos séditieux, outrages envers le Roi et voies de fait envers le maire de Montigny (Eure-et-Loir) qui l'avoit arrêté.

— Les travaux de la salle de la chambre des députés sont commencés, et marchent avec activité. On dit que quelques améliorations sont apportées dans les dispositions de cette nouvelle salle.

— Les bureaux de l'Université vont retourner de la rue de Grenelle à la rue des Saints-Pères, où seront réunies les administrations de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques.

— Mme la comtesse Ferrand, veuve de l'ancien ministre, est morte le 23 de ce mois.

— Le fils de M. Anglès, ancien préfet de police, vient d'être nommé auditeur au conseil d'Etat.

— M. de Valon, député de la Corrèze a adressé au gérant de la *Tribune des départemens* une lettre dans laquelle il réclame contre les attaques dont il a été l'objet, dans ce journal, au sujet de ses opinions politiques, de son administration comme maire de la ville de Tulle, et de la démission qu'il crut devoir donner de ces fonctions sous le dernier ministère, par suite de décisions nuisibles aux intérêts de cette ville.

— Le tribunal correctionnel de Metz a condamné à un mois de prison et 150 fr. d'amende le gérant du *Courrier de la Moselle*, pour avoir publié le prospectus de l'*association bretonne*.

— Le rédacteur-gérant du *Messager de Marseille* est cité devant le tribunal correctionnel de cette ville, à la requête de M. l'abbé Aubert, curé du village de Saint-Antoine, pour diffamation et injures envers cet ecclésiastique.

— Une souscription a été ouverte, à Marseille, pour l'érection d'un monument sur la tombe de M. le comte de Villeneuve-Bargemont.

— Le vaisseau *le Scipion*, qui étoit en rade de Toulon, vient de recevoir définitivement l'ordre de désarmer.

— Le 3 de ce mois, après une journée d'une chaleur accablante, un violent orage éclata sur la ville de Lausanne. A la suite de plusieurs éclairs, on vit dans la forteresse de Kronau un magnifique globe de feu traverser les airs, puis tomber à terre avec une forte détonnation. Au moment de la chute, il en sortit deux éclairs très-brillans, dans une direction entièrement horizontale; d'autres s'élevèrent en serpentant dans les airs. Ce phénomène fut suivi des éclairs les plus vifs.

— La seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas avoit élu pour candidats à la présidence MM. Corver-Hooft, Reyphins et Clifford. Le roi a choisi M. Corver-Hooft, qui étoit le premier sur la liste, et qui étoit, dit-on, le candidat de l'opposition. M. Reyphins lui a cédé le fauteuil dans la séance du 22.

— Deux régimens suisses au service des Pays-Bas ont été licenciés dans le courant de ce mois.

— A la suite d'une grande tempête, la ville de Trieste a été, le 8, presque entièrement submergée; une quantité considérable de marchandises a été perdue. Cet évènement est heureusement arrivé en plein jour, de sorte que les habitans ont pu se sauver.

— Le roi d'Espagne a ordonné la mise à exécution, dans tous ses Etats, à partir du 1er janvier 1830, du Code de commerce qu'il a sanctionné le 30 mai dernier.

— On annonce qu'une junte vient d'être nommée à Madrid, à l'effet de prendre connoissance des différens documens parvenus au gouvernement espagnol sur les complots tramés par des sectes maçonniques.

— La *Gazette de Francfort* publie le traité séparé de la Russie et de la Turquie, relativement à la Moldavie et à la Valachie. La Porte a consenti à exempter de tout impôt, pendant deux ans, les habitans des principautés, à partir du jour où elles auront été évacuées par les troupes russes. Les Turcs qui y possèdent des biens seront tenus de les céder aux indigènes sous 18 mois. Les hospodars seront élus comme il avoit été stipulé dans la convention d'Ackerman, mais ils seront investis de cette dignité à vie, sauf le cas de démission volontaire ou de destitution pour cause de délit. Ils pourront établir un cordon sanitaire le long du Danube. Ce traité de paix a été ratifié par le sultan le 27 septembre.

— D'après des nouvelles de l'île Bourbon, que vient d'apporter au Hâvre *l'Alcide*, il paroît que l'expédition française, qui se composoit de 2 frégates et 3 corvettes portant plusieurs régimens, n'avoit pas encore obtenu de succès à Madagascar, où le précédent ministère l'avoit envoyée pour reprendre au moins le Fort-Dauphin et l'île Sainte-Marie. La reine-mère étoit dans des dispositions fort hostiles contre les Français, et avoit des troupes armées à l'européenne en état de faire résistance. La pernicieuse influence du climat pouvoit nuire encore plus à nos troupes.

— Lors de l'arrivée au Mexique de l'expédition espagnole, le gouvernement de la Vera-Crux a obligé tous les Espagnols qui étoient restés dans la république à se tenir à 25 lieues de la mer.

— On annonce que la province de Yucatan, voisine du Mexique, s'est déclarée en faveur de la métropole, en apprenant l'arrivée de l'expédition du général Barradas.

— Le général mexicain Santa-Anna a levé une contribution de 20,000 dollars sur les habitans de la Vera-Crux, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Espagnols; il a fait donner aussi 10,000 dollars par le grand chapitre de la cathédrale de Mexico. Il s'est empressé d'accorder une amnistie aux individus impliqués dans la conspiration de Montagno.

Nous sommes forcés de convenir que, si une œuvre d'anarchie peut illustrer les gens, l'association *bretonne* est faite pour donner une haute idée de l'audace et de la capacité révolutionnaire du comité directeur. Admirez, en effet, comme tout est combiné, suivi et poussé dans cette entreprise, avec un caractère de révolte et un esprit de sédition toujours croissans. Rien de mieux imaginé, d'abord, que le point de départ. La Bretagne est considérée, avec raison, comme la terre classique de la fidélité. C'est là que, dans les jours mauvais, la cause de Dieu et du Roi a trouvé par milliers des vengeurs et des martyrs. C'étoit de là que, l'année dernière encore, venoient les chagrins et les insomnies des libéraux, lorsqu'ils s'écrioient : « Pourquoi cette armée occulte que vous réservez là-bas? pourquoi ces uniformes verts? pourquoi ces vieilles armes de la guerre civile? » comme la corruption du bien est la pire de toutes, ce fut donc une belle conception, de la part du comité directeur, que celle d'établir sa première batterie sur ce terrain, et de faire partir la rebellion du foyer même de la fidélité bretonne.

Remarquez ensuite ce qu'il y a de bonne tactique et de présence d'esprit dans sa marche subséquente. Au commencement, vous le voyez timidement défendre son œuvre contre l'attaque du ministère public. Il a l'air d'abandonner la thèse de la souscription pour s'en tenir au rôle de simple rapporteur d'un fait historique, et d'en laisser les risques aux agens obscurs qui en ont pris l'initiative. Puis la hardiesse lui revient peu à peu; il étend, il généralise la question, et finit par s'en emparer ouvertement. De *bretonne* elle devient *normande*, puis *lorraine*, puis *parisienne*, puis *nationale*, à ce qu'il dit. Ce n'est pas tout; vous n'aviez vu la révolte organisée jusqu'ici que contre le budget de 1831. Mais nous sommes pressés de jouir, et l'anarchie n'auroit jamais la patience d'attendre quatorze mois. Il falloit donc lui ouvrir provisoirement quelque passage, et trouver moyen d'abréger son supplice.

C'est ce que vient de faire l'honorable M. Mauguin. En sa double qualité d'avocat et de député, il a décidé que notre ordre légal permet dès à présent de s'insurger contre les percepteurs des contributions, lorsqu'on juge dans son ame et conscience que la Charte est exposée à quelque péril. Ainsi, ce n'est plus seulement contre le budget de 1831 que vous pouvez vous escrimer, celui de 1830 est là; et même si vous êtes trop pressés, ne vous gênez pas avec celui de 1829, seulement dépêchez-vous : en supposant que vos contributions vous pèsent et que votre percepteur se fâche, vous savez où demeure M. Mauguin. Le voilà établi grand pénitencier des libéraux : quand vous aurez des embarras de conscience au sujet de la Charte et de vos impôts, venez le trouver; comme avocat consultant du comité directeur, il paroît que c'est lui qui est chargé de remettre les péchés de rébellion et de délivrer les dispenses de contributions. B.

AU RÉDACTEUR.

Nantes, 12 octobre 1829.

Monsieur, dans votre numéro 1517, 21 février de cette année, vous avez inséré, avec un bref honorable de Léon XII à M. l'abbé Lacombe, quelques observations sur les indulgences. Il y est dit, entr'autres, qu'il falloit réciter six *Pater, Ave* et *Gloria* après les stations du Chemin de la Croix pour en gagner les indulgences. J'avois déjà fait observer à l'estimable auteur que jusqu'à présent on n'avoit point vu cette obligation prescrite; que les fidèles auroient donc été privés des grâces attachées à ce pieux exercice; que le recueil des indulgences (*Raccolta di Indulgenze*), approuvé à Rome, n'imposoit point cette obligation, et que, malgré que les prières susdites fussent bien peu de chose en comparaison des avantages de cette dévotion, on ne devoit point en prescrire aux fidèles plus que l'Eglise n'en ordonne.

Là-dessus M. l'abbé Lacombe consulta à Rome, et il lui fut répondu que les six *Pater*.... étoient de rigueur pour obtenir les indulgences. Je ne sais qui il a consulté; mais je présume qu'on ne se sera pas assez bien expliqué, soit dans la demande, soit dans la réponse. Peut-être aura-t-on compris à Rome que les six *Pater*.... sont d'obligation quand on fait la *Via Crucis* hors des stations canoniquement érigées, soit avec un simple crucifix, soit avec le livre de M. Lacombe ou du Père Bombelli, et non devant les stations érigées selon les formes prescrites.

Quoi qu'il en soit, ayant quelque doute sur la décision susdite, j'ai prié une personne estimable qui est à Rome de s'informer comment se faisoit la *Via Crucis* au Collysée, où on la fait solennellement tous les dimanches et vendredis. Cette personne me fit plusieurs observations fort judicieuses, et ajouta que son récit n'auroit eu aucune autorité, et qu'elle avoit cru devoir en conséquence adresser en mon nom une supplique au saint Père.

Je vous transmets la supplique et la réponse en original, afin que vous puissiez dire que vous les avez vues. Je les ai communiquées à M. l'évêque de N., qui en a fait tirer copie pour son secrétariat. Je crois que vous trouverez à propos de les insérer dans votre excellent journal : vous rendrez service aux ecclésiastiques et aux missionnaires, qui sont souvent consultés là-dessus, et qui ne savent que répondre. Je vous prierai seulement de me renvoyer l'original.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur

MINOT, chanoine honoraire de Nantes.

P. S. Il est inutile de remarquer que ce rescrit ne concerne que le Chemin de la Croix pratiqué devant des stations, et non avec un simple crucifix indulgencié à cette fin.

Très-saint Père (*),

G. Minot, missionnaire apostolique dans le diocèse de Nantes, prosterné humblement aux pieds de Votre Sainteté, expose qu'étant incertain si, pour gagner les indulgences accordées au dévot exercice du *Via Crucis*, il est d'obligation, après avoir visité les stations, de réciter six *Pater, Ave* et *Gloria Patri*; et, désirant s'en assurer, il supplie en conséquence Votre Sainteté de vouloir bien indiquer, par un rescrit, le nombre de *Pater, Ave* et *Gloria* que l'on doit réciter, après les visites des stations, pour avoir part aux avantages qu'on y reçoit.

Declaratio. Ad consequendas indulgentias pro visitatione 14 stationum Viæ Crucis concessas, nihil aliud requiritur quàm divini nostri Redemptoris Jesu Christi passionem meditando, ex unâ ad aliam stationem se conferre, in quantùm multitudo personarum prælaudatas stationes visitantium vel capacitas loci in quo eædem sunt erectæ, permittant. Ita res est ut ex bullâ *inter plurima* Bened. XIII diei 3 martii 1726, confirmatâ ab aliâ bullâ *exponi nobis* Clem. XII diei 16 januarii 1731, a decreto S. C. I. diei 3 aprilis 1731, ac etiam à brevi Benedicti XIV quod incipit *cum tanta* diei 30 augusti 1741. Hinc est quod ℣. *Adoramus te Christe*, *Pater noster*, *Ave*, *Maria* et ℣. *Miserere nostri, Domine*, sit tantùm laudabilis consuetudo à piis Christi fidelibus in exercitium visitationis stationum Viæ Crucis introducta. In quorum fidem.....

Datum Romæ ex præfatæ S. C. I. sec. die 22 septembris 1829.

A. archiep. Trapezunt. S. C. I. secretarius.

Avec le sceau de M. Antoine Piatti, archevêque de Trébizonde, secrétaire de la congrégation des indulgences.

(*) Cette pièce étoit en italien. Nous l'avons traduite; mais nous avons cru devoir laisser la réponse en latin.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre prochain, sont priés de le renouveler de suite, pour ne point éprouver un retard qui les exposeroit à ne pouvoir compléter leur collection.

Ils voudront bien joindre à leurs lettres pour réabonnement, réclamations ou changement de domicile, *une des dernières adresses imprimées* qu'ils ont reçues avec leur journal.

Le prix de l'abonnement est de 28 fr. pour l'année, 15 fr. pour 6 mois, et 8 fr. pour 3 mois, franc de port par la poste.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Des Dynasties égyptiennes, par M. de Bovet, ancien archevêque de Toulouse (1).

L'histoire ancienne de l'Egypte est couverte de nuages que les savans ont depuis long-temps cherché à dissiper; cette histoire n'est pas seulement importante en elle-même, elle l'est encore par les nombreux rapports qu'elle a avec l'histoire sainte. Aussi la critique sacrée s'est appliquée à les concilier l'une et l'autre. Cette conciliation seroit d'autant plus précieuse, que les ennemis de la religion ont cherché dans la chronologie égyptienne des armes contre les récits de la Bible. Voltaire, dans la *Philosophie de l'histoire*, demande pourquoi les anciens historiens de l'Egypte ne parlent point des prodiges opérés par Moïse dans ce pays, comme si la mémoire de ces faits n'avoit pu se perdre chez un peuple qui avoit éprouvé tant de révolutions et de désastres, comme si une histoire défectueuse, incomplète, et dont il ne nous reste que des fragmens, pouvoit être opposée à une histoire aussi authentique et aussi suivie que celle des Juifs, comme si enfin la vanité des Egyptiens n'étoit pas intéressée à dissimuler des circonstances peu flatteuses pour leurs ancêtres.

Peu avant la révolution, un savant Jésuite, Guerin du Rocher, imagina un système qui eût fait tomber les objections des incrédules, mais qui donna lieu à d'autres difficultés. Nous avons fait connoître autrefois ce système et la controverse élevée à ce sujet (n° 1073, tome XLII). Il ne nous appartient pas de prendre parti sur une question sur laquelle des gens habiles sont partagés, et nous nous bornerons à présenter un extrait du livre savant et curieux que vient de publier M. l'ancien archevêque de Toulouse. Le prélat examine le degré de confiance que mérite Manéthon

(1) In-8°, prix, 5 fr. et 6 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Blaise, rue Férou, et au bureau de ce journal.

dans sa Chronologie des dynasties égyptiennes. On sait que ce prêtre égyptien, qui vivoit dans le 3e siècle avant notre ère, avoit composé une Histoire de l'Egypte dont il ne nous reste que la chronologie dans des fragmens recueillis par George le Syncelle. D'après cette chronologie et d'après un extrait d'une vieille chronique, il y auroit eu autrefois en Egypte au moins 31 dynasties qui ont régné successivement sur l'Egypte; d'abord les dieux, puis les demi-dieux ou les héros, et enfin les rois. Les dieux et les demi-dieux auroient occupé un intervalle de 34,000 ans, et les rois, depuis Ménès jusqu'à Nectanébo, un espace de 2,324 ans. Cette supputation est abandonnée par tous les chronologistes, même par ceux qui suivent le calcul des Septante; car ceux qui s'attachent à l'hébreu ne comptent qu'environ 4,000 ans depuis le commencement du monde jusqu'à J.-C.

M. de Bovet considère les dynasties de Manéthon en elles-mêmes et sous le rapport de la chronologie et de l'histoire. Ce sont là les deux parties de son ouvrage. Dans la première, il remarque des différences assez importantes entre les auteurs qui ont suivi Manéthon. Les uns oublient quelques dynasties, les autres n'y comptent pas le même nombre de rois. Il y a beaucoup de rois qui ne sont même pas nommés. Dans la 7e dynastie, on trouve 70 rois qui règnent 70 jours. La 9e et la 10e dynasties sont composées l'une et l'autre de 19 rois, parmi lesquels on n'en nomme qu'un; ne seroit-ce pas la même? Le soin même que prend Manéthon de compter les mois et les jours paroît à M. de Bovet un juste motif de défiance. De plus, on est étonné de ne trouver que des fables, des minuties, des puérilités dans ce que rapporte Jules Africain et Eusèbe d'après Manéthon. Le prélat présente d'autres considérations propres à infirmer l'autorité de la chronologie de Manéthon, et combat sur ce point les raisonnemens de M. Champollion, aux découvertes duquel il rend d'ailleurs hommage.

Dans la seconde partie, le savant évêque rapproche la chronologie de Manéthon de celle de l'histoire sacrée. Après quelques considérations générales, il établit que l'histoire d'Amasis est formée de traits divers de celle de Nabuchodonosor. Apriès est l'Ephrès de l'Ecriture, Néchos est Néchao, Sevechus est Sua, Sesonchis est Sesac, etc. Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'illustre auteur dans

ses développemens et dans la confrontation qu'il fait de l'histoire sainte avec celle d'Egypte. Il résulte, dit-il, des données que nous fournit l'Ecriture, qu'il y a eu long-temps et très-anciennement deux royaumes en Egypte, que ces royaumes restèrent séparés jusqu'à l'an 1491 avant J.-C., et il pose en principe que tous les rois qui n'ont eu en partage qu'un des deux Etats sont antérieurs à la sortie d'Egypte, et que ceux qui ont régné sur toute l'Egypte sont postérieurs à cette époque. Par là, la chronologie égyptienne est ramenée à des bornes plus justes. L'auteur montre, en effet, que les 19e, 20e et 21e dynasties n'ont pas été successives, mais collatérales, et qu'il y avoit alors deux suites de Pharaons régnant à Thèbes et à Memphis. Il réduit de même la durée de la 18e dynastie, et ne doute point que les trois dynasties des rois pasteurs ne soient le peuple hébreu résidant en Egypte. Les rapprochemens sur lesquels il s'appuie et la réponse qu'il fait aux objections méritent d'être étudiés. Dans ce système, Amosis et Thoutmosis ne sont autre que Moïse. Les dynasties avant celles des pasteurs forment deux séries distinctes, Menès et Noë, et les dynasties qui le suivent ne sont que l'histoire des patriarches altérée.

On voit que cette explication a beaucoup de rapports avec celle de Guerin du Rocher. Le prélat se déclare tout-à-fait partisan du système du savant Jésuite, et croit qu'on ne l'a pas réfuté ni peut-être compris. Il annonce un ouvrage destiné à faire suite à celui de Guerin du Rocher, et où il donnera de nouvelles preuves de son opinion; il ne reste plus qu'à en terminer la révision souvent interrompue. Peut-être seroit-on porté à croire que la circonstance actuelle n'est pas favorable à la publication de cet ouvrage, la découverte de nouveaux manuscrits et l'étude des monumens pouvant jeter tout à coup des lumières inattendues sur l'histoire d'Egypte. Le prélat ne se refuse point aux espérances que peuvent faire concevoir le zèle et l'habileté des savans; mais les manuscrits ne peuvent être d'une époque très-reculée, et quant aux monumens, ils donneront probablement plus de noms que de faits, puisque les découvertes précédentes n'ont pas produit encore une seule date. Tout en applaudissant aux travaux de MM. Champollion, M. de Bovet se tient donc en garde contre les illusions et l'enthousiasme de ceux qui croient que ces travaux

vont éclaircir tous les doutes et dissiper tous les nuages. Il exhorte les savans à se défier de la chronologie de Manéthon et de cette antiquité gigantesque dont on devroit être désabusé.

Tout cet ouvrage annonce une étude approfondie de l'histoire et des monumens de l'Egypte. Le prélat démêle avec beaucoup de sagacité les justes motifs qu'on a de suspecter la chronologie égyptienne, et rend à la fois, par là, service à la critique sacrée et à l'histoire en général. C'est ainsi qu'après les travaux de l'épiscopat, il emploie les loisirs d'une honorable retraite, et que, dans un âge avancé, il se rend encore utile à la religion et aux sciences.

Un autre membre du clergé vient de publier un livre sur le même sujet. M. l'abbé Greppo, grand-vicaire de Belley, a fait paroître un *Essai sur le système hiéroglyphique de M. Champollion et sur les avantages qu'il offre à la critique sacrée* (1). Nous rendrons compte plus tard de ce nouvel ouvrage; nous ferons seulement remarquer que ces publication simultanées font assez voir que, malgré les injustices d'un monde frivole, le clergé compte encore des hommes laborieux et habiles, qui exploitent avec succès le champ de l'érudition et de la critique, et qui répondent à des plaisanteries et à des injures par des écrits pleins de recherches et de savoir.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le jeudi 29, M. Michel, évêque de Fréjus, a prêté son serment de fidélité au Roi entre les mains de S. M.; la cérémonie a eu lieu après la messe. Le prélat a été présenté par M. l'évêque d'Hermopolis, 1er aumônier.

— Le sacre de M. Carron, évêque élu du Mans, aura lieu le dimanche 8 novembre, dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur; c'est M. le nonce apostolique qui fera la cérémonie.

---

(1) In-8°, prix, 5 fr. 50 cent. et 7 fr. franc de port. A Paris, chez Dondey-Dupré, rue de Richelieu, et au bureau de ce journal.

— *L'hydre du fanatisme relève de nos jours sa tête altière, et sa gueule, encore fumante des victimes qu'elle a dévorées, semble se rouvrir de nouveau pour en dévorer encore.* C'est dans ce style plein de douceur et de goût que la *Gazette des cultes* commence un article contre quelques livres de piété qui lui déplaisent. Quand on entend parler de *l'hydre du fanatisme,* et de *sa gueule encore fumante,* et des *victimes qu'elle a dévorées* et de celles qu'elle s'apprête à *dévorer encore,* on seroit tenté de croire qu'il ne peut être question que du fanatisme de l'impiété et des victimes qu'il a immolées pendant la révolution. Point du tout, ce seroit de l'intolérance que de rappeler des souvenirs si récens et de reprocher à la révolution le sang qu'elle a fait couler, les crimes et les cruautés dont elle a donné le spectacle, la profanation des églises, le renversement des autels, le massacre des prêtres. Vous êtes un fanatique, si vous dites un mot qui ait trait à ce règne de l'impiété, à ces horreurs que nous avons vues, à ces proscriptions encore toutes récentes, à ces folies barbares qui ont souillé l'histoire de notre temps; allez plutôt fouiller dans les histoires des siècles passés pour y trouver quelques faits contre les prêtres, parlez de leur intolérance alors que le sang de tant de victimes fume encore, de leur pouvoir quand ils sont tous les jours insultés dans les journaux, de leur influence quand on s'amuse à les traîner dans la boue et qu'on excite contre eux toutes les haines; voilà de l'équité, de l'à-propos et de l'impartialité. C'est dans cet esprit que la douce et tendre *Gazette des cultes* nous peint la *gueule du fanatisme se rouvrant pour dévorer ses victimes.* Et qu'est-il donc arrivé? Les prêtres ont fait sans doute quelque nouveau complot, ils méditent une nouvelle St-Barthélemi. Hélas! nous avons bien lieu de le craindre d'après un livre qu'ont trouvé MM. de la *Gazette,* qui les pénètre d'effroi et qu'ils dénoncent à l'autorité. Il semble que ce livre vienne tout à coup d'apparoître parmi nous, tandis qu'il existe depuis soixante ans; ce livre est fort connu probablement de la plupart de nos lecteurs, c'est les *Fondemens de la foi,* de l'abbé Aymé; livre ancien et très-souvent réimprimé, livre qui, je pense, n'a encore fait mourir personne, et qui, s'il n'a pas favorisé la révolution, ne l'a pas non plus arrêtée. La *Gazette* en parle comme d'un livre tout nouveau; elle le dénonce comme

contraire à nos institutions, comme si l'abbé Aymé avoit pu les prévoir il y a 60 ans, et comme s'il falloit proscrire tous les livres anciens qui ne seront pas tout-à-fait conformes à la Charte. Mais qu'a donc dit l'abbé Aymé qui motiva cette grande colère? Comment? Il traite les protestans d'hérétiques, il les compare à des insectes; par où vous voyez qu'il *ne tendroit à rien moins qu'à renouveler les massacres de la Saint-Barthélemi*. Il se plaint des attaques de la philosophie; donc il demande *quelques gouttes de sang*, cela est évident. Il accuse les protestans de n'avoir pas de missionnaires chez les infidèles; ce qui, dit la *Gazette*, annonce son ignorance, tandis qu'il est vrai qu'à l'époque où Aymé écrivoit, les protestans n'avoient pas encore établi la plupart des missions qu'ils ont formées depuis cinquante ans. Enfin tout le livre prouve qu'il a été écrit bien avant la révolution, et la *Gazette* auroit dû s'en apercevoir; mais elle n'étoit pas fâchée apparemment d'avoir un prétexte pour crier un peu. Peu s'en faut qu'elle ne se plaigne des magistrats qui ne sévissent point contre l'abbé Aymé, quoiqu'il soit depuis long-temps en terre. Elle voudroit peut-être aussi qu'on fît un *auto-da-fé* des *Fondemens de la foi*. La liberté de la presse ne doit point exister pour des livres si pernicieux, et il ne faut pas souffrir un ouvrage où l'on pousse le fanatisme jusqu'à *traiter les protestans d'hérétiques*, jusqu'à déplorer les attaques de la philosophie, jusqu'à dire enfin, et c'est ici le comble de l'arrogance, qu'il faut *regarder comme des païens et des publicains ceux qui ne veulent pas se soumettre aux décisions des successeurs des apôtres*. Il est vrai que cette dernière maxime est une conséquence de ce qui est dit dans l'Evangile, mais elle n'est plus en harmonie avec la licence du siècle, et l'Evangile doit céder au progrès des lumières.

—M. de Mailhet de Vachères, évêque de Tulle, a donné, le 1er octobre, un Mandement pour annoncer le jubilé à son diocèse. Le jubilé s'ouvrira le 15 novembre, jour où l'on célébrera la fête de saint Martin, patron de la cathédrale et du diocèse; il durera jusqu'au samedi 28, et le dimanche 29, on chantera le *Te Deum*. Le Mandement est précédé des lettres apostoliques du 18 juin; le prélat exhorte les fidèles à entrer dans les vues du vicaire de J.-C., et souhaite que l'on voie se renouveler, à cette occasion, les

heureux fruits des missions données cette année dans les principales villes du diocèse. Le vénérable évêque donne aussi quelques avis relatifs aux circonstances où se trouve la religion :

« Les circonstances difficiles où nous sommes, N. T. C. F., rendent plus précieuse la grâce du jubilé. L'impiété étend de plus en plus ses ravages. Elle en vient jusqu'à méconnoître la Divinité, à professer sans détour l'athéisme. Elle proscrit notre foi, approuve les faux cultes, ou, dans l'excès de son délire, rejette toutes les religions. Elle s'efforce d'établir cette tolérance si absurde, si monstrueuse, qui suppose le Très-Haut ne pas discerner, dans le culte qui lui est rendu, la vérité et l'erreur, le vice et la vertu, se plaire indistinctement à ce qui est un hommage pour lui et à ce qui lui est injurieux, autoriser même de se regarder comme dispensé de le révérer, et de s'en abstenir; qui excuse, préconise la frénésie de ne pas croire à l'existence d'un premier Etre.

» Cette détestable philosophie n'attaque pas moins vivement l'organisation sociale que la religion. Elle flatte d'une vaine souveraineté les peuples, pour les priver de l'appui tutélaire des autorités légitimes, sous les auspices desquelles seulement peut exister l'ordre public et naître toute prospérité. Elle leur ôte le frein des lois pour les entraîner à la licence. Jamais se déchaîna-t-elle davantage? Jamais employa-t-elle avec plus de fureur, d'impudence les armes du sophisme, de l'imposture, du mensonge, de la calomnie? »

— Du mardi 13 octobre au mardi 20, une retraite ecclésiastique a eu lieu à Toulouse. Elle a été fort nombreuse, M. le cardinal y ayant appelé le plus possible de pasteurs du diocèse. Elle se faisoit dans le séminaire. M. l'abbé de Maccarthy s'étoit chargé des instructions et prêchoit deux fois par jour. M. le cardinal, malgré ses infirmités, a suivi les exercices. Le vénérable archevêque s'est montré, dans cette occasion comme dans toutes les autres, digne de servir de modèle à ses coopérateurs, qui, de leur côté, lui prodiguoient toute sorte d'égards et de soins, s'empressant de le soutenir et presque de le porter, quand il falloit passer d'un lieu à un autre. Deux prélats, M. l'évêque de Montauban et M. l'ancien évêque de Verdun, avoient voulu prendre part aux avantages de cette retraite, et y ont édifié le clergé par leur assiduité. Nous n'avons pas besoin de dire avec quel recueillement les discours de M. l'abbé de Maccarthy ont été écoutés. Il se retrouvoit là dans la ville où s'étoit formée sa jeunesse, et où avoit commencé sa réputation, et son âge, sa piété, son talent donnoient une

nouvelle autorité à ses instructions. Le mardi 20 fut la clôture de la retraite; après la messe qui fut dite dans la chapelle du séminaire, et où se fit la communion générale, on se rendit en procession à la métropole, où un grand concours de peuple étoit rassemblé. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre prit place en face de la chaire, assisté des deux prélats. M. l'abbé de Maccarthy prêcha son beau sermon, qui a pour texte : *Positus est hic in ruinam....* Il montra par l'histoire la chute des princes et des Etats qui se sont élevés contre la religion, et la prospérité de ceux qui l'ont servie. Nous ne donnerons point ici l'analyse de ce discours dont nous avons parlé ailleurs; l'orateur l'a terminé en adressant au clergé une éloquente et pieuse exhortation sur la cérémonie qui alloit avoir lieu, et en engageant les fidèles à recueillir le fruit des grands exemples qu'il leur avoit mis sous les yeux, et à ne point oublier tout ce qu'ils pouvoient attendre de Dieu s'ils lui étoient fidèles, tout ce qu'ils avoient à craindre s'ils étoient ingrats. Après le discours, tous les prêtres sont allés deux à deux renouveler au pied de l'autel, entre les mains du vénérable archevêque, les promesses qu'ils avoient faites à leur entrée dans la cléricature.

— Le 9 juillet dernier, la ville d'Huningue a vu une cérémonie édifiante, le baptême d'un soldat du 19e régiment d'infanterie légère. Cet homme, nommé Matthieu Agostini, est né en Corse et âgé de 30 ans; il a été instruit et préparé par M. l'abbé Karst, aumônier du régiment. Le baptême s'est fait dans l'église paroissiale, en présence d'un grand nombre de spectateurs. On a été édifié à la fois et de l'exhortation pleine d'onction que M. l'aumônier a adressée au néophyte, et de la modestie et du recueillement de celui-ci. M. l'abbé Karst n'avoit pas donné une moindre preuve de zèle dans l'autre bataillon du même régiment en garnison à Belfort; le 24 mai, il avoit fait faire la 1re communion à plusieurs militaires de ce corps, qui avoient été préparés par lui, et qui s'étoient montrés très-assidus aux instructions. La cérémonie a eu lieu pendant la messe de paroisse. Placés dans le chœur de l'église, les militaires étoient un exemple pour les fidèles, et un reproche pour ceux qui restent dans l'indifférence sur les pratiques de la religion.

M. le comte de la Boutilière, colonel du régiment, a donné à M. l'aumônier toutes les facilités pour remplir son ministère.

— Un évêque catholique des Etats-Unis, qui étoit depuis quelque temps en Europe, vient de repartir pour son diocèse; c'est M. Michel Portier, évêque de Mobile ou des Florides. Le prélat étoit précédemment vicaire apostolique des Florides, avec le titre d'évêque d'Oléna *in part.*, mais le saint Siège a jugé à propos d'ériger Mobile en évêché. Le Pape actuel a fait cette érection le 15 mai dernier, et a nommé M. Portier au nouvel évêché. Mobile est un ancien établissement formé par les Français lorsqu'ils étoient maîtres de la Louisiane; il est aujourd'hui dans l'Etat d'Alabama. La ville a environ 10,000 ames, dont un tiers catholique. Les autres villes des Florides, Pensacola et Saint-Augustin, sont les lieux où il se trouve le plus de catholiques. Les autres sont dispersés sur les côtes. M. Portier n'avoit pu jusqu'ici les connoître et les visiter tous; il n'avoit avec lui qu'un ou deux missionnaires, et il étoit impossible qu'avec un si petit nombre de prêtres il pût suffire aux besoins d'un immense diocèse. C'est pour cela qu'il se décida, l'année dernière, à faire le voyage d'Europe. Il arriva en France il y a eu un an cet été, passa quelque temps à Lyon et dans le diocèse où il est né (*), et se rendit ensuite à Rome, où la congrégation de la Propagande lui a fait accueil. Il a engagé plusieurs ecclésiastiques à se consacrer à cette mission; deux sont déjà partis, et dix autres vont s'embarquer avec lui. Un prêtre zélé du diocèse de Lyon accompagne M. l'évêque, qui l'a fait son grand-vicaire. Le prélat a quitté Paris le 21 de ce mois pour aller s'embarquer au Hâvre, d'où il compte se rendre directement à la Nouvelle-Orléans, et de là à Mobile par les bateaux à vapeur. Il se propose d'y construire une église, l'ancienne qui étoit en bois ayant été consumée par un incendie il y a deux ans. Un de ses premiers soins sera aussi d'établir un séminaire-collège, tant pour terminer les études des jeunes ecclésiastiques qu'il emmène que pour recevoir les sujets du pays qui pourroient se présenter.

(*) M. Portier est né à Montbrison, département de la Loire.

Tout est à créer dans ce pays; mais que ne peut-on pas attendre d'un évêque zélé, qui est dans la force de l'âge, et qui, résidant depuis douze ans dans ces missions, connoît les moyens les plus propres à y faire fleurir la religion? M. Portier étoit du nombre des jeunes ecclésiastiques qui partirent il y a douze ans pour la Louisiane avec M. Dubourg; il a été formé par ce prélat, et employé par lui, soit dans le ministère, soit dans la direction d'un collège établi à la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Aux yeux de nos écrivains libéraux, il y a émigration et émigration; il y a de bons et de mauvais émigrés. Les mauvais sont ceux qui fuient la lanterne, et qui ne veulent pas rester sous la hache révolutionnaire quand elle est levée sur leurs têtes; les mauvais sont ceux qui se dévouent à la cause de leurs princes légitimes, qui se sacrifient pour eux corps et biens, avec tous les risques d'une éternelle proscription et d'une misère sans remède; les mauvais surtout sont ceux qui, après avoir partagé le naufrage de la royauté, osent revenir, sous sa protection, ramasser quelques parcelles de leurs propres biens; mille avanies les attendent, on les poursuit d'injures et de reproches, on leur répète continuellement que la nation ne les reconnoît point pour siens; enfin, à la manière dont on les traite on diroit presque que ce sont eux qui sont les voleurs. Mais, si nous sommes durs et intraitables envers les mauvais émigrés, en revanche nous sommes généreux et hospitaliers envers les bons : voyez, par exemple, si l'on peut être meilleur que nous à l'égard des réfugiés portugais. Il est vrai qu'ils ont quitté leur pays en haine de la royauté; ils sont révolutionnaires déclarés, et ils veulent le triomphe du libéralisme : ceci est différent; aussi autant nous sommes parcimonieux et durs quand il s'agit des compagnons d'exil de Charles X, autant nous sommes prodigues et tendres quand il s'agit des rébelles portugais. Parlent-ils de s'en aller intriguer hors de France, nous voulons qu'ils restent à intriguer chez nous; cherchent-ils eux-mêmes à nous exempter du tribut que nous leur payons, nous voulons qu'ils restent à notre charge. Voilà ce que c'est que de bien entendre l'émigration.

— Décidément le *Constitutionnel* est un oiseau de nuit. S'il a une mauvaise entreprise à suivre, un conseil révolutionnaire à donner, une association bretonne à faire surgir quelque part, un nouveau ministère à installer, c'est toujours à une heure indue. On ne sait s'il prend un peu de repos pendant le jour; mais la nuit il est toujours sur pied et à son poste,

comme M. le juge Perrin-Dandin. Toutes ses grandes nouvelles sont datées de minuit, à deux heures du matin; ce qui les rend faciles à distinguer de celles du télégraphe. Cela donne un peu d'embarras pour les vérifier, parce que tout le monde n'a pas comme lui des patrouilles à faire circuler si tard dans les bons endroits. Mais qu'importe? c'est toujours lui qui a le plaisir d'attraper les gens le premier. Vous saurez donc qu'avant-hier encore il a enterré M. de La Bourdonnaye et M. de Polignac pour leur vingt-septième fois. C'est à *minuit précis* que la chose s'est passée, et il n'a pas voulu se coucher sans vous faire part de cette heureuse nouvelle, pour vous aider à bien dormir. Par bonheur pour les joueurs à la baisse, la Bourse n'étoit pas ouverte à cette heure-là, sans quoi ils étoient ruinés....., si tant est qu'il y ait encore des gens qui osent parier quelque chose sur la parole du *Constitutionnel*.

— Que MM. les libéraux tâchent donc de s'accorder un peu entr'eux sur le budget; car, en vérité, on commence à n'y plus rien comprendre. Tandis que les uns n'en veulent point du tout, ne voilà-t-il pas que leur honorable ami, M. Alexandre Laborde, le trouve trop léger, et demande à grands cris qu'il soit augmenté! oui, augmenté. Cela vous étonne, sans doute, et vous fait frémir pour sa popularité : mais ne craignez rien; ce n'est ni en faveur des veuves et des orphelins de la Vendée, ni en faveur du clergé, ni en faveur d'aucune victime des spoliations révolutionnaires qu'il vous fait cette proposition; c'est au profit de nos amis les Grecs. Il ne connoît point de dépense aussi urgente que celle-là, ou pour mieux dire, elle est la seule qu'il soit question de conserver dans notre budget. Ma foi, si les libéraux sont de mauvais Français, il faut convenir qu'en revanche ce sont de bien bons Grecs!

— En revenant de Fontainebleau le 24, le Roi, accompagné de M. le Dauphin, a visité avec intérêt les jardins de Fromont et l'établissement d'horticulture que M. Soulanges-Bodin y a fondé. S. M. y a été reçue par MM. de Boisbertrand, directeur de l'agriculture et du commerce, et le vicomte Héricart de Thury, président des sociétés d'agriculture et d'horticulture. Le Roi a bien voulu se charger d'un magnifique bouquet pour Mme la Dauphine, et a laissé une somme de 500 fr. à distribuer aux jardiniers.

— MADAME, duchesse de Berri, l'infant don François de Paule et la princesse, son épouse, ont quitté Lyon le 23 à midi, après avoir accepté un déjeûner offert par M. le préfet. Cinquante jeunes gens à cheval escortoient la voiture de LL. AA. RR., et faisoient retentir l'air de leurs acclamations, répétées par la foule qui remplissoit la place de la Préfecture.

— Depuis cinq ans, un sergent du 15e régiment d'infanterie légère, nommé Rechaux, étoit proposé à toutes les inspections pour la croix de la Légion-d'Honneur; il a 36 ans de service effectif, 18 campagnes et une blessure grave. Lundi dernier, à la revue, S. M., instruite de ses titres à sa bienveillance, a daigné lui accorder sur-le-champ la décoration, qui lui deviendra ainsi doublement précieuse, en lui rappelant et les honorables services qui la lui ont méritée, et la manière dont ils ont été appréciés par le Roi lui-même.

— M. Godart, comte de Belbœuf, conseiller à la cour royale de Paris, est nommé premier président de la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Vandœuvre, décédé. Il a pour successeur M. Bryon, premier avocat-général à cette dernière cour. M. Roger de la Chouquais, conseiller à la cour royale de Caen, y devient président de chambre. MM. des Essarts et de Séguret, procureurs du Roi à Bayeux et Milhau, deviennent substituts près les procureurs-généraux de Caen et Montpellier, et sont remplacés par MM. Bellier de La Boire et d'Albis du Salzé, substituts à Alençon et Rhodez.

— Une commission a été nommée pour préparer une loi d'organisation du conseil d'Etat, et se réunit tous les lundis sous la présidence de M. le garde-des-sceaux. Elle est composée de MM. Cuvier, Allent, Mounier, l'abbé de La Chapelle, Maillard, Tarbé et Cormenin.

— M. le baron de Vitrolles, ministre plénipotentiaire du Roi à Florence, est arrivé à Paris.

— M. Clauzel, membre de la chambre des députés, a porté plainte en diffamation contre le gérant de *l'Apostolique*, à raison d'un article sur la conduite tenue à Bordeaux par ce général en 1815.

— La semaine dernière, un commissaire de police s'est transporté dans les magasins de l'Uranorama du sieur Rouy, où il a opéré la saisie de deux petites figures de bronze qui représentoient le duc de Reichstadt.

— Le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné un nommé Martin, marchand d'estampes, à trois jours de prison et 10 fr. d'amende, pour avoir exposé et vendu des portraits du fils de Buonaparte.

— D'après l'ordre de M. Sermet, juge d'instruction à Toulon, un commissaire de police y a saisi des gravures qui représentoient Buonaparte dans différentes circonstances, notamment à son retour de l'île d'Elbe.

— La cour royale de Colmar vient de décider qu'un officier de l'état-civil ne peut, après les trois jours de la naissance d'un enfant, en recevoir la déclaration sans qu'une décision judiciaire soit intervenue pour suppléer à cette omission.

— Nous avons annoncé le jugement du tribunal de Metz contre le *Courrier de la Moselle*, pour avoir publié et commenté le prospectus de l'association bretonne. Le considérant, qui est long et motivé, porte que la formation de cette association a pour effet infaillible d'ôter le respect et la confiance pour le gouvernement du Roi, et que le journal, en publiant le prospectus, a contribué autant qu'il étoit en lui à produire ce résultat.

— L'imprimeur de Niort, M. Morisset, a, comme celui de Bernai, interjeté appel du jugement qui l'oblige à imprimer le *Journal des Deux-Sèvres*, feuille révolutionnaire et sous le poids de plusieurs accusations.

— M. Duchaffault, maire de Digne, dont nous avons parlé dernièrement à l'occasion d'une lettre écrite par lui à la *Gazette des cultes*, avoit, le 30 août dernier, réuni les musiciens de la ville pour donner une sérénade à M. Thomas, député de Marseille. M. le ministre de l'intérieur lui a écrit pour lui exprimer son mécontentement.

— Les feuilles libérales déplorent la destitution de M. Cuisinier, maire d'Ecouis, département de l'Eure, qui depuis plusieurs années étoit en

procès avec le petit séminaire de cette ville. On se rappelle que le *Constitutionnel* a parlé fréquemment de cette affaire, et on se doute bien qui lui envoyoit ses articles. Le maire n'est pas puni, comme dit le journaliste, pour avoir préféré les intérêts de sa commune à ceux des prêtres et des séminaires; ce n'est pas défendre les intérêts d'une ville que de susciter d'interminables tracasseries à un établissement utile à la ville, qui y jetoit de l'argent, et qui y répandoit de l'instruction.

— L'Académie des belles-lettres de Besançon a mis au concours, pour 1830, la question suivante : « Quels sont les avantages ou les inconvéniens qui peuveut résulter, pour la littérature française, de l'imitation des auteurs étrangers. »

— Une commission spéciale, formée à Rome par le Pape, et présidée par M. Capelletti, gouverneur de cette capitale, se réunit, le 21 septembre, pour juger vingt-six individus prévenus d'appartenir à la société secrète des *carbonari*. Après une mûre discussion et une exacte vérification des délits, après avoir entendu le procureur du fisc, l'avocat du fisc et l'avocat des pauvres, les juges ont, à la majorité des voix, condamné à mort Joseph Picilli, de Maddalona, ancien sectaire, grand-maître et propagateur d'une nouvelle vente de *carbonari* érigée à Rome en 1828; à la réclusion à vie dans une forteresse, Sauveur Leombruno, romain; à la réclusion pour vingt ans, Passini, Vernati, Cortesi et Piccardi; à la réclusion pour quinze ans, de Cesaris, de Agostinis, Ceriani, Angeli et Bombardini; pour dix ans, Silvio; pour sept ans, Ceccarelli et Gnocchi; et pour cinq ans, Franchi. Dix autres individus, contre lesquels les préventions étoient moins fortes, ont été renvoyés, avec ordre de se représenter au besoin. Les étrangers sortiront de l'Etat pontifical. Le saint Père a commué la peine de Picilli, qui est prêtre, en celle de réclusion à vie dans le fort Saint-Léon.

— L'ancien ambassadeur de Russie à Constantinople, M. de Ribeaupierre, qui étoit resté à Naples, a reçu l'ordre de retourner auprès de la Porte.

— L'empereur de Russie a donné une preuve de modération, en faisant à la Porte une remise de 12 millions de roubles sur la contribution de guerre, et en lui accordant de nouveaux délais.

— Les généraux en chef russes Diebitsch et Paskewitch sont nommés feld-maréchaux, et doivent recevoir de fortes récompenses en numéraire.

— Sept navires autrichiens ont été frêtés par le baron de Hubsch, envoyé de Danemarck à Constantinople, pour transporter à Sizeboli 1,081 prisonniers de guerre russes qui ont été mis en liberté.

— Le 28 septembre, aussitôt la ratification du traité de paix, MM. Duhamel et Livoff, officiers russes, sont partis de Constantinople, le premier pour Erzeroum, le second pour les Dardanelles, afin de faire cesser les hostilités.

— Vingt individus accusés d'avoir pris part aux mouvemens qui ont eu lieu à Porto au mois de mai dernier, ont été condamnés par la cour prévôtale de cette ville. La peine de mort a été prononcée contre 16 officiers, dont 2 seulement avoient été saisis. Les autres séditieux ont été condamnés à la déportation.

— Le général colombien Santander est arrivé à Hambourg. Il doit se rendre à Paris avec ses compagnons d'exil.

— Les journaux de Van Diemen contiennent le récit d'atrocités et meurtres commis par des noirs sur les colons. Ces sauvages, au nombre de cent, sont parvenus à échapper aux régimens envoyés contre eux.

Nous avons donné, n° 1481, une petite notice sur dom Brial, Bénédictin de la congrégation de St-Maur et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort le 23 mai 1828. Depuis, M. Dacier, secrétaire perpétuel de cette Académie, a fait l'éloge de son confrère, et cet éloge a été lu dans une séance de l'Académie. Les bornes de notre journal ne nous permettent pas d'insérer ici tout ce qu'il y a d'intéressant dans cette notice, nous en extrairons seulement un morceau qui a rapport aux travaux et aux services des Bénédictins et au genre de recherches que cultivoit en particulier dom Brial. Ce morceau est un juste hommage rendu à l'érudition d'un corps respectable :

« Le membre que nous regrettons étoit, dans notre académie, l'un des derniers représentans d'une école que de nobles services rendus à l'étude des traditions nationales ont illustrée, et dont la renommée fait partie de notre gloire littéraire. Mabillon, Montfaucon, Martène, Bouquet, Clément, Poirier, et tant d'autres dont on cite les noms quand on veut donner l'idée du plus profond savoir et de la plus rare modestie, avoient fait, de cette célèbre congrégation de Saint-Maur, comme une autre académie vouée à la recherche des antiquités de la France. Quelques-uns de ses débris, échappés à la tourmente qui, pour nous donner des institutions nouvelles, devoit commencer par renverser les établissemens anciens, avoient été recueillis par l'Institut, peu de temps après sa création. La génération actuelle est destinée à voir s'éteindre, sans postérité littéraire, la longue succession de ces hommes si laborieux, si simples, si dévoués aux plus arides travaux, aux discussions les plus importantes comme les plus épineuses.....

» La révolution de 1789, qui, dans sa première période, avoit puisé sa force dans l'exaltation de l'esprit national, ne tarda pas à devenir funeste aux travaux, même les plus patriotiques, dont l'existence et la continuation reposoient sur un ordre de chose incompatible avec les idées nouvelles. Les services rendus aux lettres et aux sciences ne purent faire trouver grâce aux corporations religieuses les plus éclairées; elles se virent bientôt enveloppées dans une proscription qui devoit, plus tard, s'étendre jusqu'aux académies. Les Bénédictins furent exilés des savantes retraites où ils se livroient à leurs études de prédilection, au milieu des trésors littéraires que trois siècles de recherches y avoient accumulés. La collection des Annales françaises fut interrompue, aussi bien que les travaux qui avoient un objet purement religieux ou scholastique, et l'histoire de la nation fut abandonnée, au moment où d'incroyables catastrophes alloient marquer, pour la postérité, l'époque la plus mémorable de ses destinées.

» Mais s'il étoit aisé de disperser quelques pauvres religieux, et de leur interdire, au nom de la liberté, cette communauté de devoirs et de travaux qui faisoient le charme de la vie monastique, il n'étoit pas aussi facile d'effacer en eux le goût de la solitude, l'ardeur pour le travail, le mépris du monde et de ses bruyans amusemens, dont ils avoient contracté la douce et salutaire habitude. Rendu, comme on disoit, à la condition de citoyen par les décrets de l'assemblée constituante, dom Brial resta Bénédictin par ses inclinations, sa vie studieuse, et, autant du moins que cela lui fut permis, par son extérieur et son costume. Solitaire au sein d'une ville agitée, il n'eut besoin, pour se distraire des calamités qui l'entouroient, que de s'enfoncer dans ses études favorites sur les siècles antérieurs. Le passé lui tenoit lieu du présent, et, sans aucun doute, il étoit beaucoup mieux informé du premier que du second. Des recherches d'histoire et de littérature poursuivies avec application, d'excellens travaux d'érudition et de paléographie, n'étoient heureusement pas un moyen de se faire remarquer, au milieu du tumulte des évènemens contemporains. On laissa M. Brial vivre en paix avec les morts. Pieux cénobite et prêtre invariablement attaché à ses devoirs, il fut redevable de sa sécurité, dans des temps désastreux, à cette obscurité qu'il chérissoit, à ces travaux assidus qui n'excitoient l'attention de personne, et à ces in-folio poudreux qu'il feuilletoit sans cesse, et dont on ne s'embarrassoit guère autour de lui. . . . .

» Muni d'une lecture immense, M. Brial possédoit tout ce qui est nécessaire quand on veut se montrer appréciateur exact et impartial. Plus restreint peut-être, ou mieux fixé dans ses travaux que plusieurs de ses prédécesseurs, il n'a pas comme eux étendu ses recherches aux vastes champs du moyen âge. Son attention s'est principalement dirigée sur trois siècles de notre histoire, entre Robert et Philippe-le-Bel. Mais aussi, dans cette période, il n'y avoit pas de sujets qu'il ne connût à fond, depuis l'art diplomatique qui apprend à distinguer le degré de confiance que mérite une charte ou un acte manuscrit, jusqu'à la critique des textes, qui sait démêler les parties foibles d'un ouvrage historique, et marquer le point où l'écrivain, perdant l'autorité de narrateur original, est réduit à la qualité de copiste ou de simple compilateur. Une langue qui varie sans cesse, et jette à tout instant sur les faits racontés son incertitude et son obscurité, des écritures indéchiffrables, des abréviations à deviner, des formules qui changent à chaque règne, des allusions à des usages oubliés, une foule innombrable de noms obscurs et de petits évènemens inconnus, d'arides chroniques à parcourir, des milliers de diplomes à étudier, à comparer, à expliquer les uns par les autres, sans jamais omettre ni un nom ni une date, ni une circonstance; voilà, pour l'homme qui se dévoue à éclaircir le commencement de nos annales, le chaos immense qu'il faut d'abord débrouiller, et voilà la matière dont M. Brial s'étoit rendu maître, qu'il traitoit avec un tact sûr, un discernement presque infaillible, une habileté qui s'étendoit à tous les genres, histoire, chronologie, législation, jurisprudence civile ou canonique, théologie, philosophie scholastique, littérature, bibliographie. Il s'étoit si bien et si long-temps nourri de tous ces sujets, qu'on pouvoit le consulter comme un reste des temps qu'il avoit étudié, et qu'on n'eût pas été plus assuré de l'exactitude de ses réponses quand il eût parlé des choses qu'il avoit vues et des évènemens dont il avoit été témoin. »

La troisième livraison de la *Bibliothèque catholique* de Lille, pour 1829, contient trois ouvrages distincts. L'un a pour titre : *Suites funestes de la lecture des mauvais livres*, par l'auteur de *la Famille heureuse*, en 2 vol. Le titre annonce assez le plan et le but de l'auteur, qui fait sentir, par l'histoire de deux jeunes filles, le danger des mauvaises lectures. Cet écrit nous a paru renfermer une excellente morale. La *Vie de saint François de Sales*, également en 2 petits volumes, est sans doute extraite de la *Vie des Saints* par Marsollier. Enfin, le dernier volume est intitulé : *le Chrétien consolé dans les diverses situations de la vie par la confiance en Dieu et l'abandon à sa providence*. Ce sujet offre des réflexions pieuses mêlées de traits historiques ; le tout est adapté aux différentes professions et aux différentes situations où l'on peut se trouver. Ces petits livres, écrits d'une manière simple, mais sage et solide, peuvent être fort utiles dans la classe à laquelle ils sont destinés, et cette collection continue à être digne de l'estime dont elle jouit parmi tous ceux qui s'intéressent à la véritable instruction du peuple, à celle qui est appuyée sur les principes de la religion.

La quatrième livraison paroîtra le 2 novembre, à Lille, chez Lefort, et à Paris, chez Ad. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal, où l'on peut se procurer encore les livraisons des années 1827 et 1828, indépendamment de celles de l'année courante.

On peut souscrire dès à présent pour l'année 1830. Prix de la souscription pour chaque année, composée de 20 volumes, 6 fr., et 9 fr. franc de port.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 novembre prochain, sont priés de le renouveler de suite, pour ne point éprouver un retard qui les exposeroit à ne pouvoir compléter leur collection.

Ils voudront bien joindre à leurs lettres pour réabonnement, réclamations ou changement de domicile, *une des dernières adresses imprimées* qu'ils ont reçues avec leur journal.

Le prix de l'abonnement est de 28 fr. pour l'année, 15 fr. pour 6 mois, et 8 fr. pour 3 mois, franc de port par la poste.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Traité de l'administration temporelle des paroisses, par M. l'abbé Affre; deuxième édition, revue et augmentée (1).

Comme en rendant compte, il y a deux ans, de la première édition, nous avons fait suffisamment connoître le plan de l'auteur et l'utilité de son travail, nous nous bornerons aujourd'hui à remarquer les changemens qu'il a apportés à cette deuxième édition. Les mots de *revue et augmentée* ne sont point, comme il arrive souvent, une vaine formule employée pour tromper le public. L'auteur a fait plusieurs additions plus ou moins importantes. Il trace dans une introduction l'origine des fabriques et leur état avant et après la révolution.

Tous les monumens de l'histoire ecclésiastique, dit-il, concourent à établir que, pendant les quatorze ou quinze premiers siècles, les biens de l'Eglise ont été entre les biens des ecclésiastiques qui les administroient exclusivement; si l'on voit des marguilliers dans les 12e et 13e siècles, ce n'étoit encore que des serviteurs d'église, qui n'avoient aucune part au gouvernement temporel. Quand et comment sont-ils devenus ce qu'ils sont aujourd'hui? C'est un point assez difficile à éclaircir. Le concile de Trente et les lois civiles avoient ordonné l'établissement des fabriques, mais il n'y avoit point de règlemens généraux sur leurs droits et leur gestion. Tout étoit abandonné à des règlemens particuliers ou à des usages locaux qui pouvoient varier à l'infini. La révolution frappa les fabriques comme les autres établissemens ecclésiastiques; la loi du 19 août 1792 ordonna que les immeubles des fabriques fussent vendus. Cette spoliation criante fut bientôt suivie d'une autre; par la loi du 13 brumaire an II, tout l'actif des fabriques fut rangé au nombre des propriétés nationales. Le culte étant proscrit, il n'y avoit plus de fabriques.

(1) Un vol. in-8°, prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere et compagnie, au bureau de ce journal.

Cet état de choses dura jusqu'au concordat; la loi organique de 1802 portoit qu'il seroit établi des fabriques pour veiller à l'entretien des églises et à l'administration des aumônes. L'année suivante, un autre décret institua des marguilliers pour administrer les biens et rentes non aliénés et rendus aux fabriques; ces marguilliers, nommés par le préfet, étoient distincts des fabriciens choisis par l'évêque. De là des rivalités, des divisions, des plaintes, qui servirent de raison ou de prétexte pour rendre le décret du 30 décembre 1809, lequel forme encore la base de la législation sur la matière. Il faut y joindre beaucoup de décrets, d'ordonnances, d'avis du conseil d'Etat, de jugemens des tribunaux et d'instructions ministérielles, et le présent ouvrage a eu pour but de les réunir, de les classer et de les expliquer.

Après avoir indiqué le plan et la division de son *Traité*, comme dans la première édition, M. l'abbé Affre fait connoître l'autorité des documens cités dans son ouvrage et la manière de s'en servir. Il annonce les changemens qu'il a jugés nécessaires; nous nous bornerons à tenir note des plus importans. L'auteur a mieux précisé ce qui regarde les droits à payer par les fabriques à l'enregistrement et aux domaines. Il a montré, par des autorités, ce qu'il n'avoit fait qu'énoncer d'abord, que les fabriques sont propriétaires des arbres plantés dans le cimetière. Il discute une question sur le partage des biens entre une paroisse nouvellement érigée et l'ancienne. Une autre discussion ajoutée est sur l'obligation des hospices d'acquitter les services dont étoient grevés les biens qui leur sont transférés; l'auteur modifie ici son premier avis, tout en regrettant qu'on n'ait pas pourvu à l'acquittement de fondations qui devoient être sacrées. A l'article des quêtes, il parle de celles faites dans certaines chapelles. Il a changé entièrement l'article sur les coupes d'arbres. Il examine si les registres des fabriques peuvent remplacer les titres perdus.

Une des additions les plus importantes est celle sur les refus de sépulture ou de sacremens; l'auteur cite l'avis de M. de Cormenin, que nous avons aussi donné dans ce journal. Il fait quelquefois usage de décisions récentes, comme, par exemple, de l'arrêt de la cour de cassation du 19 mai 1827, qui a confirmé le jugement du tribunal de

Saint-Omer, condamnant à deux mois de prison et 16 fr. d'amende le sieur François Robert, pour avoir, pendant le catéchisme, emmené sa filleule que le curé avoit mise à genoux par forme de pénitence; cet acte a été considéré comme passible des peines portées par l'art. 261 du Code pénal, mais le tribunal n'a pas cru devoir y appliquer l'article 13 de la loi sur le sacrilège.

Enfin l'auteur a fait çà et là beaucoup de petites additions, a rectifié des erreurs et des inexactitudes et a revu la table chronologique. Ces additions et ces corrections donnent un nouveau prix à un livre surchargé de détails et de décisions qui demandent une grande précision. Malgré ces additions, le volume n'est point augmenté en grosseur, mais les pages sont plus pleines, et si la première édition s'est écoulée rapidement; on a lieu de penser que celle-ci répondra encore mieux au désir et au besoin qu'on avoit d'un ouvrage complet sur la matière.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. l'évêque du Mans est en retraite au séminaire Saint-Sulpice, pour se préparer à son sacre, qui aura lieu dimanche, comme nous l'avons dit. M. l'évêque de Dijon doit entrer ce jour-là en retraite au même séminaire, pour se disposer également à son sacre, qui se fera le dimanche suivant dans la chapelle du séminaire; c'est M. l'évêque d'Hermopolis qui sera l'évêque consécrateur.

— Le jour de la Toussaint, M. l'évêque de Nevers a officié dans la chapelle du château. Le soir, M. l'abbé Matthieu, chanoine de Notre-Dame et grand-vicaire, qui prêchera la station de l'avent à la cour, a ouvert sa station par un discours sur le bonheur du ciel.

— Le jubilé commencera dans le diocèse de Clermont le 6 décembre, second dimanche de l'avent. L'ouverture s'en fera dans l'église cathédrale par une procession de toutes les paroisses de la ville. Le jubilé s'ouvrira de la même manière dans toutes les églises du diocèse. Il y aura, le di-

manche 13, une autre procession pour procurer aux fidèles l'avantage de faire leurs stations en commun. M. l'évêque, dans son Mandement du 10 octobre, invite les curés et ecclésiastiques à faire des instructions spéciales pour le jubilé, et les fidèles à y assister. Il exhorte son troupeau à prier pour le Pape, pour le Roi, pour toute l'Eglise :

« Ce ne sera pas sans doute, N. T. C. F., nous écarter des fins du jubilé que de prier en même temps pour l'église de France, qui fit toujours une si noble portion de l'Eglise universelle; c'est *Dieu qui frappe et qui guérit, qui perd et qui sauve,* qui afflige et qui console; espérons qu'il se laissera toucher par nos larmes, que les gémissemens de tant de familles chrétiennes monteront jusqu'à lui, et que la même main qui nous a blessés si douloureusement en punition de nos péchés fermera nos plaies en considération de notre repentir. Espérons que notre chère et belle patrie, enfin désabusée de toutes ces nouveautés dont elle n'a que trop goûté les fruits amers, se ressouviendra de ce qu'elle doit à une religion qui l'a formée, civilisée, qui en a fait, pour ainsi dire, une nation modèle, et que, par sentiment autant que par conviction, elle renouera d'elle-même la chaîne de ces anciennes traditions qui lui ont donné des siècles de gloire, de bonheur et de génie.

» Prions, N. T. C. F., je vous le dis encore une fois, prions, *et ne cessons point de prier.* Et dans quel temps la prière nous fut-elle plus nécessaire? et comment ne prierions-nous pas, quand nous voyons les doctrines perverses se propager de plus en plus, *s'étendre comme une gangrène* de proche en proche, et gagner insensiblement les parties encore saines? Le mal fut-il jamais ou plus extrême ou plus audacieux? Quand vit-on se renouveler avec un orgueil plus insultant ces prétentions hardies que le prophète place dans la bouche de l'impie : *Notre parole est à nous,* et qui peut nous en demander compte? Il nous plaît de tout dire, le bien et le mal, le mensonge et la vérité, la calomnie et l'imposture, ce que nous savons et ce que nous ne savons pas, et qui donc osera nous juger? *Labia nostra à nobis sunt, quis noster Dominus est?*

» Quel remède apporter à cet abus révoltant de la parole et de la pensée, à ce libertinage de l'esprit qui se joue de lui-même et ment à sa propre conviction, à cette dégradation de l'intelligence qui s'aveugle volontairement et se corrompt dans sa lumière? Le langage de la raison? Mais la raison est-elle écoutée dans les emportemens de la passion? La raison peut-elle être invoquée, quand c'est elle, au contraire, que l'on combat, que l'on fatigue, que l'on cherche à troubler, à déconcerter, que l'on s'efforce d'étouffer sous un amas de paroles et d'idées contradictoires, que l'on veut faire évanouir dans le vague des opinions et l'incertitude de tous les principes? La voix de la religion? Mais ce seroit prêter à la mauvaise foi de nouvelles armes et lui fournir un texte à de nouvelles déclamations? Non, N. T. C. F., *cette espèce de démon,* pour nous servir des expressions de l'Evangile, cet esprit malin qui nous possède, ce génie du mal qui tourmente la société, *ne peut être chassé que par la prière et par le jeûne : Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi in oratione et jejunio.* »

Le vénérable prélat a cru devoir réclamer encore, quoi qu'en passant, contre des accusations et des reproches partis de son diocèse; il n'en indique pas l'auteur, mais on ne s'y méprendra probablement pas, et il est plus que probable que M. l'évêque a voulu parler des rêveries de M. de M. sur le *parti-prêtre :*

« Que de motifs, N. T. C. F., pour enflammer votre zèle et déterminer votre conversion? Ah! nous avons la confiance qu'*entendant aujourd'hui la voix de votre Dieu, vous n'endurcirez pas votre cœur.* Nous nous rappelons avec attendrissement les consolations que vous nous avez données au dernier jubilé; nous avons encore présens à la pensée votre assiduité aux exercices religieux, votre ardeur à écouter la parole du salut, votre recueillement dans nos processions expiatoires, où la *même foi qui a vaincu le monde* a triomphé en vous des timides conseils du respect humain. Si quelques-uns, égarés par de trompeuses insinuations, ont résisté à nos exhortations paternelles, nous aimons à croire qu'ils se repentent, qu'ils s'estiment heureux d'avoir cette occasion de réparer la perte immense qu'ils ont faite; nous nous persuadons qu'aujourd'hui leurs préventions sont dissipées, qu'ils savent maintenant à quoi s'en tenir sur ces accusations d'envahissement, de domination, de cupidité, intentées à l'Eglise de J.-C.; purs fantômes, vaines terreurs dont on avoit cherché à frapper leurs imaginations. La religion n'ambitionne point les grandeurs de la terre, elle qui les foudroie; les richesses, elle qui dit : *Heureux les pauvres;* elle ne nourrit point les haines, elle qui ne sait que bénir et pardonner; elle ne prétend point gouverner les empires et briser le sceptre dans la main des rois, elle qui ennoblit l'obéissance en consacrant l'autorité, elle qui dit : *Restez soumis à vos chefs, même durs et fâcheux,* et à plus forte raison aux bons princes, tels qu'il a plu à la Providence de nous les donner; divine étrangère, qui met sa gloire à *n'être pas de ce monde,* elle ne se mêle aux sociétés humaines que pour en resserrer les liens, pour y maintenir l'ordre, pour y faire fleurir la paix, la justice, la piété et *tous les biens qui viennent avec elle.* »

— Le 31 août dernier, le maire de Comps, arrondissement de Nîmes, dressa un procès-verbal contre un nommé Bousquet, qui, à l'occasion d'un enterrement, avoit dit que *les prêtres aujourd'hui n'en vouloient qu'à l'argent,* qu'ils *mériteroient que d'un on en fit quatre,* et que, *si une nouvelle révolution survenoit, ceux qui prendroient leur défense seroient des.....* Nous supprimons le mot grossier proféré par l'individu, que le procès-verbal qualifioit de *révolutionnaire.* Bousquet fut cité à la requête du ministère public, sous la double prévention d'outrages envers le curé de Comps et d'excitation à la haine et au mépris des prêtres. A l'au-

dience du tribunal de Nîmes, du 13 octobre, Bousquet prétendit qu'il avoit dit seulement que les prêtres n'en vouloient qu'à l'argent, et que son mécontentement venoit de ce que le curé avoit refusé de faire avec le cercueil le tour du village, ainsi que cela est d'usage dans la paroisse. Les témoins attestèrent les faits mentionnés au procès-verbal, en ajoutant, sur l'interpellation de l'avocat, que Bousquet n'avoit parlé ainsi que par forme de conversation, et que tout le monde avoit blâmé le refus du curé. L'avocat a insisté sur ces deux points, mais le substitut du procureur du Roi a soutenu la prévention; il a même trouvé dans les débats la preuve d'un troisième délit, celui de la provocation au crime non suivi d'effet; et, rappelant que les antécédens du prévenu doivent appeler sur lui la sévérité du tribunal, il a conclu en trois mois de prison et 100 fr. d'amende. L'avocat, le sieur Lyon, s'est plaint de la qualification de *révolutionnaire*, donnée à Bousquet dans le procès-verbal; le ministère public lui a répondu. Le tribunal écartant le délit d'outrages au curé et la provocation au crime non suivi d'effet, a condamné le prévenu en quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

— Un de nos journaux, à qui il faut chaque jour un ou deux petits mensonges pour divertir ses lecteurs et entretenir parmi eux l'estime et la bienveillance pour les prêtres et les religieux, un de nos journaux, dis-je, avoit raconté, dans son numéro du 13 de ce mois, l'histoire d'un Frère quêteur qui s'étoit présenté chez un marchand du Pont-Saint-Esprit et y avoit demandé l'aumône avec une insistance accompagnée même de quelques menaces; mais le correspondant qui avoit mandé cette nouvelle au *Constitutionnel* s'étoit fourvoyé comme presque tous ses confrères. Le maire et l'adjoint du Pont-Saint-Esprit, qui ont voulu avoir le cœur net de cette fiction, ont fait une enquête. Ils ont interrogé le marchand qui sembloit désigné, M. Viviers, qui a déclaré qu'il étoit alors absent; sa femme avoit vu effectivement un quêteur qu'elle avoit refusé, et qui s'étoit retiré sans insistance et surtout sans menaces. Un autre habitant, M. Roux, a déclaré n'avoir eu aucun sujet de se plaindre du Frère, et toutes les personnes interrogées là-dessus ont témoigné leur étonnement sur le rôle qu'on faisoit jouer à ce bon religieux et sur le scandale qu'on pré-

tendoit en être résulté. Telle est la substance d'une attestation signée de trois membres de la municipalité, d'un commissaire de police et de deux individus. Cette attestation a été montrée au rédacteur de la *Quotidienne*, à laquelle nous empruntons ce fait.

— On a réimprimé à Avignon la lettre de M. l'évêque de Cybistra que nous avons publiée il y a quelque temps (*), et on y a joint une lettre de M. Bricet, supérieur des Lazaristes à Constantinople, sur la triste situation des catholiques arméniens en Turquie. On propose aux habitans du département de venir au secours de l'une et l'autre missions. On s'adresse surtout pour cet effet aux membres de l'association de la propagation de la foi; M. Morel, trésorier de cette œuvre, est chargé de recevoir les dons. Les premières offrandes des Avignonais ont été assez considérables. Deux anonymes ont donné chacun 500 fr.; M. le chanoine Reboul a contribué pour 50 fr. La recette totale d'Avignon, aux dernières nouvelles que nous avons reçues, étoit de 2,800 fr., dont 200 fr. avoient été recueillis dans la dernière retraite pastorale de Nîmes, et 150 fr. provenoient de Villeneuve-les-Avignon. Sur cette somme, mille fr. étoient destinés pour Edimbourg et dix-huit cent fr. pour les Arméniens. Il paroît que les premiers donateurs ont exprimé leur intention que les deux tiers de leur offrande fussent pour les Arméniens, et l'autre tiers pour la mission d'Ecosse; sur quoi nous remarquerons que les Arméniens ont eu une part dans la dernière distribution faite par l'association de la propagation de la foi, au lieu que le conseil de l'association n'a pas cru pouvoir accorder des secours à la mission d'Ecosse; non sans doute qu'il ne la jugeât pas digne d'intérêt, mais parce que le but de l'association a paru être de secourir les missions éloignées en Asie et en Amérique. Il semble donc que les pieux et charitables fidèles d'Avignon auroient pu favoriser d'avantage la mission d'Ecosse, qui n'avoit encore rien touché. Au surplus, chacun est maître de distribuer ses dons comme il le croit convenable. Enfin nous pensons que les offrandes

(*) Nous ne devinons point pourquoi, dans l'imprimé d'Avignon, la lettre de M. Paterson est signée *Alexandre Césaque*. *Cesaque* n'est point le nom du prélat, qui signe ordinairement *Alexander Cybistr. V. A. E.*

faites pour les deux missions sont distinctes du contingent ordinaire des associés pour la propagation de la foi.

— Les catholiques des Pays-Bas peuvent espérer enfin d'avoir quelques-uns des évêques qu'on leur avoit promis. Le sacre de M. Jean-Joseph Delplancq, élu évêque de Tournai, a eu lieu, le dimanche 25 octobre, dans la cathédrale de Namur. C'est M. l'évêque de Namur qui a fait la cérémonie, assisté de deux dignitaires, M. de Cuvelier, grand-vicaire, et M. de Hauregard, chanoine et honoré du titre de prélat romain. On avoit pratiqué dans l'église, sous la coupole, une estrade pareille à celle qui fut faite pour le sacre de M. Ondernard, l'année dernière. De nombreux fidèles s'étoient réunis pour être témoins de cette pieuse cérémonie, où l'ordre le plus parfait a régné. M. l'évêque de Tournai s'est rendu ensuite à La Haye pour la prestation du serment, et de là, ira à Gand, où doit avoir lieu, le dimanche 15 novembre, le sacre de M. Van de Velde, élu évêque de Gand.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Enfin, les journaux révolutionnaires paroissent consentir à entrer en arrangement sur la liberté de l'instruction publique. Le monopole? ils n'y tiennent pas; l'Université? faites-en ce que vous voudrez; les belles constitutions de M. de Vatisménil? qu'elles deviennent ce qu'elles pourront; l'enseignement mutuel? que Dieu en dispose comme il lui plaira. Ainsi, liberté pleine et entière : faites élever vos enfans à la turque ou à la grecque, par des quakers, des juifs, des anabaptistes, avec des principes ou sans principes, dans le temple ou dans la synagogue, vous en êtes les maîtres. Toutes les écoles imaginables sont ouvertes, il y en a pour tous les goûts; choisissez, les libéraux vous le permettent : mais prenez garde, point de Jésuites ni de congrégations religieuses dans le marché. Ces MM. veulent que les ordonnances du 16 juin tiennent, et que les anciens arrêts des parlemens demeurent en vigueur contre la compagnie de Jésus : c'est là tout ce qu'ils veulent conserver de l'ancien régime. C'est de là qu'ils entendent faire partir la liberté de l'instruction publique : point d'enseignement religieux, point d'écoles catholiques, point de prêtres dans l'affaire. A cela près, on vous passe tout; le gouvernement ne gouvernera plus rien, le monopole et l'Université s'en iront ensemble, et les libéraux s'engagent à ne vous rien refuser.

— Dans son désespoir, le *Constitutionnel* cherche à lancer les bouchers de

Paris contre le ministère. Il a tort; les existences établies ne sont point son fait. Il est plus sûr de réussir avec la jeunesse pensante et les oisifs des grandes villes, avec les ambitions de boutique qui cherchent fortune, avec les gens criblés de dettes qui songent à faire purger leurs hypothèques. C'est dans ces classes là qu'il trouvera toujours des disciples prêts à l'écouter et à suivre ses conseils. Mais avec les hommes constitués en familles, avec les conditions *classées* que les vices et le besoin des aventures révolutionnaires ne précipitent point vers le *forum*, il y a très-peu de chose de bon à espérer pour les libéraux, et voilà précisément ce qui fait la sécurité de beaucoup de bons politiques au milieu des tempêtes qui remuent l'écume de la société.

—Voilà que nos journaux deviennent plus grecs que jamais. Ce qui afflige particulièrement certaines gens dans le sort de la Grèce, c'est de la voir exposée à tomber en monarchie. Elle est trop épuisée, disent-ils, pour être en état de supporter un pareil régime; il lui faudroit un gouvernement à bon marché, et les gouvernemens monarchiques sont excessivement chers. C'est bien assez de les supporter comme on peut quand on a le malheur d'en avoir de cette espèce, sans en fonder de nouveaux. Vous voyez que les journaux du comité-directeur ne perdent point de vue leurs instructions, et que tout chemin les ramène aux gouvernemens à bon marché. En vérité pourtant, ils sont bien bons de prendre là-dessus tant de souci : au moyen du refus de l'impôt, il nous semble qu'ils ont trouvé le secret de faire passablement baisser le prix des monarchies. Nous défions M. de La Fayette et M. l'abbé de Pradt, tout grands économistes qu'ils sont, de nous faire meilleur marché d'aucun régime de leur invention. Ainsi, que les libéraux ne viennent plus nous dire que leurs pauvres Grecs n'ont pas les reins assez forts pour supporter un gouvernement monarchique; car, depuis la découverte des associations bretonnes, c'est la chose du monde la plus simple et la moins dispendieuse.

—L'école des matérialistes vient de faire une nouvelle et honorable acquisition dans la personne de Daumas-Dupin, condamné à mort le 31 octobre, par la cour d'assises de Paris, comme complice de l'assassinat des époux Prudhomme, dans la vallée de Montmorency. Dans ses réponses à l'interrogatoire, et dans un assez long discours qu'il a prononcé, il a professé hautement la doctrine du matérialisme. Ainsi, en parlant du meurtre des époux Prudhomme, il a dit qu'ils avoient été *anéantis*, et il a répété cette expression en cinq endroits différens de l'interrogatoire. Cette affectation a été remarquée de tous les assistans, et montre assez qu'une expression si peu naturelle tient chez lui à un système arrêté. Dans le discours, il a dit qu'il voyoit *au-dessus de lui le glaive sanglant de la justice, au-dessous la mort, le néant, l'inertie, le rien absolu*. C'est bien assurément là une profession claire et authentique du matérialisme. Félicitons cette doctrine d'avoir trouvé un avocat si propre à lui donner du relief. Les défenseurs de cette doctrine ont à citer un suffrage de plus, et le nom d'un scélérat et d'un assassin accroît et orne heureusement leur liste.

—Pendant leur séjour à Lyon, MADAME, duchesse de Berri, l'infant et l'infante d'Espagne sont allés voir au Passage, près de la Tour-du-Pin, l'endroit où fut trouvé, en 1714, le bouclier votif d'argent qu'on croit avoir appartenu à Annibal, et dont il fit offrande à la divinité des Carthaginois lorsqu'il traversa les Alpes. Ce bouclier est conservé à Paris, au cabinet des médailles, à côté de celui de Scipion.

— Madame, duchesse de Berri, est arrivée avec son beau-frère et sa sœur à Grenoble, le 26 octobre. LL. AA. RR. ont visité plusieurs sites des environs, et sont allées, malgré la difficulté des routes, à la grande Chartreuse. Ces augustes voyageurs sont allés voir le pont de fer suspendu sur le Drac, les cuves de Sassenage et l'endroit très-pittoresque appelé les Balmes de Fontaine, où une fête champêtre avoit été préparée par les habitans. Le préfet de l'Isère, le maire de Grenoble et le général, commandant la division, accompagnoient LL. AA. RR.

— M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le duc de Chartres, son fils, est passé le 29 octobre à Lyon, se rendant à Grenoble, à la rencontre de LL. MM. napolitaines.

— Le roi, la reine et la princesse de Naples sont arrivés le 22 octobre à Turin. Le roi de Sardaigne étoit allé à une poste au-devant d'eux, et les a conduits directement à son château d'Aglié.

— M. Ravez, pair de France, premier président de la cour royale de Bordeaux, est nommé président du collège départemental de la Gironde, convoqué pour le 13 de ce mois.

— M. le marquis d'Audiffret, conseiller d'Etat, est nommé président de chambre à la cour des comptes, en remplacement de M. le baron Delpierre, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé président honoraire.

— Une décision royale porte que les censeurs des études des collèges royaux seront admis à jouir de l'augmentation de traitement accordée aux professeurs de ces établissemens par l'ordonnance royale du 26 mars dernier.

— Le conseil royal de l'instruction publique vient de prendre un arrêté portant que les professeurs des facultés et les membres des commissions des lettres ne pourront donner des répétitions à des étudians qu'ils doivent examiner, pour les grades que ces étudians se proposent de prendre dans les facultés ou commissions des lettres dont ils font partie.

— Une souscription intéressante pour l'archéologie vient de s'ouvrir sous les auspices de Madame, duchesse de Berri. Des fouilles vont être entreprises sur différens points pour rechercher des objets d'antiquité.

— On va restaurer les peintures à fresque qui décorent le haut de la chapelle de la sainte Vierge de l'église Saint-Sulpice. Elles avoient été déjà retouchées en 1773, à la suite d'un incendie qui s'étendit jusqu'à ce magnifique monument.

— On a compté que, pendant l'année 1827, 430 faillites ont été déclarées à Paris par le tribunal de commerce; en 1828, il n'y en a eu que 409.

— La chaire de droit administratif créée à la faculté de droit de Toulouse a été donnée à M. Carloman de Bastoulh.

— Les deux troncs de l'église de Chamelet (Rhône) ont été dépouillés dernièrement par un voleur qui s'étoit introduit dans l'église par une fenêtre dont on avoit eu l'imprudence de laisser un vitreau ouvert. Il a été arrêté au moment où il prenoit la fuite, et a tout avoué. On a trouvé sur lui 36 fr. de gros sous et de liards.

— Deux jeunes Auvergnats qui faisoient des quêtes munis de faux certificats, comme victimes d'un incendie, ont été condamnés le 16 octobre, à Bourg, l'aîné à six mois de prison, et le cadet à un mois. Ces petits misérables n'avoient l'un que dix-sept ans et l'autre que 14.

— Dans sa séance du 29 octobre, la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas a reçu, par un message royal, un projet de loi relatif au mariage entre la princesse Marianne et le prince Albert de Prusse.

— Dans un recensemement général de la population qui doit avoir lieu prochainement dans le royaume des Pays-Bas, on s'occupera particulièrement de compter par combien d'individus la langue française et la langue hollandaise sont parlées.

— Le nonce du Pape, à Lisbonne, a repris ses fonctions diplomatiques le 15 octobre. Il est faux que la cour de Rome eût refusé de reconnoître don Miguel I[er] comme roi légitime de Portugal.

— Une secousse de tremblement de terre a été ressentie le 12 octobre, à 11 heures du soir, au village de Gessenay, en Suisse.

— On a notifié, au commerce français, que le blocus des Dardannelles avoit été levé par l'escadre russe, à partir du 30 septembre.

— L'empereur de Russie a fait publier un manifeste sous la date du 4 octobre, portant qu'attendu la conclusion de la paix et la nouvelle organisation de l'armée sur le pied de paix, on ne levera que deux recrues sur cinq cents ames, au lieu de trois, ainsi qu'il l'avoit ordonné par le manifeste de recrutement du 10 août.

— La grande-duchesse de Hesse-Darmstadt est morte, le 24 octobre, au château d'Auerbach.

— Le 21 août, le général mexicain Santa-Anna a attaqué le détachement de l'armée espagnole que le général Barradas avoit laissée à Tampico pendant qu'il étoit allé poursuivre le général Lagarza à Altameira. Le combat a commencé dans la nuit, et les Espagnols étoient sur le point de se rendre, lorsque Barradas est venu à leur secours. Un compromis eut lieu ensuite entre les deux généraux, et Santa-Anna obtint de rentrer, sans être inquiété, au vieux Tampico qu'il occupoit.

Dernier mot sur le vote de M. Grégoire et quelques réflexions sur un écrit récent du même.

On nous accuse d'avoir calomnié M. Grégoire, dont nous n'avons fait pourtant que citer les écrits. La *Gazette des cultes* revient sur cet article dans son numéro du 20 octobre, en annonçant que c'est la dernière fois qu'elle en parle. Comme nous ne sommes point calomniateurs, nous n'en pouvons souffrir le reproche, et nous allons répondre à la *Gazette*. Nous avions reconnu que le mot *à mort* ne se trouvoit pas dans la lettre envoyée à la convention, et signée par M. Grégoire et ses collègues; *voilà enfin*, dit-elle, *un aveu après quinze ans*. Cet aveu n'est pas nouveau, et ne nous a pas coûté; nous l'avions déjà fait n° 535 du 25 septembre 1819, et même plus anciennement encore, n° 154 du 31 janvier 1816. On trouve le même aveu dans une brochure assez curieuse publiée en 1814, sous le titre de *Réponse aux calomnies contre M. Grégoire, ou Extraits de ses discours et*

de ses écrits; c'est un in-8° de 16 pages, que la *Gazette* ne paroît pas connoître. Nous en avons donné un extrait dans le même n° 535 que nous citions tout à l'heure, et nous y renvoyons la *Gazette*.

Nous avions dit que le fait de la radiation du mot *à mort* dans la lettre ne reposoit que sur le témoignage de M. Grégoire. La *Gazette* prétend qu'il repose sur le témoignage de ses collègues *dont un vit encore*, sur celui des contemporains, comme le *Journal des amis* du 2 février 1793, MM. Lanjuinais, Agier, Moyse, Montgaillard. Comment la *Gazette* ne cite-t-elle que des morts? MM. Lanjuinais, le président Agier, l'évêque Moyse, l'historien Montgaillard sont morts. S'il y a un collègue de M. Grégoire qui vit encore, que ne produit-on son témoignage? Le *Journal des amis*, que la *Gazette* cite, ne dit point que M. Grégoire ait fait effacer le mot *à mort*, il dit seulement que le mot *à mort* n'y est pas. Il n'est pas aussi affirmatif que la *Gazette* sur le vote de M. Grégoire. *Je pense*, dit Fauchet, *que Grégoire doit être compris dans la liste* (*) de ceux qui n'ont pas voté la mort. *Je pense* est modeste, et notez que Fauchet étoit l'ami et le collègue de M. Grégoire, et que, n'ayant point lui-même voté la mort, il étoit bien aise d'augmenter la liste de ceux qui ne l'avoient pas votée.

La *Gazette* a l'air de croire que c'est nous qui avons voulu plaisanter en demandant si M. Grégoire avoit condamné Louis XVI *à vivre*. Nous ne pouvons en conscience accepter le ridicule de cette interprétation; c'est un collègue et un ami de M. Grégoire qui l'a imaginée; voyez l'écrit de M. Moyse, *de l'Opinion de M. Grégoire dans le procès de Louis XVI*. Cet écrit se trouve dans les *Annales des constitutionnels*, tome XIV, page 33, et a été aussi imprimé à part. Moysé y dit et répète même que *M. Grégoire vouloit que Louis XVI fût condamné à vivre*. Pourquoi ne croiroit-on pas, dit la *Gazette*, que le conventionnel vouloit seulement condamner le roi à la détention ou au bannissement? Est-il charitable, est-il permis de donner au mot *condamner* l'interprétation la plus odieuse?

Pour savoir quel étoit le sens du mot *condamner* dans l'intention de M. Grégoire, il faut consulter ses écrits et ses discours. La *Gazette* suppose que toute notre accusation repose sur le discours de M. Grégoire du 15 novembre 1792; peut-être ce discours suffiroit-il pour faire juger des sentimens et des vœux du conventionnel. Néanmoins nous avons cité d'autres sources, l'éloge de Simonneau, différens discours prononcés à la convention, et un écrit qui porte le nom de M. G. Dans l'éloge de Simonneau, M. Grégoire s'écrie : *Oh! avec quelle joie je porterois ma tête sur le billot, si à côte devoit tomber celle du dernier des tyrans!* Cette exclamation si expressive est-elle d'un homme qui vouloit que Louis XVI fût condamné à vivre? Voyez dans le n° 535 des extraits des discours du même orateur; dans celui du 15 novembre entr'autres, il appelle Louis XVI un *tyran*, un *bourreau*; il l'accuse d'avoir voulu *étouffer la liberté, affamer et égorger le peuple*; il dit que *l'histoire burinera ses crimes*, il parle de ses *trahisons*, de ses *perfidies*, de ses *complots*, il excite contre lui la haine. Est-ce là le langage d'un homme qui auroit voulu sauver le prince?

Enfin, car nous ne voulons dissimuler aucune objection, la *Gazette* fait

(*) Cet extrait du *Journal des amis* est rapporté dans l'écrit de Moyse, cité plus bas.

remarquer que, dans le discours du 15 novembre, M. Grégoire demanda l'abolition de la peine de mort. Nous citerons ce passage en entier : *Et moi aussi, je réprouve la peine de mort, et, je l'espère, ce reste de barbarie disparoîtra de nos lois. Il suffit à la société que le coupable ne puisse plus nuire. Assimilé en tout aux autres criminels, Louis Capet partagera le bienfait de la loi, si vous abrogez la peine de mort. Vous le condamnerez alors à l'existence.*

Il est vrai que, dans ce passage, M. Grégoire paroît réprouver la peine de mort. Il dit que *Louis partagera le bienfait de la loi, si on abroge* cette peine; mais si on ne l'abroge pas, Louis, qui est *assimilé en tout aux autres criminels,* doit subir le même sort qu'eux. Or, au mois de janvier 1793, quand M. Grégoire signa la lettre, la peine de mort n'avoit pas été abrogée. Il ne l'ignoroit pas; le roi devoit donc, dans ses principes, être *assimilé en tout aux autres criminels.*

Au surplus, s'il restoit quelques doutes à cet égard, M. Grégoire a pris la peine de les lever par un écrit subséquent, par son *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté,* in-24. Dans cet écrit, publié en l'an II, l'auteur rappelle plusieurs fois la mort du roi : *La destruction d'une bête féroce, la cessation d'une peste, la mort d'un roi sont, pour l'humanité, des motifs d'allégresse... Nous célébrons par des chansons triomphales l'époque où le tyran monta sur l'échafaud... L'arbre de la liberté ne peut prospérer s'il n'est arrosé du sang des rois... Le Capet d'Athènes, le tyran Pisistrate, avoit à peu près l'âge et la scélératesse de celui que nous avons exterminé.*

Vous l'entendez, MM. de la *Gazette* : *Que nous avons exterminé.* Vous l'entendez : M. Grégoire *célèbre* la mort du roi *par des chansons triomphales;* il croit que *l'arbre de la liberté ne peut prospérer s'il n'est arrosé du sang des rois.* C'est donc lui faire tort, c'est méconnoître ses sentimens que de supposer qu'il ait eu l'intention de condamner Louis XVI à vivre. Nous pourrions donc finir comme la *Gazette : Hommes de bonne foi, pesez tous les termes et prononcez.*

Au fond, je ne vois pas pourquoi les libéraux se fatiguent si fort à justifier un de leurs amis sur son vote dans le procès de Louis XVI. Chaque jour ils nous font l'éloge des vertus de quelque régicide, et M. Grégoire ne pourroit être déshonoré à leurs yeux pour avoir contribué à la mort du roi. Ils pourroient tout au plus lui pardonner de n'avoir pas eu le même courage que Barras, que Carnot, que Laignelot, que Lecarpentier, et tant d'autres à qui ils ont payé un tribut d'estime; mais ils ne peuvent qu'applaudir à ses énergiques tirades contre les rois, à ses beaux mouvemens d'éloquence, quand il appeloit les rois *cette classe d'être purulens, la lèpre des gouvernemens et l'écume de l'espèce humaine,* quand il disoit que *toutes les dynasties n'avoient jamais été que des races dévorantes qui ne vivoient que de chair humaine.* Le temps et l'âge n'ont pas même éteint en lui cette haine profonde pour la royauté; elle respire encore dans ses derniers ouvrages. Nous avons déjà parlé de la seconde édition de son *Histoire des sectes religieuses,* dont plusieurs livraisons ont paru. On a vu qu'il y faisoit une secte de l'idolâtrie pour les rois. Nous avions promis de donner quelques échantillons de ses apostrophes révolutionnaires contre les princes, les grands, les cours et les flatteurs; on y retrouveroit un langage tout-à-fait digne de la convention et des clubs. Son *Essai sur la basiléolâtrie* est plein de traits qui rappellent la tribune des jacobins :

« Sauf très-peu d'exceptions, l'ineptie et le crime gouvernent le monde.... C'est une si belle chose que l'autorité absolue! Sous elle, tout est tranquille comme dans un cimetière, c'est le silence des tombeaux. Quand un seul est tout, les peuples ne sont rien; leurs soupirs sont traités comme cris de rebellion; on baillonne, on emprisonne, on abat des têtes, et le calme se rétablit.... Depuis, les hommes, qu'on menoit en lesse comme des meutes de chasse et en attelage comme des bœufs, se sont avisés de raisonner. Dans ces derniers temps, on s'est résigné avec une répugnance extrême à leur faire quelques concessions; on leur a *octroyé* comme faveurs ce qu'ils réclamoient à titre de propriété et ce qu'ils ont accepté comme tel (*). »

Ici l'auteur s'élève contre les *potentats de la Sainte-Alliance,* qui se déclarent lieutenans de la Divinité...

« Vient ensuite un congrès où les peuples sont distribués par têtes à quelques familles, comme on partage du bétail; puis viennent d'autres congrès, objet de scandale et d'épouvante. Dans celui de Troppau, la foi punique substitua les menaces aux engagemens les plus solennels. De là, d'une part des proscriptions; de l'autre, des refus d'amnistie de la part de gens qui eux-mêmes en avoient besoin. De là des chartes qui devoient n'être jamais changées, révisées, et qu'on a changées, révisées, dénaturées. De là, en Espagne, en Portugal, en Sardaigne, à Naples et ailleurs, des sermens foulés aux pieds... On a royalisé le parjure, scandale répété par des milliers de complices, scandale qui a contribué puissamment à démoraliser les peuples, scandale impuni jusqu'à présent. Mais écoutez ce que dit le Seigneur par la bouche du prophète Ezéchiel : *Je jure par moi-même que je ferai retomber sur la tête de ce prince le mépris du serment et la rupture du traité qu'il avoit fait en me prenant à témoin.* Ecoutez ce qu'il dit par la bouche du prophète Zacharie : *La malédiction entrera dans la maison du parjure, elle y demeurera pour la consumer.* Le châtiment peut être tardif, mais il est inévitable; la main de l'Eternel s'appesantira sur les criminels....(**). »

Voilà donc M. Grégoire qui, dans l'ardeur de son zèle patriotique, fait le prophète, et annonce aux souverains une punition éclatante. En vingt endroits il s'élève, avec l'accent de l'indignation, contre le luxe et la politique des cours, contre les dépenses, les fêtes, l'adulation, etc.; sujet usé de tant de déclamations. Il ne pardonne rien aux princes, il récapitule et exagère toutes les fautes de Louis XIV, auquel, dit-il, *l'habitude a conservé le sobriquet de Grand;* il se plaint de l'inviolabilité accordée aux rois, tandis qu'*on leur laisse tous les moyens d'intriguer et de corrompre;* il nous propose pour modèle le gouvernement des Etats-Unis, où on donne au président 125,000 fr. par an, tandis qu'*il est en Europe des familles régnantes à qui leurs nations respectives paient autant ou même plus par jour;* il exhorte les peuples à opposer la force d'inertie aux entreprises du pouvoir. Il prévoit dans l'avenir des temps plus heureux; *deux cent vingt-sept millions d'hommes ne seront plus la curée de quelques milliers.* Enfin,

---

(*) *Histoire des sectes religieuses,* tomes III, pages 8, 84 et 85.
(**) *Ibid,* tome III, pages 85 et 86.

partout il prêche la liberté et la souveraineté du peuple, et tend à rendre odieux ou ridicules les gouvernemens monarchiques. Quelquefois il s'arme de plaisanteries niaises sur l'étiquette des cours, et sur des usages, des titres et des dépenses qui révoltent ce fier républicain :

« Un garde-champêtre est plus utile au maintien de l'ordre public que tous les caudataires, toutes les dames d'atours et tous les intendans des menus.... Qu'importent à une nation un secrétaire des atours, des aumôniers du grand-chenil, un cravatier, des hâteurs de rots, des valets de chiens, des capitaines de levrettes de la chambre, des maîtres paumiers, des marqueurs en paume, et cent autres titres?..... Prouvez-nous donc qu'il étoit utile d'imposer à la France la somme de 1,140,000 fr. pour envoyer une ambassade au couronnement d'un autocrate du Nord. De pauvres habitans des Landes ou des Cévonnes, couverts de haillons et nourris de pommes de terre, auront été forcés de fournir leur contingent pécuniaire pour qu'un maréchal de France aille faire danser des dames russes à Moscou.... Je maintiens qu'une foule d'hommes titrés, brévetés, chamarrés, décorés, qui brillent dans les salons et qu'on vante, sont plus criminels que beaucoup de forçats entassés dans les bagnes. »

Je suis, sur plusieurs points, de l'avis de M. Grégoire, et je ne vois pas qu'il soit bien nécessaire, par exemple, d'imposer à la France 24,000 fr. de plus pour faire un large traitement à un ancien sénateur; *de pauvres habitans des Landes et des Cévennes, qui vivent de pommes de terre*, seront donc forcés de se priver encore pour doter richement un vieux conventionnel; celui qui nage ainsi dans l'abondance aux dépens de ses malheureux compatriotes, qui ne lui doivent rien, n'a guère le droit de crier contre les gros traitemens.

Vous noterez que toutes ces doléances chagrines et bannales de l'auteur, qui semblent empruntées aux feuilles républicaines et aux annales révolutionnaires, que toutes ces doléances, dis-je, se trouvent dans une *Histoire des sectes religieuses,* et vous admirerez l'à-propos qui mêle ainsi les choses les plus disparates et qui place des tirades patriotiques contre les rois, au milieu de détails sur les sectes qui ont divisé l'Eglise. Il y a, dans une telle confusion, une image du jugement, du goût et de la sagesse de l'auteur. De plus, ces éternelles sorties contre le despotisme et ces plaintes rebattues sur les abus des cours, ont un autre mérite d'à-propos du temps qui court. Tout le monde sent que le grand danger qui nous menace, c'est l'excès du pouvoir absolu ; tous les esprits se portent là, et l'opinion générale nous y pousse d'une manière irrésistible. Les libéraux, au contraire, sont sages et modérés, ils ne sont point entreprenans, ils n'outrent rien, ils n'ont que des vues pacifiques ; tous les journaux sont écrits dans ce sens. Dans cet état de choses, il est d'un homme judicieux, prudent, généreux, ami de son pays, de poursuivre encore les rois de ses injures et de ses sarcasmes, de les peindre comme d'avides oppresseurs qui se plaisent dans le sang et les larmes de leurs sujets, d'appeler sur eux la haine et le mépris. Ce procédé est noble, chrétien, épiscopal.

On sent, en lisant ces diatribes, la vérité de ce mot de M. Grégoire, dans son discours du 15 novembre 1792 : *La royauté fut toujours pour moi un objet d'horreur.* Ce mot profond parti de l'ame de l'orateur, nous explique

toute sa conduite, et ses écrits anciens, et ses écrits récens. C'est là ce qui lui fit demander, en septembre 1792, l'abolition de la royauté, c'est là ce qui le rendit si ardent pour solliciter le jugement et la condamnation de Louis XVI, c'est là ce qui lui a fait voir avec tant de dépit la restauration du trône des Bourbons. Le retour de cette famille qu'il avoit insultée, de ce gouvernement qu'il avoit contribué à renverser, l'importune et l'irrite; il regrette cette belle république *que nous n'avons pas su maintenir,* et saisit toutes les occasions de flétrir la royauté et tout ce qui s'y rattache. Cet homme a deux idées fixes qui ne le quittent jamais, la haine pour les rois et un tendre amour pour cette église constitutionnelle qui l'avoit fait évêque et qui nous a procuré les documens d'un schisme et nous a valu tant de scandales.

Plus tard, nous rendrons compte de l'*Histoire des sectes religieuses,* où, à travers beaucoup de fatras, il y a bien des choses curieuses.

Dictionnaire de poche classique français-latin pour les choses usuelles, par M. Monbrial (1).

L'auteur, qui paroît occupé depuis long-temps de l'enseignement, a remarqué que les jeunes gens, même au sortir de leurs études, ignorent le nom latin des choses même les plus usuelles, parce que les auteurs qu'on leur a mis entre les mains ne traitent que rarement ces objets. Il a donc conçu l'idée d'un dictionnaire consacré à donner sur ce point des notions précises. Il a divisé son travail en quarante-huit chapitres; dans chaque chapitre, les mots sont rangés par ordre alphabétique. Les principaux chapitres sont sur les objets relatifs à la religion, sur le corps humain et ses différentes parties, sur les maladies, sur les facultés de l'ame, sur les meubles, les mets, les animaux, les métaux, les arbres, les monnoies, les états; enfin, sur une foule de petits détails en quelque sorte journaliers et domestiques.

Le chapitre de la religion est assez étendu, et contient un grand nombres de mots sur les matières ecclésiastiques et sur les fonctions du ministère. Cette partie du dictionnaire peut surtout être utile au clergé. Il y a toutefois quelques expressions latines qui ne nous paroissent pas assez précises. L'auteur rend *servir la messe* par *sacerdoti ministrare;* n'auroit-il pas fallu ajouter *in sacris?*

---

(1) In-24, prix, 3 fr. et 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Grimbert, rue de Savoie, et au bureau de ce journal.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Sur deux écrits relatifs à l'état des catholiques dans les Pays-Bas.

Nous avons promis de donner une analyse d'une brochure qui a paru au mois de septembre à Bruxelles, sous le titre de *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 juin, relatifs au collège philosophique, par un père de famille pétitionnaire*, in-8°. Cette brochure est, en effet, très-propre à donner une idée de l'état des affaires de l'Eglise dans les Pays-Bas, et par là elle se rattache éminemment au plan de notre journal. Nous en avons déjà offert un fragment qui a pu faire juger de l'intérêt de cet écrit. L'analyse suivante et un extrait d'un autre écrit achèveront de montrer la situation des catholiques et le système du gouvernement à leur égard.

L'auteur a partagé son travail en trois chapitres; dans le premier, il se propose de prouver que le second arrêté du 20 juin détruit le premier. En effet, ce second arrêté exclut des séminaires tous ceux qui ont étudié sans autorisation en pays étranger, et ceux qui n'auroient pas achevé leurs études préparatoires et qui ne pourroient être considérés comme ayant acquis la capacité nécessaire; c'est-à-dire qu'on exclut tous ceux qui n'ont pas étudié au collège philosophique, car les jeunes gens qui sont allés étudier en pays étranger n'ont point demandé une autorisation qu'ils n'auroient pas obtenue, et ceux qui sont restés dans le royaume n'ont point fait les études préparatoires, telles que le ministère l'entend, telles qu'il l'a expliqué dans l'arrêté du 14 juin 1825 Il n'y aura donc d'admissibles que les élèves du collège philosophique. Les autres conditions prescrites semblent destinées à annuler la faveur accordée par le premier arrêté. Il faudra indiquer les personnes et les lieux où l'on aura étudié; ce qui seroit en quelque sorte dénoncer des établissemens qui ne veulent pas être connus. Il faudra que l'examen soit public, ce qui est une nouvelle preuve de défiance pour les chefs des diocèses.

Ainsi l'enseignement du collège philosophique, qu'on avoit promis de ne rendre que facultatif, continue à être obligatoire, et en effet, les circulaires du gouvernement et la conduite qu'il tient prouvent que c'est ainsi qu'il entend ses arrêtés? L'auteur lui reproche encore d'avoir supprimé plusieurs des bourses accordées aux grands séminaires sous l'empire; au lieu de 66 bourses accordées par le décret de 1807 pour les diocèses de Malines, de Tournai, de Gand et de Liège, ces diocèses n'en touchent plus que 46; on a de même supprimé 27 demi-bourses à Gand et à Liège.

Dans le second chapitre, l'auteur montre que les arrêtés du 20 juin blessent les droits politiques des catholiques. La loi fondamentale garantit la liberté des cultes; mais le culte catholique est-il libre quand les évêques ne peuvent se choisir et se former librement des successeurs? Par le concordat de 1802, qui est loi de l'Etat, les évêques étoient chargés de l'organisation de leurs séminaires, et c'est le gouvernement qui s'empare de cette organisation. Il défend aux évêques de recevoir tels et tels sujets, il ferme leurs écoles préparatoires. Aussi depuis le 1er octobre 1825, il n'a pas été reçu un seul élève dans tous les séminaires du royaume, et ils se trouvent aujourd'hui supprimés de fait. Et on trouve mauvais que les évêques réclament leurs droits, et on leur fait un crime de leurs représentations les plus justes et les plus modérées! Une dernière violation des droits politiques des catholiques, c'est de leur défendre d'aller étudier en pays étranger; défense maintenue par l'arrêté du 20 juin. L'auteur attribue ces vexations à l'influence de Goubau, mais elles ont continué depuis qu'il n'est plus en place.

Dans le dernier chapitre, l'auteur fait voir que le provisoire établi par le second arrêté du 20 juin va devenir l'état fixe des catholiques. Mais depuis quinze ans les catholiques des Pays-Bas en sont toujours au provisoire. Pendant quinze ans on les a privés d'évêques. Le concordat est conclu et n'est point encore exécuté en entier; trois évêques sont encore à nommer, il n'est pas même question de remplir les sièges de Bruges, de Bois-le-Duc et d'Amsterdam. L'article du concordat qui portoit que les évêques auroient la faculté d'ériger des chaires dans leurs séminaires, cet article est nul par le fait, puisque les séminaires sont forcément vides.

Dans sa conclusion, l'auteur s'adresse aux ministres; nous avons cité un fragment de cette apostrophe. Enfin, dans des notes, il a placé des pièces et des observations qui fortifient cet écrit. Toute sa brochure est pleine de faits et de réflexions également péremptoires. On voit que l'auteur a bien étudié la lettre et l'esprit des actes du gouvernement, et il juge très-bien quel en est et quel en sera le résultat. Il nous seroit aisé de confirmer ces éloges par des citations, et plusieurs passages judicieux et piquans se sont offerts à nous; mais nous renvoyons à l'écrit même, qui est imprimé à Bruxelles chez Vanderborght.

Depuis, il a paru à Anvers un autre écrit sous ce titre : *Essai sur le monopole de l'enseignement aux Pays-Bas*, in-8°. Cet écrit est plein aussi de révélations curieuses sur l'influence du protestantisme et sur les vexations exercées contre les écoles catholiques; on en jugera par l'extrait qui suit :

« Pourquoi, dans le premier arrêté du 14 juin 1825, est-il dit que toutes les écoles secondaires non autorisées sont supprimées, afin de régulariser l'étude *du grec et du latin*, et pourquoi le ministre de l'intérieur, oubliant sans doute cette raison *péremptoire*, avoue-t-il dans son rapport du 30 janvier 1829 qu'elles ne l'ont été que par la crainte d'une invasion de Jésuites français? Et pourquoi ensuite tout le monde, les députés à la tribune, les feuilles libérales, les feuilles semi-ministérielles, et nous pourrions citer jusqu'à des ministres, ont-ils depuis traité cette crainte de puérile, de chimérique et presque d'hypocrite? Il y a donc une *vraie* raison à cette suppression, et que l'on n'ose pas dire. Il seroit cependant intéressant de la découvrir. Poursuivons.

» Pourquoi, si le zèle du grec et du latin a fait seul tant de ruines, les coups ne sont-ils tombés que sur les établissemens catholiques? Ici les faits parlent, et nous sommes forcés, dans l'intérêt de la chose publique, de les remettre une seconde fois sous les yeux de nos lecteurs, persuadés que, mieux que tous les raisonnemens du monde, ils montreront aux plus simples comme aux plus savans les dangers d'une limitation quelconque, et ce qui est corrélatif, d'une concentration quelconque de l'enseignement.

» Dans la seule province de Hollande, nous connoissions, à l'époque du 14 juin 1825, trois établissemens dont la position topographique faisoit craindre, aux termes du premier arrêté, une prochaine dissolution. Situés tous trois à la campagne, à une ou plusieurs lieues des villes où sont établies des athénées ou colléges royaux, et tenus par des personnes indépendantes et non salariées par l'Etat ou la commune, ils passoient pour des établissemens particuliers; ils n'avoient été, et, aux termes de l'art. 5 de l'arrêté, ils ne pouvoient plus être reconnus comme *athénées* ou *colléges*. Leur perte paroissoit donc inévitable. Cependant tous trois jouissoient d'une confiance illimitée, et on peut dire que M. de Raed à Voorschoten,

M. Runkel à Noordwyk et M. Van Bommel, aujourd'hui évêque de Liège, à Velzen, dirigeoient chacun leur établissement avec un égal succès. Ce dernier, quoique prêtre catholique, avoit même obtenu, de la part des protestans les plus notables de la province, d'honorables suffrages, et M. Goubau lui-même et M. Van Ghert, qui, l'année précédente, avoient visité son établissement, s'étoient plu à donner des éloges à tout ce qu'ils y avoient vu de leurs yeux et ouï de leurs oreilles. Cependant lorsque le moment fatal fut arrivé, quel fut le sort de ces trois établissemens! L'établissement de M. Van Bommel fut dissous, et ce fut M. le gouverneur (protestant) de la province, qui estimoit personnellement M. Van Bommel et qui avoit plaidé lui-même devant un auguste personnage pour le maintien de son institut, qui se vit forcé d'aller opérer cette triste dissolution. Les établissemens protestans de MM. de Raed et Runkel, et tous les autres situés dans les différentes provinces du nord où s'enseignoient le grec et le latin, furent conservés. A l'heure qu'il est, ils subsistent encore. A qui donc en a-t-on voulu?

» Direz-vous que M. Van Bommel auroit dû demander pour son petit séminaire l'agrément qu'il étoit sûr, aux termes du premier arrêté, de ne pouvoir obtenir, eh bien! voici venir un M. Stas, propriétaire et directeur d'un établissement particulier très-florissant, situé dans un faubourg de Liège, investi de la confiance de la haute magistrature de la ville et de toutes les notabilités du pays, et qui sollicite l'agrément, et...... qui ne peut l'obtenir. Cependant son établissement n'a pas même un petit séminaire; mais...... il est aux yeux de MM. G. et V. Gh. trop catholique. Il suffit; il périra, et il a péri. Point de moyens-termes pour le sauver. En vain M. Fabry-Longrée et d'autres honorables membres de la chambre sollicitent-ils en sa faveur; leurs démarches sont infructueuses : en vain M. Kersten, ci-devant professeur de langue grecque et latine au collège royal de Maestricht, et qui, par son zèle et ses talens, avoit contribué plus que tout autre à donner de l'éclat aux études dans l'établissement de M. Stas, sollicite-t-il à être de nouveau autorisé à cette fin par le ministère; l'autorisation lui est refusée net, il n'est pas même, que nous sachions, admis à l'examen, et cependant qui est-ce qui doute des moyens du principal rédacteur du *Courrier de la Meuse* (*)? A qui donc en a-t-on voulu?

(*) M. Kersten s'étoit effectivement prêté à la démarche dont il est question, dans la vue de sauver l'important établissement de M. G. Stas. Voici, en peu de mots, quelques détails relatifs à cette affaire. M. Kersten avoit quitté, à la fin de 1821, l'athénée de Maestricht, pour venir ériger à Liège, conjointement avec M. G. Stas, la maison connue depuis sous le nom de *Beauregard*. Il se présenta, avant de se livrer à l'enseignement dans cet établissement, devant la commission provinciale d'instruction de cette ville, qui lui délivra un diplôme. La publication des arrêtés du 14 juin 1825 paroissant dirigée contre tous les établissemens catholiques, aucune démarche ne fut épargnée pour conserver le *Beauregard:* et M. Kersten en particulier consentit à se présenter une seconde fois devant la commission d'instruction de Liège avec deux de ses collègues, et adressa en outre au Roi une demande tendant à obtenir la permission d'enseigner *les élémens du latin.* Cette permission lui fut refusée sans motifs ni considérans. Quant à la commission, elle lui promit, à la place du diplôme qu'il avoit et qui

» Pourquoi d'ailleurs, après avoir détruit sans aucun motif même plausible, tous les établissemens particuliers d'instruction tenus par les catholiques et pour les catholiques, tandis qu'on a laissé subsister dans leur entier tous les établissemens particuliers tenus par les protestans et pour les protestans? pourquoi, dis-je, a-t-on depuis maintes années, imprimé à l'instruction publique, surtout dans les provinces septentrionales, une direction anticatholique, ou du moins beaucoup plus protestante que catholique? Souvenons-nous que, pour apprécier les faits qu'on va lire; il ne faut jamais perdre de vue que, même dans les provinces septentrionales, les catholiques forment, eu égard aux protestans, *le tiers* de la population, et que, dans le Brabant septentrional, ils en forment presque la totalité. Pourquoi donc toute *la masse des maîtres d'école* salariés par les communes est-elle *protestante* dans les sept provinces du nord, de manière qu'il soit excessivement rare, même dans les communes de la campagne, où il n'y a qu'un protestant contre cinq, six ou sept catholiques, de rencontrer un maître catholique? Et pourquoi trouve-t-on, au contraire, tant de maîtres protestans dans le Brabant septentrional, quoique là, surtout dans les campagnes, le nombre des protestans soit imperceptible? Pourquoi, sur SOIXANTE-HUIT *inspecteurs des écoles publiques* dans le nord ne s'en trouve-t-il PAS UN SEUL qui soit catholique? Croira-t-on que pareille direction, pareille *concentration* est sans but et sans inconvénient?

» Mais ce n'est pas tout encore, pénétrons dans l'intérieur des écoles publiques, et informons-nous pourquoi, dans les sept provinces susdites, plusieurs maîtres d'écoles font chanter les psaumes à tous leurs élèves aussi bien catholiques que protestans, quoiqu'assurément personne n'ignore que ce chant forme une partie principale du culte protestant? Pourquoi se sont-ils permis, pendant si long-temps, de lire tout haut à tous leurs élèves des différentes communions *la Bible* et même de *l'expliquer?* Et pourquoi ont-ils remplacé cet exercice par la lecture et l'explication de *l'Histoire de la Bible,* ce qui leur laisse les mêmes facilités d'endoctriner leurs élèves à leur guise? Pourquoi faut-il que les enfans catholiques soient forcés à puiser l'histoire de la patrie dans des brochures, soi-disant ouvrages élémentaires, où tous les faits qui se rattachent à l'établissement du protestantisme sont rapportés de la manière la plus injurieuse à la religion catholique, tandis qu'il n'y a genre de proscription dont on n'ait flétri un petit ouvrage de l'abbé de Smet, parce que les mêmes faits y étoient présentés sous une autre couleur?

» Pourquoi enfin cette foule de petits ouvrages élémentaires répandus à pleines mains dans toutes les écoles primaires, et empreints, je ne dis pas

---

lui fut redemandé, un brevet de 2e rang; et le nom de M. Kersten se trouve effectivement dans la liste des instituteurs nommés au mois d'octobre 1825. Mais il attendit en vain son brevet..... M. G. Stas se vit donc forcé de fermer sa maison; ce qui eut lieu le premier janvier 1826. Et M. Kersten, dépouillé du droit d'enseigner *rosa* et *dominus* à quelques enfans, crut n'avoir rien de mieux à faire que de chercher un auditoire un peu plus grand et un peu plus sérieux, dans les colonnes du *Courrier de la Meuse;* et un de ses premiers articles fut consacré à démontrer que c'est une inconséquence d'enchaîner l'instruction et de laisser la presse libre. (*Note du Courr. de la Meuse*)

de calvinisme ni de luthéranisme, mais de socinianisme et de déisme? Nous ne citerons ici que la seule *Vie de Jésus,* écrite par un ministre protestant qui paroît avoir pris à tâche d'effacer dans l'esprit des enfans jusqu'aux dernières traces de la Divinité du Fils de Dieu. Lecture prise de ce petit ouvrage, d'ailleurs très-médiocrement écrit, il ne reste dans l'esprit que des idées vagues et confuses, tel qu'un arien moderne ou un philosophe, qui ne croit pas à la révélation, pourroit s'en former sur le fondateur du christianisme, et cependant cette mauvaise production, prônée par la société dite *Tot nut van 't Algemeen,* mais contre laquelle nombre de parens catholiques de différentes villes ont réclamé, par la raison qu'on force leurs enfans à s'en servir, a été et est maintenue encore par les directeurs du monopole. A qui donc en ont-ils voulu, à qui en veulent-ils encore?

» Pourquoi, dans les provinces du midi, la tendance de l'instruction publique est-elle en sens inverse, c'est-à-dire que, tandis que là la population entière est catholique et que l'on pourroit s'attendre à y voir donner, par compensation, plus d'influence au catholicisme, c'est encore à la réprimer qu'on s'est principalement attaché? Pourquoi le collège si florissant d'Alost, dont tous les professeurs avoient leur diplôme en règle, et qui jamais ne s'étoient refusés à l'inspection du gouvernement, a-t-il été supprimé, et s'est-on acharné à en poursuivre les restes au point qu'un des ecclésiastiques attachés à ce bel établissement, a vu plus d'une fois les agens de police et même la gendarmerie à ses trousses, parce qu'il avoit osé recueillir de ces immenses débris *trois ou quatre* jeunes gens à qui il donnoit chez lui quelques leçons de grammaire ou de syntaxe? Pourquoi surtout la commission de l'instruction publique (*) a-t-elle osé prendre la résolution générale d'exclure de cette instruction *les prêtres* qui sont en fonction, tandis que dans le nord on autorise force ministres protestans, également en fonction, à s'occuper de l'enseignement du latin, du grec et de toutes les branches d'instruction préparatoires aux études universitaires, de manière que plusieurs d'entr'eux transforment leurs maisons en des espèces de petits séminaires, où ils réunissent un certain nombre de jeunes gens à qui ils servent d'instituteurs particuliers? Pourquoi refuser aux religieuses de s'occuper de l'instruction même *gratuite* des pauvres, et punir le comte de Bergeyk de n'avoir pas obéi servilement, à cet égard, aux ordres très-peu constitutionnels d'un simple gouverneur de province? Pourquoi, au sein de la capitale, différer pendant des années d'accéder aux justes réclamations des dames de Berlaymont, à qui l'ancien directeur, au lieu de donner l'autorisation telle qu'elle avoit été demandée pour vingt religieuses en service actif, ne l'a accordée que pour vingt personnes, y compris les infirmes, les vieilles et les servantes, ce qui expose un des plus anciens et des plus beaux pensionnats de demoiselles à un dépérissement certain? Trois requêtes présentées successivement pour obtenir le redressement de la méprise du directeur, si méprise il y a eu, sont restées sans effet jusqu'à ce jour. Pourquoi chasser, proscrire, et sur les motifs les plus insignifians, et qu'il eût été si facile de faire disparoître, ces frères des écoles chrétiennes à qui deux provinces avoient rendu la justice que, mieux que personne, ils faisoient re-

(*) On voit qu'il s'agit ici de la commission d'instruction de la province de Liége.

(*Note du Courr. de la Meuse.*)

vitre, parmi les enfans si difficiles à manier de la dernière classe de la société, l'ordre, la discipline, l'amour du travail, les bonnes mœurs et le respect pour leurs parens et pour la religion? Si le point menaçant de cette institution étoit la hiérarchie de l'ordre, d'après laquelle les frères belges devoient obéir à un chef étranger, eh! que ne créoit-on un chef belge et que ne mettoit-on à la tête de l'ordre, en Belgique, un homme éminemment belge et philanthrope, parce qu'il est éminemment chrétien, le chanoine Triest? Pourquoi dénaturer la pensée royale dans l'établissement du trop fameux collège philosophique, asseoir cette institution toute catholique, puisqu'elle étoit exclusivement destinée à la jeunesse catholique qui se destine au sacerdoce, sur des bases qui ne sont pas catholiques, et s'opiniâtrer à la maintenir, dans cet état contre nature, malgré le vœu de tous les Belges instruits et les réclamations unanimes de tous leurs chefs ecclésiastiques? Que faut-il conclure de tant d'entraves d'un côté, de tant de proscriptions de l'autre, et d'une infinité d'autres faits également authentiques, également parlans, mais qu'il seroit trop long de détailler? A qui, nous le demandons une dernière fois, à qui en a-t-on voulu, à qui en veut-on encore? »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Paris. Certains journaux poursuivent sans relâche, avec le double aveuglement de l'ignorance et de la passion, nos prélats les plus distingués par leurs talens et par l'élévation de leur caractère. Ils font grand bruit, depuis quelques jours, de ce qu'ils appellent la nouvelle ouverture du petit séminaire de Chartres, qui a été fermé pendant près d'une année, et ils chantent victoire ou plutôt ils s'informent s'ils doivent, à cette occasion, célébrer un nouveau triomphe des ordonnances du 16 juin 1828. Avant de donner quelque satisfaction à la touchante sollicitude de ces ames scrupuleuses et de leur déclarer ce que M. l'évêque de Chartres a cru devoir faire, nous jugeons utile de leur dire d'abord ce qu'il n'a pas fait. Ce n'est pas sans un dessein marqué, qu'en parlant à l'Eglise universelle, le saint Père fixe visiblement son attention sur les évêques de France et leur rappelle la plénitude de leurs pouvoirs, conformément au concile de Trente, en ce qui concerne, soit l'enseignement théologique, soit la première éducation et les premières études des plus jeunes élèves du sanctuaire. M. de Chartres,

plein de zèle pour ce qui intéresse l'église gallicane, a dû sentir doublement, dans cette circonstance, tout le poids de cette citation du saint concile faite par le souverain pontife, et qu'il n'y a ici aucun moyen d'éluder par la distinction trop souvent abusive de doctrine et de discipline, puisque les dispositions de ce concile écuménique, relatives aux grands et aux petits séminaires, ont été très-solennellement reçues en France, par l'accord parfait de la puissance politique et de la puissance ecclésiastique. Ces hommes, qui crient sans cesse à l'ultramontanisme, ne s'aperçoivent pas qu'eux-mêmes tournent contre des évêques français des armes dont les plus rigides ultramontains ne voudroient point faire usage. L'exemple donné à cet égard sous l'influence du libéralisme n'échappera pas au burin de l'histoire dans les pages où seront racontés les tristes détails d'une persécution tout à la fois timide et violente, qui, sous prétexte d'ordre légal, poussa l'arbitraire jusqu'à l'absurde. M. l'évêque de Chartres en a subi les conséquences dans toute leur étendue. Pour avoir persévéré dans la voie que sa conscience seule lui avoit tracée, en attendant de plus amples lumières qu'il cherchoit avec tant de bonne foi, il s'est vu à la fin dans l'impossibilité de perpétuer la tribu lévitique dans son diocèse. Réduit aux plus douloureux expédiens, il est resté toutefois affermi, par de nouveaux motifs, dans sa détermination négative par rapport aux ordonnances, qui, chacun le sait, n'ont obtenu successivement l'adhésion du corps épiscopal qu'avec des modifications plus ou moins fortes, sans lesquelles sa résistance eût été invincible. En proie à de cruelles anxiétés, et ne voulant pas s'exposer à laisser périr jusqu'aux derniers rejetons de la milice sacrée, faute de les recueillir dans un asile sûr, le respectable prélat a autorisé le supérieur de son petit séminaire à recevoir un diplome de maître de pension. C'est dans le local même de St-Cheron, qui étoit son unique établissement pour ses plus jeunes séminaristes, qu'existe maintenant une institution soumise à l'Université. M. l'évêque de Chartres n'a donc plus de petit séminaire. Les ennemis de l'épiscopat sont-ils satisfaits? Non, ces nobles défenseurs des libertés constitutionnelles réclament la violation manifeste de la plus précieuse des libertés garanties par la Charte. Une gazette qui a pour

devise ces mots : *Liberté civile et religieuse pour tous les peuples,* qui représente la Charte toute rayonnante, qui l'élève jusqu'à la voûte des cieux, qui y fait ressortir surtout avec le plus brillant éclat l'art. 5 : *Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection*; cette gazette, au milieu de tous ces hypocrites hommages pour l'art. 5, foule aux pieds ce même article, qui est le plus fondamental, le plus sacré pour tout homme qui a une religion et une conscience. Cet article, en effet, peut-il se concilier avec la *déclaration* qu'elle provoque à l'égard de M. l'évêque de Chartres? Non, assurément. On me demande que je dévoile l'état secret de mon ame, que je révèle ce qui appartient tellement à mes habitudes privées, à mes pieuses pratiques les plus particulières, qu'on ne peut en avoir connoissance que par ma déclaration personnelle. Où est dès-lors la liberté de conscience, et que devient l'article 5? On veut savoir si je fais partie d'une *congrégation religieuse non légalement établie en France,* et on ignore qu'une congrégation non reconnue par la loi, n'ayant aux yeux de la loi aucune existence effective, ne trouve en elle ni opposition, ni appui. Quels que soient les liens qui unissent les membres d'une semblable société, la loi n'y voit qu'un assemblage d'individus légalement indépendans de tous leurs engagemens réciproques, et qui jouissent sans aucune restriction des droits communs à tout citoyen. C'est ce qui explique la paisible existence de plusieurs établissemens monastiques, qui pratiquent en France toutes leurs observances sous la protection générale des lois, quoique n'étant pas reconnus par la loi. Les écrivains les plus malveillans pour le clergé, auxquels il reste quelque pudeur politique, admettent ces principes aussi bien que nous, et ils ne sont pas plus touchés que nous ne le sommes de la douce dialectique des apologistes d'une inquisition odieuse. On ne demande, disent-ils, que la déclaration d'un fait. Oui, mais d'un fait dont nul n'est tenu de rendre compte. On ne demande bien simplement que la déclaration d'un fait. Quelle modération! Mais cette déclaration est si peu indifférente que quiconque y étant soumis, la refuse, est à l'instant dépouillé de son état, frappé de proscription. Comment la haute administration de l'Université, où sont réunies tant de lumières; pourroit-elle se dissimuler ce

qu'il y a de vexatoire et de tyrannique dans cette mesure? Aussi assure-t-on qu'elle n'a été aucunement surprise que M. l'évêque de Chartres n'ait autorisé un de ses prêtres à signer cette *déclaration* qu'avec un commentaire qui la réduit à sa juste valeur. Qu'on juge enfin avec impartialité la conduite des évêques de France. On ne pourra s'empêcher de reconnoître que, tandis que l'Eglise entière applaudissoit à leurs éloquentes réclamations, ils ont montré envers l'Etat un esprit d'abnégation et de sacrifice qui n'a pas été moins loin que leur zèle. Heureux si tant de condescendance et de charité avoit ôté à leurs détracteurs tout prétexte de les calomnier de nouveau, et de troubler de plus en plus la tranquillité publique!

— Le 8 octobre dernier, un nommé Jean Bardeau, maçon, fut trouvé cherchant à renverser une croix érigée à l'occasion du dernier jubilé, à la Pranderie, près Montamisé, dans les environs de Poitiers. On voulut l'en empêcher; il allégua qu'il vouloit emporter la croix pour la brûler, qu'elle ne signifioit rien, et qu'il en falloit faire une autre en pierre. Il tint d'autres propos aussi déplacés; que *la croix n'étoit qu'un morceau de latte,* et que, *s'il rencontroit un cerf et un curé, il laisseroit le cerf et tueroit le curé.* Quand on l'arrêta, *laissez venir* 1830, dit-il, *et vous ne serez pas si fiers.* Bardeau fut cité en police correctionnelle et fit défaut. On entendit les témoins à l'audience du tribunal de Poitiers du 23 octobre; la croix portoit des marques de coups, et Bardeau avoit été vu la secouant. Le substitut du procureur du Roi requit contre lui 6 mois de prison et 200 fr. d'amende, conformément à l'article 14 de la loi du sacrilège; il montra que son intention ne pouvoit être douteuse, et que l'état d'ivresse où il paroissoit avoir été aggravoit sa faute loin de l'atténuer. Le tribunal fit droit à ces conclusions; et, considérant que le prévenu avoit dégradé et mutilé une croix consacrée à la religion de l'Etat, il le condamna à 6 mois de prison, 200 fr. d'amende et aux dépens.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Quand les libéraux vous disent que ce n'est pas une révolution

dans le genre de l'autre qu'ils songent à vous donner cette fois-ci, ils ne mentent pas à leur conscience, parce qu'ils savent bien où ils veulent en revenir; mais ils cherchent à vous tromper. Lisez les beaux chapitres du *Constitutionnel* et du *Journal de Paris* au sujet de l'inauguration de la statue de Louis XIII, et vous verrez ce qui est encore une fois réservé aux monumens de la royauté, si Dieu prête vie à la faction qui les a déjà renversés. Il est impossible de ravaler la mémoire des princes avec plus de colère, d'insolence et de mépris. Quand on pense que tant de rage et de haine ose s'exhaler à la face même des descendans de cette tige auguste, à quoi ne devroit-on pas s'attendre si des temps plus mauvais encore que le nôtre venoient à donner un plus libre cours à cette fureur!

— Mercredi 4, le Roi a reçu, le matin, à l'occasion de sa fête, les félicitations de M. le Dauphin, de Mme la Dauphine, des enfans de France, et des princes de Saxe-Cobourg et Mecklembourg. Ont été admis ensuite à présenter successivement leurs hommages à S. M., M. le cardinal grand-aumônier à la tête des prélats et ecclésiastiques attachés à la maison du Roi; M. le grand-chambellan avec les grands-officiers, les capitaines des gardes, M. l'archevêque et MM. les curés de Paris, le chancelier, les ministres, les maréchaux, des pairs de France, des députés et des généraux, le conseil d'Etat, le conseil royal de l'Université, l'état-major de la garde royale, des régimens de la garnison et des invalides; les deux préfets à la tête du corps municipal, le corps diplomatique, l'Institut et les consistoires. Les dames des halles de Paris et de Versailles sont venues offrir des bouquets à S. M. A six heures, un grand couvert a eu lieu dans la galerie de Diane, et à huit heures, le Roi a reçu les dames.

— Le jour de la saint Charles, MM. les préfets, en sortant du château, sont allés, à la tête du corps municipal, procéder à l'inauguration de la statue de Louis XIII, érigée sur la place Royale. Ce monument, qui est l'ouvrage de M. Cortot, a été découvert au bruit du canon et des tambours, et après un discours de M. de Chabrol. Dans la matinée, on a fait, aux indigens de la capitale, des distributions d'un pain de deux livres, d'une bouteille de vin et d'un cervelas. Les divertissemens ordinaires ont eu lieu depuis midi, et un feu d'artifice a été tiré, le soir, aux Champs-Elysées et à la barrière du Trône. Les édifices publics et beaucoup de maisons ont été illuminés dans la soirée.

— La distribution aux pauvres de la commune de Montmartre, à l'occasion de la fête de S. M., a été, pour chacun, d'un pain de quatre livres, deux litres de vin de Bordeaux, trois livres de viande, un pâté gras et une falourde. Des distributions à peu près semblables ont été faites le jour de la St-Charles aux pauvres de Passy et d'autres communes de la banlieue.

— A son départ de Lyon, MADAME, duchesse de Berri, a fait remettre à M. le maire une somme de 1,000 fr., pour être répartie entre les personnes qui s'étoient adressées à S. A. R. pour obtenir des secours.

— Le roi, la reine et la princesse de Naples, venant de Chambéri, ont été reçus et complimentés à la frontière de France par M. le duc de Blacas, ambassadeur près LL. MM. siciliennes; M. le comte de Marcieu, premier secrétaire de l'ambassade; M. le général d'Audenarde, commandant la division militaire, et M. Finot, préfet de l'Isère. Ces augustes personnages sont arrivés le 31 octobre à Grenoble, où les attendoient MADAME, duchesse de Berri, le duc et la duchesse d'Orléans, le duc de Chartres,

l'infant et l'infante d'Espagne. D'élégans arcs de triomphe, ornés d'allégories, avoient été élevés sur leur passage. M. le marquis de Pina, maire de Grenoble, et M. le curé, ont reçu LL. MM. à l'entrée de la ville, et une garde d'honneur les a escortées jusqu'à la préfecture, où elles sont descendues. Des salves d'artillerie ont annoncé leur arrivée; toutes les troupes étoient sous les armes; les maisons, pavoisées pour la plupart, ont été illuminées le soir. Les augustes voyageurs doivent arriver le 5 à Nîmes, et entrer le 11 en Espagne.

— M. le baron Durand de Mareuil est nommé ministre plénipotentiaire au Brésil, en remplacement de M. le comte de Gabriac. M. Roux de Rochelle, ministre à Hambourg, remplace M. Durand de Mareuil en qualité de ministre plénipotentiaire des États-Unis. M. de Roth, premier secrétaire d'ambassade à Londres, est nommé ministre à Hambourg, et est remplacé par M. le comte Alfred de Vaudreuil, premier secrétaire d'ambassade à Lisbonne, qui l'est lui-même par M. de Cramayel, premier secrétaire de légation à Hanovre. M. Royer est nommé premier secrétaire à Constantinople, et M. de La Roche-Guerry second secrétaire à Lisbonne.

— Les promotions suivantes ont eu lieu dans la marine : MM. les capitaines de vaisseaux Lecoupé, Ducrest de Villeneuve et Botherel de La Bretonnière, ont été nommés contre-amiraux; dix capitaines de frégates ont été faits capitaines de vaisseaux; soixante lieutenans de vaisseaux ont été promus au grade de capitaines de frégates.

— Le Roi a élevé à la dignité de grand'croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur M. le lieutenant-général comte de Coutard, commandant de la première division militaire, et M. le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine.

— M. Victor de Juigné, maître des requêtes, préfet du Doubs, et M. de Beaumont, conseiller d'État, préfet d'Indre-et-Loire, vont permuter de préfectures, d'après une ordonnance du 1er novembre.

— M. Chaïs, avocat-général à la cour royale de Grenoble, passe à celle de Lyon, et est remplacé par M. de Boissieu, substitut à Lyon. M. de Guillebon-Vandeuil, conseiller-auditeur à la cour royale d'Amiens, y devient conseiller. MM. Huet, substitut à Laon; Lallemand, procureur du Roi à Lunéville; et Carrère-Brillamon, juge à Castel-Sarrasin, deviennent présidens aux mêmes sièges. M. Demoly, juge à Lure, est nommé président du tribunal de Gray. M. Thomas, procureur du Roi à Toul, passe à Lunéville. M. Quinson fils, substitut à Bourg, est nommé procureur du Roi à Saint-Etienne.

— MM. de Vaufreland, avocat-général, et Baron, conseiller à la cour royale de Paris; MM. Grandef, vice-président du tribunal de première instance, et Louis, bâtonnier de l'ordre des avocats, sont nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

— M. l'abbé Vitalis, curé de la paroisse Saint-Eustache, ancien membre distingué de l'Université et de plusieurs académies, est nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Mangin, préfet de police, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, et autorisé à participer aux délibérations du conseil.

— M. de Lesseps, sous-préfet de Lombez (Gers), passe à la sous-préfecture de Coulommiers (Seine-et-Marne). Il a pour successeur M. Domezon, frère du député de ce nom.

— M. le baron Prosper Rodier est nommé directeur de la comptabilité générale des finances, en remplacement de M. le marquis d'Audiffret, qui devient président de chambre à la cour des comptes.

— La rentrée des cours a eu lieu le mardi 3 novembre. M. le curé de Notre-Dame a célébré la messe du Saint-Esprit pour la cour de cassation. Après la réception de M. Cassini, M. le premier président Portalis a prononcé un discours remarquable, dans lequel il s'est élevé avec force contre la nouvelle doctrine de l'*omnipotence* du jury. M. le procureur-général Mourre a répliqué par des observations sur cette prétendue opinion publique qu'on ne cesse d'invoquer. La messe a été célébrée, à la cour des comptes, par M. l'abbé Boudot, vicaire-général de Paris. Après un discours de M. le premier président Barbé-Marbois, M. le procureur-général Rendu s'est félicité de l'exactitude croissante des comptables, et a fait admettre M. le président d'Audiffret. C'est M. l'abbé Desjardins, vicaire-général, qui a dit la messe à la cour royale. M. le premier président Séguier présidoit cette séance solennelle. M. Bérard-Desglageux, chargé de prononcer le discours d'usage, a entretenu la cour des devoirs des magistrats et de l'amour qu'ils doivent à leur pays.

— Le tribunal de première instance de la Seine a fait sa rentrée le jeudi 5. M. l'abbé Montès, aumônier de la conciergerie, a célébré la messe du Saint-Esprit. M. Boudot, substitut du procureur du Roi, a prononcé un discours sur l'indépendance nécessaire aux magistrats, en s'élevant toutefois contre ce faux esprit jaloux de tous les genres de supériorité, et qui s'affranchit volontiers du joug des lois divines et humaines, pour ne reconnoître d'autre guide que les inspirations de l'orgueil et les calculs de l'intérêt et de l'égoïsme. M. le président de Belleyme a ensuite procédé au roulement des chambres pour l'année.

— L'Académie française s'est réunie, jeudi 5, pour procéder au remplacement de M. le comte Daru. M. Alphonse de La Martine a été élu à la majorité de 19 voix contre 14 obtenues par M. Philippe de Ségur. Les autres concurrens étoient MM. Azaïs et David. MM. le duc de Bassano, ex-académicien, de Salvandy, Pongerville et Viennet s'étoient retirés de la candidature.

— M. le ministre de l'intérieur, accompagné de M. Héricart de Thury, directeur des travaux publics de Paris, s'est rendu au palais de la chambre des députés pour y poser la première pierre des constructions nouvelles qui s'exécutent à ce palais.

— Le sieur de La Pélouse, l'un des gérans du *Courrier français*, est cité, pour le 20 de ce mois, devant le tribunal de police correctionnelle, à raison de la publication de l'association bretonne.

— Les jurés de la dernière session des assises de Paris ont fait, en se séparant, une collecte qui a produit 128 fr., pour la maison de refuge, et 64 fr. pour l'amélioration des alimens des détenus.

— Le *Moniteur* du 1er de ce mois a publié une note officielle de M. le comte Offalia, ambassadeur d'Espagne, qui explique la situation de l'emprunt royal et de la rente perpétuelle d'Espagne, et détruit les différentes assertions des feuilles libérales.

— M. Crassous, conseiller à la cour des comptes, qui avoit été suspendu de ses fonctions il y a quelques mois, est mort, le 26 de ce mois, auprès de Toulouse.

— Ces jours derniers, des placards injurieux pour la personne du Roi et les ministres de la religion, ont été trouvés à la porte de l'hôtel-de-ville à Reims, et sur une affiche annonçant la fête de S. M. Dans la nuit du 1er au 2 novembre, des malveillans ont escaladé la grille qui entoure la statue érigée en l'honneur de Louis XV, sur la place Royale, sont montés sur le piédestal, qui est assez élevé, et ont attaché un balai garni de son manche à l'un des bras de la statue. La police est à la recherche des auteurs de ces actes.

— Au milieu de la nuit du 23 ou 24 octobre, M. l'abbé Fallon, curé d'Aulnay, près des Vertus, fut réveillé par l'apparition de deux hommes qui lui dirent qu'ils étoient sans ressources, et qu'il leur falloit des secours. M. l'abbé Fallon s'empressa de chercher sa bourse; mais ils la trouvèrent insuffisante : ils décrochèrent une montre d'or, ouvrirent un buffet, en enlevèrent l'argenterie, prirent ailleurs douze chemises, et ne voulurent même pas laisser à M. Fallon son chapeau. Ils se retirèrent ensuite, en invitant cet ecclésiastique à dormir tranquillement. On reconnut le lendemain qu'ils s'étoient introduits en forçant un barreau de la fenêtre, et qu'ils avoient eu la précaution de barricader la porte d'entrée, afin qu'il ne pût venir de secours du dehors. M. Fallon est âgé; mais il a pris ce singulier évènement avec assez de sang-froid.

— Dans la nuit du 16 au 17 octobre, des voleurs se sont introduits dans l'église de Bugnicourt, canton d'Arleux. Ils ont escaladé la porte du cimetière, forcé et brisé celle du tabernacle, et ont essayé, sans succès, d'ouvrir la sacristie; ils ont emporté dix balles en argent, une petite cuillère en argent servant pour l'encens, un petit cercle doré dans lequel on plaçoit l'hostie pour l'exposition du saint sacrement, et une couronne en argent pour la statue de la sainte Vierge.

— On a compté qu'il avoit été imprimé en France, pendant le courant de l'année dernière, 7,610 ouvrages, dont 4,600 à Paris. Doutez après cela du progrès des lumières.

— Trente-quatre jeunes Arabes, envoyés en France par le pacha d'Egypte pour apprendre divers arts et métiers, sont arrivés à Marseille. Ils doivent venir à Paris recevoir leur instruction. Puisse cette instruction leur être profitable! Autrefois on auroit songé, avant tout, à en faire des chrétiens; actuellement, on en fait des libéraux.

— Une convention a été ratifiée entre la France et la Prusse pour régler les limites des deux Etats respectifs. Les commissaires étoient, pour la France, M. Rousseau, colonel au corps royal des ingénieurs-géographes; et pour la Prusse, M. Delius, président du conseil de régence à Cologne. Il a été convenu que la Prusse remettroit à la France huit villages, et que celle-ci rendroit quatre portions de territoire du même côté; le tout à partir du 1er janvier 1830.

— A l'audience de la police correctionnelle du 30 octobre, à Paris, un vagabond, nommé Kirche, qui venoit d'être condamné à six mois de prison, ayant grossièrement insulté les membres du tribunal, a été, pour ce dernier fait, condamné, séance tenante, à deux ans de prison.

— L'empereur de Russie, voulant donner une preuve de sa satisfaction aux troupes de terre et de mer qui ont combattu contre les Turcs en 1828 et en 1829, a autorisé tous les militaires qui ont pris part à ces deux campagnes à porter une médaille particulière.

Du nouvel écrit de M. le conseiller Cottu (*)

Nos journalistes révolutionnaires font semblant de se moquer de la nouvelle brochure de M. Cottu, mais il est aisé de voir qu'ils ne rient pas de bon cœur. Ils ont raison; la manière dont il s'explique est plutôt faite pour les déconcerter que pour les amuser. Son ton d'énergie et d'assurance s'accorde mal avec leurs forfanteries, et leurs calculs se trouvent singulièrement dérangés par les siens. Vous croyez, Messieurs, leur dit-il, que vous ne paierez pas d'impôt, et que vous n'avez qu'à vouloir pour vous débarrasser des budgets! Non vraiment, les choses ne se passeront point ainsi. Vous paierez, bon gré malgré; vous paierez jusqu'à la dernière obole. Il y a plus, les percepteurs des contributions n'auront pas la peine d'aller vous chercher pour cela, c'est vous qui leur porterez votre argent, et si, par hasard, quelques-uns d'entre vous y mettent de la mauvaise grâce, ils peuvent compter qu'on saura les retrouver un peu plus tard.

A coup sûr, on ne peut parler d'une façon plus désagréable à des gens qui considèrent le refus de l'impôt comme la plus belle des inventions révolutionnaires, et qui ont, pour ainsi dire, placé dans ce coup de partie tout le capital de la sédition et de la révolte.

Ce n'est pas tout; vous savez combien ils tiennent à vous persuader que l'armée royale partage leurs bons sentimens, et qu'en tout cas, si elle s'avisoit de ne pas être aussi bien disposée qu'eux, ils savent où lever quinze belles *armées nationales*, qui seroient plus que suffisantes pour assurer la marche du siècle et remettre à flot la barque de la révolution. Eh bien! M. Cottu se moque de leur quinze armées nationales, et prétend être sûr qu'il n'y auroit pas le moindre risque à entreprendre ce qu'on voudroit de plus dur et de plus vigoureux contre cette même faction qui se dit si sûre de son fait, contre ces mêmes journaux qui lèvent si haut et si fièrement l'étendard du comité directeur. Ainsi, par exemple, vous pourriez, selon lui, sans aucun inconvénient, appliquer au salut de la monarchie les bons conseils que MM. B. Constant, Bailleul, Boulay de la Meurthe et tant d'autres firent appliquer au salut de la république à l'époque du 18 fructidor. Il est persuadé qu'il n'en seroit que cela, et sans nous mêler d'en discuter la convenance ou la nécessité, c'est de quoi nous sommes également convaincus.

Cependant l'auteur lui-même ne croit pas qu'on ait besoin de recourir aux excellentes traditions de vigueur que la sagesse de M. B. Constant nous a laissées. Qu'on remédie à la loi des élections; qu'on en dégage l'élément démocratique qui la domine pour y faire entrer l'élément monarchique qu'on y a totalement oublié, et les vices actuels de notre organisation

---

(*) *Des Résultats nécessaires de la situation actuelle de la couronne et de la chambre des députés*. Prix, 2 fr. et 2 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Dentu, rue du Colombier, n° 21, et au bureau de ce journal.

politique disparoîtront comme par enchantement. Telle est du moins la condition essentielle, ou, pour mieux dire, l'unique condition dont M. Cottu fait dépendre la conservation de la royauté. Il faut avouer qu'il soutient cette thèse avec une grande force de logique, avec un éclat de style et de raison dont il est difficile de n'avoir pas l'esprit frappé.

Eh bien, pourtant, nous osons douter que le remède qu'il indique fût suffisant pour nous sauver. Tant que nous ne verrons pas la liberté de la presse comprise dans les plans de réforme qu'on nous proposera, nous ne pourrons jamais nous décider à rien croire ni espérer. Introduisez dans notre organisation sociale toutes les améliorations que vous pourrez imaginer, faites des lois nouvelles tant qu'il vous plaira, appelez à votre aide et Lycurgue et Solon, employez même tous les coups d'Etat que vous voudrez, si vous laissez subsister les chaires d'anarchie et d'irréligion qui se sont établies en face de vous, ni le ciel ni la terre ne peuvent faire que vous viviez.

Il est étonnant que M. Cottu n'ait traité que son affaire des élections dans le brillant écrit qu'il vient de publier; car il a presque touché à la grande plaie qui se trouve à côté, en exposant l'état complet de dissolution où les journaux révolutionnaires nous ont amenés. Il a entrevu l'abîme que l'impiété audacieuse, que les doctrines flagrantes du déisme et de l'athéisme ont creusé sous nos pieds; et puis à notre grande surprise, il s'est contenté d'en faire la remarque, et il a passé outre. Si, à la place de sa thèse des élections, un esprit aussi clairvoyant que le sien eût entamé à fond, avec sa verve et sa chaleur, la question de la liberté de la presse, n'en doutez pas, il vous auroit fait bien autrement frémir.

Au surplus, le nouvel écrit de M. Cottu nous conduit à une réflexion que déjà on a dû faire bien des fois; c'est que la Charte de Louis XVIII, qui est un grand acte sous le rapport du désintéressement et de la générosité des Bourbons, ne devroit pas être laissée à l'arbitraire de ceux qui la torturent en prétendant l'expliquer. Que de variantes, en effet, que d'interprétations et de commentaires pour un si petit ouvrage! Quoi! toujours de la controverse, toujours des écrits polémiques, toujours des arrêts de cours royales, et d'éternelles plaidoiries pour savoir à quoi s'en tenir sur la liberté de la presse et sur le régime électoral! Quoi! toujours des questions de vie ou de mort, tantôt pour déterminer le sens du mot *réprimer*, tantôt pour décider si la patente de votre épicier est une *contribution directe* comme l'impôt de votre porte et de votre fenêtre! De ces incertitudes je conclus que la même autorité qui nous a donné la Charte auroit dû se charger de l'interpréter et de l'expliquer. Elle sait mieux que personne ce qu'elle a entendu par telle ou telle disposition; et on risque d'aller contre le sens qu'elle y a attaché, en laissant à chacun le droit de la ployer à ses systèmes.

B.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

Œuvres spirituelles du bienheureux Jean de la Croix; nouvelle édition; augmentée des lettres du Père Berthier et de notes (1).

Jean de la Croix, premier Carme déchaussé et un des directeurs de Sainte-Thérèse, fut un des hommes les plus austères et les plus intérieurs qui aient paru dans ces derniers temps. Il étoit né dans la Vieille-Castille, et son nom de famille étoit Yépez. Il entra chez les Carmes, et s'y sanctifia par la pratique des plus hautes vertus. Sainte Thérèse se servit de lui pour la réforme du Carmel; mais les ennemis de cette pieuse entreprise lui firent éprouver de rudes traverses. Il mourut le 14 décembre 1591, à l'âge de 49 ans, ayant passé 28 ans dans l'exercice des pratiques de la vie spirituelle. Benoît XIII le canonisa en 1726. Sa vie a été écrite par le Père Joseph de Jesus-Maria, par le Père Dosithée de Saint-Alexis, par Collet, etc. Celle de Collet a été réimprimée en 1826, et annoncée dans ce journal. Il y a eu plusieurs éditions de ses œuvres. La première parut à Barcelonne en 1619. Ses œuvres ont été traduites en français par le Père Cyprien de la Nativité, par le Père Louis de Ste-Thérèse et par le Père Maillard. Cette dernière traduction parut à Paris en 1694, in-4°, et fut dédiée à la reine d'Angleterre, femme de Jacques II.

C'est cette édition qu'on a préférée pour la reproduire. On a conservé les approbations et les éloges du saint, que le Père Maillard y avoit insérés, et on y a joint le jugement du Père Berthier sur la doctrine et les œuvres spirituelles du saint. Ce jugement est renfermé dans onze lettres, où l'on retrouvera la piété et la sagacité du savant Jésuite. Il y analyse les ouvrages de Jean de la Croix et en explique la

(1) 3 vol. in-12, prix, 7 fr. et 10 fr. franc de port. A Avignon, chez Aubanel; et à Paris, au bureau de ce journal.

doctrine. Ces lettres sont partie des *Réflexions spirituelles* du Père Berthier, et sont au tome V de la nouvelle édition. On a cru que c'étoit la meilleure introduction à la lecture des ouvrages du saint. Berthier y montre que la doctrine de Jean de la Croix est fort opposée à celle des quiétistes, et conclut en disant qu'on y *trouve trois caractères uniques, une logique des plus précises, un esprit éclairé des lumières divines et un don d'instruction qui ne se dément nulle part.*

Les ouvrages contenus dans cette édition sont : la *Montée du Carmel*, en trois livres; la *Nuit obscure de l'ame*, en deux livres; la *Vive flamme de l'amour*, qui est une explication de quatre cantiques; les *Cantiques spirituels de l'ame et de J.-C. son époux*, où l'on explique plusieurs affections et plusieurs effets de la contemplation; des *Lettres spirituelles* et des *Sentences et maximes spirituelles*. Quelques critiques, parmi lesquels on est étonné de rencontrer Feller, ont parlé défavorablement des écrits de saint Jean de la Croix; *le style en est obscur*, dit-il, *et les principes sont d'une mysticité incompréhensible à beaucoup de personnes*. Des théologiens et des auteurs ascétiques en ont porté un jugement moins rigoureux. Bossuet s'appuie de la doctrine du saint, et cite des passages de ses œuvres sur l'oraison passive, sur la suspension des puissances de l'ame et sur le pur amour. On peut voir aussi une fort bonne note de la vie du saint dans les *Vies des Pères*, par A. Butler.

La première chose que l'on fait à Rome quand il est question de la béatification d'un serviteur de Dieu, c'est d'examiner ses écrits; cet examen fut favorable à Jean de la Croix, et le compte qu'en rendirent à la congrégation des Rits, les cardinaux Torrez et Detti, porte qu'ils sont pleins d'une doctrine et d'une sagesse céleste.

On n'a pas cru devoir joindre à cette édition un abrégé de la Vie du saint, cette Vie étant, dit-on, entre les mains de tout le monde. Il nous semble pourtant que ce travail eût complété l'édition. L'éditeur annonce sur le frontispice qu'il a mis des notes pour éclaircir les passages difficiles; ces notes doivent être rares, car nous n'en avons point aperçu. Le dernier volume est terminé par une table des matières.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le sacre de M. l'évêque du Mans a eu lieu dimanche dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, rue de Varennes. M. le nonce étoit assisté de M. l'évêque de Tempe et de M. l'ancien évêque de Tulle. MM. les évêques d'Evreux, de Fréjus et de Nevers et M. l'évêque élu de Dijon étoient présens. Qui croiroit que cette cérémonie, faite par le nonce de S. S., ait éveillé la sollicitude inquiète de la *Gazette des cultes?* Elle trouve étonnant que nous ayons annoncé que cet illustre prélat devoit faire la cérémonie, et elle veut voir quelque affectation dans une annonce si simple. Elle craint que M. le nonce ne veuille se faire un droit d'un tel précédent. *Plusieurs des usurpations pontificales,* dit-elle, *n'ont pas eu une source plus légitime.* Elle se hâte donc de réclamer, afin *de prévenir à temps les empiétemens de la cour de Rome.* Nos libertés sont bien heureuses que la *Gazette* veille avec tant de soin à leur conservation; sans cela elles courroient grand risque. Comment ne pas rire un peu de ce zèle affecté et de ces alarmes feintes à l'occasion d'une chose si simple et si naturelle? Les libertés gallicanes seroient-elles compromises parce qu'un évêque prie M. le nonce de lui imposer les mains? M. le nonce ne pourra-t-il faire aucune fonction du ministère épiscopal, parce qu'il a l'honneur d'être le représentant du saint Père à la cour de France? Buonaparte, tout ombrageux qu'il étoit, n'eut point ces craintes et ces scrupules. Il ne fut point effrayé de ce qu'en 1802, le légat du saint Siège eût sacré plusieurs évêques, et il ne s'opposa point à ce que le Pape lui-même, en 1805, imposât les mains à deux évêques français. Cependant ce précédent pouvoit être bien autrement dangereux. De telles chicanes ne font-elles pas pitié?

— Le dimanche 15 novembre, à une heure, il y aura un sermon de charité à St-Roch, prêché par M. l'abbé du Guerry, prédicateur du Roi et aumônier dans la garde royale. Ce sermon est en faveur d'une bonne œuvre sur la-

quelle on appelle l'attention des fidèles; c'est l'achèvement et la décoration d'une chapelle et l'érection d'une école catholique à Dungarvon, en Irlande. La chapelle est à peu près bâtie, mais elle n'a ni ornemens, ni même d'autels pour la célébration des saints mystères. De généreux protestans même ont contribué à cette œuvre, et lord Stuart, ambassadeur de S. M. britannique, assistera au sermon, avec beaucoup d'Anglais qui se trouvent à Paris. Nous donnerons, dans le numéro prochain, quelques détails sur cette bonne œuvre, pour laquelle le docteur Kelly, évêque de Waterford, a envoyé en France un ecclésiastique de son diocèse, chargé de recueillir les dons de la charité.

— Les journaux des Pays-Bas annoncent que M. de Thémines, évêque non démissionnaire de Blois, est mort à Bruxelles le 3 novembre, et que son corps a été exposé. Cette nouvelle nous surprend beaucoup; non que ce prélat ne fût fort âgé, mais il ne demeuroit point à Bruxelles, et il habitoit Londres depuis nombre d'années. Quelle raison auroit pu lui faire quitter l'Angleterre dans un âge si avancé? M. Alexandre-Amédée-Adon-Anne-François-Louis-Joseph de Lauzières-Thémines étoit né à Montpellier le 13 février 1742; il avoit été grand-vicaire de Senlis et aumônier du Roi, et fut sacré évêque de Blois le 6 octobre 1776. Il étoit en Espagne à l'époque du concordat de 1801, et ne donna point sa démission. Depuis, il s'étoit retiré en Angleterre, et il étoit en dernier lieu le seul des anciens évêques opposés au concordat, sans toutefois qu'il approuvât les exagérations et le schisme de Blanchard. Nous saurons à quoi s'en tenir sur la nouvelle de sa mort.

— Le 28 octobre, le tribunal de police municipale, à Paris, a condamné à 11 fr. d'amende et aux dépens, les femmes Faucille, Pierre et Guillou, pour tapage et injures dans le couvent des Récollettes, près de la chapelle expiatoire. Ces femmes y étoient venues pour réclamer la succession de leur parente, Marie-Thérèse Delaitre, morte dans le couvent le 15 janvier dernier. Le commissaire de police, rendant compte au procureur du Roi de sa visite, disoit avoir trouvé *trois furies*. Cette affaire a occasionné beaucoup de tracasseries aux religieuses, qui ont payé 1,000 fr. à la sœur de la défunte, puis 3,000 fr. aux autres

payens. La *Gazette des tribunaux*, en rendant compte de ces discussions, tourne en ridicule les religieuses et prend parti pour les *trois furies*.

— Deux retraites ecclésiastiques ont eu lieu successivement à Besançon : l'une, pour les prêtres du diocèse, commença le 6 octobre et fut terminée le 15; 210 prêtres, presque tous curés, y assistèrent. M. l'archevêque célébra chaque jour la messe, assista à toutes les instructions et s'entretint avec tous ceux qui avoient à le consulter. Il prenoit ses repas au réfectoire, et montra cette bonté qui lui gagne tous les jours les cœurs. Le dernier jour, tous les ecclésiastiques de la retraite et ceux de la ville se rendirent en procession à l'église Saint-Pierre; l'église métropolitaine étant en ce moment embarrassée par des travaux de réparations. Le prélat célébra la messe, reçut la rénovation des promesses cléricales et donna la communion aux retraitans; cérémonie usitée dans la plupart des diocèses et qui étoit nouvelle à Besançon. Cette retraite a été suivie d'une autre commencée le 22 octobre, et à laquelle M. le duc de Rohan avoit appelé les supérieurs et professeurs de ses petits séminaires. Le prélat ouvrit cette retraite par un discours, et la termina le 30 par une ordination, pour suppléer à celle des 4 Temps précédens. *L'Impartial*, journal qui se publie à Besançon, a rendu compte de cette retraite, et s'est fort scandalisé de ce que M. l'archevêque avoit fait venir des Jésuites pour la prêcher. Effectivement, cela est bien téméraire, et pour peu que le prélat continue sur ce pied, il perdra les bonnes grâces des libéraux qui, jusqu'ici avoient bien voulu rendre hommage eux-mêmes à ses excellentes qualités. *L'Impartial* suppose que les Jésuites sont venus inoculer au clergé de Besançon ce qu'il appelle les doctrines jésuitiques et ultramontaines. La vérité est qu'il n'a pas été question d'ultramontanisme; mais on a développé dans les conférences la méthode d'enseignement des Jésuites et leur manière de former les jeunes gens à la piété, et quoi qu'en disent les libéraux, ce ne seroit pas rendre un mauvais office aux écoles ecclésiastiques du diocèse que de les mettre sur le même pied que des établissemens aussi bien organisés que l'étoient ceux des Jésuites. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une cinquantaine d'ecclésiastiques, tant prêtres qu'engagés dans les ordres

inférieurs, sont sortis fort contens de ces pieux exercices, et ont été fort édifiés de la charité et du zèle du Père Deplace et de ses confrères, et en même temps fort touchés des instructions du premier, de sa facilité d'élocution, et surtout de la solidité de ses discours et de la sagesse de ses avis. *L'Impartial* a l'air de redouter les effets de cette retraite pour nos institutions, qui assurément n'en iront pas plus mal. Il est si mal informé, qu'il a mêlé là-dedans les Frères ignorantins, qui n'ont pas paru à la retraite, où ils ne pouvoient en effet avoir place. Déjà précédemment le même journal avoit témoigné sa surprise de ce que M. l'archevêque, après avoir assisté le 25 août à la distribution des prix du collège royal de Besançon, étoit allé quelques jours après assister à celle du collège des Jésuites à Fribourg, comme si le prélat ne pouvoit, sans scandale, témoigner de l'intérêt à des établissemens divers, et comme s'il compromettoit sa réputation en osant hanter une école dirigée par des Jésuites. L'estime qu'il fait d'eux et de leur méthode d'enseignement ne l'a pas empêché de procurer de grands avantages au collège de Besançon, qui a obtenu, par ses soins, un proviseur et un aumônier, tous deux propres à conduire cet établissement de manière à mériter la confiance des familles.

— Les nouveaux directeurs du grand séminaire d'Orléans sont entrés en fonctions. Leurs premières démarches ont bien vite fait tomber les préventions qu'on avoit cherché à inspirer contre eux. Ils ont été bien reçus non-seulement de l'ancien clergé qui connoissoit de longue main l'esprit de Saint-Sulpice, mais encore des jeunes ecclésiastiques, qui apprendront à les estimer et à les aimer de plus en plus. En arrivant à Orléans, après avoir rendu leurs devoirs à M. l'évêque, leur première visite a été pour M. l'abbé Mérault, premier grand-vicaire et ancien supérieur du séminaire. Ils en ont été accueillis avec une bienveillance toute particulière et bien digne de son esprit droit et de son excellent cœur. Non content de cela, M. l'abbé Mérault a voulu montrer d'une manière éclatante quel vif intérêt il continuoit de prendre à un établissement qu'il avoit formé et dirigé si long-temps. Il a envoyé à M. l'évêque une caisse contenant quatre ornemens sacerdotaux, en invitant le prélat à les remettre au nouveau supérieur du

grand séminaire pour le service de la chapelle de la maison. M. l'abbé Roma, grand-vicaire, et qui étoit en dernier lieu à la tête du séminaire, a mis à la disposition du prélat, pour le même objet, un très-beau calice en vermeil. C'est ainsi que ces hommes vénérables ont montré combien ils étoient supérieurs à toutes les idées d'amour-propre et de jalousie qu'on avoit cherché peut-être à exciter en eux. Les gens qui ne connoissent pas le véritable esprit sacerdotal ont seuls peine à concevoir ce zèle et ce dévoûment qui ne cherchent que le bien de la religion, sans aucun mélange d'intérêt propre et de satisfaction toute humaine. M. l'évêque a voulu donner la plus grande publicité à ce trait de générosité de ses deux vertueux coopérateurs, et a écrit au rédacteur du *Journal du Loiret* une lettre pour annoncer le fait. La lettre a été insérée, et est une nouvelle réponse à un article qui avoit paru précédemment dans ce même journal, et sur lequel nous avons fait quelques réflexions dans notre n° 1581.

— On nous prie d'ajouter de nouveaux détails à ce que nous avons dit dernièrement dans notre article sur Bourg-d'Oisans. L'église fut consacrée par M. l'évêque de Grenoble le 24 juin de l'année dernière. Ce prélat, entouré du clergé du canton qu'il visitoit pour la seconde fois, fit la cérémonie au milieu d'un peuple nombreux accouru des villages environnans. Il met aussi un grand intérêt à son petit séminaire établi à Bourg-d'Oisans dans les bâtimens des Récollets; le bâtiment a été agrandi, on y a ajouté un second étage, on y a bâti une chapelle. L'enclos est vaste et orné de terrasses, où on a pour point de vue la cascade de Séréna. Cet établissement est avantageux pour le canton, et y répand l'instruction. Le nouveau malheur qui vient d'affliger cette partie du Dauphiné est d'autant plus fâcheux que l'exemple du passé feroit craindre qu'il ne se renouvelât encore si on n'y apportoit remède. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette province éprouve de tels désastres. L'histoire nous a conservé le souvenir de plusieurs grandes inondations qui désolèrent cette contrée. La plus terrible fut celle du 14 septembre 1219, sur laquelle les archives du Dauphiné fournissent des détails effrayans. Les eaux du lac St-Laurent fondirent sur Grenoble la nuit, ce qui contribua encore à accroître la désolation et le deuil. Dans la

Minéralogie du Dauphiné, par Guettard, on cite un Mandement de l'évêque de Grenoble, Jean de Sassenage, sur cet évènement.

— Le gouvernement protestant du canton de Vaud continue à mettre en pratique son système d'intolérance, malgré les réclamations de plusieurs pasteurs. Nous avons cité n° 1545 une déclaration de vingt-quatre ministres protestans en France contre les rigueurs exercées dans le canton de Vaud envers les *momiers*; cette pièce est aujourd'hui revêtue de 103 signatures, un grand nombre de pasteurs protestans dans les départemens ayant adhéré à la déclaration. Mais cette démarche n'a point fléchi le grand conseil du canton de Vaud, et la loi du 20 mai 1824 est toujours en vigueur. On emprisonne ou on bannit les *momiers*; les derniers bannissemens sont ceux de M. Henri Olivier, ministre à Lausanne, et de M. Etienne Durand, négociant à Vévay; on les accusoit d'avoir assisté un diacre de leur église, M. Lenoir, banni lui-même pour avoir cherché à répandre ses opinions. Un jeune Wurtembourgeois, M. Hahn, a également reçu l'ordre de quitter Lausanne, parce qu'il avoit écrit à un ministre de l'église dominante pour l'engager à solliciter du gouvernement un système moins rigoureux. On n'est pas plus doux à Berne, et le conseil secret vient de sévir sans jugement contre 24 personnes; 11 ont été mises en surveillance ou astreintes à résider dans un lieu déterminé, et 13 ont été bannies à perpétuité. Parmi ces derniers, il y a 3 bourgeois du canton et 10 étrangers. Le conseil d'Etat a félicité le conseil secret des *sages* mesures qu'il avoit prises contre les dissidens; quelques-uns de ceux-ci ayant adressé une pétition contre le jugement rendu à leur égard, elle a été rejetée. M. Charles de Rodth, homme en place, ayant refusé de garder les arrêts auxquels il avoit été condamné, pour l'empêcher de fréquenter les réunions des dissidens, a été mis en prison, destitué de sa charge, puis banni pour un temps indéfini. Ces faits, trop conformes au système suivi si long-temps en Suisse, en Angleterre, en Hollande, et partout où le protestantisme a prévalu, sont cependant en opposition manifeste avec le langage des premiers réformateurs, qui réclamoient la liberté de conscience comme un droit naturel dont la tyrannie seule pouvoit essayer de les priver.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Voici un stratagème assez ingénieux dont le comité-directeur s'est avisé. Il lui falloit, en Angleterre, un journal qui aidât aux siens à conspirer contre le nouveau ministère : or, il a imaginé de procurer à ce journal un correspondant parisien de son choix et de sa main. Vous pensez bien qu'il l'a choisi comme pour lui-même, et qu'il n'y a rien épargné. Afin de mettre son émissaire en crédit parmi les niais, il a commencé par faire répandre partout que c'étoit un homme de confiance du cabinet même de M. de Polignac, et qui ne feroit qu'exprimer par conséquent les intimes pensées de son maître. A présent, vous devinez bien quelles devront être ces intimes pensées. M. de Polignac sera continuellement à couteaux tirés contre ses collègues; il y aura guerre déclarée entr'eux et lui; il partagera, au sujet de MM. de La Bourdonnaye et de Bourmont, l'opinion bénigne du *Constitutionnel*, du *Courrier* et des *Débats*; enfin, il ne songera qu'à leur jouer les plus mauvais tours et à les jeter dans la fosse aux lions. Ainsi, ce sera le ministre des affaires étrangères qui se fera l'exécuteur des autres ministres, et qui arrangera les choses exactement comme les journaux révolutionnaires les entendent. Seulement il leur en coûtera un peu cher pour obtenir le sacrifice que M. de Polignac veut bien consentir à leur faire : ils auront le sang des victimes; mais ils seront obligés de garder le sacrificateur. Cela leur coûte, ils ne s'en cachent point; mais que ne fait-on pas pour sauver la patrie des mains de MM. de La Bourdonnaye, de Bourmont, de Montbel, etc. ! Le comité-directeur fait annoncer qu'il consent à en passer par là. Certainement il voudroit bien envoyer M. de Polignac à tous les diables par-dessus le marché; mais alors le correspondant parisien du journal anglais montreroit le bout de l'oreille, et ce vrai secrétaire intime du comité-directeur ne pourroit plus passer, parmi les gobe-mouches, pour le secrétaire intime du ministre des affaires étrangères; ce qui dérangeroit la combinaison. Malgré le plaisir qu'on auroit à vous débarrasser de tous les ministres, encore faut-il que vous en gardiez un pour chasser les autres.

— Les journaux qui dirigent l'opinion sont fort partagés entr'eux sur la question de savoir qui est maître en France dans ce moment. Le *Constitutionnel* dit que ce sont les Jésuites; le *Courrier français*, par l'organe de M. l'abbé de Pradt, dit que c'est la civilisation et la force du siècle des lumières; le *Journal de Paris* dit que c'est la studieuse jeunesse de M. B. Constant; le *Journal des débats* dit que c'est l'assemblée constituante, qui est ressuscitée tout exprès pour nous rendre la vie politique et la verdeur d'esprit que la révolution nous avoit données. Au milieu de ces opinions diverses, nous ne savons pas distinguer au juste quelle peut être la bonne; seulement nous sommes persuadés que ce n'est pas celle du *Constitutionnel*, et que les Jésuites ont entièrement cessé de régner sur nous : il est facile de s'en apercevoir à notre esprit de sagesse, et à l'heureuse tranquillité dont nous jouissons depuis qu'ils n'y sont plus. Qu'après cela ce soit la force des lumières du siècle, la studieuse jeunesse ou l'assemblée constituante qui nous gouvernent, peu nous importe; toujours est-il que nous sommes bien gouvernés, et que la paix est une belle chose.

— Deux jeunes parentes d'un des capitaines qui ont paru avec le plus d'éclat à la tête des armées républicaines en 1793, 1794 et 1795, se trouvoient dans une position malheureuse; M. le Dauphin, dont la bienfaisance s'étend sans distinction sur tous ceux qui souffrent, a donné des ordres pour adoucir la position de ces deux personnes.

— Le jour de la Toussaint, le roi, la reine et la princesse de Naples, après avoir entendu une première messe dans leurs appartemens, se sont rendus à la cathédrale de Grenoble, où ils ont été reçus par M. l'évêque avec le même cérémonial que celui qui est dû au Roi de France. Les autorités civiles et militaires ont été présentées à LL. MM., ainsi qu'à MADAME, duchesse de Berri, à l'infant et à l'infante d'Espagne. Après la réception, douze cents hommes, choisis dans les régimens français-suisses, ont exécuté devant ces augustes personnages le simulacre de la prise et de la défense de la tour de Rabot, située au-dessous du fort de la Bastille. Le 2, les princes et princesses ont visité l'arsenal, la salle d'armes, la bibliothèque et le musée de la ville. Ils sont allés ensuite voir le pont de fer construit sur le Drac et les belles cascades de Sossenage. Ils ont quitté Grenoble le 3, et sont arrivés le 4 à Avignon, où ils ont reçu le même accueil. MADAME, duchesse de Berri, accompagne ses augustes parens jusqu'aux frontières d'Espagne. M. le duc d'Orléans revient de Grenoble à Paris.

— La fête du Roi a été célébrée, dans la plupart de nos villes, avec beaucoup d'enthousiasme. Une messe pour le Roi, des distributions aux indigens, des banquets et des divertissemens, ont marqué cette journée. On cite, entr'autres, les villes de Besançon, Trévoux et d'Arras.

— Les officiers de la garde, de la ligne et de la maison militaire du Roi se sont réunis, dimanche dernier, en un banquet pour célébrer la fête du Roi. Le plus grand enthousiasme et la plus franche cordialité ont régné dans cette réunion toute royaliste.

— Le maire d'Arles, M. de Laugier de Meffren, baron de Chartrouse, a été élu député à Arles, à la majorité de 127 voix contre 75 obtenues par M. le marquis de Preville.

— M. Duval d'Ailly est nommé gouverneur de l'île Bourbon.

— M. Deherain, substitut du procureur du Roi, est nommé conseiller à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Godard de Belbœuf, nommé premier président de la cour royale de Lyon.

— On a la simplicité de croire que la bonne conduite des enfans est due aux exemples et aux leçons de leurs parens, à l'influence de la religion, aux instructions des pasteurs, à la vigilance des maîtres, à l'habitude des pratiques de piété : point du tout; nous en sommes redevables aux Contes de M. Bouilly. *Combien de jeunes gens*, dit un journal, *ont puisé dans ses écrits le germe des sentimens vertueux qui font l'ornement de la société et le bonheur des familles!* Vous voyez bien, après cela, que ce seroit une négligence impardonnable et une lézinerie honteuse à des parens de ne pas acheter les Contes de M. Bouilly. Tel est l'avis de l'auteur et de son libraire, qui ont bien et duement payé le journal pour insérer ce modeste éloge.

— Les journaux avoient raconté l'histoire d'un jeune homme assassiné la nuit du 31 octobre, en sortant d'une soirée dans le Marais; on disoit qu'un fiacre étoit de complicité avec les assassins. Le président du syndicat